



HAL
open science

Pygmées Baka et voisins dans la tourmente des politiques environnementales en Afrique centrale

Marine Robillard

► **To cite this version:**

Marine Robillard. Pygmées Baka et voisins dans la tourmente des politiques environnementales en Afrique centrale. Anthropologie sociale et ethnologie. Museum national d'histoire naturelle - MNHN PARIS, 2010. Français. NNT: . tel-00863420

HAL Id: tel-00863420

<https://theses.hal.science/tel-00863420>

Submitted on 20 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MUSEUM NATIONAL



D'HISTOIRE NATURELLE

ECOLE DOCTORALE « SCIENCES DE LA NATURE ET DE L'HOMME » (ED 227)

Année 2010

N° attribué par la Bibliothèque

□□□□□□□□□□□□□□□□

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Discipline : **Ethnoécologie**

Spécialité : Anthropologie de l'environnement

Présentée et soutenue publiquement par

Marine ROBILLARD

Le 01 Octobre 2010

**Pygmées Baka et voisins dans la tourmente
des politiques environnementales
en Afrique centrale**

Sous la direction de : **Monsieur le professeur Serge BAHUCHET**

JURY

Jean-Dominique WAHICHE	Dr. Etat, Ingénieur de recherche MNHN Paris (075)	Président
Serge BAHUCHET	Professeur d'ethnobiologie MNHN Paris (075)	Directeur de thèse
Jean-Emile MBOT	Dr Etat, Professeur, Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)	Rapporteur
Peter GESCHIERE	Professeur, University of Amsterdam, Amsterdam (Pays Bas)	Rapporteur
Tor A. BENJAMINSEN	Professeur, Norwegian University of life science, Ås (Norvège)	Examinateur
Rebecca HARDIN	Professeur, University of Michigan, Ann Arbor (USA)	Examinatrice
Daou V. JOIRIS	Professeur, Université libre de Bruxelles, Bruxelles (Belgique)	Examinatrice
Denis CHARTIER	Maître de conférences en géographie, Université d'Orléans (045)	Examinateur

À la mémoire de Yaya Ngoub

Remerciements

En tout premier lieu, je tiens à remercier les habitants des villages de Bèlèh, Adjala, Baka, Ekelemba, Tembè Rivière, Membélé et Yenga. Bien qu'ils n'aient pour la plupart pas très bien compris quel graal je pouvais bien chercher dans ces forêts reculées, moi la jeune fille « qui a l'argent », mais qui se plaît malgré tout à vivre au village, à s'enfoncer dans la boue pour ramasser les crabes, à marcher des kilomètres en forêts en pestant et trébuchant à chaque instant... Malgré tout ils m'ont acceptée, guidée et ont fait preuve d'une grande générosité autant matérielle qu' intellectuelle. Sans eux et leur patience face à mes questions maladroitement, certainement sans aucun sens par moment ou dérangeantes à d'autres, je n'aurais pas pu réaliser ce travail.

Je remercie également de tout cœur ceux dont je ne peux citer le nom ici parce que j'ai décidé, pour des raisons politiques, d'anonymiser cette thèse. J'espère qu'ils se reconnaîtront et qu'ils ne se sentiront pas offensés, trahis ou jugés en voyant figurer dans ces pages leurs propos accompagnés de mes commentaires et analyses. Mon intention n'est nullement de juger, je suis d'ailleurs moi-même mal placée pour cela, mais de tenter de comprendre.

Je remercie vraiment, mais vraiment très fort Serge Bahuchet, directeur de recherche puissance 10. Car au-delà de l'expérience de recherche qu'il m'a offerte, des voyages et découvertes superbes qu'il m'a permis de réaliser, c'est la confiance qu'il m'a accordée, son soutien et ses encouragements qui m'ont fait grandir et avancer. Merci Serge pour ta générosité, l'indispensable soutien, des premiers pas sur le terrain aux derniers instants de finalisation de ce travail. Merci aussi pour tout le reste, la liste est tellement longue qu'il en faudrait un autre manuscrit. J'espère avoir été à la hauteur de ta générosité et de tes attentes.

Et puis, il y a aussi tout plein de gens que je ne voudrais surtout pas oublier de remercier parce que leur aide, leur soutien, leur présence a compté : Sylvie Le Bomin pour les

relectures, les coups de pieds aux fesses (nécessaires), l'expérience, les encouragements et tout le reste ; Alain Epelboin qui m'a initiée et « ouvert les yeux », changeant mon regard sur l'ailleurs et sur l'Autre mais aussi pour toutes les discussions qui ont été autant d'aides précieuses. Merci aussi à Hélène Pagezy pour son soutien moral et sa bonne humeur, pour tous ces longs week-ends passés au bureau.

Je remercie également tous les membres du laboratoire d'Ecoanthropologie et Ethnobiologie du Muséum d'histoire naturelle pour les échanges formels et informels qui stimulent l'esprit. Encore merci à Annie Marx et Mireille Gruska pour l'initiation à la vidéo et leurs commentaires éclairés sur les images rapportées du terrain.

Je tiens également à dire merci à Farida Selmet, Florence Loiseau, Magalie Tiburce, Annabelle Duval qui m'ont aidée dans les déboires et difficultés de l'administration.

Merci aussi et surtout à mes relecteurs acharnés et notamment Jeanne Leduchat et Ségolène sans qui ce travail serait truffé de fautes d'orthographe. Toutes mes excuses de vous avoir imposé ça.

J'embrasse fort et remercie également mes comparses de thèse, pour le soutien dans les moments difficiles, les moments de rires partagés, les échanges stimulants, les aides et coup de main en tout genre : Beatriz, Aurélie, Maya, Emeric, Nicolas, Jean-Tristan, Rilhat, Clémence. L'aventure, heureusement continue avec AnthroLinks !

Un special thanks à Cindy pour cette aventure partagée au plus prêt, pour m'avoir encouragé à regarder « on the bright side of life » (même si je ne supporte pas cette chanson) et m'avoir supportée durant ces 5 ans de vie commune.

Et puis, il y a les amis, ceux qui subissent de prêt ou de loin mais qui sont toujours là, merci, merci, merci.

Enfin, merci à mes parents et ma sœur qui ont tout supporté, surtout le pire...les parents je vous aime !

Et merci à toi Vincent pour tout, tout ce que je ne peux pas énumérer ici mais qui à compté, qui compte et qui va encore compter.

Acronymes, sigles et abréviations

AAFEBEN	Appui à l'Auto Promotion des Femmes de la Boumba-et-Ngoko
AAPEC	Association pour l'Auto-Promotion des Peuple de l'Est Cameroun
AIPDCT	Association pour la Promotion et le Développement Culturel et Touristique
ASBAK	Association Baka
CAMPFIRE	<i>Communal Areas Management Programme For Indigenous Resources</i>
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEFAID	Centre pour l'Education et la Formation pour l'Appui aux Initiatives de Développement
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale
CEGES	Cellule de gestion (organe technique du COVAREF)
CERAD	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique
CEW	<i>Cameroon Environmental Watch</i>
CGRFA	Comité de Gestion de la Redevance Forestière
CIDA	<i>Canadian International Development Agency</i>
CIFAD	Centre d'Information et d'Appui pour le Développement
CODASC	Comité des Œuvres Diocésaine pour les Actions Sociales et Caritatives
COMIFAC	Commission ministérielle pour les forêts en Afrique Centrale
COVAREF	Comité de Valorisation de la Ressource Faunique
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECOFAC	Ecosystèmes forestiers en Afrique Centrale
EIE	Etude d'Impact Environnementale
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i>
FPP	<i>Forest People Program</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GEF	<i>Global Environment Facilities</i>

GFW	<i>Global Forest Watch</i>
GIC	Groupement d'Intérêt Communautaire
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GTZ	<i>Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> , société pour la coopération technique de la République fédérale d'Allemagne.
ICDP	<i>Integrated conservation and development projects</i>
INADES-formation	<i>Institut Africain pour le Développement Economique et Social</i>
LAB	Lutte anti braconnage
LLS	<i>Livelihoods and Landscape Strategies</i>
MINAGRI	Ministère de l'agriculture
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINASCOF	Ministère des affaires sociales et de la condition féminine
MINASCOF	Ministère des affaires sociales et de la condition féminine (aujourd'hui MINAS)
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OFRDPC	Organisation des Femmes du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
OIPM	Opération Intégrée Pygmées de Moloundou
OJRDPC	Organisation des Jeunes du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
ONG	Organisation non gouvernementale
ORADER	Organisation d'Appui au Développement Rural
PADC	Programme d'Appui au Développement Communautaire
PAFT	Plan d'Action pour les Forêts Tropicales
PCGBC	Programme de Conservation et de gestion de la Biodiversité au Cameroun
PDL	Plan de Développement local (villageois)
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNDP	Plan National de Développement Participatif
PPAV	Plan pour les Peuples Autochtones Vulnérables
PPEC	Projet Pygmée de l'Est-Cameroun
PSFE	Programme sectoriel Environnement Forêt
PSG	Plan Simple de Gestion
RACOPY	Réseau Action Concerté Pygmées

RDPC	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
REGESCO	Réseau de Gestion des Forêts Communautaires
RERAC	Réseau des Radio Communautaires
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RFF	<i>Rainforest Foundation</i>
ROSE	Réseau des Organisation du Sud est Cameroun
SAILD	Service d'Appui des Initiatives Locales au Développement
SIBC	Système d'Information sur la Biodiversité du Cameroun
SNV	<i>Stichting Nederlandse Vrijwilligers</i> , organisation néerlandaise pour le développement
TNS	Trinational Sangha
TRIDOM	Trinationa Dja - Odzala - Minkebe
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNC	Union Nationale Camerounaise
UNESCO	Organisation des Nations Unis pour l'éducation, la science et la culture
UPC	Union du Peuple Camerounais
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> . Agence technique Américaine de coopération
UTO S/E	Unité Technique Opérationnelle Sud Est
WCS	<i>World Conservation Society</i>
WRI	<i>World Resource Institute</i>
WWF	<i>World Wild Fund</i>
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

Sommaire

REMERCIEMENTS

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

PROLOGUE.....	1
INTRODUCTION.....	4

PREMIERE PARTIE : IDENTITES ET TERRITOIRES DU SUD DE LA BOUMBA-ET-NGOKO

CHAPITRE 1 : POPULATIONS ET IDENTITE : DE L'ETHNIE AUX SYSTEMES POLYETHNIQUES

1- Quelques concepts.....	36
1.1- De l'ethnie à l'identité ethnique	36
1.2- Nous, eux, les autres : l'identité et les identités en question	40
1.3- De l'acteur à l'agency	43
2- Les populations de la Boumba-et-Ngoko : identités et mouvements.....	45
2.1- Les Bakwélé	45
2.2- Les Bangando	50
2.3- Les Baka	52
2.4- Les « venants »	54
3- Les relations interethniques, des éléments structurants et incontournables.....	55
3.1- Mariages et pactes de sang	55
3.2- Le cas particulier des relations Baka/populations voisines	59
3.3- Haoussa et allogènes : de nouveaux acteurs en relation	70
4- Conclusion : de l'ethnie aux systèmes sociaux polyethniques, une approche plus pertinente de l'Est-Cameroun.....	74
4.1- Matrice sociale et chaîne ethnique	74
4.2- Système polyethnique	76

CHAPITRE 2 : LA CONSTRUCTION HISTORIQUE DU TERRITOIRE : DES SOCIETES ACEPHALES A L'ORGANISATION MODERNE DU TERRITOIRE ET DU POUVOIR

1- Ethnies, cultures et territoire : quelques notions de départ.....	77
1.1- Des identités et des espaces aux espaces sociaux	77
1.2- Du territoire à la territorialisation	79
2- Des sociétés acéphales à la chefferie : territorialisation et hiérarchisation.....	81
2.1- De l'inscription dans l'espace aux enjeux de pouvoirs liés au territoire	81
2.2- Des sociétés acéphales à la chefferie administrative	83

3- La politisation au niveau local.....	98
3.1- Système politique et systèmes traditionnels : histoire d'un mélange des genres	98
3.2- Comités de base, chefs de cellule et jeunesse RDPC : tremplin et manipulations	101
4- Pour conclure : s'intéresser aux arènes sociopolitiques.....	108

CHAPITRE 3 : L'EXCEPTION BAKA, LE CAS DES PYGMEES

1- Exclusion des Baka des processus administratif et politique.....	112
1.1- Les Baka, leurs voisins et le pouvoir colonial	112
1.2- La participation à l'effort de production et à l'identité nationale : cacao et plans quinquennaux	119
2- De l'évangélisation à la discrimination positive.....	120
2.1- Historique de l'œuvre missionnaire (1950-1990)	120
2.2- Prémisses d'une approche dichotomique	123
3- Les Baka, populations autochtones, populations marginalisées : Retour sur des notions complexes.....	127
3.1- La construction d'un outil politique international contre la discrimination	128
3.2- Persistances des débats	132
3.3- Autochtone en Afrique : une définition particulière/spécifique	133
3.4- Pourquoi la question de l'autochtonie est-elle délicate au Cameroun ?	134
3.5- Et les Pygmées dans tout cela ?	138

DEUXIEME PARTIE : DES PREOCCUPATIONS INTERNATIONALES A LA MISE EN ŒUVRE LOCALE : LA GOUVERNANCE PRESCRITE

CHAPITRE 4 : PREOCCUPATIONS INTERNATIONALES ET IMPACTS INSTITUTIONNELS : DE NOUVEAUX ACTEURS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE

1- La décentralisation : des théories économiques néolibérales pour la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.....	144
1.1- Décentraliser : un outil au service de la démocratie	144
1.2- Décentraliser la gestion des ressources	147
2- Gouvernance et « bonne gouvernance » : concepts polysémiques et prescriptifs.....	149
2.1- La gouvernance, une dimension analytique nouvelle	149
2.2- La « bonne gouvernance », un usage prescriptif	150
3- Participation, société civile et retour au « local » : des notions performatives.....	152
3.1- L'injonction de participation	152
3.2- La société civile	154
3.3- Le retour au « local »	155
4- Émergence des Organisations non gouvernementales (ONG).....	157
4.1- Libéralisation, décentralisation et bonne gouvernance, terreau de la croissance des ONG	157
4.2- Des ONG parées de tous les atouts	158
4.3- Des ONG critiquées : trop proches pour être libres	159
4.4- L'impossible définition des ONG	161

5- Environnement, biodiversité et développement durable : l'implication des ONG.....	163
5.1- Les ONG, acteurs historiques de la conservation et du mouvement environnemental	163
5.2- Les ONG de conservation et les promesses de la conservation néolibérale	170
6- La gouvernance environnementale prescrite.....	172

CHAPITRE 5 : LA GESTION DE LA FORET DECENTRALISEE : UNE PREOCCUPATION NATIONALE

1- Le régime forestier international.....	174
2- La gestion de la forêt au Cameroun : application locale d'une prescription internationale...	177
2.1- Prémisses	177
2.2-La réforme forestière de 1994	178
2.3- La rationalisation par le zonage	180
2.4- Décentralisation et gestion participative	188
3- Contexte de la décentralisation et de la participation, quelques commentaires.....	195
3.1- Des questions évitées	195
3.2- De nouvelles questions à soulever	196
3.3- Une question d'échelle et de focale	197
3.4- Finalement...	197

CHAPITRE 6 : FAUNE ET CONSERVATION : UN PARTENARIAT POUR TRANSCENDER LES FRONTIERES

1- Conservation et gestion de la faune dans l'Est-Cameroun : derrière la décentralisation, un projet de construction d'une approche sous-régionale.....	200
1.1- Des zones essentielles de protection à la création de parcs nationaux	201
1.2- ZICGC : une particularité de l'Est-Cameroun	202
2- La construction sous-régionale d'une gouvernance environnementale.....	205
2.1- De l'aire protégée aux landscapes : prémisses d'une approche sous-régionale	205
2.2- Conférences et partenariats : l'institutionnalisation	207
2.3- TNS et Tridom : la conservation au-delà des frontières nationales	214
3- Un mode de gouvernance qui transcende et redéfinit les frontières.....	221
3.1- Public/privé, conservation/développement : la redéfinition des frontières sectorielles	221
3.2- Espace transnational : l'abolition des distances ?	224

TROISIEME PARTIE : DE LA GOUVERNANCE PRESCRITE A LA GOUVERNANCE LOCALE : INTERACTION ET FRICTIONS DANS LA BOUMBA-ET-NGOKO

CHAPITRE 7 : DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA CONSERVATION INTEGREE DES ANNEES 1990 A NOS JOURS DANS LA BOUMBA-ET-NGOKO

1- Missionnaires et agences de coopérations bilatérales : de la laïcisation du caritatif à l'aide au développement.....	230
1.1- Des missionnaires...	230
1.2- ... à la coopération décentralisée néerlandaise	231
1.3- Aappec, première structure associative dans l'Est-Cameroun : de l'aide caritative à l'autopromotion des Baka	233
2- L'Unité technique opérationnelle du Sud/Est (UTO S/E) : outil de décentralisation et de gestion intégrée des ressources naturelles et humaines.....	235
2.1- L'État et ses institutions : des pouvoirs décentralisés sans moyens	237
2.2- La GTZ : du désengagement du terrain à l'appui institutionnel	240
2.3- Le WWF, pilier de la cellule de gestion de l'UTO S/E	242
3- Le WWF, une ONG de conservation internationale incontournable.....	244
3.1- Du WWF international au bureau d'Afrique centrale : quelques repères	246
3.2- Le WWF dans l'Est-Cameroun : le projet Jengi	249
3.3- La transversalité des domaines d'action et des champs de compétence : le WWF au cœur de tous les sujets	256
3.4- Réseaux, acteurs et métrique : la place centrale du WWF	261
4- L'intégration du secteur privé et des populations à la dynamique de conservation de l'UTO.....	263
4.1- Regrouper les individus pour les faire participer : associations et autres groupements communautaires	265
4.2- Capacity building et émergence des ONG locales	266

CHAPITRE 8 : LES ONG, NOUVEAUX ACTEURS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE PRESCRITE

1- Les ONG dans l'Est-Cameroun : l'apparente ressemblance.....	272
1.1- Des informations difficiles à obtenir : entre stratégie et suspicion	272
1.2- Des champs d'action et des objectifs communs ?	273
1.3- Des échelles et des secteurs d'intervention variés ?	276
1.4- Des ONG en réseaux et des réseaux pour les ONG	278
1.5- L'apparente ressemblance des objectifs, des secteurs et des échelles d'intervention	279
2- Les ONG locales au-delà de la ressemblance.....	281
2.1- Des structures, des individus et des histoires : une autre approche descriptive des ONG	282
3- Les ONG locales dans la gouvernance : rupture ou continuité ?.....	300
3.1- De nouveaux acteurs stratégiques dans une arène sociopolitique fragmentée	302
3.2- Un secteur sous influence extérieure	310
3.3- ... dans la continuité des jeux sociopolitiques	329
4- Une société civile différente de celle prescrite ; des ONG locales à l'image du système polyethnique en interaction.....	341

CHAPITRE 9 : LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE VILLAGE :

BAKA, BANGANDO ET BAKWELE DANS LES STRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVE

1- Les structures de gestion participative ou les outils de la normativité imposée.....	347
1.1- Le droit d'usufruit sous conditions	348
1.2- Organisation de la communauté et structures normatives : hiérarchisation et changements des attributs du pouvoir	354
1.3- Pour une analyse dans l'interaction	360
2- La norme contrariée ? Bakwélé, Bangando et Baka dans les structures communautaires....	362
2.1- Les Bakwélé : les lignages dominants en équilibre	364
2.2- Les Bangando et les « élites »	377
2.3- La cooptation des Baka	384
3- Les structures modernes à l'image du système polyethnique.....	389
3.1- Une multiplication des instances qui favorise le maintien des lignages dominants	389
3.2- Dans la continuité des dynamiques pré-existantes	390
3.3- La sorcellerie : pouvoir égalisateur et source de déséquilibre	393
3.4- Echec ?	401

CHAPITRE 10 : POUR CONCLURE : LES EFFETS INATTENDUS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE PRESCRITE

1- La participation et la représentativité : limites et ambiguïté.....	404
1.1- Accentuer les hiérarchies et favoriser les élites	404
1.2- La participation confisquée	409
2 Les positionnements ambigus face aux règles officielles : la transparence étouffée.....	415
2.1- La multiplication des membres des dispositifs institutionnels : favoriser la transparence ?	415
2.2- Lutte anti-braconnage et répression : le contournement collectif assumé et l'exclusion comme effet pervers	417
3- La discrimination positive envers les Baka, une solution au problème ?.....	421
3.1- Renforcer les préjugés ?	423
3.2- Remobiliser des relations interethniques mais renforcer les conflits	428
4- Déséquilibre des territoires et nouvelles marginalités.....	431
4.1- Concentration des projets dans certains villages et marginalisation des autres	432
4.2- Défricher, planter et louer : prémisses d'une nouvelle dynamique territoriale ?	435
5- Pour conclure : quelques éléments oubliés.....	440
5.1- Les allogènes : acteurs négligés du processus	440
5.2- Les rumeurs de sorcellerie, marques des nouvelles dynamiques de pouvoir ?	442
5.3- Pour conclure : la normativité aura-t-elle raison de la résilience ?	443

CONCLUSION..... 445

BIBLIOGRAPHIE..... 451

PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES..... 475

TABLE DES FIGURES..... 479

TABLE DES MATIERES.....482

Prologue :

De la forêt tropicale à une forêt plurielle

Je suis née sur le bord de la mer, entre les pêcheurs et les marins au long cours ; ainsi je n'avais de la forêt tropicale que des images toutes faites, véhiculées par les médias, les revues naturalistes et reflétant les inquiétudes grandissantes de l'écologisme naissant : un espace sauvage et vierge, domaine des éléphants et des grands singes ; une biodiversité extraordinaire menacée par l'exploitation forestière, la course aux minerais et autres richesses dont regorgent les sols, menacée par la folie des hommes et leurs besoins gourmands de ressources infinies. Un enfer vert pour les occidentaux, un éden pour les naturalistes en quête d'espèces inconnues de la science, le « paradis » terrestre pour les mythiques populations Pygmées qui y vivent de chasse et de cueillette, les derniers hommes libres vivant en autarcie, hors du monde et de la folie moderne.

Ces lieux communs n'ont pas résisté une seule seconde à ma confrontation avec la réalité, avec le terrain, celui que j'ai choisi pour réaliser ma recherche : la forêt du bassin du Congo. Ce qui m'y a été donné à voir et à comprendre est bien plus complexe, bien moins romantique et beaucoup moins figé. Toutes ces images qui forment notre imaginaire sur la forêt tropicale s'appuient sur les représentations de la multitude d'acteurs qui s'y intéressent et qui véhiculent leurs propres représentations souvent de manière simplifiée, selon leurs convictions, leurs choix politiques et en fonction des techniques de communication au grand public¹.

C'est cette pluralité de visions qui s'entremêlent et se confrontent, qui me conduit aujourd'hui à considérer la forêt tropicale comme un espace *multi-investi*, c'est-à-dire qu'il représente et porte simultanément plusieurs définitions, plusieurs représentations, en fonction des cosmogonies et des objectifs propres à chacun des acteurs qui s'y intéressent, qui y vivent ou qui l'exploitent (Brunois, 2004 : 90). La forêt tropicale est ainsi à la fois celle des biologistes et des conservationnistes qui la décrivent en terme de biodiversité

1. Le programme européen APFT (Avenir des peuples des forêts tropicales) s'était efforcé de dénoncer ces idées préconçues (Bahuchet *et al.*, 2000 ; Grenand & Bouly de Lesdain, 2000).

(avec l'indice de Shannon², le nombre d'espèce menacées, les espèces rares ou emblématiques...), celle des forestiers qui en parlent en terme de ressource (mètres cubes, essences...), celle des populations, qui fait référence à une façon d'être au monde, ou encore la forêt de ceux qui n'y ont jamais mis les pieds mais qui se sentent concernés et signent des pétitions, font des dons à des ONG et s'expriment au nom d'une société civile internationale.

C'est donc de cette pluralité de représentations qui s'entremêlent et se confrontent que je vais parler dans cette thèse, d'une « forêt plurielle », pour reprendre l'expression de Florence Brunois qui a travaillé dans la forêt de Papouasie-Nouvelle Guinée.

Cette forêt plurielle donc, c'est celle de l'Est-Cameroun, dans le massif forestier de l'ouest du Bassin du Congo ; je vais l'aborder dans une dialectique entre empirisme et théorie ainsi que par un va-et-vient continu dans une gamme d'échelle allant du micro-local à l'international. Les individus, les réseaux, leurs interactions et les représentations, autant ceux des populations locales que des acteurs de la sphère internationale, sont au cœur de ce travail.

Cette position ne s'est cependant pas imposée comme une évidence dès le début de mon travail de thèse. Elle s'est construite et affinée au contact du terrain, au fil des lectures, des discussions et des confrontations de regards et d'idées. Il s'agit ainsi d'une construction qui s'est mise en place au fil des quatre ans que j'ai consacrés à ce travail, et qui a d'abord nécessité de déconstruire les idées reçues et les discours et de mettre en évidence les réseaux.

L'introduction de ce travail retrace ce cheminement, l'itinéraire du doctorant et de ses idées, de la construction d'un sujet de recherche à la production d'une analyse qui n'est somme toute qu'un regard particulier sur une situation complexe.

2. L'indice de Shannon est un des indices pour mesurer la biodiversité.

Introduction

[...] « Le terrain n'est pas une situation déjà donnée comme l'induit le mythe de l'ethnologie : l'ethnologue arriverait comme un étranger, il se glisserait dans une réalité qui est déjà là, une société dans laquelle il se fondrait, avec laquelle il s'identifierait, partagerait... C'est la mystification de l'observation participante [...] le terrain, qu'on soit dans une situation banale, en France dans une cité HLM, un quartier ouvrier, un village etc., ou qu'on se trouve au Laos, au Vietnam ou ailleurs, est une construction et une production de rapports sociaux exceptionnels, en rupture avec la quotidienneté des acteurs. Dès le départ, c'est une construction de relations avec les gens, d'une reconnaissance de la position occupée par l'ethnologue, mais aussi de son individualité, de sa personnalité, de son mode de relation aux autres. On ne peut jamais se reposer sur un terrain, on ne peut jamais considérer que les choses sont gagnées. On est en permanence dans une situation d'acteur stratégique, en permanence amené à construire, à reconstruire, développer, orienter, analyser, voir où on se fait entraîner, en permanence on est dans une situation d'activité extrême. » (Luxereau, 1999) entretiens avec Monique Selim : 65.

Le terrain, l'Est-Cameroun

Quand j'ai commencé cette thèse, j'avais comme objectif d'étudier l'impact des projets de conservation de la biodiversité sur la mobilité des Pygmées Baka. Ce projet s'inscrivait dans le cadre de l'ANR MPRA (« Mobilité des Pygmées et routes en Afrique »³) qui avait pour objectif de mener une étude interdisciplinaire sur l'impact des routes et leurs externalités sur la mobilité des chasseurs-cueilleurs Pygmées d'Afrique centrale.

Les Pygmées ? Populations « emblématiques » de la forêt tropicale d'Afrique centrale mais aussi populations méprisées et marginalisées, les Pygmées ont fait (et font encore) l'objet de nombreux travaux ethnographiques et leur mode de vie actuel nourrit encore bien des fantasmes. Traditionnellement chasseurs-cueilleurs itinérants, les récentes études montrent un changement de mobilité des Pygmées en Afrique (Bahuchet, 1991; Guillermou, 1992 ; Joiris, 1992, 1994 ; Tilquin, 1997 ; Tsuru, 1998 ; Leclerc, 1999 ; Kimura, 2003 ; Leclerc, 2005 ; Ichikawa, 2006), souvent qualifié de processus de sédentarisation. Bien que cette

3. « La mobilité ancestrale face à la percée des routes forestières en Afrique centrale : le cas des chasseurs-cueilleurs pygmées », Projet ANR-05-BLAN-O400-01, 2006-2009, dirigé par Serge Bahuchet.

notion ne semble pas révéler, de l'aveu de certains, la complexité de ce qui est observé localement, la nécessité de la sédentarisation continue à être largement prioritaire pour les politiques, les administratifs, et autres partisans associatifs...

Au départ les questions étaient nombreuses :

Quelles sont les raisons (sous jacentes, profondes, cachées) conduisant une grande partie des acteurs à évoquer la sédentarisation de ces populations ? Si sédentarisation il y a, quelle forme prend-elle ? Quels mécanismes sont en jeu ? Quelles sont les conséquences de la conservation de la biodiversité sur la sédentarisation et sur les modes de vie ? Je voulais également voir si les représentations de l'espace et de la nature des populations locales avaient changé au contact des représentations véhiculées par les acteurs de la conservation et des politiques mises en place.

Mon hypothèse principale était que les projets de conservation de la biodiversité, en redéfinissant les territoires et les activités, deviennent un élément moteur, si ce n'est de sédentarisation, du moins de changement de mobilité donc de mode de vie pour des populations traditionnellement mobiles.

Des hésitations... au choix de l'Est-Cameroun pour terrain

Dans ce programme, le territoire devant être étudié n'était pas assigné, puisqu'il s'agissait de mettre en évidence un processus global.

Je pars une première fois en juillet 2006 au sud du Cameroun dans la province de l'Océan où vivent les Pygmées Bagyeli, à l'occasion d'une mission de suivi des conséquences de la construction d'un oléoduc traversant le pays bagyeli. Dans cette région, il y a bien un parc national, celui de Campo-Man, donc un projet de conservation, mais en revanche pas d'ouverture de routes car très peu d'exploitation forestière. Malheureusement, la littérature sur les Bagyeli est pour ainsi dire quasi inexistante ; il est dès lors difficile de travailler sur le changement, puisqu'il n'y a pas de situation de référence, et pas assez de temps devant moi pour l'observer ! Je pars alors en février 2007 au sud du Gabon, chez les Pygmées Babongo, un autre terrain couvert par l'équipe impliquée dans l'ANR. Là, il y a des routes forestières, mais pas de projet de conservation dans les environs, et des villages Babongo qui s'avèrent être fixés sur les routes depuis des décennies. De surcroît, nulle littérature de référence. J'abandonne alors cette région.

Susanne Fürniss, ethnomusicologue du CNRS et spécialiste de la musique baka, me propose alors de l'accompagner dans une de ses missions au Cameroun, et en juillet 2007 nous partons dans le département de la Boumba-et-Ngoko, à l'extrême sud de la province de l'Est, à la frontière avec le Congo Brazzaville et la République Centrafricaine.

Depuis Yaoundé, la capitale camerounaise, pour relier Yokadouma, la préfecture de la Boumba-et-Ngoko, on roule des heures durant sur des pistes défoncées de latérite qui traversent un couvert forestier dense s'étendant à perte de vue. Il faut au moins deux jours en saison sèche (si tout va bien), et passer la nuit à Bertoua, la capitale de la province est une étape obligatoire. On peut aussi emprunter, comme nous l'avons fait cette fois-ci, la piste forestière qui relie Lomier à Yokadouma⁴. Propriété exclusive d'un exploitant forestier, cette route ne passera dans le domaine public que dans quelques années, mais pour l'heure, seuls les véhicules privés peuvent l'emprunter et uniquement sur autorisation, et non les transports en commun.

Dans le vrombissement du moteur qui avale la piste chaotique des heures durant, je jette un coup d'œil à la succession de forêts et de villages. Les panneaux marquant les Unités forestières d'aménagement se succèdent, quelques pistes plus étroites s'éloignent de part et d'autre d'un couvert secondaire vers la zone des grands arbres, mais nulle trace de zones dévastées par le passage d'engins, ni de clairières déboisées. Toujours la forêt, les villages, les champs, la forêt... et les camions chargés de grumes qui dévalent la piste à toute allure, nous forçant à rouler sur le bas-côté le temps du croisement et à fermer yeux et bouche plusieurs minutes après leur passage, pour ne pas engloutir le nuage opaque de terre projeté sur nous comme une vague.

Aux grands carrefours, centres névralgiques, les boutiques des musulmans offrent un peu de réconfort aux voyageurs. Des boissons, des gâteaux secs importés des Emirats arabes, des brochettes de *soya*⁵, des cigarettes américaines, entassés parmi les produits de base qu'on retrouve dans chaque boutique au Cameroun : tomates en conserve, huile, savon, sel... Les produits vivriers à vendre (macabo, bananes plantain, feuilles de *Gnetum africanum*...) sont présentés en bord de route devant la maison, mais nulle trace de gibier comme c'était le cas au Gabon ou sur d'autres routes du centre Cameroun.

Nous quittons Yaoundé à la mi-juillet et après plusieurs heures de voyage, sur le bord de la route, quelque part entre la ville de Lomier et celle de Yokadouma nous nous arrêtons stupéfaites devant un bâtiment en ciment, le seul depuis des kilomètres, au milieu des cases en terre et des huttes de feuilles. Sur le fronton de ce qui ressemble à une église, une

4. Les fois d'après j'ai fait les déplacements en transports en commun, par la route publique passant par Bertoua. Le temps de trajet se révèle être variable, fonction de la météo et des circonstances.

5. Terme haoussa pour désigner la viande de bœuf grillée.

peinture très reconnaissable du personnage en raphia de *Jengi*, un masque, un esprit et un rituel baka.

C'est un foyer rural pour les Baka, uniquement pour eux. Il y a là, entassés dans un coin, des centaines de chaises, une télévision... et quelques ordinateurs.

« C'est pour nous ici, pour nous les Baka de la forêt. C'est un don d'une ONG. »

« Il y avait les ordinateurs pour nous aider à nous développer. Mais ici il n'y a qu'un groupe [électrogène] et pas beaucoup d'argent pour le pétrole. Et ils n'ont pas encore envoyé le professeur avec les ordinateurs et comme ici personne ne sait s'en servir... »

Quel contraste ! Comment cette modernité peut-elle côtoyer ce qui nous paraît si traditionnel ? Quels changements la construction et l'animation d'un tel endroit peuvent-ils produire ? Pourquoi construit-on un centre « informatique » précisément ici ? Où sont ceux qui ont amené cela ?

Les explications confuses sur le nom de l'ONG, le rôle de la compagnie forestière, celui du *Covaref* « une structure qui gère les animaux » m'explique-t-on, aiguissent ma curiosité. Cadeau de la Première Dame, non, projet de développement communautaire, compensation de la compagnie forestière... je n'aurais finalement pas le fin mot de l'histoire mais je sens qu'il y a là des dynamiques intéressantes.

Nous reprenons notre route et après plusieurs heures éreintantes, nous atteignons Yokadouma, la préfecture du département, le plus à l'est, celui qui fait frontière avec la République Centrafricaine et le Congo. Province enclavée et méconnue même des Camerounais, elle est pourtant aussi une des provinces les plus riches en raison du commerce du bois, avec les 8 milliards de francs CFA qu'elle perçoit chaque année grâce à la redevance forestière versée par les treize concessions qu'elle héberge. C'est aussi un lieu important pour la chasse sportive. Les touristes fortunés (Américains, Français, Belges...), moyennant une forte taxe d'abattage, peuvent pratiquer leur loisir de prédilection : chasser la grande faune, sauvage, dangereuse et donc prestigieuse pour le chasseur, éléphant, bongo... des espèces rares et interdites de chasse pour les populations locales !

Mais quand on arrive à Yokadouma, rien ne laisse deviner sa richesse. L'électricité qui n'alimente qu'une partie du centre-ville est sporadique et les coupures incessantes, le réseau d'eau potable n'est que partiel et soumis à coupures récurrentes, pouvant laisser la population plusieurs semaines sans eau courante. Les hôtels « de luxe » louent des chambres avec ventilateur et télévision qui ne fonctionnent plus depuis bien longtemps et

même l'éléphant de pierre et de béton, emblème de la ville qui trône au croisement des routes forestières devenues pulvérulentes, est méconnaissable. La journée entière est rythmée par le passage des grumiers qui traversent la ville à toute vitesse dans un grondement de ferraille et un nuage de poussière. Ici on connaît parfaitement le nom des compagnies forestières, leurs origines, leur fonctionnement... On parle redevance forestière, assiettes de coupe, safari, ONG, Covaref⁶, Banque mondiale, autant de mots qui résonnent en français au milieu des conversations en langues locales. Mais pourquoi un tel abandon des infrastructures dans cette ville pourtant très riche ? Que se passe-t-il avec le système de taxe qui devait permettre à la ville de se développer ? Où est l'argent ?

Les motos taxis, les *nan fang* chinoises, attendent par centaines les rares clients qui vont du marché au bar, de bar en bar... jusqu'à la nuit, toujours balayés par le vent soulevé au passage de l'or vert attelé sur des camions cahotants. A la nuit tombée, la ville est dehors, assise aux tables des quelques femmes qui cuisinent couscous de manioc, maquereaux braisés et plantains. Nous nous joignons à la foule, le voyage nous a épuisées et c'est l'occasion de faire connaissance. Mais dans les marmites des cuisinières⁷, ce soir-là, nulle viande de brousse. L'exploitation forestière et les parcs naturels font fuir le gibier ou le rendent inaccessible, me dira-t-on. Comme me l'explique un client assis à la même table que moi, avec amertume dans la voix et désillusion sur le visage, « *pourtant il y en a encore de la viande⁸ ici, mais elle s'enfuit loin en forêt, là où la forêt est interdite.* » Et un autre de rajouter : « *maintenant pour manger la viande ça devient difficile. On ne blague pas avec les braconniers ici, les gens ont peur.* » Le sujet semble d'actualité et particulièrement sensible puisque jusqu'à la fin du repas on m'entretiendra de ce sujet, les personnes prenant la parole se faisant de plus en plus nombreuses en même temps que le ton monte et les esprits s'échauffent.

Le lendemain nous descendons sur la route qui mène à Moloundou, la ville la plus au sud-est du Cameroun et la dernière avant le Congo. Le paysage change. La forêt est plus dense et la piste tellement délabrée qu'il nous faut à plusieurs reprises descendre pour guider le chauffeur entre les ornières. C'est peut être ce qui explique que le trafic s'est considérablement amoindri. Seuls circulent des grumiers, des 4 x 4 marqués du panda du WWF ou ceux portant le nom de compagnies forestières. Ils croisent les deux seuls bus de transport en commun qui acheminent les passagers chaque jour jusqu'à Moloundou,

6. Comité de valorisation des ressources fauniques.

7. Chaque femme qui vend des plats cuisinés dans la rue les présente directement dans les marmites ayant servi à la cuisson ; le client en soulève le couvercle pour voir ce qui est dedans et faire son choix.

8. Le mot viande est employé ici au sens d'animal, gibier.

soit à plus de 200 km de Yokadouma. Aux panneaux des UFA (Unités forestières d'aménagement) succèdent ceux annonçant les parcs nationaux de Lobéké et de Boumba Bek et Nki, puis quelques plaques rouillées ou effacées faisant de la publicité pour une chasse respectueuse des lois, pour une église ou pour les campagnes de prévention du sida. Puis Moloundou, centre administratif important depuis l'époque de la colonisation allemande, cette ville dont la seule prononciation du nom a entraîné en son temps de nombreux migrants à venir « se chercher » et faire fortune. Jadis il y avait là des scieries, le commerce florissant du cacao, du travail et la rumeur de l'or, de l'ivoire et du diamant. Aujourd'hui le petit centre-ville est désert, la plupart des boutiques fermées, et quelques migrants tentent de faire tourner leur commerce dans l'espoir d'accumuler juste assez d'argent pour rentrer chez eux⁹.

Je retrouverai ici les mêmes discours confus, exaspérés et qui plus est acerbes, sur les projets de développement qui tardent à arriver, les contraintes de la conservation, les actions d'ONG dont on a oublié les noms ou qui ne sont pas passées depuis bien longtemps.

Après un mois de prospection, je prends la décision de faire mon étude ici, dans cette forêt majoritairement peuplée de Baka, domaine de la conservation avec trois parcs nationaux mais aussi zone d'exploitation forestière et de chasse sportive. L'endroit, « la zone », me paraît enfin idéale pour mettre à l'épreuve mon questionnement et mes hypothèses.

9. En 2009, la ville semble retrouver ses couleurs d'antan. La remontée du cours du cacao, culture de rente très présente dans cette partie du Cameroun, y est certainement pour quelque chose. En 2010, on me fait également savoir que de nombreuses personnes sont arrivées à Moloundou, précédant l'installation d'une compagnie forestière non loin de là.

Le cheminement d'une recherche à l'épreuve du terrain : construire un questionnement, une question de méthode ?

Au-delà du voile des illusions

Aborder un terrain n'est pas chose facile. Non seulement il faut pouvoir en délimiter les contours (afin de ne pas se perdre dans une course effrénée) mais surtout il faut développer des outils méthodologiques efficaces afin de récolter le maximum d'informations pertinentes.

Ma formation initiale, alliant écologie, géographie et ethnologie, constitue un vivier varié dans lequel puiser des outils méthodologiques couramment utilisés : relevés systématiques, échantillonnage représentatif, analyse spatiale et cartographie, entretiens et observation participante... Seulement, des questions et méthodes de recherche développées dans le confort du bureau parisien et de la prolifération bibliographique aux questions développées dans cette thèse, il y a eu le filtre du terrain, la moulinette du réel, bref, le dur mais nécessaire passage de la théorie à l'empirisme.

Il m'aura fallu dix mois de terrain¹⁰, des échecs, des difficultés, des dangers mais aussi de belles rencontres, des encouragements... pour comprendre cette zone de l'Est-Cameroun et les dynamiques qui y sont en cours.

C'est ainsi que l'itinéraire de ma recherche a subi bien des détours certainement en raison de la nature même du questionnement qui a commencé à naître et à s'affiner au contact du terrain et de ses réalités propres. Ces détours, s'ils m'ont fait croire par instants que j'étais perdue, sont en réalité l'essence même de mon travail ; ils m'ont permis de découvrir les éléments essentiels qui m'auraient été masqués par les méthodologies ordinaires. Il fallait aborder la thématique que je m'étais donnée sous un autre angle, et ces méandres sont en fait caractéristiques des mécanismes en œuvre dans l'est du Cameroun. Et de fait, les difficultés très réelles et les dangers modérés auxquels j'ai dû faire face ont profondément orienté mon travail.

Pour montrer comment a évolué ma question de départ et comment s'est construite la problématique de ce travail, j'utiliserai ici la description de situations vécues, expliquant

10. J'ai séjourné sur le terrain en juillet 2007, puis du 18 novembre 2007 au 12 mai 2008 ; j'y suis revenue une troisième fois du 20 décembre 2008 au 10 avril 2009.

ma démarche empirique sur le terrain, mais surtout comment j'ai mis en place une approche multi-scalaire en me montrant très mobile.

Lors de mes premiers terrains, en 2007 et 2008, j'ai longtemps cru que je faisais fausse route et que je m'éloignais de « ma problématique ». Je n'arrivais pas à avoir accès aux données espérées (fantasmées ?) ni vraiment à comprendre les bribes que je saisisais parfois au vol lors d'une conversation. Dans un premier temps, je me suis obstinée à nager à contre-courant, cherchant à appliquer les méthodes classiques (rendez-vous, entretien formel, dépouillement des archives...), avec l'obsession de la donnée claire, en pensant que j'arriverais à la fin à emboîter chaque pièce du puzzle.

Mes tribulations m'ont permis de comprendre que ces entretiens semi-directifs (de surcroît s'ils sont enregistrés), ces cartographies des territoires et des déplacements des communautés, ces rendez-vous avec les institutionnels, bref, la recherche de documents formels, des données écrites, chiffrées, ne pouvaient pas constituer le corps de ma méthode de travail, tout simplement parce que ces méthodes ne révèlent rien, elles sont inefficaces. Pire, elles conduisent à se faire enfermer dans la stratégie même que je cherchais à comprendre, c'est-à-dire à ce que mon travail devienne lui aussi un des ressorts du mécanisme.

Pour comprendre l'envers du décor et soulever le voile des illusions, il me fallait déconstruire la situation, c'est-à-dire à changer de méthode. En effet, dans des contextes conflictuels où il existe des résistances, où politique, sorcellerie et corruption dominent, l'analyse des discours est complexe, et même périlleuse. Il faut alors aller au-delà des discours, transcrire le caché, les bruits, les rumeurs.

Le retour sur le terrain : des difficultés qui déconstruisent un sujet

Quand j'y suis revenue seule, en novembre 2007, j'étais donc dans l'optique de m'installer dans un ou deux villages baka pour quelques mois, puis de suivre les organismes en charge de la gestion des trois projets de conservation présents dans la région. Les quelques travaux ethnographiques de qualité réalisés sur les populations Baka du sud de la Boumba-et-Ngoko, l'accessibilité difficile et le manque d'analyse des politiques de conservation dans la zone me paraissaient des ingrédients intéressants pour une étude pertinente.

Je savais que le terrain n'allait pas être facile, l'article de Joiris, 1999, jetait quelques bases de ce qui m'attendait :

« Le terrain des Pygmées Baka peut être qualifié de délicat pour la pratique ethnographique dans le sens où il s'agit de communautés en voix de sédentarisation. Victimes d'un certain racisme les tenant à l'écart de toute promotion sociale, les Baka se trouvent au plus bas de l'échelle sociale. Ils vivent également en relation d'interdépendance économique et politique vis-à-vis de leurs partenaires traditionnels (les agriculteurs dits bantous) et depuis une vingtaine d'années sont confrontés à une diminution de leur accès aux ressources forestières. Mais ce terrain est aussi celui d'autres habitants de la forêt tropicale humide, essentiellement des agriculteurs sur brûlis. » (1999 : 86).

Cette situation n'était que la partie émergée des difficultés.

Le 22 décembre 2007, je m'installe donc dans le village de Bèlèh à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Moloundou, sur une route qui longe la rivière Boumba, frontière avec le Congo. L'installation au village n'a pas été facile : j'ai aussitôt été prise à partie dans un conflit qui avait éclaté quelques jours plus tôt et laissé des phalanges cassées, un traumatisme crânien et quelques traces de morsures. Lors de mon premier passage (pendant ma mission avec Susanne Fűrniiss en juillet 2007), je m'étais arrangée pour rester séjourner au village, et les non-Pygmées comme les Baka m'avaient alors donné leur accord. Mais la situation avait changé, le non-Pygmée (un Bangando marié à une femme kwélé du village voisin) que je connaissais, avait laissé sa place à un beau-frère kwélé qui entretenait des relations très conflictuelles avec ses voisins baka et qui ne voyait pas d'un bon œil mon travail.

« C'est toujours pour les Pygmées que vous venez vous les Blancs, et nous on reste là comme ça. Mais vous devez savoir que si vous voulez parler aux Pygmées, vous devez passer par moi parce que ce sont mes Pygmées. »

Ce soir-là, le premier de mon séjour au village, je me suis fait menacer de sorcellerie ; dans la nuit, les Baka m'ont déménagée pour m'installer dans la maison d'un vieil homme parti pour plusieurs jours en forêt.

« Il ne faut pas écouter ce que te dit le Bantu, il ment, il est mauvais, il nous frappe trop. Tu es venu pour nous les Pygmées, parce que la forêt c'est pour les Pygmées, c'est nous qui connaissons la forêt, pas les Bantu. »

Les bases de la relation étaient jetées et ces paroles lourdes de sens, prononcées par les Bantu et par les Baka, résumant en fait tout ce qui me sera donné à voir et à entendre par la suite. C'est donc un aller-retour incessant et difficile entre les différentes parties en présence que j'ai eu à gérer, maladroitement au début, mieux sur la fin de mon séjour.

Qui plus est, j'avais choisi le village où une autre ethnologue, Daou Joiris, avait résidé près de 10 ans auparavant. Impossible de mener une enquête sans que l'on me réponde :

« ce qu'on répondait à Daou » ou que mes questions soient contournées ainsi : « On va te montrer ce qu'on a montré à Daou », ou encore « mais Daou elle, elle nous donnait les fusils, elle payait la bière et nous conduisait en voiture »...

Le 19 janvier je décide alors d'aller prospecter dans le village de Baka, à une quinzaine de kilomètres de là, au bout de la piste. La situation ne sera pas plus aisée, vu qu'il s'agit d'un village où des chercheurs japonais de l'Université de Kyoto viennent travailler... avec les Baka (Sato, 1998 ; Yamauchi *et al.*, 2000 ; Tsuru, 2001 ; Kitanishi, 2003 ; Ichikawa, 2006 ; Hayashi, 2008) ! Là encore, les discours me désespèrent :

« On va te montrer les plantes qu'on montre au Japonais », « les Japonais c'est pas ça qui les intéresse, eux ils font... », « si tu veux qu'on travaille avec toi il faut nous payer. Les Japonais ils nous paient 10.000 FCF¹¹ par jour pour entrer en forêt. »

Et comme pour m'achever, le personnel en charge du projet de conservation était en congé et ceux qui restaient étaient basés à Moloundou. Un peu perdue sans doute, en pleine confusion et avec le sentiment immense de n'avoir rien compris, de n'avoir récupéré aucune donnée et de m'être trompée de terrain je suis retournée à Moloundou, afin de tenter de discuter avec les représentants de la conservation, puis j'ai cherché d'autres villages où m'installer et enfin je suis retournée à Yokadouma, en espérant pouvoir me joindre à une équipe du projet de conservation et observer leur fonctionnement, leur approche...

De l'étude des effets de la conservation de la biodiversité sur une population à l'étude de la gouvernance environnementale dans un contexte pluriethnique

Alors que je commençais sérieusement à désespérer, et que je me dispersais en frappant inutilement à toutes les portes, peu à peu je suis rentrée dans d'autres réseaux, j'ai pénétré

11. 10.000 Fcfa est une somme considérable, surtout pour la zone. J'ai appris par la suite, en rencontrant ces chercheurs japonais, que ce chiffre était très exagéré et que seuls quelques travaux spécifiques étaient rémunérés.

d'autres milieux, me suis fait inviter à des réunions qui ne concernaient *a priori* pas directement mon sujet d'étude. Aujourd'hui je pense que, sans trop m'en rendre compte, j'ai opté pour un compromis et une méthode qui m'ont permis d'aborder le même sujet mais d'une manière plus appropriée à la réalité locale, par l'envers du décor de la conservation, c'est-à-dire plus encore de la gouvernance locale.

Le théâtre des faux-semblants

▪ *Jeux politiques, jeux stratégiques*

Fin février 2008, alors que j'attends la prochaine voiture qui partira sur la piste en direction de Yokadouma, je m'installe à l'auberge et me glisse dans une conversation. Le chef de poste forestier (X.) me parle du braconnage incessant et du non-respect des lois. Ici il n'y a qu'une arme déclarée alors que l'ivoire et la viande de brousse transitent sans cesse entre les villages et vers Yokadouma. Mais que peut-il faire ? Ils sont quatre à couvrir la zone et n'ont qu'une mobylette pour faire les patrouilles, et puis tout le monde se connaît ici, il n'y a rien, il faut bien manger.

Lui il attend la retraite, il pourra repartir chez lui, en pays douala, rejoindre sa femme et ses enfants qui sont restés là-bas. « *Ici il n'y a pas vraiment d'école ici, alors, à quoi bon faire venir sa famille.* » Il est comme presque tous ces fonctionnaires, affectés ici par l'administration, généralement sans leur famille qui n'a pas voulu les suivre, loin de chez eux avec un immense sentiment d'impuissance et de désœuvrement. Par son sourire chaleureux, son débit assuré et prolifique et son discours politiquement correct, X a réussi à détourner mon attention de l'essentiel, mais cela, je ne l'ai compris que bien plus tard. Son affectation dans l'est du Cameroun est loin d'être une punition. Proche de la retraite, c'est un cadeau de son administration pour le remercier de ses années de bons et loyaux services. Dans cette zone riche mais loin de tout, un administratif zélé et peu regardant sur la procédure réglementaire peut, s'il sait y faire, se constituer un deuxième salaire et s'assurer une retraite confortable. X. m'a ouvert les portes de son bureau, m'a informée régulièrement des actualités, m'a fait des confidences, m'a invitée à des réunions, et m'a introduit dans différents cercles politiques et institutionnels de Moloundou. Ce faisant, il a développé une stratégie pour détourner mon attention de l'essentiel le concernant : il participe activement à un trafic de viande de brousse illégale, en lien avec certains réseaux

politiques de la capitale. Il est également impliqué dans une histoire de chantage avec la société forestière Alpicam.

X n'a pas été le seul à user d'une telle stratégie à mon endroit. Des éco-gardes (je pense tout particulièrement à Y), des présidents d'organisations locales (ONG et coopératives), des hommes de pouvoir m'ont fait chaleureusement entrer dans leurs bureaux, dans leurs familles, leurs réseaux d'amis. En accaparant mon temps et mon attention, en abreuvant ma soif d'informations, ils ont tenté de m'enfermer dans les réseaux qu'ils contrôlaient, de m'éloigner des personnes en opposition ou en concurrence avec eux. C'était aussi une manière de susciter ma confiance et de me rendre sourde ou méfiante vis-à-vis des rumeurs qui circulaient sur eux. Loin de n'être qu'une mauvaise intention de leur part, il s'agissait surtout, à mon sens, de stratégies habituelles qui consistent à ranger de leurs côtés les étrangers potentiellement dotés de ressources intéressantes (accès à l'information, insertion dans divers réseaux, argent, prestige...).

Véritablement naïve au départ, puis avertie par la suite, j'ai continué à jouer de la naïveté pour rester dans ces réseaux (riches en informations) et ne pas me mettre à dos ces personnes. Lorsque parfois je fus mauvaise actrice ou bien trop curieuse, les tentatives de séduction à mon égard ont quelquefois cédé la place à des moyens plus pressants et bien moins agréables.

C'est ainsi par exemple qu'en janvier 2009 j'ai été accusée par un représentant des forces de l'ordre d'être en illégalité¹² et dans une position dangereuse pour mon intégrité physique (à cette période, les règlements de compte transfrontaliers étaient récurrents et violents¹³). Un complice (chef de la gendarmerie et un ami depuis mon premier terrain) s'interpose et m'assure de sa protection, me prend sous son aile... mais aussi m'éloigne du théâtre où se joue la scène importante. Jeune fille seule dans cet endroit difficile, je me suis d'abord laissée prendre au jeu, peu rassurée de ce qui pouvait m'arriver. C'était avant de comprendre que les deux protagonistes, de mèche, m'éloignaient d'une réunion importante où devaient se mettre en place des stratégies politiques déterminantes liées à la

12. J'avais pour tout papier une photocopie certifiée conforme de mon passeport et de mon visa. Ce papier m'a été confisqué (je n'avais donc plus de papiers d'identité) et on m'accusait d'avoir fait un faux. On m'accusait également tout à la fois d'être une sorte d'espion français, de tremper dans un obscur trafic d'or et de voler les savoirs de plantes et des sorciers Baka pour les revendre en France. Rien de moins...

13. Les Congolais servent souvent de boucs émissaires aux Camerounais. Dans cette logique, ils sont presque systématiquement accusés d'être les auteurs des vols et violences perpétrés au Cameroun, ainsi que de la disparition du gibier, de l'augmentation du nombre d'armes de gros calibre, mais surtout des « pires » actes de sorcellerie.

gestion de la redevance forestière et de la redevance faunique (en l'occurrence sacrifier un allié historique du maire pour préserver ce dernier d'une opération anti-corruption).

▪ **ONG, association et expertise**

En avril 2008, au détour d'une discussion dans un bar de la ville de Yokadouma, on m'entraîne visiter les locaux d'une ONG de développement durable :

« Nous travaillons à l'émergence d'une société civile, à renforcer les capacités locales en termes de gouvernance. »

Si je ne m'attendais pas à entendre un tel discours ici, je n'étais pas au bout de mes surprises. En effet, je découvre peu à peu, parfois même aux confins des villages, un langage institutionnel qu'on dirait tout droit sorti d'un rapport de la Banque mondiale ou d'une de ces structures internationales produisant des textes jargonnant.

Durant mes différents séjours, on me demandera à plusieurs reprises de financer ou au moins de mettre en contact des groupes de personnes voulant créer une ONG pour le développement durable ou pour la protection de l'environnement. Depuis longtemps, on côtoie ici les ONG internationales et les organes de coopération, même si les traces matérielles de leur passage ont été effacées par le temps. Les réunions sont nombreuses à Yokadouma. On forme les délégués du futur Comité Paysan Forêt¹⁴, créé pour proposer et impulser des idées quant à l'utilisation de la redevance forestière ; on réunit les bureaux des COVAREF¹⁵ pour décider de la gestion des dividendes issus des taxes d'abattage... « *Nous sommes ici pour les aider à comprendre, à s'organiser... pour favoriser la gestion durable des ressources et le développement communautaire ... nous les appuyons dans leurs démarches et les suivons aussi, sinon rien ne tient* » m'explique l'employé d'une association locale.

C'est au hasard d'un petit déjeuner dans une gargote du centre-ville de Yokadouma, en avril 2008, que j'ai rencontré ce représentant de l'ONG OPADE, ou plutôt qu'il m'a trouvée. En effet, tout blanc qui traverse Yokadouma est soit un chasseur sportif, soit un

14. Les comités paysans forêts sont des structures communautaires émanant du processus de conservation et de gestion durable des ressources. Ils servent de plateforme de discussion entre les populations et les exploitants forestiers.

15. *Idem*, les Covaref sont des structures communautaires émanant également du processus de conservation et de gestion durable des ressources mais il concerne principalement la gestion faunique.

représentant d'une ONG internationale, un coopérant ou encore un *Peace corp*¹⁶. Dans tous les cas, il attire l'attention et l'occasion est trop belle :

« Nous faisons un travail important avec notre ONG mais nous avons du mal à fonctionner, faute de moyens... Tu pourrais nous financer, nous aider à toucher des bailleurs de fonds, là-bas en France, travailler avec nous. »

Et c'est comme ça que, petit à petit, je vais entrer dans le réseau des ONG locales, plus sollicitée par elles que je n'aurais eu besoin de les solliciter pour un rendez-vous. Je me suis rendue compte que, sans un peu de vigilance de ma part, je serais devenue un atout, une carte stratégique brandie pour renforcer une position ou infléchir une décision. Ce monde associatif, fortement connecté au réseau international, mais avec des prétentions micro-locales, reste malgré tout cantonné dans la ville de Yokadouma, ce n'est donc pas par hasard qu'on a tenté de restreindre ma mobilité à cette limite. De fait, la grande majorité de ces acteurs ont un contrôle et une maîtrise quasi-parfaite de cette zone limitée ; elle devient une vitrine de bonne gouvernance, ou du moins des efforts faits dans cette direction, occultant la nature des pouvoirs qui construisent la réalité quotidienne. Au-delà, la situation est hors de leur contrôle, les mécanismes sous-jacents sont à ciel ouvert, difficilement maîtrisables et grossièrement visibles. Je l'ai compris *a posteriori* en parcourant la Boumba-et-Ngoko, malgré les immenses difficultés logistiques que cela impliquait.

Les risques « d'enclivage »

Au début, mon travail était balisé et cantonné aux réseaux dans lesquels je me suis inscrite sans le savoir. Catégorisée comme « la chercheuse travaillant avec les Baka au village » donc accaparée par les Baka et rejetée par leurs voisins, je subissais de plein fouet le risque de « l'enclivage¹⁷ » (Olivier de Sardan, 2003 ; Bierschenk & Olivier de Sardan, 2007). Mais en m'attachant à côtoyer autant Baka que Bantu (je visitais les différents foyers chaque jour avec la même régularité, ne fût-ce que pour saluer ou partager un repas), en refusant de prendre partie dans les disputes ou les problèmes de dettes... les tensions se sont amoindries. Dans certains cas, chacun cherchant à être un meilleur hôte ou informateur, je

16. Les *Peace corps* (« corps de la paix ») sont de jeunes volontaires américains pour des projets de développement.

17. Pour ces auteurs, « le risque d'enclivage est lié à l'identification du chercheur à un sous groupe et la difficulté à passer d'un point de vue à un autre. Il risque ainsi, soit de rester extérieur aux divers points de vue locaux, soit de s'enfermer dans un seul d'entre eux » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 2007)

me suis retrouvée un temps dans une profusion de données et d'informations, certains n'hésitant pas à mentir et à demander finance ensuite ! Il m'a alors fallu trier les informations, les recouper...

Mais l'« enclivage » ne me menaçait pas seulement au village, mais également en ville, comme le montrent les exemples précédents des hommes politiques tentant de me maintenir dans leur réseau, ou encore celui des ONG locales essayant de faire de moi un de leurs experts.

La naïveté comme manière de limiter « l'enclivage »

La naïveté me paraît être une attitude intéressante à maîtriser sur le terrain même si elle peut être à double tranchant. Elle permet de pouvoir approcher des personnes, d'autant plus si elles occupent une position sociale importante, et d'amoindrir la méfiance existant souvent face à l'étranger dont on ne comprend pas tout à fait les motivations ni la position. Comme me l'avoua monsieur E.D.K, président de la cellule locale du parti au pouvoir, président du GIC de Membélé, ancien président de la cellule de gestion des redevances forestières, que je côtoyais et interrogeais régulièrement : « *Toi tu connais les choses ! Vraiment, tu me menaces¹⁸ avec tes questions ! Attends, Je vais t'expliquer.* » En m'invitant à discuter loin des yeux et des oreilles du village, il m'ouvrit à voix basse et hors enregistrement une porte essentielle à la compréhension du système stratégique politique en cours dans la zone. Je pus dès lors comprendre comment le parti au pouvoir (le RDPC) accaparait et verrouillait le pouvoir local au travers des Groupements d'Intérêt Communautaires, des associations et du Comité de Gestion de la Redevance Forestière, puis à partir de là j'ai pu dessiner le réseau de détournement de la rente forestière.

En revanche, dans certains cas, la naïveté peut être un obstacle pour accéder à certaines informations. L'enquêteur trop naïf ne se verra révéler que des banalités car il n'est pas considéré comme apte à comprendre la portée réelle de l'information qui lui serait donnée. Monsieur D.D, chez qui j'habitais quand je résidais dans le village de Bèlèh, se refusait au départ à m'expliquer les histoires de sorcellerie que j'entendais régulièrement et qui me paraissaient centrales. Lorsque je reviens vers ces questions deux ans plus tard, en

18. En français local cela doit être compris dans le sens de mise à nu, rendre vulnérable, embêter, titiller.

demandant des explications sur le *mbu* et le *douma ben nki*, ou encore sur le *kiti*¹⁹, mon vocabulaire s'était amélioré, mes questions précisées. Il me considéra dès lors apte à comprendre : « *maintenant tu peux entendre* » me dit-il un soir avant de commencer de longues explications sur les principes de sorcellerie. Ma position a de ce fait changé. En mesure de pouvoir « entendre », on m'expliquait plus volontiers le système magico-religieux et les forces occultes qui, si elles étaient pour moi l'envers du décor, fonctionnent somme toute pour mes interlocuteurs sur le registre du quotidien et du banal.

J'ai finalement trouvé le juste milieu en navigant entre experte et naïve en fonction de mon interlocuteur et des discussions abordées. J'ai très souvent joué l'innocente vis-à-vis des questions de politique, d'argent, de rumeurs, de braconnage et de conservation. En revanche, je me suis toujours présentée comme quelqu'un de sociable, connaissant telle personne ou telle autre, mais surtout sachant replacer chacun dans son clan, dans sa parenté... Il se trouvait toujours que j'avais habité, passé du temps ou que j'étais amie avec un cousin, une connaissance, un frère de celui dont on parlait ou bien de l'un des membres de l'assistance. Cette capacité à pouvoir comprendre l'individu dans sa sociabilité, à utiliser le vocabulaire technique et le franco-camerounais, me plaçait comme une experte, une connaisseuse de l'Est-Cameroun. Je connaissais désormais le contexte et je savais m'y adapter. Cependant ma démarche de va-et-vient n'était pas exempte d'ambiguïté pour la plupart de mes interlocuteurs.

Transgresser la position assignée au chercheur pour ne pas se laisser enfermer : une enquête des marges mais au centre des réseaux

En naviguant sans cesse entre les Baka et leurs voisins, entre le village et la ville, les institutionnels et les ONG, j'ai limité, me semble-t-il, les risques « d'enclivages ». Cependant, mes enquêtes sur le parc, sur les activités, les déplacements et les changements ainsi que ma connaissance grandissante des individus, de l'administration et des réseaux m'ont placée dans une situation délicate et équivoque. J'étais suspectée par certains de travailler pour le WWF, par d'autres pour l'administration, ou les sociétés de safaris, ou encore les forestiers, mais aussi de cacher des cadeaux pour les uns ou les autres, de

19. Ce sont les noms de différents pouvoirs occultes et pratiques de sorcellerie ; voir chapitres 9 et 10

l'argent... Je me suis ainsi retrouvée à cheval entre les composantes sociales et politiques mais somme toute au cœur des réseaux.

Durant mon séjour j'ai été tantôt accaparée tantôt boudée par les Bantu et les Baka, j'ai servi sans le comprendre au début des intérêts personnels, des luttes de pouvoir, des alibis...

Ultérieurement, lors de mon travail avec les institutions œuvrant à la conservation et au développement de la zone, j'ai été enrôlée dans la même position. On voulait me parler, j'ai alors écouté les discours bien rodés, les récriminations envers untel ou untel, les histoires de détournement d'argent, les abus... j'ai assisté à des réunions bien orchestrées et j'ai fait l'objet de fausses confidences ; mais quand je posais des questions on les contournait, on me réprimandait, on m'évitait, on me fuyait. Ma position, et certainement mon objet de recherche et ma méthode de travail faite de navettes entre les communautés, suscitait la méfiance.

On me voulait cahier de doléances, médiateur : « *Il faut que tu marques ça dans ton cahier et que tu ailles leur dire* », espion : « *Le WWF... mais c'est vous les Blancs* », financeur : « *Je monte une ONG pour promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance...* ».

Mais quelle place m'attribuaient les personnes sur le terrain ? Chercheuse ? Etudiante ? Espionne ? Blanche ? Bailleur de fonds ? Médiateur ? Ecrivain public pour cahier de doléances ? Certainement tout cela à la fois, en fonction des interlocuteurs et de ce qu'ils pouvaient attendre de moi. C'est donc en fonction de ces différents statuts, que j'ai entretenus sans en avoir l'air, que j'ai pu recueillir des informations aussi variées.

Ainsi, le processus de construction de savoir, que j'ai mis en place lors de ces séjours sur le terrain, ne se résume pas à une accumulation des compréhensions et d'élimination des incompréhensions, de focalisation sur des discussions avec « les bons informateurs ». Il doit plutôt se comprendre comme une pratique de constante transformation des activités et des discours codifiés, de mes attitudes, de mes positionnements, c'est-à-dire une réflexion permanente sur leurs positions et ma propre situation.

Cette attitude nous rappelle ce que Nancy Peluso appelle *situated-ness*²⁰, c'est-à-dire cette nécessaire capacité à ancrer l'étude dans une situation précise tout en ayant l'aptitude d'objectiver sa place et son propre positionnement, à la fois sur le terrain et dans le déroulement de l'étude. D'une certaine manière c'est au travers des relations entretenues que l'on est situé par les autres et donc que l'on se situe soi-même.

20. Colloque de Political Ecology, Montpellier, du 29/06 au 03/07/2009. Voir aussi Haraway (1991)

Les questions de cette thèse

Comprendre l'impact des projets de conservation sur les Baka ne peut simplement consister en une monographie synchronique des acteurs de la conservation et des populations baka. Ce serait occulter une grande partie des mécanismes qui y participent, mais aussi des facteurs qui influencent le changement. Finalement la pertinence de l'analyse se situe bien au-delà des seules questions de conservation et de mobilité des populations pygmées. En effet, au fil du terrain et de mon intérêt pour ce problème lié à la conservation, je me suis trouvée à devoir comprendre des réseaux politiques, familiaux, des alliances, des stratégies, mais aussi la politique nationale, les relations internationales, les politiques de coopération bilatérale.

En effet au Cameroun, la conservation est inscrite dans un vaste projet de reconstruction et d'aménagement du territoire forestier impulsé dès 1994 par les instances internationales. Plus qu'un projet d'aires protégées, c'est en fait un projet de gouvernance centré sur l'environnement (gouvernance environnementale), dans le but de transformer les modalités sociales, économiques et politiques afin d'aller dans le sens d'une gestion durable, intégrée, transparente et démocratique... bref, à entrer en conformité avec ces « valeurs » prétendues universelles.

Bien plus qu'un changement du mode d'accès aux ressources, c'est un changement des modes relationnels entre les populations et leurs territoires, les populations et l'Etat, les populations et les acteurs extérieurs (ONG, agences de coopérations, acteurs économiques...) que ce projet de gouvernance insuffle. Ce sont aussi de nouvelles normes, de nouveaux référentiels, de nouvelles logiques construites par les sphères internationales qui sont véhiculées à travers ce projet de conservation intégré pour la gestion durable des ressources.

Que se passe-t-il quand ce système de normes, de valeurs, se trouve en prise avec la réalité locale, qui a elle aussi ses règles et ses normes spécifiques ? Quels sont les impacts de ce nouveau mode de gouvernance sur les rapports sociaux, politiques et économiques de l'Est-Cameroun ? En somme, et là est la question principale du travail présenté ici, comment s'hybride cette nouvelle forme de gouvernance avec les gouvernances locales préexistantes ?

Le corpus de données

Mon corpus se compose de données au premier abord disparates. Les informations récoltées n'ont *a priori* pas la même valeur : d'un côté des données formelles (auxquelles toute personne peut avoir facilement accès au moyen d'entretiens et de travail sur documents), de l'autre, une somme de données informelles résultant de l'observation et de mon positionnement personnel.

J'ai d'abord suivi la méthode ethnographique, c'est-à-dire dans un premier temps de me concentrer sur des situations villageoises qui totalisaient tous les champs sociaux, tout en maintenant une certaine autonomie.

Je me suis donc installée pour mon premier terrain (décembre 2007 à mars 2008) dans le village de Bèlèh et pour le deuxième (janvier à mars 2009) dans celui de Membélé. De là, je me suis attachée à arpenter les villages et les zones alentours afin d'avoir une perspective plus globale du terrain d'enquête et des réseaux socio-spatiaux qui le caractérisent. C'est ainsi que j'ai également passé du temps, fait des observations et mené des enquêtes dans les villages d'Adjala, de Baka, de Ndongo et de Yenga (voir la carte sur feuille libre glissée dans la pochette cartonnée de la fin de l'ouvrage).

En raison de ma volonté d'approche multi-scalaire, j'ai enquêté aussi bien au niveau micro-local (l'unité domestique, le village), au niveau local (les villages proches, apparentés ou dans le réseau d'alliance, les villes moyennes), aux niveaux national (préfecture, capitale) et international (archives, documentations...). C'est pour cela que j'ai aussi beaucoup travaillé dans les villes de Moloundou, Yokadouma, Bertoua et Yaoundé, dans un constant aller-retour entre le village et la ville.

Dans l'Est-Cameroun, ce ne sont pas moins de huit langues locales²¹ qui sont parlées. Le français étant la langue nationale, et la langue scolaire, je n'ai pas eu à me plonger dans le long apprentissage de ces différentes langues, c'eût d'ailleurs été impossible. La plupart de

21. Le baka, le bangando, le bawkélé, le mvomvom, le mbimo (ou mpyemo), le konabembé. Le kako, l'« esèl. A ces langues locales viennent s'ajouter celles des migrants, principalement le ffuldé et les langues des Bamiléké.

mes entretiens et discussions ont été réalisés en français. Cependant, habitant majoritairement avec les Pygmées Baka et nombreux étant ceux qui ne maîtrisaient pas le français, j'ai non seulement eu recours à plusieurs interprètes, mais également commencé à apprendre le baka, tout du moins les mots usuels. Il serait prétentieux de dire que je parle cette langue, cependant j'ai pu acquérir des notions me permettant de saisir le sens des discussions, de relever parfois les raccourcis de traduction et de rebondir sur des éléments importants.

Pendant mes deux principales missions de terrain, j'ai rempli au total neuf carnets de 180 pages chacun. A cela s'ajoute une dizaine de petits cahiers thématiques. Bien que je n'aie pas pu tout utiliser et retranscrire, je comptabilise une centaine d'enregistrements, autant d'entretiens formels que des enregistrements de réunions, de bavardage...

Les données formelles

Ma démarche a commencé par le recueil et la transcription au plus près, des savoirs et pratiques des différents acteurs. Il s'agissait autant de participer aux activités domestiques, de productions, aux activités rituelles, aux réunions formelles et informelles (assemblées villageoises, visites politiques, réunions exceptionnelles...) que de poser des questions ou de convoquer des discussions de groupes.

Dans les villages cités j'ai réalisé une « base de données sociales » permettant de situer les acteurs les uns par rapport aux autres, afin de mieux comprendre les types d'interactions existantes. A partir de plans des villages, j'ai travaillé sur les généalogies, les clans, les parentés, les lignages et surtout sur les alliances, qu'elles soient matrimoniales ou non. Dans une perspective diachronique, des enquêtes ont également été faites sur les histoires des groupes et des individus (les migrations, les mythes, les événements politiques ayant marqué la vie des ancêtres). Des histoires de vies sont venues compléter ces informations.

Je me suis cantonnée pour ce travail minutieux essentiellement aux villages de Bèlèh (et Adjala dont le campement de Bèlèh dépend) et de Membélé. J'ai donc principalement travaillé avec les Bakwélé, les Bangando et les Baka. De façon moins systématique et plus

opportuniste, j'ai réalisé ce travail auprès d'individus appartenant à d'autres groupes ethniques (Mbimo, Konabembe) quand ceux-ci se révélaient être au centre d'un réseau ou occupaient une place politique, sociale ou économique particulière.

Sur la base de ces informations, j'ai engagé une série d'enquêtes plus ciblées. L'objectif était de comprendre les réseaux, les relations envers les autorités, les relations au projet de conservation, aux ONG intervenant dans la zone, ainsi que le fonctionnement des entités créées par la loi forestière de 1994.

Des enquêtes sur les déplacements, le mode d'appropriation de l'espace, les règles traditionnelles et les nouvelles règles ont permis de mieux appréhender l'espace et son fonctionnement. Les sorties en forêt et les visites dans d'autres villages ont été l'occasion de relevés GPS et de discussions intenses.

La mise en place de cartographies mentales s'est finalement révélée peu fructueuse et j'ai abandonné par la suite la cartographie participative que j'avais amorcée en parcourant le territoire des ancêtres, armée d'un GPS et insatiable de questions. Non seulement, au vu de l'étendue du territoire concerné, la tâche était trop importante pour une personne seule, mais également parce que le tour politique que prenait ce travail cartographique ne m'engageait pas à le poursuivre²².

Une partie du temps de terrain a également été consacrée à consulter les archives (archives nationales à Yaoundé et archives de l'évêché de Bertoua), les bibliothèques publiques et les fonds documentaires d'organismes travaillant dans la zone (à Yaoundé : les fonds de documentation de la GTZ, du WWF, de la SNV, du ministère de la recherche, et de l'Université de Yaoundé 1). Cette partie du travail m'a permis de comprendre : les politiques mises en œuvre ainsi que leur historique, les acteurs qui ont travaillé dans la zone qui m'intéresse, ainsi que les projets qu'ils y ont menés (de développement agricole, d'éducation, de formation...), les études qui y ont été réalisées... J'ai longtemps pensé que cette partie du travail n'avait pas été fructueuse, les informations trouvées étant principalement de portée générale. En réalité, elle m'a permis de me constituer une sorte

22. Le GPS n'était pas inconnu des populations, notamment des Baka et encore moins les méthodes de cartographies participatives. Nous le verrons, cette méthode est devenue un outil de revendication largement utilisé et manipulé par différents acteurs et pour différentes fins. Il est donc tout sauf scientifiquement neutre.

de culture générale, une vision d'ensemble sur les dynamiques qui ont marqué l'Est-Cameroun. Quant aux archives des mairies et des préfectures, les termites avaient pris le soin de digérer bien avant moi une masse considérable d'informations...

Une partie des données provient également d'enquêtes auprès des institutions publiques et autres acteurs impliqués dans les politiques publiques, les projets de développement et de conservation, la santé, la foresterie, l'aménagement et la gestion du territoire²³.

Sur la base d'un questionnaire semi-directif, ces entretiens ont été réalisés lors de rendez-vous formels et enregistrés à l'aide d'un magnétophone (j'en ai enregistré 37 dans ce type de contexte²⁴).

Non seulement la récolte de ces données formelles s'avérait difficile²⁵, mais celles-ci se sont avérées peu intéressantes en termes de détails. De surcroît, le fait d'enregistrer les entretiens, même si je prenais bien soin de demander l'autorisation et d'expliquer la démarche, dressait la plupart du temps une distance. L'interlocuteur se retranchait quasi-systématiquement derrière un mur de banalité, un discours bien huilé et politiquement correct.

23. Notamment : les sociétés forestières ALPICAM et Rougier, le Réseaux des aires protégées d'Afrique centrale (Rapac), le Fonds pour le Trinational Sangha (FTNS), la Fondation pour l'environnement et le développement au Cameroun (Fedec), la Coopération technique Allemande (GTZ), la coopération technique néerlandaise (SNV), le World Wildlife Fund for Nature (WWF), la coopération française, le Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, le ministère des affaires sociales (Minas), le ministère de la forêt et de la faune (Minfof), le ministère de l'aménagement et le développement du territoire (Minadt), le Plan national de développement participatif (PNDP), le Bureau international du travail (BIT), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Réseau action concerté Pygmées (Racopy), les mairies de Yokadouma, Moloundou et Salapoumbé, l'évêché de Bertoua, les missions catholiques de Bertoua, Moloundou et Salapoumbé, les chercheurs du Cirad, le Plan International, ainsi qu'une variété d'ONG locales et internationales dont on trouvera la liste dans le chapitre 8.

²⁴ J'ai également enregistré de nombreuses discussions et des récits, mais plutôt dans le cadre du village.

²⁵ Il a été courant de devoir s'y prendre à plusieurs fois pour obtenir un rendez-vous. Lors des rendez-vous, j'ai souvent fait l'objet de plus de questions que je n'ai pu en poser moi-même. Les discussions s'orientaient très vite vers des lieux communs et des banalités, mais aussi des recommandations, des sarcasmes ; parfois même je subissais de violents interrogatoires : une jeune femme blanche qui prend seule le taxi brousse ne peut pas être réellement crédible...

Les données informelles

Il n'est guère besoin de rester bien longtemps sur le terrain pour voir que quelque chose ne va pas, pour se rendre compte du fossé énorme qui sépare discours et pratiques. Si ces deux réalités ne collent pas, c'est qu'il existe d'autres mécanismes sous-jacents et ce sont ceux-là que je me suis attachée à décrypter.

En lisant Fabian, 1995, j'ai pu réfléchir au statut de mes informations, prenant conscience de l'importance de mon propre positionnement et des méthodes employées. Comme il le décrit dans son article *Ethnographic misunderstanding and the peril of context*, des erreurs de compréhension peuvent être le fait d'une erreur dans l'interprétation des intentions de ses interlocuteurs. Celles-ci sont d'autant plus faciles à produire quand on ne porte pas attention au contexte de la discussion elle-même, c'est-à-dire quand on ne connaît pas les règles propres au contexte communicationnel instauré pour l'occasion entre l'ethnologue et son interlocuteur :

« When we participate in speech events, our questions regarding misunderstanding are not addressed information deposited in texts, but to potential breakdowns in an ongoing process of communication. »

J'ai eu tendance à penser que mes conversations constituaient toujours « des entretiens » (même si beaucoup n'avaient rien de direct ni de formel), j'oubliais peut-être trop souvent que mon interlocuteur pouvait avoir une intentionnalité bien différente. Quand un positionnement ou un argument est contesté par l'un des interlocuteurs, le dialogue s'instaure dans un registre particulier, ce que Fabian appelle un témoignage. Loin d'être futiles, ces discussions permettent aux deux interlocuteurs de s'assurer de la manière dont l'autre a compris son propre discours, d'instaurer à l'avenir des rapports de franchise et d'éviter les incompréhensions mutuelles :

« Through the year, I have become convinced that there can come a moment when testimony can be exchanged between ethnographer and the people who are being researched. The result need not be agreement or conversion, and it seldom is; but it can be the promise of nontrivial understanding that is produced by researcher and researched together. »

Mon corpus final de données informelles est constitué d'informations disparates, de valeurs inégales et recueillies dans des contextes variés. Je me suis longtemps posé la question de la possibilité de mise en adéquation de ces types de données, m'inquiétant à

l'idée que certaines pouvaient être difficilement justifiables. La longueur de la phase de terrain a commencé à me rassurer, certaines informations informelles, notamment les *kongossa*²⁶, se trouvant finalement recoupées et vérifiées auprès de plusieurs interlocuteurs. La lecture de l'ouvrage *Weapons of the weak*, « les armes du faible », de James Scott, 1985, m'a encouragée à ne pas minimiser ce genre de renseignements car pour l'auteur de ce livre, la rumeur, l'ironie, la feinte ignorance, la dissimulation ou la moquerie sont des *stratégies* mises en place par les groupes ou les populations dominées (dans son travail il est notamment question des petits paysans de Malaisie) pour contrecarrer les différentes formes d'exploitation et de mépris auxquelles ils doivent faire face. Si ces stratégies sont efficaces, c'est parce qu'elles ne nécessitent pas de coordination ni de planification, qu'elles représentent une forme d'aide individuelle tout en évitant une confrontation directe avec les élites et les autorités. Ces *kongossa* prennent leur origine dans des faits sociaux :

« they embodies, as ideology, a critic of things as they are, as well as a vision on things as they should be. They are attempt to create and maintain a certain view of what decent acceptable human behaviour ought to be.[...] they are necessary precisely because the maintenance of a given symbolic order is always as problematic as its change. The ideological work of repair and renovation is never-ending ». (Scott, 1985 : 23).

Loin d'être anecdotiques, ces rumeurs (« kongossa ») sont donc révélatrices de positionnements des individus face à d'autres ou à leurs agissements, mais aussi face à certaines situations. Elles m'ont semblé être également révélatrices des luttes en cours dans la zone, d'oppositions et de partis pris. En effet je me suis rendue compte que, dans de nombreuses situations, je me trouvais en présence de ces formes de dénonciation, et donc de résistance.

Je prenais conscience ainsi que les rumeurs, les faux-semblants et les manigances étaient finalement plus éclairantes que les documents officiels et les rapports divers exposant les notions à la mode et alignant des chiffres incompréhensibles, mais aussi bien plus intéressants que les discours bien huilés circulant dans les réseaux formels. J'ai en définitive suivi la démarche que Julien Bonhomme, 2009 décrit sur l'approche des rumeurs :

« Aussi incroyable puisse-t-elle paraître au premier abord, la rumeur constitue un fait social normal qu'il s'agit de décrire et non une aberration de l'opinion qu'il faut dénoncer. » (2009 :161).

²⁶ *Kongossa* signifie, « rumeur », « commérage » en franco-camerounais.

Au village, avec le temps, ma participation assidue aux travaux, aux événements heureux comme malheureux, aux débats publics, aux longueurs interminables de certaines journées, mais aussi mes progrès dans la langue, les convenances et les savoir-faire, tout cela a délié les langues et atténué les méfiances. Plus à même de comprendre le sens des événements, les informations apparaissaient plus spontanément dans les discussions. Quelques événements inattendus et les réactions que j'ai eues à ce moment-là ont certainement joué en ma faveur.

En revanche, à la ville, auprès des institutionnels et des ONG, c'est une tout autre technique qui a porté ses fruits. Face aux difficultés rencontrées lors des entretiens formels, mes premières réactions ont été de ranger magnétophone et carnet au fond de mon sac, de ne plus solliciter de rendez-vous et de me montrer visible dans un maximum d'endroits (bar, bureaux, chez des particuliers, derrière la moto de tel ou tel...). Petit à petit, les réseaux se sont ouverts à moi.

En côtoyant certaines ONG, je suis entrée dans leur réseau mais j'ai aussi, sans le vouloir, attiré leurs détracteurs, leurs opposants. J'ai été introduite dans des réunions privées, j'ai participé à des enquêtes, à des réunions de restitution... Il m'est également arrivé de mettre à disposition mes compétences pour relire et corriger un document, rédiger des notes ou des bouts de rapports, de mettre en contact certaines personnes, de mettre à disposition mon matériel... autant d'activités me permettant d'avoir accès à des bribes d'information et à renforcer mes liens dans mon réseau d'informateurs.

Ainsi de proche en proche, les réseaux institutionnels, politiques et ONG étant fortement interconnectés, j'ai navigué entre ces réseaux, parmi ces individus... Ce ne sont jamais les réseaux en tant que tels qui m'ont accueillie, mais plutôt des personnes au sein de ces réseaux, souvent des individus au fonctionnement marginal, atypique.

C'est comme cela que je me suis trouvée parfois au bon moment au bon endroit, dans les coulisses d'un conseil municipal houleux, dans le cortège officiel d'un ministre et de ses alliés, les invités à une réunion de bailleurs de fonds, dans le cercle privé du comité de gestion de la RFA, dans des réunions de familles... Là, j'ai entendu des noms et des histoires les concernant, j'ai vu les luttes de pouvoir, les conflits relationnels, le transit de

l'argent, les négociations, les vengeances... C'est alors que j'ai pu commencer à faire les liens entre les informations, à percevoir les stratégies et à comprendre les mécanismes.

En naviguant entre tous les acteurs, je me suis finalement retrouvée d'une certaine manière au cœur des relations complexes et conflictuelles qui existent entre les différentes communautés de l'Est-Cameroun. J'ai dépassé l'illusion de pouvoir être transparente et neutre, et cela a contribué à bouleverser la construction de mon objet de recherche.

On trouvera dans ce travail la transcription du caché, des bruits, des rumeurs. A travers ce qui semblera des anecdotes, des petits détails accumulés, c'est la reconstitution d'un immense système qui s'esquissera, où je tente de montrer comment les recommandations internationales influent sur les modes de vie locaux, jusqu'au bout de la piste forestière, mais surtout comment les populations locales s'insèrent dans le jeu international et développent des stratégies issues de leur organisation sociale préexistante pour trouver leur voie dans ce qui en définitive leur est imposé.

Organisation de la thèse

J'ai choisi de présenter mon travail en trois parties.

La première partie s'intéresse à l'échelle locale, c'est-à-dire au département de la Boumba-et-Ngoko, à son histoire, aux populations qui y vivent historiquement, à celles qui y sont arrivées au cours de l'histoire et à la manière dont s'est construit ce territoire forestier. Cette partie est née d'un besoin de clarification quant aux questions suivantes : qui sont les populations qui vivent à l'est du Cameroun ? Comment se définissent-elles ? Comment s'organisent-elles ? Quels sont leurs territoires anciens, et leurs nouvelles territorialités ?

Nous verrons dans cette partie que ces questions, loin d'être anodines doivent, si ce n'est trouver réponse, au moins être prises en compte si l'on veut comprendre le fonctionnement de cette zone est camerounaise.

Dans un *premier chapitre*, je vais décrire les populations ou plutôt la pluralité des groupes identitaires qui vivent dans le massif forestier de l'Est-Cameroun, leur organisation sociale, leurs relations et leurs antagonismes. Ce sera également l'occasion de clarifier les notions d'ethnies, d'identité, de groupe d'appartenance, d'identités sociales dans un tel contexte.

Le *deuxième chapitre* s'intéresse quant à lui à la construction historique du territoire. Nous verrons comment les identités et les territorialités actuelles ont été influencées par l'histoire coloniale de la zone qui, en délimitant des contours géographiques de territoires ethniques, semble avoir particulièrement suscité l'émergence d'une identité ethnique dans une forme territoriale relativement figée, qui plus est hiérarchique. Ensuite l'indépendance, loin de créer une rupture, a contribué à figer ces identités dans les territoires, notamment en politisant fortement l'échelle locale. En somme, ce sont quelques éléments des modalités de gouvernance locale que nous allons décrire. Le *troisième et dernier chapitre* sera consacré aux Pygmées Baka et aux éléments tant actuels qu'historiques qui participent de ce que j'appelle « l'exception baka ».

Dans la **deuxième partie**, nous changeons complètement d'échelle puisque c'est aux sphères internationale (*chapitre 4*), nationale (*chapitre 5*) et sous-régionale (*chapitre 6*) que nous nous intéresserons. Nous y verrons les conditions d'émergence des politiques environnementales, les acteurs qui les portent ainsi que les notions qu'elles véhiculent et les principes et valeurs qu'elles sous-tendent. Cette partie est à la fois une description et une analyse des dispositifs institutionnels relatifs à la gestion des ressources telle qu'elle est pensée et appliquée au Cameroun. Dans le *chapitre 5*, je décrirai la réforme politique, territoriale et environnementale camerounaise dite « loi de décentralisation forestière de 1994 ». En effet cette loi, imposée par la Banque mondiale dans le cadre des ajustements structurels, a profondément modifié l'organisation des territoires forestiers, les modes de gestion des ressources naturelles ainsi que les modalités d'organisation des populations locales. Ce sont en fait les conditions de mise en œuvre au niveau national de ce que j'appelle « la gouvernance environnementale prescrite ». Nous verrons enfin dans le *chapitre 6* comment se construit une approche sous-régionale de la gestion des ressources et le rôle majeur que jouent les ONG internationales, tant dans la construction de cette approche que dans sa mise en œuvre et son contrôle.

Ces éléments de politique et de contexte général étant posés, nous sommes plus à même de comprendre la nature des changements qui sont imposés au niveau local.

La troisième et dernière partie opère un retour à l'échelle locale. Elle s'intéresse aux effets de la confrontation des modalités de gouvernance environnementale avec celles de gouvernance locale préexistantes. C'est une situation d'interface qui nous intéresse dans cette partie, l'interface entre une gouvernance prescrite, véhiculée par le mouvement de globalisation et pensée de « l'extérieur » (que nous avons décrite dans la deuxième partie) et une gouvernance locale, ancrée dans le système polyethnique territorialisé que j'ai décrit dans la première partie de ce travail. En somme, c'est ici que je mettrai en évidence les hybridations produites par la rencontre de différents systèmes de normes, de valeurs et de représentations. C'est un retour à l'échelle locale, un niveau dont nous avons décrit les spécificités dans la première partie, mais qui est maintenant enrichi et imprégné des dynamiques internationales décrites dans la deuxième partie.

Dans le *chapitre 7* je décrirai l'histoire de mise en place des acteurs participant à la gouvernance environnementale dans l'Est-Cameroun et les conditions qui ont participé à la création de nouveaux acteurs, censés représenter la société civile : les ONG locales. Dans le *chapitre 8* j'analyserai le rôle et le fonctionnement de ces ONG locales. Le *chapitre 9* mettra en évidence les changements et les hybridations qui se produisent au niveau micro-local, c'est-à-dire au niveau du village. Nous verrons comment les logiques imposées par la gouvernance s'articulent à la base avec les logiques locales. Enfin, dans le *chapitre 10*, je mettrai en évidence quelques effets inattendus de la gouvernance prescrite, tirant ainsi les conclusions de mes enquêtes.

Première Partie

Identités et territoires du sud de la Boumba-et- Ngoko



– Chapitre 1 – Populations et identité : de l’ethnie aux systèmes sociaux polyethniques

Juillet 2008, Yaoundé, Cameroun.

« Tu pars où ? »

« À l’est. »

« À l’est ? Où ça, à Lomié ? »

« Non, vers Yokadouma – Moloundou. »

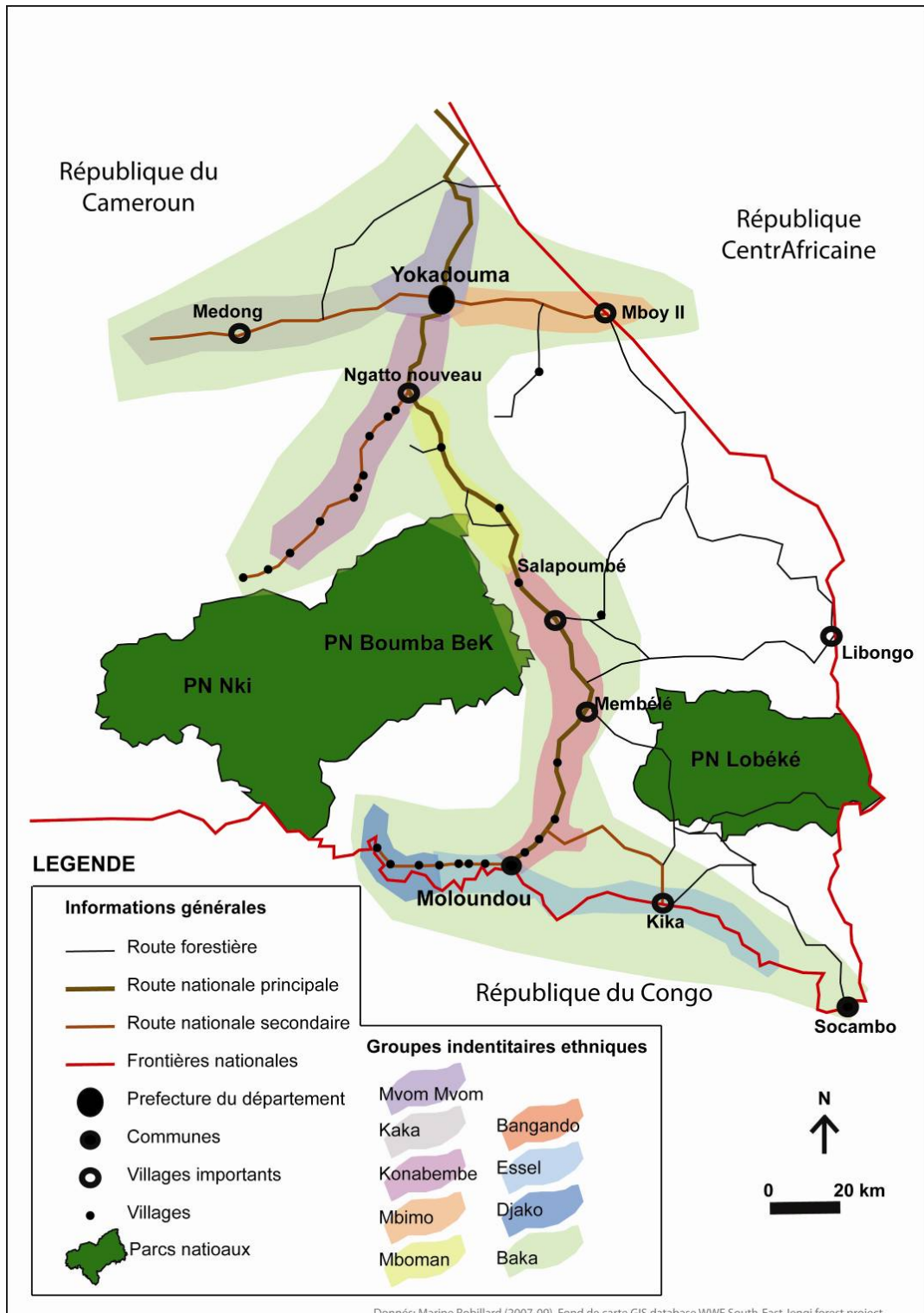
« Yokadouma !! Éké ! Mais c’est même trop loin là-bas, il n’y a rien, rien que la forêt territoire des Pygmées ! »

C’est ainsi que les Camerounais s’imaginent la province de l’Est, marginale, dangereuse, arriérée. Mais aussi comme une zone entièrement forestière et uniquement habitée par les « Pygmées », comme l’indiquent encore certaines cartes dans les livres scolaires sur le Cameroun, la rhétorique politique et les rares articles qui parlent de l’Est-Cameroun. À la diversité des groupes ethniques répartis sur le territoire camerounais s’oppose une grande zone labellisée « zone pygmées ».

En réalité, l’Est-Cameroun est composé d’une myriade de communautés qui vivent ensemble, dans une mosaïque multiethnique permettant le maintien à la fois de distinctions linguistiques et culturelles et de fortes interrelations.

Se distinguent et s’entremêlent communautés bangando, baka, bakwélé, konabembe, mbimo, mboman, mvomvom, nzimé, kako...

La figure 1 ci-après, loin de vouloir fixer les populations, les langues et les villages dans une représentation spatiale rigide à deux dimensions, tente plutôt de donner au lecteur une idée générale de l’actuelle répartition et imbrication des différents groupes dans la zone.



Carte 1: Carte de répartition des groupes ethniques dans le département de la Boumba-et-Ngoko.

Cette représentation (qui tend d'ailleurs à se figer aujourd'hui), à la fois produit de l'histoire et des actuelles tractations de pouvoir, cache cependant une réalité qui frappe toute personne passant un peu de temps dans les villages : la complexité des relations qui lient les communautés et les individus ainsi que l'ambiguïté et la confluence des identités. Ces quelques discours exposés ici illustrent ces complexités :

« Djako et Esel, ce n'est pas la même race. Avant, du temps des anciens villages, on était esel seulement. C'est en arrivant ici, après s'être mélangés avec les Bakwélé du Congo, qu'on est devenu des Esel-Bakwélé. Les Djako ont fait leur part pour eux. Mais aujourd'hui, nous tous [Djako et Esel], on parle la langue bakwélé. C'est la langue qui est pareille. » (Le chef Canton Goga et Tatala George, Esel, Adjala, 2007)

« Bakwélé, c'est un gros nom général. C'est parce que nos grands-parents ont épousé des femmes bakwélé eba du Congo. Les Djako, nous sommes appelés les Konabembe. Les Esel sont les ressortissants du Congo, ils n'ont pas de relations avec les Konabembe. » (Siema Ludovic, Djako, Léké, 2008)

« Les Bakwélé et les Baka sont les mêmes gens, ils aiment trop la forêt, trop les histoires de grande chasse. C'est pour ça que les Bakwélé entrent dans le Jengì1. » (Anicet, Djako, Mindourou, 2008)

« Les Baka à Bangando sont plus évolués et moins sauvages que les Baka d'ici [Baka à Bakwélé]. Ce sont les mêmes familles, mais eux ont déjà les habitudes des Bangando. Quand les Baka à Bangando2 viennent épouser les filles d'ici, c'est déjà les problèmes. » (Haoua Thérèse, Bangando, Bèlèh, 2008)

Au regard de ces discours, comment appréhender les communautés baka, bakwélé, konabembe, mboman... plus encore sans parler de localisation ? Comment comprendre les identités métisses dont se revendiquent certains individus : *« On accepte quand on nous dit qu'on est bakwélé. Konabembe, on accepte, djako, on accepte. On est tous ça, on est des métisses. »* (Tel Jean aimé, Djako, Léké, janvier 2009)

Doit-on parler d'ethnies ? de groupes ethniques ? de groupes identitaires ? de communautés ? Quelles sont les frontières qui distinguent ces groupes ? N'y a-t-il pas différents niveaux d'identification (identité sociale, identité ethnique, identité linguistique...) ?

Difficile en tout cas de trancher tellement le concept d'ethnie est demeuré l'un des plus confus du vocabulaire des sciences sociales, car, pour beaucoup, il ne se distingue guère des termes tels que « sociétés », « cultures », « formation sociale » ou « ensemble culturel »

1. Jengì est la principale, plus répandue et plus ancienne association rituelle baka.

2. Sont nommés ainsi les Baka qui vivent à proximité des Bangando.

(Poutignat & Streiff-Fenart, 1995 : 59) et est évolutif dans le temps et fonction des enjeux politiques des époques (Amselle & M'bokolo, 1999 ; Bonte & Izard, 2007 : 242-244 ; Chrétien & Prunier, 2003). Pire encore, il a actuellement en France mauvaise presse précisément parce qu'il est souvent pensé comme un substitut du mot « race » donc de préjugés racistes. Mais difficile aussi de le balayer du revers de la main tant les discours sur le terrain, de la part des populations elles-mêmes autant que des acteurs extérieurs, font référence à l'ethnie, à la tribu. Impossible donc de ne pas aborder ces questions d'ethnies, mais aussi par-delà, celles d'identités et de frontières.

1- Quelques concepts

1.1- De l'ethnie à l'identité ethnique

Nous pourrions partir sur la définition de groupe ethnique se référant à l'ancienne conception française de l'ethnie, c'est-à-dire en mettant l'accent sur la dimension intellectuelle et subjective du groupe ethnique. En suivant par exemple A. D. Smith, De Vos (cités par Poutignat & Streiff-Fenart, 1995 : 91), l'ethnie ferait référence à un groupe social dont les individus partagent un même sentiment d'appartenance, une origine et une histoire communes et possèdent des caractéristiques distinctives sur lesquelles ils fondent un sens de la solidarité collective. Ou encore en prenant la définition ethnolinguistique qui considère comme groupe ethnique un ensemble d'individus partageant une même langue.

Cependant, les observations de terrain que j'ai réalisées laissent sous-entendre que les choses sont moins figées et plus complexes, faisant sans cesse état d'interactions entre des individus et entre les groupes. Plus encore, et nous le verrons très clairement dans le cas des Djako, ces interactions sont décrites comme les conditions de l'émergence d'un groupe s'affirmant désormais comme ayant une identité ethnique particulière et distincte. Ce sont ces observations qui m'ont conduite à m'intéresser plutôt au concept d'identité ethnique, d'ethnicité.

En ce sens, nous nous rapprochons théoriquement de l'approche de l'ethnicité comme forme d'interaction sociale et privilégierons une approche interactionnelle comme définie par Barth, 1969-1998 ; Goffman, 1979 ; Poutignat et Streiff-Fenart, 1995.

L'identité ethnique définit dans ce sens un cadre cognitif commun qui ne peut être pertinent que dans ses aspects relationnels et dynamiques. Entre « eux », *outsiders*, et « nous », *insiders* (d'après les « nous » et les « ils » chers à Bernot, 1982), ce sont les communications culturelles et les interactions qui tracent des frontières. L'identité ethnique ferait donc référence à une catégorie d'appartenance guidée par des processus d'inclusion et d'exclusion marqués par le sceau de l'impermanence et qui peuvent être visibles à travers les communications culturelles et les interactions entre ceux de l'intérieur (appartenance au groupe) et ceux de l'extérieur.

C'est pour cela que j'approche le concept d'ethnicité comme pouvant être compris comme une

« [...] catégorie d'appartenance en fonction de laquelle se définissent les attentes sur les comportements, les ressources culturelles et les modèles d'activité des membres. Elle fournit à ces derniers des éléments de biographie sociale qui offre une explication de leur appartenance commune et du caractère substantiel et légitime de la catégorie tout en leur permettant de s'orienter vers les autres individus, appréhendés soit comme semblables soit comme des gens d'une autre sorte » (Handelman, cité par Poutignat & Streiff-Fenart, 1995 : 127).

Cela me paraît d'autant plus pertinent que, au travers des récits biographiques, ces distinctions identitaires ne se manifestent pas dans des conditions d'isolement, mais au contraire dans une intensification des interactions dans un contexte où les groupes ethniques sont nombreux. Ainsi, je m'intéresse particulièrement à Poutignat & Streiff-Fenart, 1995, qui mentionnent que :

« [...] ce qu'il convient d'éviter c'est moins le groupe ethnique que la matrice sociale ou historique en perpétuel changement (Moerman, 1994) ou les chaînes des sociétés (Amselle, 1990) d'où émergent les facteurs d'identités » (1995 : 135).

En reprenant les idées de Barth, 1998, définissant que l'identité ethnique peut être considérée comme une catégorie dynamique dont le sens s'élabore par rapport aux autres identités et dans le jeu constant d'inclusion/exclusion qui s'effectue sur la frontière des sociétés, je me donne les moyens d'étudier les populations et groupes ethniques de l'Est-Cameroun de façon plus dynamique tout en évitant de les substantier en fonction de leurs activités de subsistance, ou encore seulement fonction de leur dénomination.

Ce positionnement me paraît d'autant plus pertinent dans le contexte de l'Est-Cameroun, où non seulement de nombreuses communautés résident, mais aussi en raison du cas des Pygmées, souvent considéré et évoqué comme particulier.

Le fait est que nombre d'études de l'Est-Cameroun, de même que les discours (*cf.* discours introductifs), mettent en évidence une opposition évoquée comme essentielle et trahissant

des hiérarchies entre groupes ethniques. Car, en dépit de cette grande diversité de groupes ethniques, les populations de l'Est-Cameroun sont souvent évoquées selon deux catégories principales mises en opposition : la communauté de chasseurs-cueilleurs pygmées (les Baka) et les communautés d'agriculteurs³ (Bangando, Bakwélé, Mboman, Konabembe...). Cette tendance à traiter les chasseurs-cueilleurs comme une catégorie substantivement différente a pris ses racines dans des présupposés idéologiques : la vie nomade en forêt, basée sur la chasse et la cueillette, est en opposition structurale avec la vie d'agriculteur, au village.

Cette opposition, accompagnée par les discours construits depuis l'arrivée des premiers Européens et les traitements différents imposés à ces deux mondes, a introduit des échelles de valeur conduisant à une hiérarchisation des populations en fonction de leur mode de vie et de leurs habitudes. Les chasseurs-cueilleurs, au mode de vie considéré comme archaïque, se sont retrouvés en bas de l'échelle sociale, dénigrés et méprisés. Cependant, en dépit de ce cloisonnement en catégories distinctes, tous les travaux de recherche font état de relations complexes déployées entre ces groupes. Ainsi, les travaux ethnographiques, linguistiques (Bahuchet & Guillaume, 1979 ; Bahuchet, 1992, Thomas *et al.*, 1981>), ethnomusicologiques (Fürniss & Lussiaa-Berdou, 2004 ; Fürniss, 2006, 2008) et plus récemment en anthropologie biologique (Verdu *et al.*, 2009) ont accordé une place centrale à cette question des relations et ont mis en évidence, sans ambiguïté, que les chasseurs-cueilleurs entretiennent depuis très longtemps des relations intimes avec leurs voisins.

En revanche, peu de travaux se sont intéressés aux relations qu'entretiennent les sociétés non pygmées entre elles, à l'exception de Rupp, 2001, et dans une moindre mesure Joiris, 1998, qui relèvent quelques éléments allant dans ce sens⁴. Pourtant, au regard des premières données récoltées sur le terrain, les populations non pygmées semblent bien impliquées dans des échanges mutuels, conduisant parfois, nous le verrons, à rendre floues les frontières entre les groupes ethniques et à soulever des questions sur les identités et les limites ethniques à l'Est-Cameroun.

3. Certains auteurs qualifieront ces populations de Bantu (Abega et Bigombe Logo, 2006). Bantu est également le terme favori repris dans les expertises, articles, ONG..., Villageois (Pagezy) ou Grands Noirs (Bahuchet, 1992). Cf. encadré 1.

4. On peut également citer Geschiere (1995) à propos des Maka ; Giles-Vernick (2002) pour les Mpiemu ou encore Copet-Rougier (1973), Copet-Rougier (1987), Copet-Rougier (1998), concernant les Kaka.

Encadré 1 : Agriculteurs, Villageois ou Grands Noirs ?

Si l'ensemble de la communauté scientifique semble s'entendre sur la dénomination pygmées = chasseurs-cueilleurs, les choses sont beaucoup plus mitigées sur la manière de nommer les populations non pygmées, les autres, ceux avec qui ils sont en relation. Passons en revue les termes les plus usités et les critiques qui leurs sont adressées :

Bantu : ce terme, bien que le plus couramment employé est incorrect, car on oublie souvent qu'il fait référence à une famille linguistique regroupant l'ensemble des langues bantu. D'ailleurs, quelle est la pertinence de ce terme employé dans le contexte qui nous intéresse quand on sait que quelques-uns des groupes pygmées parlent des langues de cette famille (comme c'est le cas pour les Bakoya, qui parlent une langue du groupe B20*, par exemple) tandis que certains de leurs voisins parlent des langues qui ne sont pas bantu (c'est le cas entre autre des Bangando qui parlent une langue oubanguienne appartenant au groupe gbaya) ?

Villageois : si ce terme était valable il y a de cela quelques décennies, il devient plus contestable aujourd'hui en raison de l'installation de quasiment tous les groupes pygmées dans des villages. Les pygmées devenant ainsi des villageois, on en comprend bien l'obsolescence.

Agriculteurs : la raison est la même que celle évoquée au-dessus. Nombre de « chasseurs-cueilleurs pygmées » pratiquent aujourd'hui l'agriculture (autant d'ailleurs l'agriculture vivrière que l'agriculture de rente).

Grands Noirs : ce terme a été employé par symétrie au terme « Pygmées », qui étymologiquement fait référence à la petite taille. Actuellement, avec l'émergence des associations de défense des droits de l'homme et des populations autochtones, l'adjectif « grand », qui en français local fait référence à l'aïnesse, renvoie automatiquement à son corollaire, « petit », c'est-à-dire l'enfant, celui qui est enfermé dans des relations de respect et de dominé à l'égard de l'aîné et en est dépendant. Il est dorénavant considéré comme une marque de discrimination et d'insulte à l'encontre des populations pygmées. D'ailleurs, le terme même de « Pygmée » est aujourd'hui prohibé dans certains milieux, celui-ci étant considéré comme insultant et dégradant.

Non-Pygmées : apparu plus récemment, ce terme est utilisé pour éviter d'entrer dans les écueils des différentes appellations existantes. Il représente une catégorie d'appartenance définie par les populations elles-mêmes, celles-ci ayant recours pour définir les limites de leur appartenance à plusieurs critères, dont celui de ne pas être des Pygmées. C'est par opposition aux Pygmées que se définissent fréquemment les non-Pygmées.

Les Baka quant à eux ont un terme spécifique (en langue baka) pour nommer leurs voisins, un terme générique utilisable quelle que soit leur identité ethnique : *kaka*. Il semblerait que le vocable *kaka* fasse référence aux populations kako avec qui les Baka ont eu historiquement des contacts.

Cependant aujourd'hui, le terme « kaka » ne réfère pas à une identité ethnique ou à un groupe, mais à toute personne, tout groupe qui n'appartiennent pas à la communauté baka. Il s'agit aujourd'hui d'un terme générique utilisé pour évoquer « les autres ».

L'utilisation d'un générique pour nommer ces « autres » n'est pas une spécificité des Baka. Lewis, 2002 et Bahuchet & Guillaume, 1982a ont également mis en évidence que les Pygmées mbenjele du Nord-Congo utilisent le terme « bilo » comme générique pour évoquer les membres des 40 groupes ethniques voisins.

Dans ce travail j'utiliserai préférentiellement les termes de **voisins**, de **non-Pygmées** et de **kaka** (même si celui-ci est quelque peu ethnocentré).

* D'après la classification de Guthrie, 1971, révisée par Maho, 2009.

1.2- Nous, eux, les autres : l'identité et les identités en question

Ce sont donc les interactions, interrelations que nous allons étudier avec intérêt, mais comment, méthodologiquement, appréhender le groupe ethnique ?

Toujours en suivant les idées de Barth, nous nous intéresserons avant tout aux individus, mais aussi et surtout aux positionnements des individus, leur point de vue sur qui fait partie de « nous » et qui fait partie des « autres ».

Les biographies et entretiens entendus sur le terrain, dont certains sont retranscrits, ont fini de me convaincre de travailler sur la base des distinctions qu'opèrent elles-mêmes les populations entre elles, définissant et argumentant ce qui fait le « nous » en opposition au « eux ». Concrètement donc, je porterai un soin particulier à la manière dont les individus évoquent ceux qu'ils considèrent comme appartenant au même groupe qu'eux (formant ainsi les « nous ») et ceux qu'ils évoquent comme en étant exclus et appartenant à d'autres groupes (les « autres », les « eux » ou encore les « ils »).

Ainsi, ce n'est pas tant le groupe ethnique substantivé qui m'est apparu pertinent, mais plutôt les interactions qui lient et séparent à la fois ces groupes. Ainsi, pour nous, la distinction entre ces identités ethniques ne dépend pas d'une absence d'interactions et d'exceptions sociales, mais, tout au contraire, ces identités semblent fondées sur des interactions. La dimension temporelle étant constamment évoquée par nos interlocuteurs comme support de l'identité ethnique, nous avons choisi de retranscrire ici les histoires contées.

Pour éviter tout particularisme méthodologique, j'ai également pris en compte une idée de Formoso, 2009, qui, adressant une critique au positionnement de F. Barth mentionne que :

« Le point de vue des gens sur ce qu'ils sont ne suffit pas à valider leur appartenance ethnique. Il faut que cette opinion soit croisée avec le jugement d'un entourage composite pour que l'information devienne pertinente » (2009 : 233).

C'est donc sur des distinctions effectuées par les personnes elles-mêmes et confrontées au regard des autres que je vais considérer les groupes ethniques. Il s'agit alors de confronter autant que possible les discours, récits et positionnement de chacun des interlocuteurs

tout en prenant garde de ne pas réduire la complexité des pluralités et des identités aux seules identités ethniques⁵.

C'est en somme prendre en compte un autre niveau d'analyse, une autre « réalité » qui, si elle ne chasse pas celle de groupe ethnique, conduit à en rendre les frontières floues et poreuses sans pour autant les abolir. Car on peut supposer que l'identité d'un individu ou d'un groupe d'individus ne se réduit pas uniquement à son identité ethnique.

En effet, n'existe-t-il pas d'autres identités contenues mais également débordant des limites de cette identité ethnique ? Existerait-il donc plusieurs identités ?

Là encore nous entrons dans un débat féroce, encore plus à l'heure où nous écrivons cette thèse, soit dans le contexte du grand débat sur l'identité nationale lancé en France et qui peine à faire consensus.

Nombre de scientifiques des sciences sociales rejettent en effet le concept d'identité, celui-ci étant considéré tantôt comme une boîte noire, « *un mot qui attrape beaucoup trop de choses à la fois, nous privant d'outils plus fins de description* » (Avanza & Laferté, 2005 : 134), tantôt comme une notion manquant de flexibilité et de fluidité, voulant tout dire, ou rien, trop ou pas assez (Brubaker & Cooper, 2000 : 1-2).

Il me paraît quand même que l'identité est un phénomène social, de même qu'elle ne se réduit pas à l'identité ethnique. Car l'individu, dans sa vie de tous les jours, dans son histoire personnelle, ses trajectoires, met en œuvre des bricolages sociaux. Être une jeune femme mariée dans son village ou une vieille femme mariée dans un autre village ou une autre communauté a forcément une incidence sur l'identité. De même, un Baka vivant en forêt aura une identité différente de celui vivant en ville et sera de fait identifié différemment. Les conditions de l'existence pour un individu ne sont, en effet, ni uniformes dans l'espace ni uniformes dans le temps. Elles se nourrissent donc de la contingence, comme le mentionnent Buléon & Di Méo, 2005 :

« [...] l'identité ne se fige jamais autour de caractères de valeurs échappant complètement aux enjeux sociaux du moment. Elle traduit les conséquences vécues par les individus d'une expérience et de problèmes communs, elle exprime un partage d'un objectif propre à une collectivité ». Ce sont donc des identités sociales, c'est-à-dire « des bricolages sociaux en constant remaniement, directement influencés par les circonstances, la conjoncture et ses aléas » (2005 . 45).

5. Faire cette réduction serait en quelque sorte refaire l'écueil de confondre la notion d'ethnie avec celle d'identité (fût-elle ethnique) qui a prévalu dans les années 1950 (au sein notamment de l'école structuro-fonctionnaliste) en lui adjoignant un caractère déterminé et figé.

Ces bricolages sociaux doivent également être considérés selon l'idée de la multiappartenance, telle que définie par Simmel, 1981 (-1894), soit l'identification non pas à une seule catégorie, mais à une multitude en même temps, celles-ci relevant de la socialisation, c'est-à-dire de l'insertion des individus dans des groupes sociaux divers (familiaux, amicaux, professionnels...). Surtout que les individus ne s'identifient pas par rapport à une seule catégorie mais peuvent jouer sur leurs différentes appartenances, selon l'enjeu et le contexte. C'est ainsi par exemple que les Baka se revendiqueront « pygmées » face à une ONG internationale, baka de Membélé face à un membre du village d'Adjala ou encore camerounais face à un Congolais. L'identité est donc multidimensionnelle.

Ces multiappartenances doivent également être considérées dans le cadre de la production de discours, où des images et des symboles projetés de l'extérieur (par les groupes voisins, les scientifiques, les institutionnels...) sont mobilisés par des individus, des groupes pour reconstruire et surtout revendiquer les identités et groupes d'appartenance. Cette thématique est particulièrement importante dans le cas de l'« identité pygmée », sans cesse en reconstruction en fonction des contextes politiques, des enjeux économiques, des apports scientifiques (nous aurons largement le loisir de l'évoquer). Pour qualifier cette approche, j'utiliserai les termes d'« images sociales » ou d'« images d'appartenance » proposés par Chamboredon *et al.*, 1985.

Tout cela se justifie également par le fait que nombre d'individus possèdent plusieurs référents identitaires, car ils sont non seulement à cheval sur les groupes ethniques (de par le vaste système d'interrelations et d'alliances), mais aussi dans des processus de reconstruction ou renforcement identitaire sous pression des contingences nouvelles qui pèsent sur eux.

Ces distinctions, loin de n'être que de la rhétorique, sont d'importance dans notre travail, car identités ethniques et identités sociales seront mobilisées différemment dans le processus de changement en cours dans la zone, ce ne sont donc pas que des nuances conceptuelles. Mon travail de terrain m'a donné à voir que les individus, en tant qu'acteurs, jouent sur ces différentes appartenances, qu'ils mobilisent de multiples identités, ou plutôt appartenances, en fonction des enjeux du moment. Cette multiplicité d'appartenances, rendue possible par la variété des interactions sociales interethniques et les frontières identitaires floues et perméables, permet aux individus de se libérer de contraintes sociales trop étroites.

1.3- De l'acteur à l'agency

Nous venons d'exposer plus haut pourquoi nous nous sommes intéressée à l'individu, au « moi », un « moi » qui se barde d'attributs sociaux, une identité singulière dans le cadre d'identités collectives. Mais tous les individus ne représentent pas le même intérêt pour l'ethnologue et n'auront pas la même place attribuée dans ce récit. Nous l'avons expliqué dans la partie méthodologique, les individualités qui ont retenu mon attention n'étaient généralement pas... des personnes en général (même si elles font parties du quotidien et entrent dans les données d'ensemble du chercheur). Cela a été rendu possible par la situation qui m'a été assignée, en marge des groupes mais au cœur des réseaux. Dans les récits qui vont suivre, les individus nommés vont s'épaissir d'une nouvelle dimension. Nous nous intéresserons non seulement à eux en tant qu'individus, mais surtout à leurs agissements, à leurs actions. Par définition, les personnes qui agissent, qui sont en mouvement, sont des acteurs. L'acteur est entendu ici au sens de Crozier & Friedberg, (1977). Effectivement, d'après ces auteurs, il est celui qui agit dans la situation. Il a donc un comportement actif qui n'est pas déterminé (la passivité est aussi le résultat d'un choix) et qui a un sens. Ces objectifs peuvent être multiples et parfois contradictoires.

L'acteur m'intéresse parce qu'il se projette sur l'extérieur au travers de ses actions. L'acteur, actant, définit une personne, une entité identifiable qui peut être un individu, un collectif d'individus, une organisation... Il est pertinent car il est en perpétuelle interaction avec d'autres acteurs, voire des individus qui jouent des rôles d'agents (qui sont moins actifs). Or, nous pensons que c'est dans l'entre-deux des interactions que se jouent les changements, que s'opèrent les frictions. L'acteur porte en lui des référents identitaires, appartient à un ou des groupes d'appartenance, mais aussi, et c'est ce qui en fait son intérêt, il est compétent, interactif et réflexif (Giddens, 1984 ; Crozier & Friedberg, (1977). Ainsi, les référents identitaires, les structures et les contextes pour aussi pesants qu'ils soient ne réduisent pas l'acteur au conformisme. En ajustant leurs comportements, en composant avec les différents cadres, l'acteur se crée une marge de manœuvre, un entre-deux propice à l'émergence de changements et aux marges de manœuvre.

Cependant, comment aborder la capacité propre des acteurs, s'intéresser aux actions individuelles, sans entrer ni dans l'individualisme méthodologique ni prendre une position trop structuro-fonctionnaliste centrée sur le comportement collectif ?

J'utiliserais pour cela notion d'*agency* traduite en français par « agencéité », formule cependant très peu utilisée dans le monde francophone.

Développée initialement dans le monde anglophone par les travaux précurseurs de Norman Long en 1977 et Bennet et Brown en 1988, elle a été reprise timidement dans le monde francophone, notamment par les travaux de l'Apad qui cherchaient à dépasser la dichotomie qui réduit les configurations d'acteurs à deux groupes (les locaux et les extérieurs).

Ce sont surtout les travaux de Giddens, 1984, qui vont influencer l'émergence de cette notion qu'il définit comme « la capacité d'action propre des acteurs ». Pour lui, en effet, les acteurs, quelles que soient les contraintes extrêmes qui peuvent peser sur eux, disposent de *capability* et *Knowledgeability*. Depuis lors la notion d'*agency* a envahi de nombreux domaines (histoire, anthropologie linguistique)⁶ et fait l'objet de nombreuses réflexions (lire à ce sujet Ahearn, 2001, et Long, 2001). Elle est pour certains synonyme de libre arbitre (Cooper, 1994), pour d'autres, comme Scott, 1985, de résistances, ou encore pour d'autres, comme Ortner, 1995, il convient de distinguer l'*agency of power* et l'*agency d'intention*.

Quoi qu'il en soit, elle nous permet de nous focaliser sur les interactions, les conflits et les négociations et je l'utiliserai ici dans son sens le plus simple et tel que défini par Ahearn, 2001, c'est-à-dire la « capacité socio-culturelle d'agir » (2001 : 132).

Ces quelques éclaircissements conceptuels permettent d'amorcer une description des données de terrain en adoptant des termes que nous espérons moins ambigus. Ils nous fourniront des outils et un cadre d'analyse pour une mise en perspective des données récoltées. Une clarification de ces questions m'est alors apparue indispensable, mais aussi novatrice, dans la compréhension du fonctionnement social et territorial de l'Est-Cameroun. Comprendre les groupes d'appartenance, les relations qui les lient ou les séparent, est indispensable pour comprendre les mécanismes sociaux en cours dans la zone. C'est l'occasion d'apporter des éléments de réponses aux mécanismes qui resurgissent et influencent le processus de gestion participative mis en place.

6. Si cette notion est particulièrement sollicitée dans le monde anglophone, elle l'est largement moins dans le monde francophone qui semble la négliger.

2- Les populations de la Boumba-et-Ngoko : identités et mouvements

Parce que les populations de la Boumba-et-Ngoko sont nombreuses, j'ai restreint mon étude au sud du département et me suis principalement intéressée aux Bakwélé (qui comprennent les Esel et les Djako), aux Bangando et aux Baka. Ce sont ces groupes que je vais décrire ici.

2.1- Les Bakwélé

Le terme « Bakwélé » fait référence à un groupe hétérogène qui renvoie à des communautés distinctes les unes des autres par leur répartition géographique, leurs performances rituelles, leur organisation politique et leurs mouvements historiques (Rupp : 179). Le terme « Bakwélé » recouvre un ensemble de dialectes de la même langue bantou du groupe A80 Makaa-Njem (plus particulièrement du sous-groupe A85 Bakwélé, Konabembe et Esel) (Guthrie, 1971, révisé par Maho, 2009). On les retrouve le long des cours d'eau du nord du Congo-Brazzaville, du Nord-Est-Gabon et du Sud-Est-Cameroun et ce sont principalement des pêcheurs. Les conflits armés (raptés esclavagistes organisés par les Nzimé, conflits entre Allemands et Français...) semblent avoir considérablement dispersé les Bakwélé en même temps qu'ils ont rendu complexe leur histoire de migration.

D'après Joiris, 1998, Rupp, 2001 et Siroto, 1969, les Bakwélé sont caractérisés par une communauté apparemment très fragmentée et divisée autant à l'intérieur des villages qu'à l'extérieur de ceux-ci. La maisonnée⁷ semble être l'unité sociopolitique de base, même si de nombreux échanges entre maisonnées résultaient de la dynamique de fission et d'agrégation caractéristique du système politique de l'époque (Joiris, 1998 : 317). Par ailleurs, des « hommes forts⁸ » et souvent polygames, tendaient à accroître leur prestige et leur influence en agrégeant dans leur foyer de nombreuses femmes, des esclaves, des

7. Ce terme élaboré par Vansina (1990) est largement repris par les auteurs travaillant sur les populations d'Afrique centrale. Il fait référence au niveau d'organisation sociale de base.

8. Ces « hommes forts », qui accaparaient femmes, maisonnées et prestiges sont appelés par Vansina, (*op.cit*) des « big men ». Je préfère pour ma part utiliser l'idée « d'homme forts » utilisée par Copet-Rougier (1987).

neveux, des amis, des clients... et ainsi entretenaient des relations avec l'ensemble des maisonnées auxquelles appartenaient les personnes vivant sous leur influence.

Le système de parenté à tendance Omaha selon Rupp (2001 : 183) semble expliquer ces relations élargies et instables par la structure familiale caractérisée par un système à la fois patrilinéaire et avunculaire. Ainsi, cela permettait aux individus de sécuriser leur pouvoir à la fois au travers des parentés patrilinéaires et au travers des relations avec les oncles maternels. Cette multiplication de liens avec d'autres groupes et maisonnées entraînait beaucoup de mobilité, assurait des réseaux sociaux et économiques vastes permettant également de nombreuses possibilités de déplacement et d'établissement. Joiris ajoute que des segments de lignages pouvaient s'insérer dans des maisonnées ou des villages à la suite d'un processus de concordance virtuelle entre clans (*op.cit* : 317) que nous aurons l'occasion de détailler ultérieurement. Nous verrons d'ailleurs que ce système s'est étendu ultérieurement aux Baka.

Si le mode de résidence tend à être patrilocal, le choix de la résidence reste souvent une affaire d'opportunité et d'affinités personnelles, bien qu'aujourd'hui, en raison des questions de territorialisation par la chefferie, celle-ci tende à fixer la patrilocalité.

Mais l'histoire des Bakwélé est aussi une histoire mouvementée et très peu connue, qui semble avoir renforcé la tendance d'individus à agir en entités indépendantes et dans le choix de leurs relations et établissement territorial cherchant stabilité économique, politique et des avantages économiques (Rupp, *op. cit.* : 184). Les guerres tribales, rapt... qui sévissaient dans la région semblent marquer l'histoire des Bakwélé qui se trouvent dans la zone de l'Est-Cameroun, et être un élément de l'éclatement des groupes.

Selon les populations, qui se disent elles-mêmes « Bakwélé », ce terme recouvre trois entités qui se distinguent les unes des autres. Les Djako (ceux de l'amont du fleuve qui disent être des Konabembe), qui se distinguent des Djache (qu'ils considèrent comme un groupe de pêcheurs particulièrement agressifs, vivant à l'aval de la Ngoko), et les Esel. Je ne m'intéresserai pas aux Djache, ceux-ci étant hors de la zone que j'ai parcourue pour cette étude. Mais nous verrons que ceux-ci ressurgissent dans les contextes politiques intéressant la zone et que leur présence aux postes de pouvoir ne va pas sans reconfigurations de l'ensemble.

2.1.1- Les Djako

Les Djako sont, selon mes interlocuteurs, « ceux qui viennent de l'amont du cours d'eau de la Dja » ; ils se disent aussi Konabembe. Ils seraient arrivés sur ses rives actuelles à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle en fuyant dans un premier temps les attaques nzimé puis, dans un deuxième temps, celles des Allemands.

L'histoire de leur migration jusqu'aux villages actuels recèle de nombreuses bribes d'éléments qui nous orienteront dans notre analyse. Voici une version du récit des Djako qui m'a été racontée un dimanche lors d'une visite à Léké par Jean Aimé Tel, Ludovic Siema, et Ekuakamba Marcel, assistés d'un collègue d'hommes du village :

« Avant avant, nos ancêtres étaient ekuom⁹ chez les Nzime vers Miè¹⁰ (Lomier). Les Nzimé avaient marié leurs femmes et donnaient le fusil aux hommes pour aller chasser pour eux. Un jour, les Djako ont convoqué en secret en forêt une grande séance parce qu'ils voulaient se sauver. Ils ont fait appel à Ambo, un grand prophète, féticheur (gaa), fils de Mbak et de Megnoun. Dans la séance, ils posaient la question à Ambo : "De quel côté tu te penches, car tu es déjà un cousin des Nzimé ? Tu prends part de tes oncles paternels ou maternels ?" "Je ne peux pas vous oublier car les Djako sont du côté paternel." [On m'explique qu'Ambo est de mère nzimé et de père djako].

Ambo leur donna les idées suivantes : "Vous allez traverser l'eau de Dja pour créer votre nouveau village, là où vous allez partir avec un iyem¹¹ et vous quitterez dans la nuit". Les Djako, avec Ambo pour guide ainsi que Diabem, un gaa¹² nzimé de la famille de Megnoun (la mère d'Ambo) partirent. Ils traversèrent d'abord Miè¹³ grâce à kelelung¹⁴, une liane magique fabriquée par la puissance d'Ambo. C'est là qu'ils font le premier village, Biealkaeboung¹⁵. Tout ça là, c'est la guerre avec les Blancs. Il n'y a pas encore de chef, mais tout le monde est sous la puissance du gaa. En ce temps-là, les Esel étaient en amont de la Boumba. Mais les Nzimé les poursuivent encore, Ambo dit qu'il ne faut pas fuir mais faire la guerre, alors on prépare un remède de guerre, gouna, et on fait la guerre pendant plusieurs jours. C'est là que le fils du Grand Chef nzimé, Timini, est tué. Les Djako descendent encore le long de la rivière Dja et traversent encore une fois en utilisant kelelung pour arriver sur l'île de Nsangazim. Les Nzimé essaient de les suivre, mais ils n'ont pas la puissance comme kelelung, ils ne parviennent pas à traverser. Alors les Nzimé abandonnent, c'est la fin de la guerre avec les Nzimé. Sur l'île de Nsangazim, on construit le village de Ngangaboto. Mais d'autres sont partis faire leur village pour eux. Ambo meurt, dans un village près des chutes de Nkéi, dans le village de Ngola. Il faut alors une puissance pour les Djako

9. Esclaves.

10. La rivière qui passe dans la ville de Lomié.

11. Le crâne d'une personne qu'on utilise pour faire des remèdes magiques.

12. Le sorcier, guérisseur, celui capable de voir dans l'autre monde.

13. Miè est la rivière Lomié.

14. Mes interlocuteurs me disent que kelelung est le pénis allongé d'Ambo. Rupp (2001 : 189) signale aussi ce procédé sous le même nom, mais c'est la jambe de Diabem qui est allongée.

15. Littéralement « attaquer les Blancs ».

parce que Ambo n'est plus, c'est là qu'est créé le nji. Le nji ne vivait qu'avec le sang d'une personne, c'était pour la guerre ! Le nji était alors le patron des Djako. Ils ont fait un douma¹⁶ pour le nji, c'est là que le nji est encore aujourd'hui. C'est aussi là que la chefferie commence avec Babiong, du clan Dagba. Babiong était brave, c'était un grand chasseur d'éléphants, il tuait beaucoup. Il arrêtait aussi beaucoup d'Ekuom. Les Djako arrêtaient beaucoup d'Ekuom, des femmes, des enfants... qui restaient au village. Ils prenaient aussi beaucoup les femmes des autres.

Quand Babiong est mort, certains ne voulaient plus rester dans le grand village, il y avait trop de disputes. Des petits groupes sont partis créer leurs propres villages en descendant le long de l'eau. Ces villages-là sont les mêmes que ceux que tu vois aujourd'hui. Ça commence maintenant les petites chefferies d'aujourd'hui. » (Tel Jean Aimé, Léké, 2009)

Ce mythe met en évidence la longue migration qui a conduit à l'installation des Bakwélé dans les villages de la piste Ndongo-Moloundou, mais ce que ne dit pas l'histoire, et qui me sera précisé après, c'est que Babiong était en relation à cette époque avec les Baka (nous y reviendrons). « *Les grands-parents avaient les Baka avec eux. Ils les arrêtaient comme esclaves et après ils faisaient les alliances.* »

Il met également en exergue les mouvements de fusion/fission des groupes sous l'effet de discordances internes et externes, ainsi que l'émergence de leaders, comme le décrit Copet-Rougier, 1987. C'est à la suite de la séparation du groupe d'origine, de la longue marche en forêt puis de la traversée de la Dja que se serait créée l'identité djako. Il faut remarquer que les deux principaux leaders dont parle le récit ont émergé sur des qualités différentes : l'un est un guérisseur puissant (métis de surcroît), l'autre un excellent chasseur. Remarquons de même que, parmi les premiers leaders de l'épopée, deux personnalités ont une identité ambiguë, Ambo étant à la fois djako et nzimé, et le deuxième, Diabem étant certes un *gaa*, mais surtout un Nzimé. Si les cas d'intermariages semblaient fréquents d'après les discours, il est tout de même curieux d'apprendre que l'identité des héros djako ne soit pas reconnue comme djako, mais au contraire qu'elle fasse référence à l'identité du groupe ennemi de l'époque. De la même manière, c'est à partir de cet épisode que le groupe ne s'identifie plus comme une entité konabembe mais comme un groupe distinct, avec une identité propre et complexe, les Djako. Celle-ci, nous le verrons, fait également référence aux Bakwélé Eba et aux Esel.

16. Un endroit, une place.

2.1.2- Les Esel

Je n'ai pas pu récolter l'histoire des migrations esel. Cependant, Joiris nous décrit dans son travail de thèse le parcours suivi par les ancêtres des Esel vivant aujourd'hui sur la piste de Moloundou-Ndongo. C'est sur ce travail que je me suis appuyée.

Avant de s'installer sur la piste, les Esel se trouvaient dans un grand village près de la rivière Beck, qui fut détruit par les Nzimé et les soldats allemands (Joiris 1998 : 250). À cette époque, l'administration coloniale avait nommé Messiem chef du village, un homme du clan Dadjulum. À la suite de cette razzia, les rescapés se dispersèrent, les uns fuyant vers le nord (vers Ngato ancien), les autres, et notamment le fils de Messiem, Messiem II, vers le sud, le long de la Dja, en compagnie de Pygmées avec qui son père avait fait alliance¹⁷. Dans le même temps, l'oncle de Lombel (clan Bokabekie) se dirigea également vers le sud, où il rencontra une famille baka en provenance de Ngato ancien. Non loin de Moloundou, les deux équipes se retrouvèrent de nouveau confrontées aux soldats allemands et furent de l'autre côté du Dja, au Congo. Fuyant les travaux forcés du chemin de fer Congo-Océan, une importante partie de la population de la zone nord congolaise traversa de nouveau pour le Cameroun (entre 1925 et 1932), où ils rencontrèrent les Djako et leurs Baka. C'est aussi à cette période que les Esel, pratiquant eux aussi le *nji*, enterrèrent les masques et les ossements du *nji* dans un marécage pour échapper aux représailles de l'administration coloniale interdisant systématiquement les activités rituelles et les guerres. Des enquêtes que j'ai menées au Nord-Gabon auprès des populations baka retracent également la fuite du Congo vers le Cameroun, citant également les Bangando et les Bakwélé. Certains des groupes auraient alors continué le long de la Dja jusqu'à Lomié avant de redescendre sur Djoum et de s'établir au Gabon auprès des Fang.

C'est à partir de 1928 que les Bakwélé créèrent les villages actuels¹⁸, Messiem II créant le village d'Adjala, qui signifie : « Nous ne prions pas le Blanc. » Les proches de Messiem II, mais aussi l'oncle de Lombel et des alliés rencontrés au Congo, fondèrent à leur tour leurs propres hameaux.

Si les histoires racontées ici diffèrent dans les lieux et dans les personnages importants, il reste que des concordances sont manifestes, c'est certainement pour cela que les

17. Nous en parlerons plus en détail dans la partie relative aux relations entre les Baka et leurs voisins.

18. À l'exception près que ces villages étaient situés sur la Dja (à environ 8 km de leur emplacement actuel). Ce n'est qu'à partir de 1973 que les villages vinrent s'installer en bordure de la nouvelle piste ouverte par une société forestière.

populations de la zone sont englobées sous le terme générique de « Bakwélé ». Il n'empêche que les populations elles-mêmes tiennent à maintenir une distinction entre d'une part les Djako et d'autre part les Esel :

« Djako et Esel, ce n'est pas la même race. Avant, du temps des anciens villages, on était esel seulement. C'est en arrivant ici, après s'être mélangés avec les Bakwélé du Congo qu'on est devenu des Esel-Bakwélé. Les Djako ont fait leur part pour eux. Mais aujourd'hui nous tous [Djako et Esel], on parle la langue bakwélé. C'est la langue qui est pareille. » (Le chef Canton Goga et Tatala George, Adjala, 2007)

Ou encore :

« Bakwélé, c'est un gros nom général. C'est parce que nos grands-parents ont épousé des femmes bakwélé eba du Congo. Les Djako, nous sommes appelés aussi les Konabembe. Les Esel sont les ressortissants du Congo, ils n'ont pas de relations avec les Konabembe. » (Siema Ludovic, Léké, 2008)

Djako et Esel ne sont cependant pas les seuls à occuper cet espace le long de la Dja. En effet, bien que les mythes racontés soient moins précis sur ce point, ces populations seraient arrivées avec des groupes baka et en auraient également trouvé sur place.

2.2- Les Bangando

Les Bangando, principalement présents dans le département de la Boumba-et-Ngoko, représentent un groupe d'environ 5 000 personnes parlant une langue oubanguienne (classée parmi le groupe Gbaya B-1), ce qui contraste avec la majorité des autres groupes de la région parlant des langues bantu¹⁹. En termes de langue, de parenté et d'organisation politique, les Bangando ressemblent fortement aux groupes Gbaya (de qui ils se seraient détachés) qui vivent aujourd'hui à plusieurs centaines de kilomètres au nord, en savane²⁰. Comme l'ensemble des populations de l'Est-Cameroun, les Bangando se structurent en clans exogames et sont patrilineaires, suivant un système de parenté Omaha. De la même manière, les clans ne sont pas structurés en *corporate clan*, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de structures internes définissant des rôles spécifiques, des positions ou des responsabilités formelles entre clans, ni d'ailleurs entre individus à l'intérieur des clans. En dépit de ce

19. À l'exception, nous le verrons, des Baka qui parlent eux aussi une langue oubanguienne.

20. Pour des informations précises sur les Gbaya du Cameroun, se référer à : Burnham (1981), Burnham, 1997 (-1942). Pour les langues et les groupes linguistiques, se référer à Monino (1995)

manque de structures internes entre patriclans, les hommes les plus âgés de chaque clan assument traditionnellement un rôle de discipline et de prise de décision.

À la question que pose Rupp à un vieux Bangando : « *C'est quoi être Bangando ?* », celui-ci répond littéralement : « *Bangando is our language/source/mouth ; so we are Bangando.* » Ainsi, Rupp conclut dans un premier temps que l'identification émotionnelle et fondamentale des Bangando en tant que « nous » émerge au travers d'une capacité collective à parler et comprendre la langue bangando²¹ (Rupp, 2001 : 160). La langue serait donc un référent social et identitaire important. Nous sommes là à l'opposé de ce que viennent de nous expliquer les Djako et les Esel, considérant que leur langue commune ne constitue pas pour eux le référent identitaire (*cf.* ci-dessus).

S'il est difficile de retracer avec précision l'histoire des Bangando, Rupp mentionne qu'ils seraient arrivés dans la zone forestière depuis les zones de savane et en compagnie des Mboman et des Mbimo, poussés par les razzias des Fulbé (épisode situé dans la première moitié du XVIII^e siècle). C'est sur la rive droite de la rivière Boumba que commencent les histoires qui m'ont été contées. Tout comme les Esel et les Djako, les Bangando subissaient les attaques répétées et violentes de la part des Nzimé. Sous l'influence d'un ancêtre qui avait acquis un certain degré de pouvoir politique et social (du nom de Nadia, clan Bo Dawa²²), les Bangando se seraient regroupés spatialement, renforçant la communauté afin de pouvoir faire face aux attaques nzimé. C'est ainsi que naquit le village de Salapoumbé, situé sur le haut d'une colline et avec à sa tête Nadia, comme me le raconte M., Bangando du village de Membélé, janvier 2009 :

« Avant, Salapoumbé n'était pas là le long de la route comme tu le vois, mais vers la Boumba. C'était un très grand village, chaque famille avait quatre terrains et il y avait quatre allées principales. C'était sur une colline et entouré de branches et de pics et de grosses pierres. Il y avait Soku, une femme grasse avec une petite tête. Les Nzimé venaient pour elle, ils voulaient l'arracher. Elle s'est assise sur une pierre, pendant ce temps-là, les Nzimé montaient la colline et les pierres tombaient sur eux. Soku a prié sur sa pierre puis l'a donnée au chef guerrier. Il a lancé la pierre, ça a tué le chef nzimé et ils ont fui. Les Bangando les ont poursuivis jusqu'à la Boumba, où ils ont traversé pour rester là où ils sont encore aujourd'hui. »

C'est à la fin de la guerre avec les Nzimé que les Bangando ont commencé à se disperser dans la région. Il semblerait que la trop grande proximité entre les familles ait conduit à de nombreux conflits et jalousies, entraînant une augmentation des actes de sorcellerie. « *Quand les familles étaient réunies comme ça, la sorcellerie ne pouvait pas manquer. Alors, le grand guerrier bangando a dit que la guerre avec les Nzimé est finie, on ne va pas commencer la guerre entre*

21. Bien évidemment, Rupp ne s'en arrête pas pour autant là et fournira dans son analyse d'autres référents identitaires. Nous y reviendrons ultérieurement.

22. *Bo* signifie « gens », et *dawa* « singe ». Bo Dawa est donc le clan des gens du singe.

nous. » Ainsi, les chefs de famille (chefs de clan) sont partis s'installer ailleurs, créer leur propre village. C'est ainsi que des villages marqués par des clans et des « totems » ont été créés. C'est d'ailleurs cette configuration clanique des villages que l'on retrouve encore en partie aujourd'hui.

2.3- Les Baka

Les Baka vivent dans le Sud-Est-Cameroun, le nord-est du Congo-Brazzaville et le nord du Gabon²³. Le groupe baka du Sud-Est-Cameroun est le plus important avec environ 40 000 personnes²⁴, en regard du Gabon où ils ne seraient que quelques milliers²⁵. Dans le département de la Boumba-et-Ngoko, dans l'Est-Cameroun, il semblerait qu'il soit le groupe numériquement dominant. De langue oubanguienne, ils se distinguent de la majorité de leurs voisins (ceux-ci parlant des langues bantu), à l'exception des Bangando eux aussi de langue oubanguienne mais d'une autre branche²⁶.

Il est beaucoup plus difficile de compiler un récit de l'arrivée des Baka dans cette zone. Les Baka, déjà beaucoup plus nombreux, semblent être arrivés par vagues successives composées de petits groupes familiaux. Il y aurait donc quasiment autant d'histoires que de familles. La forte mobilité due à leurs activités ancestrales de chasse et de cueillette ainsi que les mouvements en tous sens engendrés par les turbulences historiques de la zone ne semblent pas rendre nécessaire comme pour les autres groupes ethniques déjà mentionnés de garder le souvenir d'un lieu de départ de migration. Les récits les plus anciens qui m'ont été faits évoquent des déplacements en provenance du nord, des environs des rivières Beck et Boumba qui sont d'ailleurs encore en partie les limites qu'ils entretiennent avec les groupes qu'ils nomment « Baka à Konabembe ». Ces récits évoquent également les Nzimé mais surtout les terribles Kako qui les mangeaient. Ce sont

23. Un petit groupe se trouve dans le sud-ouest de la République centrafricaine.

24. Les chiffres concernant les Baka sont jusqu'à aujourd'hui extrêmement imprécis. Cela est en partie dû à leur mobilité importante, mais aussi au fait qu'aucune statistique de recensement n'a été publiée depuis plusieurs années au Cameroun. D'après monsieur X., travaillant pour le gouvernement, les statistiques n'ont pas été publiées en raison du changement démographique au Nord-Cameroun. Celui-ci étant aujourd'hui plus peuplé, la prise en compte de ces chiffres remettrait en cause le découpage électoral et le nombre de sièges à allouer aux populations nordistes dans les instances dirigeantes de l'État. Rappelons que le clivage Nord-Sud est une composante politique importante.

25. Lors d'une mission au Gabon, le chiffre fréquemment avancé était de 3 000.

26. Les Baka parlent une langue de la branche gbanzili-séré, tandis que les Bangando parlent une langue de la branche gbaya.

d'ailleurs des noms de lieux et de groupes ethniques que j'ai retrouvés auprès des Baka du Nord-Gabon.

La société traditionnelle Baka semble résulter d'un compromis entre l'ancienne dynamique de nomadisme et le processus de sédentarisation commencé dans les années 1940. Chaque groupe domestique occupe souvent une ou plusieurs habitations différentes, elles-mêmes regroupées en campement dont la taille varie fortement au cours de l'année. Aujourd'hui, si la mobilité est toujours importante (des déplacements et créations de campements temporaires en forêt), le campement en bord de piste devient de plus en plus important. Joiris (1998 : 35), mentionne que :

« La structure généalogique du campement semble homogène, elle correspond à un lignage ou des segments de lignages apparentés qui sont, en lignée patrilinéaire, d'une unité exogame (yé-). »

Les Baka, finalement tout comme leurs voisins de l'Est-Cameroun, ont une organisation politique acéphale et égalitaire, des leaders pouvant également émerger pour prendre la direction d'opérations rituelles ou cynégétiques. Les aînés (*kobo*) des deux sexes semblent avoir un statut particulier, car ils remplissent souvent des rôles rituels de même que de conseil au sein de la société et particulièrement des cadets (Bahuchet & Guillaume, 1979 ; Bahuchet, 1992 ; Joiris, 1998). Une figure prestigieuse émerge dans la société baka, celle du grand chasseur d'éléphants, le *tuma*. Mais des règles strictes de partage ainsi que les interdits alimentaires concernant la famille du *tuma* empêchent son prestige de s'élever au-dessus des autres membres de la société²⁷.

Bahuchet, 1992, explique l'existence d'une organisation sociale plus large, la bande, qui se réunit à l'occasion de cérémonies religieuses. C'est l'occasion de renforcer la cohésion du groupe, d'échanger des connaissances autant rituelles que techniques ainsi que de rencontrer les futurs époux. Fission et fusion de groupes sont pour les Baka aussi une grande constante. La moindre altercation importante se traduit par un déménagement d'une partie des membres, soit vers dans le campement parenté ou allié, soit vers une zone encore inoccupée. L'appropriation territoriale qui est en cours dans la zone rend de plus en plus difficiles ces nouvelles installations, les terres faisant très souvent l'objet de revendications de la part d'autres groupes baka ou d'autres groupes ethniques. Les Baka représentent également le groupe identitaire le plus en bas de l'échelle sociale autant du point de vue des Bangando que des Djako, Esel, Mboman...

27. À titre d'exemple, il m'a été raconté comment le groupe familial du *tuma* se retrouve fortement dépendant des autres membres du groupe lors d'un dépeçage d'éléphant. Les interdits alimentaires qui pèsent sur le *tuma* et ses enfants conduisent ceux-ci à solliciter l'aide des membres du groupe pour leur subsistance alimentaire tout au long du *mokopolo* (dépeçage).

Ce qui caractérise les Baka (tout comme l'ensemble des groupes pygmées), ce sont les relations intimes qu'ils entretiennent avec leurs voisins. Dans l'Est-Cameroun, il semblerait que les Baka aient changé de voisins maintes fois, en fonction de leurs propres déplacements ainsi que des mouvements qui s'opéraient sous la pression des guerres tribales, des razzias fulbé et de la pénétration coloniale par le Congo.

Esel, Djako, Bangando, Baka sont les populations que l'on pourrait qualifier de populations forestières, celles-ci habitant traditionnellement le bloc forestier de l'Est-Cameroun. Les récits qui m'ont été faits pour expliquer les identités se réfèrent en permanence, nous l'avons vu, à d'autres groupes. L'identité, ou plutôt l'appartenance, se révèle dans l'identification d'autres, des autres. Les événements historiques marquant des ruptures et des scissions sont évoqués comme les principaux marqueurs de changement de groupes d'appartenance, comme point d'articulation des nouvelles identifications identitaires. Cependant, ces ruptures ne marquent pas une isolation complète vis-à-vis des autres groupes. Des passerelles existent, certains individus ayant des identifications multiples sans pour autant être rejetés par l'un ou l'autre groupe. La question reste cependant plus sensible pour les Baka, s'identifiant et étant identifiés comme appartenant à un groupe bien déterminé.

À ces populations dont nous venons de décrire sommairement l'histoire et quelques caractéristiques viennent s'ajouter les Mboman, les Mvomvom, les Mbimo, les Kako et les Konabembe qui vivent cependant plus au nord de la zone étudiée. N'ayant pas mené d'enquêtes dans les zones où ils sont majoritaires, je ne proposerai pas de descriptions détaillées. Cependant, précisons que ces populations sont souvent évoquées dans les descriptions historiques que j'ai récoltées, et nous aurons également l'occasion de les évoquer ultérieurement dans ce travail. Là encore, les références identitaires font appel à des périodes de contacts, sont marquées par des épisodes de ruptures tout en soulignant que des continuités existent.

2.4- Les « venants »

Parallèlement aux populations décrites viennent s'ajouter d'autres groupes ethniques/individus, appelés localement les « venants ». Communément employée, cette

appellation fait référence à des personnes originaires d'autres régions du Cameroun et qui sont venues s'installer dans la zone pour des raisons économiques.

Il s'agit d'une part du personnel des administrations locales, c'est-à-dire principalement les fonctionnaires des délégations du ministère de la Faune et de la Flore (Minfof), de l'Éducation (Minédu), de la Santé (Minsanté)... ainsi que des autorités administratives (sous-préfet, commissaires, gendarmes...) qui deviennent des habitants temporaires de la zone, en fonction des mutations liées à leurs activités.

Mais aussi d'autre part de personnes venues s'installer dès les années 1970 dans cette zone considérée comme un eldorado, en raison des nombreuses possibilités d'emploi dans les exploitations forestières, l'extraction minière et des terres vacantes pour l'agriculture de rente (principalement le cacao) et surtout l'intensification du commerce.

Pour des raisons de clarté, je ne développerai pas de description de ces groupes ici mais plus après. Cette annotation nous permet simplement de garder à l'esprit que le tissu spatial de l'Est-Cameroun se complexifie encore avec l'arrivée de ces nouvelles populations et les relations qu'elles vont entretenir avec celles historiquement présentes dans la zone.

3- Les relations interethniques, des éléments structurants et incontournables

3.1- Mariages et pactes de sang

Nous venons de décrire succinctement quelques caractéristiques des groupes ethniques de l'Est-Cameroun et fait apparaître les quelques éléments laissant entrevoir des relations et des identifications complexes voire parfois ambiguës. Les modes d'identification et définition des groupes d'appartenance ne peuvent cependant être compris que dans les dynamiques de sociabilité existant entre les groupes ethniques. Si ces relations sont en partie dues aux phénomènes de fission/fusion qui ont jalonné l'histoire de ces groupes de même qu'aux contingences historiques, il n'empêche qu'aujourd'hui encore une partie de ces histoires est repérable dans un système de relations interethniques complexe dont

nous proposons quelques clés de lecture ici. Il ne faut pas oublier que les identités ethniques persistent malgré le contact interethnique et l'interdépendance entre les groupes. Car, dans l'Est-Cameroun, interactions, soutiens mutuels, interrelations entre les groupes sont la règle et non pas l'exception. De fait, nous intégrons le système relationnel comme un élément fondamental structurant les sociétés de l'Est-Cameroun, en admettant que la frontière (au sens de Barth) est le lieu où se lisent le mieux les variabilités des identités, sans cesse construites ou déconstruites au gré d'interactions non congruentes.

3.1.1- Le mariage

Le mariage est le premier moyen de nouer des relations avec les groupes ethniques voisins²⁸. Historiquement, il était le fait d'hommes puissants qui voulaient renforcer leur pouvoir, en s'alliant principalement avec d'autres lignages et groupes ethniques voisins puissants²⁹.

Par le mariage en effet, les descendants des deux groupes se retrouvent inscrits dans un système de parenté et à ce titre se doivent des obligations mutuelles (redistribution, assistance dans le malheur, aide financière) qui respectent les positions généalogiques (le cadet à l'égard de l'aînesse, le neveu à l'égard de son oncle...). C'est notamment comme cela que les « hommes forts » appuyaient leur pouvoir, en multipliant les alliances matrimoniales qui, bien pensées et stratégiques permettaient d'augmenter le nombre d'alliés et de dépendants (au sens des obligations). Les Baka sont largement absents de ce type d'alliances et de transactions. Comme nous l'avons précisé auparavant, les relations intimes avec les voisins excluent strictement les relations matrimoniales.

Aujourd'hui, les mariages interethniques (par exemple entre Bangano, Bakwélé, Kako... voire des venants) semblent plus fréquents qu'autrefois. Si, dans certains cas, ces alliances se font dans un but politique et de renforcement de pouvoir, l'« amour » est également un motif énoncé. Mais les anciens dénoncent un manque de prise en compte (et de connaissance) des alliances anciennes dans le choix du partenaire, dénonçant alliances contre nature et consanguines. Car la consanguinité n'est pas seulement le fait des alliances matrimoniales, elle existe aussi au travers d'autres types d'alliances, notamment les pactes de sang.

28. À l'exception des Baka, *cf.* le cas particulier des Baka.

29. Mes interlocuteurs me le définirent comme l'« échange de mariage », tout en me précisant que ce n'était pas tout le monde qui pouvait s'engager dans une telle entreprise.

3.1.2- Échanges rituels et pactes de sang

En effet, historiquement, bien que cela n'existe plus de nos jours, des pactes de sang pouvaient être créés entre deux individus. Le pacte de sang *epen* (*ebeing*, selon ce que m'ont dit les Djako) et le *sem*³⁰ impliquaient, dès lors qu'ils étaient contractés, l'appartenance à une même famille donc des obligations d'entraide, de non-agression et surtout une prohibition d'alliance matrimoniale. Ils permettaient également de pacifier des relations conflictuelles entre des grands guerriers et impliquaient l'ensemble des descendants. Aujourd'hui, cette relation se traduit par des positions généalogiques entre les lignages contractants, les uns étant oncles, les autres neveux, car les obligations et dépendances se transmettent aux descendants. En somme, quand on contracte un pacte de sang, on implique l'ensemble de sa descendance.

L'échange de rituels, c'est-à-dire l'initiation et/ou la participation au rituel de l'autre (et vice versa) permettait de rapprocher les individus et de renforcer les lignages. C'est en tout cas ce qui s'est passé avec le rituel du *nji*³¹ (commun aux Djako et aux Esel à la suite d'un échange) ou encore avec *anamakut*, un rituel guerrier djako qui aurait remplacé le *nji*³² et auquel ont été initiés certains Esel. C'est aussi le cas du *beka*, un rituel de circoncision que les Bakwélé, les Baka et d'autres populations du Sud-Cameroun (comme les Nzimé) auraient emprunté aux Bangando (Fürniss & Lussiaa-Berdou, 2004 ; Fürniss, 2008). La figure 1 ci-dessous schématise les échanges rituels et relations entre les différents groupes ethniques, hormis les Baka, et le tableau 1 récapitule l'ensemble des rituels et des parties prenantes dans leurs échanges.

30. Le *sem* semble être selon Joiris (1998 : 266) un pacte de sang réalisé lors des cérémonies de circoncision.

31. Nous ne savons pas qui est le primo-détenteur du *nji*, Esel et Djako se revendiquant chacun comme tel. Joiris (*ibid.* : 265) mentionne que le *nji* serait bakwélé.

32. Le rituel du *nji* a été interdit par le pouvoir colonial à la fin du siècle dernier.

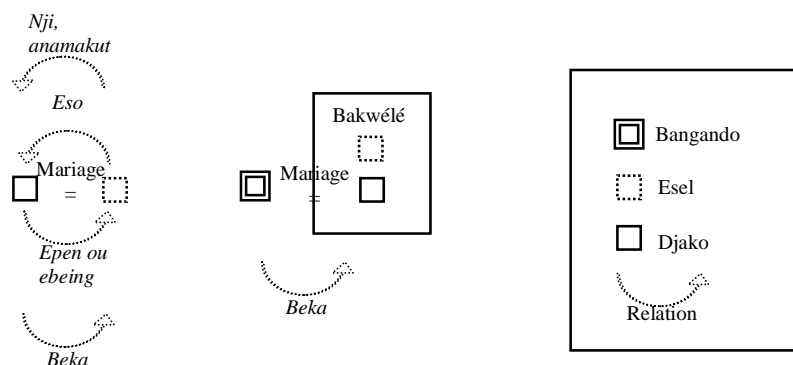


Figure 1: Modèle relations interethniques (sauf Baka).

Terme désignant le lien et origine	Processus	Contractants
<i>Epen</i> (esél) <i>Ebeing</i> (djako)	Pacte de sang	Djako, Esél (mais aussi Baka)
<i>Sem</i> (esél)	Pacte de sang réalisé lors de la circoncision	Djako, Esél
<i>Nji</i> (esél ou djako)	Rituel guerrier réalisé avec des ossements	Djako et Esél
<i>Anamakut</i> (djako)	Rituel guerrier qui remplace le <i>nji</i> après son interdiction	Djako, Esél
<i>Beka</i>	Circoncision rituelle	Djako, Esél, Bangando (Baka)
	Alliances matrimoniales	Djako, Esél, Bangando (exclusion des Baka)

Tableau 1: Récapitulatif des différents types de relations interethniques (hormis Baka).

Entre les Bangando et le groupe bakwélé, les relations interethniques ne seraient apparues que tardivement et principalement sous la forme d’alliances matrimoniales. Mes interlocuteurs m’ont sans cesse fait état des relations conflictuelles qu’entretenaient les deux groupes, les Bangando organisant régulièrement des razzias en zone Bakwélé.

L'alliance matrimoniale qui mit fin aux guerres entre les deux groupes fut réalisée entre le chef bangando Nadia et Bakol, une des filles du chef djako de Ndonggo.

3.2- Le cas particulier des relations Baka/populations voisines

D., Baka, en direction du village d'Adjala m'explique :

« D. : Ici on arrive chez moi. J'ai ma famille ici.

Moi : Ab bon, la famille comment ?

D. : X et moi nous sommes frères.

Moi : Comment, tu es frère avec X ? Toi, tu es baka, lui, il est bakwélé ?

D. : On est une même famille, on a le même yè [clan].

Moi : Ab bon ?

D. : Je suis yé-likemba, lui, il est dadjak.

Moi : Dadjak, c'est aussi l'éléphant ?

D. : Non, le singe magistrat. »

Si l'ethnologue que je suis n'avait pas lu les travaux de Joiris (1998, 2003) elle se serait retrouvée complètement perdue. Comment deux groupes ethniques aux histoires différentes, parlant des langues différentes et vivants avec des systèmes politiques et sociaux eux aussi différents, peuvent être d'une même famille en ayant de surcroît des clans différents ?

Daou Joiris qui m'a précédée sur ce même terrain a fort heureusement parfaitement mis en évidence l'importance et les fondements des relations complexes et profondes qui lient les Pygmées baka à leurs voisins agriculteurs bakwélé. En allant au-delà des thématiques de discrimination et de domination des populations pygmées et en analysant les fondements de la relation interethnique, c'est d'une certaine manière la difficile question des identités qu'elle réouvre. Dans cette continuité, Rupp (2001, 2003) analyse, à quelques kilomètres de là, les relations entre Baka et Bangando, se penchant également sur les voisins mboman. Elle y découvre la même variété de relations, les mêmes systèmes de

coopération, d'échanges, d'obligations et met en évidence que loin d'être figée, la manière de s'identifier et de se démarquer des autres peut prendre des dimensions multiples et changeantes. La conclusion qu'elle en tire a fortement orienté et influencé mon travail :

« Thus, an understanding of how forest people conceive of and express who they are, both as individuals and as groups, is fundamental to an analysis of social and cultural ecological dynamics among forest communities » (Rupp, 2001: 519).

3.2.1- Des relations excluant les alliances matrimoniales

Les chasseurs-cueilleurs entretiennent depuis longtemps des relations intimes avec leurs voisins « agriculteurs ». Basées sur de fréquents échanges matériels, rituels et symboliques, ces relations suivent un modèle relationnel complexe excluant pratiquement les relations matrimoniales (Joiris, 2003 : 57). Ces échanges de biens matériels et rituels ont été décrits (Hart, 1979, Grinker, 1990), intégrant une perspective historique dans l'évolution de ces relations d'échanges (Bahuchet & Guillaume, 1979 ; Bahuchet & Guillaume, 1982b ; Wilkie & Curran, 1993) et notamment les bouleversements apparus à l'époque coloniale. Les études francophones décrivent ces relations d'échanges comme des relations de partenariat, de clientélisme, de patronage, tandis que les anglophones préféreront les qualifier de symbiotiques, de relations d'amitié... Mis à part le fait que ces relations interethniques sont souvent asymétriques, nous avons paradoxalement peu d'informations quant à la structuration de ces relations et leur insertion dans les structures sociales de chacun des groupes.

Aujourd'hui encore, ce n'est pas tant le fonctionnement et la structuration de ces relations qui émergent des études, mais l'analyse des effets produits par ces relations : discrimination, domination, subordination...

3.2.2- Les limites d'une analyse en termes de discrimination et de domination

Les thématiques de discrimination et de domination sont incontournables dans l'étude des relations Pygmées/voisins (voir par exemple Lewis, 2002 ; Kenrick, 2005 et Hattori, 2005 pour une analyse de la littérature), tout en continuant à se focaliser sur l'image de chasseurs-cueilleurs en relative isolation des autres groupes. Ce positionnement est d'autant plus prégnant et emprunt d'idéologie chez Abega (1998), Kenrick (2005) et Abega & Bigombe Logo (2006) qui prônent une libération des Pygmées.

Il est indiscutable que les chasseurs-cueilleurs souffrent de discrimination, cependant, il me semble que la perspective de se focaliser sur les effets induits au détriment de la compréhension du système relationnel nous enferme dans des modèles simplistes et statiques ne permettant pas de comprendre quels sont les mécanismes précis permettant une telle asymétrie. C'est aussi une manière peu élégante et peu dévoilée de généraliser des expériences ethnographiques particulières donnant caution à une construction qui, rappelons-le, est avant tout une construction occidentale³³ ainsi que de renforcer l'opposition binaire qui caractérise les *hunter gatherer field studies*.

En rendant statique des systèmes complexes et hétérogènes, les chasseurs-cueilleurs sont enfermés dans une catégorie hermétique pleine de présupposés, les oppositions (chasseurs-cueilleurs/agriculteurs) sont renforcées et on dénie la capacité des populations à adapter leur société aux changements en cours.

Je ne suis d'ailleurs pas la première à plaider pour un éclatement de cette vision binaire, c'est d'ailleurs me semble-t-il le sens de la remarque de Joiris (2003 : 58), si LA relation, au sens général, est décrite au travers des processus d'échanges matériels, symboliques et rituels et que sont décrits en même temps les stéréotypes des stratégies construites pour tirer des avantages des autres groupes, les structures de ces relations interethniques sont rarement analysées. Ces différences entre communautés ne pourraient-elles pas être plus que des particularités à un modèle structural totalisant ayant tendance à substantialiser les chasseurs-cueilleurs en Autres, autres car totalement différents ? Cette approche théorique ne doit cependant pas masquer le fait que localement, et cela semble se renforcer avec le temps, les Baka ont effectivement tendance à être essentialisés comme des Autres largement différents.

Cette partie trouve un écho dans un article que j'ai soumis à publication et qui concerne l'analyse par le biais de la même méthode et de la même focale des relations entre les Baka du Nord-Gabon et leurs voisins fang.

J'y renforce l'idée qu'au niveau régional plusieurs types d'alliances interethniques existent et cela en fonction des voisins avec qui sont nouées les relations. En dépit des différences qui peuvent être soulignées, de même que les noms et explications données de ces relations, il semble exister dans tous les cas plusieurs logiques relationnelles constituant un cadre idéologique justifiant et induisant solidarité, échanges, prestations mutuelles et obligations.

33. Le terme « Pygmées » est en effet une construction occidentale comme le montre BAHUCHET (1993) qui rappelle que littéralement, Pygmée signifie « haut d'une coudée ». Jusqu'à maintenant, la dispersion des groupes fait qu'ils n'ont pas connaissance de l'existence d'autres groupes pygmées. Le débat est réouvert depuis les travaux de Paul Verdu *et al.* (2009) qui trouve une origine commune entre tous les Pygmées de l'ouest du bassin du Congo vers environ – 2 800 ans.

Il s'agit de liens de parenté (que Joiris considère comme un lien de pseudo-parenté), des liens d'amitiés et des liens résultant de cérémonies rituelles communes.

3.2.3- Les liens de parenté ou de pseudo-parenté

▪ *Entre Baka et Bakwélé*

Entre Baka et Bakwélé, il s'agit, comme le mentionne Joiris, de liens de pseudo-parenté qui s'articulent autour d'une correspondance fictive entre les clans des deux communautés. Toujours d'après Joiris, ce lien de pseudo-parenté :

« [...] est construit sur un processus de création du clan commun virtuel réalisé suite à des relations entre des hommes au statut social élevé [...]. Il aurait impliqué dès le départ une surenchère de liens entre familles kwélé. La combinaison des deux liens initiaux – le pacte de sang *epen* et l'amitié rituelle *eso* – s'imbrique de façon étroite et concourt à établir un clan fictif commun » (Joiris, 1998 : 268-269).

La pseudo-parenté structure les relations Baka-Bakwélé d'abord au sein de relations entre pseudo-germains de sexes opposés, mais celle-ci se répercute aux descendants de ces pseudo-germains pour ensuite se généraliser à l'ensemble de la maisonnée, lui attribuant une position généalogique (oncle maternel, neveu utérin...) (*Id.* :305).

C'est ce qui explique le discours de D., exposé en début de ce sous-chapitre. Ce type de correspondance suit une logique très répandue (notamment chez les Fang et d'après Alexandre, 1965 ; Cinnamon, 1998 ; Cadet, 2005, et nous le verrons chez les Bangando) mais fonctionne généralement sur des référents totémiques communs entre les groupes, ce qui n'est pas le cas dans la relation Baka-Bakwélé.

C'est ce seul lien de pseudo-parenté qui impliquerait une relation de « propriété » du Baka à l'égard du villageois. Encore d'après Joiris, le lien pseudo-ethnique aurait été créé dans un contexte de stratégies politiques permettant aux hommes importants de la société bakwélé d'accroître encore leur prestige en s'appuyant sur des partenaires pygmées. Car non seulement les Bakwélé augmentaient de cette façon le nombre de leurs alliés, mais aussi pouvaient bénéficier des pouvoirs de chasse des Baka et de leur aide mystique³⁴. Les contractants initiaux n'étaient pas n'importe qui, mais des chefs de familles importants (*kobo* pour les Baka), des personnes des riches, influentes, des guerriers (*gaa* pour les

34. L'association rituelle *mokilakila* permet la métamorphose en éléphant, l'invisibilité et l'invulnérabilité des Baka. D'après les Bangando et les Bakwélé, l'éléphant *mokilakila* représentait pour eux une réelle menace qu'ils tentaient de s'épargner en créant des liens avec les Baka, mais aussi d'utiliser contre leurs ennemis.

Djako, *njik* pour les Esel), des grands chasseurs (*tuma*)... occupant des fonctions politiques et rituelles importantes dans leurs sociétés respectives.

La relation de pseudo-parenté implique de fait des droits et des devoirs pour l'ensemble de ces membres, notamment le soutien mutuel (lors de mariages, deuils...), l'exogamie stricte et la non-agression. D'après Joiris, ces relations sont très anciennes (probablement vers 1895), même si elle situe le début des relations entre les Baka et Bakwélé d'Adjala vers 1915 (*Ibid* : 265).

Les Esel

Les enquêtes que j'ai réalisées auprès des Esel avec qui avait travaillé Joiris font état encore aujourd'hui de ces relations, même si elles semblent distendues ou plus ou moins confuses pour les jeunes générations. Cela est sans doute le résultat d'une distorsion de discours due à l'influence des missionnaires et des ONG de défense des droits de l'homme, qui diffusent sans cesse le message d'émancipation des Pygmées vis-à-vis de l'homme bantu (nous en discuterons plus loin).

Les Djako

D'après mes informateurs djako, il n'existe plus de relations de pseudo-parenté entre les Djako et les Baka, mais des alliances. Celles-ci auraient existé du temps où ils étaient à Konabembe, sous le nom d'*ebeing*, dont la dernière en date fut contractée par l'ancien chef du village de Bahd (clan Daduka) à la suite du meurtre de son grand-père par des Baka. Il aurait eu l'idée de laver l'affront en engageant un pacte *ebeing* avec le groupe baka responsable, celui-ci devant payer le prix du sang en défenses d'éléphants³⁵. Cette relation se serait terminée lorsque le descendant djako, parti pour la guerre (Seconde Guerre mondiale), ne pouvait plus assumer ces obligations.

▪ *Baka – Bangando*

Le lien de parenté semble emprunter le même mécanisme de correspondance de clans, à la différence que les clans sont apparentés selon les mêmes référents totémiques. Ainsi, *Yé-Likemba* est apparenté à *Bo Folo*, les deux clans ayant pour totem l'éléphant et

35. Les défenses d'éléphant faisaient partie de la dot.

partageant également en partie les mêmes interdits alimentaires. Rupp met en évidence que cette mise en correspondance (qu'elle nomme d'ailleurs plutôt « chevauchement ») n'est pas une construction *a posteriori* (comme l'ont fait par exemple les Fang du Gabon avec leurs voisins baka : cf. Robillard, sous presse). Les clans baka et les clans bangando existaient bien avant leur rencontre et la reconnaissance d'analogies communes a conduit à nouer des relations interethniques basées également sur le soutien mutuel et l'entraide. Alors que Rupp stipule que le lien de pseudo-parenté est réalisé uniquement sur le chevauchement des clans, Joiris mentionne que cette concordance a conduit à la création de pactes/alliances afin de formaliser un système de pseudo-parenté à l'égal des Bakwélé appelé *mbandi* (« petit citoyennat »). Pour Rupp en revanche, *mbandi* (qu'elle note *bandi*³⁶) est la formalisation d'une relation amicale (*friendship*) renforcée par l'appartenance à un clan du même totem (2001 :265-268). Quoi qu'il en soit, *bandi* associe des chefs de famille ou des femmes des deux groupes ethniques au travers d'une relation amicale particulièrement forte et qui peut se transmettre aux descendants. *Bandi* est la relation qui permet de développer des liens de partage, d'entraide, de voisinage, mais aussi de coresponsabilité. Ainsi, si un Bangando rencontre un problème avec un membre de la communauté baka, c'est son *bandi* baka qui devra se charger de régler le problème, et inversement. Cependant, Rupp mentionne qu'il ne faut pas négliger le pouvoir social et politique qu'exercent les Bangando sur les Baka, sans pour autant tomber dans le cliché de la relation patron/client. Il faut selon elle reconnaître le caractère volontaire et réciproque de cette relation (*Id.* :272).

▪ *Des changements*

Les enquêtes que j'ai réalisées auprès des Baka et des Bangando du village de Membélé en 2008 sèment la confusion. Le terme *bandi* ne semble plus utilisé : « *C'était nos grands-parents qui faisaient ça.* » Quand aux jeunes, ils nient jusqu'à connaître le terme. Pour autant, l'évocation de relations très étroites entre Baka et Bangando est mise en avant, des relations qui incluent la résidence partagée, la transmission de la relation aux enfants, l'entraide mutuelle. Soit il est fait référence au partage d'un même totem (correspondance de clans), soit à la relation appelée *dimbai*, que Joiris traduit par « amitié rituelle » et Rupp par « amitié interindividuelle ». Cette confusion (dans l'esprit des gens ou celle que l'on veut semer en moi) me semble trouver une explication dans les discours relatifs aux

36. Nous choisissons d'utiliser la notation de Rupp au regard de la spécialisation de son travail auprès des Bangando.

relations interethniques telles qu'elles sont ressenties aujourd'hui par les Baka et les Bangando : délitées, fragiles, mises en danger en raison du discours et des actions d'acteurs extérieurs. Nous exposerons ces discours ultérieurement.

3.2.4- Liens d'amitié et amitiés rituelles

Nous venons de le voir, Baka et Bangando évoquent les relations qu'ils entretiennent comme des relations d'amitié appelées *dimbai*, en stipulant que celles-ci ont pris le pas sur la relation de pseudo-parenté. Les choses ne sont donc pas très claires dans le contexte Baka/Bangando, eu égard à la bibliographie existante. Je m'en tiendrai donc aux discours que j'ai entendus, justifiant cette distance par un phénomène de changement en cours dans les modèles relationnels eu égard au contexte actuel.

- **Loti**

L'amitié que les Baka appellent *loti*³⁷ semble correspondre à l'amitié *eso* des Bakwélé mais est considérée comme différente de l'amitié *dimbai* des Bangando. *Loti* n'est cependant pas exclusivement une relation interethnique, puisque *loti* existe également couramment entre Baka.

Dans le contexte interrelationnel Baka-Bakwélé, *loti* correspond à une amitié nouée entre deux personnes de même sexe durant leur jeunesse et qui peut durer la vie entière, voire dans certains cas se transmettre aux descendants (sans que cela soit pour autant héréditaire). Elle se formalise par de fréquents échanges de biens et de services de façon quasi quotidienne. L'amitié *loti* se distingue difficilement des autres liens, car elle est souvent à la base ou résulte du partage d'une cérémonie, d'un clan commun... Ainsi, elle peut être contractée à la suite de la cérémonie de circoncision *beka*³⁸, ou dans le cadre d'échanges de services, mais comme le stipule Joriss page 301, « *les liens de pseudo-parenté impliquant le clan relèvent d'une autre logique relationnelle que les liens établis suite à la circoncision beka* », donc de l'amitié *loti*.

³⁷ D'après la définition trouvée dans le dictionnaire Baka-Français de Brisson & Boursier (1979 : 219), *loti* signifie amitié avec échange d'objets.

³⁸ La cérémonie de circoncision du *beka* est commune à l'ensemble des populations de l'Est-Cameroun et serait d'origine bangando. C'est encore un exemple de partage de rituel entre l'ensemble de ces populations.

Auparavant, seuls les grands chasseurs d'éléphants (les *tuma*) nouaient des relations *loti* avec les villageois.

J'ai retrouvé ce discours auprès des Baka qui vivent au Gabon, mais ceux-ci stipulant que seuls les grands chasseurs pouvaient faire *loti*. Il fallait pour cela partager plusieurs nuits en forêt avec le partenaire villageois, lui-même devant être vaillant dans une chasse à l'éléphant. Les Baka du Gabon m'ont aussi fait état de la déliquescence de l'amitié *loti*, souvent peu honorée par les partenaires villageois.

Dans le contexte relationnel Baka-Bangando, l'amitié *loti* m'a été rapportée comme différente de *dimbai*, les Baka tenant à ajouter également que si *dimbai* subsiste, faire *loti* avec un villageois semble quasiment disparu. Il me semble que cela marque un changement dans le modèle relationnel interethnique, les Baka dénonçant un déséquilibre en leur défaveur – « *le loti existe seulement pour l'escroquerie*³⁹ » –, et les Bangando évoquant le manque d'engagement des Baka – « *avant ton dimbai dès qu'il prenait la viande, il venait t'amener ta part. Maintenant, il se cache seulement. Les Baka là, ils ne respectent plus*⁴⁰ ».

Le tableau 2 récapitule les points de vue des différents groupes sur la nature et les obligations qui incombent à ces différentes relations.

Terme désignant le lien	Point de vue baka	Point de vue bangando	Point de vue bakwélé
<i>Dimbai</i>	Avant, amitiés et obligations fortes. Aujourd'hui, amitié forte	Avant, appartenance à une même famille. Aujourd'hui, amitié non respectée par les Baka	
<i>Loti</i>	Avant, amitiés fortes. Aujourd'hui, n'existe plus (escroquerie). Différent de <i>dimbai</i>	Équivalent de <i>dimbai</i>	Obligations d'échange, alliance forte
<i>Eso</i>	Relation particulière		Échanges matériels de biens et de services. Alliance (existe entre Djako, Esel et Baka)

Tableau 2 : Points de vue sur les différents termes relatifs à l'amitié.

39. Entretien collectif du 18/01/09, Yenga Tengue.

40. M. Bangando de Membélé, le 13/01/09, à Membélé.

▪ **Mboni**

Rupp décrit (*op.cit.*:279) l'alliance *mboni* comme un pacte de sang qui n'est plus pratiqué mais servait à créer des relations entre soit des groupes qui éprouvaient le besoin de s'unir face à des agresseurs, soit entre groupes qui voulaient enterrer la hache de guerre. C'est également le sens donné par Brisson et Boursier (1979 : 294) dans leur dictionnaire. Ces pactes *mboni* étaient pratiqués par les Mboman, les Bangando et les Baka. À l'occasion de la cérémonie de circoncision *beka*, les jeunes initiés des différentes communautés se présentaient ensemble et leur sang recueilli était mélangé au repas commun (Rupp, 2003 : 47). Les sangs ayant été mélangés et consommés, les membres des groupes se retrouvaient en position d'alliés, tous du même sang comme une même personne et se devaient soutien et défense mutuels. Imposant du même coup l'interdiction de partir en guerre contre ses alliés, le *mboni* a conduit à désamorcer de nombreuses tensions entre groupes à l'Est-Cameroun.

Joiris mentionne le *mboni* page 308 comme étant un pacte de sang baka, sans y apporter plus de précision si ce n'est que la cérémonie du *beka* l'aurait supplanté.

Les entretiens que j'ai menés, notamment à Membélé et à Yenga, font également référence au *mboni* mais plutôt dans la survivance du lien qui unit des initiés d'une même promotion que comme un pacte de sang. Circoncis en même temps, ces initiés ont noué un lien particulier entre eux, mais aussi avec ceux qui les ont nourris et parrainés lors de la longue réclusion qui suit la circoncision. Nombre de Baka étaient parrainés par des Bangando pour entrer dans le *beka*, mais cette tendance tend à diminuer, les Baka dénonçant des contraintes fortes et des abus : « On a arrêté le *mboni*, car avant c'était comme un pacte signé et ça t'attache. On te dit : "Va puiser l'eau vite vite, fais ci et ça !", et tu ne peux pas refuser car il a nourri ton bangala^{41 42}. »

41. Argot couramment utilisé et qui désigne de façon vulgaire et en français local le sexe masculin..

42. Entretien collectif du 18/01/09, Yenga Tengue.

Ces incohérences entre les diverses sources (dont je donne un récapitulatif dans le tableau 3, ci-dessous) soulèvent un problème qu'il est impossible de résoudre ici faute de données suffisantes. Elles nous renseignent tout de même sur la réticence actuelle des Baka à s'engager dans des alliances trop contraignantes.

Terme désignant le lien	D'après Joiris	D'après Rupp	Aujourd'hui (entretiens personnels)
<i>Mboni</i>	Mot baka qui n'est plus usité. Désignait un pacte de sang. Remplacé par le <i>beka</i>	Pacte de sang commun aux Bangando, Bakwélé, Baka, Mboman... réalisé lors de la cérémonie du <i>beka</i>	Personnes appartenant à une même promotion de circoncision dans le <i>beka</i> . Relations fortes entre les membres et obligation envers le nourrisseur et le parrain

Tableau 3 : Différentes significations du terme *mboni* selon les auteurs.

Le *beka* n'est pas la seule cérémonie partagée entre différents groupes et au cours de laquelle se créent des liens. Il n'est en effet pas rare que certains Baka se fassent initier au puissant esprit *Dio* des Bangando, de même que certains Bangando (et encore plus d'Esél) entrent dans la plus importante cérémonie d'initiation Baka, *jengi*. Au travers des participations mutuelles aux rituels de leurs voisins, les groupes renforcent leurs liens interethniques, s'offrant ainsi des possibilités d'échanges, de soutiens techniques, spirituels et politiques plus importants. La figure2 ci-dessous résume le point de vue des différents auteurs ayant travaillé dans la région sur le modèle relationnel interethnique du sud de la Boumba-et-Ngoko.

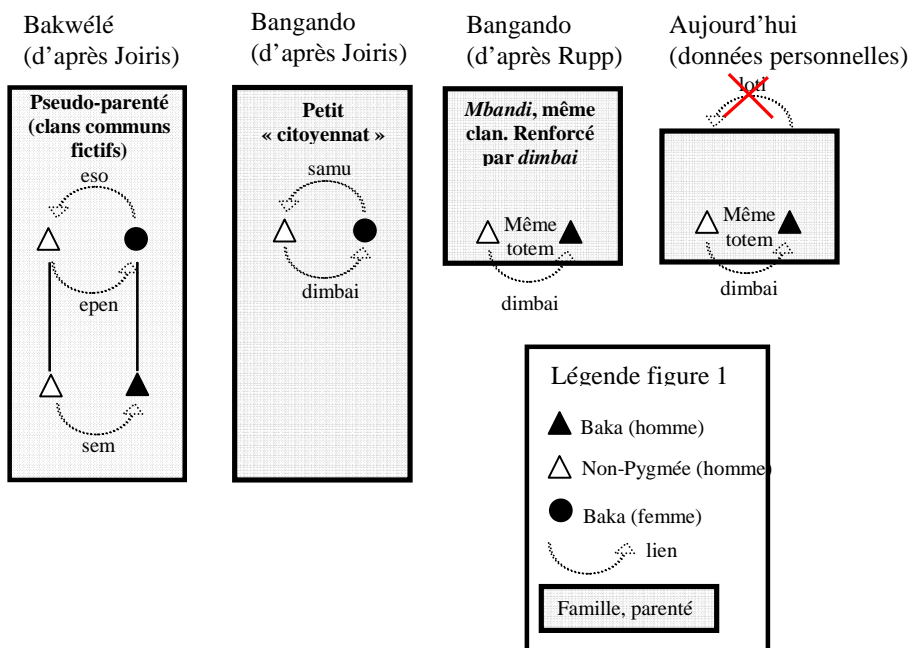


Figure 2: Points de vue des différents auteurs sur les modèles relationnels de parenté.

Les relations entre les Baka et leurs voisins que nous venons de décrire témoignent de l'extrême complexité d'affinités qui lie les groupes ethniques, offrant des référents d'identification multiples.

Cependant, cela ne doit pas masquer, rappelons-le encore une fois, que les relations matrimoniales entre les Baka et leurs voisins (quels qu'ils soient d'ailleurs) sont totalement exclues.

Quelques exceptions existent cependant et toujours dans le même sens, à savoir les relations matrimoniales entre une femme baka et un voisin, mais jamais l'inverse. Ces mariages sont malgré tout rares et mal acceptés, surtout par la communauté des voisins. Ils finissent souvent par une séparation et un retour des femmes baka dans leur famille. Le statut des enfants issus de ce mariage est également ambigu. Si l'enfant est inscrit dans la lignée paternelle (il en porte le nom de clan et les attributs), il est souvent identifié par cette lignée comme étant un Baka.

3.3- Haoussa et allogènes : de nouveaux acteurs en relation

Le système polyethnique que nous venons de décrire fonctionne depuis plusieurs dizaines d'années avec l'arrivée de nouveaux groupes identitaires, nous l'avons évoqué au-dessus : les « venants ». De nouveaux types de relations sont venus s'ajouter à ceux existant historiquement, complexifiant encore le tissu social de l'Est-Cameroun. Cependant, nous le verrons, « venants » et autochtones restent clairement des groupes d'appartenance distincts, même si quelques relations matrimoniales se nouent depuis peu entre eux.

Le terme « autochtone » est couramment employé dans la zone pour signifier une appartenance identitaire faisant référence à la primo-installation. Il marque une stricte distinction avec les « venants ». Faire référence à son autochtonie, c'est revendiquer des droits sur la terre, le pouvoir politique et la justice coutumière. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais ce terme fait l'objet aujourd'hui de tractations politiques importantes et devient un nouvel enjeu identitaire. Car il existe un décalage entre le sens qu'il revêt pour les populations locales et celui que lui attribuent un grand nombre d'institutions internationales.

3.3.1- Les Haoussa ou les membres de la Hummah

Les premiers à s'installer dans la zone forestière furent des musulmans du Nord-Cameroun, Haoussa, Fulbé, Bororo... venus ouvrir (certains avec leur famille) une échoppe, un commerce, une compagnie de taxi ou un champ de cacao. Leur contrôle d'une grande part des activités commerciales dans la zone et l'établissement d'une communauté musulmane ont attiré des ressortissants du Mali, du Niger ou du Sénégal. Dans les villes de Moloundou et Yokadouma mais aussi dans les villes carrefours, ils tiennent la majorité des boutiques où l'on peut acheter des produits de base, savon, huile, lampes, pagnes... mais aussi des restaurants permettant de manger halal⁴³. Les populations forestières identifient ces commerçants (et toute personne musulmane) par l'appellation « Haoussa », parce que, me dit-on, « *ce sont les premiers arrivés dans la zone* ». Bien que ceux-ci ne s'identifient pas dans la majorité des cas comme Haoussa, ils revendiquent pour autant

43. Ces restaurants sont alimentés en viande de bœuf par des éleveurs (souvent bororo) descendant à pied leurs troupeaux depuis le Nord-Cameroun, soit une marche de quelques milliers de kilomètres. En raison de la maladie du sommeil, l'élevage est historiquement difficile dans la zone.

l'appartenance à la Hummah⁴⁴ et les obligations d'entraide qu'elle sous-tend renforcent les liens entre les individus, quelle que soit leur identité ethnique et familiale. L'appartenance à l'islam est dans la zone un référent identitaire fort pour qui appartient à la communauté et elle imprime une territorialité spécifique. Ainsi, chaque nouvel arrivant se verra introduit dans un réseau sociospatial fortement balisé dont les traces dans l'espace sont visibles pour le novice au travers des zones de résidence. Regroupé en quartiers avec au centre une ou deux mosquées (en fonction du nombre d'habitants et des appartenances), l'habitat de ces populations se distingue par la présence d'une barrière en nattes de raphia⁴⁵ entourant la maison et délimitant l'espace domestique.

Sur la piste de Ndongo, le plus ancien et le plus grand planteur de cacao, Ali, est arrivé du Mali dans les années 1970, au moment de l'ouverture de la piste. Il s'est formé autour de lui une communauté musulmane de planteurs et de commerçants qui, si elle engage de fréquents échanges avec les Baka et les Bakwélé, maintient une distance identitaire forte. Si quelques-uns des hommes de la communauté épousent des « filles du village », c'est toujours en second ou troisième mariage, les premières femmes restant au Nord et réinvestissant l'argent que leurs maris ramènent après la saison du cacao. Si le mariage engendre obligations, celles-ci sont décrites comme moins intimes et moins astreignantes qu'elles sont entre autochtones.

Les relations qu'entretiennent les personnes de cette communauté avec les populations bakwélé, bangando, baka... sont globalement paisibles même si dans certains villages, la réussite économique et le maintien du particularisme de leur mode de vie est source de tensions. La nature des relations déployées est différente selon que l'on est baka, bakwélé ou bangando. Un inversement de la hiérarchie locale semble s'opérer, les musulmans préférant traiter avec les Baka. Les relations qui lient autochtones et Haoussa sont avant tout d'ordre économique. Les venants sont d'ailleurs exclus de toute vie politique, le conseil des plus anciens d'entre eux pouvant être sollicité.

44. L'islam constitue une communauté unique, la Hummah. Les individus y sont soumis à des droits et des devoirs spécifiques.

45. *Raphia sp.* Les segments foliaires sont communément utilisés dans l'Est-Cameroun pour la réalisation de toitures.

3.3.2- Les allogènes

Bamiléké, Bulu, Douala... sont les autres « venants » qui viennent renforcer la diversité du tissu social actuel de la zone forestière : ce sont les allogènes. Leurs effectifs sont importants dans les administrations, où ils occupent souvent des postes clés et de pouvoir. Préfectures, gendarmeries, commissariats, services de santé... sont dirigés et majoritairement composés par des allogènes⁴⁶.

Ainsi, l'ancien préfet de Moloundou, un Massa qui est resté en poste environ trois ans, a laissé sa place à un Bamiléké. Le commissaire en chef est également bamiléké, tout comme le médecin de l'hôpital, plusieurs gendarmes, de nombreux douaniers et personnels des eaux et forêts. À la différence des commerçants haoussa, les fonctionnaires ne viennent que très rarement avec leur famille, préférant laisser celle-ci « au village » ou à Yaoundé, où les opportunités restent plus importantes :

« Ici à l'Est tu vois quelle école, quel hôpital ? Mes enfants fréquentent⁴⁷, ma femme travaille, je ne peux pas les emmener ici pour chômer ! ».

De la même manière, l'installation à l'Est ne relève jamais d'un choix personnel.

Cette situation est souvent vécue comme difficile tant au niveau social qu'économique. Sans famille, les relations avec les populations locales sont marquées par l'argent et la suspicion, d'autant plus quand on fait partie des forces de l'ordre ou des eaux et forêts.

« Moi je n'ai pas de femmes ni de champs ici alors je dois tout payer. Comme j'ai une place⁴⁸, on dit que j'ai l'argent. Pour trouver un doigt de plantain là, parfois c'est difficile, on te demande trop cher [...]. Quand tu arrives, tu as déjà l'étiquette du méchant, on te traite, on t'insulte, les menaces fusent. Et puis les gens ont vraiment une culture différente. [...] On m'a beaucoup menacé. On m'a dit que si je bougeais trop ou travaillais trop fort, on va me mettre le lièvre dans le ventre⁴⁹. Je ne sais pas exactement ce que ça veut dire, mais ce n'est pas bon. Il y a déjà eu un collègue qui s'est fait empoisonner, mais, ici, c'est difficile de dire par qui et pourquoi. » (F. L., ingénieur eaux et forêts du Minfof, entretiens du 09/03/09, Moloundou)

46. « Allo », la contraction d'allogène est souvent employée pour désigner ces personnes.

47. Sous-entendu l'école.

48. Une place dans l'administration est signe de sécurité financière et de statut social relativement élevé pour les populations de l'Est.

49. Menace de sorcellerie. Le « lièvre » (céphalophe bleu) est le gibier le plus commun et le plus facilement chassé. Avoir un lièvre dans le ventre signifie devenir un gibier pour les sorciers, être en position d'être mangé par un sorcier.

Et l'interlocuteur d'ajouter :

« D'autant plus qu'il y a aussi les femmes, et les femmes d'ici sont dangereuses. »

Ces discours, que j'ai très souvent entendus, entrent en résonance avec les accusations faites par les locaux à l'encontre des allogènes :

« Ils prennent nos femmes », « Ils sont là pour bouffer notre argent et après ils partent », « Ils viennent ici pour bouffer et après ils amènent leurs frères pour leur donner le travail et nous, on reste seulement à souffrir », « Ils se prennent pour des supérieurs ».

Ils mettent en évidence les difficultés qu'éprouvent allogènes et locaux à créer entre eux du lien social. Les mutations rapides, les situations de célibat... mettent les personnes en porte-à-faux avec le reste de la société, dans une situation ambiguë et marginale. Nous y reviendrons plus en détail dans la partie consacrée aux relations, car elles ont un impact sur les stratégies de pouvoir que nous étudions.

Ajoutons également qu'on est muté à l'extrême Est pour trois raisons : soit par sanction (souvent un différend avec un chef), soit parce ce qu'il faut rembourser un parcours scolaire onéreux, soit (mais cela concerne uniquement les postes à haute responsabilité) pour récompenser une fin de carrière. Cela laisse sous-entendre les comportements d'abus de pouvoir et de tractations illicites que nous expliquerons ultérieurement.

Parallèlement aux administratifs (et souvent à leur suite), quelques personnes (surtout des Bamiléké) sont venues s'installer pour le commerce, mais surtout pour la plantation de cacao. Ils font partis des grands planteurs, qui plus est insérés dans des réseaux de commerce importants. Lors de ma dernière mission en 2009, j'ai pu remarquer un accroissement manifeste de la communauté bamiléké à Moloundou. Arrivés en même temps que le nouveau sous-préfet qui, nous l'avons dit, est bamiléké, il ne s'agit pas de commerçants venant renforcer la communauté bamiléké en termes financiers, mais de personnes venant la renforcer en termes spirituel et mystique : les *kamsi*⁵⁰. Cette observation n'est pas si anodine que cela si on la met en perspective avec le discours montant cette dernière année sur l'ensemble de la piste d'un nouveau type de sorcellerie attribué aux Bamiléké⁵¹, mais nous expliquerons pourquoi porter attention à ces questions ultérieurement.

50. Les *kamsi* sont (d'après mes interlocuteurs Bamiléké), des personnes ayant un don de voyance, de prédiction et de guérison. Voir aussi De Rosny (1996).

51. Notons pour l'instant simplement que la montée de la panique face à l'arrivée de cette nouvelle sorcellerie est un précurseur du déséquilibre et de la perte de contrôle social que semblent ressentir les populations localement.

4-Conclusion : de l'ethnie aux systèmes sociaux polyethniques, une approche plus pertinente de l'Est-Cameroun

4.1- Matrice sociale et chaîne ethnique

La présentation des populations de l'Est-Cameroun que je viens de réaliser fait état des différents groupes ethniques de la zone. En se revendiquant de « race⁵² » djako ou d'identité bangando, mes interlocuteurs m'ont donné quelques pistes des différentes identités d'appartenance qui les caractérisent et les différencient des autres. Il est donc pertinent dans ce sens de continuer à utiliser la catégorie ethnique, c'est-à-dire être bangando, baka ou esel. Cependant, elle ne peut pas se suffire à elle-même. Penser les identifications individuelles uniquement dans des catégories ethniques, c'est occulter la profondeur historique qui les a faits et défaits. De la même manière, c'est réduire la complexité et les dynamiques de mode d'identification à une identification particulière. En somme, c'est rendre statiques les catégories et délibérément négliger une partie des discours.

Car, les récits le suggèrent fortement, les frontières identitaires sont parfois floues. Les Bangando par exemple font de leur parler une caractéristique principale d'identification, tout en mentionnant leur parenté avec les Gbaya et le partage de clans et de tabous avec les Baka. Les Djako, eux, font référence à la fois à leur positionnement géographique et à des personnalités historiques tout en acceptant d'être identifiés aux Bakwélé. Les identités ethniques ne nous paraissent ainsi saisissables que dans une dynamique dont le sens semble s'élaborer par rapport au jeu constant d'inclusion et d'exclusion qui s'effectue aux marges des sociétés.

Au-delà de ce qui semble être des réminiscences historiques, mariages interethniques, partages de cérémonies et échanges de rituels renforcent encore le caractère dynamique des catégories ethniques. Le mariage est certainement l'exemple le plus facile à saisir et qui a les implications les plus visibles. Nous ne l'avons pas exposé ici, mais les identifications des individus issus de ces mariages interethniques ne suivent pas une seule règle. La

52. Pour reprendre la formulation exacte de mes interlocuteurs.

définition du groupe auquel l'individu peut appartenir dépendra non seulement du comportement individuel, mais aussi du type de relation antérieurement nouée entre les deux groupes.

Les interrelations offrent donc d'autres modes d'identification, souvent non exclusifs de l'appartenance ethnique mais complémentaires.

En partageant le même rituel, on se rapproche de l'autre, on partage les mêmes secrets, références. Historiquement d'ailleurs, nous l'avons vu pour le *beka*, en mélangeant les sangs, les groupes ne faisaient plus qu'un⁵³. Dans le cas des initiations, l'appartenance à une même promotion a des implications importantes. Dans certaines circonstances, la promotion d'initiations devient un référent identitaire avec ses représentations propres, obligations mutuelles et codes. L'amitié, quand elle a été scellée par le *samu*⁵⁴ ou le *loti* et est considérée comme profonde, appelle des formules comme « *ba na jaa* », « *jaa...* », le même ventre (estomac). Les frontières identitaires ne sont donc pas tant de nature que de degré.

Exclusion ou inclusion et changement des marges dépendent aussi largement des temporalités, des enjeux et du contexte. Si nous prenons l'exemple des Djako (mais nous le détaillerons dans une autre partie), la revendication de leur lien de parenté avec les Konabembe et ce qu'elle sous-entend ne peut être comprise que dans le contexte et les objectifs de son énonciation⁵⁵. D'ailleurs, cette identification (revendication identitaire) n'est en rien exclusive, elle côtoie sans problème aucun la revendication d'appartenance au groupe bakwélé.

Traiter séparément et différemment les groupes ethniques, c'est donc négliger les modèles relationnels qui fondent en partie leur cohérence. C'est délibérément occulter les dynamiques et substantialiser l'identité ethnique. Pourtant, nombre de rapports administratifs, politiques et sociaux continuent dans cette voie, renforçant un tribalisme amorcé par l'administration coloniale. C'est certainement aussi pour cela que l'Est-Cameroun n'est vu que comme un agrégat disparate de populations minoritaires.

Pour éviter ces écueils, encore trop souvent de rigueur dans la gestion administrative et sociale de la zone, je propose de revenir à la proposition d'Amselle : prendre en compte

53. La formule exacte étant : « On est une seule et même personne. »

54. Pacte d'alliance entre deux familles (celle-ci suite au *samu* ne forme plus qu'une) dont je ne connais pas l'origine. Ce pacte permettrait également de protéger les biens communs.

55. Nous y reviendrons plus loin, mais précisons tout de même que celle-ci se fait dans un contexte politique particulier et a pour but de faire ressurgir les obligations mutuelles de partages que la parenté implique.

des chaînes ethniques, travailler sur une matrice sociale et historique. Ce n'est que dans cette optique que nous pourrions saisir le fonctionnement social (mais aussi politique) de la zone.

Nous l'avons déjà mentionné, l'appartenance ethnique n'est pas le seul référent identitaire. Elle n'est pas non plus le seul groupe d'appartenance duquel peuvent se revendiquer les individus. D'autres catégories existent, transversalement aux catégories ethniques. Elles viennent compléter les identités, préciser où se situent les individus à la fois dans leur groupe d'appartenance et par rapport aux autres. « *Bo a bele* », « *bo a gbala* », « *l'administration* », « *dobi dobi* »... L'ensemble de ces référents constituent la personne, l'individu, et peut être mobilisé de manière différente en fonction des circonstances et enjeux du moment.

4.2- Système polyethnique

Je parlerai donc de système polyethnique (en suivant une idée de Barth). Le vocable de « système polyethnique » n'abolit pas pour autant l'idée de groupes ethniques, il permet simplement de les aborder dans leurs relations d'interdépendance et dans leur dynamisme. Nous plaidons ainsi en faveur d'une approche plus holistique, où les populations de l'Est ne doivent plus être étudiées et comprises isolément, mais dans un système d'interrelations complexes. Prendre en compte les interrelations nous paraît une voie nécessaire afin de comprendre la cohérence des actions, positionnements et revendications de chacun, encore plus dans le contexte actuel. Les négliger, c'est s'enfermer délibérément dans une vision tribaliste, conflictuelle et difficilement compréhensible.

Pour conclure, les relations interethniques dans l'Est-Cameroun sont multiples et complexes. Elles balisent la trame des identités sociales qui s'ajoutent ou se superposent aux identités ethniques. Si les individus de chaque communauté se perçoivent et se décrivent comme un tout, distinct des autres au regard de certains critères (la langue, les coutumes...), il est aussi évident que les frontières entre ces communautés distinctes sont perméables. Elles permettent une renégociation permanente des frontières afin de pouvoir négocier des relations de pouvoir à la fois entre les groupes et les individus.

*

* *

– Chapitre 2 – La construction historique du territoire : des sociétés acéphales à l'organisation moderne du territoire et du pouvoir

1- Ethnies, cultures et territoire : quelques notions de départ

Nous venons de voir que dans l'Est-Cameroun, les groupes sociaux se sont succédés, superposés, affrontés... dans l'espace et dans le temps. Cependant, nous n'avons encore que très peu abordé l'inscription de ces sociétés dans l'espace et les rapports qu'elles y entretiennent. Cependant, l'identité peut-elle faire abstraction de l'espace ? Quelle est la place de l'espace dans l'identité de ces groupes sociaux ? Comment s'organisent-ils dans l'espace ? Quels rapports entretiennent-ils avec les lieux ? Comment identités et territoires se nourrissent-ils réciproquement ?

Ces questions sont rendues d'autant plus complexes que les groupes, les acteurs, n'ont pas été présents ou actifs au même moment de l'histoire ni dans les mêmes espaces.

Après avoir clarifié quelques notions clés, nous verrons que la question de la territorialisation prend une tournure importante dès l'époque coloniale, mais aussi qu'elle va de pair avec l'émergence de nouveaux types de pouvoir et de revendications identitaires.

1.1- Des identités et des espaces aux espaces sociaux

Les notions d'identité et de territoire s'articulent bien souvent dans les analyses, tant en géographie qu'en sciences sociales et politiques. « *L'espace est subjectif, lié à l'ethnie, à la culture et à la civilisation régionale* », écrivait Bonnemaïson (1981 : 252). Il nous paraît difficile de penser les notions d'identité, telles que nous les avons développées plus avant, sans penser

le lien idéal qui existe entre les humains, leurs sociétés et leurs espaces. Et Bonnemaïson, nous ouvre la voie :

« L'idée d'ethnie et de groupe culturel intéresse le géographe car elle engendre l'idée d'un espace-territoire. [...] L'ethnie va de pair avec la culture car il n'existe pas d'ethnie ou de groupe culturel qui d'une façon ou d'une autre ne s'investissent physiquement et culturellement dans un territoire. » (1981 : 253).

Le rôle central de la culture est affirmé, de même que son lien étroit avec l'espace, comme une inscription physique.

« Le territoire devient alors un géo-symbole, c'est-à-dire un lieu, un itinéraire, un espace qui prend aux yeux des peuples et des groupes ethniques une dimension symbolique et culturelle où s'enracinent leurs valeurs et leur identité. » (Id. : 249)

Ainsi, à l'espace visible et mesurable (géographique et cartésien qui le rend objectif) vient s'ajouter une dimension symbolique, née de l'expérience sensible au monde. C'est l'espace vécu, subjectif, qui ne peut être perçu et représenté qu'en fonction de l'expérience individuelle et sociale. En fait, l'espace n'est finalement ni objectif ni subjectif mais relève de ces deux natures conjointes. Plus encore, à ces deux dimensions doit être ajoutée celle de l'espace social, entendu au sens de Condominas, 1980⁵⁶, c'est-à-dire l'articulation des systèmes (économique, culturel et politique) visible au travers des relations autant internes qu'externes qui caractérisent chaque société.

L'espace est alors complexe, multidimensionnel mais c'est aussi une composante de l'Homme et de ses sociétés qui résulte de temporalités distinctes. Il n'est donc pas autonome par rapport au jeu social. Pour Di Méo, ces espaces sociaux deviennent des territoires en se combinant, en se construisant mutuellement ou en se déconstruisant. C'est ainsi que :

« Les territoires sont une construction, un produit de l'histoire que reconstruit et déforme au fil de ces pratiques et de ces représentations chaque acteur social. » (Di Méo, cité par Tizon, 1996 : 23)

Il m'a donc paru nécessaire de prendre en compte les méandres historiques de la région, en vue d'esquisser non pas l'histoire de chaque groupe, mais une histoire des hybridations produites par les acteurs, leurs pratiques et leurs représentations. En effet, les activités socioculturelles des hommes ont produit *« des formes symboliques, spatialement organisées et dynamiques, ce sont les territoires, l'espace-temps »* (Buléon & Di Méo, 2005 : 4). Le concept de territoire est annoncé.

56. « L'espace social, c'est l'espace déterminé par l'ensemble des systèmes de relations, caractéristique d'un groupe donné » (Condominas, 1980 : 14).

Qu'est ce qu'un territoire ? Comment définir et analyser les territoires des uns et des autres ?

1.2- Du territoire à la territorialisation

Si la mobilisation récurrente de ce concept tend à le vider de sens, sa valeur heuristique vaut cependant pour toutes les sciences sociales. Cependant, comme le souligne Tizon, (1996 : 23), « *son identification dépend surtout du niveau d'analyse auquel on se situe* ».

Or, comme nous l'avons annoncé dans notre problématique, nous travaillons à plusieurs échelles, c'est-à-dire à tous les niveaux de l'international au micro-local. Tizon (1996 : 28) relèvera que :

« ces extrêmes sont souvent vus comme contradictoires : le global et le local, le sociétal et l'individuel, le privé et le public, le matériel et l'idéal, l'objectif et le subjectif... ».

Pourtant,

« s'interroger sur les processus de territorialisation c'est entrer dans un champ d'analyse qui met en relation permanente sphère privée et sphère publique, qui interdit aussi de gommer les différences sociales, car l'usage différencié de l'espace est bien un des traits majeurs de la distinction sociale ». (id. : 28)

Nous verrons que certains espaces socio-spatiaux réunissent et confondent les échelles, si extrêmes qu'ils puissent être, celui du local et celui du global. De tels espaces peuvent être qualifiés d'espaces hyper-réels (Buléon & Di Méo, 2005 : 27), car se mêlent ici vécu, fantasmes, rêves... « *Ils forment un artefact de la réalité. Ils constituent son modèle, son idéal type revisité par toutes les idéologies spatiales du moment* » (id. : 27). C'est le cas nous semble-t-il de ce que nous avons appelé le « point de vue de la forêt-biodiversité ».

Si la géographie sociale et notamment les approches de Bonnemaïson, Buléon et Di Méo nous intéressent, c'est aussi pour leur approche par les logiques d'acteurs, la dialectique entre fixation et mobilité et les questions d'identité que nous avons décrites dans le chapitre précédent.

Selon Buléon et Di Méo, « *l'espace se construit au rythme des luttes et des enjeux qui engendrent la différenciation sociale* » (id.), c'est pour cette raison qu'il faut envisager les processus de « *domination, d'exploitation, d'exclusion, de ségrégations* » à l'œuvre (ibid.). L'objectif de la

démarche qu'ils proposent est d'interpréter les logiques d'acteurs, c'est-à-dire leurs représentations du réel, leur appartenance sociale, leur système de valeurs, mais aussi leur identité individuelle et collective.

Cette approche par l'acteur nous paraît très bien s'accommoder avec la démarche anthropologique que nous avons menée, telle qu'exposée dans le chapitre précédent :

« [...] *l'acteur n'est plus vu comme une personne en général, c'est une personne qui agit, c'est parfois une réalité plus large, un actant*⁵⁷ *au sens générique du terme.* » (Buléon et Di Méo : 29)

Individuels ou collectifs, les acteurs sont porteurs de leur propre subjectivité, de leurs discours et de leurs représentations.

Il me paraît ainsi pertinent de retenir l'idée de relation, que celle-ci découle de l'expérience sensible au monde ou de la construction collective de l'espace et de soi. Ces relations, ces liens, tissés par des individus ou des collectifs, transcendent les frontières et les territoires. Que ce soit pour le territoire ou l'identité, leur étude ne peut se réduire à l'intérieur du groupe, d'un espace-territoire ; car la territorialité est largement composite dans sa dimension individuelle, tout comme l'identité.

C'est me semble-t-il le sens de cet écrit de Bonnemaïson :

« *La territorialité d'un groupe ou d'un individu ne peut se réduire à l'étude de son système territorial. La territorialité est l'expression d'un comportement vécu : elle comporte à la fois la relation au territoire et à partir de celle-ci la relation à l'espace étranger [...]. Toute analyse de la territorialité s'appuie sur une relation interne et sur une relation externe : la territorialité est donc un balancement continu entre le fixe et le mobile, entre d'une part le territoire sécurisant, symbole d'identité et de l'autre, l'espace qui s'ouvre sur la liberté, parfois aussi sur l'aliénation.* » (*op.cit* : 256)

Ainsi, il est absolument nécessaire, quand nous parlons de territorialité de préciser à quel niveau se situe l'analyse produite (individuel ou collectif), car il existe conjointement des territorialités nourries de référents collectifs, et d'autres, simultanément, plus personnelles, liées à des spécificités et à des relations individuelles. Tout cela ne débouche pas nécessairement sur la mise en évidence de territoires indépendants les uns des autres, car ils prennent cours sur des espaces partagés par plusieurs groupes. L'objectif est donc de comprendre les processus portés par les collectivités et par les individus, et d'analyser comment se construisent les différentes légitimités, les différents droits, comment ils s'aménagent, s'organisent mais aussi se confrontent et s'excluent mutuellement.

57. Buélon et Di Méo désignent par « actant » une instance, une entité identifiable ; individus, collectivités, organisations... c'est-à-dire un opérateur générique doté d'une capacité d'agir (*op. cit.* : 29).

Ce sont donc des espaces pluriels que nous étudions et non des espaces distinguables et juxtaposables.

2- Des sociétés acéphales à la chefferie : territorialisation et hiérarchisation

2.1- De l'inscription dans l'espace aux enjeux de pouvoirs liés au territoire

2.1.1- L'espace vécu, l'espace construit

L'identité se nourrit donc de différents référents dont le principal reste le groupe d'appartenance ethnique, prolongé par un réseau complexe de relations interethniques.

Appartenance et interrelations sont inscrites dans l'espace au travers d'une trame de lieux et d'itinéraires hiérarchisés. L'histoire des mouvements des populations est marquée dans les récits par des lieux spécifiques, indissociablement reliés aux espaces de vie, de soi et des autres, d'hier et aujourd'hui. C'est ainsi que l'histoire des populations s'est inscrite dans l'espace forestier : là est le chemin emprunté par tel ancêtre, là le lieu du campement de tel personnage, là-bas l'endroit où s'est manifesté tel esprit, où l'on a enfoui telle puissance...

Si aujourd'hui les populations vivent en bordure de route et sont « sédentarisées », derrière la façade des maisons la mobilité est encore largement de mise⁵⁸. Les chemins qui se dessinent en forêt permettent non seulement de prélever les ressources pour le foyer, mais aussi d'honorer ses alliances, en allant rendre visite à son *loti*⁵⁹, à ses oncles ou à sa belle-famille. Les chemins balisent les lieux du proche et du lointain, aussi bien dans l'espace que dans les relations, à travers la gradation des différents degrés d'appartenance. Quand je me promène en forêt avec eux, mes interlocuteurs me commentent l'espace :

58. Pour les Baka, voir Leclerc (2001).

59. Voir chapitre 1.

« On est sur le chemin de X », « Ça, c'est le sentier des Likemba », « Ici il y avait le champ de X », « C'est là que Y a tué il y a quelques années un éléphant », « Ici c'est la zone où tel récoltait les ignames », « L'ancien village était là », « Untel est mort ici »...

Si ces chemins balisent les réseaux, ils marquent aussi les limites :

« Ici, c'est la forêt des gens de tel village », « Là-bas commence la zone des Baka à Konabembe », « pour passer par là il faut demander l'autorisation à untel ».

Certains chemins permettent de rejoindre d'autres villages, de se déplacer vers la famille et les alliés. À l'image du delta d'un fleuve, ils prennent leurs racines au cœur de la forêt, de l'identité commune et se ramifient selon les différents degrés d'appartenance, du groupe ethnique au clan, du clan à la famille et de la famille aux relations individuelles.

Il s'agit donc clairement d'un espace approprié, comme l'indiquent les pistes qui conduisent aux anciens villages et aux anciens champs de cacao ou encore la répartition des droits de pêche sur les cours d'eau. C'est un espace vécu, phénoménologique du monde sensible spécifique aux individus et aux communautés, indissociable du sujet humain. Par exemple, nombreux sont les Baka dont le nom évoque leur lieu de naissance : « Lobéké » (née près de la rivière Lobéké) ou « Amendi » (né au pied de l'arbre *amendi*). Et tout comme les hommes, les esprits ont leurs territoires où ils vivent avec leur famille dans des villages isolés les uns des autres, qu'ils parcourent par des chemins qu'eux seuls connaissent⁶⁰.

C'est aussi comme cela qu'on se démarque des autres, comme le font les Djako quand ils se décrivent comme « ceux de l'amont de la Dja », ou comme les Baka qui précisent être les « Baka à Bakwélé », par opposition aux « Baka à Bangando ». C'est aussi au nom de ce lien au territoire qu'on catégorisera les personnes en termes d'autochtones, d'allogènes ou de « venants ».

Cela ne doit cependant pas occulter le fait que les référents identitaires tendent à se multiplier et à se fixer, à se spatialiser par l'effet d'une histoire particulière où acteurs extérieurs et politiques nationales vont jouer un rôle important.

Il ne s'agit cependant plus de référents renvoyant uniquement à l'identité ethnique, mais également à l'autochtonie, à une zone géographique particulière et à des acteurs influents spécifiques. L'opposition des groupes autochtones par rapport aux allochtones tend à se renforcer, de même que celles des Pygmées vers les non-Pygmées. Nous verrons également que le système de rationalisation et de participation qui se met en place introduit de nouveaux paramètres d'identification, avec de nouvelles formes

60. Ce phénomène est encore plus marqué chez les Baka du Gabon, qui m'ont dressé des cartes précises des lieux et des itinéraires des esprits.

d'organisation. Ces paramètres semblent enraciner les appartenances plus profondément dans le sol, dans des territorialités ouvertes qui dorénavant tendent à se préciser et à se figer.

2.1.2- D'une représentation topocentrique à une représentation géographique

Ainsi, il me semble que nous sommes proches de l'idée de représentation topocentrique qu'utilise Le Roy (*in* Le Bris *et al.*, 1991 ; Le Roy, 2007) pour parler des modes de représentation de l'espace de nombreuses sociétés africaines. Dans la représentation topocentrique, c'est un lieu et ses principes d'identification qui définissent l'organisation spatiale. Il n'y a ni limites ni surfaces prédéterminées mais une puissance ou une influence qui s'exercent à partir de ce point et qui ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une autre puissance, de nature différente, située dans la zone d'effluence du premier point (Le Roy, 2007). C'est certainement ce qui rend une cartographie classique difficile et hasardeuse. Mais c'est aussi pour cela que les limites sont floues et mouvantes et extrêmement liées aux capacités d'exercice de pouvoir des groupes et propres aux lieux vécus et appropriés. Une fois encore, cela nous conduit à nous inscrire dans une approche qui favorise l'appréhension de dynamiques et des marges, aussi mouvantes soient-elles. Cependant, dès l'époque coloniale, à cette représentation topocentrique va se substituer peu à peu une représentation géométrique de l'espace, donnant à celui-ci une valeur en termes de superficie, puis une valeur monétaire. Ainsi, peu à peu, l'espace est aliéné à personne privée ou publique en vue de l'exercice d'un droit de propriété exclusive.

2.2- Des sociétés acéphales à la chefferie administrative

2.2.1- Scission et fusion : des groupes en mouvement

- ***Des sociétés traditionnellement acéphales***

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, les sociétés de l'Est-Cameroun sont traditionnellement acéphales (voire polycéphales), c'est-à-dire qu'il n'existait pas de chefferie permanente. Pour autant, cela ne veut en aucun cas signifier que ces sociétés

vivaient dans l'anarchie ni qu'il n'existait pas de pouvoirs. Copet-Rougier, 1987, souligne qu'en effet dans ces sociétés existaient différents types de pouvoir relevant d'ordre divers : la parenté, l'ânesse, les connaissances initiatiques, les pouvoirs mystiques ou guerriers... L'idéologie égalitaire refusait la concentration de ces divers pouvoirs aux mains d'un seul homme. Cependant, il arrivait, sous la pression d'éléments extérieurs, tels qu'une guerre ou un problème d'entente, qu'un compétiteur émergeât pour obtenir le leadership. Vansina, 1990, utilise le terme de « big men » pour désigner ce type de leaders, afin de prendre en compte le fait que les capacités de leadership et les attributs du pouvoir associés se créent plutôt qu'ils ne s'héritent, un pouvoir qui repose sur des moyens de coercition instables dans le temps. Copet-Rougier (1987 : 352) quand à elle préfère parler « d'homme fort » pour limiter toute confusion avec le modèle mélanésien et pour mettre en évidence le fait que leurs pouvoir s'étendaient rarement au-delà de la parenté et des alliés. Ces hommes forts⁶¹, sont ainsi capables de regrouper autour d'eux un nombre important d'individus (par exemple en multipliant les alliances matrimoniales ou en augmentant le nombre de leurs dépendants) et d'accaparer les femmes et les richesses. Ce sont des guerriers capables non de conquérir (selon Vansina, l'objectif était plutôt de multiplier les échanges), mais de protéger non seulement les autres, mais surtout, à travers eux, leur propre statut. Comme le dit Vansina, (1990 : 74) : « [...] *the big men had to defend his achievement : "to surpass strangers and visitors"* ». Les récits des Djako sur l'histoire de leur migration relatent l'apparition de tels leaders, de même que les récits bangando avec l'apparition du chef Nadia (cf. chapitre 1). J'utiliserais préférentiellement l'idée d'homme fort de Copet-Rougier.

▪ ***Les limites et l'organisation des groupes : la labilité***

De telles dynamiques sociales offrent l'image d'oscillations permanentes et irrégulières qui imprimaient et définissaient les limites des « groupes tribaux⁶² » ainsi que leur organisation. C'est cela qui serait, d'après Copet-Rougier, 1987, à l'origine des scissions et des fusions de groupes, pouvant englober une famille, plusieurs lignages ou plusieurs clans et qui marquait la territorialisation de ces groupes. Ils se composaient généralement de différents clans autonomes.

61. Cet attribut de force est lié à la possession de pouvoirs particuliers (pouvoirs occultes) qui leur confèrent leur force.

62. Je reprends ici la terminologie employée par Copet-Rougier elle-même.

Ainsi, comme me l'explique le chef du canton d'Adjala (un esèl) :

« Avant, il n'y avait pas de villages comme celui que tu vois aujourd'hui. On restait en forêt ensemble dans de grands, grands villages où étaient réunies les différentes familles. Chaque famille avait son chef, celui qui le guide. Comme on te l'a raconté, quand nous sommes arrivés dans la forêt d'ici, il y avait les Dadjulum, les Dadjak, les Bokabekié, chacun avait son chef... Mais il n'y avait pas de chef pour tous les Esel, toutes les familles comme il y en a aujourd'hui. » (N., chef de canton, le 11/03/09, à Adjala)

Les tensions se réglait par discussion entre les aînés des clans et, si aucun accord n'était trouvé, le clan se scindait, ce qui entraînait l'installation d'une partie de ses membres sur un autre territoire ou auprès d'un autre groupe. Les discours recueillis auprès des Bangando et des Bakwélé, que je vais exposer dans un instant, viennent confirmer ce que décrit la littérature. Les villages forestiers ainsi composés étaient non seulement mobiles en raison des activités d'agriculture sur brûlis, mais encore à géométrie variable en fonction des ententes et des discordances qui animaient le groupe.

2.2.2- La territorialisation ethnique organisée par l'administration coloniale

▪ *La création des villages et des chefferies*

Afin d'avoir la mainmise sur cette zone, l'administration coloniale a commencé, dès les années 1920, à organiser l'espace selon ses normes et ses valeurs, en même temps que la mise en place des relations institutionnalisées qu'elles supposent. Avec l'instauration des travaux obligatoires (récolte du caoutchouc sauvage, chasse pour l'ivoire et les peaux de buffles...) instaurés par les compagnies concessionnaires, les premiers remembrements sont effectués dès l'arrivée des Français dans la zone. Pour ouvrir les routes de circulation indispensables afin d'évacuer les produits exploités, les populations vont être contraintes à travailler et à s'installer en bordure de ces routes-là, où se trouvent encore les villages actuels (*cf.* carte 2).

Constitués de maisons alignées le long de la route, offrant cette image encore actuelle de villages-rues, ces villages ont été composés de toutes pièces par les administrateurs, en maintenant cependant une unité ethnolinguistique. Les anciens chefs et les aînés de chaque communauté ont tout de même pu maintenir le droit et la responsabilité de prendre des décisions sociales et politiques au sein des nouveaux villages. C'est sur ces

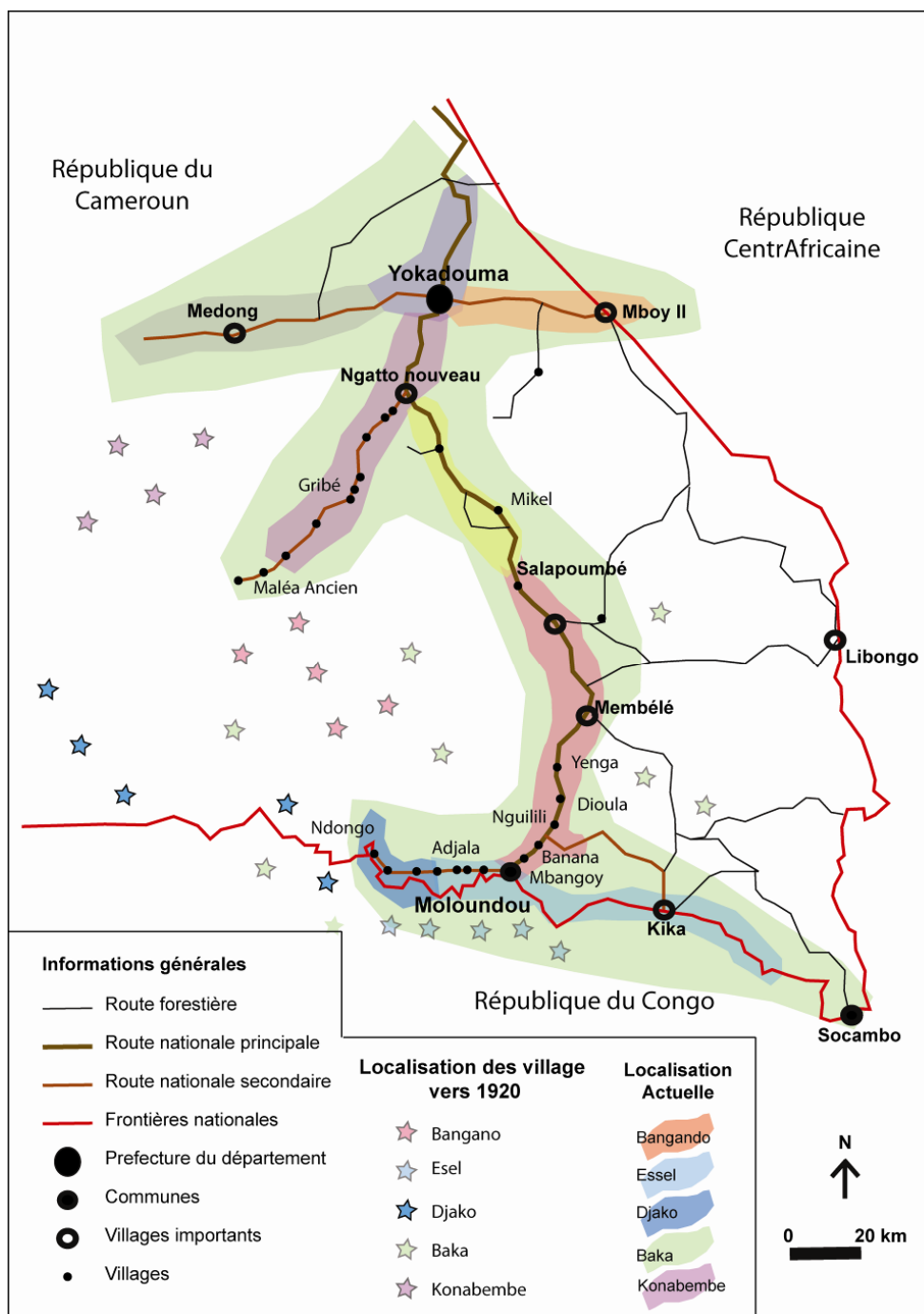
bases que l'administration coloniale va procéder à la nomination systématique de chefs puis à la création de chefferies (notamment pour réaliser le prélèvement de l'impôt).

Pour dissiper tout malentendu qui pourrait survenir, je tiens à préciser que le terme de « chefferie », tel qu'employé ici et dans l'ensemble de ce document, fait référence à un échelon administratif (défini au Cameroun dans le décret de 1977⁶³). Dans ce sens, il n'a rien à voir aujourd'hui avec la notion de chefferie telle qu'elle est définie ordinairement en anthropologie⁶⁴.

Dans le cas qui nous intéresse, le chef fait référence à une personnalité morale assumant des pouvoirs politiques d'autorité. La chefferie renvoie à une unité spatiale sur laquelle s'exerce l'autorité du chef. Les individus doivent dorénavant prendre position : soit ils décident de se placer sous l'autorité d'un chef particulier et de s'installer dans son terroir, soit c'est en se fixant en un lieu précis qu'ils échouent sous l'autorité de celui désigné comme chef de la zone. La fixation devient obligatoire, tout comme la culture de rente (depuis l'introduction du cacao et du café par les Allemands), individus et territoires deviennent liés.

63. Décret 77/245 du 15 juillet 1977. Celui-ci stipule qu'il existe trois degrés de chefferies (les chefferies de premier degré, deuxième degré et troisième degré).

64. Selon Bonte & Izard, 2007, le concept de chefferie a été construit dans une perspective néoévolutionniste rendant compte de « l'existence de formations sociales qui ne sont ni des tribus ni des États mais qui seraient, dans une dimension diachronique, à un stade intermédiaire entre les deux » (p.138). Dans le sens anthropologique, il s'agirait donc de sociétés complexes avec différents degrés de centralisation et dirigées par un individu.



Carte 2: Localisation des populations vers 1920 (symbolisée par les étoiles) et leur localisation actuelle.

▪ ***Les chefs intermédiaires***

L'administration coloniale va aussi développer un échelon administratif supplémentaire afin d'introduire un nouveau moyen de contrôle des individus. Entre l'administration coloniale (dont le premier maillon de la subdivision administrative est le gouverneur) et la chefferie de village, l'administration coloniale a mis en place une chefferie intermédiaire regroupant plusieurs villages sur des bases géographiques, claniques ou lignagères (Lassagne, 2005). En particulier, la réforme de l'indigénat en 1923 définit le pouvoir de ces chefs intermédiaires (Lassagne, 2005 : 55), à qui est assigné le devoir d'appliquer les sanctions définies par le régime de l'indigénat, c'est-à-dire la justice spéciale pour réprimer les infractions commises par les seuls indigènes (Merle, 2002 : 4). Comme le soulignent A. Mbembe, 1996 et R. Joseph (1986 :236-237), ces chefferies intermédiaires (détaillées dans le point ci-dessous et qui prennent à l'indépendance le nom de « chefferies de canton ») vont détourner progressivement ce système à leurs fins personnelles et entraîner une pression sans précédent sur les populations. Les anciennes haines vont être réanimées et les actions de désobéissance et d'affront au pouvoir colonial vont entraîner, à l'aube de l'indépendance, une situation de violence dans laquelle le pouvoir colonial va finalement perdre pied (Mbembe, *id.*).

2.2.3- De la hiérarchisation des groupes ethnolinguistiques...

À la variété de systèmes politiques qui caractérisaient la région va succéder un système centralisé et hiérarchisé, où un clan, voire dans certains cas un groupe ethnolinguistique, sera placé à l'apex du système de pouvoir. C'est ainsi que se sont créés ces territoires politiques ethnolinguistiques, les chefferies, qui caractérisent encore aujourd'hui la zone ainsi que les cantons. C'est pour cela que dans le langage courant des zones sont identifiées comme « zone à Bakwélé », « zone à Bangando ».

▪ ***Une hiérarchie entre les autorités***

En fait, ce n'est pas tant l'idée de chef que le pouvoir colonial a créée, mais plutôt l'idée de hiérarchies sociales et politiques entre les individus, et entre les groupes ethniques, en même temps que leur territorialisation.

L'arrêté colonial de 1933 relatif au statut des « chefs indigènes⁶⁵ » a amorcé un système qui perdure toujours en définissant les différents degrés de chefs indigènes : les chefs supérieurs (chefferies de 1^{er} degré), les chefs de regroupement (2^e degré) et les chefs de village (3^e degré). Les titres ainsi distribués évoquent donc une hiérarchie, non seulement entre ces différentes autorités (donc les individus), mais aussi selon la nature des rapports à entretenir avec l'administration coloniale. En voulant faire coïncider ces degrés de chefferie avec les subdivisions administratives (département, canton puis village), le pouvoir et la hiérarchie vont ultérieurement revêtir une dimension supplémentaire : la dimension territoriale. Ce sont donc à la fois les modes de résidence, les structures politiques et les relations interethniques qui ont subi de forts changements depuis l'époque coloniale. Les chefs intermédiaires se trouvent désormais responsables de territoires délimités par l'administration coloniale.



Photographie 1: Chef de troisième degré en costume officiel (remarquons les bandes dorées qui renseignent sur le type de chefferies. Ici trois bandes car c'est un chef de troisième degré)

65. Soulignons que le système administratif actuel se base sur la même organisation, les chefs indigènes sont simplement devenus les chefs traditionnels.

▪ ***Les Bangando à l'apex***

Rupp (2001 : 206), décrit comment les Bangando ont été placés au sommet du pouvoir régional. Mes propres observations démontrent qu'en dépit de leur impossibilité à exercer leur pouvoir sur l'ensemble des populations (Baka, Mboman, Bakwélé), ils restent aujourd'hui les plus influents socialement et politiquement⁶⁶. D'ailleurs, leur influence politique s'exerce aussi au niveau national, les Bangando ayant, plus que les Bakwélé et les Konabembe, leurs « élites⁶⁷ ». Cette forte représentation au-delà des villages et des administrations locales est un avantage (tant économique que politique) qui vient renforcer encore leur influence.

▪ ***L'autorité des chefs de lignages***

Cependant, cette vision territorialisée des groupes ethniques ne doit pas masquer le fait que les villages sont souvent de composition pluriethnique. En effet, à l'époque coloniale, les nouveaux chefs sont impliqués dans des relations interethniques importantes, celles que nous avons décrites dans le chapitre précédent. Si le pouvoir colonial n'a pas pris en compte la fluidité des frontières ethniques et les mécanismes d'alliances, les populations, elles, ont continué à les mobiliser soit dans le choix du chef, soit pour faire pression sur lui, le cas échéant. En effet, il était notoire que l'ensemble des personnages influents décident collégialement de celui qui aurait la place de chef de village ou de chef de canton⁶⁸. Les lignages dominants, mais aussi ceux qui étaient impliqués dans de nombreuses alliances, étaient les candidats idéaux. Impliqués à de nombreux endroits dans la société, on attendait d'eux qu'ils favorisent les alliés. Mais l'on sait aussi qu'en cas de problèmes, des rappels à l'ordre et des moyens de pression pouvaient facilement être mobilisés.

La période post-indépendance n'a pas créé de rupture dans cette dynamique instaurée de contrôle des processus sociaux et politiques. Au contraire, elle a cherché à renforcer son pouvoir. Nous verrons que les troubles politiques qui agitent alors l'ensemble du

66. Cette influence des Bangando n'est pas à rechercher uniquement dans leur capacité de coercition et d'exercice du pouvoir, mais dans le fait qu'ils représentent le groupe numériquement majoritaire dans la zone (à l'exception des Baka).

67. C'est ainsi que mes interlocuteurs nomment ceux qui vivent à Yaoundé, ou qui ont un poste de pouvoir dans les administrations. Ils sont également appelés « grands » ou encore « évolués ».

68. Information issue des données personnelles.

Cameroun nouvellement indépendant ont contribué au renforcement de la sédentarisation et à une politisation au niveau local.

2.2.4- ... aux lignages dominants

En voulant m'expliquer le passage des sociétés acéphales à la chefferie, mes interlocuteurs m'ont fait une reconstitution historique de leur arrivée dans la zone, mettant en évidence des lignages dominants. C'est ce que j'ai observé sur la piste entre Moloundou et Ndongo en zone dite « bakwélé », ou, pour être plus précise, en zones djako et esel. Certaines relations me seront expliquées sans que je puisse cependant les représenter précisément, en attendant des entretiens plus approfondis.

- *Les Djako*

L'ensemble des informations décrites ici est schématisé ci-dessous (figure 3).

Le premier chef reconnu comme tel par les Djako était Babiong, un homme intrépide et grand chasseur d'éléphants appartenant au clan *Dagba*. Peu intéressé par les devoirs qu'imposait une telle position, il nomma un second qui prendrait en charge ces questions : Bakol, du clan des *Biatel*. C'est ainsi que lorsque les chefferies furent instaurées par les autorités coloniales, c'est le lignage de Bakol qui reçut la chefferie de l'actuel village de Ndongo, laissant les *Dagba* sans aucun attribut officiel de pouvoir. Dans le même temps, la chefferie de Léké échoua au clan des *Dakuyé*.

Le clan des *Dakula*, premier clan djako à avoir créé un lien (un pacte *epen*⁶⁹) avec les Baka, forma le village de Bahd, en zone esel. Loin d'être anecdotique, la présence des Djako *Dakula* en zone esel est le résultat du mariage d'un fils du chef de lignage avec le lignage *Dadjak*, alors dominant dans cette zone. C'est aussi en s'inspirant des relations que les Esel avaient créées avec les Baka que les Djako de Bahd firent à leur tour un pacte *epen* avec un groupe baka.

Selon mes informateurs, ce pacte créé à Bahd inspira de nouvelles relations djako-baka :

69. Pacte de sang.

« Au tout début, nos ancêtres prenaient les Pygmées en otage, c'étaient des *ekuom*⁷⁰. Ils sortaient de la terre, des rochers, c'est là que nos chasseurs les poursuivaient pour les arrêter sans les tuer. C'était de mauvaises personnes, dangereuses, il fallait alors les arrêter avec la sorcellerie. Les histoires de *epen* c'est venu après, pour garder les Pygmées avec soi, comme pour les Esel. La guerre était finie, il fallait s'entendre. » (T. J. A, le 12/03/09, à Léké)

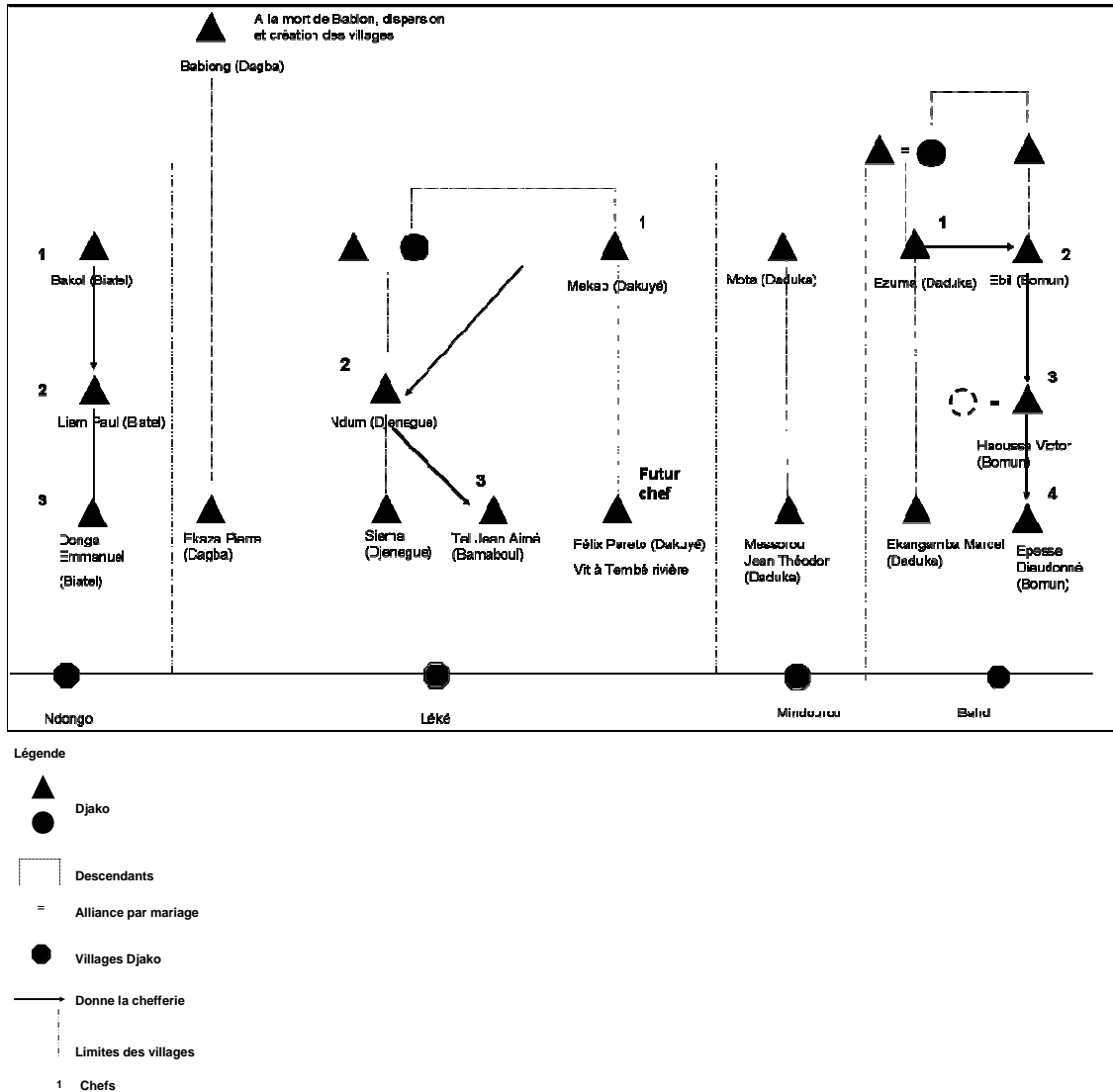


Figure 3 : Lignages et chefferies djako.

70. Ce récit contredit ceux relevés par Joiris auprès des Esel : « Il est clair que cette relation de propriété est présentée comme différente de celle vis-à-vis des esclaves (*ekuom/kuom*) » (1998 : 265). Je ne sais pas très bien si cette différence est due au fait que Joiris interroge ici des Esel, tandis que mes entretiens ont été réalisés chez les Djako. Dans tous les cas, il est clairement dit que la période de pacification (1915-1928) a changé la nature des relations des Djako avec les Baka, ceux-ci n'étant plus considérés comme des *ekuom* mais comme des alliés.

Aujourd'hui, les villages de Ndongo et de Bahd sont toujours dirigés par ces lignages historiquement dominants, et les chefs actuels sont les descendants masculins directs des premiers chefs. La chefferie est en effet décrétée comme héréditaire par l'administration, mais encore faut-il que l'héritier s'en montre digne. Dans le cas contraire, le conseil des anciens se réunit pour trouver « *un méritant, un vaillant* », à même d'assumer cette responsabilité.

C'est ce qui s'est passé par deux fois dans le village de Léké. Le premier chef, un *Dakuyé*, préféra envoyer ses enfants à l'école, il laissa donc la chefferie entre les mains de son neveu paternel, qui à son tour transféra la chefferie à « *un homme vaillant* », Jean Aimé Tel, du clan *Bamaboul*, l'actuel chef de Léké. Cependant, dans les discussions en cours aujourd'hui à propos de la transmission de la chefferie, le conseil des anciens se prononce en faveur d'un retour de la chefferie aux mains de l'ancien lignage dominant (les *Dakuyé*) : « *La chefferie leur revient.* »

Comme on me le dira :

« *Chaque famille importante doit avoir sa part. Et les grandes familles ont leurs villages pour eux. Si tu es biatel, ton village est Ndongo. Si tu es dakuyé, ton village est Léké...* » (Tembé rivière, le 13/03/09).

Cependant, la position généalogique des lignages entre eux a une importance non négligeable :

« *Les Dakuyé sont les oncles des Daduka. Les Dakuyé doivent s'incliner vers nous. Ici, c'est le côté paternel qui domine.* ». (id.)

Le maintien d'un lignage dominant semble être une stratégie qui s'est développée avec l'institutionnalisation de la chefferie et qui correspond certainement plus aujourd'hui à une volonté de contrôle territorial et politique (sur l'espace de la chefferie) qu'au maintien de certains individus. Parallèlement à la continuité des lignages dominants se met en place une volonté de renforcer le poids de certains villages historiquement puissants ou stratégiques. Nous y reviendrons, mais signalons dès maintenant que toute redistribution de fonds, que ce soit par l'État ou dans le cadre de projets de développement ou de conservation, se fait sur la base des villages. Or, plus le groupe ethnique possède de villages dirigés par les membres de sa communauté, plus il aura accès aux biens et aux ressources distribuées. Dans ce contexte, les tractations politiques sont nombreuses, pour s'assurer une représentation et un soutien aussi larges que possible.

▪ *Les Esel*

Les informations qui figurent ici sont en partie issues du travail de Joiris, 1998 et complétées par mes propres enquêtes, notamment en ce qui concerne les personnalités aujourd'hui importantes, les personnalités politiques locales et les relations entretenues avec les Djako.

Si des concordances sont manifestes entre les données de Joiris et les récits qui m'ont été faits, certains détails cités par Joiris sont absents des discours que j'ai pu recueillir. Il est difficile de donner une interprétation à ces « oublis ». Trous de mémoire ? Je pense plutôt que ces différences soulignent les enjeux actuels, en se centrant sur ceux qui font l'histoire et l'actualité aujourd'hui. Par ailleurs, les enquêtes de Daou Joiris remontent à une quinzaine d'années. Tout comme je l'ai fait avec les Djako, j'ai synthétisé et schématisé l'ensemble de ces informations sur la figure 4. Trois personnalités historiques importantes ont contribué à forger les lignages dominants des Esel ; ce sont Messiem (du clan *Dadjulum*), Lombel (du clan *Bokabekié*) et Ndongo (du clan *Dadjak*). À l'époque des guerres tribales, Messiem était un grand guerrier et le premier qui fit alliance avec les Baka, et, de ce fait, il renforça son influence et ses pouvoirs guerriers⁷¹. Son fils Messiem II (clan *Dadjulum*) fut le premier chef esel nommé par l'administration⁷² (en 1914).

À cette époque, Ndongo (clan *Dadjak*) et Messiem étaient très proches et certainement les personnalités les plus influentes des Esel. Ils auraient renforcé leur influence en nouant entre eux pactes et alliances encore en vigueur aujourd'hui. « *Les Dadjak sont toujours dans la chefferie, c'est la même famille*⁷³. ».

Messiem noua également de nombreuses relations avec les Baka, notamment des relations de pseudo-parenté. Il fit également *eso*⁷⁴ avec Ebam Esel (du clan *Dabela*), alors chef du village de Tembé Rivière, et avec Ngoma (clan *Djewa*), agrandissant de fait son cercle d'influence et ses appuis. Si Ndongo ne créa pas autant d'alliances, son aura semblait tenir au fait qu'il était aussi « *un grand influent avec une grande famille, trop sorcier (il avait un elib*⁷⁵ *puissant). L'État l'a rejeté pour la chefferie et ils ont choisi Messiem II*⁷⁶ ». ».

71. Pour plus de détails sur Messiem, se référer à Joiris (1998 : 253-258).

72. *Id.*, p. 258.

73. Entretien avec Ngoga, Adjala, le 13/03/09. Les deux familles auraient fait *epen*. Renforcé par leur appartenance à la même promotion du *beka* (pour la définition de ces termes, se reporter au chapitre 1).

74. Pour mémoire, *eso* constitue un échange matériel de biens et de services conduisant à introduire une famille dans le clan d'une autre famille.

75. Substance contenue dans le ventre et à la base de la sorcellerie.

76. Entretien avec Toba, Adjala, le 11/03/09

D'après mes enquêtes, ces relations perdurent encore aujourd'hui ; elles m'ont souvent été citées pour expliquer les liens et les comportements particuliers entre des individus à première vue non apparentés. Il me sera aussi dit, à plusieurs reprises, qu'aujourd'hui les *Dadjak* sont les oncles des *Dadjulum*. Ce positionnement généalogique semble conférer aux *Dadjak* un relatif pouvoir sur leurs neveux.

Toujours est-il que les lignages *Dadjulum* de Messiem II et *Djadjak* de Ndongo sont aujourd'hui les plus puissants de la piste. Cependant, face au trop-plein de pouvoir que le lignage *Dadjulum* s'octroyait ces deux dernières années (chefferie de canton, chefferies et depuis peu la nomination du fils du chef de canton à un haut poste à Yaoundé), des pressions ont été faites pour rééquilibrer les pouvoirs, comme en témoigne le discours suivant :

« On a décidé de leur enlever la chefferie. Goga là où il est là, on l'a bien menacé. On lui a bien dit que s'il bouge n'importe comment, ce sont les problèmes qui vont venir le trouver⁷⁷. » (ND, le 09/03/09 à Moloundou, 2009)

C'est ainsi que la chefferie d'Adjala passa aux mains du lignage *Bokabekié*, un lignage historiquement important mais affaibli par le départ de nombre de ces membres au Congo voisin. Sa désuétude est également due au manque de charisme de celui qui fut nommé chef d'Adjala⁷⁸. Le lignage *Dadjak*, puissant mais sans chefferie reconnue par l'administration, fut écarté en raison de ses liens étroits avec les *Dadjulum*, mais aussi en raison de l'accaparement excessif de pouvoir par l'un de ses membres les plus influents⁷⁹.

▪ *Les Bangando*

Mes informations sur le passage à la chefferie concernant les Bangando sont beaucoup plus minces et imprécises. Cela est dû en premier lieu à l'importance numérique et à la dispersion spatiale du groupe bangando, qui rend une enquête exhaustive beaucoup plus longue. Au vu du temps imparti sur le terrain, je n'ai pu qu'esquisser une reconstruction historique. Il est cependant fort probable que certains lignages dominants aujourd'hui l'aient été également par le passé. En effet, sur une liste de 16 clans bangando réalisée par Rupp (2001 : 260), trois ressortent des entretiens concernant les personnalités influentes

77. L'expression « *Ce sont les problèmes qui vont venir le trouver* » fait référence à aux menaces d'attaque par la sorcellerie.

78. Bazin, le chef d'Adjala, est considéré comme un homme désordonné et de peu de foi : « *Il n'a aujourd'hui aucun pouvoir.* »

79. Nous aurons l'occasion de parler plus amplement de cette personnalité importante : N. J.

de la zone, les *Bò Wé⁸⁰*, les *Bò Yélé* et les *Bò Dávà*. Cependant, contrairement aux Djako et aux Esel, les tractations de pouvoir en zone bangando sont largement influencées par les élites extérieures. Cela est certainement à mettre en rapport avec le positionnement des Bangando à l'apex du pouvoir régional lors de la période coloniale.

▪ ***Similitudes et différences interethniques***

Ces exemples djako, esel et bangando mettent en évidence les effets du passage à la chefferie : territorialisation ethnique et identitaire (au travers de l'instauration du chef et surtout de la chefferie) et hiérarchisation des lignages. Toutefois, le processus ne semble pas avoir eu la même intensité sur tous les groupes. Tandis que chez les Djako l'ensemble des lignages historiques a été maintenu dans une position quasi équivalente, chez les Esel le passage à la chefferie a renforcé la position de deux lignages au détriment des autres. Il semble d'ailleurs que certains lignages sont clairement inférieurs, ce qui pose la question de savoir s'il ne s'agit pas d'anciens *ekuom* (esclaves) assimilés depuis plusieurs générations aux Esel.

Le cas des Bangando est plus difficile à analyser. Si trois lignages sont sans cesse cités comme étant les plus puissants, il est difficile d'affirmer que ceux-ci étaient effectivement dominants autrefois, car ce sont les lignages de personnes qui occupent aujourd'hui de hautes positions à Yokadouma ou à Yaoundé. Je pourrais probablement en déduire que les élites actuelles sont issues des lignages historiquement dominants, mais sans certitude. Cependant, les choses ne semblent pas fonctionner de façon aussi mécanique. Les capacités individuelles, le charisme et le courage sont des attributs individuels largement mis en valeur (c'est par exemple le cas des « hommes forts »). Il arrive que des personnes « vaillantes » soient mises en avant et cela quelle que soit leur appartenance lignagère. Tout comme à l'époque précoloniale, de tels leaders émergent encore aujourd'hui et accumulent pouvoirs et alliances. C'est ce qui rend l'analyse de la situation si difficile et qui brouille des mécanismes pourtant existants. Il est important de ne pas passer à côté de cette donnée essentielle, car elle permet la fluidité des pouvoirs et surtout le rééquilibrage des rapports de force dans des sociétés à forte idéologie égalitaire.

Ce rapide point historique met également en évidence l'importance des interrelations et des réseaux d'alliances pour le maintien d'un certain pouvoir. Toutefois les données exposées ici, recueillies au Cameroun, occultent aussi une grande partie de ces réseaux,

80 Je reprends ici la typologie telle qu'utilisée par Rupp (2001).

ceux qui se déploient au Congo voisin⁸¹. En effet, plusieurs de ces groupes se déploient de part et d'autre de la frontière. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de constater à quel point les Djako et les Esel étaient engagés dans des relations intimes avec des ressortissants congolais. Rien d'étonnant au regard de l'histoire de ces populations et à leur implantation frontalière. Certaines de ces relations auront un impact sur la situation camerounaise, mais je ne le saisis pas par bribes, ayant été dans l'incapacité de me rendre au Congo. Cependant, les relations entre Congolais et Camerounais, fussent-ils des mêmes familles, sont également très conflictuelles. La différence de niveau de vie entre les deux pays, le poids politique et les discours nationalistes conduisent à des revendications d'identité nationale exacerbées, dont la citation qui suit n'est qu'un exemple :

« On est bakwélé mais on est camerounais. C'est différent d'avec les Bakwélé du Congo, ils sont trop sauvages. Avec eux, ça ne tarde pas pour sortir l'arme. Ce sont des dangereux. » (N. et M. A., Ndong, le 16/01/08)

L'augmentation des pressions sur les ressources et les territoires (de part et d'autre) semble être également un facteur aggravant.

3- La politisation au niveau local

3.1- Système politique et systèmes traditionnels : histoire d'un mélange des genres

Si j'avais négligé cet aspect du terrain lors de mes premières phases de travail, moins concentrées sur les aspects politiques, mes premiers résultats m'ont conduite ensuite à m'intéresser fortement aux implications locales du système politique. Loin d'être anecdotique, ce point historique va nous éclairer pour l'analyse du fonctionnement de la région, jusque dans ses aspects les plus insoupçonnés.

Loin de démonter les modes coloniaux d'administration, le nouvel État indépendant va s'appuyer en partie sur ce système et le compléter par une panoplie de textes législatifs. À l'indépendance, l'idéologie de la construction de l'unité nationale va orienter la politique

81. Il s'agit de la République populaire du Congo, dite Congo- Brazzaville.

camerounaise et de fait renforcer le système existant pour assurer la tutelle de la société civile par l'État. Ainsi, les chefs relèvent dès 1977 de l'autorité hiérarchique du représentant de l'État, c'est-à-dire le préfet ; ce sont des agents publics et les chefferies deviennent des territoires administrés par ces agents publics. Dans son analyse des statuts juridiques des chefferies traditionnelles au Cameroun, Nach Mback (2000) démontre que, en passant du chef à la chefferie, la dimension territoriale est venue supplanter en partie les liens de sang, les pactes et les alliances qui faisaient la principale cohésion des groupes, donnant à la terre une dimension rationalisée sous la forme d'un territoire⁸². De surcroît, la chefferie est devenue ambiguë, car elle coïncide à la fois avec une circonscription administrative, une collectivité territoriale et une collectivité traditionnelle. Que représentent donc ces chefferies, les intérêts de l'État, les intérêts politiques ou bien ceux des communautés ? La chefferie relève-t-elle du droit public ou du droit privé ? Jusqu'en 1996, le pouvoir traditionnel que représentaient les chefferies était maîtrisé par l'enrôlement des autorités traditionnelles sous la bannière du parti unique. Mais face à la montée du multipartisme et à l'insubordination d'une grande partie des populations soutenant des partis d'opposition, la réforme constitutionnelle de 1996 redonna du pouvoir aux chefferies traditionnelles, en mettant en avant la reconnaissance de l'autochtonie⁸³. Sous couvert d'une volonté de lutter contre une marginalisation progressive des populations camerounaises dans la construction nationale, l'État va s'assurer une représentation des populations, indépendante des urnes, au niveau des appareils institutionnels locaux (Nach Mback, 2000 : 107).

Au niveau local, les principaux partis d'opposition vont créer des structures organisationnelles permettant de relayer une forme de contre-pouvoir jusqu'au niveau local, le village. Dès les années 1940 déjà, alors que le pouvoir colonial exacerbait les tensions ethniques et tribales⁸⁴, un parti nationaliste, l'UPC⁸⁵, va créer des comités de base

82. Je tiens cependant à nuancer ce propos. Certes les liens de sang et d'alliance ne sont pas les éléments structurants de la chefferie, mais, pour autant, ils participent de manière très informelle, mais efficace, au maintien et au pouvoir du chef. Ce type de discours (pour caricaturer, un chef fantoche et faible dans les populations de l'Est-Cameroun) est largement répandu dans le milieu intellectuel camerounais. En effet, il se base sur une comparaison avec les chefferies de l'Ouest-Cameroun, lignagères et hiérarchiques. En ce sens, la « vraie chefferie » serait celle qui existe à l'Ouest.

83. Cette notion d'autochtonie est une définition locale. « Autochtone » signifie « originaire de la région », par opposition aux « venants », originaires d'autres régions. L'emploi que nous en faisons ici n'a rien à voir avec les débats internationaux sur cette notion. En tout cas, la manipulation politique de cette notion est à l'origine de nombreux conflits actuels.

84. Notamment en laissant se mettre en place un système de création de partis politiques ethniques et clientélistes par les nouveaux fonctionnaires camerounais (Joseph, 1986 : 170, 237)

85. L'UPC, Union du Peuple Camerounais créée en 1948, représente l'avant-garde du mouvement de résistance à la politique assimilationniste de la France en Afrique équatoriale française après 1949. Il a forcé les Français à accélérer le calendrier de transfert de souveraineté politique.

(avec de fortes liaisons verticales) en se basant sur la structure du Parti communiste français, comités qui deviennent une sorte de contre-administration fortement politisée (Joseph, 1986 : 245).

Le parti unique du président Ahidjo (l'Union nationale camerounaise, UNC) puis le RDPC⁸⁶ de Paul Biya vont s'appuyer strictement sur les mêmes organisations pour renforcer leur représentation politique. Ainsi, aujourd'hui, chaque village a ses représentants du parti politique au pouvoir (le président de la sous-section, la présidente de la sous-section des femmes, le président de la sous-section des jeunes⁸⁷). Ces présidents de sous-section, en charge de politiser et « *d'être les yeux et les oreilles du parti*⁸⁸ », dépendent de l'autorité de la section (au niveau de l'arrondissement), elle-même sous la tutelle du comité de base du parti. Ces personnes deviennent localement des « *autorités*⁸⁹ » représentant l'État⁹⁰, sans en avoir pour autant ni le statut juridique ni l'autorité. Parallèlement, les chefs de villages, qu'ils soient « encartés » ou non, en tant que responsables de collectivités territoriales, représentent l'État et le RDPC, de manière indirecte, voulue ou non. C'est à notre sens ce que soulignent Bayard *et al.* (2008 : 69) :

« [...] *l'État au Cameroun a tenté d'intégrer les différentes formes sociales au sein de mouvements uniques en adoptant des formes intermédiaires et mélangées de contrôle.* »

Cet étrange mélange entre institutions traditionnelles et institutions modernes place le jeu politique au centre des préoccupations locales. « *L'encartage*⁹¹ » devient un outil politique de contrôle puissant ainsi qu'un tremplin pour avoir accès à des niveaux politiques et sociaux plus élevés. Plus encore, en introduisant la chefferie traditionnelle dans ce jeu politique, de nombreux auteurs (Nach Mback, 2000 ; Bayard *et al.*, 2008 ; Mbembe, 1996) démontrent que cela a conduit à cristalliser les luttes de pouvoir précoloniales et à ce qui est considéré comme une forme de retour au tribalisme.

En même temps que des tractations sont menées par les différents groupes pour avoir accès à des niveaux politiques plus élevés, les anciennes relations de domination et de dépendance vont se maintenir, contribuant à figer (en quelque sorte) les hiérarchies sociales et les pouvoirs politiques établis durant l'époque coloniale.

86. Rassemblement démocratique du peuple camerounais

87. L'OFRDPC organisation des femmes du RDPC, l'OJRDPC organisation des jeunes du RDPC.

88. J'ai repris ici l'image qui est souvent évoquée à ce sujet.

89. C'est ainsi que sont appelés les représentants des cellules locales du RDPC.

90. En dépit du multipartisme, le parti politique du président Paul Biya (le RDPC) domine largement le monde politique Camerounais. C'est pour cela, m'expliquera-t-on (partisans tout comme sceptiques), que « le RDPC, c'est l'État ».

91. Expression largement utilisée pour mentionner l'adhésion au RDPC. La carte de membre devient dans de nombreux cas un laissez-passer, un sauf-conduit.

3.2- Comités de base, chefs de cellule et jeunesse RDPC : tremplin et manipulations

3.2.1- Le monopole du RDPC

Appartenir au parti politique au pouvoir, « être encarté », nous l'avons dit, est gage d'accès au pouvoir et à l'ascension sociale. Les partis d'opposition ne sont quasiment pas représentés dans l'extrême-est camerounais, certainement parce que les populations de la zone n'ont historiquement pas créé leur propre parti⁹². Globalement, tout le monde a sa carte du parti, le RDPC. Sans adhésion, il est presque impossible d'ouvrir et de faire vivre un commerce, d'avoir accès à l'administration mais aussi de bénéficier des largesses des hommes politiques lors des campagnes électorales. Peu sont ceux qui n'entrent pas dans ce système, ou du moins qui s'y opposent ouvertement, l'adhésion étant largement perçue comme une obligation, ainsi que l'explique N. D., représentant de l'OJRDPC de Moloundou :

« On est obligé ici de rentrer là-dedans [les cellules du RDPC]. Si tu n'entres pas dans le système, on va te déclarer opposant. » (N. D., le 09/03/09, à Moloundou)

Être déclaré opposant a des conséquences sociales lourdes et tout un chacun redoute de se faire catégoriser ainsi.

Mes enquêtes démontrent que tous les chefs de villages de la zone Moloundou-Ndongo appartiennent au RDPC et que c'est le cas également pour la majorité des chefs de villages bangando. Elles montrent aussi le poids important que jouent les personnes qui représentent localement le parti au pouvoir. Ainsi, les présidents de sous-sections et de comités de base sont des hommes extrêmement influents, ils cumulent d'ailleurs, dans la majeure partie des cas, plusieurs postes à responsabilité.

3.2.2- Le rôle central des représentants du parti

Le poids des organes du parti et son fonctionnement ont conduit à marginaliser les chefs traditionnels, tout en inscrivant les chefferies au cœur des questions politiciennes. Ne disposant pas de ressources financières propres, les chefs traditionnels n'ont que très peu

92. Il existe au Cameroun environ 150 partis politiques dont la grande majorité sont à coloration ethnique.

d'influence dans les questions politiques et administratives⁹³. Ils conservent cependant leur autorité sur le contrôle du foncier, dont ils arbitrent les modes de partage et les conflits. En revanche, les représentants des organes du parti qui distribuent cadeaux et financements en échange de soutiens deviennent des autorités respectées et incontournables. Ce n'est donc pas tant le chef de village qui rend compte au maire et applique ses décisions, mais plutôt le président du comité de base qui tient le rôle de représentant administratif. C'est d'ailleurs au travers de ces personnalités que « redescendent » dans les villages les « cadeaux » et incitations financières au vote. Ce sont aussi elles qui accumulent les attributs de l'influence : maisons tôlees, groupe électrogène, moto... Entre organes traditionnels, administrations et partis politiques, c'est un savant mélange de jeux d'influence qui s'est mis en place. L'administration censée être apolitique devient au contraire éminemment politique, notamment au travers du maintien d'un relatif équilibre dans la représentation de chaque village et chaque groupe ethnique.

Lors de la tournée d'investiture du nouveau sous-préfet de Moloundou en janvier 2009, dans le village de Membélé, c'est monsieur E. D. K., le président de la sous-section qui l'accueille, qui anime la réunion et se retrouve en tête à tête avec lui⁹⁴. C'est aussi lui qui récupère et partage l'enveloppe laissée à l'intention du village⁹⁵.

Le titre de président de sous-section ouvre aussi la voie à de nombreux autres postes et surtout à leur cumul, comme me l'explique l'intéressé :

« Quand tu as la responsabilité politique, on t'appelle partout. Tu dois savoir cumuler les postes et les responsabilités. Tout ça, c'est très politique. On te place, tu exécutes. » (E. D. K., le 20/01/09 à Membélé)

C'est ainsi qu'E. D. K. est à la fois président de sous-section, président de la cellule de gestion de la redevance forestière, délégué dans divers projets de développement, conseiller d'un projet de gestion participatif, rapporteur pour un autre, et bientôt président du Groupement d'initiative communautaire (GIC) Onose⁹⁶.

93. Le chef traditionnel est avant tout celui qui règle les différends internes à la chefferie. Il a un pouvoir de justice local important et respecté.

94. Visite qui eut lieu le 09/01/09 et à laquelle j'ai assisté.

95. Gratification financière.

96. Ce GIC est en fait une couverture pour une manœuvre électorale. Son objectif réel serait plutôt d'« acheter » la population en faisant des dons de matériel agricole. Une fois légalisé, ce GIC aura vocation à devenir un prestataire technique pour le Covaref et le CGRFA. Nous développerons cela dans la troisième partie de ce travail.

Il n'est cependant pas arrivé à ce poste par hasard, ainsi qu'il me l'explique :

« La première chose, c'est qu'il faut être instruit, avoir au moins un petit niveau, le CP ou le bac. Il y a aussi la famille, les relations, et la force, beaucoup de force. » (*id.*)

E. D. K. fut parmi les premiers à travailler pour la base WWF de Membélé, en tant qu'assistant comptable du camp Kombo⁹⁷, mais à la suite de problèmes dont il ne veut pas parler, il fut licencié. Plus encore, c'est devant l'insistance de mes questions qu'il me dit :

« Il faut être éduqué pour avoir un poste bien sûr. Mais la famille c'est aussi important, il faut avoir des appuis sinon tu ne peux pas réussir. » (*ibid.*)

3.2.3- Le rôle de la parenté et des alliances dans l'accès aux postes politiques

▪ *Réseaux et alliances, les indispensables*

En replaçant cette personne dans son système de parenté et de relations (qu'il tente de m'expliquer au plus simple et que j'ai schématisé en figure 5), il apparaît qu'E. D. K. est apparenté avec de nombreuses personnalités politiques. Il est ainsi apparenté par ses tantes maternelles à un lignage dominant avec des hommes importants, tandis que sa femme est en lien (alliance familiale et pacte *samu*⁹⁸) avec des personnalités influentes. Il est aussi *dimbai* avec un lignage important du clan *Bò Wé*, et est d'ailleurs *kola*⁹⁹ avec un de ses membres influents.

Je pourrais développer d'autres exemples de la sorte, car E. D. K. n'est pas un cas particulier, mais un seul suffira pour notre propos.

97. Le camp Kombo, situé à Membélé, est une base appartenant au WWF et destinée à l'hébergement des touristes venant visiter le parc de Lobéké.

98. Pacte d'alliance entre deux familles (celles-ci suite au *samu* ne forme plus qu'une) dont je ne connais pas l'origine. Ce pacte permettrait également de protéger les biens communs.

99. *Kola* signifie « homonyme » en langue bangando. L'homonymie sous-entend des relations particulières entre les deux personnes (par exemple, l'obligation pour le plus jeune de soutenir et d'assister son aîné).

En 2008, J. N. est désavoué par la population en raison des abus qu'il a commis. Pression fut faite sur le maire pour lui retirer son siège. Ces pressions ont été possibles grâce à la mobilisation d'élites extérieures¹⁰⁰, à des pratiques de sorcellerie et aussi certainement à la multiplicité des formes de légitimité existantes et à d'importantes flexibilités institutionnelles.

▪ **« Hommes forts » et réseau d'alliance**

Localement, le pivot du système politique est le maire de Moloundou, qui est également le président de la section RDPC de Moloundou-Salapoumbé. À ce titre, c'est lui qui nomme (et destitue) les présidents des sous-sections et des comités de base, qui par ailleurs pourront briguer un poste de conseiller municipal. La personnalité complexe du maire (I. J. J.) lui permet de jouer conjointement sur plusieurs fronts et elle en fait une personne extrêmement influente. De père bakwélé et de mère konabembe¹⁰¹, ayant étudié et travaillé au Congo, marié à pas moins de six femmes appartenant à des groupes ethniques différents, il est au cœur de plusieurs réseaux familiaux (figure 6) et présente en quelque sorte les caractéristiques d'« homme fort » dont nous avons parlé. Cependant, et là peut être les prémices d'un changement dans les attributs du pouvoir dans la région, il incarne également une forme de continuité, puisque son grand-père était également à la mairie avant lui. Vont être nommés à des postes politiques et administratifs principalement ses soutiens familiaux, comme il me le sera affirmé à plusieurs reprises. Par exemple :

« Tous les présidents des comités de base et des sous-sections sont mis là par le maire. Il choisit dans les familles ceux qui vont le soutenir et en échange, il les soutient. La plupart sont de la famille, même si certains sont seulement ses amis. Si tu regardes le conseil municipal, ce sont tous ses oncles ». (F. W., le 10/01/09 à Dioula)

100. Les malversations de la mairie étaient dans la ligne de mire (opération anti-corruption Épervier). Des têtes devaient tomber. Les Dadjulum, appuyés par leur élite (conseiller au secrétaire d'État aux Forêts) et en coalition avec les Djako, ont posé un ultimatum : « Si J. N. ne tombe pas, c'est le maire qui tombe. » Non seulement J. N. est tombé, mais le maire a dû publiquement offrir des cadeaux au conseiller du secrétaire d'État (tôles, défenses d'ivoire, peaux de panthères...).

101. Les informations à ce propos divergent. Nous rapportons là l'opinion la plus courante. Cette ambiguïté généalogique n'est pas sans rapport avec le positionnement des interlocuteurs. Les soutiens bangando m'affirment qu'il est bangando, tandis que ses détracteurs le disent congolais. Les Bakwélé le diront bakwélé, voire konabembe.

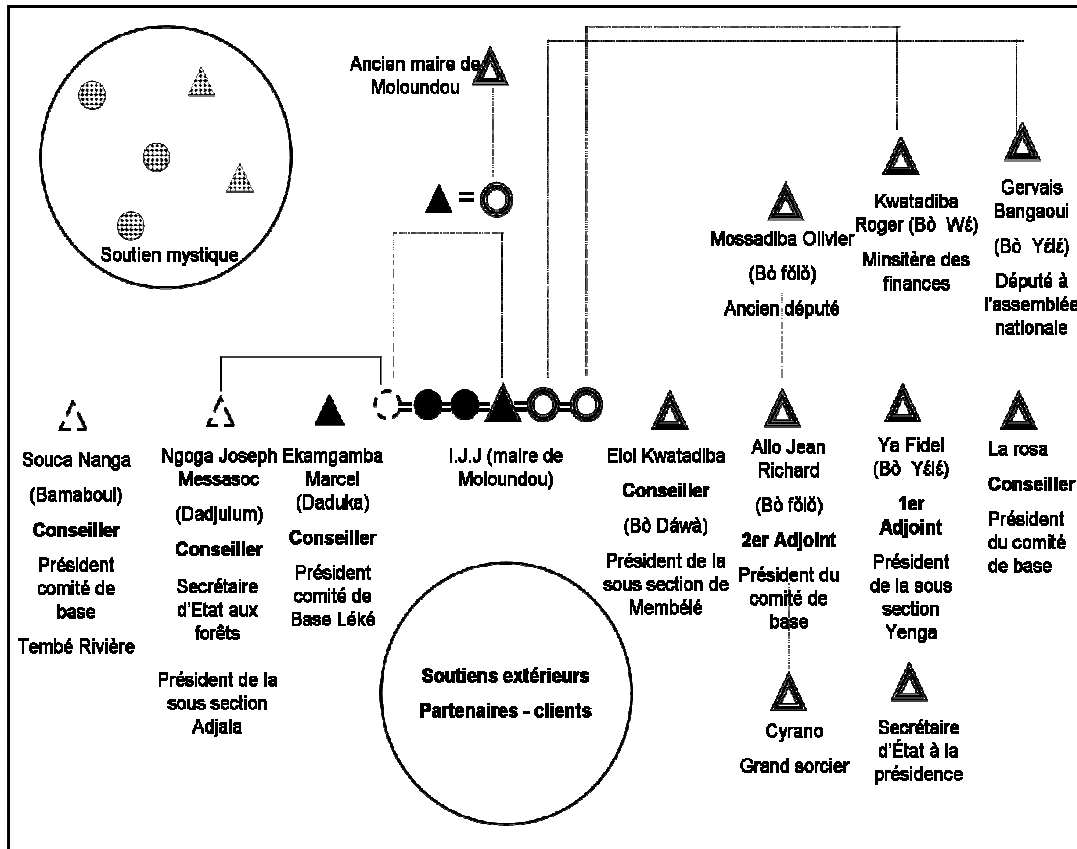


Figure 6 : Les élites politiques de la commune de Moloundou.

Cependant, tout ne fonctionne pas qu'au travers des réseaux familiaux et lignagers qui, s'ils peuvent définir des alliés par le jeu des obligations, peuvent aussi représenter une menace dangereuse. J'ai observé, et cela va dans le sens de Geschiere (1995), que la sorcellerie a un important pouvoir égalisateur. C'est, selon mes interlocuteurs, un « outil » indispensable pour pouvoir accéder à des postes de pouvoir ; la sorcellerie est également la première menace qui pèse sur celui qui « s'élève trop au-dessus des autres ». Et comme le dit l'adage : « *Le dehors est mauvais mais le dedans est encore plus dangereux* », la dangerosité faisant allusion aux pratiques de sorcellerie, le dedans et le dehors aux limites de la famille élargie. Il faut donc aussi savoir s'entourer, se protéger et savoir comment redistribuer, car la redistribution, même infime, est une obligation pour qui veut garder une place au pouvoir. Elle est aussi le meilleur moyen de ne pas mécontenter ceux qui pourraient user de représailles de sorcellerie. Par son réseau important, le maire de Moloundou a su composer avec toutes les grandes familles de la piste, octroyant à chacune une place à la mairie, tout en sachant éloigner les personnes qui lui sont trop fortement hostiles. Je

montrera plus largement dans le chapitre 9 de quelle manière la sorcellerie intervient dans les affaires locales.

3.2.4- Allogènes et « venants » en marge des organes politiques locaux

Allogènes et « venants » ne participent que très peu à la vie politique locale, au sens de politique politicienne. Parce qu'ils ne peuvent prétendre à une quelconque légitimité sur des territoires où ils sont étrangers, l'exercice du pouvoir politique local leur est en permanence fermé. Il s'agit en réalité d'une continuité historique avec la présidence d'Ahmadou Ahidjo, renforcée par la politique d'« autochtonisation » de Paul Biya depuis 1996. Cependant, les personnalités haut placées dans l'administration sont sans cesse courtisées par les hommes politiques locaux et elles participent, de manière informelle, à la « politique politicienne » locale. Cela ne veut pas pour autant dire que les allogènes ne participent en aucune manière à la vie politique locale au sens large, car le politique déborde largement du cadre politique, qui est celui que nous abordons ici.

Leur participation à la vie politique se passe dans des sphères relativement autonomes mais connectées de manière informelle par d'autres types de relations que celles faisant appel à la parenté. Cependant, les soupçons d'ingérence politique des allogènes sont grands et ils constituent également une stratégie interne du parti dominant, pour garder sa suprématie dans la zone. Rappelons que, traditionnellement, les partis politiques camerounais ont une coloration ethnique forte et que le RDPC domine cette région. Par un jeu d'associations, l'engagement politique d'un individu sera déduit *a priori* de sa zone d'origine. Ainsi, les Bamoun¹⁰² sont présumés UDC, les anglophones et les Bamiléké SDF, les nordistes UNDP... Donc, par jeu d'associations encore, ceux qui tenteront d'entrer dans d'autres partis risquent de subir un désaveu de légitimité et d'autochtonie. Les tensions politiques étaient d'autant plus fortes lors de mon dernier terrain, en raison d'enjeux politiques nationaux. En effet, le nombre de députés à l'Assemblée nationale dépend non seulement des circonscriptions administratives, mais aussi des effectifs populationnels. Or, les dernières statistiques démographiques¹⁰³ montrent une augmentation de la population du Nord-Cameroun. Cela aurait dû se traduire par une augmentation du nombre de sièges de députés pour ces régions du Nord, et donc du

102. Les Bamoun constituent une ethnie conquérante des montagnes de l'Ouest-Cameroun, politiquement unifiée sous l'autorité d'un sultan et parlant une même langue. Voir Olivier (1948), Tardits (1981).

103. Qui n'ont d'ailleurs jamais été publiées, justement pour ces raisons politiques voir note de bas de page n° 50, p.51 de cette même partie.

nombre d'opposants dans les organes étatiques. Quant aux Bamiléké, ils sont depuis toujours considérés comme des « opposants » d'autant plus dangereux qu'ils représentent une très importante force économique du pays. Cette situation rend la vie politique camerounaise tendue, d'autant plus à la veille des élections présidentielles.

4- Pour conclure : s'intéresser aux arènes sociopolitiques

Au travers de la période historique que nous venons d'analyser, les formes instituées de pouvoir politique ont eu tendance à s'accumuler, donnant une impression de surpolitisation du local. En effet, les événements historiques que nous venons de décrire sont caractérisés par un empilement des instances de pouvoir, même si chacune a ses propres responsabilités, ses acteurs, sa légitimité et ses outils. Ainsi, aux détenteurs traditionnels de l'autorité¹⁰⁴ (devins-guérisseurs *nganga*, chefs guerriers, leaders circonstanciés) sont venus se superposer de nouveaux centres de pouvoir (chefferies de village, de canton, mairies, cellules du parti politique...). Le village semble être le théâtre d'un jeu politique où se joue en arrière-plan un subtil équilibre entre toutes les composantes ethniques et claniques de la zone. Le jeu est d'autant plus complexe que le pouvoir politique n'est pas seulement exercé par les instances politiques officielles (organes du parti, conseillers municipaux) et officieuses (chefs traditionnels, conseils des anciens, chefs de lignages), mais également, et nous le détaillerons par la suite, par des instances qui ne sont nullement politiques au premier abord (associations de ressortissants, ONG, groupements villageois ou agricoles). De plus, d'autres instances d'arbitrage participent à ce système en mettant en œuvre des règles pratiques différentes (par exemple, la sorcellerie et des sociétés initiatiques). Cet empilement va encore s'épaissir avec le processus de décentralisation qui se met en place au Cameroun, favorisant encore plus l'éclatement et la multiplicité des instances de pouvoir. Cette superposition a donné lieu à des arrangements et à un partage du pouvoir local (notamment par la territorialisation et la tribalisation), ainsi qu'à une multiplication des instances détentrices d'une certaine forme de pouvoir.

Ce que nous observons au Cameroun semble se rapprocher de la polycéphalie décrite par Bierschenk & Olivier de Sardan (1998) au Bénin. En effet, ces auteurs observent la même

104. Même si, rappelons-le, les centres de pouvoir étaient à l'époque précoloniale extrêmement fluctuants et marqués par des oscillations permanentes entre des leaders circonstanciés.

multiplicité des instances, les mêmes pénétrations des réseaux familiaux dans les structures politiques, les mêmes contradictions et la fluidité que ce que j'ai pu observer. Pour reprendre leurs termes exacts :

« Chacun des différents "arrangements locaux de pouvoir" apparaissant comme le résultat d'une multiplicité d'institutions politiques sédimentées d'époques différentes, qui exclut toute distinction entre "traditionnel" et "moderne". » (1998 : 23)

Si elle peut paraître contradictoire avec l'acéphalie qui prévalait dans ces sociétés à l'époque précoloniale, la polycéphalie me semble au contraire s'inscrire dans la continuité d'une vision du pouvoir local (coutumier) partagé et éclaté à l'intérieur d'un groupe : il n'y a pas *un* détenteur du pouvoir, mais *des* détenteurs temporaires et partiels qui se succèdent. Cela ne remet donc pas en cause le caractère acéphale des sociétés que nous avons décrites. L'acéphalie est de mise dès lors que l'on regarde à l'échelle du groupe identitaire ou du groupe local et qu'on les considère de façon autonome. À une échelle régionale, en prenant en compte la multitude de groupes identitaires, ce sont en fait plusieurs leaders (« hommes forts ») qui coexistent simultanément (même s'ils changent continuellement). Politique et pouvoir ont donc été partagés (même si c'est inégalement) entre différentes institutions, chacune avec ses acteurs, ses légitimités, ses règles. Notons tout de même que la multiplication des instances de pouvoir, de même que leur contestation et labilité sont certainement plus grandes dans l'Est-Cameroun qu'elles ne peuvent l'être au Bénin où l'empilement s'est fait sur des royaumes (donc avec déjà des détenteurs spécifiques). Mais alors, à quelle échelle, dans quelles instances, à travers quels mécanismes peut-on lire et analyser ces jeux de pouvoir et de politique ?

Il me semble qu'une des caractéristiques du pouvoir est qu'il est diffus. L'interférence entre instances politiques et instances « traditionnelles » et l'extrême politisation au niveau local¹⁰⁵ rendent difficile de déterminer si le pouvoir est reflété dans une instance particulière. Il nous faut donc le chercher dans toutes ces instances à la fois, à tous les niveaux.

C'est pour cela que ces questions de politique et de pouvoir vont être transversales à mon travail et à mes analyses. C'est aussi ce qui justifie d'opter pour une approche par les « arènes sociopolitiques », au sens de Bierschenk & Olivier de Sardan (1998). Pour ces auteurs une arène est :

105. À laquelle il convient d'ajouter la transversalité de certains individus, familles ou clans, simultanément dans toutes les instances.

« [...] un lieu de confrontation d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs, les acteurs étant dotés de pouvoirs relationnels plus ou moins inégalement distribués. » (Olivier de Sardan, 1995)

L'arène relève d'un espace local et on y retrouve des centres locaux de pouvoir et des conditions particulières de pouvoirs institués en ce sens, elle dépasse les seules sphères officielles détentrices de l'autorité locale). Il me semble, en suivant ces auteurs, que l'approche par arènes permet d'appréhender la variété des enjeux, des acteurs, de leurs logiques et de leurs interactions (autant dans la confrontation que dans la négociation), tout en prenant en compte les flux physiques, économiques ou symboliques avec les niveaux nationaux et internationaux.

C'est donc une approche du système polyethnique, composé de groupes stratégiques qui s'affrontent et négocient dans des arènes sociopolitiques, que je vais réaliser. Je garderai également à l'esprit son inscription dans la temporalité ainsi que son insertion, à partir de la fin des années 1990, dans un système plus vaste (national, régional, sous-régional).

En fait, nous verrons qu'il existe simultanément plusieurs arènes (de négociation, de concertation), mais la prégnance des nouveaux enjeux de gestion intégrée et durable des ressources forestières va avoir tendance à agréger et à ouvrir la multitude d'arènes existantes (c'est-à-dire à augmenter le nombre d'acteurs et de groupes stratégiques). Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, dès lors que l'on considère les populations de venants et d'allogènes (qui jouent un rôle indirect), le rôle des politiques nationales et la position des élites, le rôle des ONG internationales et locales, des associations communautaires, des GIC... qui se forment dans cette zone forestière d'Afrique centrale.

Le système n'a pas verrouillé toutes les autres formes d'actions, qu'elles soient collectives ou individuelles. Il n'est pas non plus statique. Les opportunités et les marges de manœuvre individuelles produites dans ce contexte participent également à ce fonctionnement. Ce sont cependant des éléments plus difficiles à saisir.

*

* *

- Chapitre 3 - L'exception baka : le cas des Pygmées

Nous avons abondamment parlé des Bangando, des Bakwélé, des Konabembe, mais qu'en est-il des Baka ? Si leur histoire est inextricablement liée à celle de leurs voisins, elle est cependant porteuse de spécificités dont certaines sont tellement fortes qu'elles conduisent à évoquer l'idée d'une exception baka. Cette dernière ne doit pas pour autant conduire à étudier les Baka de manière différentielle et nous avons argumenté plus avant dans ce travail les raisons d'une approche holistique plutôt qu'ethnique.

Malgré tout, des différences de traitement et d'approche existent bien dans l'histoire de la région et des Baka, et cela au moins depuis l'époque coloniale. Ces traitements différentiels ont conduit à créer des situations politiques et socio-économiques spécifiques aux Baka que nous ne pouvons pas ignorer, car elles maintiennent et reproduisent certaines de ces formes d'exception, et cela en dépit du changement des idées et acteurs qui interviennent dans ce contexte.

Je retracerai dans ce chapitre quelques événements historiques ayant concouru à créer cette forme d'exception. Nous verrons tout d'abord comment se sont créées les conditions qui font qu'aujourd'hui comme hier les Baka sont absents des structures administratives et politiques nationales, en retraçant quelques faits historiques de la période dite « coloniale » et des événements relatifs à l'indépendance. Nous verrons également que l'histoire des Baka (et des Pygmées en général) est très liée à celle des missions d'évangélisation dans cette partie de l'Afrique.

Si les missionnaires catholiques sont les premiers à financer des programmes à destination des Baka, ils impulsent également une dynamique d'intérêt des sphères internationales en leur faveur et des financements associés. Ils sont ainsi en quelque sorte les précurseurs de ce qui sera nommé dans les sphères d'aide au développement et de protection de l'environnement « la question baka ». Les premières publications ethnographiques concernant les divers groupes pygmées sont déjà caractérisés par la prédominance des signatures des religieux catholiques. Marginalisés, dominés, pauvres, en plein désarroi,

incapables de se prendre en charge : autant de représentations répandues par les missionnaires et qui perdurent encore aujourd'hui.

Certains principes et modes d'actions spécifiques à l'histoire des relations entre missionnaires et Baka vont ressurgir et être réutilisés dans le contexte actuel d'*advocacy*¹⁰⁶ des populations pygmées. Bien que les acteurs participant à cette *advocacy* se revendiquent laïcs et totalement déconnectés des cercles religieux, ils vont réutiliser en partie les mêmes discours.

Ces brefs éléments de contexte historique laisseront la place à un questionnement brûlant à l'heure actuelle : les populations baka sont-elles marginales, indigènes ou autochtones ? Plutôt que d'apporter une réponse, je m'attacherai à analyser les arguments des différents acteurs, et les débats qui les agitent, puis je m'interrogerai sur la pertinence ou non d'une approche différentielle et dichotomique des Pygmées baka à l'égard de leurs voisins.

1- Exclusion des Baka des processus administratif et politique

1.1- Les Baka, leurs voisins et le pouvoir colonial

En dépit de leur majorité numérique dans toute la région, les Baka se sont trouvés très tôt exclus de tout pouvoir administratif ou politique.

Alors que les communautés non pygmées sont organisées autour des chefs de lignage, une telle structure apparaît beaucoup plus souple dans les sociétés baka, égalitaires et sans chefs, au sein desquelles les oscillations entre scissions et regroupements sont moins dépendantes de l'émergence d'un leader politique que celles de leurs voisins. Certes des figures importantes émergent selon les circonstances et prennent en charge des opérations rituelles, cynégétiques ou politiques, mais cela reste circonscrit à la bande locale ou au groupe.

106. Terme anglo-saxon spécifique difficile à traduire en français et qui fait référence aux actions de plaidoyer. Je choisis de conserver ce mot en anglais.

1.1.1- Les premières tentatives de sédentarisation

Lors des remembrements imposés par l'administration coloniale, les Baka, alors dispersés et nomadisant dans le bloc forestier, ne subissent qu'indirectement les travaux obligatoires. Vivant encore en forêt, ils entretiennent des relations d'échange et de coopération avec les villageois déjà sédentarisés de force en bordure de piste. La première tentative de sédentarisation des Pygmées dans la zone qui nous concerne date de 1935, selon Joiris (1998) et serait à l'initiative du sous-chef de division (Pernet) qui obligea les Pygmées à créer leurs propres plantations, initiative sans résultats car ceux-ci retournaient vivre en forêt et abandonnaient les champs. À cette époque, les Baka se retrouvent placés administrativement sous l'autorité des chefs traditionnels villageois, cette autorité s'exerçant sur les groupes familiaux baka qui viennent régulièrement visiter leurs alliés agriculteurs dans le cadre de relations interindividuelles étroites et s'étendant souvent à l'ensemble des membres des deux maisonnées. Les chefs indigènes (c'est-à-dire les chefs traditionnels) deviennent de fait responsables devant la loi des faits et gestes de chacun de « leurs Pygmées ». Bien qu'aujourd'hui très contestée et politiquement incorrecte, cette expression reste largement utilisée par les non-Pygmées pour signifier les liens particuliers qui les unissent à un individu ou à un groupe pygmée.

1.1.2- Les voisins comme intermédiaires de l'activité commerciale

Le rôle d'intermédiaires des chefs indigènes entre l'administration coloniale et les Pygmées semble s'être construit dans la continuité des relations mises en place dès les premiers échanges commerciaux de l'époque coloniale puis renforcé par l'introduction du commerce et de la culture du cacao dans la région. À la différence du Moyen-Congo, on souffre d'un manque de données sur l'histoire coloniale du Cameroun.

Cependant, pour le Moyen-Congo, Guillaume (2000 : 538), signale que, selon les témoignages des colons de l'époque, les peaux, l'ivoire et la viande alimentant le marché provenaient pour une large part des chasses conduites par les Pygmées. La première mention de ce type de commerce est relatée, selon Bahuchet & Guillaume, (1982a :198), dans « La description de l'Afrique », de O. Dapper, datée de 1686. Y est mentionné que des « nains de la forêt » apportaient des défenses d'éléphants aux populations villageoises de Lovango, qui les revendaient à leur tour aux commerçants portugais.



Photographie 2 : Intermédiaires et commerce côtier. Caravane d'ivoire à Loango, date inconnue. (Cliché du Musée de l'Homme n° 2555.)



Photographie 3 : Groupe Baka sortant de chez leur patron : 1905, Ouesso, mission Cottés. (Cliché du Musée de l'Homme n° 45.284.496)

Cette inscription dans l'environnement économique colonial et le développement des activités de production tournées vers l'extérieur sera, dans le Moyen-Congo, largement contrôlée par les non-Pygmées. Afin de garder le monopole sur ces activités lucratives et éviter de se faire court-circuiter par les colons, les non-Pygmées auront le souci permanent d'interdire toute mise en relation directe entre les Baka et les étrangers. C'est aussi à la faveur de cette nouvelle économie (ainsi que pour maintenir la distance avec les nouveaux acteurs économiques que représentent les colons) que les alliances interethniques entre familles et individus seront renforcées. C'est du moins ce que m'explique F. P., un habitant de Moloundou (janvier 2008). À la nécessité d'alliances guerrières viendra s'ajouter celle d'avoir parmi ses alliés de grands chasseurs et par la suite des travailleurs pour la plantation cacaoyère. C'est ainsi qu'aux relations épisodiques qu'entretiennent Baka et non-Pygmées au début du siècle vont se substituer des relations permanentes, empreintes de plus d'intimité et d'obligations réciproques, mais aussi que la domination des non-Pygmées va se construire. En devenant des intermédiaires indispensables (domaine du commerce), les non-Pygmées affermissent les bases matérielles et idéologiques de leur domination, c'est ce que (Guillaume, 2001 : 574) mentionne pour le Moyen-Congo. L'élargissement des contacts avec les voisins est renforcé par les installations progressives en bordure de route, ainsi que par la culture du cacao qui se met en place. Pour certains auteurs comme Loung, ce sont les colonisateurs qui, en marginalisant les Pygmées (parce qu'ils ne pouvaient pas être « embrigadés », terme familier utilisé fréquemment par mes interlocuteurs pour raconter cette époque), ont créé la distorsion des relations entre les Pygmées et leurs voisins. « *En creusant l'écart socio-économique et culturel entre les deux "groupes", les colonisateurs ont contribué à créer ce qu'on appelle aujourd'hui "le problème pygmée"* » (Loung, 1992 : 7).

L'introduction de la culture du cacao, et dans une moindre mesure de celle du café, par les Allemands à la fin du XIX^e siècle (en 1950 par les Français dans la zone de Moloundou¹⁰⁷) entraîne une phase de bouleversements économiques qui affectent plus directement les non-Pygmées mais ont cependant un effet sur les Baka. Pour Althabe (1965 : 566) les effets de la plantation débordent largement du cadre économique pour avoir des impacts au niveau de la famille et des systèmes sociaux.

107 Bien que le cacao est était introduit au Cameroun dans les années 1886-1887 (Binet (1954), sa culture restait cantonnée au mont Cameroun et dans la zone littorale. D'après Althabe (1965) ce n'est qu'en 1948 que cette culture a été implantée dans l'Est-Cameroun.

1.1.3- Renforcement du rôle d'intermédiaire avec la création de la chefferie administrative

Le rôle d'intermédiaire des non-Pygmées, renforcé encore dans ce contexte agricole, va s'institutionnaliser à travers la création de la chefferie par l'administration coloniale. Une fois encore, les non-Pygmées vont tout faire pour se retrouver en position d'intermédiaires et exclure par là même les Baka de l'accès au système administratif. L'attitude paternaliste des non-Pygmées envers les Pygmées repose sur une idéologie qui leur est propre, ceux-ci considérant les Pygmées comme des mineurs sous leur responsabilité.

En 1956, un administrateur colonial (Butin) tente de créer des chefferies administratives baka, mais cette initiative se solde à l'époque par un échec. Parmi les raisons de cet échec malheureusement peu claires, on peut supposer le peu d'intérêt des Baka pour cette question, leur maintien à distance des « Blancs » ainsi que les liens de coopération tissés avec les villageois. Cette démarche ne sera jamais renouvelée, laissant les Baka, jusqu'à aujourd'hui, sous l'autorité administrative des chefferies villageoises. Dans les années 1960, les Baka furent contraints de s'installer dans des villages administrativement reconnus, situés en bordure de piste, et placés sous l'autorité des chefs voisins non Pygmées.

1.1.4- La « sortie » des Pygmées baka

L'impératif de sédentarisation est d'autant plus important à cette époque des premières années de l'indépendance (après 1960) que les maquisards de l'Union du peuple camerounais (UPC) sont susceptibles de se cacher dans la région. L'impératif du parti au pouvoir est donc de resserrer les relations avec les Pygmées et de les maintenir éloignés des rebelles en les emmenant en bordure de route. Comme me l'explique Jean-Pierre Wanko (février 2007, Moloundou), faisant référence à cette époque :

« Il y avait la guerre d'indépendance. Si les rebelles tombaient dans la zone forestière d'ici, ça serait difficile de les déloger surtout s'ils se font conduire par les Baka. Il fallait donc les faire sortir du milieu forestier et les mettre en bord de route pour mieux les contrôler. »

Les premières installations des Baka en bord de route ont lieu à partir de 1961 et semblent en partie avoir été motivées par les prétentions électorales du maire de Moloundou de l'époque. Il s'agissait de pouvoir s'assurer un électorat de poids, les Baka représentant un nombre important de voix potentielles. Jusque-là, aucun campement n'était installé sur le bord de la route de l'ancienne piste Yokadouma-Moloundou¹⁰⁸, même si la présence des Baka était effective en raison des visites périodiques à leurs alliés non Pygmées. Le terme « sorti » est couramment employé pour mentionner le mouvement d'installation des Baka en bordure de route. Il est l'expression d'une représentation de l'extraction des individus à la sauvagerie de la forêt et de leur entrée dans le monde de la civilisation, celui qui s'établit sur la piste. Reflet du vocabulaire colonial, il est largement empreint encore aujourd'hui de certaines images religieuses véhiculées par les missionnaires, qu'ils soient protestants, catholiques ou autres (la forêt de la sauvagerie, domaine de l'ombre et de l'obscurantisme, en opposition à la piste de la civilisation, domaine de la lumière divine). Sortis de la forêt en premier, les non-Pygmées se sont vus en charge d'aider les derniers Baka vivant en forêt à sortir du milieu, à accéder à la civilisation. Les archives de l'évêché de Bertoua¹⁰⁹ mentionnent « *qu'il a été demandé à un Baka bien connu de son peuple de partir chercher ses frères partout où ils étaient disséminés en forêt pour qu'ils viennent s'installer en bordure de route* » (missive datée du 29 mai 1973). La même année, dans cette même correspondance entre la fraternité de Kinshasa et l'évêché de Doumé, il est mentionné que « *c'est bien principalement la région et le village du maître villageois qui ont déterminé le choix du lieu de fixation [...]* » (*ibid.*).

1.1.5- Pas de chefferies et de représentation dans les structures administratives pour les Baka

C'est ainsi que le rôle d'intermédiaire des non-Pygmées pour tout ce qui concerne les Baka s'est étendu de la sphère économique à la sphère sociale et politique.

Sans chefs et sans chefferies reconnues par l'État (ils n'ont pas de chef traditionnel au sens administratif du terme), les Baka ne bénéficient aujourd'hui encore d'aucune représentation ni reconnaissance administrative. Et, sans chefferie, ils ne bénéficient d'aucune possibilité de maîtrise sur le territoire. Remarquons que la situation est toute autre au Gabon, où les Pygmées bénéficient de chefferies de village au même titre que leurs voisins (Robillard, observations personnelles, et Soengas, 2010). Depuis peu, dans le

108. Cette ancienne route longeait la rivière Boumba, quelques dizaines de kilomètres plus à l'ouest que l'actuelle route.

109. Anciennement évêché de Doumé.

Sud-Cameroun, quatre communautés bagièly se sont vu reconnaître des titres de « chefferies communautaires » sans réalité juridique. Cette tentative de reconnaissance administrative est amorcée par le mouvement de reconnaissance des droits des populations autochtones (Racopy, comm. pers).

Ce fait est amplifié par leur faible niveau d'éducation. Bien que l'accès à l'école se soit démocratisé à l'indépendance, les Baka n'y eurent que très peu accès, et cela reste vrai aujourd'hui. On assiste alors à un véritable cercle vicieux : sans éducation, les Baka ont le plus grand mal à obtenir une représentation dans les structures administratives et politiques locales et a fortiori nationales. Déjà situés en bas de l'échelle sociale, ils se retrouvent ainsi en marge du système politique.

À ma connaissance, il n'existe aucun Baka dans les conseils municipaux des villes du département de la Boumba-et-Ngoko, ni aucun Baka en poste dans une des cellules du parti (qui nous l'avons vu est une composante essentielle de la vie politique locale), bien qu'ils représentent pourtant la majorité de la population. L'idée de voir un Baka siéger dans une instance de décision est tellement impensable dans la zone que les allusions relatives à cette éventualité sont monnaie courante pour désavouer une personne, souligner l'absurdité d'une situation ou affirmer son opposition. À titre d'exemple, cette phrase relevée lors de la partie publique du conseil municipal de Yokadouma, où un conseiller municipal s'en prit violemment au maire sortant : « *Plutôt voter pour un Pygmée que pour cet homme-là !* » Ou encore cette phrase lancée à l'adresse du receveur municipal jugé incompétent : « *Donner la responsabilité à cet homme-là, c'est comme donner ça à un Pygmée.* » Associer poste à responsabilités et identité pygmée est, pour les populations non-Pygmées de la zone, foncièrement incompatible.

Cependant, les Baka participent indirectement à la question politique locale à travers le jeu des alliances interethniques qui induisent de facto le soutien de certains lignages et familles associées. Les Baka votent quand ils ont pu obtenir et conserver des cartes électorales. Lors de la campagne électorale de 2007 pour la mairie de Moloundou, j'ai pu observer que les Baka ont été largement courtisés par les hommes politiques et qu'ils ont reçu des dons en argent ou en nature (pagnes, vêtements, postes de radio, vin). Il n'est pas rare que les chefs de village redistribuent les « cadeaux électoraux » à leurs alliés baka pour obtenir leur soutien politique.

1.2- La participation à l'effort de production et à l'identité nationale : cacao et plans quinquennaux

L'Est-Cameroun au sortir de l'indépendance s'est engagé dans la modernisation de l'agriculture de rente et l'accroissement de sa production cacaoyère.

Dès 1965, l'administration lance une opération connue sous le nom d'« opération mille pieds » visant à développer la culture de rente chez les Pygmées baka et à leur octroyer une place le long de la route¹¹⁰. Les sous-préfets et les moniteurs agricoles, aidés et conseillés par les chefs de villages « villageois », sont chargés de redistribuer des terres à des familles baka afin qu'elles y réalisent la culture du cacao, ainsi que de leur fournir des cartes d'identité, des cartes de planteur et une aide matérielle de base et sporadique. Ce projet est inscrit aux plans quinquennaux II et III (respectivement 1961-1966 et 1966-1971), qui sont des documents de base servant à guider la politique nationale dans l'ensemble du nouvel État camerounais, mais a été abandonné dans le plan IV en raison du manque manifeste de réalisation.

Si localement l'administration entreprend sans succès quelques projets spécifiques aux populations pygmées, l'œuvre missionnaire va marquer les prémices des projets de développement et d'intégration à destination des Pygmées baka. Car, en réalité, il n'existe pas à cette époque au Cameroun de véritable politique gouvernementale en faveur des Pygmées et les tentatives se sont soldées soit par des échecs avant même leur implantation, soit n'ont eu que peu d'effets (Bigombe Logo & Dabira Atamana, 2003 ; Bigombe Logo *et al.*, non daté).

Le travail des missionnaires dans ce domaine constitue une originalité de l'histoire de l'approche de cette frange de la population. Ce positionnement des missionnaires auprès des populations pygmées n'est souvent évoqué que très succinctement, voire passé sous silence, mais il me semble être un élément de contexte ayant influencé et influençant encore aujourd'hui nombre des aspects des dynamiques baka.

110. Althabe (1965) décrit l'un des premiers Baka planteur de cacao dans cette région.

2- De l'évangélisation à la discrimination positive

2.1- Historique de l'œuvre missionnaire (1950-1990)

Toutes les données présentées ci-après proviennent d'un travail de dépouillement que j'ai réalisé dans les archives de l'évêché de Bertoua (autrefois appelé « évêché de Doumé »). Je les mettrai en perspective avec les données de la bibliographie et les entretiens que j'ai réalisés avec les missionnaires présents encore aujourd'hui dans la zone (notamment les sœurs spiritaines de Salapoumbé et de Moloundou, congrégation de Saint-Joseph-de-Cluny).

En 1951, l'Église presbytérienne américaine est la première à mettre en place dans la Bouma-et-Ngoko, à Moloundou, son œuvre qu'elle nomme « civilisatrice et d'évangélisation », puis les pères spiritains de l'Église catholique, déjà présents dès 1946 à Abong Mbang et dès 1935 à Yokadouma, s'y installent.

Les premiers baptêmes sont consacrés dans les communautés bangando, bakwélé et mboman vivant autour de Moloundou et Salapoumbé en même temps que les populations sont alphabétisées pour la première fois sans distinction de statut social. Dès la fin des années 1950, aux œuvres d'évangélisation viennent s'ajouter les œuvres sociales et se mettent en place des projets de développement pour les plus démunis (Messina & Slageren, 2005, notes personnelles). C'est dans cette dynamique que les missionnaires commencent un travail social auprès des communautés pygmées baka, décrites comme « les plus démunies » et « nécessitant le plus d'attention ». Touchés par les Baka, les missionnaires sollicitent de leur hiérarchie l'octroi de fonds financiers et de moyens spécifiques pour ces populations. Des religieux et des laïcs missionnaires entreprennent dès la fin des années 1960 l'apprentissage de la langue baka afin de « leur annoncer la parole de dieu et de les catéchiser ». C'est à eux que l'on doit les principaux documents sérieux sur cette langue (dictionnaires, lexiques, méthodes d'apprentissage, littérature orale).

La première formulation officielle d'un projet d'intégration socio-économique des Pygmées se fera en 1968 sous la houlette de Lambert Van Heygen, alors évêque de Doumé¹¹¹ (Criaud, 1990, cité par Leclerc, 2001 : 136). Il met en place le Projet Pygmées

111. L'évêché de Doumé fait référence à une ancienne circonscription aujourd'hui scindée en deux : l'évêché de Bertoua et celui d'Abong Mbang.

Est Cameroun (PPEC), dont l'objectif est d'organiser un ensemble d'actions coordonnées et réalisées par des équipes réparties dans les stations missionnaires existantes ou créées à cet effet dans les zones à important contingent baka. Les missionnaires participant à ce projet ont comme objectif d'intégrer les Pygmées en préservant leur culture, leurs langues et leurs coutumes dans le processus de modification de leur mode de vie nomade au mode de vie sédentaire. Ce projet concerne principalement les zones de d'Abong Mbang et de Lomié. Leclerc note que c'est à cette époque que des mouvements massifs de sortie de Baka en bordure de route ont lieu simultanément dans plusieurs lieux au Cameroun¹¹² (Leclerc, 2001 : 130). Cet auteur s'interroge alors sur les raisons de ces mouvements et nuance les hypothèses qui mettent l'agriculture seule au centre des changements socio-économiques des Baka et notamment des relations avec les non-Pygmées¹¹³ (*ibid.*).

Dans les correspondances entre Lambert Van Heygen et la présidence que j'ai eues l'occasion de dépouiller aux archives de l'évêché, l'évêque demande sans cesse à l'État de participer à ces problématiques de développement et d'intégration pygmées. L'agencité des individus impliqués à l'époque est importante à prendre en compte, car d'elle dépendront les projets qui vont se mettre en place. C'est le cas par exemple de l'évêque de Bertoua de l'époque, (Mgr Van Huygen), ami et proche conseiller du président de la République (Ahmadou Ahidjo). Invité aux dîners présidentiels et au cabinet des ministres, il aura une grande influence sur les politiques sociales de l'État. Il bénéficiera de documents administratifs engageant l'État dans des demandes de financements multipartenaires (indispensables pour obtenir des fonds auprès des organismes caritatifs) et l'État cautionnera les programmes en imposant ses prérogatives. Les financements extérieurs pour les projets abonderont.

En 1975, la SNV¹¹⁴, alors active à Abong Mbang dans le domaine agricole, devient un partenaire du PPEC et crée le premier programme officiel de partenariat avec l'État à travers le ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine (Minascof). L'objectif est de parvenir à élaborer une politique pour les populations marginalisées. Il faut préciser que, jusque-là, au non de la construction d'une identité nationale dans un nouveau pays aussi varié que le Cameroun, l'État se refusait à cautionner tout particularisme. Ce

112. Le premier regroupement massif de Baka en bordure de route est observé à Salapoumbé en 1969 puis au Bosquet (dans l'arrondissement de Lomier) en 1971 (Leclerc, 2001 : 136)

113. L'avènement de l'agriculture est le facteur explicatif des changements pour des auteurs comme Althabe, Jean-Felix Loung.

114. SNV : *Stichting Nederlandse Vrijwilligers*, organisation néerlandaise pour le développement, d'abord association de volontaires, puis « ONG » financée par le ministère du Développement et de la Coopération néerlandais.

nouveau partenariat entre SNV, missionnaires et État correspond également à une demande express des bailleurs de fonds, sollicitant des projets de partenariat plutôt que des actions isolées. Cela est particulièrement vrai pour les missionnaires dont les principaux bailleurs, Misereor (œuvre épiscopale d'aide au développement de la République fédérale d'Allemagne) et Cebemos (organisation catholique de coopération pour le développement, Pays-Bas), insistent dans leur correspondance avec l'évêché sur la nécessité de partenariat autant « avec les organismes de coopération ainsi qu'avec l'État ». C'est aussi pour la SNV la première action spécifique en direction des Baka, début d'un engagement sur ce domaine.

Ce sont sur ces bases qu'en 1977 des missionnaires sont envoyés à Moloundou pour prendre contact avec les Baka. Cette mission va marquer le démarrage du projet Opération Intégration des Pygmées de Moloundou (OIPM). L'objectif est de continuer l'effort d'intégration des Pygmées selon le plan quinquennal défini en 1975 par le gouvernement.

PPEC et OIPM vont connaître un succès important auprès des bailleurs de fonds. À partir de 1981, plusieurs organismes financent de façon concomitante¹¹⁵ des projets à l'endroit des Baka à travers l'action des missionnaires. Dès les années 1980, des conventions de cofinancement entre certains de ces organismes et le gouvernement camerounais sont signées. Le gouvernement, voyant la manne financière que représentent ces projets, tente de traiter directement avec les bailleurs, sans passer par l'évêché. Mais face au manque de rigueur et de participation financière de l'État dans les projets auxquels il s'était engagé, cela n'aboutira pas.

Les missionnaires sont donc non seulement les premiers à s'intéresser et à travailler avec les Pygmées, mais aussi les premiers à créer des programmes de développement spécifiques financés par des organismes internationaux. Peu de populations du Cameroun peuvent en dire autant. Les programmes de développement élaborés sont généralement transversaux, se focalisant sur des axes spécifiques (agriculture, santé, éducation) ou des zones géographiques précises plutôt que sur une identité ethnique particulière. Il existe de fait jusqu'à la fin des années 1970 et le début des années 1980 un quasi-monopole de l'action dirigée vers les Baka par les missionnaires.

115. Les principaux financeurs sont des organismes caritatifs catholiques et notamment : AGCD (service de cofinancement du gouvernement belge), Cameco (Catholique Media Council), Carritas, ainsi que Cebemos et Misereor.

En 1982, l'État crée au sein de l'Institut des sciences humaines (ISH) « l'unité de pygmologie » dirigée par le premier agrégé camerounais, le géographe Jean-Félix Loung. Sa première mission est de continuer le travail de recensement des Pygmées du Cameroun qui avait été initié par le père Dhellemmes. Il est difficile de savoir exactement ce qui a motivé la création de cette unité spécifique (qui n'existe d'ailleurs plus aujourd'hui, tout comme l'ISH). Cependant, cette création coïncide non seulement avec la montée des financements liés aux thématiques pygmées et avec l'augmentation du nombre des acteurs mis en concurrence dans ce domaine, mais aussi avec la transformation progressive des organismes bailleurs qui tendent à se laïciser.

L'intérêt pour la question pygmée prend de nouveau, à travers cette unité de recherche, une dimension nationale, et les premiers experts nationaux sur cette thématique sont formés.

2.2- Prémisses d'une approche dichotomique

2.2.1- L'homologie spirituelle : le monothéisme primitif des Baka face au paganisme des voisins

Depuis les années 1960 donc, et cela est encore plus prégnant aujourd'hui, les Pygmées en général et les Baka en particulier bénéficient d'une attention particulière. L'attention des missionnaires est attirée, nous l'avons dit, par l'extrême dénuement dans lequel semblent enfermés les Baka. Comme le mentionne un père missionnaire dans une lettre en réponse à sa hiérarchie qui questionne sur les causes du faible nombre de baptêmes et de fidèles Baka : « *Les Baka vivent dans un tel dénuement que la priorité est aujourd'hui à l'amélioration de leurs conditions de vie [...] pas de baptêmes avant dix ans* » (billet à l'attention de l'évêché, daté du 10/12/1981). Mais ce qui légitime également le manque d'agressivité de la mission d'évangélisation et qui retiendra l'attention des missionnaires, c'est l'idée d'une homologie entre la conception chrétienne et la conception baka du monde.

Si Brisson, 1999 souligne l'homologie clairement, celle-ci est dite à demi-mot dans les correspondances des missionnaires. « *L'effort d'évangélisation porte sur des similitudes [...] à voir l'accueil qu'ils ont fait de nos prières bibliques, leurs réactions, il nous semble pouvoir dire que le langage, les visages et les psaumes correspondent bien au monde Baka. [...] Komba (Dieu) a tout fait, il nous a enfantés [...]. Dans la souffrance physique, on les entend répéter le nom de Komba [...]* », rapportent les sœurs de Salapoumbé en 1990 dans un rapport sur la religion des Pygmées baka. Cette

homologie, qui n'est pas propre aux missionnaires de l'Est-Cameroun, a été établie dès la rencontre des explorateurs et des missionnaires avec les Pygmées. Comme le mentionne d'ailleurs Bahuchet (1993), faisant référence au père Trilles, ou à Mgr Briault..., ce n'est pas par hasard que les pionniers de la pygmologie sont des missionnaires, certains voyant dans les sociétés pygmées une forme de monothéisme primitif (Bahuchet, 1993 : 172).

À l'inverse, les missionnaires insistent sur le paganisme des non-Pygmées, demandant plus de main-d'œuvre pour « *remédier à une situation dans les villages Bangantou où règne trop de paganisme [...] il faut faire vite* ». Toujours selon ces mêmes protagonistes, les Pygmées baka, « *d'un naturel doux* », « *joyeux* », « *spirituels* », s'opposeraient aux non-Pygmées, vus comme « *brutaux* » et « *païens* » (lettre du 5 décembre 1975, évêché de Doumé).

2.2.2- L'émancipation

Une autre constante qui guide l'approche missionnaire est la volonté d'aider les Baka à s'émanciper de leurs voisins. Les relations entre les Pygmées et leurs voisins sont décrites comme des relations de servitude empreintes de violence et d'abus. Comme le mentionne le père Dhellems dans un rapport où il répond à la question de l'impact de la sédentarisation sur les Pygmées : « [la sédentarisation a conduit] *à en faire un peuple au service des villageois, plus esclaves et plus malheureux qu'avant [...]* » (Père Dhellems, 1978). Les mêmes discours sont écrits dans les lettres en provenance de toutes les missions, insistant aussi sur le fait que les Baka ne semblent pas complètement conscients, vu leur douce nature, de leur position. « *Il faut les aider à prendre conscience de leur situation actuelle pour se délivrer du demi-servage auquel ils sont soumis* », peut-on lire dans une lettre à destination de l'évêque de Doumé datée du 5 décembre 1975. Les missionnaires n'auront de cesse d'encourager les Pygmées à se détacher de leurs voisins, promouvant pour cela leur autonomie financière et économique. Aucune mention n'est faite de la complexité des relations et des alliances interethniques qui lient les Baka et leurs voisins, dont seule la brutalité et la dominance économique sont invoquées pour expliquer ces relations décrites comme dominatrices et asservisseuses. Méconnaître ces relations complexes conduit les missionnaires à éprouver découragement et perplexité face aux résistances et à l'échec que rencontrent leurs efforts pour aider les Baka dans ce sens.

2.2.3- Les projets d'aide : distinction dans la pauvreté, distinction dans l'aide

Le travail des missionnaires va consister à apporter une aide spécifique aux Baka, aide dont l'objectif général est « *d'aider à l'autosuffisance alimentaire, à avoir de l'argent pour satisfaire les besoins immédiats, à avoir la santé, à aider à créer un cadre de vie adapté aux transformations du monde ainsi qu'à les aider à grandir [sic] dans une optique chrétienne faisant partie de la famille de Dieu* » (Rapport Oipm, 1988).

Dès les années 1980, les activités de chasse sont décrites comme de plus en plus difficiles et comme ne pouvant plus offrir un moyen de subsistance satisfaisant, les causes le plus souvent mentionnées étant le développement démographique et l'impossibilité de combiner chasse et vie moderne : « *Pour se prendre entièrement en charge, pour prendre sa vie en main dans la société actuelle, le Pygmée ne peut plus se contenter de chasse [...]* » (*ibid.*). De la même manière, le processus de sédentarisation dans lequel semblent engagés les Baka est défini comme inéluctable : « *La sédentarisation étant lancée, étant aussi un mouvement irréversible de la société humaine actuelle, il n'y a pas à choisir, quoi qu'il puisse en coûter d'inconvénient* » (Père Dhellemes, 1978).

Dans ce contexte, la conversion à l'agriculture devient un leitmotiv nécessaire pour l'émancipation, l'intégration et comme le principal recours aux problèmes généraux que rencontrent les Baka. Les missionnaires mettent en place des « *programmes de développement de l'agriculture en milieu pygmée* » qui consistent à encourager l'ouverture de champs, à introduire des produits vivriers et phytosanitaires et à favoriser la production, la récolte et la vente de produits de rente comme le cacao. Outre l'aide manuelle que proposent les missionnaires, ils financent une partie des activités et tentent de gérer leur organisation en favorisant le travail collectif. Ils mettent en place un financement des activités agricoles pour diminuer le coût que doit supporter chaque famille, et vendent ou louent produits et services en traitant de manière différentielle Baka et non-Pygmées. À titre d'exemple, en 1986, la mission de Moloundou se dote d'une tronçonneuse pour faciliter l'ouverture des champs. Elle est louée entre 400 et 1 000 FCFA à un Baka alors qu'il en coûtera entre 3 000 et plus à un non-Pygmée pour cette même location. De la même manière, l'ouverture d'une plantation sous l'auspice missionnaire coûte 1 000 FCFA à un Baka alors qu'elle coûte 6 000 FCFA à un voisin (Rapport Oipm, 1988). Ce traitement différentiel se retrouve également dans le système de santé, le coût des soins étant beaucoup moins élevé, voire inexistant, pour un Baka que pour un non-Pygmée. Ce sont pourtant les non-Pygmées qui sont décrits comme en plus mauvais état sanitaire, ceux-ci

étant même accusés de transmettre des maladies aux populations baka qui en étaient jusque-là exemptes.

Cette distinction de l'aide se traduit également par un maintien des communautés à l'écart les unes des autres dans les activités d'éducation ou religieuses. Des églises et prêches sont réservés aux seuls Pygmées et la communauté chrétienne est séparée en deux. Il en va de même pour l'éducation et la scolarité : des écoles sont réservées uniquement aux Pygmées.

Des écoles et des dispensaires spécialement destinés aux Pygmées sont ouverts en différents points de la piste Yokadouma-Moloundou. Pour soutenir et coordonner l'action des missionnaires est créée en 1995 la première association œuvrant dans la zone forestière, l'Association pour l'autopromotion des peuples de l'Est-Cameroun (Aapec), dans un contexte général de laïcisation des instances de financement. Mais par « peuples de l'Est-Cameroun », l'association entend « Pygmées baka », évinçant de leurs activités les autres populations, peut-être tout aussi démunies. Si cette association est la principale à avoir contribué à l'alphabétisation des Baka dans la région et que ses actions semblaient louées de tous, de graves difficultés financières l'ont conduite à fermer ses portes en 2006.

Nous aurons l'occasion de voir ultérieurement que ces séparations subsistent encore aujourd'hui, autant au sein des activités missionnaires que dans d'autres entreprises d'aide portées par le gouvernement, la coopération et les ONG. Ces traitements différentiels vont être légitimés et renforcés par l'irruption dès les années 1970 d'un nouveau vocable permettant la reconnaissance de droits spécifiques : « peuples autochtones ».

3- Les Baka, populations autochtones, populations marginalisées. Retour sur des notions complexes

« L'homme des cavernes : les **Pygmées premiers habitants*** du Cameroun » (manuel scolaire d'histoire camerounaise : Mveng & Beling-Nkoumba, 1983 : 28).

« Au Cameroun, deux groupes réunissent les caractéristiques de **peuples autochtones** conformément aux normes et standards internationaux de protection des droits de l'homme. Il s'agit d'une part des **Pygmées**, chasseurs-cueilleurs, et d'autre part des pasteurs nomades Bororo¹¹⁶. »

« Il existe plusieurs types de marginaux. Il en est ainsi des malades mentaux, des clochards, des drogués. Il en est également ainsi des populations qui nous intéressent ici¹¹⁷. Mais contrairement aux catégories mentionnées plus haut, la spécificité des populations dites marginales réside essentiellement dans le caractère primitif de leur mode de vie. Elles apparaissent comme des réfractaires au modèle dominant de mode de vie. C'est probablement la raison pour laquelle on les désigne également par les expressions de "peuples indigènes" ou encore "populations autochtones" [...] (i) les populations pygmées, (ii) les Bororo [...]. » (Minas, 1997 : 4)

Difficile d'échapper à ces discours et à ces controverses lorsque l'on évoque les Baka ou plus largement les Pygmées. Est-ce une simple question de rhétorique ? Non, loin s'en faut, car derrière ces vocables se cachent des concepts qui ont des implications socio-économiques importantes, d'autant plus aiguës que s'affirme aujourd'hui un mouvement de globalisation où les identités et les territoires sont en partie redéfinis et deviennent des enjeux de pouvoir. Si dans ce contexte le vocable d'« autochtonie » semble avoir remporté les faveurs de la majorité des acteurs, cela n'est qu'une façade. Mais est-il équivalent de parler des « autochtones », des « populations autochtones » ou des « peuples autochtones » ? La question est d'autant plus ardue que le terme « autochtonie », transformé et manipulé au cours de l'histoire, est hautement polysémique. Chargé de sens et d'affect, il est utilisé comme adjectif ou substantif pour désigner des peuples, des communautés, des questions politiques, des problèmes de droit et rassemble en même temps qu'il peut exclure (Bellier, 2009).

* C'est nous qui soulignons.

116. Convention 169 de l'OIT, rapport du groupe de travail d'experts de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, sur les populations et communautés autochtones.

117. Dans ce rapport du ministère des Affaires sociales est explicité quels sont les groupes concernés par la catégorie « populations marginalisée », catégorie mise en place par ce même institut.

Il est nécessaire de définir ces mots, bien que la tâche soit difficile, car ils appartiennent à des champs sémantiques distincts (registre du droit international, conceptions nationales, langue courante) et sont souvent mobilisés sans leurs références sémantiques dans différents contextes et par différents acteurs.

L'emploi de ces termes qui balisent le discours et le positionnement des acteurs est source de nombreuses incompréhensions et conflits que l'on ne peut déchiffrer sans comprendre les référents sémantiques auxquels ils font appel. Arrêtons-nous donc pour quelques pages sur ces concepts, même si cela nous conduit à nous éloigner, le temps d'une recontextualisation historique et internationale, des Baka et de l'Est-Cameroun. Ce détour est indispensable pour comprendre certains des enjeux spécifiques aux Pygmées du bassin du Congo, aux Baka et à l'Est-Cameroun. C'est aussi l'occasion, à défaut de pouvoir me positionner (tant la question fait débat), de justifier des utilisations futures que je pourrais faire de ces vocables.

Le substantif « autochtone » définit celui qui habite en son lieu d'origine et, de ce point de vue, fait appel à l'histoire et aux sociétés anciennes¹¹⁸. L'autochtonie sous-tend donc l'idée d'une primo-installation, d'un lien spécifique à un lieu, à un territoire ainsi qu'une idée de temporalité. Ce sont sur ces questions de primo-installation et d'antériorité que vont se fonder les premiers mouvements de défense des populations autochtones qui vont contribuer à une entrée en politique du terme. La notion d'autochtonie s'épaissira au fil des débats et des événements et conduira à des redéfinitions.

3.1- La construction d'un outil politique international contre la discrimination

En 1957, la convention ILO 57 de l'Organisation internationale du travail (OIT) mentionne le terme *indigenes* (dont la traduction française varie selon les textes et au cours du temps est (cf. encadré 2 et encadré 3), qui entre alors dans les débats animant le droit international. Cette appellation fait référence à des populations « reliques du passé » qu'il convient de « développer et d'intégrer » à la société moderne actuelle (Thornberry, 2002 : 520). Cette idée résonne avec la conception de l'autochtone qui prévalait au Cameroun

118. La définition donnée dans le TLF (Trésor de la langue française) est la suivante : « Originaire du lieu (pays, contrée, région, *par affaiblissement* ville, village) où il habite et que ses ancêtres ont également habité. »

depuis l'indépendance et ce jusque vers la fin des années 1960. En effet, pour de nombreux Camerounais, le terme « autochtone » faisait référence aux Africains « non civilisés », « aux arriérés », par rapport à ceux qui, à l'indépendance, avaient rapidement opté pour un mode de vie moderne et que l'on appelle les « évolués » (Bigombe Logo, 2008). L'autochtonie désigne alors et stigmatise certains modes de vie considérés comme archaïques, peu évolués, dont les individus n'ont pas encore atteint le stade de la culture.

Impossible de nier que cette conception de l'autochtonie existe encore dans les discours. Cependant, largement critiquée, cette notion a acquis d'autres contours et d'autres portées au fil des débats qui marquent le début d'une nouvelle scène politique à l'ONU (Bellier, 2003b).

Encadré 2 : Un point sur quelques définitions

Aborigène, autochtone ou indigène?

Si dans les langues anglaises et espagnoles les termes *indigenious* et *indigenas* ont été retenus, il a été traduit en langue française d'abord pas aborigène (convention de l'OIT en 1957) puis par le terme « **autochtone** » en 1982 c'est l'ONU qui traduit *indigenious* par autochtone).

« Indigène », qui serait la traduction littérale du terme *indigenious*, est fortement connoté au regard de l'histoire, de la philosophie et de la politique françaises. À l'époque coloniale, le terme « indigène » fait référence à une catégorie officielle désignant les droits, les coutumes et les institutions particulières pour une certaine catégorie d'individus dans les territoires colonisés sous juridiction française. En bas de l'échelle sociale, les indigènes constituaient une catégorie de citoyens de second ordre. En effet, dans le code de l'indigénat qui s'appliquait dans les colonies françaises, les habitants locaux étaient « sujets français » mais pas citoyens (ce qu'étaient à contrario les natifs de la métropole). Il est encore aujourd'hui un terme largement déprécié, particulièrement en Afrique.

Populations ou peuple ?

Le terme « **peuple** » est celui que veulent faire reconnaître les organisations autochtones. Il introduit l'idée d'un sujet de droit international et la perspective d'une personnalité juridique et est usité pour sa portée collective et inclusive.

Les représentants étatiques lui préfèrent le terme de « populations », plus à même de représenter une catégorie incluse identifiable statistiquement.

(Bellier, 2003b, 2009)

Officialisée en 1982 avec la création du premier Groupe de travail sur les populations autochtones (GTPA), cette scène est très active et entraîne la production de nombreux traités et conventions (encadré 4) qui s'accordent sur une définition admettant une pluralité de critères qui peuvent se combiner entre eux. En 1992, lors de la Convention sur la diversité biologique à Rio, le rôle et l'importance des savoirs traditionnels locaux sont réaffirmés à travers les articles 8j et 10c (encadré 4). Cependant, l'imprécision demeure quant à la définition de ces porteurs de savoirs traditionnels. Les termes de « communautés autochtones locales », de « droits coutumiers », ou « traditionnels » sont trop larges, et complexifient encore les débats.

Encadré 3 : Utilisation du terme indigène dans la convention de l'OIT

107 (1957)

1. La présente convention s'applique:

a) aux membres des populations tribales ou semi-tribales dans les pays indépendants, dont les conditions sociales et économiques correspondent à un stade moins avancé que le stade atteint par les autres secteurs de la communauté nationale et qui sont régies totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale;

b) aux membres des populations tribales ou semi-tribales dans les pays indépendants, qui sont considérées comme aborigènes du fait qu'elles descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation et qui, quel que soit leur statut juridique, mènent une vie plus conforme aux institutions sociales, économiques et culturelles de cette époque qu'aux institutions propres à la nation à laquelle elles appartiennent.

169 (1987)

1. La présente convention s'applique:

a) aux peuples tribaux dans les pays indépendants qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale;

b) aux peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.

Encadré 4 : « Les populations autochtones » dans le contexte international

En 1971, José Martinez Cobo, le rapporteur spécial des Nations unies pour la sous-commission sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités rend un rapport relatif à une étude sur le problème de discrimination des populations autochtones. Un an plus tard, il est missionné pour travailler sur la définition du concept d'*indigenous peoples*, et en 1986 dans un rapport, il pose la première définition d'*indigenous people* :

Indigenous communities, peoples and nations are those which, having a historical continuity with pre-invasion and pre-colonial societies that developed on their territories, consider themselves distinct from other sectors of the societies now prevailing on those territories, or parts of them. They form at present non-dominant sectors of society and are determined to preserve, develop and transmit to future generations their ancestral territories, and their ethnic identity, as the basis of their continued existence as peoples, in accordance with their own cultural patterns, social institutions and legal system. (Cobo, 1986 ; Bellier, 2009)

En 1989, l'Organisation internationale du travail (OIT) adopte la convention 169, relative aux peuples indigènes et tribaux. Cette révision de la convention 107 (de 1957) de la même organisation, innove notamment en remplaçant les termes « populations aborigènes » par « populations indigènes » et fait émerger quelques termes clés notamment « approche participative » et « autodétermination ». Elle fixe également quelques priorités et des normes minimales (en termes de travail, de santé et d'éducation). Cependant, elle restera très évasive sur la portée du concept de peuple et sur toutes les questions relatives à la terre et aux territoires.

Les discussions et travaux effectués dans ces décennies vont conduire en 1992, lors de la **Conférence sur la diversité biologique (CDB)**, à la première reconnaissance internationale des droits des populations autochtones, au travers des articles 8j et 10c de la convention. L'existence de populations autochtones et leurs droits sont reconnus au travers d'une réhabilitation de leurs savoirs traditionnels et quelques éléments d'une reconnaissance de propriété de gestion collective. Les références étant pléthoriques à ce sujet, nous vous renvoyons, pour plus de détails à: Gray *et al.*, 1998 ; Berkes *et al.*, 2000 ; Roué & Nakashima, 2002 ; Chouvin *et al.*, 2004 ; Arnould, 2005 ; Aubertin *et al.*, 2006 ; Aubertin & Filoche, 2007

La **Déclaration universelle sur la diversité culturelle** de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), adoptée en 2001, ainsi que la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003**.

En 2000, c'est la **Commission mondiale de la propriété intellectuelle** qui s'intéresse aux savoirs traditionnels.

En 2005, la Banque mondiale modifie et renforce les directives opérationnelles 4.20. Les politiques opérationnelles et les politiques bancaires **(PO/PB/4.10)** promeuvent la participation des peuples autochtones aux projets qui les concernent. (Wiessner, 2009)

Le 13 septembre 2007, après de nombreux débats et oppositions, est adoptée devant l'Assemblée des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme la **Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones**.

Après plus de vingt ans de discussions et de débats (dont certains sont encore loin d'être clos), l'Assemblée des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme adoptent la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (encadré 4). Le syntagme « peuples autochtones » défini dans ce cadre (encadré 4) a pour objectif de dépasser les utilisations restrictives ou péjoratives du terme et surtout de créer une catégorie de droit international ou l'autochtone, tel que visé par la convention, est considéré non comme individu mais comme membre d'un peuple, sujet de droit international, avec la perspective d'une personnalité juridique. Par la mise en place d'une discrimination positive, l'objectif est de permettre à une catégorie considérée comme marginalisée et discriminée de prendre pied dans la communauté des nations. Le retour sur la scène internationale de ces notions doit également permettre d'étendre l'universalité des droits humains, notamment en élargissant la notion de droits collectifs sans contredire le respect des droits individuels (Bellier, 2009).

Les détails historiques et les différents traités et conventions internationales ont été largement analysés, notamment par Thornberry (1991 et 2002), Bellier (2003b, a et 2006a, c, b ainsi que 2009), James Anaya (2004), Wiessner (2009).

3.2- Persistances des débats

En 2003, dans un article provocateur, « The return of Natives », Kuper dénonce le retour des idéologies provoquées selon lui par l'adoption du concept d'*indigenous people*. Il s'agirait du retour d'une vision romantique de la vie sauvage, la réminiscence idéalisée du « primitif », témoin des premiers temps d'une humanité révolue dont il ne reste qu'une nostalgie idéalisée... en bref, l'idéologie essentialisée de la culture et de l'identité. Il dénonce le retour des stéréotypes centrés sur l'idéalisation de la vie nomade des pastoralistes et des chasseurs-cueilleurs, dont le mode de vie archaïque les placerait d'office en bons protecteurs de la nature, vision en pleine expansion à la suite de la conférence de Rio. Il met également en avant qu'il existe le danger d'introduire, sur la base de cette idéologie contestable, de nouvelles inégalités. Campbell, 2004, continue dans ce sens en soulignant que le principe de discrimination positive en faveur des populations autochtones est perçu dans de nombreux pays comme entrant en conflit avec les politiques d'intégration et de réduction des inégalités.

L'article de Kuper suscite de nombreuses réponses et des accusations de contre-productivité, aussi bien pour le débat anthropologique que pour la réalité des populations autochtones. Cette approche critique du concept d'autochtonie est considérée par plusieurs auteurs (Kenrick & Lewis, 2004 ; Saugestad, 2004 ; Bellier, 2009 Ramos, 2003) comme trop essentialiste, le réduisant à une entité close tournée vers le passé et l'exclusion, alors même que le principe sous-tendu par l'autochtonie dans les instances internationales est au contraire un principe d'inclusion. Des auteurs comme Bayard *et al.*, 2001, voient au contraire les dangers d'exclusion que peut produire la notion, car l'autochtonie renvoie à son contraire, l'allogène, et elle simplifie et renforce des barrières au préalable perméables. Il faut dire que ces auteurs discutent du concept d'autochtonie dans le contexte africain, où son applicabilité fait l'objet de débat.

3.3- Autochtone en Afrique : une définition particulière/spécifique

En Afrique, la question de primo-installation est beaucoup plus difficile à établir que sur le continent américain – à l'exception peut-être du cas sud-africain, que nous n'évoquons pas ici d'autant plus que l'histoire africaine, antérieure ou postérieure à la colonisation, est marquée par d'incessants et complexes mouvements de populations, qui redéfinissent et complexifient sans cesse les territoires et les identités (*cf.* pour exemple le chapitre 2, dont les faits racontés ne sont en rien une exception en Afrique). Au départ des colons, l'heure est à l'unification et à la construction plutôt qu'aux querelles et aux régimes d'exception. Les systèmes de distinction entre les individus sur lesquels prennent naissance de nombreuses inégalités sont abolis. La notion d'indigène est considérée comme passéiste en faveur d'une approche qui stipule que tous les Africains sont autochtones. Avec l'introduction de la démocratie et du multipartisme en Afrique, l'autochtonie prend dans les années 1970 une autre dimension. Produit des nouveaux États et du mode de partage et d'appropriation, l'autochtonie va devenir inséparable du processus de territorialisation et de construction d'une identité nationale.

Aussi, quand le concept de population autochtone se développe dans les instances internationales, il a déjà une réalité historique forte et complexe en Afrique. C'est ce qui fait dire notamment à Bayard *et al.* (2001 : 179), que l'une des singularités des idéologies de l'autochtonie africaine consiste en leur teneur ethnique, voire plus précisément raciale. Pour ces auteurs, le danger vient du fait que son antonyme, « allogène », est réactivé en même temps que monte l'idée d'autochtonie, ravivant des conflits ethniques et renforçant

oppositions et exclusions. C'est dans ce sens que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a attiré l'attention sur le fait que le concept d'autochtonie risque d'engendrer des conflits politiques et ethniques dans des pays où l'ethnicité est déjà source de problèmes.

Peu avant 2007, en même temps que la Commission africaine explique le positionnement des États africains, elle propose d'apporter à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones une nouvelle définition plus adaptée au contexte africain. Ainsi, le terme « autochtone » n'est pas rejeté mais redéfini selon les modalités suivantes :

« [...] Nous devrions plutôt porter toute l'attention sur les approches récentes qui se concentrent sur l'auto-définition en tant qu'autochtones distincts des autres groupes à l'intérieur d'un État ; sur l'attachement spécial et l'utilisation de leur patrimoine traditionnel par lesquels leurs terres et territoires ancestraux ont une importance capitale pour leur survie physique et culturelle en tant que peuples ; sur une expérience d'assujettissement, de marginalisation, d'expropriation, d'exclusion ou de discrimination parce que ces peuples ont des cultures, des modes de vie ou modes de production différents du modèle hégémonique et dominant de la majorité nationale ». (Déclaration de l'OUA, 8ème, session ordinaire, Addis-Abeba, le 29 et 30/01/07)

L'accent est ainsi mis sur l'auto-identification, sur des modes de vie entraînant exclusion ou marginalisation, et une certaine forme de domination par ceux que l'État nation protège. Dans ce contexte sont reconnus comme populations autochtones en Afrique des groupes de pasteurs nomades et les groupes de chasseurs-cueilleurs au rang desquels les Pygmées mais parmi tous les autres, selon les États Africains. Il est ainsi affirmé que la grande majorité des peuples d'Afrique sont des peuples autochtones sur le continent Africain.

3.4- Pourquoi la question de l'autochtonie est-elle délicate au Cameroun ?

Si le Cameroun fait partie des pays ayant signé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et que le syntagme « population autochtone » apparaît dans le préambule de la constitution de 1996¹¹⁹, l'État refuse jusqu'à présent de

119. Extrait du préambule : « [Le peuple camerounais] affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des Nations unies, la Charte

reconnaître et de définir les groupes entendus sous le terme de « populations autochtones ». Contrairement donc aux déclarations internationales, les Pygmées ne sont pas reconnus au Cameroun comme des populations autochtones. En revanche, ils appartiennent à une catégorie particulière gérée par le ministère des Affaires sociales (Minas), créée dès 1970 et refondée en 1996, les « populations marginalisés », définies comme « les populations qui, pour des raisons environnementales, historiques, ou autres, sont éloignés des centres de décision. Ce sont entre autres (i) les populations pygmées, (ii) les Bororo, (iii) les populations des montagnes, (iv) les populations des criques et des îles. Cette catégorie comprend également (v) les populations sinistrées, déplacées du fait de catastrophes ou de la guerre, les populations transfrontalières ».

Cette assimilation des Pygmées et des Bororo à la catégorie « populations marginalisées » signifie que la catégorie « populations autochtones » a une autre définition au Cameroun que celle qui est développée dans le droit international. La définition et de la portée du syntagme « populations autochtones » dans le contexte camerounais met en évidence des glissements de sens et l'existence concomitante de champs sémantiques différents. De même, cette catégorisation donne quelques indices sur la manière dont le Cameroun considère encore aujourd'hui les individus identifiés comme Pygmées.

Les raisons de ce flou prennent racine dans l'histoire camerounaise et plus précisément dans son histoire politique.

3.4.1- Autochtones versus allogènes

Le chapitre 2 abordait le mode de construction de l'État nation camerounais. Si la politique du président Ahidjo au moment des indépendances consistait en la création d'une identité nationale, refusant tout particularisme ethnique, l'avènement du multipartisme et de la construction démocratique va modifier cet objectif. L'autochtonie est réactivée pour des prétentions électorales et politiques, conduisant à une forme d'« ethnicisation » de la politique. Au milieu des années 1980, le président Paul Biya va soutenir, entretenir et manipuler les mouvements autochtones qui prennent de l'ampleur

africaine des droits de l'homme et des peuples et toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées, notamment aux principes suivants :

- Tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'État assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement ;
- L'État assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi [...]. »

en ces temps électoraux¹²⁰. Le jeu consiste à renforcer les légitimités politiques en affirmant appartenances et origines en opposition aux non légitimes, les allogènes étant priés d'aller se faire élire chez eux. L'autochtonie dans sa définition du rapport au lieu et de l'ancrage au territoire est réactivée, en même temps qu'elle s'appuie sur l'exclusion de l'allogène. Cette dichotomie va entraîner au Cameroun de violents mouvements à l'encontre de ceux qui pouvaient être considérés comme des allogènes (Socpa, 2003). Alors que l'historicité avait favorisé les déplacements et les échanges, l'utopie de l'autochtonie va couper dans le vif le corps social. Le préambule de la constitution de 1972 stipulait que

« le peuple camerounais est fier de sa diversité culturelle et linguistique... qu'il affirme sa volonté inébranlable de construire la patrie camerounaise sur l'idéal de la fraternité », que « tout homme a le droit de se déplacer et de se fixer en tout lieu ».

Il va être modifié en 1996 pour faire apparaître :

« la protection des minorités et la préservation du droit des populations autochtones ».

Il ne faut pas négliger que cette date coïncide avec les mouvements internationaux que nous avons décrits plus haut et qui incitent les bailleurs de fonds étrangers à intégrer les questions de populations autochtones, de minorités et de savoirs traditionnels dans leurs projets¹²¹. Mais le Cameroun se gardera bien de préciser ces termes afin de pouvoir mieux les manipuler.

On se retrouve donc avec deux utilisations concomitantes, ambiguës mais différentes de la même notion. Au Cameroun, autochtone s'oppose à allogène pour désigner un individu né dans la région où il habite. On parlera de population minoritaire ou marginalisée pour désigner les groupes tels que les Pygmées. Au contraire, au niveau international, on tend à réserver l'appellation autochtone à ces seuls groupes « marginalisés » tels que les Pygmées.

120. Il faut préciser que les prémisses de ces mouvements sont à aller chercher dans la politique d'intégration d'Ahidjo (pour plus de détails voir Bayard *et al.*, 2008 ; Mbembe, 1996 ; Geschiere, 2001 ; Socpa, 2003 ; Joseph, 1986).

121. À titre d'exemple, je pense aux directives opérationnelles et bancaires (DO/DB 4.10) de la Banque mondiale.

3.4.2- La manipulation des discours

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, si les identités ont tendu à se territorialiser sous la contrainte du pouvoir colonial et antérieurement avec l'avènement des nouveaux États indépendants, avant la colonisation, les frontières identitaires étaient fluides, variant au fil des événements de scission et de fusion de groupes. Les récits que nous avons retranscrits font d'ailleurs état d'altérité fondatrice, l'identité se définissant à la suite d'échanges intimes avec « d'autres » ou étant créée par un héros métis. La propension à l'intégration des identités ethniques de l'Est-Cameroun, cette flexibilité des frontières entre le « nous » et les « autres » et les terminologies de parenté ouvertes facilitaient l'incorporation de l'étranger plutôt que son exclusion. Les idées de primo-installation et d'identité ethnique sont réactivées sans que celles-ci fassent référence à des identités primordiales antérieures à la colonisation.

Bayard *et al.*, 2001, voient dans ce contexte africain de formation, de territorialisation et de construction démocratique de l'État une montée en puissance de l'autochtonie comme il le précise :

« [...] la montée en puissance de l'autochtonie comme une nouvelle phase de l'ethnicité dont les termes antagonistes gardent la même capacité émotionnelle à créer une opposition entre « nous » et « eux », mais ont l'avantage d'être moins spécifiques et donc plus faciles à manipuler que les anciens récits historiques pour ne pas autoriser des recompositions, des déconstructions, des réinterprétations concurrentes de l'identité des origines [...]. » (2001 : 181)

La manipulation de ces discours continue bien sûr dans le contexte politique camerounais mais va prendre de l'ampleur sous l'influence d'acteurs extérieurs qui apparaissent sur la scène camerounaise. En 1993, alors que le Cameroun est sous ajustements structurels, de nombreux programmes économiques et de développement se mettent en place. En même temps, le Cameroun est amené à ratifier des traités internationaux et à devoir appliquer certains principes. La montée du mouvement autochtone et les avancées qu'elle entraîne au niveau international ne passent pas inaperçues. Non seulement des obligations réglementaires spécifiques aux « populations autochtones » sont définies, mais le nombre de projets ayant pour cible ces populations augmente fortement, ce qui met en place une course à la captation de ces projets et de leur financement.

L'autochtonie est revendiquée de toutes parts, car elle légitime l'éligibilité en tant que cible et donne l'accès à des sources de financement ou à des traitements particuliers dans le cadre de projets. La revendication de l'autochtonie, auparavant essentiellement politique, va aussi avoir trait à l'accès à des ressources sociales et économiques.

Une raison supplémentaire permettant d'expliquer le fait que l'État ne définisse pas précisément des populations autochtones alors qu'elle en reconnaît l'existence est certainement basée sur une volonté de maîtrise de souveraineté, en particulier sur les terres et les ressources. Car, nous l'avons vu, le concept de population autochtone tel que défini par l'ONU entraîne la reconnaissance de droits collectifs particuliers en même temps qu'il met en valeur et tente de faire reconnaître les systèmes d'organisation politique spécifiques aux dites populations. Tout comme de nombreux États, il ne serait pas surprenant que le Cameroun voie un affaiblissement de sa souveraineté.

De plus, aujourd'hui inséparable des discours sur les droits de l'homme, ce concept constitue un atout majeur pour la revendication de droits. Dans l'Est-Cameroun, les définitions du « nous » et des « autres » varient beaucoup, multipliant les processus d'auto-identification tandis que la dichotomie entre autochtone et allogène est très fortement influencée par des acteurs extérieurs qui, sans s'en rendre forcément compte, recréent des distinctions ethniques et raciales.

3.5- Et les Pygmées dans tout cela ?

Les Pygmées sont peut-être les seules populations pour qui l'autochtonie n'a jamais été remise en question. Mais, nous l'avons également vu, leur situation est quelque peu ambiguë au Cameroun, car, s'ils sont reconnus comme « populations autochtones » en vertu du droit international, ils présentent la spécificité d'être classés également parmi les populations marginalisées. Selon la définition multicritère reconnue dans le droit international, il ne fait aucun doute que les Pygmées sont des autochtones. Discriminés, en marge des systèmes administratifs et politiques, fortement attachés à leur mode de vie, les Baka méritent de bénéficier de l'outil politique qu'est la reconnaissance en tant que population autochtone. Nous sommes parfaitement d'accord avec Kenrick et Lewis, 2004, qui insistent sur la prise en compte des réalités que vivent ces populations, mais, pour nous, le débat n'est cependant pas clos.

Les critiques faites par Kuper, 2003 restent malgré tout pertinentes dans certaines situations, du moins elles prennent en partie sens en regard de quelques-unes de mes observations. Il est surprenant de constater par exemple que certains des principaux acteurs de défense des populations autochtones, c'est-à-dire ceux qui militent pour la reconnaissance des Baka en tant que populations autochtones au sens du droit international, sont les premiers à utiliser les images archétypales des « Pygmées bons

sauvages de la forêt ». Tout en condamnant les préjugés racistes à leur égard, ils véhiculent souvent une image des Pygmées incapables de se prendre en charge, enfermés dans un mode de production traditionnel, dont ils ne peuvent s'extraire et ignorent le plus souvent ceux des Baka qui ont opté pour un mode de vie « plus moderne » que les autres. Pire, à travers leurs discours, ils insufflent des arguments repris et transformés à l'intérieur même des groupes Baka pour créer une dichotomie entre vrais Pygmées et faux Pygmées, entre ceux qui correspondent aux images et ceux qui s'en sont extraits. Au niveau local, la notion d'autochtonie, même si elle prend racine sur l'idée d'inclusion mise en avant au niveau international, crée de l'exclusion simultanément à différents niveaux, à l'intérieur des groupes baka et entre les Baka et les « autres ». La teneur ethnique et raciale de l'autochtonie démontrée par Bayard *et al.* (2001) revêt, il me semble, beaucoup de sens dans certaines des situations que j'ai observées.

Force aussi est de constater que les effets négatifs de la discrimination positive craints par Campbell (2004) ne relèvent pas que du fantasme. Dans l'Est-Cameroun, cette discrimination positive existe depuis tellement longtemps (voir partie et chapitre précédents) qu'elle finit par nourrir jalousie et conflits. Dans le même temps, elle contribue à renforcer certains des liens de domination qu'elle voulait abolir, poussant les « autres » à réanimer d'anciens processus et à s'approprier des représentations de l'autre, j'y reviendrais plus en détail dans le chapitre 10.

Il est particulièrement difficile de se positionner dans ce contexte.

Dans une voie médiane tentant de faire avancer le débat, Alan Barnard stipule que si le terme est trop vague, ambigu voire dangereux pour être valide d'un point de vue théorique en anthropologie, il reste cependant un outil politique indispensable pour la défense des minorités (Barnard, 2004). En suivant les idées de Barnard (*id.*), Pelican (2009) mentionne que le débat, de son point de vue, reflète une distinction entre une anthropologie purement académique et une anthropologie appliquée. À l'instar d'Irène Bellier (2009) je pense que ces débats sont nourris par une forme de glissement de sens qui caractérisent l'origine du locuteur, sa position sociale, sa fonction et le contexte politique dans lequel il s'inscrit.

Je me positionne dans cette voie médiane, mais je considère, pour ma part, que le travail d'anthropologie, qu'il soit appliqué ou théorique, consiste à comprendre les discours, à déchiffrer leur utilisation et les confronter à la pratique. Il me semble contre-productif de

fermer les yeux sur les processus de transcodage¹²² qui affectent le concept et qui se produisent à différentes échelles.

Aujourd'hui, dans le monde globalisé, il n'est point de rapport au global sans rapport au local. L'appropriation et la transformation de concepts ou de discours sont des processus de plus en plus invoqués pour expliquer les différences entre les discours, les théories et les pratiques. Or, la force d'action qu'est en train d'acquérir le concept de population autochtone (nouvelles catégories de droits, spécificité d'accès au capital social, reconnaissance...) en fait un concept prisé par de nombreux acteurs. Les redéfinitions et manipulations qui apparaissent simultanément à différentes échelles doivent faire l'objet d'études spécifiques. Dans ce contexte, il ne s'agit plus seulement de comprendre si le terme « population autochtone » est valide ou non, mais plutôt de comprendre qui l'utilise, pourquoi, dans quel sens et pour quel but. En quelque sorte, il s'agit de replacer l'analyse et l'emploi des concepts d'autochtonie et de populations autochtones dans le cadre spécifique des analyses des discours et des positionnements politiques et d'actions des interlocuteurs en question.

Sur le terrain, je me suis retrouvée confrontée à la pluralité des définitions du syntagme « population autochtone », chacune de ces définitions constituant une vérité pour celui qui l'emploie et la mobilise. Elles deviennent également des outils stratégiques pour répondre à des objectifs variés.

Comprendre les positions des acteurs, les modalités de transcodage et les stratégies est d'autant plus crucial que l'accès aux territoires, aux ressources ou à la communauté internationales devient vital, ce qui est le cas dans le contexte de décentralisation, de rationalisation et de conservation qui se met en place dans l'Est-Cameroun et qui fait l'objet de la prochaine partie.

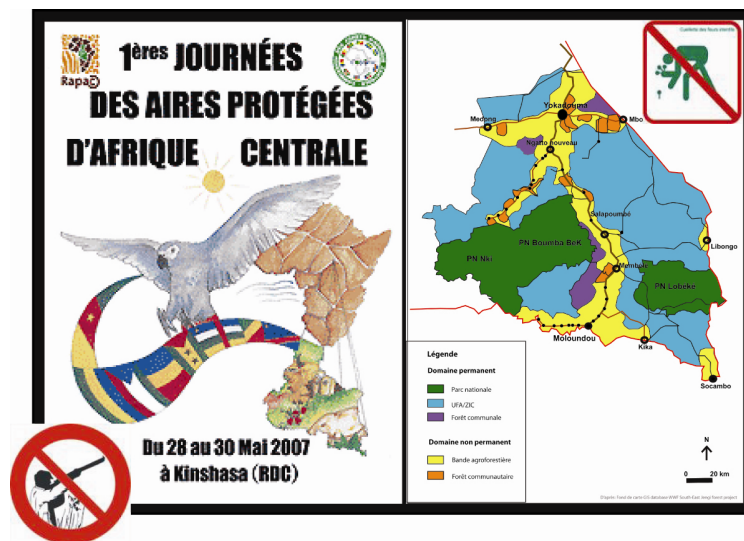
*

* *

122. Notion que nous empruntons à Pierre Lascoumes, pour qui « transcoder », c'est la capacité des acteurs à se saisir d'informations et de pratiques éparses, à les agréger puis à les transférer dans d'autres registres ayant des logiques et codes différents (Lascoumes, 1996 : 334) .

Deuxième partie

Des préoccupations internationales à la mise en œuvre locale : La gouvernance prescrite



*Partie II : Des préoccupations internationales à la mise en œuvre locale :
La gouvernance prescrite*

– Chapitre 4 – Préoccupations internationales et impacts institutionnels : de nouveaux acteurs pour une nouvelle politique

Ce chapitre a pour objectif de présenter, dans leur contexte historique et politique, les concepts qui ont contribué à construire les modalités de la gouvernance environnementale observée aujourd'hui, car il est impossible de comprendre le sens des événements locaux sans les relier aux principales étapes de l'évolution des préoccupations internationales, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales. Décrypter les politiques institutionnelles qui se mettent en place au sortir de la guerre froide et vont s'imposer comme nouvel ordre mondial – libéralisation, décentralisation, démocratisation – nous aidera à comprendre les évolutions concomitantes de la vision environnementaliste.

Si, comme le suggère Appadurai (1996), il n'est point de « local » sans « global¹, alors nous devons décrire les principales étapes de constructions internationales afin de comprendre le sens des événements que nous observons au niveau local. Dans le même ordre d'idées, aborder la gouvernance environnementale aujourd'hui, c'est nécessairement et obligatoirement aborder la gouvernance des hommes. Il devient en effet périlleux voire impossible de décrire l'une sans décrire l'autre. Société civile, participation, bonne gouvernance, décentralisation, conservation de la biodiversité et développement durable sont des notions qui entrent dans le vocabulaire courant durant cette période et sont parfois érigées en instruments politiques. Ces termes font rarement l'objet de définitions

1. Selon, Appadurai (1996 : 18), le local est une invention permanente. Ce sont en effet les groupes qui produisent leur local dans un contexte historique déterminé et non la pesanteur d'un territoire qui façonne le groupe.

consensuelles. Dans la littérature, ils sont tantôt qualifiés de notions, tantôt de concepts, tantôt de processus. Dans tous les cas, ils font l'objet d'infinies et riches controverses, certains d'entre eux constituant même des champs de recherche à part entière. J'ai essayé dans la mesure du possible de rendre compte des différentes perspectives et critiques relevées dans la littérature. Cependant, ce travail de compilation ne se veut pas exhaustif mais s'attache seulement à poser quelques bases pour mieux comprendre la manière dont je les mobiliserai ultérieurement.

Dans ce contexte international émergent dans le même temps de nouveaux acteurs, les Organisations non gouvernementales (ONG) : nous verrons, après un bref historique de leur apparition, quel est leur positionnement dans le champ politique moderne et quelles sont les critiques qui ont été formulées à leur égard.

1- La décentralisation : des théories économiques néolibérales pour la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

1.1- Décentraliser : un outil au service de la démocratie

Au sortir de la guerre froide, de nouvelles théories et de nouveaux paradigmes voient le jour et influencent fortement la politique internationale. Le mur de Berlin est tombé et avec lui l'idéologie communiste et la suprématie de l'État comme grand ordonnateur. Le libéralisme et la démocratie triomphante font désormais partie d'un vaste mouvement de globalisation. Ainsi, le « tout-État » et le « tout-politique » qui prévalaient au cours du XIX^e siècle sont largement remis en cause avec la suprématie libérale (tant économique que politique et idéologique), qui valorise tout ce qui se situe hors de l'État. Mais c'est aussi au nom de la démocratie que les vainqueurs de la guerre froide vont propager l'idéologie libérale. La décentralisation est vue comme un processus équitable, efficace et soutenable, car, en théorie, elle permet une redistribution du pouvoir et des ressources à différentes échelles. En somme, c'est une stratégie de gouvernance qui facilite le transfert de pouvoir près de ceux qui sont le plus affectés par l'exercice du pouvoir (Agrawal & Ostrom, 2001 : 487). Mais la décentralisation est aussi multidimensionnelle et peut prendre des formes distinctes et non exclusives : déconcentration, délégation, dévolution (*cf.* encadré 5 ci-dessous).

Sous la pression des instances internationales et dans la vague démocratique des années 1990, de nombreux pays (appuyés par les agences d'aide ou forcés dans le cadre des ajustements structurels²) engagent un processus de décentralisation autant économique que politique. Déconcentration et décentralisation s'imposent dans le monde, parfois avec force, notamment dans les pays du Sud. Tous ne s'engagent pas dans cette course à la décentralisation en même temps et pour les mêmes raisons : alors qu'en Afrique francophone ce processus est postcolonial, en Afrique anglophone il a été amorcé antérieurement par la puissance coloniale (Le Meur, 2003).

Encadré 5 : La décentralisation et ces attributs : quelques définitions

Décentralisation : acte par lequel un gouvernement central cède formellement des pouvoirs aux acteurs et institutions inférieures dans la hiérarchie politique, administrative et territoriale.

Déconcentration : une autorité centrale délègue certains pouvoirs de décision à des représentants locaux. L'État ne cède pas ses pouvoirs, il les déconcentre. Cette concentration peut prendre plusieurs formes :

– **La dévolution**, c'est-à-dire un transfert de pouvoir aux ramifications locales de l'État central (tel que les préfets, agents des ministères techniques...)

– **La libéralisation**, c'est-à-dire que l'État libère des espaces sociaux dans lesquels il avait un pouvoir contraignant. En somme il se retire.

La privatisation : transfert de pouvoirs à toute entité non étatique, incluant des individus, des corporations, des ONG, etc. Bien que la privatisation accompagne très souvent la décentralisation, la privatisation n'est pas une forme particulière de décentralisation.

La nature intrinsèquement politique de cette vague de décentralisation est une affaire de souveraineté nationale, les coopérations internationales y voyant un outil technologique institutionnel permettant de lutter contre les dictatures et la corruption, c'est-à-dire un moyen d'instaurer les valeurs démocratiques en favorisant la création à la base d'une société civile. Le présupposé sur lequel reposent ces représentations de l'État est qu'une

2. D'après Hugon & Pagès (1998) : « *Les ajustements sont une réponse à la crise financière notamment d'endettement connue par les pays africains. Ils conduisent à des prêts sous conditionnalités qui ont pour objet premier de boucler les finances publiques. Ils se traduisent par un ensemble de réformes visant à retrouver les grands équilibres macro-économiques et financiers et à remettre l'économie sur un sentier durable de croissance. L'ajustement comprend plusieurs volets qui doivent être différenciés : les équilibrages financiers, les réformes visant à accroître la compétitivité et l'ouverture extérieure et les changements d'ordre institutionnel* » (2). En septembre 1988, le FMI exige du Cameroun, alors en situation de cessation de paiement, un redressement de sa situation financière par des réformes drastiques connues sous ce terme « d'ajustement structurel » (Courade, 1994).

trop grande centralisation des décisions et des pouvoirs politiques au sommet étouffe les initiatives économiques et politiques locales et favorise l'accaparement du pouvoir par un petit groupe (les élites) au détriment de l'ensemble. Si les États sont démembrés par la décentralisation, il serait faux d'y voir pour autant une tentative d'annihiler toute forme de souveraineté étatique. Il s'agit plutôt, comme le souligne Le Meur (2003 : 10) de « voir l'idée de décentralisation comme une modalité de construction de l'État dans la longue durée, [...] de l'appréhender comme un processus réversible et non linéaire ». En somme, il s'agit de déconstruire pour reconstruire sur des bases supposées saines.

En même temps que l'attitude paternaliste de certains États à l'égard de leurs anciennes colonies est de plus en plus critiquée, l'Europe se rend compte que la misère n'est plus le seul apanage des pays lointains mais qu'elle se trouve aussi à ses portes³. Il va s'ensuivre un changement dans les modalités de distribution de l'aide au développement des pays du Nord en faveur des pays du Sud. Mises en place notamment par et pour les actions des institutions de Bretton Woods⁴ (Le Meur, 2003 et Bierschenk & Olivier de Sardan, 1997), elles modifient également les relations diplomatiques et économiques bilatérales.

Ainsi, l'aide n'est plus destinée aux seuls États, ceux-ci étant considérés comme faibles et corrompus, incapables de mettre en œuvre le développement et de répondre correctement aux nouvelles prérogatives du marché et des attentes mondiales.

Pour contourner les problèmes de corruption et acheminer une aide plus efficace, les bailleurs de fonds développent une politique par le bas et ciblent des acteurs censés représenter les populations, donc situés au plus près de ces derniers et connaissant leurs besoins et leurs attentes. Le processus de décentralisation acquiert alors une autre profondeur : il devient un outil stratégique pour que les États achèvent leurs objectifs de développement. Démocratie et développement deviennent à la fois l'objectif et la solution aux gangrènes du tiers-monde (pauvreté, dictature...). Le processus de libéralisation économique qui se met en place en même temps que la démocratisation politique va conduire à une « dénationalisation » de l'aide, tant du côté des donateurs que de celui des receveurs.

En fait, pour les bailleurs, la décentralisation semble une clé qui ouvre de nombreuses portes. Elle permet par exemple d'introduire la démocratie locale et la responsabilité politique ainsi que de faire émerger de nouveaux secteurs économiques plus performants.

3. C'est-à-dire en Europe de l'Est, dans les pays du bloc soviétique. Après la chute du mur de Berlin, on observe un net déplacement des intérêts et des efforts européens vers l'Est, au détriment des pays du Sud.

4. Rappelons que l'on réunit sous l'appellation « institutions de Bretton Woods », la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, créés en 1944 lors d'une conférence internationale tenue à Bretton Woods (États-Unis).

Autonomiser les administrations locales serait comme mettre en œuvre une école de la démocratie qui liquiderait les résidus de pouvoir autoritaire (Betz, 1996, cité par Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998 : 2).

En bref, dans l’imaginaire des coopérations occidentales, seul un système décentralisé et déconcentré permet une « bonne gouvernance », mais c’est évidemment sans compter les mécanismes d’hybridation et de créolisation, qui sont activés dès l’arrivée de toute intervention exogène.

1.2- Décentraliser la gestion des ressources

Au processus de décentralisation des institutions politiques, les théories économiques néolibérales qui prennent de l’ampleur vont en ajouter un autre pour la gestion des ressources naturelles. Leur déclin et les externalités négatives⁵ produites par leur exploitation deviennent évidents et appellent des mesures de sauvegarde. Le monopole de l’État sur les ressources naturelles est fortement contesté et le rôle positif du marché mis en avant.

Dans les années 1960, sous l’influence de l’économiste Ronald Coase⁶ et les théories de l’école de Chicago, naît la thèse qui défend que la privatisation des ressources et les effets du marché sont les moyens les plus sûrs d’une gestion viable des ressources (Rodary *et al.*, 2004 : 62). Selon Weber (1995), cette idée sera relayée et médiatisée par la théorie de la « tragédie des communs⁷ », de Garrett Hardin (1968), tout en étant simultanément portée par la réémergence des théories malthusiennes fustigeant les pauvres, premiers inculpés dans la dégradation des ressources naturelles. Les tenants de cette théorie avancent l’idée que l’absence de droits de propriété provoquerait une surexploitation des ressources. Il devient alors urgent de définir des droits de propriété. Or le droit privé est le plus simple

5. Les externalités négatives, notion d’économie désignant les situations où un acteur est défavorisé par l’action de tiers sans qu’il en soit compensé ou dédommagé.

6. Il soutient que, si les biens de propriété sont bien définis, cela conduit aux conditions nécessaires pour que les agents économiques puissent remédier aux effets négatifs des activités économiques. Il propose donc de favoriser la négociation décentralisée directe entre les agents économiques.

7. Selon cette théorie, l’accès libre à une ressource limitée et pour laquelle la demande est forte mène inévitablement à la surexploitation puis finalement à la disparition de cette ressource. Celle-ci prône la propriété privée.

car il permet d'internaliser les externalités⁸ et de définir aisément le responsable (Ballet, 2007 : 10).

Opposés à ces théories, les tenants du *public choice*⁹, en démontrant l'efficacité potentielle des *commons*, vont nourrir l'idée d'un transfert de la gestion, voire de la propriété des ressources renouvelables, aux communautés (Karsenty, 1999a). Ils mettent en évidence que les théories de la « tragédie des commons » confondent absence de propriété et propriété collective. Ostrom *et al.* (1994) ; Pretty & Ward (2001) mettent en évidence que le désengagement local et la dégradation des institutions locales au profit de la propriété individuelle entraînent la dégradation des ressources en raison de l'émergence de « passagers clandestins¹⁰ » et l'expression d'intérêts divergents. De nombreux travaux vont se poursuivre sur cette lancée et se focaliser sur l'implication et les changements apportés par les processus de décentralisation des ressources naturelles (Ribot, 2002 ; Francis & James, 2003 ; Agrawal & Gupta, 2005 ; Ribot *et al.*, 2006). En introduisant l'idée de capital social, c'est-à-dire d'un ensemble de valeurs communes à un groupe d'acteurs, ils vont montrer que l'action collective est possible et efficace.

C'est sous l'influence concomitante de ces deux théories que se multiplient les processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles un peu partout dans le monde. Si décentraliser c'est redistribuer des formes de pouvoir, encore faut-il identifier ceux qui vont bénéficier de cette redistribution à l'échelle locale. Pour appuyer ces mouvements de décentralisation et répondre aux nouvelles questions qu'ils entraînent, plusieurs concepts voient le jour – gouvernance, participation, société civile – et deviennent des éléments performatifs (c'est-à-dire prescriptifs) et descriptifs qui s'imposent à la fois comme référentiels politiques et comme paradigmes scientifiques.

8. C'est-à-dire évaluer économiquement les effets des externalités négatives et les intégrer (internaliser) afin de réguler l'économie et éliminer les déséquilibres.

9. Bowns, 1957 ; Olson, 1965 ; Wade, 1987 ; Ostrom, 1990 cité par Ostrom *et al.* (1994 : 25).

10. Notion d'économie : le passager clandestin est celui qui profite des externalités positives en contournant les règles du jeu.

2- Gouvernance et « bonne gouvernance » : concepts polysémiques et prescriptifs

Dans les années 1990, le concept de gouvernance apparaît de manière concomitante comme paradigme scientifique et comme référentiel politique, si bien qu'il acquiert d'emblée une dimension normative, prescriptive et analytique (Chevallier, 2003 ; Le Meur, 2003). Pour l'un comme pour l'autre de ces usages, l'intrusion de cette notion dans les débats semble résulter d'un renouvellement et d'une complexification des institutions et des modes de gestion à toutes les échelles.

2.1- La gouvernance, une dimension analytique nouvelle

La gouvernance est pensée comme le dépassement de l'État en raison de l'émergence dans la vie internationale de nouvelles catégories d'acteurs, venant briser le monopole que les États détenaient sur les relations internationales :

« L'État n'est plus cette puissance extrême et sans partage, il est maintenant tenu de composer avec d'autres acteurs et de se plier aux contraintes d'un cadre de coopération qui le dépasse ».
(Chevallier, 2003 : 21)

Dans sa dimension analytique (descriptive), la gouvernance permet alors de rendre compte de la multidimensionnalité et de la complexité des problèmes émergents et de repenser les rapports que doivent entretenir l'État et la société. Si elle fait référence à l'art de gouverner, elle revisite la notion de pouvoir en s'opposant au caractère trop unilatéral de la notion de gouvernement et en réintroduisant les effets du multilatéralisme et de la décentralisation dans les processus de gestion (Eberhard, 2005). En cela, elle a renouvelé

« les débats sur les liens entre État, Marché et Société civile, en dépassant les réflexions antérieures qui se focalisaient souvent sur l'opposition entre État et Marché [...] et en mettant l'accent sur les interactions entre les dimensions locale et globale ». (Baron, 2003 : 331)

Elle permet donc de rendre compte de la multidimensionnalité des processus de gestion et d'action collective sans omettre d'y intégrer les dimensions informelles que peuvent prendre ces processus. Elle insiste sur le caractère interactif et négocié des relations et

force à reconnaître que certaines décisions dépendent de différentes échelles et de différentes entités sociales.

Ainsi, étudier la gouvernance, c'est à la fois étudier les instances internationales, les effets du marché, de la politique et du multilatéralisme mais aussi les institutions traditionnelles, qu'elles soient officielles ou officieuses, dans leurs interactions avec tout ce qu'elles produisent comme réactions de rejet, de contournement, d'hybridation et de transformation.

2.2- La « bonne gouvernance », un usage prescriptif

Au-delà donc du cadre analytique développé en paradigme scientifique (qui nous l'avons vu sert à rendre compte de l'évolution d'une société caractérisée par l'hétérogénéité et la complexité), le concept de gouvernance s'est aussi imposé pour promouvoir de nouveaux modes de régulation afin d'établir un nouvel ordre international (Chevallier, 2003). Cette dimension est qualifiée de *prescriptive*, car elle impose de nouvelles normes politiques. Bien que nous ayons traité séparément ces deux dimensions, celles-ci sont en fait « *inextricablement mêlées en raison de l'existence de nombreuses passerelles entre le monde académique et l'univers politique* » (Chevallier, 2003 : 15).

L'usage prescriptif du concept de gouvernance fait son apparition dès 1989 au sein des institutions de Bretton Woods, notamment avec la notion de « bonne gouvernance ». Il s'agit pour ces institutions à la fois d'appliquer une « thérapie de choc » aux mondes en développement (Dahou, 2003) et de créer un nouveau modèle pour pallier les difficultés que rencontrent les programmes d'ajustements structurels. L'adjectif « bonne » souligne le fait que toute gouvernance ne l'est pas forcément. C'est la Banque mondiale qui encourage après 1996 le glissement de la notion de gouvernance à celle de *good governance* ou « bonne gouvernance », qui est présentée comme un style d'action politique optimal mais qui reste très orientée par des préoccupations macroéconomiques. Les trois éléments essentiels d'une « bonne gouvernance » sont : une gestion de l'action publique impartiale et transparente pour tous les citoyens, une responsabilisation (*accountability*) réelle, fondée sur des évaluations techniques et financières et enfin une mobilisation de réelles compétences gestionnaires dans l'exécution des programmes d'aide qui doivent permettre une véritable effectivité du *public management* (Gaudin, 2002 : 72 ; Le Roy, 1995 : 236).

On notera donc que la notion de « bonne gouvernance » est plus prescriptive que celle de « gouvernance ».

La « bonne gouvernance » apparaît comme une notion souple, à la fois motrice de changement et promotrice de nouvelles méthodes de décision et d'action dans tous les domaines de la vie sociale ; elle implique dès lors le retour de critères stéréotypés pour prendre des décisions et mettre en œuvre des actions publiques. Elle devient donc éminemment prescriptive mais surtout contraignante, car les critères adoptés conditionnent l'accès aux financements attribués par les institutions financières internationales et les autres bailleurs de fonds pour tous types de projets (Zacharie, 2004 ; Dahou, 2003). Le principal apport théorique au concept de « bonne gouvernance » est l'œuvre du prix Nobel d'économie 1998, Amartya Sen, pour qui le progrès social et la démocratie sont des processus qui se renforcent mutuellement (Zacharie, 2004 : 2). Cependant, le rôle des institutions financières internationales sera déterminant dans la définition de ce que doit être une « bonne gouvernance ». D'après Chevallier, 2003, celle-ci suppose l'application de certains principes d'organisation et l'adhésion à certaines valeurs « *qui sont sous-tendues par un ensemble de représentations, formant une véritable idéologie, que l'on retrouve à l'arrière-plan du discours politique actuel de la gouvernance* » (id. : 7). Mancebo ajoute que « *le concept [de gouvernance] est l'objet de critiques virulentes qui cachent des convictions idéologiques derrière des positions scientifiques de principe* » (Mancebo, 2006 : 99). C'est aussi l'avis de Christophe Eberhard, 2005, qui y voit de plus un masque moralisateur limitant les possibilités d'émancipation :

« [...] la "bonne" gouvernance a tendance à vider la gouvernance de toutes ses potentialités émancipatrices et porteuses d'une plus grande participation des sociétés civiles au vivre-ensemble. Elle instaure en effet, par son caractère prescriptif, des blocages à la participation et assure un contrôle de fait sur les États par les institutions financières internationales. » (2005 : 17)

La « bonne gouvernance » va ainsi faire partie de toutes les rhétoriques et de tous les projets. La Banque mondiale, le FMI mais aussi les organismes de coopération et les bailleurs de fonds la mobilisent pour donner l'image d'une gestion saine du développement, d'un monde apaisé et réconcilié où les antagonismes sont éradiqués et où l'on croit en une autorégulation des groupes sociaux et en la possibilité d'accords collectifs où tous peuvent être gagnants.

À partir de 1994, alors qu'il devient de plus en plus manifeste que la « bonne gouvernance » a du mal à se mettre en œuvre, cette notion se trouve enrichie de nouveaux attributs : la participation et la société civile.

3- Participation, société civile et retour au « local » : des notions performatives

Puisque le processus de décentralisation a pour objectif d'engendrer la « bonne gouvernance » et d'apporter la démocratie, émerge l'idée qu'il faut organiser l'espace laissé libre par le retrait de l'État. Il convient désormais de favoriser l'interaction entre institutions et acteurs aux échelles locale, nationale et internationale. Les notions de participation, de société civile et de prise en compte du « local¹¹ » apparaissent dans les discours et les approches politiques. Plus que des innovations à part entière, il semble qu'il s'agisse de la réactivation d'anciennes notions remises au goût du jour, représentant la face procédurale de la bonne gouvernance.

Parler de participation, c'est en quelque sorte sous-entendre la participation au mode de vie moderne, c'est-à-dire structurée par les institutions de l'État et du marché.

3.1- L'injonction de participation

La question de la participation s'introduit dans toutes les politiques, présentée comme un élément indispensable pour recomposer l'action collective. Non seulement elle permettrait de renforcer l'efficacité de l'action tant recherchée, mais surtout elle serait un outil pour promouvoir la démocratisation et l'équité par l'*empowerment*¹² de populations vulnérables laissées jusqu'ici en marge. Dès 1994, la participation apparaît dans le discours des institutions internationales comme une innovation permettant d'aller vers plus de démocratie et de bonne gouvernance, en promettant l'augmentation de l'efficacité technique et en garantissant plus de légitimité aux projets et aux intervenants.

11. Par convention, le « local » est un raccourci, désormais usuel dans le monde politique, pour désigner le « niveau local ». De même, « global » désigne généralement « à l'échelle globale, mondiale ». Voir *infra* § 3.3.

12. Une traduction approximative pourrait être : « donner du pouvoir ».

Toutes les institutions internationales inscrivent dans leur agenda la mise en œuvre d'une participation et développent à ce titre des programmes et des méthodes participatives normatives (Mohan & Strokke, 2000). Au même titre que la bonne gouvernance, la participation devient un instrument de la conditionnalité de l'aide.

L'importance qu'a prise le principe de participation repose en partie sur le fait que différentes communautés épistémologiques lui trouvent chacune des vertus différentes mais additionnables : durabilité, réduction de la pauvreté et reconnaissance des cultures juridiques non occidentales (sécurisation foncière). C'est ainsi que :

« [...] *la vulgate participation ne rencontre plus aucun obstacle dès lors qu'elle intègre ces trois récits. [...] Elle est devenue la vache sacrée des bailleurs de fonds dans le secteur environnemental et du développement.* » (Muttenezzer, 2006 : 42)

Il semble que la participation qui s'inscrit comme nouvel outil de la bonne gouvernance ne soit pas l'innovation qu'elle prétend être. Comme le souligne Chauveau (1994), l'adhésion des populations aux projets les concernant est effectivement une condition d'efficacité, que l'intervenant soit colonial, étatique ou non gouvernemental, et la « participation » peut être un moyen d'obtenir cette adhésion dans tous les cas. D'ailleurs, quels que soient le projet et l'époque, « *les populations participent toujours aux projets de gré, de force ou par nécessité en ce sens qu'elles ne restent pas passives face à un projet qui les concerne* » (Chauveau & Lavigne Delville, 1998 : 197). Dans un document daté de 1991, Chauveau met en évidence que la participation est un élément régulier du discours et de la pratique des intervenants extérieurs et cela depuis l'intervention coloniale. La réactivation de cette notion, que ce soit dans les années 1950, 1970 ou 1990, s'expliquerait par l'écart qu'il y a toujours eu entre discours et pratiques. Le thème de la participation ne serait donc pas l'apanage d'un courant théorique ou doctrinaire particulier et serait indépendant du type de régime politique, social et économique. Il serait né sur les registres à la fois populistes et misérabilistes reposant sur un certain nombre d'idéaux (notamment l'idéal communautaire) et sur des reproductions de figures imaginaires des populations, des ruraux, des pauvres... (Chauveau, 1994 ; Rodary, 1998).

En entrant en politique, cette notion va prendre de l'ampleur pour se retrouver intégrée aujourd'hui dans quasiment tout projet politique, de gestion ou de développement. La participation devient une injonction pour tout projet qui s'appuie sur des financements extérieurs.

Si maintenant ses modalités d'application sont parfois contestées (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2000 ; Bigombe Logo *et al.*, 2005), l'idée même de participation n'est jamais remise en

question en tant qu'outil conceptuel pertinent pour la mise en œuvre d'une meilleure gestion.

3.2- La société civile

Si les États en Afrique sont faibles, corrompus et pauvres – idée qui a servi d'excuse pour mettre en œuvre la décentralisation –, c'est en partie pense-t-on en raison de l'absence d'une société civile. La notion de société civile devient dans ce contexte un « chaînon manquant » (Khilnani, 2001 ; Pirotte, 2003 ; Pirotte & Poncelet, 2008) qui permet, comme le suggère Pirotte :

« [...] d'articuler une réflexion sur la nécessaire démocratisation des régimes mais aussi sur une réforme de l'aide au développement trop orientée vers des macroprojets mis en chantier par des appareils d'État inefficients et pléthoriques. De ce point de vue, le "participationnisme" (sans être une véritable innovation comme le montre bien Chauveau, 1991) semble prendre un nouveau souffle. La promotion de ladite société civile est, sans doute, liée à une thématique elle aussi beaucoup discutée et promue "par le haut", celle de la décentralisation. » (2003 : 3).

Initialement, la notion de société civile intervient donc dans le cadre de la bonne gouvernance au même titre que la décentralisation et la redécouverte d'un développement plus participatif et centré sur « le local » (en rupture avec le volontarisme étatique et les macroprojets).

Très vite, elle va s'imposer dans l'armada conceptuelle politique des années 1990 comme une solution inévitable pour favoriser le développement politique et économique, et cela en dépit de la polysémie qu'elle revêt et des discussions houleuses qu'elle soulève dans le monde académique.

Le terme de société civile « *is used to refer to that segment of society that interact with the state and yet is distinct from the state* » (Chazan, 1992: 281). Au tournant des années 1990, la notion de société civile véhicule à la fois les théories néolibérales et les idées postmarxistes qui se rejoignent sur l'opinion que l'État ne peut être le seul responsable de l'équité sociale et du bien-être des individus (Mohan & Strokke, 2000 : 248). Khilnani résume bien l'investissement idéologique de la société civile au tournant des années 1990 :

« La société civile incarne aux yeux de ceux qui l'invoquent la volonté de restituer à la société des pouvoirs économiques, sociaux ou d'expression que les États auraient usurpés. » (2001 : 38)

Les notions de pouvoir et d'équilibre des pouvoirs y sont fortement ancrées. D'après Mohan & Strokke (2000), pour les néolibéraux, la mise en place de la société civile réside en une stratégie *top-down*, du haut vers le bas. En d'autres termes, les agences gouvernementales doivent collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour créer des institutions plus efficaces et capables d'impliquer tous les secteurs de la société, même les plus pauvres ou marginalisés. Pour les postmarxistes, il s'agit plutôt d'une stratégie *bottom-up*, de la base vers le haut, soit la mobilisation des composantes de base de la société pour contester l'hégémonie de l'État et du marché (*id.* : 248). Ce serait d'ailleurs les libéraux qui auraient appelé le plus vivement à la création de la société civile, en associant toutes les réformes relatives à la décentralisation et à la bonne gouvernance sous la bannière d'un mouvement de promotion de la démocratie (Dahou, 2003), car en même temps que la société civile s'ouvre, des espaces économiques sont peu à peu libérés au profit du secteur privé.

Le concept de société civile a fait l'objet d'une abondante littérature (Seligman, 1992 ; Howell & Pearce, 2002) qui met en avant sa dangerosité (et sa difficile application) dans des contextes non occidentaux. Dans la littérature anglo-saxonne, il est aujourd'hui tellement connoté et ambigu qu'il devient difficile à manipuler (Hardin, comm. pers). Nous ne détaillerons pas ces questions ici. Notons tout de même que de nombreuses critiques concernant la société civile en Afrique subsaharienne sont venues de politologues francophones (Le Meur *et al.*, 1999 ; Pirotte, 2003 ; Bayard *et al.*, 2008). Les critiques les plus virulentes se basent sur l'idée que dans les pays subsahariens, l'État et la société s'interpénètrent à un tel degré qu'ils se confondent l'un l'autre. Les logiques communautaires qui y prévalent rendraient de fait impossible toute distinction entre État, société civile et famille (Pirotte, 2003), Pirotte qui ajoute, en citant Ghils (1993), que « *cette interpénétration société (civile)-État n'a rien de spécifiquement africain* » (*id.* : 4).

Participation et société civile vont fonder les bases pour l'émergence du « local » en tant que construction politique et sociale.

3.3- Le retour au « local »

Avec l'avènement de la décentralisation, de la bonne gouvernance et de la société civile, le « local » va émerger pour trois raisons : il légitime le processus de décentralisation ; il fonde la base du processus démocratique ; il est concerné par la participation et la

construction de la société civile. La décentralisation est censée redonner une place politique et économique au « local », mais ce renforcement est ambigu car mal identifié, il est assimilé dans les discours à l'idée de communauté locale, de territoire voire de société civile.

Le « local » revient dans un premier temps sous la forme de « communauté », un vocable populiste qui « naît dès les années 80 au sein des intellectuels compatissants vis-à-vis du peuple, ces opprimés du système, oubliés et laissés sans marge de manœuvre » (Olivier de Sardan, 1995 : 101). Le « global », c'est-à-dire l'État et les éléments extérieurs, écraserait le particularisme, l'individu, la communauté. Le « local » serait alors une opposition au général, à l'État, à la mondialisation.

À partir de 1992, de nombreux organismes internationaux, comme le PNUE¹³ ou la Banque mondiale appuient l'idée qu'une transition vers un développement durable ne peut prendre forme que par une implication et un soutien total des populations locales. Les politiques internationales vont donc mettre en place des outils politiques pour permettre la création et l'émergence du « local ». Prise dans ce contexte, l'utilisation du terme « local » devient alors un « élément performatif en même temps qu'il est un aveu de son dépassement par la globalité » (Rodary, 2007 : 66).

En sus du processus de décentralisation, la globalisation et l'intégration des États dans des ensembles sous-régionaux et mondiaux créent des systèmes d'obligations réciproques ainsi que des contraintes tellement complexes qu'ils conduisent à des abandons de souveraineté et donc à l'ouverture de certaines de leurs prérogatives à d'autres acteurs. Le contournement quasi systématique de l'État qui se met en place à cette période entraîne des modifications structurelles des sociétés et, entre autres, l'émergence d'acteurs et de réseaux d'acteurs d'interface (Bierschenk *et al.*, 2000 ; Le Meur, 2003). Il va s'ensuivre une éclosion accélérée de territoires d'action et l'invention de nouvelles structures de gestion. Or, toute activité territorialisée mobilise du pouvoir, en même temps qu'elle en produit. Espaces publics, société civile, société locale, bonne gouvernance et participation : cette nouvelle donne dessine des paysages politiques inédits où vont émerger de nouveaux acteurs.

13. Programme des Nations unies pour l'environnement, UNEP en anglais.

4- Émergence des Organisations non gouvernementales (ONG)

4.1- Libéralisation, décentralisation et bonne gouvernance, terreau de la croissance des ONG

Parmi les acteurs qui investissent l'espace politique, les Organisations non gouvernementales (ONG) vont s'imposer comme les plus compétentes pour répondre au mieux aux nouvelles attentes.

Le mouvement international dans lequel s'inscrivent les ONG environnementales a pris naissance au sein de sociétés savantes qui ont projeté sur le monde leurs propres représentations. Dans les années 1960, ce mouvement prend une autre dimension : porté par une partie de l'opinion occidentale, un mouvement contestataire (contre la guerre du Vietnam, pour l'anticolonialisme, la paix, les premières prises de consciences écologiques) s'emploie à faire évoluer les registres d'action en utilisant deux cibles, les mass media et l'opinion publique (Chartier & Ollitrault, 2005).

À partir des années 1990, alors que le monde se « dé-géopolitise » par « *un desserrement des contraintes qui empêchaient la dynamique interne des sociétés de se déployer* » (Lévy, 1994, cité par Chartier, 2002 : 89), les ONG prennent une place croissante sur la scène internationale. La grande majorité des travaux qui leur sont consacrés (Fowler, 1991 ; Fisher, 1993 ; Edwards & Hulme, 1996a ; Chartier, 2002 ; Ryfman, 2004) font état d'une corrélation positive entre l'avènement de la politique moderne (libérale-démocratique) et l'expansion massive des ONG, posant d'ailleurs la question de leur rôle dans l'affirmation du modèle de société désormais dominant.

En se plaçant en marge des États et du marché, en revendiquant une position d'intermédiaires entre les sociétés et leurs gouvernements, les ONG s'imposent comme une alternative aux défaillances et aux maux qui affectent de nombreux pays du Sud (Zaidi, 1999 ; Kirsch, 2002). Supposées indépendantes de la politique et de l'économie, affichant leur altruisme et la défense des intérêts publics, elles vont être rapidement assimilées à la société civile, jouant adroitement sur les frontières entre savant et militant

(Pouligny, 2001), « *même si cette idée a peu de sens puisqu'un espace politique n'a jamais été un acteur* » (Chartier, 2002 : 87).

Alors que la plupart de ces organisations s'institutionnalisent, elles jouent plus que jamais sur leur visibilité en développant sur la scène publique des actions de lobbying médiatisées, en recourant à des outils de marketing et en se positionnant en experts indépendants et moins coûteux que les lourdes institutions étatiques. C'est en partie pour cela que, dès les années 1990, une grande partie de l'aide internationale va transiter par les ONG, érigées en nouveaux et désormais légitimes acteurs de la bonne gouvernance. Ce mouvement de transit des bailleurs vers les ONG, joint à leur propre volonté militante, pousse un grand nombre d'ONG à acquérir une dimension internationale.

4.2- Des ONG parées de tous les atouts

Dans les années 1990, l'avènement des ONG et leur positionnement dans la sphère internationale ont tout d'abord suscité des commentaires et des analyses enthousiastes. Étant non gouvernementales (donc ne participant pas aux méandres obscurs de la politique) et non lucratives (donc sans rapport avec les dures lois du marché), elles étaient les promotrices désignées de la bonne gouvernance et de la démocratisation de l'économie, de la politique et de la société (Brett, 1993 ; Fisher, 1997 ; Bryant, 2002). L'autonomie politique et économique dont elles jouissaient leur permettait d'investir des thématiques et des espaces laissés libres par l'État et par la sphère privée. En se plaçant en intermédiaires entre les pauvres et les autres, entre les États et les sociétés, elles étaient vues comme des partenaires stratégiques pour les luttes sociales et écologiques, plus rentables et plus efficaces (avec un meilleur rapport qualité/prix) que les États pour atteindre les franges les plus défavorisées (Fowler, 1991 ; World Bank, 1991 ; Fao, 1994 ; Edwards & Hulme, 1996a). Cet argument est également développé par Boisvert & Vivien (2005) qui mentionnent que :

« [...] les économistes soulignent souvent leur capacité à combler un certain nombre de défaillances institutionnelles en matière de régulation marchande et à prendre en charge les coûts de transactions associés aux biens publics globaux. » (2005 : 133)

Premières actrices d'une société civile internationale, elles ont été décrites comme améliorant la participation et l'engagement de la société civile au niveau local (Vaillancourt, 1996 ; Zaidi, 1999) et comme étant capables d'influencer fortement les

relations entre l'État-nation et la société (Bratton, 1989 ; Fowler, 1991 ; Edwards & Hulme, 1996a). Elles favorisent la mise en place d'une « gouvernance environnementale hybride » dans laquelle États, monde des affaires, populations locales et ONG partagent la responsabilité vis-à-vis de la conservation (Lemos & Agrawal, 2006). Cette capacité particulière à créer des liens avec des acteurs diversifiés serait un des atouts majeurs de ces organisations considérées alors comme de fortes détentrices de capital social (Boisvert & Vivien, 2005).

Par leur positionnement d'interface, les ONG représenteraient la contestation de l'exclusivité de l'État et du monde marchand en mettant en avant leur indépendance, en affichant leur altruisme et en défendant les valeurs humaines. D'autant plus que les discours sur la participation locale et *l'empowerment*, qu'elles s'approprient, les placent en acteurs intermédiaires à même de pouvoir faire remonter les préoccupations locales et de favoriser l'émergence d'une société civile dont elles se prétendent les représentantes mondiales. Elles n'hésitent donc pas à dénoncer les abus et à s'opposer aux puissants, aux États, avec toujours comme optique affichée de défendre l'intérêt public, les causes perdues et les pauvres parmi les pauvres. Parées de toutes les vertus, elles incarnent l'espoir d'un monde plus juste.

4.3- Des ONG critiquées : trop proches pour être libres

Pourtant, de nombreux travaux ultérieurs ont mis en évidence que les ONG, même si elles jouent un rôle positif dans la gouvernance, ne peuvent être considérées ni plus responsables ni plus effectives ou représentatives que les États. En même temps qu'elles se sont élargies à de nouvelles fonctions, les ONG n'ont pas seulement explosé en nombre, mais elles ont surtout concouru à créer de vastes réseaux formels et informels à la fois entre elles, avec les agences internationales, avec les mouvements sociaux, ou encore avec les agences étatiques. Les frontières entre privé, État et politique deviennent floues, si bien que les attributs dont étaient parées les ONG (autonomes, apolitiques...) font subitement l'objet de suspicions, d'autant plus vives que le déplacement des financements à leur endroit est massif.

Fowler (1991), met en évidence qu'entre 1975 et 1985 le financement des ONG a augmenté de 1 400 %. Edwards & Hulme (1996a), quant à eux, notent que la proportion de l'aide bilatérale « *des pays membres de l'Organisation pour la coopération et développement*

économiques (OCDE) transitant par les ONG est passée de 0,7 % en 1975 à 3,6 % en 1985, et au moins 5 % en 1993-1994 » (1996 : 962).

En 1989, les ONG du Nord ont distribué pas moins de 12 % du total des aides publiques (Wapner, 1995 : 334). En 1994, alors que le budget du Programme des Nations unies pour le développement était de 75 millions de dollars, le budget du WWF atteignait 200 millions de dollars et plus de 300 millions l'année suivante (Chartier, 2002 : 197).

Cet afflux massif de financements extérieurs pose la question de l'indépendance effective des ONG dans le choix de leurs actions, dans leur fonctionnement et dans la réalisation de leur agenda politique. En devenant dépendantes de financements extérieurs, les actions menées risquent de dépendre plus de l'agenda politique des bailleurs que des objectifs de départ. Plus encore, si les ONG deviennent plus sensibles aux préoccupations extérieures, et sont même dans certains cas mandatées et financées par les gouvernements ou leurs agences, qu'advient-il alors de leurs valeurs propres, de leurs missions et des relations entretenues avec les destinataires de l'aide dont elles tirent leur légitimité d'action ? Les programmes et les actions mis en place dans ce cadre sont-ils réellement adaptés aux besoins et aux demandes des communautés ? Défendent-ils des intérêts publics ou bien répondent-ils aux exigences des financeurs ? Le paradoxe réside aussi dans le fait que, pour continuer leurs activités, les ONG doivent fournir des preuves de réussite ou d'effectivité de leurs actions aux financeurs, ce qui les pousse non seulement à changer leurs propres objectifs pour répondre à ceux des donneurs, mais aussi à occulter toute vision trop critique de leur travail.

Pour de nombreux auteurs (Derman, 1995 ; Wapner, 1995 ; Edwards & Hulme, 1996a ; Edwards & Hulme, 1996b ; Zaidi, 1999 ; Chartier, 2002), cette allégeance aux financeurs est un des aspects qui nuance fortement le rôle d'intermédiaire et de représentant d'une société civile, fût-elle mondiale, tant louée et sur laquelle vivent et communiquent ces organisations. Rodriguez *et al.* (2007), montrent qu'en raison de leur pouvoir grandissant les ONG dominent des partenaires plus faibles, ce qui remet en cause et leur capacité à développer de véritables partenariats et leur approche de la participation.

Par leur idéologie, les ONG semblent soucieuses d'une intervention légitime, ce qui se traduit en particulier par la recherche du partenaire idéal. Mais les pratiques ne suivent pas toujours les idées. La connaissance du terrain et la proximité des acteurs locaux dont se targuent les ONG sont dans bien des cas relatives.

Si leur rôle de représentant et de défenseur des populations en marge des actions gouvernementales est remis en cause, des critiques relatives à leurs capacités de promotion

de la démocratie ont également été formulées, elles-mêmes étant faiblement démocratiques. Certaines ONG particulièrement importantes ont adopté le même modèle que celui des institutions qu'elles critiquent. Elles sont elles aussi engagées dans une lutte pour trouver « clients » et « financeurs » et renforcer leur légitimité (à la fois d'agir et d'être financé) par leur CV et l'étalage de leurs partenaires.

4.4- L'impossible définition des ONG

Qu'est-ce qu'une ONG ? On parlait naguère d'« associations » ! La plupart des tentatives de définition se sont révélées stériles, tant le secteur est hétérogène et je ne me risquerai donc pas à tenter d'en démêler les différentes logiques ou d'en proposer une autre. Je reprendrai à mon compte les propos de Ryfman (2004), arguant, pour contourner ce difficile casse-tête, que :

« Cette exceptionnelle diversité du milieu ONG en rend la définition, aux yeux de beaucoup, moins certaine que jamais. [...] C'est l'un des domaines où les travaux sont si abondants qu'il est impossible de les passer en revue, même brièvement. » (2004 : 19)

D'après Chartier & Ollitrault (2005), la première apparition officielle du terme « ONG » daterait de 1945, dans l'article 71¹⁴ de la série de dispositions de la Charte des Nations unies consacré au Conseil économique et social, sans qu'aucune définition précise ne lui soit accolée (Chartier & Ollitrault, 2005 : 42). Selon ces derniers auteurs, citant Meyer (2004), ces organisations ont dès le début une identité complexe où se mêlent divers intérêts, et la seule certitude est qu'elles ne relèvent ni de la sphère publique ni du monde marchand. Elles ne constituent pas de catégorie juridique à part entière dans les droits nationaux et encore moins dans le droit international. Depuis lors, chacun établit ses critères permettant si ce n'est de définir, au moins de circonscrire des caractéristiques. Parmi les critères les plus récurrents, mais qui ont fait l'objet cependant de nombreuses critiques, citons les notions de privé, de bénévolat, de non-lucrativité, d'indépendance à l'égard du marché et de la sphère publique. D'autres critères proposés pour entreprendre une classification de ces organismes font référence à l'échelle d'intervention, au fonctionnement interne, à la nature juridique ou encore au faisceau d'action. Si, pour

14. « Article 71 : Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du Membre intéressé de l'Organisation. »

certain, le terme « ONG » est un objet, pour d'autres il est un concept, ou alors une question, voire un champ. Finalement, le seul accord entre tous réside en ces contours éminemment flous.

Face à ce flou (et certainement corrélativement), le vocable va se complexifier. Alors que petites ou grandes structures vont se baptiser elles-mêmes non plus « associations », mais ONG en français, NGO¹⁵ en anglais, vont apparaître parallèlement les MONGO (My Own NGO), les INGO (International NGO), les BINGO (Big International NGO), les DONGO (Donor Organized NGO), voire les GONGO (Governmental NGO)¹⁶.

Certaines appartiennent au secteur du développement, d'autres à celui de la conservation, d'autres encore à l'environnement, à l'aide d'urgence ou aux droits de l'homme. Le clivage intersectoriel qui avait marqué les années 1990¹⁷ va se retrouver complexifié par la transversalité des questions actuelles et de leur méthode d'approche.

À défaut donc de proposer une définition normative, je me contenterai d'utiliser par défaut le vocable « ONG » soit pour faire référence à des organismes qui se définissent ainsi, soit pour reprendre les termes sous lesquels ils sont le plus communément évoqués dans la littérature. Il en sera de même pour la caractérisation de leur champ d'action. Bien que cela soit contestable, je ferai dans un premier temps la distinction entre ONG de conservation et ONG de développement. Plus qu'à leur définition et à leur catégorisation, c'est à l'espace politique qu'elles occupent que je m'intéresserai.

Si l'étude du développement et des ONG de développement est un champ de recherche parcouru depuis de nombreuses années, le cas des ONG environnementales ou agissant dans le domaine de la conservation de la biodiversité l'est beaucoup moins (Brockington & Scholfield, 2010). Ces auteurs notent que si le développement de ce champ de recherche est nécessaire, il n'en reste pas moins que les critiques formulées à l'encontre des ONG de développement restent entièrement valables pour celles agissant dans le domaine de la conservation (*id.* : 5). Les deux domaines méritent donc d'être étudiés de manière concomitante et non pas séparément, d'autant plus que, de notre point de vue, la

15. NGO est l'acronyme anglais d'ONG pour *Non Governmental Organisation*. Certains de ces termes sont semi-officiels (INGO), d'autres sont ironiques (BINGO, par référence au loto, *bingo* en anglais – toucher le gros lot).

16. On rappellera ici le bon mot de Jacques Weber : ONG, « organisation non garantie »...

17. C'est à cette époque que, selon Chartier & Ollitrault (2005), les organisations vont se positionner : les ONG humanitaires en ONG de développement ou d'urgence, les ONG d'environnement maintenant un clivage entre conservationnistes et environnementalistes. Pour ces auteurs, ce clivage témoigne des luttes auxquelles se livrent les organisations pour avoir accès aux bailleurs, affirmant et justifiant leurs identité et positionnement, en bref, pour se construire une image de sérieux et de légitimité.

frontière entre développement et conservation, tels que mis en œuvre par les ONG, tend à s'amenuiser au point qu'il devient difficile de créer des catégories strictes. Mais parce que l'histoire de la conservation de la biodiversité et de la défense des questions environnementales est très intimement liée avec celle des ONG, j'ai décidé de traiter les ONG et la conservation dans un paragraphe spécifique.

5- Environnement, biodiversité et développement durable : l'implication des ONG

5.1- Les ONG, acteurs historiques de la conservation et du mouvement environnemental

5.1.1- Du « grand massacre¹⁸ » à la protection de la nature

Les ONG de conservation de la biodiversité occupent une place à part dans la grande nébuleuse de ce qui est communément appelé « ONG ». Non seulement elles se distinguent par leur histoire et par leur positionnement dans le champ social (Dumoulin & Rodary, 2005), mais elles vont également largement influencer le mouvement de prise de conscience environnementale et son inscription sur les agendas internationaux.

Les ONG de conservation de la biodiversité sont nées bien avant le boom des années 1960.

En effet, le rôle des associations de naturalistes a toujours été fondamental dans la prise de conscience de la nécessité de « protéger la nature ».

Sans refaire ici une histoire de la conservation, j'en retiendrai quelques étapes significatives pour souligner le contexte spécifique des forêts camerounaises.

Le modèle canonique de la conservation, le parc national, est né aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle, avec la création en 1872 du Parc national de Yellowstone. Au fur et à mesure que les colons d'origine européenne s'enfoncent vers l'ouest du continent, ils découvrent les vastes espaces des grandes plaines, se forgeant une image (fausse) de la liberté et de la

18. Une expression empruntée à Hunter dans son ouvrage *Chasses tropicales : les aventures et les expériences d'un guide de chasse en Afrique*, daté de 1952.

nature vierge de toute empreinte humaine, le *wilderness* – un mythe qui aura de très longues répercussions dans l'histoire de la conservation (Cronon, 1995 ; Roué, 2006). En même temps, deux essayistes et philosophes, Henry David Thoreau et George Marsh¹⁹, sont les premiers à analyser les impacts destructeurs de l'humanité sur la nature (juste avant la naissance du terme « écologie » en 1866, créé par le zoologiste allemand Haeckel²⁰), ce qui conduira à la création de Yellowstone. Ils sont suivis par des écrivains-naturalistes, tels John Muir et John Burroughs²¹, dont les récits de voyages dans l'immensité sauvage de l'Amérique vont amorcer le mouvement de conservation de la nature aux États-Unis et l'ancrer fortement dans l'imaginaire américain. Muir sera à l'origine de la création du Parc national de Yosemite en 1890²², mais aussi d'une très importante association d'amateurs de nature, le Sierra Club, créé en 1892.

À cette époque, la politique environnementale naissante est divisée en deux mouvements : le mouvement de conservation et le mouvement de préservation. Muir et ses alliés (John Burroughs, le président Theodore Roosevelt...), qui militent pour une protection intégrale de la nature (préservation), s'opposent au mouvement porté par Pinchot²³ (qui sera le premier à la tête de l'US Forest Service), qui, fort de sa formation en foresterie à l'école de Nancy, préconise une gestion rationnelle des espaces qui combine utilisation et contrôle bureaucratique²⁴ (conservation) (Tsing Lowenhaupt, 2005 : 100 ; Blandin, 2009 : 13).

Le contexte en Afrique sera quelque peu différent. Certes, le spectacle des immenses troupeaux de grands mammifères parcourant les vastes espaces de savane de l'Afrique australe ou orientale offrira une image encore plus forte du *wilderness*, du jardin d'Éden (Anderson & Grove, 1987), que l'Ouest américain. Cependant, ce que le législateur fera sera de protéger non pas les paysages, mais la faune, contre une chasse excessive, tant celle des colons que des autochtones (pour la viande, pour le cuir et surtout pour l'ivoire), en promulguant des lois sur la chasse²⁵, puis en créant des réserves où la chasse est régulée (c'est-à-dire réservée à des safaris ; Mackenzie, 1987). C'est dans ce contexte qu'est créée

19. Henry David Thoreau (1817-1862), George Marsh (1801-1882).

20. Ernst Haeckel (1834-1919).

21. John Muir (1838-1914), John Burroughs (1837-1921).

22. Yosemite était un parc régional de l'État de Californie depuis 1864.

23. Gifford Pinchot (1865-1946).

24. De cette opposition naîtront les luttes entre différents mouvements, les uns défendant la préservation d'une nature sauvage qui doit être préservée pour ses qualités intrinsèques (ces démarches sont qualifiées d'éco-centrisme), les autres œuvrant pour une conservation des ressources biologiques par leur utilisation et surtout leur gestion (une démarche anthropocentrique).

25. Les premières Game Laws sont promulguées dans la province du Cap en 1886 (MacKenzie, 1987).

en 1895 la première réserve de chasse dans le Zululand, en Afrique du Sud²⁶ (Brooks, 2005 : 222 ; Roulet, 2004), et dès 1900-1920 sont mises en œuvre les premières mesures concrètes de limitation des prélèvements de faune par la chasse commerciale (sous pression des mouvements de protection de la nature instaurés et dirigés par l'aristocratie britannique) (Roulet, 2004 : 101). Des réserves de chasse voient alors le jour un peu partout en Afrique²⁷. La plupart seront transformées plus ou moins rapidement ensuite en parcs nationaux.

On observe donc une concomitance entre la découverte de paysages grandioses, l'expansion territoriale des Européens et des Nord-Américains, le développement de l'économie de prédation avec les premiers mouvements de protection de la nature et l'émergence de l'écologie. Dans ce sens, on peut considérer que les préoccupations écologiques naissent d'une contradiction entre la découverte et la mise en valeur des territoires et les dégradations observées sur les espaces colonisés (Rodary & Castellanet, 2003 : 11).

En ce qui concerne les forêts d'Afrique, ce n'est qu'en 1920 que, « *face à la fureur d'abattre au plus près et au moins cher* » (Lassagne, 2005 : 56), les premières règles contraignantes concernant l'exploitation des ressources ligneuses sont mises en place (Singer, 2008 : 35), à la suite de débats intenses et contradictoires entre les mouvements coloniaux qui considèrent que la ressource ligneuse est infinie et des naturalistes qui s'alarment des déboisements – sur fond d'une exploitation peu efficace qui en fait ne remplit pas les besoins de la métropole (Puyot, 2001).

Ces mouvements sont initiés par des personnes et des naturalistes qui se regroupent en associations, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, dès la fin du XIX^e siècle.

Aux États-Unis, j'ai déjà mentionné la fondation du Sierra Club, en 1892 ; il avait été précédé en 1886 par l'Audubon Society for the Protection of Wild Birds and Their Eggs²⁸. La New York Zoological Society est fondée en 1895, pour créer le zoo du Bronx, mais dès 1900 elle met en place un programme de protection des bisons des plaines (et l'on

26. La réserve de Hluhluwe and Umfolozi (Brooks, 2005), suivie immédiatement de ce qui deviendra le parc Kruger (1898). Dans les colonies françaises d'Afrique Equatoriale française, les premières réserves de chasse ne furent créées qu'en 1925 (Vakaga et Zemongo, dans l'actuelle République centrafricaine).

27. C'est surtout en zone de savane que se développent ces réserves de chasse. La zone forestière est encore difficilement pénétrable, sa grande faune moins bien connue et les trophées moins prestigieux.

28. Enregistrée (*incorporated*) en 1905 sous le nom de « National Association of Audubon Societies for the Protection of Wild Birds and Animals ».

retrouve là l'emblématique *wilderness*). Cette société devient l'actuelle et influente Wildlife Conservation Society (WCS) en 1993.

En Europe, parmi les premières associations on peut mentionner : la common preservation society, fondé en Grande Bretagne en 1865, ou encore la Royal societies for the protection of birds (créée en 1889 à la suite d'une loi de 1864 sur la protection des oiseaux marins et en réponse au commerce des plumes exotiques). En France, c'est la Société d'acclimatation de France (fondée en 1856) qui se préoccupe dès 1901 de « la protection de la nature et de ses ressources ». Elle devient en 1960 la Société nationale de protection de la nature, une association encore influente aujourd'hui.

Une étape fondamentale est celle de la création en 1948 de l'Union internationale de protection de la nature, rebaptisée « Union internationale de conservation de la nature » (UICN) en 1956, à l'issue d'un long processus entamé par une conférence internationale à Berne en 1913²⁹, et pour lequel associations (la première étant la Ligue suisse pour la protection de la nature, fondée en 1909), institutions (parmi lesquelles le Muséum national d'histoire naturelle de Paris), gouvernements et l'Unesco (en la personne de son directeur, le biologiste Julian Huxley) ont associé leurs efforts (Blandin 2009 : 13-17). Son objectif est de fédérer au niveau international les politiques de conservation dans une structure para-onusienne³⁰ (Rodary & Castellonet, 2003).

5.1.2- L'environnement à l'échelle du globe

Un des éléments centraux de la conservation est sa dimension transnationale, notamment en raison de la représentation de la nature où l'universel est condensé dans le local. Cette dimension va persister d'abord dans le système colonial (Rodary & Castellonet, 2003 : 19), avec la création des premières grandes institutions de conservation de la nature d'essence internationale (la Society of the Preservation of the Wild Fauna of the Empire [SPWFE] créée en 1903 qui deviendra Fauna and Flora Preservation Society en 1950³¹; l'International Council for Bird Preservation, en 1922).

29. Voir l'historique porté en article 1 du *Document sur la conférence pour l'établissement de l'UIPN* (NS/UIPN/1-1948, 20 juillet 1948).

30. Dans les catégories de l'ONU, l'UICN est considérée comme une IGO (*inter-governmental organization*), comme la Convention Ramsar, le Cifor ou l'Itto, du fait de la participation des gouvernements. L'UICN n'est donc pas une ONG.

31. Sur la SPWFE voir Prendergast & Adams, 2003

Le mouvement prendra surtout de l'ampleur après la Seconde Guerre mondiale quand les États-Unis vainqueurs, dans la pensée du libéralisme et du capitalisme montant, promeuvent une nouvelle compréhension du globe :

« US military intelligence research was responsible for new kind of globalism, in which a mechanical vision of relations of the part of the whole replaces god as the author of universal laws. »
(Tsing Lowenhaupt, 2005 : 101)

Plus tard, le mouvement de décolonisation transformera ces institutions internationales en organismes non gouvernementaux qui vont permettre de répondre au nouveau rapport de force géopolitique entre anciennes puissances coloniales et nouveaux États indépendants. Grâce à cet appareil transnational, la modernisation et l'occidentalisation vont largement être véhiculées dans le monde entier par un double jeu d'expansionnisme politique et culturel.

The Nature Conservancy (TNC) est créée en 1950 et dans les années 1960, avec la mise en place progressive de la décolonisation, de nouvelles institutions voient le jour. Sous l'impulsion de l'UICN, le World Wildlife Fund (WWF³²) est créé en 1961, d'abord comme instrument de récolte de fonds auprès du grand public, puis comme organisme indépendant dès 1986. La même année voit la naissance de l'African Wildlife Foundation. Ces organismes vont jouer un rôle important dans la création de très nombreux accords environnementaux. Ainsi, selon Leroy (2004 : 13), la FAO comptabilise plus de 140 accords multilatéraux sur l'environnement (excluant les accords bilatéraux et les directives européennes), antérieurs à 1992, tandis que Humber, 1995, répertorie une vingtaine de conventions et traités relatifs au seul thème de la protection de la nature.

La plupart vont se trouver réunis dans la Convention de la diversité biologique, en 1992. C'est aussi à cette époque et sous l'influence de ces organisations que se répand le principal outil de protection des espaces « sauvages » et « menacés », l'aire protégée (que ce soit sous la catégorie « parc national » ou « réserve »).

Mentionnons la création du concept de « réserve de biosphère » par l'Unesco, dans les années 1970 (dont le dispositif opérationnel fait l'objet de la stratégie de Séville de 1995), qui est un modèle dans lequel la conservation, intégrale dans une aire centrale, est associée au développement dans les « zones tampons » habitées par les populations humaines.

32. Le World Wildlife Fund est devenu en 1986 le World Wide Fund for Nature, le Fonds mondial pour la nature.

5.1.3- L'homme et l'environnement : vers le développement durable

En 1972, la Conférence sur le développement humain, ou Conférence de Stockholm³³, marquera les prémises d'un rapprochement entre préoccupation environnementale et idéologie du développement en même temps que l'émergence sur la scène internationale des questions environnementales et de l'écologisation du droit (Ost, 2003). Le mouvement associatif et militant est largement à l'origine de cette entrée en politique des questions environnementales.

Quinze ans plus tard, le rapport Brundtland, *Notre avenir commun*, réalisé à la demande de l'ONU, définit le « développement durable » et relie fermement protection et amélioration de l'environnement et développement.

Cependant, dès les années 1970 avec le changement de paradigme³⁴ de la science écologique, les critiques grandissantes sur les effets négatifs des aires protégées sur les populations locales et l'écologisation du droit, le mouvement conservacionniste opère des changements dans ses discours et ses pratiques. Pour répondre aux nombreuses critiques dont il fait l'objet (Leader-Williams & Albon, 1988, Norton-Griffiths & Southey, 1995), ce mouvement, ONG en tête, rapproche ses préoccupations environnementales de celles du développement.

C'est d'ailleurs la conviction d'Edward Wilson, lorsqu'il développe l'idée de diversité biologique à partir de 1986, et qu'il développe dans son ouvrage manifeste *The Diversity of Life* (1992). Il y expose la nécessité de promouvoir un développement viable, car seule la lutte contre la pauvreté est à même de freiner la surexploitation de la biodiversité par « les paysans pauvres du tiers-monde³⁵ ».

Les notions de participation et d'*empowerment* des populations locales font leur entrée sur la scène internationale en 1980 dans un texte fortement institutionnalisé, « Stratégie mondiale pour la conservation » (Walker *et al.*, 2007). Dorénavant, la conservation prend une dimension supplémentaire en intégrant les hommes et le développement dans ses prérogatives avec les *Integrated conservation and development projects* (ICDP) (Wells, 1992 ; Wells & Brandon, 1992).

Parallèlement, un mouvement de défense des droits des populations autochtones commence à s'organiser : Survival International est fondé en 1969 en Grande-Bretagne,

33. C'est au cours de cette conférence qu'est créé le PNUE.

34. Réelle prise en compte des théories sur les équilibres dynamiques et de l'intérêt des perturbations (dont les premiers travaux remontent à 1947 avec Watt) dans le maintien de la diversité et la robustesse des écosystèmes.

35. Page 377 de l'édition française, 1993.

l'International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) en 1968 au Danemark, Cultural Survival en 1972 aux États-Unis.

Ce mouvement prend plus de poids dès les années 1980, dans la droite ligne des nouvelles conventions internationales³⁶ (Dove, 2006). Ce mouvement, qualifié d'indigéniste, va largement influencer les pratiques de conservation et la sphère internationale de manière générale sur la question des populations autochtones³⁷.

En 1992, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Cnued), dite « Conférence de Rio » ou « Sommet de la Terre », donne naissance à des outils juridiques, politiques, institutionnels et médiatiques importants³⁸. Cette conférence marque non seulement la construction de la biodiversité en objet politique, mais aussi la reconnaissance des savoirs locaux et des droits des autochtones. Elle va dans le même temps légitimer et marquer la montée en puissance des ONG de conservation et de développement, notamment de celles que l'on appelle aujourd'hui les « BINGO », terme qui signifie, on l'a vu, *Big international non governmental organization*, c'est-à-dire de portée internationale et dont les budgets atteignent des dizaines de millions de dollars. Il s'agit principalement de The Nature Conservancy (TNC), Conservation International (CI), World Wide Fund for Nature (WWF), Flora and Fauna International (FFI), The Fund for Wild Nature, The Wildlife Conservation Society (WCS) et African Wildlife Foundation (AWF).

Tandis que le secteur se mondialise, les concepts de développement durable et de biodiversité s'institutionnalisent, notamment grâce aux actions de lobbying de puissantes ONG comme les « Big 3 » (WWF, WCS et TNC) et le mouvement de défense des populations autochtones. Le nombre d'aires protégées va aussi considérablement augmenter partout dans le monde, que ce soit sous la forme d'aires protégées intégrales ou de projets plus intégrés de conservation (réserve extractiviste au Brésil, réserve de biosphère)³⁹.

36. Nous avons quelque peu détaillé ces conventions dans le chapitre 3 de la première partie.

37. En ce qui concerne les forêts tropicales, The Rainforest Foundation est fondée en 1989 en Grande-Bretagne par le chanteur Sting, en faveur de l'Amazonie et des Amérindiens brésiliens, suivie par le Forest People Program, fondé en 1990 aux Pays-Bas puis transféré en Grande-Bretagne en 1999.

38. Au cours de ce sommet ont été approuvées trois conventions, la Convention de la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que l'Agenda 21 et une déclaration sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts.

39. Selon le rapport Unep-WCMC-CDB de 2004 : en 2003, 18 millions de km² font l'objet d'une mesure de protection relative à la biodiversité (102 000 aires protégées) soit 3,4 % de la surface du globe et 12 % des surfaces terrestres ; Cela représente un accroissement par 10 en cinquante ans. En effet, en 1940, seul 1 million de km² étaient classés en aires protégées ; 3,5 millions en 1970 et 18 millions en 2003.

Il ne faut pas négliger le contexte international dans lequel se déroule la Conférence de Rio, car les ONG ont à la fois bénéficié de l'agenda politique international et su jouer sur les préoccupations de l'époque pour formuler de nouveaux positionnements et s'imposer de fait comme des actrices incontournables.

5.2- Les ONG de conservation et les promesses de la conservation néolibérale

Le champ de la biodiversité et du développement durable est ainsi marqué par l'omniprésence des ONG dans la prise en charge des questions environnementales. Au cours des dernières décennies, dont nous avons retracé l'histoire,

« elles sont devenues des acteurs majeurs à tous les niveaux d'organisation, depuis la scène locale jusqu'aux arènes internationales où se négocient les politiques environnementales globales ».
(Gaudefroy De Mombyne & Mermet, 2003 : 14)

Cette place centrale est liée non seulement à l'institutionnalisation de la notion de développement durable et à la construction de la biodiversité en objet politique, mais également au fait que les ONG ont su intégrer à leur propre politique quelques-uns des concepts majeurs de la politique internationale, tels que participation, société civile et bonne gouvernance.

À l'heure de Rio, le développement durable participatif devient l'une des pratiques clés des ONG de conservation, qu'il prenne la forme de *grassroots conservation*, de *community-based natural resources management*, de « conservation intégrée » ou de *cogestion*, pour ne nommer que les plus populaires⁴⁰.

L'idée qui est mise en avant est que la protection de la biodiversité passe nécessairement par une lutte contre la pauvreté et par la mise en œuvre du développement. Ces acteurs proposent de créer de nouvelles ressources à partir de la conservation de la biodiversité, spécialement à l'intention des plus pauvres et là où les États se montrent défaillants (projets de développement communautaire, d'écotourisme...).

En mettant en œuvre la participation, c'est-à-dire en intégrant les communautés de la base, ils s'affichent comme promoteurs de la démocratie et d'une société civile forte et efficace. Les populations locales et les plus pauvres seraient ainsi invités à faire entendre

40. Face aux échecs et aux critiques de ces méthodes dites « intégrées », des auteurs (Oates, 1999 ; Redford & Sanderson, 2000) prônent le retour à la conservation forteresse, une conservation qui exclut les Hommes.

leur voix et à entrer dans le « business vert » de la conservation (terme fréquemment utilisé au Cameroun et prononcé « bizness »).

Cette nouvelle forme de conservation offre la promesse de solutions gagnant-gagnant (*win-win*), c'est-à-dire qui bénéficient autant aux investisseurs, aux entreprises et aux économies nationales qu'à la biodiversité et aux populations locales.

Ces idées sont largement empreintes d'une vision néolibérale du monde où l'équilibre des pouvoirs est possible, à partir du moment où le marché s'exprime librement et où l'État n'est pas sans cesse en train de freiner par ses lois ou ses règlements.

Alors que les ONG ont largement dénoncé la corruption et l'inefficacité des États comme un obstacle à la conservation, elles sont maintenant de plus en plus impliquées auprès de ces mêmes États, qui restent d'ailleurs les principaux financeurs des aires protégées se développant dans le monde (West & Brockington, 2006 ; Brockington & Scholfield, 2010).

Dérégulation, décentralisation et privatisation sont désormais considérées comme les clés du succès de la conservation (Igoe & Brockington, 2007), comme le démontrent l'augmentation des réserves privées ou la délégation de la gestion de la nature à des sociétés privées (Rodary, 1998 ; Brockington, 2002 ; Rodary *et al.*, 2004 ; Benjaminsen *et al.*, 2006). Aires protégées, utilisation durable des ressources naturelles, conservation de la faune nécessitent comme prérequis absolu la définition des droits des différents acteurs concernés. L'idéal avancé est la définition de droits de propriété, seul processus permettant, selon la théorie économique dominante, de garantir une gestion viable de l'environnement (Rodary *et al.*, 2004). D'ailleurs, la définition des ayants droit n'est-elle pas le préalable à toute mise en œuvre de projet participatif ? Nous voilà en quelque sorte de retour aux théories économiques de l'école de Chicago⁴¹. Certains auteurs (Rodary, 1998 ; Igoe & Brockington, 2007) n'hésitent pas alors à dire que ces formes de gestion consacrent l'hégémonie du libéralisme économique dans les politiques mondiales de l'environnement et du développement et les qualifient de « conservation néolibérale ».

Les ONG, comme le mentionne Fisher (1993), sont devenues parties intégrantes du système qu'elles dénoncent ou combattent, bien que l'idée souvent véhiculée est qu'elles seraient un rempart à l'avancée du néolibéralisme.

41. Nous renvoyons pour cela au § 1.2 (p.147), relatif à la décentralisation des ressources naturelles plus avant dans ce même chapitre.

6- La gouvernance environnementale prescrite

Nous l'avons vu, les notions de gouvernance, d'environnement (avec l'ensemble de ses déclinaisons, développement durable, biodiversité...), de participation et de société civile se sont imposées comme des symboles d'une nouvelle modernité dans les modes d'action publique. Certains auteurs, comme Theys (2003) n'hésitent d'ailleurs pas à dire que l'environnement joue un rôle d'avant-garde dans la modernisation des formes de gouvernance, celles-ci étant un catalyseur pour des notions comme « participation », « procédure démocratique », « gestion décentralisée »...

Cette tendance s'est d'ailleurs largement accélérée dans les années 1990 dans un contexte marqué par la globalisation et l'influence croissante des idées néolibérales. Définie dans un contexte et à une échelle internationale, la gouvernance environnementale devient une forme d'obligation pour de nombreux Etats. D'ailleurs nous avons vu combien le concept de bonne gouvernance tel que défini dans par les instances de Bretton Wood se voulait prescriptif.

Parce que les nouvelles modalités de gouvernance sont codifiées par de nombreux traités, accords, lois et qu'elles deviennent des formes inévitables définies par les instances internationales, je parlerai de *gouvernance environnementale prescrite*. C'est son caractère recommandé, obligatoire et imposé par les instances internationales, son omniprésence dans les projets de modernisation politique et économique qui me fait dire qu'elle est prescrite.

J'aborde ainsi dans ce travail la gouvernance environnementale dans son caractère prescriptif. Nous allons d'ailleurs voir dans les deux chapitres qui suivent à quel point la gouvernance qui est mise en place au Cameroun est prescrite par les instances de Bretton Woods (au premier rang desquels la Banque Mondiale), ne laissant quasiment aucune marge de manœuvre à l'Etat camerounais dans la manière de gérer son territoire, ses ressources et même ses populations.

*

* *

– Chapitre 5 – La gestion de la forêt décentralisée : une préoccupation nationale

Au Cameroun, toute étude qui a trait à la forêt, à la conservation de la biodiversité et aux changements des zones forestières s'appuie sur ce qui est considéré comme un point de rupture : la loi forestière de 1994. Cette loi est, de l'avis des spécialistes, conforme à l'émergence partout dans le monde d'un régime forestier international promouvant développement durable, gestion forestière durable, décentralisation, transparence et bonne gouvernance. Comme le souligne Smouts:

« Au nom de l'éthique et d'un bien mondial supérieur, conservation de la biodiversité, préservation des équilibres écologiques, intérêt pour les générations futures, la définition des règles d'affectation de l'espace forestier et des bénéfices qui lui sont attachés, a été placée sous surveillance mondiale. »
(2006 : 35)

L'application du régime forestier international signifie que la forêt camerounaise n'échappe bien évidemment pas aux problèmes et aux solutions identifiées à l'échelle globale. Cela signifie aussi que la loi qui se met en place au Cameroun véhicule la globalisation, la mondialisation, notions souvent inconfortables pour les chercheurs, car trop larges. Pourtant, elles apparaissent toujours en arrière-plan d'études réalisées sur des mécanismes isolés, plus faciles à appréhender et à déconstruire. Au Cameroun, les mécanismes qui font l'objet d'études sont principalement le processus de décentralisation qu'instaure la loi forestière, et les mécanismes de participation, de gestion participative qui sont mis en place.

Il est vrai que les changements que cette loi forestière, dite d'ailleurs de « décentralisation », (Kouna, 2001 ; Oyono, 2004) a introduits tant au niveau institutionnel que technique et politique sont importants. Elle fut dans les années 1990 l'élément moteur d'une décentralisation de la gestion des ressources naturelles et a accéléré le processus administratif de décentralisation de l'État. Elle est également une innovation à l'échelle du bassin du Congo et semble faire cas d'école pour les réformes futures de la gestion forestière en Afrique centrale.

S'il s'agit bien d'une rupture des modes de gestion de l'espace forestier, peut-on pour autant conclure à une rupture des modes d'organisation sociale, territoriale et de gouvernance dans les zones où elle s'applique ? A-t-elle brusquement altéré toutes les composantes sociospatiales en même temps ?

Cette acception véhicule à mon sens une vision trop mécaniste des changements provoqués par la mise en place d'un référentiel global dans un contexte local. Ce serait supposer l'écrasante supériorité des concepts et paradigmes internationaux, reléguant les systèmes régionaux et locaux au simple rang de figurants. Il me semble plus judicieux d'aborder ces questions sous l'angle des *frictions* telles que définies par Anna Tsing Lowenhaupt (2005), qui rendent certainement mieux compte des dynamiques en cours. En effet, si cette loi est incontournable, elle est intervenue dans un contexte général mouvementé où les changements pour les populations ont été brusques et rapides. Il devient donc difficile de faire la part des choses entre les changements qui relèvent de la mise en place de la loi et ceux qui n'en relèvent pas.

Ce chapitre a pour but de présenter la loi forestière de 1994 et le contexte dans lequel elle est apparue, ainsi que ses principales innovations considérées comme amenant une rupture. Celle-ci ayant fait l'objet d'un nombre considérable de travaux⁴², nous exposerons en même temps les analyses effectuées ainsi que les résultats saillants qu'elles mettent en valeur. C'est également l'occasion d'identifier les différents types d'approche, les contradictions et les zones d'ombre, car nous allons voir que tous ces travaux se focalisent sur l'étude de deux aspects : l'analyse du processus de décentralisation et les résultats des processus de participation.

1- Le régime forestier international

Les conférences qui se multiplient au niveau international vont conduire à partir des années 1990 à la mise en place, partout dans le monde, de référentiels normatifs pour la gestion des forêts et introduire des changements conséquents dans la perception de la

42. Pénélon, 1996 ; Karsenty & Marie, 1997 ; Diaw & Oyono, 1998 ; Karsenty, 1999b ; Karsenty, 1999a ; Milol, 1999 ; Gautier *et al.*, 2002 ; Lassagne, 2005 ; Bigombe Logo, 2006 ; Vermeulen *et al.*, 2006 ; Oyono *et al.*, 2007 ; Karsenty & Fournier, 2008 ; Singer, 2008.

forêt et de sa conservation. En effet, la forêt tropicale attire depuis longtemps toute l'attention au niveau international, aussi bien en termes d'exploitation que de conservation de ces ressources. C'est dans le champ de la forêt tropicale qu'on trouve depuis le plus longtemps toutes les préoccupations internationales, les premiers accords, les coercitions de la sphère internationale (Grainger, 2005 : 345).

Pour promouvoir et amorcer ce régime forestier international, une coalition Banque mondiale, FAO, Pnud et World Resource Institute⁴³ (WRI) met en place en 1985 le Programme d'action forestier tropicale (Paft). Ancêtre des politiques forestières actuelles, le Paft avait comme objectif de construire une plateforme de dialogue élargi pour s'attaquer aux problèmes de dégradation de la forêt tropicale. En 1991, le Paft a reconnu officiellement les diverses fonctions des ONG et les contributions très variées qu'elles pourraient apporter. Il engage aussi officiellement à la participation des populations locales, appelées à se regrouper en ONG ou en associations. Ainsi, les principes opérationnels de 1991 reconnaissent l'importance des préoccupations des ONG concernant la biodiversité et la protection de l'environnement, de même que les savoirs et les compétences des populations locales ; ils entérinent leur participation à tous les stades du processus du Paft (Cabarle, 1992). Un poids accru est donné aux ONG, notamment celles de conservation de la nature, dans les structures nationales du Paft. Au travers de ce programme, certaines ONG internationales puissantes ont réussi à proposer leurs services d'aide technique, d'analyse sectorielle ainsi qu'une aide financière modeste aux gouvernements, pour l'élaboration de leur politique forestière. Cabarle (1992), note que dans les pays qui ont reçu l'aide d'ONG, une place plus large est laissée à la conservation des forêts ainsi qu'aux relations intersectorielles. Il faut y voir la marque des ONG internationales de conservation qui dominent financièrement et institutionnellement le paysage nébuleux des ONG.

Cependant, parallèlement, une coalition d'ONG plus tournées vers la défense des moyens d'existence des populations forestières et contre la commercialisation du bois tropical, le World Rainforest Movement⁴⁴, dénonce les effets dévastateurs du Paft sur les forêts. Dans la ligne de mire : les concessions faites par la Banque mondiale aux industriels, que l'organisation considère comme les premiers destructeurs de la forêt tropicale, ainsi que la non-prise en compte des moyens d'existence et des questions foncières des populations

43. ONG ayant son siège à Washington.

44. Une organisation internationale qui lutte pour la protection des populations forestières et qui s'érige contre les politiques de la Banque mondiale.

forestières dans les politiques. Non seulement cette coalition s'érige contre les politiques de la Banque mondiale (et notamment contre le Paft, qu'elle tente de mettre en place), mais elle dénonce également la vision de sanctuarisation de la conservation de la nature. C'est en partie pour cela que la médiation de l'UICN, jugée trop sanctuariste, proposée par la Banque est rejetée par le collectif WRM. Ces positionnements relatifs marquent une scission dans le monde des ONG s'intéressant aux questions de forêts : les « pro-conservation » et les « pro-populations ». Le WRM va tenter de mobiliser les populations locales, aidant à la formation d'ONG locales et tentant de structurer un réseau, notamment autour de structures composées par des autochtones.

En dépit de ces appels soutenus à l'association et la participation, les gouvernements ont rarement associé les ONG à l'élaboration des plans d'action forestiers nationaux et ils ne leur ont guère laissé d'influence sur le résultat final. L'appui financier et technique attendu par le Paft a été très modeste, voire nul. Dans la plupart des cas de financement d'ONG nationales pour promouvoir leur participation, les subsides ont transité par les ONG internationales. En fait, seules quelques grandes ONG internationales ont, dans certains pays, eu voix au chapitre.

À la fin des années 1990, le Paft est un tel échec qu'il est abandonné sans que soient pour autant arrêtés les programmes de réformes forestières. ONG, Banque mondiale et institutions de coopérations bilatérales vont continuer à les insuffler.

Grâce en partie au Paft, quelques ONG (WWF, CI, WCS, WRI, Greenpeace...) ont acquis visibilité et légitimité dans les questions forestières et cela tant au niveau institutionnel qu'auprès du grand public, conquis à la cause par les nombreuses campagnes de communication. Elles font partie de toutes les discussions, elles ratifient des coalitions, organisent des conférences...

2- La gestion de la forêt au Cameroun : application locale d'une prescription internationale

2.1- Prémisses

Après l'indépendance du Cameroun en 1961, la politique forestière a relativement peu changé. L'État est le strict possesseur de la forêt et sa gestion et son exploitation sont extrêmement centralisées (Karsenty, 1999b ; Fomété, 2001). Si, en 1981, l'État promulgue un code forestier et réorganise les institutions en charge des forêts, non seulement l'exploitation pourtant intensive ne contribue pas à sa juste valeur à l'accroissement du PIB, mais encore elle est dénoncée comme une véritable menace pour les écosystèmes et les ressources (Singer, 2008 : 37), d'autant plus qu'à cette époque, le Cameroun connaît une grave crise économique (où les salaires baissèrent du jour au lendemain de 40 %) qui conduira en 1988 à son éligibilité aux ajustements structurels. Le secteur forestier reste alors largement sous l'influence d'acteurs et d'institutions étrangères, avec la mise en place de réseaux de relations complexes et clientélistes⁴⁵. Privatisation, rapports clientélistes, corruption⁴⁶ conduisent à une situation considérée comme ingérable et, à partir de 1987, c'est la Banque mondiale qui prend la responsabilité de faire pression sur le gouvernement pour la mise en place de réformes politiques commencées en 1981 par le Plan d'action forêt tropical (Paft) (Brunner & Ekoko, non daté : 4).

C'est dans ce contexte que se met en place cette loi forestière de 1994 (loi n° 94/01 du 20 janvier 1994), considérée comme une étape majeure dans l'histoire du Cameroun : la loi. On y retrouve toutes les grandes questions internationales que nous venons d'évoquer (gestion rationnelle des ressources, conservation de la biodiversité, développement et réduction de la pauvreté, démocratie...).

45. Cet ensemble sophistiqué de relations mis en place avec l'ancienne puissance coloniale est plus largement connu sous le nom de « Françafrique » (Verschave, 2003 ; Verschave & Labrousse, 2002).

46. Entre les élections de 1992 et 1997, le régime de P. Biya a utilisé les allocations de concessions forestières comme soutien politique (Brunner & Ekoko, non daté : 4).

Largement influencée par la convention de Rio⁴⁷, soufflée par les institutions financières internationales, au premier rang desquelles la Banque mondiale, et conjuguée à la pression des organismes de gestion de la biodiversité, la loi forestière (rédigée par la Banque mondiale) forme une sorte de loi englobante régissant aussi bien les communautés locales que les acteurs étatiques, à tel point qu'il n'est pas une étude portant sur la biodiversité, la forêt, la démocratie ou tout simplement le Sud-Cameroun qui ne se place dans le contexte de cette loi.

J'examinerai maintenant cette loi, à travers les résultats les plus saillants des nombreux travaux qui lui sont consacrés, en même temps que mes propres analyses basées tant sur la littérature que sur mes expériences de terrain.

Que s'est-il donc passé au Cameroun ?

2.2-La réforme forestière de 1994

2.2.1- Les objectifs

Les discussions autour de cette réforme commencent dès 1992 et connaîtront de fortes oppositions tant de la présidence que de l'Assemblée nationale, la France n'ayant pas un rôle innocent dans ces positionnements⁴⁸.

Ainsi, afin de répondre à toutes ces prérogatives, la loi forestière de 1994 se donne cinq objectifs majeurs :

- (i) Rationaliser l'utilisation des terres forestières par la mise en place d'un zonage avec affectation d'usages spécifiquement encadrés par la loi (définition du domaine permanent et non permanent et des affectations possibles...);
- (ii) Décentraliser la gestion et les recettes forestières au profit des communautés locales (possibilité de création de forêts communautaires et de forêts communales);

47. Singer (2008 : 37), citant un des 60 participants de la délégation camerounaise invitée à Rio en 1992 : « C'est là-bas que la loi forestière a été inspirée ».

48. Pour plus de détails sur le rôle ambigu de la France, lire Brunner & Ekoko, nd ; Verschave & Labrousse, 2002.

- (iii) Permettre l'allocation des permis d'exploitation d'une manière plus transparente et efficiente (différents types de droits d'exploitation, transparence dans les allocations des permis...);
- (iv) Favoriser la gestion durable des forêts (adjudication des concessions⁴⁹, rationaliser et encadrer l'exploitation forestière, création de zones de conservation, diamètres de coupe minimum...);
- (v) Réformer le système de taxe (assurer de meilleurs revenus à l'État et allouer une partie des taxes aux populations locales, promouvoir les bonnes pratiques...).

La zone forestière va ainsi connaître une redéfinition territoriale, sans pour autant que soit prise en compte la réforme foncière des années 1970, qui avait déjà bouleversé les territoires. Découpé en zones d'usage, le bloc forestier est haché par des limites, d'abord sur le papier puis dans la réalité, qui définissent exactement des portions forestières pour des usages spécifiques. À partir d'une étude réalisée par le Canadian International Development Agency (Cida) basée sur des photos aériennes et des images satellitaires, la forêt a été découpée en fonction de la densité de sa couverture végétale, opérant une distinction entre zones anthropisées et secondarisées et zones « vierges ».

Mais ce sont aussi les institutions de l'État qui vont être redéfinies dans leur ensemble, de même que les mécanismes de gestion et de régulation. En introduisant un nouveau système de taxes et la redistribution d'une quote-part aux communautés locales, la réforme vise non seulement la transparence, mais aussi la décentralisation de la gestion des ressources et le développement local. Ce sont donc de nouvelles normes, de nouvelles formes de relations que les différentes composantes de la société camerounaise vont devoir suivre... Elles ne sont pas du goût de tous !

2.2.2- Résistances

Le manque d'investissement et de suivi des bailleurs dans la mise en place de cette réforme ne permet pas de réellement finir la nouvelle structuration et le fonctionnement des organes en charge des forêts, d'autant que les coupes budgétaires effectuées par le

49. Système considéré comme moins sensible aux pressions politiques et plus efficace économiquement que les pratiques à « discrétion » précédentes (Singer, 2008 ; Brunner & Ekoko, nd ; Brunner & Ekoko, nd.)

FMI n'ont pas été compensées par les bailleurs, notamment parce que le Cameroun est à cette époque un des pays du monde au premier rang en termes de corruption (classement de Transparency International). La crise, les mauvaises conditions de travail, les énormes sommes d'argent offertes ont été de fortes incitations à la corruption, conduisant à l'écroulement des capacités opérationnelles du Minef⁵⁰ (Brunner & Ekoko, non daté) nouvellement mis en place.

Les oppositions sont nombreuses et l'État camerounais défiera plusieurs fois la Banque mondiale, la contrariant dans l'avancée du processus de modernisation de sa gestion forestière. Nombreuses sont les personnalités qui avaient des intérêts privés dans le système d'exploitation forestière, et les outils de contrôles imposés mettent en péril beaucoup des stratégies existantes. Mais les réticences tiennent aussi au fait que, avec cette nouvelle loi, la souveraineté de l'État se retrouve fortement émoussée.

La loi forestière est tellement vaste que nous ne pouvons la présenter ici dans toutes ses particularités. Nous n'en aborderons que quelques aspects.

2.3- La rationalisation par le zonage

La forme la plus évidente que prend cette rationalisation est le découpage de la zone forestière suivant un zonage qui définit les espaces en fonction de leur vocation (voir carte 3 page suivante). Le « plan de zonage » est devenu l'instrument central du modèle de gestion des espaces forestiers camerounais. Pour les explications données ci-dessous, je reprends les termes exacts de la loi de 1994.

2.3.1- Le domaine permanent

Ce sont des terres définitivement affectées à l'habitat de la faune. Ces forêts sont permanentes ou classées, ce qui ouvre droit à un titre forestier. Le domaine permanent doit couvrir 30 % du territoire camerounais et 40 % de la superficie méridionale (la partie forestière). Les forêts doivent représenter la diversité biologique du pays et faire l'objet

50. Ministère des Eaux et Forêts.

d'un plan d'aménagement approuvé par le ministère en charge des forêts (aujourd'hui le Minfof).

Le domaine permanent se compose des forêts domaniales et des forêts communales.

- ***Les forêts domaniales***

Ce sont en fait les aires protégées et les réserves forestières relevant du domaine privé de l'État. Relevons que le terme « réserve forestière » est pour le moins vaste, il fait référence autant à des réserves intégrales qu'à des forêts de production, des forêts de protection, de récréation, d'enseignement, de sanctuaire, des jardins botaniques ou des périmètres de reboisement.

Leur classement se fait par la production d'un acte réglementaire fixant leurs limites géographiques et leurs objectifs (production, conservation... certaines peuvent être à objectifs multiples). Dans un but de gestion, le domaine permanent est divisé en UFA (Unités forestière d'aménagement), dont 100 ont été affectées à la production de bois et 9 à la conservation. Ce sont dans les forêts domaniales qu'œuvrent les compagnies forestières et que se situent les zones consacrées à la conservation.

Dans les UFA, les activités sont limitées et strictement encadrées par la loi.

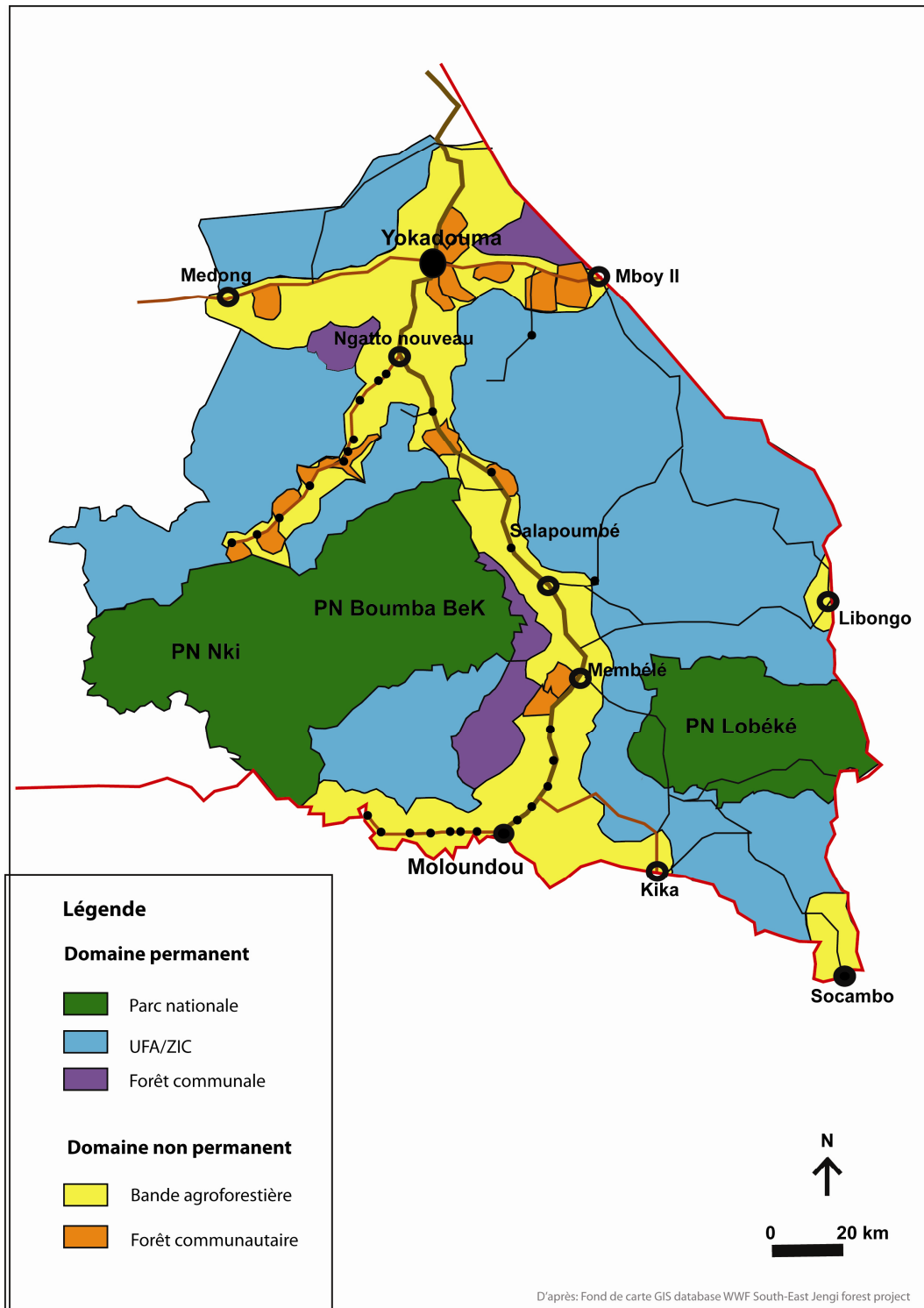
Superposées aux UFA, les ZIC (Zones d'intérêt cynégétique) sont destinées à la chasse sportive. UFA et ZIC sont sous la responsabilité du gestionnaire à qui elles ont été amodiées. C'est lui qui est garant devant la loi d'une gestion durable de cette zone.

- ***Les forêts communales***

Ce sont des forêts faisant l'objet d'un classement pour le compte d'une commune ou ayant été plantées par elle. Elles relèvent du domaine privé de la commune, qui en établit un titre foncier. Elles peuvent être exploitées selon les modalités définies par la loi.

2.3.2- Le domaine forestier non permanent

Ce sont les terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières. Ce sont des forêts non permanentes et non classées. Ce domaine comprend les forêts du domaine national, les forêts communautaires et les forêts des particuliers.



Carte 3 : La Boumba-et-Ngoko selon le zonage de la loi forestière de 1994.

- ***Les forêts du domaine national***

Elles peuvent être exploitées pour des durées courtes et spécifiques, dans un but non commercial et selon les modalités définies par la loi.

- ***Les forêts communautaires***

Ce sont des forêts d'une surface maximale de 5 000 hectares qui font l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration en charge des forêts.

Un Plan simple de gestion (PSG) est élaboré par les villageois, assistés par l'administration forestière. La convention de gestion a la même durée que le PSG et doit faire l'objet d'une révision au moins une fois tous les cinq ans. Elle est renouvelable si la communauté a respecté ses engagements.

- ***Les forêts des particuliers***

Ce sont des forêts plantées par des personnes physiques ou morales et assises sur le domaine conformément à la loi. Elles doivent faire l'objet d'un plan simple de gestion.

- ***Le cas des Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC)***

À cheval sur le domaine permanent et le domaine non permanent (*cf.* figure 7 ci-après), les zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaires représentent la dernière innovation de la loi forestière. Zones d'usage attribuées à des populations réunies en communautés, elles leur permettent de réaliser leurs activités de chasse dans le respect cependant de nombreuses conditions strictement encadrées par la loi. Je les mentionne succinctement ici parce qu'elles font partie des spécificités du zonage mais les décrirai plus en détail dans le chapitre suivant (chapitre 6).

La carte 3 ci-contre donne un aperçu du plan de zonage tel qu'il a été réalisé pour la zone Est-Cameroun ainsi que quelques-unes des différentes affectations apposées.

2.3.3- Le zonage en question

L'espace est dorénavant ordonné selon une logique géométrique, qui permettrait dans l'idéal une organisation hiérarchisée allant du territoire national à la parcelle (Karsenty et Marie, 1998 : 153) et suivant une logique de maximisation (par exemple de la biomasse ligneuse dans les zones destinées à l'exploitation, de la biodiversité dans les zones de conservation, Karsenty, 1999a). J'ai représenté de façon schématique le zonage et sa logique géométrique dans la figure 7 ci-dessous. Elle est caractéristique du droit moderne qui délimite des espaces pour les affecter à des usages spécialisés avant de les affecter à des sujets de droit. Idéalement, la gestion de ces zones spécifiques est basée sur la rationalité économique ou d'autres formes de savoirs experts (forestiers, conservation...). Seule cette conception géométrique, qui s'exprime en termes de superficie (qui par équivalence lui confère une valeur monétaire), permet d'attribuer l'exclusivité et l'aliénation des droits sur cet espace à une personne privée ou publique en vue de l'exercice du droit de propriété (Le Roy, 2002 : 59). En somme, ce modèle est basé non seulement sur la spécialisation, mais également sur l'exclusion. Nous sommes loin de la représentation topocentrique qu'ont les populations, un espace ouvert faisant l'objet d'une maîtrise spécialisée régie par le jeu non excluant des forces qui le façonnent (*cf.* partie I).

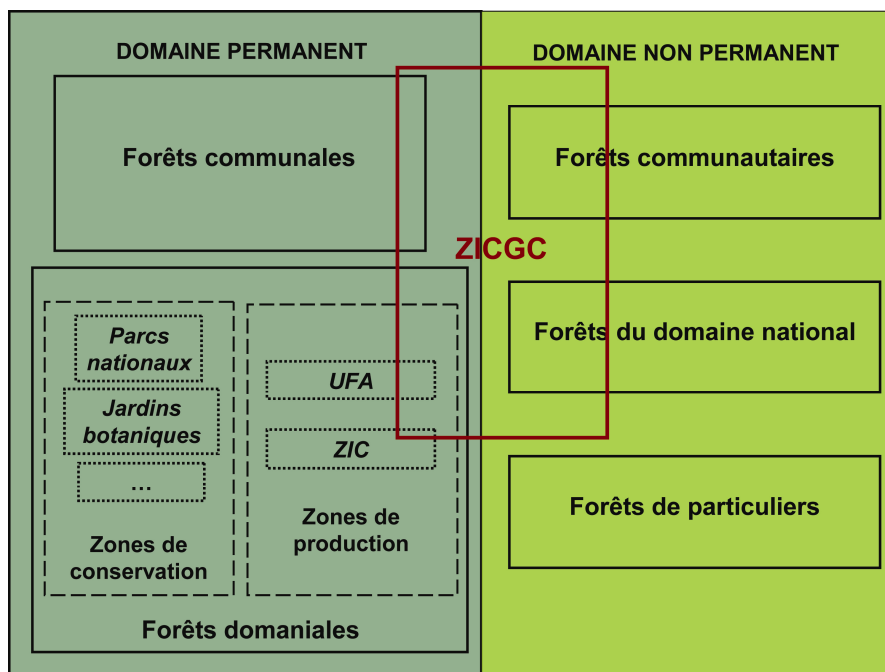


Figure 7 : Représentation schématique récapitulant le zonage issu de la loi forestière. En rouge, le cas particulier des ZICGC, que je traiterai dans le chapitre suivant.

Mais comment a été faite cette délimitation ? Nous avons déjà évoqué le critère principal sur lequel se sont basés les cartographes pour délimiter le bloc forestier : une lecture par télédétection des zones « vierges » et des zones secondarisées, qui sont devenues respectivement le domaine permanent et le domaine non permanent. Pourtant, plusieurs études (voir notamment Balée, 1989 ; Janzen, 1998) n'avaient-elles pas fait tomber ce mythe d'une nature vierge, sauvage et inviolée ? C'était donc méconnaître les réalités de l'histoire de la zone forestière camerounaise. L'outil technologique impartial que représentent images satellites et photos aériennes soit s'est révélé incapable de révéler la « vraie nature » du bloc forestier, soit résulte d'un choix préalable sur ce que la nature doit être. Autrement, comment expliquer que les seules zones reconnues comme secondarisées relevaient d'une bande d'une dizaine de kilomètres de part et d'autre de routes construites pour la plupart dans les années 1920 ? C'est aussi faire abstraction du caractère dynamique de l'agriculture itinérante à jachère très longue, qui en fin de cycle ne laisse que peu de traces lisibles sur les photos.

D'après le rapport réalisé par l'agence canadienne chargée du zonage, la délimitation des zones d'influence de l'occupation humaine et leur projection jusqu'en 2020 ont été réalisées ainsi :

« 0,3 ha/an/personne en culture, une période de culture d'un an et une période de jachère de cinq ans (ou une période de trois ans et une période de jachère de quinze ans) soit une superficie de 1,8 ha/personne à allouer pour la culture, à laquelle on ajoute une superficie égale qui représentera 50 % du total pour les autres fins, dont les îlots de forêt à conserver. En conséquence, un total de 3,6 ha/personne pour la population prévue en 2020 a été utilisé pour le calcul des superficies minimales à affecter à l'occupation humaine. » (Cote, 1993)

Il est même ajouté que, pour que cela soit viable, il faut mettre en œuvre une amélioration des pratiques culturelles ainsi que leur intensification graduelle.

Quoi qu'il en soit, le zonage tel que défini par la loi forestière de 1994 portant régime des forêts stipule que la forêt camerounaise se divise en deux domaines : « le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent », eux-mêmes découpé en unités.

Cette approche trahit aussi une vision quelque peu malthusienne basée sur l'hypothèse que la densité de population est positivement corrélée avec l'état du couvert forestier. Et d'après Karsenty (1999a : 153), « cette approche montre sans ambages que l'objectif est d'établir une

“*ligne de défense*” contre l’avancée de l’agriculture », celle-ci étant vue comme la principale cause de déforestation (voir aussi Essama & Gockowski, 2000).

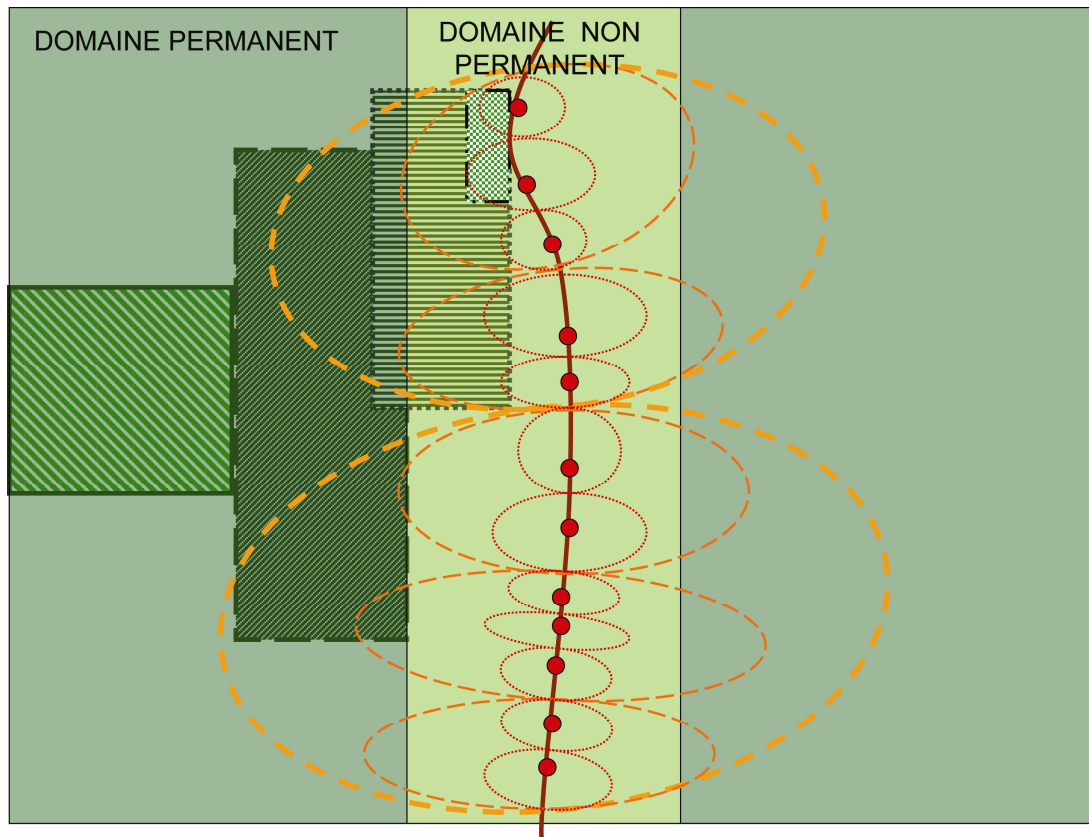
Pensé dans un processus de décentralisation, l’État n’est plus l’unique propriétaire de la forêt, et son domaine national se voit réduit à un faible pourcentage de l’espace qui, ironiquement, se situe dans la zone qui n’a pas vocation à rester boisée (le domaine non permanent) ; il garde tout de même la mainmise sur le domaine permanent, attribué à des sujets de droit dont le fruit de l’exploitation leur revient et non la propriété stricte. Cet aspect fait l’objet d’interprétations controversées sur la nature exacte du processus en cours, ou plutôt du degré de rétrocession. S’agit-il d’une décentralisation, d’une dévolution (voir chapitre 4) ? En effet, les zones résiduelles qui restent dans le domaine non permanent vont être en partie rétrocédées aux populations locales. Mais cette rétrocession, nous aurons l’occasion d’en parler, ne s’accompagne pas de droits de propriété exclusive (d’ailleurs, les populations ne bénéficient pas de titres de propriété). Il ne s’agit donc pas tant d’une redéfinition d’une propriété exclusive et inaliénable, mais plutôt d’une cession des droits d’usage et des usufruits à des personnes publiques ou privées, définies comme étant les ayants droit sur un espace et pour un temps donné.

Dans les termes de la loi ce ne sont donc pas les zones qui sont dédiées, mais les usages. Dans certains cas particuliers, sur un même type d’espace, il pourra y avoir plusieurs ayants droit, chacun sur une ressource spécifique⁵¹. Ces zones multi-usages où le flou persiste, nous le verrons, créent des incompréhensions, qui glissent souvent vers le conflit ouvert entre les acteurs. Paradoxalement, c’est une forme de multifonctionnalité d’usages qui se met en place dans un système qui a imposé une vision dissociée de l’espace⁵².

Ce nouveau zonage va se superposer aux structures et aux schémas organisationnels existants (unités territoriales administratives, coutumières...), complexifiant le territoire forestier comme je le schématise dans la figure 8. Cependant, alors que certains découpages administratifs sont reconnus et intégrés dans le plan d’affectation des terres, les espaces coutumiers villageois et certains niveaux administratifs (comme le canton) n’y ont aucune existence légale. C’est pourtant un échelon incontournable dans la structuration et le jeu social locaux. Nous y viendrons dans la troisième partie.

51. À titre d’exemple, les populations peuvent entrer dans les UFA pour réaliser leurs activités de cueillette mais ne peuvent en aucun cas ouvrir une plantation ou prélever des produits ligneux. Dans les ZIC amodiées (superposées aux UFA), c’est également la chasse qui est limitée et contrôlée.

52. Nous faisons référence à la dissociation entre le domaine permanent (uniquement destiné à la forêt) et le domaine non permanent (en quelque sorte destiné aux humains).



Légende

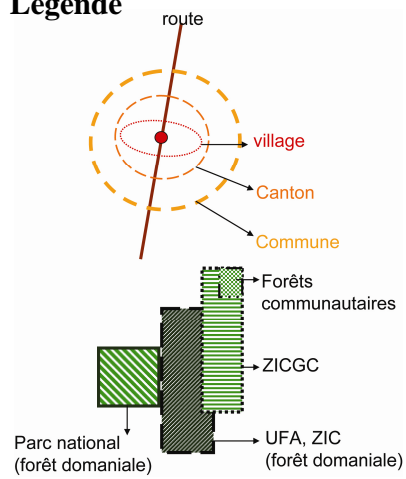


Figure 8: Représentation schématique de la superposition du zonage avec le découpage administratif.

2.4– Décentralisation et gestion participative

Au Cameroun, avec la loi de 1994 et son processus de décentralisation, de nouveaux territoires sont créés en même temps que se développe un discours d'injonction envers les communautés locales, afin qu'elles participent à la gestion des ressources forestières. De nouvelles structures légalisées sont mises en place, suivant le nouveau mode de découpage de l'espace, tout en tentant d'y introduire les modes d'organisation traditionnels existants. L'ensemble de ce processus de gestion durable et participative va être conduit sous la forme d'innovations institutionnelles, autant dans les modes d'organisation que dans les procédures d'action. Nous verrons que, plutôt que de participation, il s'agit d'un transfert de savoirs et savoir-faire préétablis. On attend finalement des populations qu'elles acquièrent ces nouveaux modèles et les mettent en application, car ces nouvelles formes d'organisation ont été pensées pour répondre à un certain nombre de prérequis bâtis sur l'idéologie suivante : la gestion durable des ressources sera effective si le système est décentralisé, démocratique, représentatif et en lien avec des partenaires extérieurs concernés par la gestion durable des ressources. Comment ont été insufflés ces quatre critères fondamentaux au niveau local ? Permettent-ils d'atteindre les objectifs définis ?

Le caractère pionnier en Afrique centrale de la loi camerounaise de 1994 portant régime des forêts va susciter un nombre considérable de travaux d'analyse, d'experts et de chercheurs autant internationaux que nationaux. La décentralisation de la gestion forestière et la manière dont elle est pensée⁵³ en tant que processus n'ont pas manqué d'analyses et de critiques (Karsenty & Marie, 1997 ; Diaw & Oyono, 1998 ; Bigombe Logo, 2000 ; Ribot, 2002 ; Etoungou, 2003 ; Poissonnet & Lescuyer, 2005 ; Bigombe Logo, 2006 ; Milol, 2007 ; Ribot, 2007). Quand ce n'est pas le processus de décentralisation qui est analysé, ce sont les effets et le fonctionnement de la participation qu'il induit qui font l'objet de débats (Pénélon, 1996 ; Nguingui, 1999 ; Tchikangwa Nkanje, 2000 ; Gautier *et al.*, 2002 ; Lescuyer & Bitondo, 2004 ; Poissonnet & Lescuyer, 2005 ; Vermeulen & Doucet, 2006 ; Vermeulen *et al.*, 2006 ; Julve *et al.*, 2007). En effet, par un cheminement conceptuel (et certainement idéologique) complexe, la notion de

53. Dans le cadre de la politique forestière, construite sur le principe du régime forestier international, la décentralisation de la gestion forestière prend une dynamique administrative (répartition des pouvoirs du centre vers la périphérie et délégation de compétences), mais également une dynamique politique se basant sur le postulat que la gestion durable ne peut se faire que dans un processus démocratique de participation.

participation a été considérée d'emblée comme un outil indicateur, une preuve d'un processus de décentralisation (voir à ce propos Le Meur, 2003 ; Muttentzer, 2006). Cependant, si toutes ces études étudient le *processus*, la plupart se limitent à un seul aspect de la décentralisation de la gestion des ressources : les forêts communautaires. Elles se focalisent ainsi sur un aspect particulier du zonage et de l'usage. Parallèlement est peu étudié ce qui est relatif à la faune, c'est pourtant une innovation particulière à l'Est-Cameroun.

À ma connaissance, aucune étude ne s'est penchée sur l'imbrication de ces différents systèmes, préférant se consacrer soit à la forêt communautaire, soit à un cas particulier comme les zones communautaires d'intérêt cynégétique, les ZICGC. Aucune n'a examiné ce qui se passe lorsque deux usages se superposent sur le même territoire.

2.4.1- Déconcentrer les organes de l'État et organiser la société civile

- **Déconcentrer**

Au Cameroun, la décentralisation en matière de gestion forestière recouvre deux dimensions : une dimension politique et administrative pour la gestion de l'espace forestier, et une dimension économique par la mise en place d'une fiscalité forestière décentralisée (Bigombe Logo, 2006 : 4).

La décentralisation économique consiste en un système de répartition des taxes au niveau local. Ce sont les ZIC et les UFA qui font l'objet de ces taxes, calculées à la fois sur la surface assise d'exploitation et sur une quantité de ressources extraites⁵⁴. La grande nouveauté est que 50 % reviennent à l'État, tandis que 40 % vont aux mairies des territoires exploités et 10 % aux communautés locales adjacentes à ceux-ci. Ce sont respectivement la taxe faunique⁵⁵ et la Redevance forestière annuelle (RFA).

Pour mettre en application ce processus, il a fallu dans un premier temps réorganiser l'administration territoriale. Des organes assurant la transversalité entre les institutions décentralisées auxquelles l'État va déléguer une partie des pouvoirs de décision en matière de forêt sont créés. Mais que ce soit en termes de politique générale ou de politique de gestion des ressources, l'État a gardé une certaine mainmise sur les collectivités locales

54. Taxe sur le nombre de grumes exploitées pour les UFA et sur le nombre d'animaux abattus pour les ZIC.

55. Elle est communément appelée « taxe d'abattage ».

(créées en 1996). En effet, si elles s'administrent librement par un conseil d'élus⁵⁶, les services administratifs et comptables sont occupés par des agents de l'État.

La question des forêts échut en 1992⁵⁷ au ministère des Eaux et Forêts (Minef), ministère spécifique des forêts qui cependant va disparaître en 2005 au profit de deux organes, le ministère de l'Environnement et de la Pêche (Minep) et le ministère de la Forêt et de la Faune (Minfof). Des représentations locales sont créées aux différents niveaux administratifs (délégation au niveau de la province, chef de poste dans les communes). Dans le même temps, c'est un échelon supplémentaire qui va être mis en place, la région. Cependant, celle-ci n'était pas tout à fait opérationnelle lors de notre travail de terrain.

Ce processus de déconcentration des organes de l'État va donc allouer un ensemble de pouvoirs au niveau de la commune et de la province, mais également complexifier toute procédure administrative. En effet, si les services déconcentrés de l'État sont des étapes administratives obligatoires, ils ne sont aussi dans de nombreux cas que des relais vers les services du ministère. Ainsi, l'établissement d'une forêt communautaire devient pour les populations le souhaitant un vrai parcours du combattant. Si la « réservation » et le plan de gestion sont déposés au service provincial du Minfof, celui-ci se contente d'apposer son tampon avant de faire remonter le dossier vers les ministères. En somme, les services régionaux n'ont que peu de capacités de décision. S'ensuit un long chemin au travers des différents services. La procédure a été encore compliquée par l'obligation de réalisation d'une Étude d'impact environnementale (EIE) qui dépend cette fois du Minep.

Dans certains cas cependant, les services provinciaux détiennent un réel pouvoir de décision. Karsenty (1999a) donne l'exemple des permis de récupération censés concerner des parcelles déjà exploitées et qui sont délivrés par les organes provinciaux du Minfof.

▪ *Organiser la société civile*

De nouvelles structures légalisées sont mises en place afin d'administrer ces espaces destinés aux communautés, dans le respect de la loi et de manière durable.

Entre 1990 et 1994, une série de textes démocratisants voient le jour⁵⁸.

56. Réforme constitutionnelle de 1996 qui instaure la région et crée le Sénat en tant que représentation des collectivités locales.

57. Rappelons que si la loi a été promulguée en 1994, de nombreux changements et réformes ont été mis en place bien avant. Tout cela avait pour objectif de faciliter sa mise en place.

58. Dont, en 1990, la loi sur la liberté d'association (loi no 90/053) ; la loi sur la création des Groupes d'initiatives communes (GIC) et des coopératives (loi no 92/006), puis la loi sur la création des GIE, soit les Groupements d'initiative économique (loi no 93/015).

Désormais, les individus peuvent se regrouper dans des structures ayant des statuts juridiques reconnus par la loi, indépendantes des institutions publiques et traditionnelles. Cette liberté d'association est à la base des nouveaux mécanismes de gestion communautaires et permet aux « communautés riveraines », « communautés villageoises », « communautés locales » (de nouvelles appellations) d'avoir une existence formelle et légale. Cependant, la *liberté* d'association devient une *obligation* d'association, dans le cadre de ce nouveau redécoupage. L'injonction de participation impose également les partenaires avec lesquels s'associer⁵⁹.

Dorénavant donc, des personnes morales de droit commun représentent des communautés reconnues comme des entités juridiques. Mais que sont exactement ces « communautés » ? La législation reste relativement floue sur cette question, preuve en sont les divers adjectifs qui lui sont accolés (« villageoises », « riveraines », « locales »). La loi forestière stipule que la communauté peut reposer sur la chefferie de troisième degré (c'est-à-dire le village), tout en pouvant être étendue à d'autres villages pour des raisons de cohérence et de faisabilité⁶⁰. Il en est d'ailleurs souvent ainsi en ce qui concerne les forêts communautaires ; en effet pour des raisons de rentabilité, celles-ci s'étendent sur la surface maximale définie par la loi, 5 000 hectares. Ces nouvelles communautés ayant une responsabilité gestionnaire se retrouvent à cheval sur plusieurs villages, soit sur plusieurs chefferies, posant alors des questions d'arbitrage et de rôles respectifs des différents pouvoirs impliqués.

Quelle que soit la forme légalisée choisie, de nouveaux postes et titres honorifiques vont émerger. Suivant un principe extrêmement bureaucratique vont apparaître des présidents, vice-présidents, trésoriers, commissaires aux comptes, conseillers spéciaux, conseillers techniques... Ce qu'il faut garder en tête pour l'heure, c'est que les membres représentant ces communautés sont reconnus comme des personnes de droit moral, alors que les chefs traditionnels (de village) ne le sont pas⁶¹. Mais plus encore, ces personnes de droit moral proposent des projets au nom de la communauté, elles arbitrent des conflits et gèrent des budgets importants. Ce sont en effet ces entités qui vont devoir régir les 10 % de la RFA et de la taxe d'abattage rétrocédé aux communautés. Les représentants des communautés, au travers de ces nouvelles structures, ont donc entre les mains de nouveaux types de pouvoir et surtout de nouvelles capacités d'action, plus étendues et directement en prise avec des acteurs influents (ONG, administration, forestiers...).

59. L'idée de participation fera l'objet d'une analyse ultérieure.

60. Nous aurons l'occasion de discuter ultérieurement des différentes réalités que revêtent ces notions de communauté.

61. Même si nous verrons qu'ils sont impliqués de fait dans le fonctionnement de ces nouvelles structures.

2.4.2- Décentraliser la gestion des ressources : vers une « privatisation collective » ?

Ce qui est considéré comme un des plus grands changements apportés par la loi forestière a été la reconnaissance de l'accès et de l'appropriation d'espaces forestiers par les populations locales, au travers de communautés villageoises riveraines et des collectivités territoriales. Ce mécanisme prend corps grâce aux forêts communales, aux forêts communautaires et aux ZICGC. Je traiterais plus spécifiquement des ZICGC dans le chapitre suivant.

▪ *Les forêts communales*

Les forêts communales représenteraient la forme la plus aboutie du processus de décentralisation des ressources naturelles au Cameroun (Oyono *et al.*, 2007). Elle s'appuie sur la mise en place en 1996 de la commune, la collectivité territoriale la plus à la base, à qui sont transférés des droits de propriété sur un espace forestier identifié. Son objectif est double : d'une part mettre en place une exploitation soutenue des produits ligneux dont les bénéfices doivent permettre de soutenir des actions de développement sur la commune ; d'autre part composer avec les aspirations des populations et les intérêts du bien-être des citoyens. Malheureusement, toutes les études relatives aux forêts communales mettent en évidence la faiblesse des résultats en termes de développement local, ainsi que le rôle des élites locales dans l'accaparement des recettes qui en sont issues (Assemble & Oyono, 2004 ; Poissonnet & Lescuyer, 2005 ; Singer, 2008). À ma connaissance, aucune étude n'a été réalisée sur la forêt communale de Moloundou et j'ai manqué de temps pour attaquer cette question. Le peu d'informations dont je dispose va dans le sens des auteurs précédemment cités. D'ailleurs, la forêt communale est appelée la « forêt du maire », ce qui en dit long sur son fonctionnement. Aujourd'hui, les activités d'extraction semblent arrêtées en raison d'un différend opposant plusieurs élites et d'un problème de corruption et de délation entre la société exploitante (Alpicam) et le chef de poste forestier local. Nous n'en savons pas plus sur cette question.

▪ *Les forêts communautaires*

Pour sécuriser les droits des populations locales et leur permettre de tirer des revenus d'une portion définie de leurs forêts, la loi a prévu la possibilité pour « une communauté »,

de créer une forêt communautaire. Ces forêts communautaires, qui ont comme finalité l'exploitation pour le bénéfice de la communauté, ont une superficie maximale de 5 000 hectares. En théorie, le terme « communauté » était censé faire référence à une communauté villageoise, devant prendre corps sur un territoire villageois. Mais pour des questions de rentabilité d'exploitation, il a été décidé que plusieurs villages pouvaient s'associer dans un même projet de création de forêt communautaire. Celles-ci font l'objet d'une convention de gestion entre ladite communauté et l'administration en charge des forêts. Après cartographie et délimitation, après inventaires et légalisation d'une entité juridique de gestion, un Plan simple de gestion (PSG) est élaboré par les villageois, assistés par l'administration forestière. Cependant, tous les travaux d'inventaires, de cartographie ainsi que la réalisation du plan de gestion sont à la charge de la communauté. La convention de gestion, approuvée par l'administration, a la même durée que le PSG et doit faire l'objet d'une révision au moins une fois tous les cinq ans. Elle est renouvelable si la communauté a respecté ses engagements.

La forêt communautaire définit ainsi un territoire légalement reconnu, à vocation d'exploitation (durable) pour la commercialisation de ses ressources, ligneuses et non ligneuses. Elle prend pied sur le territoire villageois de la communauté concernée. La forêt communautaire est régie par une entité juridique légalisée qui peut prendre la forme d'un GIC ou d'une association. Nous ne pouvons malheureusement pas présenter ici de cartes relatives aux forêts communautaires, la plupart étant à l'état de projet, car les principaux intéressés ne bénéficient souvent même pas de la cartographie de leur propre zone !

Les forêts communautaires représentent sans aucun doute l'Exemple de gestion décentralisée des ressources. Elles ont à ce titre fait l'objet d'un nombre incalculable d'études. Le premier constat est que le processus de décentralisation et son outil, la forêt communautaire, n'apportent pas les effets escomptés en termes de réduction de la pauvreté, de sécurisation foncière, d'équité⁶² et d'émergence d'un « réflexe démocratique ». Les raisons de ces difficultés sont nombreuses et non exclusives. Les éléments continuellement mis en avant sont l'accaparement de ce système par des élites de même que la faible légitimité des comités locaux fondés pour l'administration collective (Bigombe Logo, 2006 ; Poissonnet & Lescuyer, 2005 ; Etoungou, 2003 ; Nguingiri, 1999 ; Milol, 2007). Ce constat éclipe cependant deux questions essentielles : ces « élites », qui sont-elles ? et comment sont-elles maintenues en place ?

62. Le cas du Cameroun n'est en rien exceptionnel. Des études menées ailleurs mettent également en évidence ces difficultés de développement local censé être apporté par la décentralisation. Dans certaines études, il semblerait même que la décentralisation exclue et marginalise encore plus les composantes les plus fragiles des sociétés (pauvres, femmes...). Lire entre autres : Agrawal & Gupta, 2005 ; Ribot *et al.* 2006.

Il nous paraît surtout nécessaire de retenir que, si ces études se basent sur le processus de décentralisation, nombreux posent la question de savoir si les forêts communautaires constituent effectivement un réel processus de décentralisation. Bigombe Logo (2000), Diaw & Oyono (1998), montrent que cette décentralisation est autoritaire et que, bien que réclamée par les populations à la base, elle est entièrement forgée et imposée d'en haut. Ils dénoncent également le fait que le processus, tel qu'il est pensé, est au désavantage des populations locales, en soulignant qu'il ne s'agit pas d'un transfert de droits mais plutôt d'un prêt conditionnel⁶³, d'une délégation de pouvoir. C'est toute la question du foncier en Afrique qu'entrouvre l'analyse de ces forêts communautaires. Propriété foncière, droit d'usage, propriété collective ou privée doivent faire l'objet d'analyses minutieuses et contextualisées.

Karsenty (1999a), va plus loin, en soutenant la thèse que la décentralisation est bien en route, au point qu'il voit s'amorcer un processus de « privatisation collective » de ces espaces forestiers. Il confirme qu'il y a bien accaparement par les élites mais en montrant que cela est dû au fait que les « *“palabres” relatives à l'emplacement des lignes de démarcation entre domaine forestier permanent et domaine national aient abouti à des résultats tout à fait avantageux pour les ruraux* » (1999a : 154). Les observations que j'ai réalisées sur le terrain semblent aller dans ce sens, celui de la mise en place d'une propriété collective.

J'ajouterai à ces éléments d'analyse des forêts communautaires que, si l'État éprouve des difficultés à céder du pouvoir, les acteurs de la conservation gardent également une certaine emprise sur ces zones spécifiques. N'y a-t-il pas dans l'esprit du zonage l'idée d'un prolongement de l'effort de conservation sur ces espaces communautaires ? Nous aurons l'occasion d'en discuter plus amplement, mais rappelons que non seulement la mise en place de ces forêts est soumise à Étude d'impact environnemental (EIE), mais aussi que ces forêts doivent être exploitées de manière artisanale. Comment expliquer alors que les instances de conservation continuent à présenter les forêts communautaires comme un exemple de cogestion efficace ?

63. Il s'agit en effet d'un contrat entre une communauté et l'administration forestière pour une durée de cinq ans renouvelable cinq fois. Le contrat peut être rompu en cas de non-respect du plan de gestion.

3- Contexte de la décentralisation et de la participation, quelques commentaires

Comme le souligne Milol:

« il devient aujourd'hui difficile de produire un travail original relatif aux questions de la gestion participative des ressources naturelles au Cameroun. Car depuis la mise en place de la réforme forestière en 1994, le Cameroun a vu passer au crible son système de gestion des ressources forestières ». (2007 : 18)

Scientifiques, experts, analystes internationaux comme nationaux... ont produit quantité de littérature, tantôt fustigeant le système, tantôt le qualifiant de révolutionnaire.

J'apporterai ici quelques commentaires inspirés par ces publications, confrontés à mon expérience du terrain, en resituant cela dans ma perspective, c'est-à-dire celle des populations baka habitant cette forêt ; j'énoncerai en même temps des questions inspirées par les zones d'ombre que laissent ces publications. Tout d'abord, la grande majorité de ces travaux porte précisément sur l'analyse du *processus* de décentralisation et de ses effets. Certaines publications remettent en cause le fait qu'il s'agisse d'une « décentralisation » au sens strict du terme (Bigombe Logo, 2000 ; Diaw & Oyono, 1998). Sous ce terme, plusieurs processus semblent conjointement à l'œuvre, concernant la déconcentration, la dévolution et la libéralisation de la société civile. Réduire l'analyse de ces processus au seul champ de la décentralisation permet-il cependant de comprendre les changements à l'œuvre dans la zone ?

3.1- Des questions évitées

3.1.1- Un même objectif pour tous ?

Nous suivons ici le conseil d'Agrawal & Ostrom (2001), qui attirent l'attention sur quelques questions nécessaires à poser dans le domaine de la gestion décentralisée des ressources naturelles. Pourquoi l'État décentralise-t-il, quels sont les objectifs poursuivis sont deux questions que beaucoup oublient de formuler dans leurs analyses. Est-ce pour des raisons organisationnelles, démocratiques, pour un redéploiement sur le territoire,

pour l'efficacité de gestion des ressources ? Les études que nous avons citées plus haut ne sont généralement pas claires sur ce point. Le processus de décentralisation est majoritairement évoqué dans sa définition la plus large et la plus variée. Quant aux acteurs qui ont œuvré dans cette dynamique de décentralisation au côté de l'État⁶⁴, quels objectifs poursuivaient-ils ? Il me semble également qu'il est important de ne pas perdre de vue que, parmi les acteurs en charge de la mise en œuvre du processus et des mécanismes, les objectifs peuvent être différents, par exemple certains acteurs viseront l'équité tandis que d'autres viseront le maintien de la biodiversité.

3.1.2- Un seul processus ?

Il me semble également que les analyses produites sous cet angle laissent généralement peu de place aux trajectoires historiques propres aux formations sociales, car elles mettent souvent de côté les relations qui existaient antérieurement entre l'État et les différentes strates de la société, de même qu'entre ces différentes strates. N'y a-t-il pas alors un risque de confondre la réforme juridique avec les changements de modes locaux de gouvernance qui se mettent en place et sont observables sur le terrain ?

Quel poids donner aux autres événements historiques ? Est-il déraisonnable de penser que d'autres faits ont imprégné ces dynamiques ? Comment considérer les dynamiques marginales qui, si elles ont pu émerger avec force grâce à la décentralisation, n'en sont pour autant ni un attribut ni une composante⁶⁵ ? En ne se focalisant que sur quelques-uns des instruments de la décentralisation de la gestion forestière, un ensemble de facteurs connexes est laissé de côté.

3.2- De nouvelles questions à soulever

Les effets de la libéralisation de la société civile combinés à l'émergence grandissante des questions de *capacity building*⁶⁶ constituent, me semble-t-il, des forces de changement importantes qui ont un impact même indirectement sur la gestion durable des ressources

64. Les organismes de coopération, les ONG...

65. Je pense particulièrement au travail des missionnaires qui hier et aujourd'hui alimente (même infiniment) les dynamiques, aux acteurs de la société civile (même si ce dernier point est critiquable, voir notamment Diaw & Oyono, 1998).

66. Pas forcément liées aux seules questions de la gestion des ressources naturelles.

naturelles. D'ailleurs, les travaux précédemment cités mentionnent tous l'importance et l'influence grandissante de la société civile et des ONG. Pourtant, à ma connaissance, bien peu se sont réellement penchés sur le sujet et rares sont les études qui analysent les espaces libérés par ce processus.

3.3- Une question d'échelle et de focale

Une autre remarque est que, de manière générale, les analyses sont produites sur le fonctionnement d'une structure, s'appuyant sur l'exemple de telle ou telle forêt communautaire, juxtaposant dans une même étude des faits ayant cours sur des espaces disjoints (géographiquement distants). Rares sont celles qui analysent les effets sur un *même* espace, dans une même cohérence sociospatiale ainsi que les effets de la juxtaposition de plusieurs de ces structures. J'ai plaidé dans la première partie pour une approche polyethnique de la zone est-camerounaise, et c'est sur cette même logique qu'il me paraît pertinent, voire nécessaire, d'étudier ces dynamiques comme un système. Certes le processus de décentralisation semble avoir un fort impact local, mais n'y a-t-il pas également à l'œuvre d'autres processus de changement avec lesquels il s'hybriderait ?

3.4- Finalement...

Si la question de la décentralisation est abordée dans cette partie, ce n'est donc pas en tant que processus à analyser, mais plutôt parce qu'elle est un élément important du contexte. Une description de ce processus et de la manière dont la participation est appréhendée a été nécessaire. Cela permet au lecteur de se familiariser avec la complexité des processus en œuvre dans l'Est-Cameroun. Ce n'est donc pas une étude des effets de la décentralisation ni une analyse des Covaref ou des forêts communautaires que je veux faire, mais une analyse des changements à l'œuvre dans une société polyethnique soumise aux préoccupations de conservation de la biodiversité et du développement durable. Ce contexte de décentralisation pour la gestion des ressources facilite quelque peu la tâche ; il balise quelques-uns des changements majeurs. Mais cela ne saurait suffire, car non seulement il a entraîné des effets collatéraux qui ont certainement un impact, mais encore parce que la politique et le contexte ont depuis lors rapidement évolué.

*

* *

*Partie II : Des préoccupations internationales à la mise en œuvre locale :
La gouvernance prescrite*

– Chapitre 6 – Faune et conservation : un partenariat pour transcender les frontières

Le contexte dans lequel s'inscrit cette étude est, nous l'avons vu, celui de la mise en place d'un processus de décentralisation.

L'objectif de ce processus consiste à renforcer l'État et les modes de gouvernance en redonnant du poids aux intervenants locaux, en reconstruisant un niveau local dans un dialogue amélioré et transparent entre toutes les composantes de la société. Les attendus de ce processus sont nombreux : améliorer la démocratie, favoriser l'équité mais surtout mettre en place les conditions d'une gestion durable des ressources.

Nous avons abondamment parlé des ressources ligneuses, mais qu'en est-il des autres ressources naturelles ? En effet, ce processus de décentralisation et de réforme de la gestion de l'espace forestier n'a pas seulement modifié les modes de gestion des ressources ligneuses, mais il a aussi permis l'instauration de nouvelles formes de conservation de la biodiversité en général et de la faune en particulier.

En même temps que les processus de décentralisation de la gestion des ressources sont instaurés, un mouvement, porté par les agences d'aide, les ONG internationales et les bailleurs de fonds, va entreprendre la construction d'une gouvernance environnementale basée sur la conservation de la faune à une échelle sous-régionale.

Cette approche sous-régionale trouve son origine dans une suite d'événements distincts, relatifs autant aux nouveaux paradigmes de l'efficacité de la conservation qu'aux nouvelles approches censées rendre plus efficace l'aide internationale et bilatérale.

Les politiques de conservation de la biodiversité qui se développent, tout en s'imbriquant dans le processus de décentralisation, vont conduire à un déplacement du point d'équilibre des politiques et des acteurs. Dorénavant, l'approche nationale est absorbée par une approche sous-régionale qui conduit à une redéfinition de nombreuses frontières. Non seulement on observe un retour à la région historique de la Sangha du temps du

système concessionnaire, mais encore les barrières entre privé/public, conservation/développement vont être transcendées (au moins dans les discours).

Le mode de gouvernance environnementale qui se met en place se veut dorénavant plurisectoriel et partenarial et conduit à la multiplication des institutions et des interrelations.

1- Conservation et gestion de la faune dans l'Est-Cameroun : derrière la décentralisation, un projet de construction d'une approche sous-régionale

Dans l'Est-Cameroun, la manière dont est appliquée la loi de 1994 est largement soumise à un processus et à des forces qui sont rarement prises en compte dans les analyses : la mise en œuvre d'un vaste programme de conservation de la biodiversité. Si, en premier lieu, il prend la forme d'un projet national, sous le nom de Programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun (PCGBC)⁶⁷, il est, dès sa mise en œuvre, pensé comme une première fondation pour un projet plus ambitieux qui anime le monde de la conservation depuis les années 1980 : un projet de conservation au-delà des frontières nationales.

Ainsi, le processus de décentralisation et le processus d'ouverture sous-régionale sont, de manière concomitante, à l'origine des nouvelles formes de territoire et de gestion qui sont mise en place dès 1994, d'autant plus que les acteurs impliqués dans ces deux processus sont les mêmes.

67. Financé et soutenu par : le GEF, le gouvernement japonais, les organes de coopération allemande (BMZ), la coopération britannique (DFID), la France (FAC), la coopération néerlandaise au travers de DGIS et de la SNV, le WWF et le gouvernement camerounais.

1.1- Des zones essentielles de protection à la création de parcs nationaux

Dans le département de la Boumba-et-Ngoko, trois zones sont identifiées comme « zones essentielles de protection », à la suite des travaux du WCS (World Conservation Society) commencés dès 1988.

Dans le cadre du projet PCGBC, ces trois zones ont vocation à devenir des aires protégées, intégrées dans le plan de zonage des terres et devant faire l'objet d'une gestion intégrée et participative.

En 1995, une coalition WWF et Minef⁶⁸ conduit à la promulgation d'un arrêté particulier du ministère de l'Environnement, visant à la création d'une aire protégée d'environ 2 600 000 hectares, projet qui postule au financement du Global Environment Facilities (GEF)⁶⁹. Celui-ci leur sera octroyé en 1997. Un montage financier WWF-Allemagne, GTZ, WWF-Pays-Bas et GEF est mis en place pour promouvoir et soutenir le projet dont la direction technique et la mise en œuvre sont confiées à une coalition WWF-Jengui⁷⁰/GTZ-Proforat⁷¹/Minef, sous le nom d'UTO Sud/Est. Les objectifs sont de créer et d'aménager des aires protégées ainsi que d'initier un processus pilote d'exploitation durable des ressources biologiques en périphérie desdites aires protégées (Bigombe Logo *et al.*, 2005, Tchikangwa Nkanje, 2000).

L'UTO S/E se voit ainsi chargée de trois principales missions : (i) la coordination et la création de la gestion des aires protégées prévues sur le site, (ii) le développement d'un processus d'exploitation durable des ressources forestières et (iii) la garantie de la participation villageoise. Trois parcs nationaux sont alors successivement créés : le parc de Lobéké⁷², le parc de Boumba-Bek et celui de Nki⁷³.

68. Ministère de l'Environnement et des Forêts, aujourd'hui devenu ministère de la Faune et des Forêts (Minfof).

69. Rappelons que le GEF est un mécanisme de la Banque mondiale pour l'environnement.

70. WWF-Jengui est le nom du programme de WWF-Cameroun pour cette zone de l'Est-Cameroun, financé en grande partie par l'USAID.

71. Projet de protection des forêts naturelles du Sud-Est.

72. Classé en 2001.

73. Créés ensemble par le même décret en 2005.

1.2- ZICGC : une particularité de l'Est-Cameroun

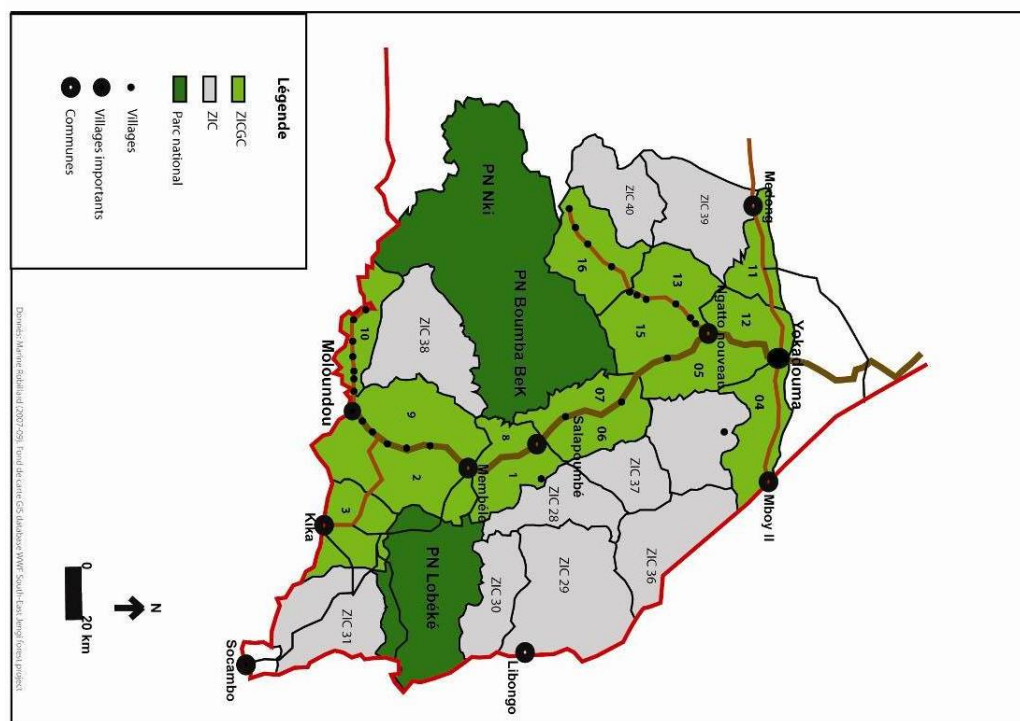
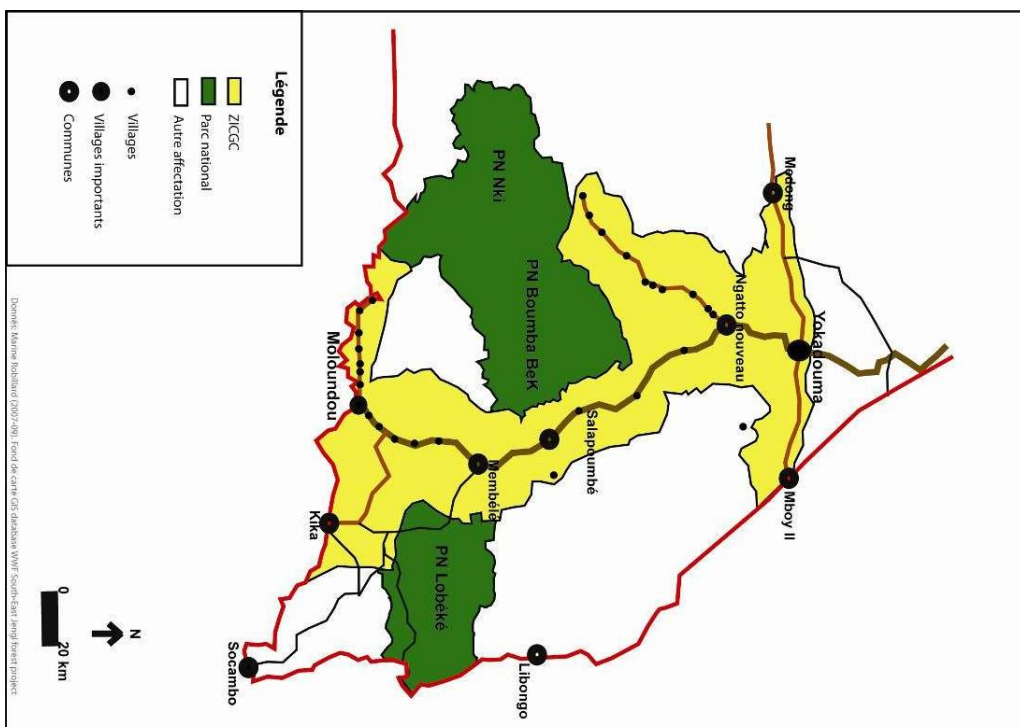
Dans l'Est-Cameroun, les 5 000 hectares de superficie prévus pour les forêts communautaires semblent réellement insuffisants pour les besoins de la chasse, activité indispensable aux populations de cette zone. En raison de l'inapplicabilité du décret dans le contexte forestier est-camerounais, une tentative de révision de la notion de territoire de chasse communautaire a été menée, conduisant à la création des Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) (Bigombe Logo *et al.*, 2005). Celles-ci correspondent à un nouveau type de zonage qui se superpose au zonage existant. D'une superficie pouvant aller de 40 000 à 140 000 hectares, attribuées à des communautés, elles se définissent comme une surface assise sur les forêts non classées du domaine nationale de l'État et sur les forêts classées du domaine permanent. En l'absence de cadre légal et réglementaire définissant les processus de création des ZICGC, l'UTO S/E s'est inspirée de la procédure de classement des aires protégées et des forêts communautaires. C'est donc le Minéf, sur consultation des acteurs de la zone, qui a découpé l'espace et ajouté un zonage supplémentaire.

Délimitées sur la base de photos aériennes et après des études fauniques et socio-économiques⁷⁴, les Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire sont attribuées aux « communautés » locales. Cette nouvelle forme territoriale et administrative vient se superposer aux formes existantes sans pour autant en épouser les contours. Dans certains cas, elles se trouvent à cheval sur différentes délimitations administratives.

La bande agro-forestière sur laquelle s'appuient les ZICGC est donc découpée en un territoire regroupant un ensemble de villages qui forme désormais une « communauté » (*cf.* carte 4). Dans ces ZICGC, les communautés (composées uniquement des riverains permanents) peuvent mener leurs activités traditionnelles de chasse et de cueillette dans un unique but d'autoconsommation, c'est-à-dire strictement pour satisfaire les besoins familiaux et domestiques et conformément aux dispositions réglementaires et à des plans simples de gestion (préalable nécessaire pour ouvrir droit à l'exploitation des ressources). Les communautés peuvent également faire le choix de louer une partie de leur territoire à un opérateur privé (tourisme ou chasse sportive) qui devra s'acquitter auprès d'elles des taxes d'affermage et d'abattage.

74. Il est mentionné dans le cadre de la loi forestière que ces études sont réalisées par l'UTO S/E et avec la participation des populations locales. Nous n'avons pas pu avoir accès à ces documents.

Carte 4 : La bande agro-forestière découpée en ZICGC (en vert clair sur la carte). Chaque ZICGC est liée à une ZIC (en gris sur la carte)



Elles sont de plus garantes du bon état écologique de leur ZICGC au regard de la loi et doivent s'organiser en comités de vigilances contre le braconnage.

Pour chaque communauté attributaire d'une ZICGC, et dans un objectif participatif, une assemblée communautaire souveraine est créée : le Comité de valorisation de la ressource faunique (Covaref)⁷⁵. Structure autonome de gestion, il est composé des autorités traditionnelles et de membres élus ; le Covaref fonctionne avec une Assemblée générale (AG), composée des responsables attitrés des communautés (députés, maires, conseillers municipaux et chefs traditionnels) et de délégués ainsi qu'avec la Ceges (la Cellule de gestion), organe chargé de la mise en œuvre. C'est le Covaref qui perçoit, au nom de la communauté, les taxes d'abattages issus des Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC)⁷⁶ ainsi que les ressources financières perçues en cas d'affermage d'une partie de la ZICGC à un opérateur économique. C'est aussi lui qui réinvestit ces subsides dans les projets de développement communautaire en faveur de la « communauté » qu'il représente. Ces formes de gestion reposent sur l'idée que, en retirant des bénéfices économiques de la faune, les populations seront motivées pour modifier en profondeur l'ensemble de leurs pratiques sociales et répondront ainsi davantage aux exigences de la conservation. Cela ressemble fortement à ce qui est décrit au Zimbabwe (Rodary *et al.*, 2004) et vient donc contredire l'idée développée par certains auteurs comme Bigombe Logo *et al.* (2005), qui voient dans ces nouvelles formes « *une innovation dans les politiques et pratiques de gestion participative des aires protégées* » (2005 : 5).

Ce zonage et ce programme de conservation, mis en œuvre au Cameroun au travers du processus de décentralisation, prennent cependant naissance dans une approche particulière : l'approche sous-régionale

75. La composition du Covaref et son organisation sont strictement régies par la loi.

76. Rappelons qu'au titre de la loi de 1994 l'exploitation des ZIC est soumise à taxation, dont 10 % reviennent aux communautés riveraines (40 % revenant à la commune et 50 % à l'État).

2- La construction sous-régionale d'une gouvernance environnementale

2.1- De l'aire protégée aux landscapes : prémisses d'une approche sous-régionale

Dans les années 1980, émerge une nouvelle approche de la conservation, par *landscapes* ou « éco-régions »⁷⁷. Mise en application par les chercheurs affiliés au WCS (Franklin, 1993 ; Sanderson *et al.*, 2002 ; Redford *et al.*, 2003) l'idée de landscape a été murie à partir de réflexions menés par des écologues de la conservation à partir du concept d'écosystème (voir Noss, 1983 cité par Franklin, 1993). Cette approche est dite plus adaptée à la protection de la faune et de la flore nécessitant de grands espaces. Elle promeut la connectivité entre les aires protégées et donc la nécessité de créer des corridors. En Afrique centrale, ce concept de connectivité dans les politiques de conservation émerge à la suite de situations de crise particulières (Nous avons déjà publié à ce sujet, voir Hardin *et al.*, 2008).

En 1992, l'Union européenne impulse, au travers de son programme Écofac (Écosystèmes forestiers d'Afrique centrale), la remise en valeur d'une aire protégée dans chacun des pays de l'Afrique centrale⁷⁸ et leur mise en réseau. Le concept suit un modèle devenu incontournable et confirmé notamment suite à la Conférence sur la diversité biologique de Rio, en 1992, celui d'une conservation intégrant les populations locales, les Integrated Conservation and Development Projects (ICDP) dont la mise en pratique est basée sur une cogestion, autrement dit un *Community Based Management* (CBM)⁷⁹. La mise en réseau sous-entend l'échange d'expérience entre les différents projets. C'est au travers d'Écofac que sont mis en place les premières réunions, comités et réflexions transnationales au niveau de la sous-région.

77. Aujourd'hui c'est le vocable *landscape* qui semble dominer à propos des projets transnationaux.

78. RCA, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, São Tome e Príncipe, Congo. À ce réseau devait appartenir la RDC. Plus tard s'y ajoutera le Tchad.

79 Voir par exemple Wells & Brandon, 1992.

Cette nécessité de mise en réseau et d'élargissement au-delà des frontières nationales va prendre une autre dimension sous l'influence d'une série d'événements dramatiques au niveau sous-régional, entraînant une vive réaction au niveau international.

Au début des années 1990, malgré l'interdiction de la chasse à l'éléphant et l'inscription de cette espèce sur la liste de la Cites⁸⁰, des massacres spectaculaires sont signalés dans diverses régions du bassin du Congo (Fay *et al.*, 1993). À une échelle plus locale et régionale, quelques-unes des espèces phares – les éléphants, les gorilles et les chimpanzés – accusaient également des baisses importantes, espèces étant vues comme nuisibles par les agriculteurs dont elles ravagent les plantations. Ces différences de perception, celle des naturalistes et celle des populations locales, entraîneront une série de réflexions autour de la « gestion interculturelle des réseaux des aires protégées⁸¹ ».

En novembre 1994, les scientifiques découvrent plusieurs cadavres de grands singes dans le nord du Gabon. C'est aussi à ce moment qu'apparaît la première épidémie d'Ebola, une fièvre hémorragique mortelle pour les humains (Walsh *et al.*, 2003 ; Bermejo *et al.*, 2006). À partir de cette date, plusieurs épidémies de fièvre hémorragique surviennent dans le nord et à l'ouest du Gabon, le long de la frontière avec le Congo⁸² (Fomenty *et al.*, 2003 ; Leroy *et al.*, 2004). Chaque fois, l'épidémie a débuté après la manipulation du cadavre d'un animal forestier par un chasseur (chimpanzé, gorille ou même céphalophe). L'importante déplétion de populations de singes qui s'ensuit, combinée à la pression de chasse, aurait réduit certaines populations à un état résiduel (Bermejo *et al.*, 2006).

Ces événements dramatiques vont se combiner à la réémergence du principe central de la théorie écologique, à savoir l'écosystème, ainsi qu'à l'idée qu'il reste en Afrique centrale encore de nombreuses zones forestières sous une pression humaine relativement faible.

Le MegaTransect, réalisé en 1999 par le biologiste Mike Fay⁸³ et avec le concours médiatique du *National Geographic*, va renforcer les pressions internationales en faveur de la mise en place de mesures de conservation de ce dernier « espace vierge ». L'effet médiatique combiné au lobbying réalisé par celui qui a parcouru la forêt d'Afrique centrale à pied sur plus de 2 000 km vont pousser le président du Gabon à créer les 13 parcs

80. La Cites est la *Convention on international trade in endangered species of wild fauna and flora*, qui publie la liste des espèces dont le commerce est interdit (espèces menacées d'extinction), étroitement contrôlé (espèce potentiellement menacée) et la liste des espèces en attente d'inscription (annexe I, II et III). L'éléphant de forêt (d'Afrique Centrale) est sur la liste I. Cette liste est révisée tous les 4 ans.

81. Expression propre de l'époque.

82. Épidémie survenue à trois reprises entre 1994 et 1997 et deux fois entre 2001 et 2003, tuant pas moins de 400 personnes.

83. Pendant 455 jours, le biologiste a parcouru plus de 2 000 km dans la forêt du bassin du Congo, en évitant toute agglomération. L'objectif était d'attirer l'attention du monde entier sur ce vaste corridor de nature « vierge » et les nécessités de mettre en œuvre des programmes de conservation.

nationaux gabonais en 2002. C'est aussi dans la foulée que le gouvernement américain débloque 53 millions de dollars en faveur des forêts du bassin du Congo et leur gestion durable.

L'ensemble de ces facteurs va concourir à l'émergence d'une vision de la conservation plus extensive, et dépassant les frontières. Tandis que le WWF invente le terme d'« éco-région » afin de structurer ses efforts, le WCS, sous l'influence d'une représentation américaine de la conservation américaine, propose l'approche par *landscapes*. Aujourd'hui, cette notion n'a qu'une faible résonance avec l'écologie paysagère (*landscape ecology*). En effet, elle se focalise davantage sur la notion plus large de paysages entendue comme l'espace nécessaire pour le maintien de certaines espèces animales (Sanderson *et al.*, 2002). Ce modèle de paysage doit permettre de transcender les frontières nationales.

En effet, si les populations animales transgressent des frontières, ceux qui les menacent (braconniers, épidémies) en font tout autant. Il devient nécessaire d'une part que leurs protecteurs puissent agir et d'autre part de sécuriser ces zones transfrontalières particulièrement sensibles. Plusieurs personnalités publient alors des ouvrages prouvant la nécessité d'une conservation transfrontalière dont notamment : Fay (1998) ; Doumenge *et al.* (2001). Ils posent les bases d'une conservation qui fait fi des frontières.

Si l'idée de projets transnationaux a émergé dès les années 1980 (avec notamment le TNS (Tri-national Sangha), *cf.* partie suivante), sa mise en œuvre a nécessité la mise en place d'instances à même de pouvoir les porter et les voir prendre forme.

2.2- Conférences et partenariats : l'institutionnalisation

Ainsi, c'est la conservation internationale qui semble avoir mis en place les conditions pour un développement à un niveau sous-régional. C'est sur cette base que des politiques d'harmonisation fiscale, de mode d'exploitation, de collecte de données vont émerger non plus uniquement dans une logique interne au pays, mais dans une approche à l'échelle de la sous-région⁸⁴... Accords internationaux, organes régionaux ont fleuri dans la continuité de cette transnationalité amorcée par la conservation. Les actions au niveau sous-régional se sont multipliées (conférences, accords, partenariats) et représentent autant d'arènes dans lesquelles se négocient les positionnements des uns et des autres, les prérogatives et les orientations des actions de terrain leur incombant.

84. On peut citer par exemple le programme de suivi des massacres d'éléphants Mike (Monitoring of the Illegal Killing of Elephants). Voir à ce propos : Walsh & White, 1999 et Blake *et al.*, 2007.

Cette hypertrophie sous-régionale mérite d'être décrite. En exposant quelques étapes de la construction sous-régionale dans le domaine de la gouvernance environnementale, nous allons non seulement éclairer davantage l'importance que prend cet aspect dans la gouvernance de la forêt, mais aussi les acteurs qui vont influencer l'ensemble du processus.

2.2.1- Des conférences sous l'influence des acteurs extérieurs

Dès 1988, sous l'influence de la Commission européenne et des organisations internationales (Banque mondiale, FAO, IIED⁸⁵, UICN, Unesco, WCS et WWF), les représentants des États de l'Afrique centrale se réunissent pour mettre en place, dans la continuité du PAFT, un programme régional relatif à la « Conservation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale ». C'est le début d'une approche à l'échelle sous-régionale. Ce programme, les réunions et les conférences qui l'inaugurent mettent en avant la nécessité d'intégrer la conservation dans les plans d'aménagement nationaux et surtout réaffirment le rôle que les ONG de la conservation doivent tenir pour la réalisation des objectifs.

Sous l'impulsion de l'UICN et de deux ONG (Alliance nationale pour la nature et le Centre pour l'environnement et le développement, ou CED) émerge l'idée d'une conférence relative à la gestion durable des forêts et réunissant tous les acteurs régionaux concernés par les forêts (Ngantou, non daté). Elle se réalisera en 1996 à Brazzaville sous le nom de Cefdhac, Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale. Il s'agit de la toute première action médiatique de la construction sous-régionale, consacrée à l'échange, à l'orientation et à l'articulation des acteurs intervenant dans les questions forestières en Afrique centrale.

C'est à cette époque que l'USAID⁸⁶ fait irruption en Afrique centrale ; elle va continuer jusqu'à aujourd'hui à jouer un rôle central dans le processus de construction transnationale d'une gouvernance environnementale. Elle va créer le Central African Regional Program for the Environment, Carpe, la plus grande agence de financement et de gestion en matière environnementale en Afrique centrale. L'objectif de ce programme

85. International Institute for Environment and Development

86. United State Agency for International Development.

est de financer et de soutenir le développement d'un réseau de parcs et de zones protégées, d'améliorer la gestion des concessions forestières et d'assister les communautés locales (site internet du Carpe⁸⁷). Les agents de l'USAID étant novices dans la région, la direction de l'agence décide de créer un partenariat avec les organismes déjà présents⁸⁸. Il s'agit en fait en grande partie des ONG ayant joué un rôle dans le PAFT. De plus, un autre partenaire est spécialement créé, à savoir le Biodiversity Support Program (BSP), un consortium financé par USAID-WWF, TNC et WRI⁸⁹. Il devient un bailleur de fonds majeur pour nombre de programmes sur lesquels interviennent ces ONG ; il finance parfois une partie de leur fonctionnement sur des actions précises.

Par conséquent, la diplomatie internationale, des bailleurs de fonds, le contexte économique en Afrique centrale et un lobbying puissant encouragent les chefs d'État et les représentants des gouvernements à s'engager dans une politique et une économie intégrées à l'échelle sous-régionale. États, ONG, industriels, agences d'aide internationales, organismes de coopération... sont invités à débattre ainsi qu'à créer les institutions et les instruments nécessaires à l'action.

2.2.2- Des partenariats institutionnalisés

Cette émulation internationale, accompagnée de promesses de financements et de tractations diplomatiques, va conduire à concrétiser et à institutionnaliser l'ensemble de ces discussions sous la forme de partenariats, de déclarations et de conventions.

En 1999, sur une initiative du WWF, le sommet de Yaoundé voit les chefs d'État africains rédiger une déclaration commune (approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU) réaffirmant leur engagement en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale et demandant aux instances internationales de mettre en place un mécanisme de financement pour le soutien de ces objectifs. Cette approche est concrétisée la même année par la création du Programme sectoriel forêt environnement (PSFE), dont l'objectif principal consiste à « instituer un cadre cohérent de

87. http://carpe.umd.edu/Plone/how-carpe-works/historique/view?set_language=fr.

88. Il s'agit entre autres de : WCS, WRI, WWF, US Forestry services, Peace corp, la Nasa.

89. Deux ONG américaines, The Nature Conservancy (fondée en 1951) et World Resources Institute (fondé en 1992).

toutes les interventions du secteur⁹⁰ ». Ce programme gouvernemental, mis en place avec l'appui de la communauté internationale, est un outil de planification, de gestion et de coordination des actions et des financements émanant de tous les types de bailleurs de fonds. Il est également ouvert aux contributions de la société civile et des ONG. Il comporte cinq grandes composantes (encadré 6).

Encadré 6: Les composantes du PSFE

- Une composante générale (I) dont le but est la maîtrise de la situation de l'environnement lié au secteur forestier au Cameroun : Gestion environnementale des activités forestières.
- Trois composantes spécifiques qui visent la gestion des forêts de production, la gestion de la faune et des aires protégées et la gestion communautaire des ressources :
 - Composante (II) : Aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent et valorisation des produits forestiers.
 - Composante (III) : Conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques.
 - Composante (IV) : Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques.
- Une composante transversale (V) pour le renforcement des capacités des acteurs du secteur : Renforcement des capacités institutionnelles, formation et recherche.

L'année suivante, en 2000, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) est créé. Afin de favoriser la coordination de l'ensemble des gouvernements, de l'industrie forestière et des secteurs de la société civile (ce qui comprend la société civile autant internationale que locale), le gouvernement américain verse une subvention de près de 200 millions de dollars.

La même année s'ensuit la création de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), définie comme « l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination, d'harmonisation et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique centrale⁹¹ ». Parmi ses objectifs prioritaires, on retrouve la conservation

90. Document stratégique du PSFE.

91. <http://www.biodiv.be/comifac2/comifac>

de la biodiversité, le développement des alternatives économiques, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités et de la participation des acteurs.

En 2002, au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, le PFBC est formalisé sous la forme d'un partenariat de type II⁹². Ce type de partenariat représente une initiative volontaire d'une multitude d'acteurs qui contribuent de manière complémentaire à la mise en œuvre d'un engagement intergouvernemental (dans ce cas, défini au Sommet de Yaoundé). Mais il s'agit surtout d'une nouvelle forme quasi institutionnalisée d'une gouvernance qui mêle public et privé⁹³. Le PFBC devient un lieu de négociation et de lobbying dont l'objectif principal est :

« De renforcer la gestion des ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie des populations dans le bassin du Congo. Les membres du PFBC reconnaissent la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) comme étant l'autorité centrale des politiques et prises de décisions pour la conservation et la gestion des forêts de l'Afrique centrale » (extrait du site du Carpe)⁹⁴.

Outre les pays membres de la Comifac, sont membres du PFBC des États impliqués dans la coopération bilatérale, que ce soit en termes de forêt ou de conservation⁹⁵ (plus d'autres États), des entreprises⁹⁶ (essentiellement des entreprises forestières et de transformation), des institutions de recherche, des organisations internationales, des ONG ainsi que des représentants de la société civile.

Ces événements sont l'occasion de créer des partenariats, de définir des projets communs, de planifier et de répartir les rôles et les actions. Cette approche partenariale est largement engagée par les agences de coopération internationales qui ont orienté leur aide principalement vers une approche multisectorielle et partenariale. Le bassin du Congo, ou plutôt la « forêt du bassin du Congo » entre ainsi, après dix ans de discussions et de lobbying, sur la scène internationale (figure 9 ci-après).

92. Pour connaître les caractéristiques d'un partenariat de type II :

http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/csd11_partnerships_decision.htm

93. Compagnon (2008) offre une analyse détaillée de ce type de partenariats mettant en avant combien les ONG et les privés sont les grands gagnants de ce type de gouvernance.

94. <http://carpe.umd.edu/how-carpe-works/parteneriat-pour-les-forets-du-bassin-du-congo-pfbc?>

95. Notamment la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, les États-Unis.

96. Notons à titre d'exemple : American Forest & Paper Association, Society of American Foresters, Alpi Group, Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT).

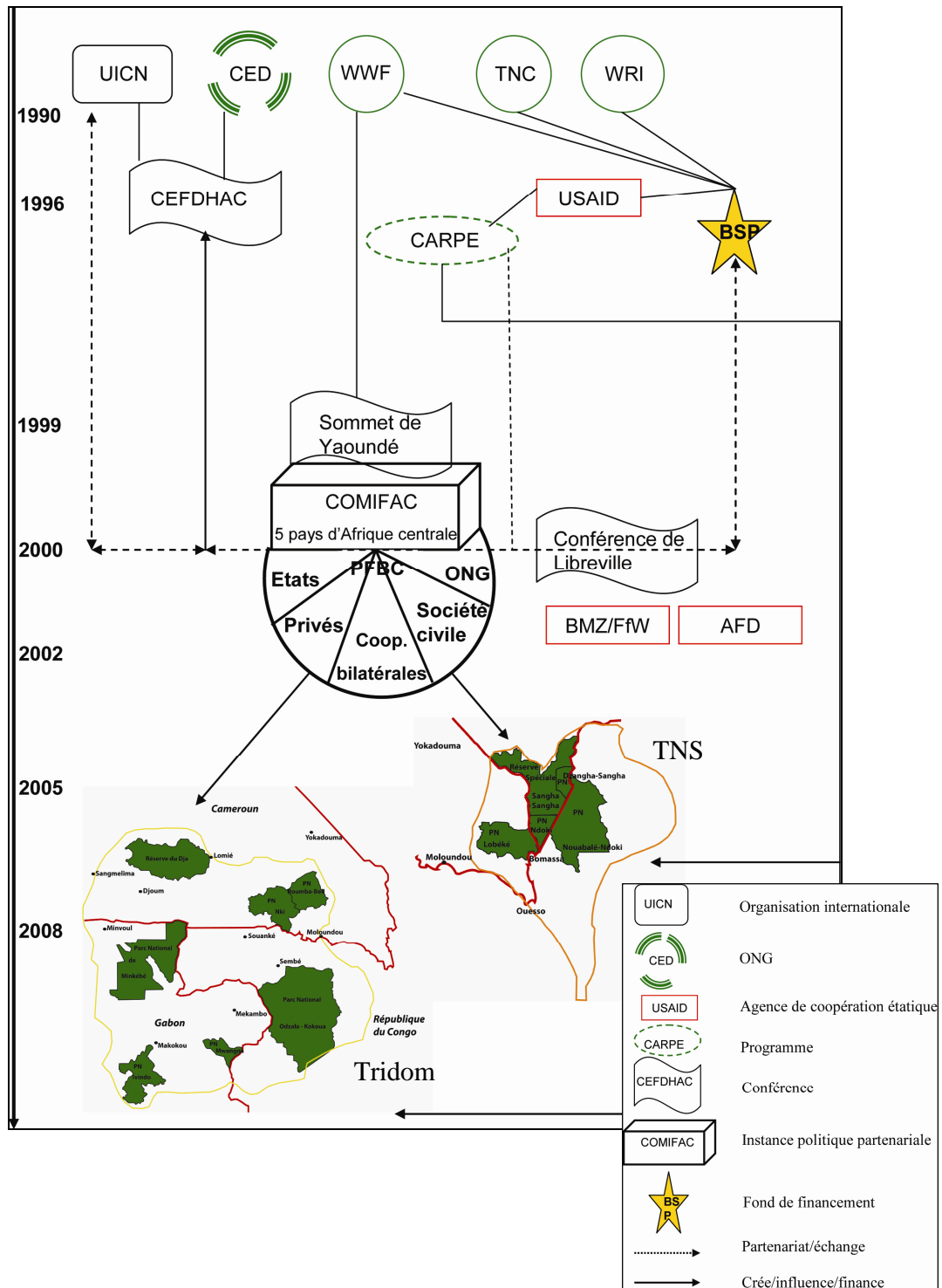


Figure 9 : Représentation schématique des différents acteurs et des étapes de la création du PFBC et de l'approche transnationale.

Difficile cependant de savoir quelles relations, quels accords et quelles tensions se jouent dans ces instances. Une ethnographie du fonctionnement de ces institutions, j'en suis sûre, serait extrêmement instructive !

En première analyse, on peut voir que les ONG internationales, qui ont été amenées à participer à la mise en place, vont acquérir une place importante. WWF et WRI, par exemple, sont parmi les acteurs clés de ce partenariat et vont, à cette occasion, renforcer leurs capacités d'influence. De plus, même si la présence de représentants de la société civile a été largement mise en avant, il m'a été impossible au cours de toutes mes enquêtes d'obtenir la moindre information sur qui sont exactement ces représentants. La question reste donc entière quant au rôle que cette « société civile » aurait pu jouer dans le processus.

En dépit de mes efforts pour récolter des informations plus précises sur les réseaux, les jeux de pouvoir et les ressources déployées, mes données restent malheureusement trop incomplètes pour tenter d'analyser le fonctionnement de ce processus.

Dans la figure 9 ci-contre, j'ai synthétisé l'ensemble des étapes chronologiques ayant conduit à la création des projets transnationaux. J'ai construit cette figure à partir de l'ensemble des informations que j'ai pu récolter après enquêtes et dépouillement de documents administratifs consultés au Carpe, au WWF et à l'UICN. L'approche chronologique fait apparaître l'importance du rôle des ONG dans la construction et la création de ce mouvement sous-régional. Elles sont les premières à avoir eu de l'influence dans cette perspective, aidées en cela par les agences de coopération qui ont soutenu le projet, notamment en débloquant des fonds et en usant de leurs relations diplomatiques. On y voit clairement l'influence des grandes ONG internationales dans la genèse du PFBC et de ces instances puis l'arrivée des agences de coopérations bilatérales qui vont devenir les principaux bailleurs.

2.2.3- La multiplication des organismes intermédiaires

À la suite de ces initiatives et dans l'objectif de soutenir ces bonnes résolutions, une multitude d'organismes intermédiaires va être créée : des cellules nationales ou régionales (souvent composées d'un bureau exécutif et d'un secrétariat), des cellules de coordination entre ces cellules nationales et régionales, des organes transversaux thématiques qui

chapeautent elles-mêmes des réseaux thématiques (Repaleac, Rapac, OCFSA, Adie⁹⁷...). À tous ces niveaux se retrouve le même schéma organisationnel, bureaucratique et hiérarchique : un bureau exécutif, ou un secrétariat exécutif (avec son président, vice-président, trésorier...), un bureau de concertation dans lequel sont représentés les différents partenaires (l'État, les programmes, les ONG et le secteur privé). Sur le terrain, il est difficile de pouvoir travailler sur ces organes tellement leur existence réelle est plus d'ordre institutionnel que concret. Dans mes tentatives pour réaliser des entretiens avec de représentants ou des membres de ces réseaux, je me suis heurtée à plusieurs écueils, en premier lieu l'inexistence de bureaux physiques fonctionnels et l'extrême mobilité internationale des représentants ou des porte-parole officiels. Comme me le dira joliment un membre d'un de ces réseaux : « *Le malade est couché, mais il a les yeux ouverts*⁹⁸. » Autrement dit, les organes existent administrativement mais sont quasiment inopérants.

Cette ébullition sous-régionale, construite sur des partenariats complexes et au travers d'accords pléthoriques, va largement conduire à complexifier le paysage de la gouvernance environnementale. À tous les niveaux, de nouvelles instances, de nouveaux acteurs, des conférences... vont voir le jour et participer à l'action, d'une manière plus ou moins directe, formelle ou informelle.

Malgré tout, l'approche sous-régionale rêvée par les conservationnistes dans les années 1980 est aujourd'hui en passe de se réaliser. Les conditions politiques, administratives et financières sont réunies et les premiers *landscapes*, en tant que projets, voient le jour concrètement.

2.3- TNS et Tridom : la conservation au-delà des frontières nationales

Officiellement et institutionnellement, l'approche transnationale devient réalité en 2002 à Libreville (Gabon). En même temps que les organes sous-régionaux se mettent en place, WWF-USAID, au travers du Carpe, réunit et influence le PFBC pour l'application effective de l'approche par *landscapes*. Douze *landscapes* sont définis dans la sous-région et

97. Respectivement : Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Réseau des aires protégées d'Afrique centrale, Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique centrale, Agence pour le développement de l'information environnementale.

98. Bayani E., point focal Afrique central pour la CDB, communication personnelle.

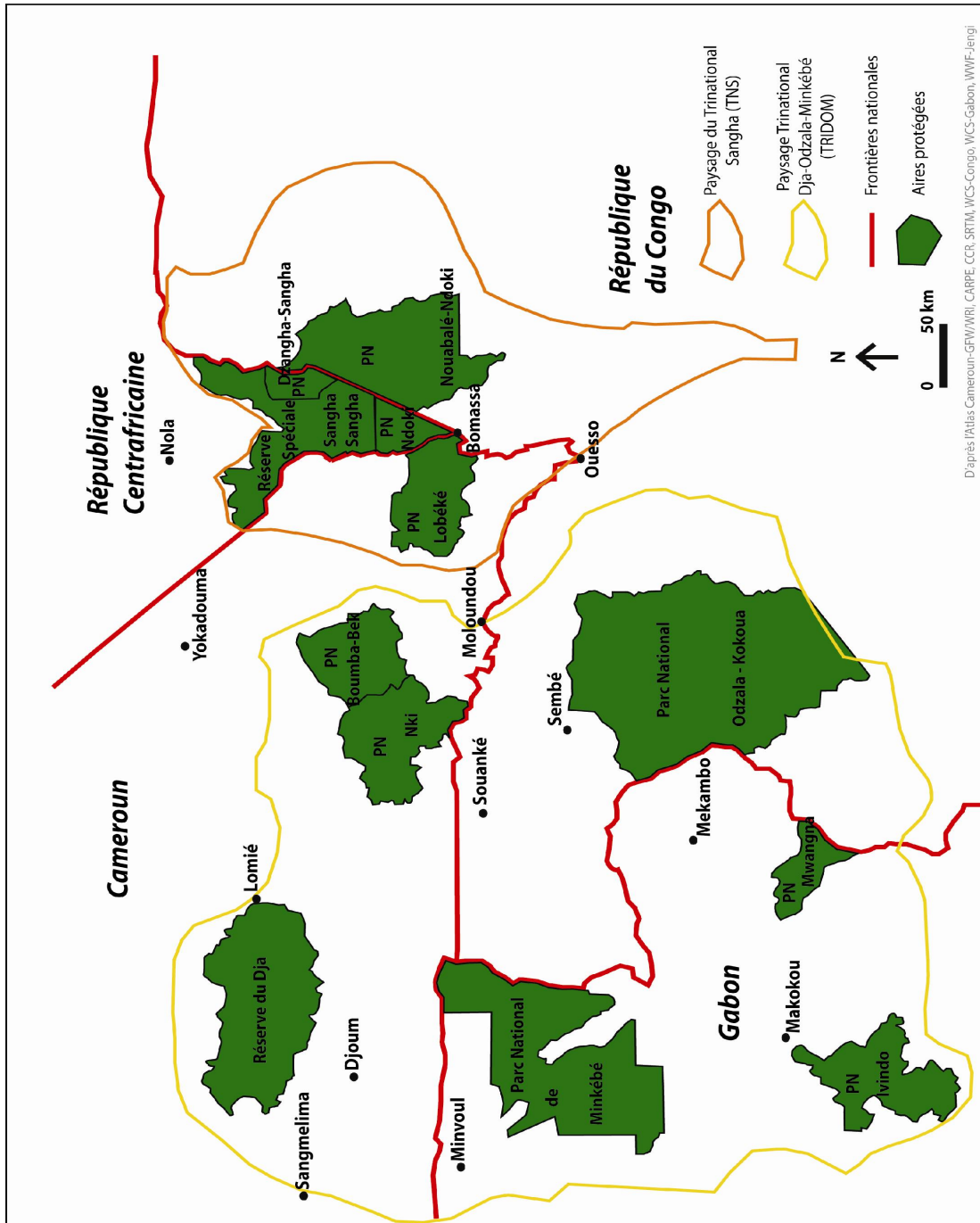
l'accent est surtout mis sur la nécessité transnationale de cette approche. Désormais, les frontières nationales, qui nous l'avons vu étaient poreuses à la faune et aux populations, le deviennent également pour les actions de conservation. Matériels, hommes, actions, budgets peuvent eux aussi se mouvoir facilement dans l'espace, en faisant fi de ces frontières.

Deux de ces *landscapes* s'implantent sur la zone qui nous concerne ; ils sont aujourd'hui en cours de mise en œuvre : il s'agit du Tri-national Sangha (TNS) et du Tridom (Tri-national Dja-Odzala-Minkébé). Voir carte 5 page suivante.

Le premier projet à voir le jour est le paysage Tri-national Sangha (TNS), dont l'idée semble avoir émergé dès les années 1980 (Fay, 1998). Trois parcs nationaux contigus sont créés : le parc de Dzanga-Sangha, en République centrafricaine, géré par le WWF ; le parc de Nouabalé-Ndoki, au Congo, géré par le WCS en partenariat avec le CIB ; et un peu plus tard le parc de Lobéké, au Cameroun, géré par le WWF.

Le projet Tridom (Trinational Dja-Odzala-Minkébé), qui implique le Cameroun, le Congo et le Gabon, est quelque peu différent du TNS. Les six aires protégées n'étant pas contiguës, la connectivité se fera au travers de la mise en place de corridors. Pour l'instant, il est difficile de dire quelles seront les contraintes dans ces corridors et sur quelles modalités seront gérées les relations entre les acteurs présents sur ces territoires. Certes il y a les populations locales, mais également les exploitants forestiers et la future mine de fer de Bélinga, au Gabon. Cependant, en raison du projet d'exploitation du fer de la mine de Bélinga et du récent intérêt pour le processus Redd⁹⁹, les tractations sont en cours par plusieurs acteurs pour pousser le gouvernement camerounais à décider des affectations d'usage.

99. Redd : « Réduction des Emissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts ». C'est un mécanisme financier mis en place dans le contexte de la lutte contre le changement climatique.



Carte 5 : Les deux projets de conservation transnationale. (En jaune le Tridom et en orange de TNS)

Le Tridom, destiné à l'origine à relier trois parcs (Dja, Minkébé et Odzala), a vu plusieurs nouvelles aires protégées lui être ajoutées : le parc de l'Ivindo et celui de Mwagné, au Gabon, créés en 2002, ceux de Boumba-Bek et de Nki, créés au Cameroun en 2005. En même temps, l'aire d'Odzala a triplé de taille en 2001. En 2005, les trois pays ont signé des accords pour une gestion commune du complexe transfrontalier de parcs.

2.3.1- Des bailleurs de fonds étrangers et des ONG : acteurs principaux du TNS

En 2005, pour faire fonctionner ses activités, les autorités du TNS, accompagnées par celles du WWF, s'organisent pour se doter d'un instrument financier pour la mise en œuvre du projet. En 2008 une entité offshore est créée et légalisée en Angleterre sous le statut de *charity* avec régime d'exonération fiscale. C'est le Fonds TNS (FTNS). L'idée est partie du WWF-Allemagne, qui a sécurisé 2,5 millions d'euros pour la création de l'entité financière (actuellement recapitalisée par la Rainforest Foundation). Ce sont ensuite les organes de coopération allemande (BMZ/FfW) qui ont investi, suivis par l'Agence française de développement (AFD).

Au sein du conseil d'administration (dont les membres sont au nombre de onze), on compte bien entendu tous les financeurs, dont trois ONG internationales (le WWF, WCS et Rainforest Foundation), ainsi qu'un représentant du gouvernement pour chaque pays. Pour modérer et orienter les choix stratégiques, un comité consultatif local, considéré comme indépendant et au plus près des réalités locales est mis en place. Il est composé des opérateurs techniques pour chaque projet de conservation concerné, opérateurs qui sont dans ce cas principalement des organisations internationales (WWF, WCS) et des compagnies forestières (comme la CIB¹⁰⁰ au Congo).

En plus d'une définition géographique tendant à abolir les frontières nationales, cette construction administrative donne au TNS une réalité résolument transnationale, manifeste à travers la participation des agences de coopération allemandes, françaises et américaines (USAID¹⁰¹). Acteurs influents, organes de gestion et relations sont schématisés par mes soins et selon les données récoltées dans la figure 10 ci-après.

100 .CIB : La Congolaise Industrielle du Bois.

101. L'USAID transparait en filigrane dans le TNS. Il est en effet le principal financeur des organisations et programmes financeurs du projet.

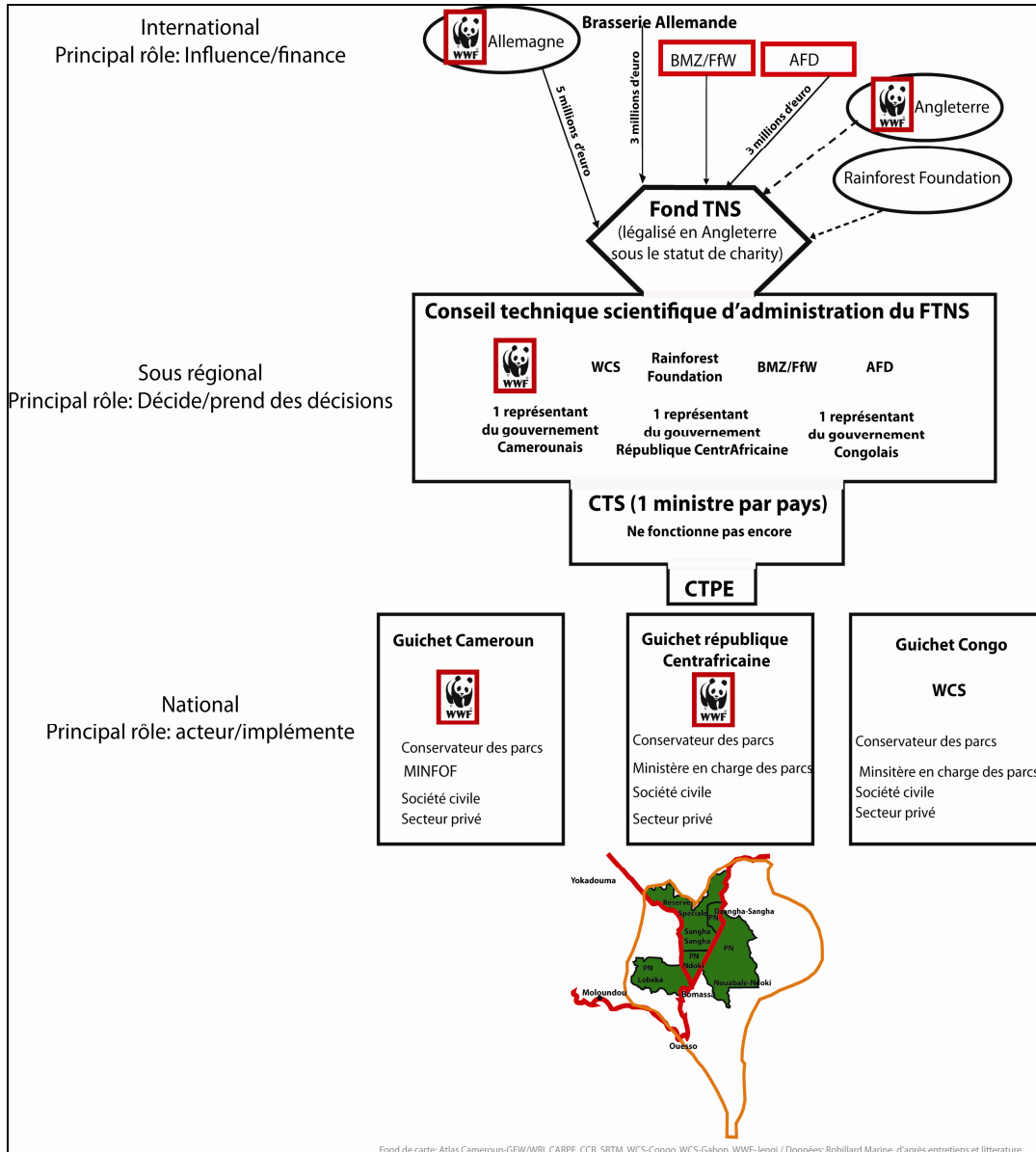


Figure 10 : Fonctionnement et organe de gestion du TNS. On remarquera l'influence à toutes les échelles du WWF.

J'ai également mis en évidence sur cette figure 10 (ci-contre) combien le WWF occupe une place dominante dans le processus TNS. Bailleur de fonds, il est aussi décideur (au sein du conseil scientifique et d'administration) et acteur (en tant que gestionnaire des projets camerounais et centrafricains). Du niveau international au niveau microlocal, il fait partie de toutes les instances, à toutes les échelles. Il devient l'acteur incontournable dans la zone historique de la Sangha, recrée au travers de ce processus transnational. Difficile de ne pas croire que les intenses activités du WWF aux niveaux sous-régional et international n'ont pas d'impact au niveau local, se traduisant par une domination quasi hégémonique. Je reviendrai sur ce fait en consacrant un long développement à cette ONG singulière (chapitres 7 et 8).

2.3.2- La difficile mise en œuvre locale

Cependant, si en 2009 mes interlocuteurs signalent que les réunions internationales et régionales concernant le TNS se multiplient et que les instruments administratifs deviennent opérationnels, le projet semble localement avoir du mal à prendre forme. Seuls quelques « initiés », agents du WWF, fonctionnaires haut placés de l'administration des eaux et forêts et rares personnalités d'ONG locales connaissent le projet. Les réalisations concrètes se limitent essentiellement à des patrouilles frontalières sur les fleuves Ngoko et Sangha (essentiellement en barque à moteur). Les services de douane et de police aux frontières ne semblent pas encore réellement informés des directives de facilitation de passage pour le personnel en charge des activités de surveillance :

« Dans les postes reculés, certains agents ne savent pas encore qu'il existe des accords transnationaux. Et comme nous n'avons pas encore de documents officiels, ça ne nous facilite pas les choses. » (Un patrouilleur de la Lutte anti-braconnage du Minfof, le 09/03/09, Moloundou).

En décembre 2008, la piste Ndongo-Moloundou s'enflamme. Un garde forestier camerounais aurait tué un ressortissant congolais sur son propre territoire national. Les rumeurs de représailles enflent, tandis que l'incompréhension alimente les discussions de part et d'autre de la frontière mais aussi entre les populations et l'administration forestière. Que faisait ce Camerounais au Congo ? Manifestement, l'histoire ne peut être que familiale et anime les discussions relatives à l'identité de ce garde et son réseau de relations. *« Qu'un Congolais ne s'amuse pas à venir faire de même ici ! »*

En 2009, à Yokadouma, une équipe de la Lutte anti-braconnage (LAB) revient d'une patrouille de surveillance dans le parc de Lobéké avec deux ressortissants centrafricains arrêtés pour braconnage. Dans leur gibecière, quelques céphalophes, athérures, et une main de chimpanzé.

« Nous avons laissé partir les femmes et les enfants qui les accompagnaient. S'il n'y avait pas eu la main de chimpanzé, on aurait laissé partir aussi les hommes. Mais avec la main... »

En s'adressant aux deux hommes, maigres et apeurés :

« Comment vous venez faire ces choses-là chez nous ? Maintenant on doit vous déférer et c'est la prison qui vous attend. Et comme votre gouvernement ne répond jamais aux messages qu'on lui envoie quand on a des ressortissants chez nous, il va se passer quoi ? » (Deux gardes des Eaux et Forêts, patrouille LAB, le 27/01/09, Yokadouma)

Tandis qu'on emmène les deux hommes se restaurer un peu, je poursuis la discussion.

« En Centrafrique, avec toutes les armes qui circulent, le gibier manque. Et les gens sont pauvres. Là-bas, tu rentres dans le parc, on te tue. Les gardes ont les armes de guerre et ils ne blaguent pas. Alors les gens préfèrent prendre le risque ici. Ils savent que nous n'avons pas les armes et que de toute manière c'est moins surveillé de ce côté-ci. À Yokadouma il y a beaucoup de Centrafricains emprisonnés pour ces histoires. La procédure veut qu'on informe les autorités de leur pays de leur présence dans notre système, mais les autorités ne répondent jamais. Alors beaucoup meurent en prison ou sont relâchés. Dans ce cas, ils recommencent. » (Id.)

Alors qu'au niveau politique les rapprochements entre les pays se construisent dans une volonté de rendre les frontières nationales plus poreuses, au niveau local, les populations tendent au contraire à vouloir les imperméabiliser. Depuis la mise en place du zonage (et des parcs) et avec les difficultés grandissantes d'accès aux ressources, l'espace forestier camerounais fait l'objet d'une compétition et donc d'une surveillance accrue par les populations locales. Les mouvements transfrontaliers qui amenaient des familles congolaises à venir chasser ou récolter des produits forestiers sur les territoires de leur famille vivant au Cameroun sont de plus en plus condamnés. Non seulement les ressources se font rares, mais les communautés locales sont dorénavant garantes face à la loi de l'intégrité écologique de leur territoire communautaire. Face à ces difficultés, c'est l'identité nationale qui se renforce au détriment des alliances et relations de parenté transfrontalières.

3- Un mode de gouvernance qui transcende et redéfinit les frontières

Si la nature des frontières nationales est en quelque sorte transcendée par ces nouvelles formes de gouvernance environnementale, elles ne sont pas les seules. Les partenariats multi-acteurs qui se mettent en place au nom du nouveau processus de conservation contribuent à déplacer et à redéfinir certaines frontières sectorielles. Les anciennes puissances internationales qui intervenaient dans la zone à l'époque coloniale et post-coloniale¹⁰² vont réinvestir de nouveau le terrain en réaménageant leurs modes d'action et en déplaçant par la même occasion les frontières de leurs compétences.

3.1- Public/privé, conservation/développement : la redéfinition des frontières sectorielles

Alors qu'avec la montée de l'environnementalisme dès les années 1970 l'exploitation forestière était devenue l'antinomie de la conservation, aujourd'hui, à la faveur de partenariats et de définition de référentiels communs, ces secteurs s'engagent à œuvrer de façon commune et suivant les mêmes objectifs, à savoir ceux du développement durable. Le secteur de la conservation s'étend ainsi à d'autres domaines, comme celui du développement économique. De même, société privée et ONG semblent désormais se battre dans le même camp.

L'exploitation forestière, jadis dénoncée avec force dans les médias par les acteurs de la conservation (notamment les ONG), est aujourd'hui cooptée pour assurer la pérennité de cette même biodiversité qu'elle était accusée de saccager. À grands coups de messages médiatiques, on essaie d'éliminer dans l'esprit du consommateur occidental l'image de l'exploitant forestier comme représentant du grand capital et destructeur de la grande forêt tropicale. Le secteur de la conservation et le secteur forestier s'annoncent désormais comme des acteurs et des partenaires permettant non seulement la conservation, mais

102. Je pense ici à la France et à l'Allemagne. Si les États-Unis n'étaient pas une puissance coloniale, ils sont présents dans la zone au moment des indépendances. Voir Hardin (1999).

aussi le développement. C'est aussi l'alliance et le travail en commun des ONG et du secteur privé qui est annoncé.

Le meilleur exemple est celui, au Congo, du partenariat de la World Conservation Society (WCS) avec la Congolaise industrielle du bois, qui conjuguent leurs moyens et leurs efforts afin d'étendre la conservation de la faune à la concession exploitée par la CIB. En 1998, celle-ci a acquis la concession adjacente du parc de Nouabalé-Ndoki, créé en 1993. C'est sur le fond d'une crise relative à la grande faune qu'un partenariat est signé en 1999 pour mettre en œuvre un programme « *d'atténuation de la pression des populations sur la faune dans les sites de la CIB et promouvoir des alternatives protéiniques dans les villages autochtones adjacents* » (Ffem, non daté : 3).

Ce projet prend une forme multipartenariale en alliant, sous le nom de projet Progepp, le ministère en charge des Forêts, l'ONG de conservation et gestionnaire du parc WCS et la compagnie d'exploitation du bois CIB. Appuyée par le WCS, la CIB va recruter et payer des écogardes chargés de la protection et de la surveillance des activités de braconnage dans la concession. Les frontières sectorielles deviennent alors floues. En effet, les compétences et les objectifs de la compagnie forestière ne se résument plus à l'exploitation du bois, mais s'élargissent à la conservation de la faune, dont elle devient un acteur important. C'est aussi amplement son action en faveur du développement des populations qui est mis en avant.

A travers ce partenariat, les Unité forestières d'aménagement (UFA) jouent désormais le rôle de zones tampons, de ceintures de sécurité autour des zones cœurs de conservation, les parcs. Zones de sécurité ? Cela sous-entend que dorénavant les partenaires sont alliés contre un danger, un ennemi commun. Si les ONG et les acteurs privés s'inquiètent de la conservation de la biodiversité et font des efforts dans ce sens, qui est alors le responsable de l'érosion de la biodiversité ? Contre qui font-ils alliance ? Même si cela n'est dit qu'à demi-mot et que c'est contradictoire avec les discours relatifs au développement, l'« ennemi commun » est représenté par les populations locales.

Ces partenariats entre forestiers et conservationnistes permettent d'élargir considérablement le champ d'application du processus de conservation. En effet, les efforts de conservation ne s'appliquent plus uniquement sur les 15 % du territoire que couvrent les aires protégées, mais également sur les 71 % du territoire du TNS que représentent les compagnies forestières, comme le suggère la figure 11 (ci-contre).

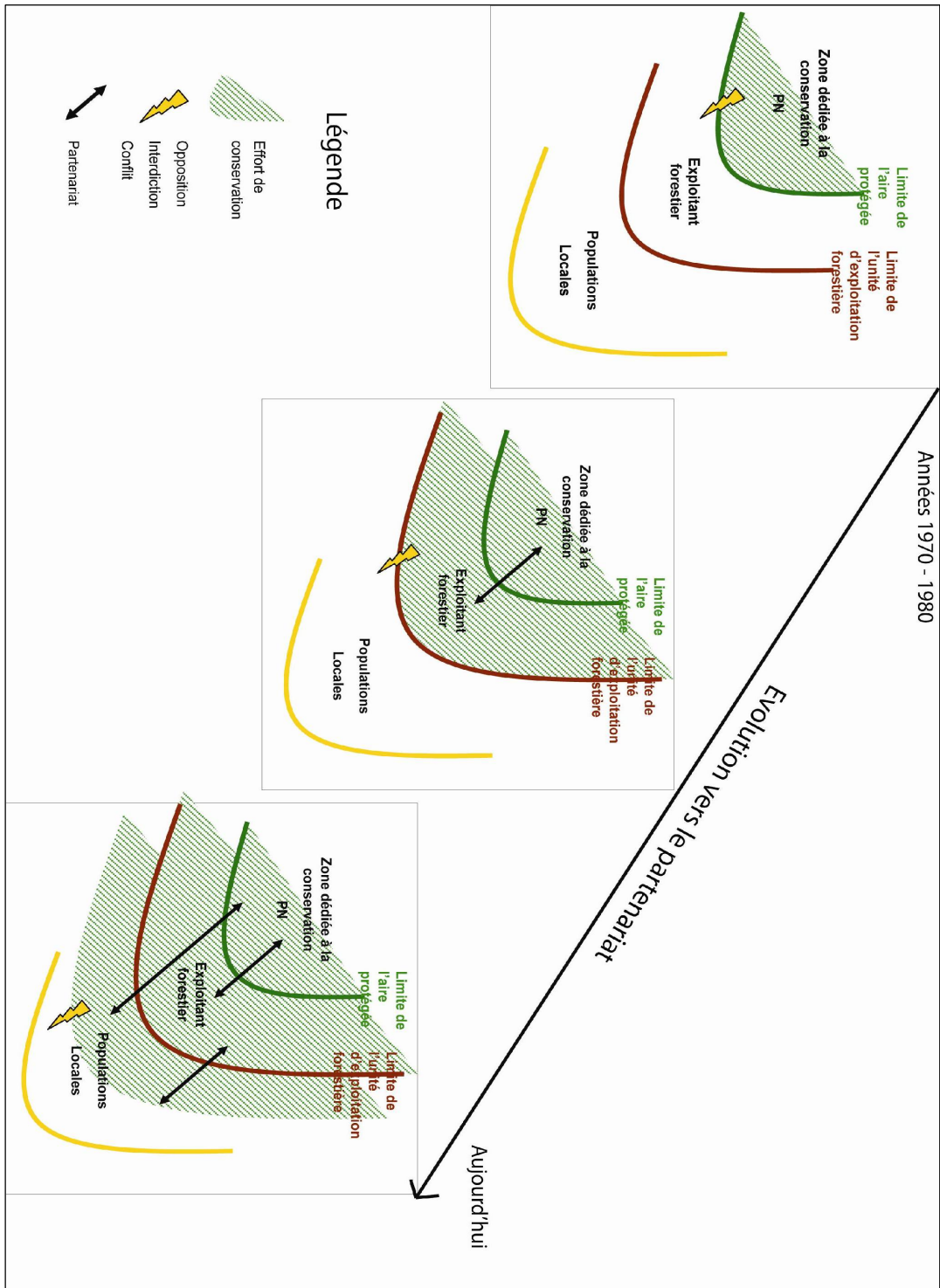


Figure 11 : Les effets du partenariat : élargir les zones où s'applique l'effort de conservation

En réalité, l'extension est plus vaste puisqu'elle inclut également, au nom de la participation et du développement intégré, les zones destinées aux populations locales. Au Cameroun, même si dans le cadre de la loi l'accès aux UFA est toléré pour les populations pour la réalisation de leurs activités de chasse traditionnelle et de cueillette, dorénavant, ces UFA représentent des zones fortement protégées et *de facto* interdites. Ces alliances stratégiques ou ces partenariats sectoriels permettent un contrôle accru des territoires, des ressources et des populations. En effet, le déplacement de la limite sectorielle forestier/conservation va aussi avoir des incidences en termes de construction territoriale. De cette manière, on assiste à un rayonnement et à une propagation du système de droit privé et codifié, de la zone protégée (le centre) vers les zones communautaires (la périphérie), laissant de moins en moins de place à l'expression d'un système de droits d'usage commun des ressources. Une forme de privatisation du droit et de la ressource accompagne le déplacement de ces limites sectorielles.

3.2- Espace transnational : l'abolition des distances ?

En s'alliant avec les ennemis d'hier, les organes de conservation vont se placer à l'intersection de quasiment tous les domaines relatifs aux questions forestières : conservation de la biodiversité, exploitation durable des forêts (certification), développement durable, mise en œuvre de la décentralisation (comme c'est le cas au Cameroun) et jusqu'à la défense des populations autochtones. Ainsi, la gouvernance environnementale qui se met en place semble d'un genre nouveau, transcendant à la fois les frontières nationales, mais également les frontières sectorielles, public/privé, conservation/exploitation forestière et conservation/développement.

Le processus qui s'implante résulte de mouvements concomitants descendants (décisions politiques appliquées au niveau local) et ascendants (expertise locale pour influencer la prise de décision sous-régionale). Or une bonne partie des acteurs locaux de l'action sont ceux qui décident au niveau régional et qui financent au niveau international. C'est ainsi une toute petite poignée d'acteurs, fortement ancrée à tous les niveaux, qui devient en quelque sorte, par le jeu de la gouvernance, à la fois juge et partie, décideur et réalisateur. Le transfert des pratiques de conservation (notamment aux ONG) s'accompagne d'une contribution extrêmement limitée des administrations locales et régionales.

De tels acteurs, censés être représentatifs de leurs communautés (et de leurs propres lignes de fracture), n'interviennent le plus souvent que comme des signataires de documents produits à de plus hauts niveaux politiques ou dans des sphères où ils n'ont qu'une faible influence. Plus encore, les acteurs, les administrateurs locaux et régionaux n'ont en réalité eu qu'un très faible rôle dans la création et la définition des objectifs et des modalités d'implication. Même leur participation à la mise en œuvre locale est finalement faiblement développée, non seulement en raison de leurs maigres moyens financiers, mais aussi des faibles moyens de coercition et de négociation dont ils disposent face aux acteurs maîtrisant toutes les échelles et toutes les étapes politiques, financières et administratives.

Le fait que tous ces niveaux soient liés donne au sous-régional énormément d'importance. Si le projet transnational est enraciné dans le territoire, les réseaux et les organes de gouvernance restent très éloignés du local. L'ensemble de ce processus de construction sous-régional semble être dans un face-à-face parfois déséquilibré entre les instances politiques (fussent-elles hautes), les bailleurs de fonds et les ONG. D'ailleurs, comment se situent dans ce jeu complexe les instances étatiques ? Comment gèrent-elles le passage des frontières, des échelles et des secteurs ?

On assiste de même à une jonction des logiques de conservation (autant dans leurs dimensions territoriales que culturelles) avec les logiques des exploitants forestiers qui étaient déjà présents dans la zone dès la fin du XIX^e siècle (Hardin, 2002). Alliés au service du développement durable, ne recréent-ils pas en quelque sorte les équilibres de force et les constructions territoriales qui existaient au temps des régimes concessionnaires¹⁰³ ? C'est-à-dire un système de coercition polarisé autour des ressources de bois et de faune, excluant les populations locales de vastes zones forestières et maintenant une forme de contrôle de leurs accès aux ressources. L'abolition des frontières nationales pour la création du projet transnational TNS donne l'image d'un retour ou d'une reconstruction du territoire historique de la Sangha.

*

* *

103. Pour une étude du système des sociétés concessionnaires en AEF, voir Coquery-Vidrovitch, 1998. Pour l'étude de la Sangha, voir Hardin, 1999.

*Partie II : Des préoccupations internationales à la mise en œuvre locale :
La gouvernance prescrite*

Troisième partie

De la gouvernance prescrite à la gouvernance locale : interactions et frictions dans la Boumba-et-Ngoko



*Partie III : de la gouvernance prescrite à la gouvernance locale :
interactions et frictions dans la Boumba-et-Ngoko*

- Chapitre 7 - De l'aide au développement à la conservation intégrée des années 1990 à nos jours dans la Boumba-et-Ngoko

Impossible de comprendre ce que l'on observe aujourd'hui en termes de gouvernance sans se placer dans une perspective historique. Les organisations intermédiaires et autres acteurs de la gouvernance sont nés et ont été façonnés par une histoire particulière qui transparait aujourd'hui dans leurs positionnements, leurs modalités d'action et leurs objectifs.

Si le nombre de travaux et d'analyses concernant les modalités de gouvernance environnementale dans cette zone forestière est en augmentation, il n'existe pas à ma connaissance de travaux ayant analysé le contexte historique dans lequel elle est venue s'hybrider. C'est donc un chapitre descriptif et historique que je présente ici. Les descriptions proposées sont le résultat de la compilation et de l'analyse d'informations trouvées dans les archives et dans la littérature grise de différentes organisations, complétées par des données issues d'entretiens, autant formels qu'informels, réalisés lors de mes périodes de terrain entre juillet 2007 et avril 2009.

1- Missionnaires et agences de coopérations bilatérales : de la laïcisation du caritatif à l'aide au développement

1.1- Des missionnaires...

Nous avons vu dans les chapitres 2 et 3 que les missionnaires sont, dès les indépendances, les partenaires informels de l'État pour favoriser le développement de l'Est-Cameroun et construire un sentiment d'appartenance à l'État nation. C'est en partie dans ce cadre qu'on été mis en place les premiers projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux. Mais nous avons également vu qu'en dépit du refus de l'État de faire du particularisme les premiers projets de développement importants qui ont vu le jour ont été ceux destinés aux Pygmées baka. En effet, dès la fin des années 1950, des missionnaires mettent en place dans la zone des projets de développement pour les plus démunis (projets PPEC, OIPM). Ils orientent ainsi une grande partie de leurs actions en faveur des Baka (se référer pour plus de détails au chapitre 3). Des écoles et des dispensaires leur étant spécialement destinés sont ouverts en différents points de la piste Yokadouma-Moloundou. L'agriculture communautaire (palmier à huile et cacao) est encouragée de même que la pisciculture et le petit élevage. C'est le Codasc (Comité diocésain d'appui aux activités sociocaritatives) qui coordonne et redistribue les subsides financiers pour ces actions.

Bien que d'autres projets soient menés conjointement, la particularité de ceux destinés aux Baka réside dans leur capacité à attirer l'attention des bailleurs de fonds internationaux. Rapidement, ce sont ces projets qui vont bénéficier du plus de financements sur le long terme. Ces projets et ce positionnement vont inaugurer une véritable « tradition » de projets de développement spécifiquement pygmées dans cette zone du Cameroun. Cette tradition d'action envers les Pygmées, aujourd'hui largement dominante, est née au travers de l'action des missionnaires, même si aujourd'hui ils sont supplantés par de nouveaux acteurs.

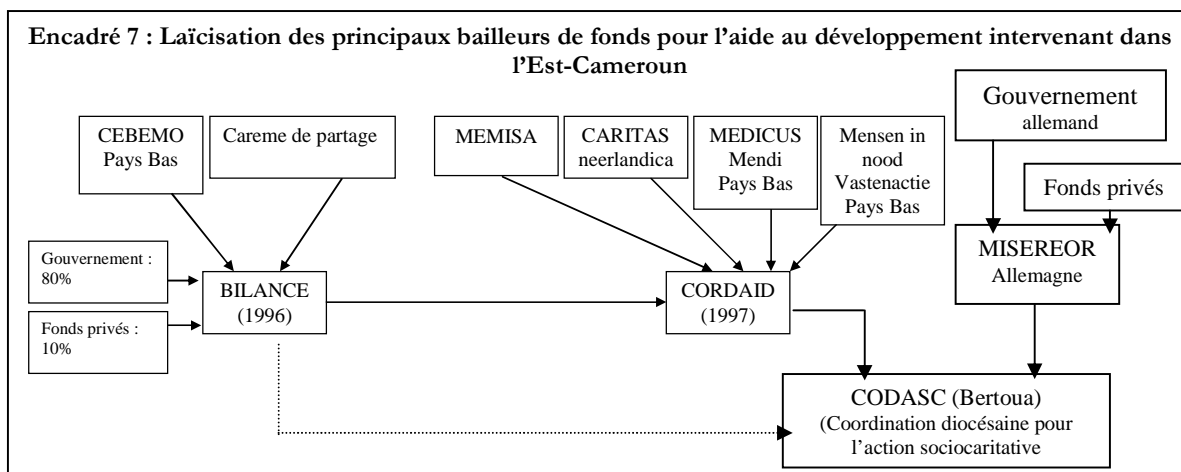
Avec la détente est/ouest marquant la fin de la guerre froide (1989-1991), les principaux bailleurs de fonds des missionnaires (Cebemos et Misereor¹) changent leurs valeurs et leurs stratégies.

« L'effondrement des sociétés socialistes a confirmé une fois de plus que le dynamisme économique présuppose que les individus et la société soient libres. [...] À l'avenir, la politique de développement ne signifiera pas seulement de distribuer des fonds, du savoir-faire et de mener à bien des projets sur d'autres continents, il faudra aussi qu'elle prévoie quels effets sur l'environnement notre technique et notre économie peuvent avoir sur notre monde seul et unique. Par souci éthique, mais aussi en vertu de nos propres intérêts, il nous faut tenir compte de l'environnement, du progrès technique, des habitudes de consommation, de notre domination de la nature et en tirer les conclusions qui s'imposent. » (Lettre de correspondance entre l'évêché de Bertoua et le Zentral Komitee der deutschen Katholiken de juillet 1991)

1.2- ... à la coopération décentralisée néerlandaise

Les Occidentaux se rendent compte que la misère n'est plus propre aux tropiques, elle est aussi aux portes de l'Europe. Elle n'est plus vue comme une fatalité mais comme un problème avant tout structurel. Le capitalisme et le libéralisme ont triomphé et les grands réorientent leurs donations.

Les priorités ne sont donc plus au financement des œuvres missionnaires, mais aux actions de développement et à l'engagement des États dans les actions de développement. De grandes agences de bailleurs, principaux financeurs historiques des missionnaires vont se laïciser puis fusionner avec des agences étatiques (encadré 7 ci-dessous).



Sous la pression de ces bailleurs, le travail des missionnaires (ou plutôt les projets PPEC et OIPM) va se retrouver orienté vers une forme de professionnalisation des actions de développement. Il ne s'agit plus d'assister et de faire preuve de charité, mais il faut structurer, professionnaliser, développer. Des méthodes d'accompagnement au développement, de marketing, de gestion financière, de rédaction de rapports leur sont enseignées. Ces missionnaires sont peu à peu poussés à réaliser des partenariats avec les autres acteurs intervenant sur le terrain et à autonomiser les projets en déléguant à du personnel local.

C'est également une période où les agences de coopérations bilatérales, qui tirent aussi une partie de leurs financements des mêmes bailleurs que les missionnaires, réinvestissent avec force le local. Désormais, les agences implantent leurs bureaux et leur personnel technique sur les lieux de l'action. Les États du Nord ne se contentent plus de distribuer de l'argent aux gouvernements des pays en difficulté, mais ils apportent une aide technique directement là où elle est utile.

SNV² et GTZ³ vont ouvrir des cellules dans l'Est-Cameroun et dorénavant devenir des partenaires puis des concurrents des projets mis en place par les missionnaires.

Ces agences imposent une concurrence d'autant plus rude qu'elles bénéficient de moyens financiers plus importants que les missionnaires, de même qu'elles maîtrisent les nouvelles prérogatives internationales, ainsi que les outils et les discours qui se sont développés dans la politique internationale.

C'est ainsi qu'en sus des actions de développement ce sont des volets « éducation environnementale » et « gestion durable des ressources » qui vont faire leur apparition dans les projets. Si les objectifs et les leaders des actions en faveur des Baka de la région changent substantiellement, la rupture n'est pas de mise. L'étude des archives ainsi que les entretiens réalisés laissent entrevoir qu'une certaine forme de continuité et la mémoire

2. SNV : Stichting Nederlandse Vrijwilligers, organisation néerlandaise pour le développement, d'abord association de volontaires, puis « ONG » financée par le ministère du Développement et de la Coopération néerlandais.

3. GTZ : Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, société pour la coopération technique de la République fédérale d'Allemagne.

institutionnelle vont subsister, par transfert d'une partie du personnel local de Cebemos et du Codasc vers les structures locales de la SNV et de la GTZ. De plus, des individus formés par les missionnaires et toujours très proches d'eux vont intégrer les équipes techniques de mise en œuvre.

1.3- Aappec, première structure associative dans l'Est-Cameroun : de l'aide caritative à l'autopromotion des Baka

C'est dans ce contexte de laïcisation qu'est créée en 1996 la première structure associative œuvrant au développement dans la zone forestière est-camerounaise, l'Aappec (Association pour l'autopromotion des peuples de l'Est-Cameroun).

Par « peuples de l'Est-Cameroun », l'association cible avant tout les Pygmées baka, évinçant les autres populations, pourtant peut-être tout aussi démunies. Créée au départ pour coordonner les actions des neuf structures paroissiales qui réalisaient des projets avec les Baka, elle va très vite se laïciser, à l'image du mouvement qu'opèrent les bailleurs. En même temps qu'est créée l'Aappec dans l'Est-Cameroun, Inades-Formation, une association jésuite financée par Misereor et présente depuis 1978 au Cameroun, met en place le Réseau action concertée Pygmée (Racopy). Financé dans ces débuts par le Cordaid, il a pour vocation de faire émerger un « mouvement pygmée », de même qu'il doit prendre en charge la coordination et la mise en réseau de toutes les structures et actions menées auprès des Pygmées à l'échelle du Cameroun.

C'est donc désormais le Cordaid qui finance l'ensemble des activités d'Aappec, sous l'œil vigilant de Marivonne Bretin, ancienne de Cebemos puis d'Inades-Formation et désormais chargée du projet pygmée à la SNV.

Des membres de la communauté baka sont formés et employés pour réaliser les actions d'éducation et de sensibilisation. Si l'Aappec reste gérée avant tout par les missionnaires au travers du Codasc, des postes à responsabilité intermédiaires sont créés pour du personnel local directement recruté dans les communautés locales.

En dépit des changements de modalités d'action, l'Aappec continue à véhiculer les images et les représentations que les missionnaires avaient des Baka. Avec la présence d'anciens membres du Codasc aux postes clés, le discours missionnaire n'est jamais loin. L'association reprend d'ailleurs strictement les mêmes activités que celles qui avaient été mises en place par les missionnaires (éducation, santé, agriculture) et use des mêmes discours (émancipation des voisins, sédentarisation, autosuffisance), ajoutant la nouvelle thématique de l'éducation environnementale.

Avec l'Aappec, le taux d'alphabétisation des Baka va augmenter significativement, les écoles d'Aappec étant souvent les seules écoles présentes dans les villages et, plus encore, les seules fréquentées par les Baka. Non seulement la méthode ORA⁴, développée par les missionnaires, semble faire ses preuves et être améliorée, mais encore de plus en plus d'instituteurs (appelés dans ce cadre « animateurs ») sont eux-mêmes des membres de la communauté baka.

À partir de la fin des années 1990, les rapports d'évaluation d'Aappec que j'ai pu dépouiller à l'évêché de Bertoua ne cessent de proposer l'autonomisation, la professionnalisation et le partenariat avec les bailleurs de fonds, les autres organisations internationales et les agences de coopération. L'Aappec ne doit plus être une des actions des missionnaires, mais elle doit devenir une organisation de base autonome dans son fonctionnement et sa gestion, travaillant de concert avec d'autres organisations⁵. Des experts locaux et internationaux⁶ vont sans cesse se relayer pour réorganiser et réorienter l'association. Les ateliers de formation s'enchaînent et le personnel apprend comment faire un budget, parler aux populations, remplir les grilles des standards internationaux et répondre à leurs attentes.

L'idée sous-jacente est que l'autopromotion n'est pas un processus qui va de soi, mais plutôt qu'elle doit être désormais mesurable. La rentabilité fait partie depuis peu des

4. La méthode ORA (Observer, Réfléchir, Agir) a été inventée dans les années 1980 par les missionnaires catholiques. Elle commence par alphabétiser les enfants en baka, avant de leur apprendre le français. Son objectif est de scolariser les enfants de la forêt pour les préparer à entrer à l'école publique dès le CP ou le CE1.

5. C'est à cette époque que des partenariats sont signés avec l'ONG Plan international, la SNV, le Cerad (ONG camerounaise dont le président fut quelque années auparavant chargé d'évaluer la structure).

6. On retrouve dans les archives autant des experts mandatés par les bailleurs de fonds historiques que des experts appartenant à des bureaux d'études (internationaux et nationaux) ou à des ONG.

préoccupations des bailleurs qui se doivent donc de réaliser des audits de résultat et d'emploi des fonds dans les projets qu'ils subventionnent. Ironiquement, l'autopromotion va faire l'objet d'une démarche standardisée, largement encadrée et appuyée par des professionnels « qui savent ce qu'il faut faire », eux-mêmes appuyés par des experts et des organisations encore plus compétentes qui « savent comment faire »...

Ces changements vont encore s'accélérer avec la mise en place dans l'Est-Cameroun de la nouvelle loi forestière. Les nouvelles prescriptions, rapprochant le développement des questions environnementales, vont faire émerger de nouveaux partenaires, objectifs et fonctionnements.

2- L'Unité technique opérationnelle du Sud/Est (UTO S/E) : outil de décentralisation et de gestion intégrée des ressources naturelles et humaines

Dans le cadre du projet de décentralisation de la gestion des ressources, et pour favoriser une conservation durable et intégrée, le gouvernement camerounais⁷ va mettre en place l'UTO Sud/Est. Créée par un décret du premier ministre daté de 1999, l'UTO est conçue en tant qu'unité territoriale d'aménagement ainsi qu'en structure déconcentrée aux prérogatives élargies. Champ opérationnel d'expérimentation de la gestion participative des ressources naturelles pour la conciliation des intérêts de la conservation et du développement durable, elle a également à sa charge de favoriser le processus de décentralisation amorcé dans les années 1994, d'intégrer la dimension transnationale de conservation et d'engager un processus participatif. C'est donc un concept complexe recouvrant plusieurs réalités. Elle est à la fois une entité géographique, administrative institutionnelle et fonctionnelle, comme je l'ai synthétisé sur la figure 12 (ci-contre). Son champ d'action est tout à la fois politique et territorial.

7. Appuyé par le Global Environment Facilities (GEF, Banque mondiale), la coopération allemande, et vivement encouragé par les institutions internationales.

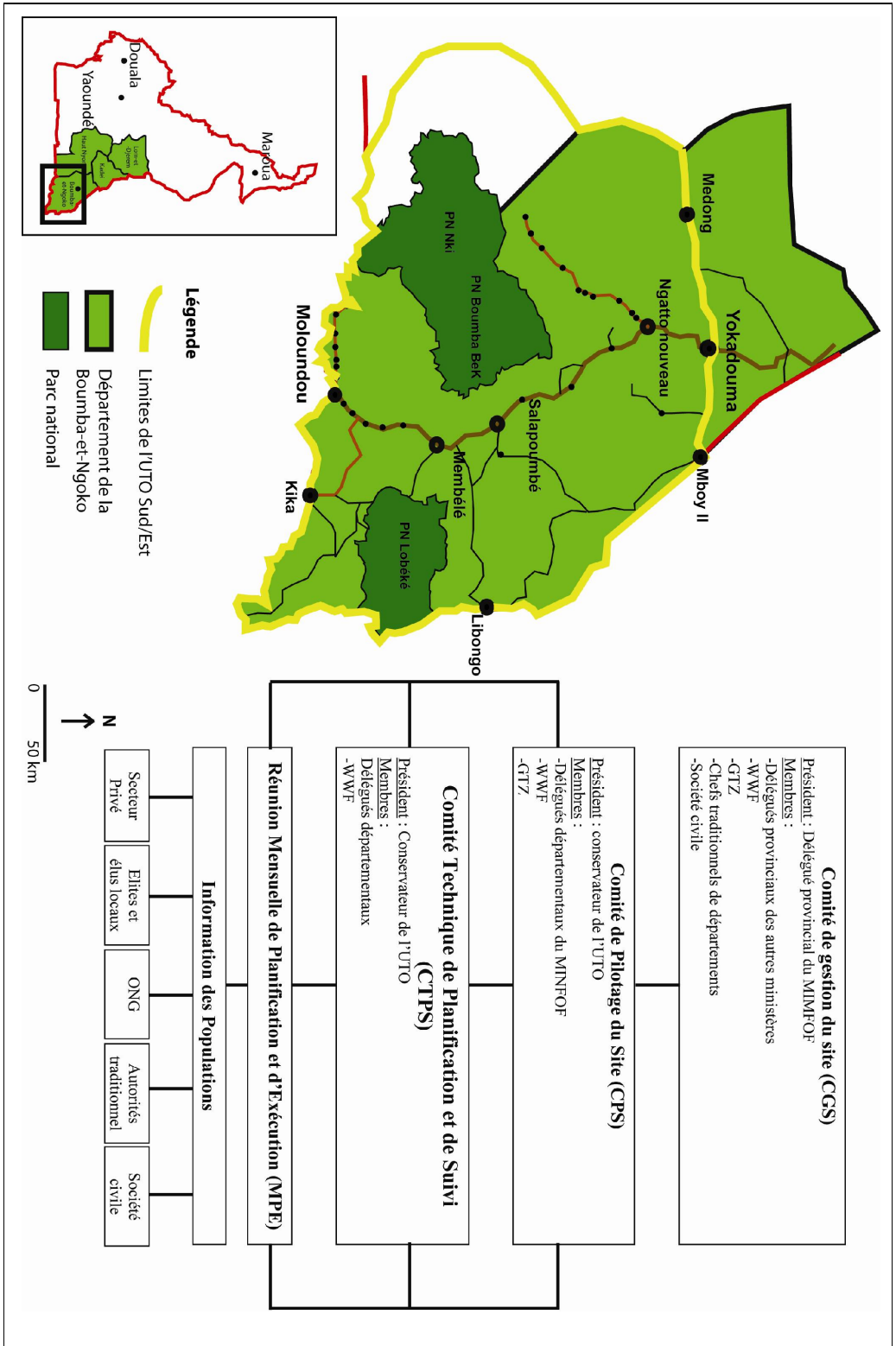


Figure 12 : L'IUTO Sud/Est : limites géographiques, administratives et institutionnelles. À gauche sont représentées les limites géographiques et à droite sa dimension institutionnelle (organes de gestion et leur composition).

L'UTO S/E va ainsi devenir le lieu concret de confrontation d'acteurs sociaux en interaction autour des nouvelles modalités de gestion durable et intégrée de l'espace forestier, qui devient un enjeu pour tous. C'est le lieu où va se matérialiser la situation d'interface entre la gouvernance environnementale prescrite et la gouvernance locale. Missionnaires et agences de coopération qui intervenaient jusqu'à présent dans l'Est doivent « revoir leur copie » et surtout leurs modalités d'action. Plus encore, ils doivent se coordonner avec les nouveaux acteurs institutionnalisés de l'UTO, désormais en charge des nouvelles formes de gouvernance qui voient le jour dans cette partie du Cameroun.

Les différentes entités institutionnelles et les relations fonctionnelles de l'UTO (dont on peut apprécier un aperçu sur la figure 12) auraient sans aucun doute mérité une étude approfondie, mais je n'ai malheureusement pas eu accès à l'information nécessaire. Je me limiterai donc ici à décrire le principal organe institutionnalisé de la gestion de l'UTO S/E, le Comité de gestion du site (CGS). Dans l'Est-Cameroun, celui-ci est composé de trois partenaires institutionnels (qui sont le comité de pilotage du site) et d'une plate-forme publique/privée.

Dans un premier temps je vais décrire les acteurs du comité de pilotage. Nous verrons que le WWF prend une place particulièrement importante dans le fonctionnement de l'UTO, entendue à la fois dans sa dimension administrative de gestion et dans sa dimension géographique. C'est d'ailleurs pour cela qu'il fera l'objet d'une description plus développée que les autres partenaires.

Si les acteurs de la société civile et les entreprises ne sont pas décideurs dans la cellule de gestion de l'UTO, ils sont cependant continuellement sollicités et, comme tels, partie prenante de l'UTO. C'est pour cela que je les décrirai dans un deuxième temps.

2.1- L'État et ses institutions : des pouvoirs décentralisés sans moyens

En tant que structure déconcentrée aux prérogatives élargies, l'État est représenté au sein de l'UTO par le ministère en charge des questions forestières (le Minfop), les personnalités

administratives (préfets et sous-préfets) concernées par les limites géographiques de l'UTO et les conservateurs des parcs nationaux, dont le conservateur attitré de l'UTO.

Le conservateur de l'UTO est responsable de la planification annuelle, de l'exécution et du suivi-évaluation des activités et des programmes de sa circonscription. Il doit à ce titre collaborer et partager les informations avec les structures locales du Minfof.

Le Minfof a en charge les activités de police et de contrôle des activités forestières. Les gardes assermentés assurent la lutte contre le braconnage et les activités illégales. Ils ont aussi en charge les inventaires forestiers et fauniques, ainsi que la compilation et le traitement des informations.

Les *personnalités administratives* (préfets et sous-préfets) sont les représentants de l'État. Ils s'assurent que les activités de l'UTO sont conformes et en accord avec la politique générale de l'État.

Au titre de représentants de l'État au niveau local, l'ensemble de ces personnalités ont également à leur charge la mise en œuvre et le bon fonctionnement du processus de décentralisation de la gestion forestière. Elles sont donc les premières concernées par la gestion de la fiscalité forestière décentralisée (taxes d'abattages et d'affermage des ZIC et RFA⁸). Elles sont appuyées techniquement dans cette tâche par les deux autres partenaires de l'UTO, au travers de plusieurs plates-formes de médiation engageant toutes les parties prenantes.

Malgré ces responsabilités importantes, les institutions étatiques font face à un manque criant de moyens pour réaliser leurs missions. « *L'État n'a pas les moyens d'assurer ces prérogatives, ni techniquement ni financièrement. C'est en cela que nous apportons un appui technique et que nous travaillons en étroite collaboration* » (entretien avec un personnel du WWF). Locaux, matériels roulants (voitures et motos), moyens de communication sont pour la majeure partie fournis par la GTZ et le WWF. Les trois partenaires partagent d'ailleurs les mêmes locaux, autant dans le chef-lieu de province, Yokadouma, que dans les endroits plus reculés.

8. Pour mémoire : une ZIC est une Zone d'intérêt cynégétique, amodiée à un chasseur professionnel (Safari), et la RFA est la Redevance forestière annuelle, prélevée auprès des exploitants forestiers. Pour plus de détails, se référer aux chapitres 5 et 6.

Le personnel haut placé du Minfof se déplace dans les véhicules marqués du logo de la GTZ, véhicule que l'organisation a laissé à leur disposition lors de son retrait, tandis que les gardes forestiers et les techniciens de terrain empruntent les véhicules du WWF ou se déplacent sur des motos payées par l'ONG. Par exemple, pour la zone de Moloundou, pour surveiller le parc de Nki (238 255 hectares), sa zone tampon (certainement aussi grande) et sa limite sud, les Services des eaux et forêts ne bénéficient que d'une seule et unique moto, de surcroît gracieusement offerte par le WWF !

C'est pour cela que les opérations de police pour le maintien de l'intégrité des parcs et la surveillance des activités illégales (braconnages, coupes sauvages...), dévolues normalement entièrement à l'État, ne peuvent se faire que lors de missions conjointes WWF/Minfof.

Outre les difficultés techniques dont nous venons de n'explorer qu'un aspect superficiel, le Minfof est en peine pour assurer le maintien et l'organisation de ses effectifs.

De nombreuses personnes sortent de l'école des Eaux et Forêts mais n'ont pas de poste d'affectation, l'État étant dans l'incapacité d'assurer l'ensemble des salaires.

Pour répondre à cette lacune a été mis en place un accord prévoyant la formation et l'emploi, par le WWF, de quelques-unes de ces personnes au titre d'éco-gardes. D'après mes entretiens, il était convenu que cette formule serait une « solution » transitoire et déboucherait sur l'incorporation dans le corps des fonctionnaires avec affectation à un poste. En effet, non seulement le WWF (financeur de ces éco-gardes) ne peut assurer longtemps cette charge financière, mais encore l'ambiguïté du statut de ces éco-gardes porte préjudice aux missions de contrôle. Non incorporés dans la fonction publique, ils ne sont pas assermentés et ne peuvent donc pas verbaliser les contrevenants.

« Quand je me trouve avec un braconnier, le gars rigole. Il sait qu'il ne va rien lui arriver. Alors il recommence. Et ces gens-là sont armés, nous, on n'a rien. Est-ce que ça vaut la peine de risquer sa vie ? J'attends encore mon affectation, mais je n'ai pas de nouvelles. On est ici et il n'y a même pas de chef de poste » (X., éco-garde, Moloundou, 2008).

Fin 2009, lors de mon dernier terrain, peu de ces éco-gardes avaient été affectés. Le WWF ne pouvant plus (ne voulant plus) financer, les postes étaient désertés. À Moloundou, trois nouveaux affectés attendent depuis trois mois l'arrivée d'un nouveau chef de poste, condition nécessaire au démarrage de toute activité. Dans le village de Membélé, base

importante du WWF et poste forestier pour le contrôle de la zone de Lobéké, sur une dizaine de personnels en poste, seuls trois étaient présents lors de mon séjour (d'une durée d'environ un mois). La sociologue du projet, par exemple, ne s'était pas présentée depuis plus de six mois et le conservateur du parc, parti à un deuil depuis plus d'un mois, n'était toujours pas revenu.

Au-delà de ces problèmes économiques et techniques spécifiques du Service des eaux et forêts, il convient de mentionner les difficultés propres au fonctionnement politique de l'administration et des instances décentralisées. Les corruptions et manipulations politiques qui se jouent dans l'Est sont tellement importantes que les deux autres partenaires de l'UTO ont en charge la mise en œuvre de méthodes et d'indicateurs de surveillance des modalités d'application de la gestion décentralisée des ressources. Rappelons que l'Est camerounais est une des provinces les plus riches du pays, car c'est la province où les activités forestières sont le plus nombreuses.

En attendant les moyens humains et financiers promis par l'État, le WWF et la GTZ prennent en charge une grande partie des activités et prérogatives normalement dévolues aux structures administratives déconcentrées.

2.2- La GTZ : du désengagement du terrain à l'appui institutionnel

La Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) est une société d'État de droit privé, chargée par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, son unique sociétaire, de la planification technique et de l'exécution des programmes et projets de coopération technique avec les pays en voie de développement.

Organe de coopération technique allemand, elle est présente au Cameroun depuis les années 1980, et depuis les années 1990 elle intervient selon trois axes principaux : la décentralisation, les ressources naturelles et la santé.

Initialement, le rôle de la GTZ dans l'UTO S/E est double : d'une part, elle est le facilitateur et l'intermédiaire entre les différentes parties prenantes et d'autre part, elle a à

sa charge la réalisation des études socio-économique dans la zone concernée par l'UTO. Rappelons que la GTZ est l'un des principaux bailleurs historiques du projet de conservation intégré de l'Est-Cameroun (*cf.* chapitre 5 et 6). Depuis les années 1990, les équipes de la GTZ, basées à Yokadouma, sillonnent l'Est camerounais pour réaliser des études socio-économiques dans les villages. Il s'agit d'identifier les communautés et leurs besoins afin de définir des unités sociopolitiques et géographiques cohérentes pour la mise en application de la gestion intégrée et décentralisée des forêts prévue par la loi.

Les équipes de la GTZ, composées d'experts internationaux et nationaux, ont également recruté du personnel local, les « animateurs », qui définissent eux-mêmes des personnes ressources dans chaque village, les « multiplicateurs ». Ce personnel local est chargé de faire le relais avec les communautés, d'animer les débats et de s'assurer que les messages véhiculés sont connus et compris de tous. « *La GTZ préparait psychologiquement les gens* », m'explique un interlocuteur du village de Dioula⁹.

En 2007, lorsque je vins pour la première fois dans l'Est, la GTZ était en grand bouleversement. La stratégie interne avait changé et l'organisation se retirait du terrain, ne laissant sur place pour toute représentation qu'un unique technicien. Ce retrait correspond à un mouvement général de changement des modalités d'action des organismes de coopération ainsi qu'à un aveu d'échec de la politique menée jusque-là : « *On était pendant vingt ans à Yokadouma et ce qu'on n'a pas achevé en vingt ans, on ne va pas l'achever maintenant* », me dira un représentant de la GTZ¹⁰.

L'heure n'est plus aux actions techniques de terrain pour pallier les défaillances de l'État, mais au « renforcement des capacités des institutions étatiques¹¹ ». Les actions de la GTZ se passent désormais principalement dans les ministères et auprès des administrations décentralisées, où elle prodigue des conseils tout en exerçant des pressions.

9. Entretien avec A. P., habitant de Dioula. Le 13/01/09, Dioula.

10. D'après un entretien avec B. K., consultant GTZ. Réalisé le 17/02/09 à Yaoundé.

11. *Id.*

Ce changement de stratégie n'est pas le seul fait de la GTZ, mais il est commun à tous les organismes de coopération¹². Désormais, ceux-ci se comportent comme des organisations d'« appui-conseil aux structures institutionnelles ». Ce retrait du terrain, pour une concentration auprès des institutions, est le résultat de critiques grandissantes quant au paternalisme global de la coopération internationale. Il s'inscrit également dans les nouvelles prérogatives internationales de reconstruction et de renforcement des institutions des États engagés dans un processus de décentralisation¹³, de même que la volonté de créer et de renforcer la société civile.

Pour la continuité des actions auprès des populations, la GTZ et le WWF ont signé en 2006 une convention de collaboration. Au travers de celle-ci, la GTZ délègue au WWF une partie de ses missions de terrain, notamment :

« [...] la responsabilité d'exécuter sur le terrain pour le compte des deux organisations un certain nombre d'activités allant de la sensibilisation pour la sécurisation des ressources fauniques à l'implication des minorités dans cette initiative de gestion participative, en passant par l'élaboration des documents d'aménagement, le renforcement du cadre normatif de gestion, la promotion de l'écotourisme et bien d'autres aspects. » (WWF SEFP, 2008 : 4)

De temps en temps et sur des projets précis, la GTZ « fait une descente sur le terrain », mais ces passages sont de plus en plus rares.

2.3- Le WWF, pilier de la cellule de gestion de l'UTO S/E

Le troisième partenaire de l'UTO S/E est une ONG internationale, le World Wide Fund for Nature¹⁴, une des plus anciennes et influentes ONG de conservation de la biodiversité. Depuis la fin des années 1980, le WWF est présent dans l'Est-Cameroun, où il menait principalement des activités centrées sur le suivi et l'inventaire des éléphants. Mais avec la

12. C'est également le cas de la SNV et de la coopération technique belge. La coopération technique française, quant à elle, n'a réalisé que très peu d'actions techniques de terrain au Cameroun. Elle intervient cependant au travers du Cirad (Centre international de recherche agronomique pour le développement). À ma connaissance, ce dernier n'a pas développé de programme dans cette partie du Cameroun.

13. D'après un entretien avec P.C., cadre de la SNV. Réalisé le 27/03/08 à Yaoundé.

14. WWF : fondé en 1961, le World Wildlife Fund est devenu en 1986 le World Wide Fund for Nature.

mise en place en 1995 du projet de gestion intégrée de la biodiversité (cf. chapitre 5) puis la création de l'UTO en 1999, le WWF va remobiliser les discours incontournables de gestion participative et de *community based management* et ouvrir peu à peu son champ d'action.

En tant que spécialiste des questions de conservation, c'est le WWF qui a en charge toutes les activités de suivi écologique. De plus, en tant qu'organe d'appui technique, il assiste et conseille le Minfof dans la gestion et le maintien de l'intégrité des zones de conservation. C'est donc lui qui réalise, en collaboration avec le ministère, les inventaires, la cartographie, les plans de gestion et la mise en valeur des parcs nationaux de l'UTO.

Le retrait de la GTZ du théâtre des opérations et les difficultés techniques et financières auxquelles font face les services de l'État vont laisser quasiment seul le WWF aux commandes de l'UTO. En effet, loin de se montrer circonspect face à ces bouleversements, le WWF a créé le projet Jengi, qui va élargir ses prérogatives (voir, plus bas, § 3.2). Dorénavant, au travers de la convention signée avec la GTZ, le WWF est en charge également des questions de sensibilisation, d'implication des minorités, du renforcement des cadres de concertation et de l'élaboration de documents d'aménagement. Il devient également le seul organisme à appuyer techniquement et financièrement (au niveau local) les institutions déconcentrées de l'État impliquées non seulement dans la gestion de la forêt et de la faune, mais aussi dans la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Partenaire institutionnalisé de l'Unité technique opérationnelle Sud/Est, l'organisation va occuper ainsi une place dominante mais ambiguë dans le processus de gouvernance environnementale dans l'Est camerounais, à tel point que c'est également dans la gouvernance locale que le WWF va s'imposer comme acteur incontournable et central dépassant le seul cadre des objectifs incombant à la cellule de gestion de l'UTO. À partir de 2006, il devient même le pilier de l'UTO, celui sans qui tout menace de s'effondrer.

Cette centralité n'est cependant pas le seul fait des dynamiques mises en place par les autres partenaires de l'UTO. Elle est aussi le résultat de la stratégie interne du WWF, tant

au niveau local qu'international. Alors que la coopération décentralisée se retire du terrain, l'ONG amorce un mouvement d'ancrage au niveau local : « [...] *notre politique est très différente de celle de la GTZ ou la SNV, nous, on doit aller vers le point d'action, on se rapproche du terrain* » (U. L., cadre du WWF, le 29/01/09, Yokadouma). Ce « rapprochement du terrain » a pris une forme concrète fin 2009 avec un changement de statut du WWF-Cameroun. Dorénavant plus indépendante de sa tutelle internationale, l'ONG se nationalise et amorce un mouvement de renforcement de l'autonomie et du poids de quelques-uns de ces grands projets, dont le projet Jengi¹⁵.

En raison de cette place particulière qu'occupe le WWF dans l'UTO (mais aussi à d'autres échelles), j'ai choisi de présenter le WWF plus en détail.

3- Le WWF, une ONG de conservation internationale incontournable

Impossible de ne pas remarquer les 4 x 4 ornés du panda noir et blanc, quasiment les seuls véhicules à circuler à vive allure aux côtés des grumiers sur les pistes de l'Est-Cameroun. Ce sont les « diables », comme on les appelle ici, des véhicules rapides et silencieux « *qui sont déjà sur toi avant même que tu ne les entendes*¹⁶ ». Impossible aussi de rater les panneaux annonçant une base WWF, souvent seules marques signalétiques ornant les bords des routes de la Boumba-et-Ngoko et menant aux rares maisons en dur de la zone. Ici, tout le

15. Information récoltée auprès de cadres du WWF, confirmée par des entretiens avec un des cadres la GTZ.

16. Remarque de l'homme qui siège menotté à mes côtés dans le véhicule du WWF qui nous amène vers Yokadouma. Il vient justement de se faire surprendre par une patrouille anti-braconnage alors qu'il sortait de la forêt chargé du fruit de deux semaines de chasse.

monde connaît le WWF, surnommé « *Dobi-dobi*¹⁷ ». Craint en raison de ses activités de lutte anti-braconnage et de ses actions « coups de poing »¹⁸, il est aussi respecté, car :

« Les gens de Dobi-dobi ont l'argent plus que n'importe qui ici. Ils travaillent avec tous les grands d'ici, les évolués, les exploitants, les safaris et jusqu'aux ministres à Yaoundé. Et derrière eux il y a les Blancs, même le prince d'Angleterre et la Banque mondiale » (H.T., le 28/02/08, Baka).

Le WWF, une des plus puissantes organisations au monde, a mis en œuvre des moyens financiers et humains importants dans l'Est-Cameroun, et cela ne passe pas inaperçu. Il n'est pas un secteur, une réunion, une décision où le WWF ne soit au minimum invité en observateur. Que ce soit sur les questions d'exploitation forestière, d'agriculture, de chasse, de développement, de santé, dans les réunions officielles, politiques, institutionnelles, aux enterrements¹⁹... le WWF est représenté, le WWF est sollicité, le WWF donne son avis. À la fois acteur, financeur et décideur, au niveau local, national et sous-régional, se positionnant à la croisée des secteurs et des acteurs, le WWF est l'acteur incontournable de la zone.

Les populations locales ne s'y trompent pas, comme j'ai pu l'entendre à plusieurs reprises et dont voici un exemple relevé dans le village de Ndongo : « *Dobi-dobi est au centre de la vie des gens ici. On ne peut rien faire sans passer par lui ou sans qu'il soit au courant*²⁰. » En raison de sa taille, de son échelle d'intervention (de l'international au local) et de l'étendue de secteurs sur lesquels il se positionne, le WWF est sans nul doute l'organisation la plus influente qui intervienne dans l'UTO S/E.

Mais qui est le WWF ? Comment fonctionne-t-il dans l'Est ?

17. « Dobi-dobi » est la prononciation anglophone déformée des deux W du WWF. C'est du moins ainsi que les populations locales ont compris et retenu le nom de la structure, de la bouche du personnel du WWF, à dominance anglophone.

18. La dernière en date (2009) m'a été racontée ainsi au téléphone par un correspondant (J.W, Moloundou) : « *Au petit matin, plusieurs camions de l'armée sont arrivés dans les villages. Ils sont entrés dans les maisons et ont arrêté plusieurs personnes (plusieurs noms me sont cités). Ils cherchaient les armes de guerre et les pointes [d'ivoire]. Quand les hommes fuyaient en brousse, on emmenait les femmes. Ils ont été déferés à Yokadouma directement.* » J'ai eu confirmation (par un membre du WWF) qu'il s'agissait d'une opération coup de poing conjointe entre le WWF et l'État. Mon correspondant m'annonce également au téléphone que la rumeur dit que « *c'est la Blanche qui a trahi* »...

19. Ainsi, et pour exemple, le WWF préside aux côtés des personnalités politiques à la tribune officielle lors de manifestations publiques (journée nationale, Journée de la femme) ; c'est lui qui a accueilli le nouveau sous-préfet de Moloundou lors de sa tournée de présentation ; le WWF a été représenté parmi les officiels à l'enterrement du père d'un ministre originaire de la zone...

20. Entretien avec Mdj, habitant de Ndongo, le 27/02/08, Ndongo.

3.1- Du WWF international au bureau d'Afrique centrale : quelques repères

3.1.1- Le WWF à l'international en quelques mots

Né en 1961 sous la loi suisse, le WWF n'a cessé de grandir pour devenir aujourd'hui une des organisations les plus puissantes au monde, tant en termes de budgets gérés (d'après Chartier, 2002, plus de 300 millions de dollars en 1995 ; 447 millions de dollars en 2008 d'après le site officiel), que du nombre d'adhérents (5 millions en 1995) ou de l'influence sur la scène internationale. Selon le site officiel du WWF, l'organisation compte 90 bureaux répartis dans 40 pays et elle emploie plus de 4 500 personnes. Le siège du WWF-International est à Gland, en Suisse.

Elle est l'une des plus anciennes et influentes ONG internationales de conservation de la biodiversité. C'est d'ailleurs une des structures ayant le plus participé à la diffusion, du Nord vers les pays du Sud, des politiques en matière environnementale. C'est aussi un capital social fort. Aujourd'hui expert privilégié des instances internationales au niveau européen, l'organisation occupe une place de choix dans l'arène politique internationale. Elle joue par exemple un rôle fort au sein de la convention Cites, de la CDB ; elle a mis en œuvre des partenariats avec la Banque mondiale, avec des grandes entreprises et avec la plupart des États où elle intervient.

En raison des critiques grandissantes à l'encontre du monde conservationniste qui se font entendre dans les années 1970, le WWF va changer ses orientations, ou plutôt son image. D'une « conservation forteresse », prônée jusqu'alors, il va passer à une conservation intégrée, prenant en compte les hommes et se faisant le champion de la mise en œuvre d'un développement durable. L'organisation va alors adopter le modèle de conservation intégrée prôné à partir de la fin des années 1980, celui des Integrated Conservation and Development Projects (ICDP). Dans les zones tampons entourant les aires protégées, il est convenu de mettre en œuvre des projets de développement pour les populations locales, de les encourager à développer des alternatives économiques pour limiter les

prélèvements excessifs (Brandon & Wells, 1992 ; Cox & Elmqvist, 1991). Cependant, de nombreux auteurs vont également mettre en évidence que cette approche n'est pas la panacée et qu'elle nécessite de réels efforts et analyses des situations locales (voire entre autres : Brandon & Wells, 1992 ; Wells & Brandon, 1992 ; Cox & Elmqvist, 1991 ; Wells & Brandon, 1993 ; Barrett & Arcese, 1995). De manière générale d'ailleurs, les approches de participation menées par le monde de la conservation vont faire l'objet de critiques de plus en plus acerbes (Salafsky & Wollenberg, 2000 ; Brockington, 2002 ; Sunderlin, Angelsen, Belcher *et al.*, 2005 ; Bennett, Blencowe, Brandon *et al.*, 2006 ; Brockington & Igoe, 2006 ; Brockington, Igoe & Schmidt-Soltau, 2006 ; West & Brockington, 2006).

La prise en compte des populations locales est désormais affichée dans le discours officiel de façon quasi systématique lorsqu'il s'agit de présenter les stratégies des programmes de terrain. La participation est promue comme un élément clé des projets de conservation. Depuis quelques années, l'organisation ne cesse de publier documents et ouvrages dans lesquels elle exprime sa conviction que les peuples autochtones sont des acteurs essentiels de la conservation (WWF International, 1993 et 2008 ; WWF & Terralingua, non daté). En effet, dès 1996, le WWF International communique sur ces questions au travers d'une déclaration de principe pour la prise en compte des populations autochtones dans les projets de conservation. Pour une revue historique de ces changements au sein du WWF, se référer entre autres à : Chartier (2002) et Chapin (2004).

Si son objectif principal est globalement resté le même depuis sa création (la protection de la nature), au tournant des années 1990 l'organisation tend à une posture plus généraliste, ajoutant à ses objectifs initiaux de nouvelles prérogatives. Aujourd'hui, le champ d'action du WWF se décline selon quatre ensembles : la conservation de trois biomes prioritaires (forêts, eaux douces et océans), la conservation des espèces (en privilégiant les espèces emblématiques), la lutte contre le changement climatique et celle contre les produits toxiques.

Créée par une élite résolument insérée dans les sphères de pouvoir économiques, médiatiques, mais surtout très liée aux instances décisionnelles publiques, elle se place en quelque sorte comme « l'agent commercial du monde de la conservation » (Chartier, 2002 : 134), maniant avec dextérité l'appareil médiatique des campagnes de communication et les actions de lobbying²¹.

3.1.2- Le Carpo : une représentation régionale du WWF

Présente au Cameroun de façon épisodique et sur des missions courtes depuis la fin des années 1980, l'organisation fonde en 1990 un bureau régional (Carpo²²) dans la capitale camerounaise. Le Carpo a pour mission de soutenir et coordonner un ensemble d'activités à l'échelle du bassin du Congo, notamment au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine, en République du Congo, et en République démocratique du Congo. En tant que bureau régional²³, le Carpo dépend directement du WWF International, qui décide des projets, des stratégies et oriente les financements. Il a sous sa responsabilité différents bureaux qu'il coordonne, dont le Cameroon Country Program Office (CCPO), en charge des projets sur le territoire camerounais. Au Cameroun, le CCPO mène conjointement pas moins d'une quarantaine de projets dont quatre majeurs, bénéficiant à ce titre d'une structure complète coordonnant des projets au niveau local, les *field offices*. Le WWF Jengi South-East Forest Program est l'un de ces programmes d'envergure, c'est celui qui nous intéresse dans cette étude.

21. Pour plus de détails sur le WWF, se référer aux travaux de Chartier (2002) et (Wapner, 1995).

22. Central Africa Regional Program Office.

23. Dans l'organisation hiérarchique du WWF, les bureaux régionaux n'ont que peu d'autonomie, contrairement aux bureaux nationaux, indépendants dans leurs programmes et leurs financements. Les bureaux nationaux se trouvent tous dans les pays du Nord.

3.2- Le WWF dans l'Est-Cameroun : le projet Jengi

3.2.1- Les mots du projet

Rappelons pour mémoire qu'à partir de 1995 le WWF, soutenu par l'USAID et en partenariat avec la GTZ et l'État camerounais, est chargé de mettre en place un projet intégré de conservation, que ce projet soit adapté aux nouvelles obligations de la loi de décentralisation forestière et qu'il donne naissance à l'UTO S/E.

En 1998, soit un an avant la création officielle de l'UTO, le WWF reformule ses objectifs pour l'Est-Cameroun et crée le projet Jengi, dont le but est :

« [...] d'élaborer un programme qui est plus inclusif et qui ne se concentre pas seulement à l'intérieur des zones protégées mais aborde les questions de gestion durable des forêts et de la faune en dehors des aires protégées et de développer des partenariats avec les collectivités locales et le secteur privé. La nouvelle approche nécessite la collaboration de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux, la société civile, les organisations de conservation et le secteur privé pour répondre à un large éventail de questions de conservation dans un domaine particulier²⁴ »

Ce positionnement affiché au sein du projet Jengi n'est cependant pas construit sur une volonté de s'adapter au contexte de l'Est-Cameroun. En fait, il est conforme au positionnement général que l'organisation adopte au tournant des années 1990. En effet, ce projet ressemble trait pour trait aux nouvelles stratégies affichées par le WWF au niveau international. C'est ainsi que la participation est intégrée comme une nouvelle modalité d'action, l'organisation s'adaptant en cela aux critiques de plus en plus virulentes adressées à une conservation excluant les hommes et entraînant plus de pauvreté, de conflits et d'injustices (Walker *et al.*, 2007).

De même, la volonté affichée d'une approche par collaboration avec les entreprises locales, nationales et internationales, et les approches multipartenariales avec toutes les parties prenantes, correspond bien aux discours généraux de l'organisation, ce que

24.http://www.panda.org/what_we_do/where_we_work/project/projects_in_depth/jengi_project/project/index.cfm?uProjectID=CM0047

Chartier (2002) a largement mis en évidence dans son travail d'analyse chronologique du WWF. Ce positionnement de partenaire et d'expert auprès des sphères publiques, mais surtout marchandes, est clairement réaffirmé. On retrouve là des similitudes avec la stratégie qui sera développée dans le projet de partenariat du PFBC²⁵ et l'approche sous-régionale, mais mise en œuvre par le WWF plus de quatre ans avant la mise en place officielle au niveau des instances politiques. Est-il permis alors de penser que le WWF a su imposer ses positionnements et son approche au niveau sous-régional ?

Le choix du nom du projet, Jengi, correspond également à la nouvelle stratégie de communication du WWF (développée à partir de la fin des années 1990), qui veut désormais largement mettre en évidence son intérêt pour les populations autochtones (cf. encadré 8), d'autant que le projet est créé à peine deux ans après la déclaration de principe du WWF pour la coopération avec les peuples autochtones pour la conservation de la biodiversité (WWF, 1996).

Encadré 8 : Jengi, esprit de la forêt ou l'outil médiatique du WWF ?

Emprunté aux Baka, Jengi est retraduit par l'organisation en « *esprit de la forêt* ». Il constitue un outil médiatique mettant en avant l'image d'une organisation proche des populations autochtones avec qui l'organisation partagerait la même vision, comme cela est écrit noir sur blanc dans de nombreux documents et dont voici un exemple : « *Les Pygmées baka dépendent de la forêt pour leur survie culturelle et biologique, mais celle-ci est de plus en plus menacée par la déforestation massive. Le WWF et le peuple baka partagent la même vision d'une forêt avec une forte biodiversité qui doit être préservée.* »

L'apparente proximité sous-entendue, d'une part entre une biodiversité menacée et un peuple menacé, et d'autre part entre une organisation et une population qui ont les mêmes objectifs, offre l'avantage de légitimer des actions dans les deux domaines. C'est aussi un argument supplémentaire brandi pour légitimer l'extension des actions en dehors des aires protégées. L'image d'un peuple vivant en harmonie avec la nature, farouche défenseur de la biodiversité menacée est réifiée par l'organisation qui va en faire l'objet principal de sa communication. Elle laisse également penser que les Baka et le WWF collaborent pour faire front commun face aux « destructeurs », des destructeurs qu'on se garde d'ailleurs bien d'identifier dans ces mêmes discours...

25. Pour rappel, il s'agit du partenariat pour les forêts du bassin du Congo.

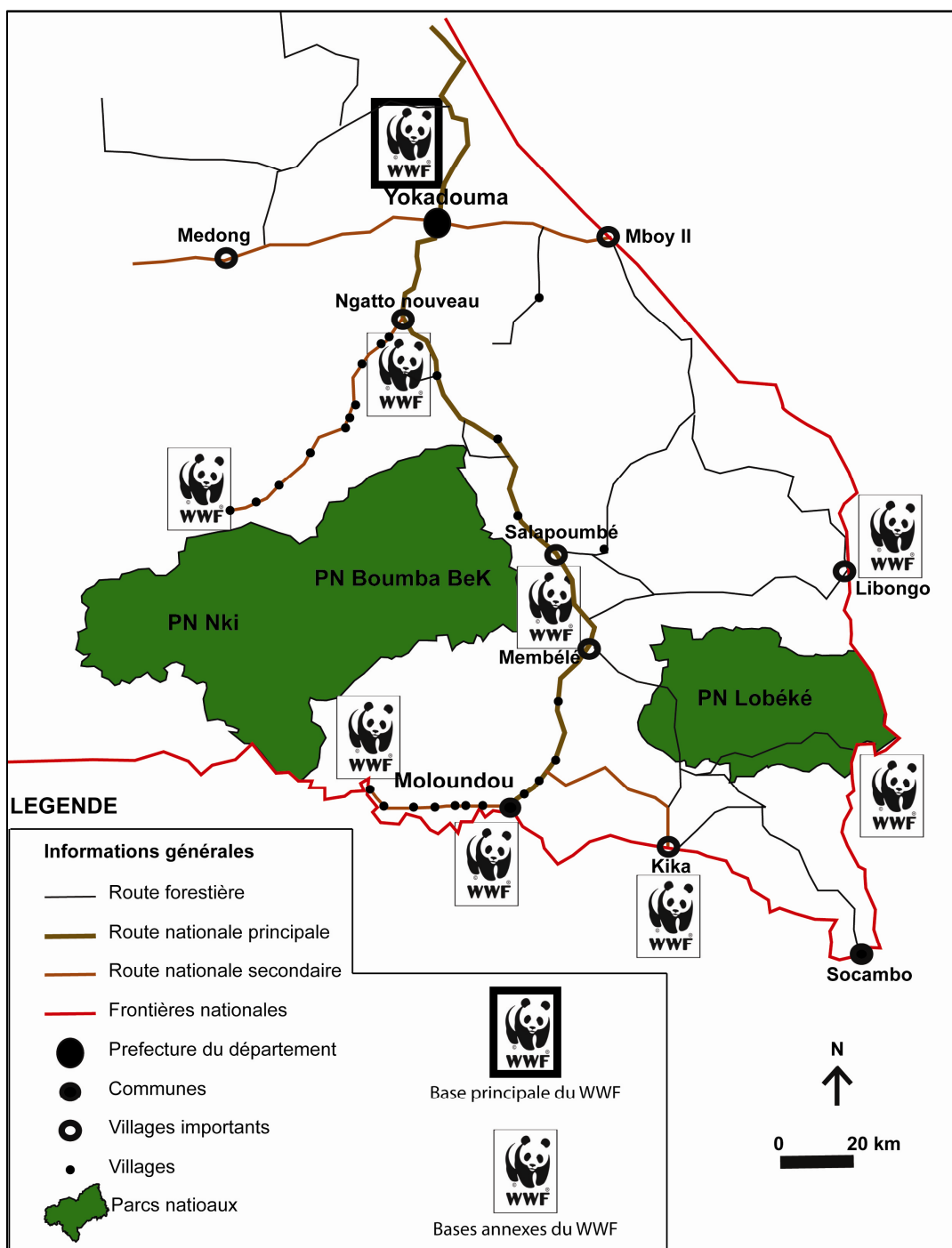
Je ne saurais présenter tous les projets que mène le WWF dans l'Est-Cameroun tant ils sont nombreux, d'autant qu'en plus des actions spécifiques du projet Jengi le programme est également chargé de réaliser des programmes généraux relevant des instances sous-régionales et internationales (comme le projet CAFTN, par exemple). D'ailleurs, en même temps que les stratégies et les modes d'action se sont largement diversifiés, le projet Jengi offre désormais des services d'expertise, de conseil, d'accompagnement, dont certains ne sont pas une émanation du projet local mais dépendent d'un projet international.

Ce qu'il faut retenir pour l'heure c'est la transversalité des domaines d'action affichés par le WWF et la mise en avant de tous les sujets « à la mode au niveau international », désormais incontournables. Quels sont les moyens mis en place par l'organisation pour réaliser ces discours ?

3.2.2- L'emprise territoriale

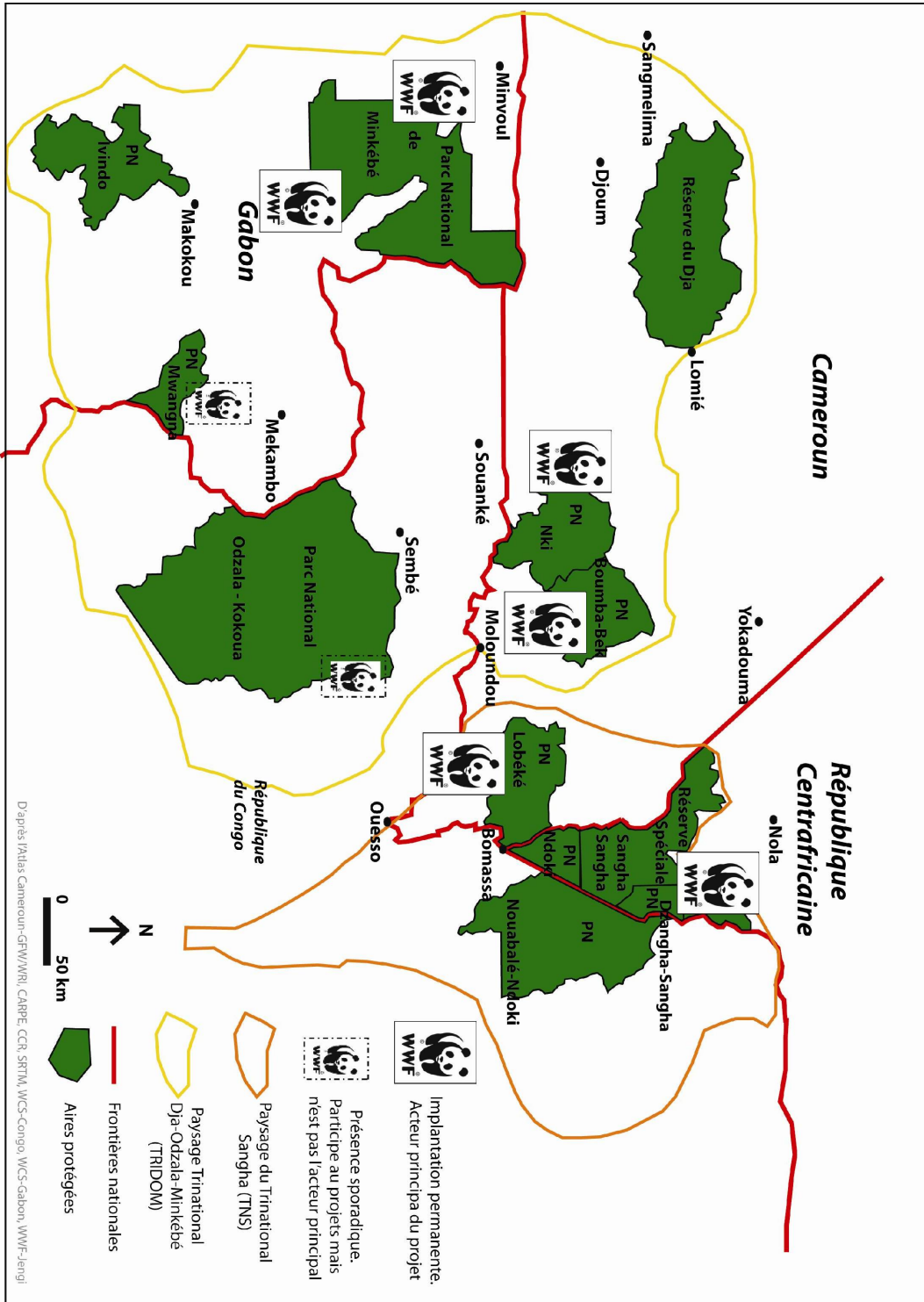
Le WWF-Jengi dispose de neuf bases réparties aux endroits stratégiques de l'UTO, c'est-à-dire à l'entrée (officielle) de chaque parc, sur les frontières et dans les centres administratifs, comme je l'illustre au travers de la carte 6 (page suivante), construite à partir de mes observations du terrain. Au travers de ces bases, il exerce une emprise spatiale plus importante que n'importe quelle autre organisation, entreprise ou institution. Le WWF est présent dans les endroits les plus reculés, là où même les forces de l'ordre ne s'aventurent que très rarement, comme me le mentionne le commissaire de Moloundou : *« On ne va que très rarement vers Ndongo ou même Kika. La route est trop mauvaise, c'est très enclavé. Et les moyens de locomotion manquent, une moto, sur ces pistes ne tient pas un an. Et comme le matériel n'est pas renouvelé, on ne peut plus assurer nos missions. Il n'y a guère que le WWF et de temps en temps les agents du Minjof qui entrent là-bas »* (Monsieur le commissaire de Moloundou, le 26/02/08, Moloundou).

Au regard de la carte 7 (ci-après), qui représente la présence du WWF à l'échelle sous-régionale, l'emprise spatiale de l'organisation paraît encore plus importante. Il n'est en effet pas une aire protégée qui échappe au WWF, que l'organisation soit le gestionnaire attitré ou bien qu'elle y mène simplement des actions de suivi.



Carte 6 : Implantation spatiale du WWF dans la zone de l'UTO.

Carte 7 : Implantation spatiale du WWF à l'échelle de la sous-région.



L'organisation dispose d'au moins six automobiles et d'une bonne dizaine de motos. Ce parc de véhicules lui permet d'être quasiment la seule à pouvoir couvrir l'ensemble de la zone de l'UTO. Les bases sont électrifiées (et complètement autonomes même dans les villes distribuant du courant), elles ont la radio et sont les seules dans un rayon de plus de 260 km à disposer d'Internet²⁶. Ce sont aussi elles qui prennent en charge la totalité des moyens de locomotion du personnel du Minfof et qui paient une partie des fonctionnaires de ce même ministère en attente d'affectation, faute de moyens financiers.

La large implantation spatiale du WWF, couplée à son importante flotte de véhicules, lui permet d'exercer une forte emprise sur l'ensemble de l'UTO. À ce titre, l'organisation devient incontournable sur le terrain, les distances d'action et de présence étant largement raccourcies.

3.2.3- Le personnel

Ce ne sont pas moins d'une vingtaine de permanents et une trentaine de vacataires qui travaillent pour le WWF-Jengi. Le personnel permanent compte parmi les personnes aux plus hauts revenus et aux plus hauts diplômes de la zone.

« Le WWF a recruté les meilleurs cadres du Cameroun. Tous les meilleurs sont là-bas (dans le WWF). Il faut dire que les salaires sont in-concurrentiels » (B.K. de la GTZ, 17/02/09, Yaoundé).

Plutôt que personnel « local », l'on devrait plutôt dire « national », car aucun des membres permanents du projet Jengi n'est originaire de l'Est-Cameroun. Si l'on retrouve quelques Douala ou autres gens du centre, la majorité du personnel est originaire de l'ouest, la zone anglophone du Cameroun. L'anglais est d'ailleurs la langue administrative et officielle du projet Jengi, qui rappelons-le est principalement financé par l'USAID.

Titres et grades (*officer, senior assistant, assistant, technicien*) définissent le degré de liberté, de responsabilité, le salaire ainsi que l'implantation spatiale, et s'organisent en secteurs (*forest*

26. La connexion internet la plus proche se trouve à quelque 260 km plus au nord, à Bertoua.

management, bio-monitoring, collaborative management et communication, administratif). Les *officers*, basés à Yokadouma, sont ceux qui dirigent les différentes équipes de terrain (*senior assistants, field assistants...*), ils définissent les actions et les calendriers, ils centralisent aussi les données et rédigent les rapports. Ces *officers* sont sous l'autorité du *field officer*, le « *grand chef du projet* ». L'autonomie n'est cependant pas de rigueur, le *field officer* dépendant directement du bureau national, mais aussi des agents du WWF International et de l'USAID, qui viennent régulièrement mener des actions d'audit. En somme, le projet Jengi, à l'image du WWF décrit par Chartier (2002), est extrêmement hiérarchique et bureaucratique.

L'organisation bénéficie également du capital social cosmopolite de ses personnels, développé à la fois au travers de leur appartenance ethnique, leurs études et leur parcours professionnel²⁷. Ces réseaux interpersonnels sont largement sollicités et participent de l'extension du capital social de l'organisation. Ils sont d'autant plus importants qu'ils s'étendent au-delà des frontières de l'UTO (voire des frontières nationales) et au-delà des secteurs. Ces relations personnelles sont renforcées par le fait que nombre de personnalités et d'administratifs d'autres structures ont, à un moment de leur carrière, été employés par le WWF²⁸.

Si j'ai pu avoir quelques informations relatives aux moyens humains du projet²⁹, le fonctionnement interne (évaluations, processus de décision, méthodes de collecte, d'analyse et de partage de l'information...) ainsi que le détail des actions et des moyens financiers déployés font l'objet d'une véritable culture du secret. En dépit des discours sur la transparence et de la politique de communication qui affirme que « *nous n'avons rien à*

27. À titre d'exemple, les Bamiléké du WWF entretiennent des relations étroites avec un nombre non négligeable d'administratifs eux-mêmes bamiléké. Ils fréquentent les mêmes restaurants, les mêmes bars et il n'est pas rare qu'au nom de la solidarité entre « mêmes gens » ils se rendent divers services. Les mêmes facilités de circulation d'information et d'entraide se retrouvent entre personnes de « la même promotion », l'une en sortant de l'école, étant employée dans telle compagnie forestière, l'autre dans telle ONG internationale...

28. Ce sont les mêmes personnes qui occupent à tour de rôle les hauts postes au WWF, dans le FTNS, à PUICN.

29. Les informations dont je dispose sont le résultat d'une fréquentation assidue sur le terrain du WWF-Jengi et d'une compilation de discussions informelles et personnelles avec certains membres de l'équipe Jengi.

« cacher » et que « nous mettons en commun les données », le WWF reste une organisation difficilement pénétrable³⁰.

3.3- La transversalité des domaines d'action et des champs de compétence : le WWF au cœur de tous les sujets

En quelques années, le WWF va élargir ses champs de compétence et se positionner en acteur incontournable de nombreux domaines d'action. Plus que la conservation, c'est autant dans le domaine du développement, du suivi de la gestion financière, du droit des minorités que le WWF va s'imposer comme partenaire. On peut résumer ce phénomène par la formule : *comment passer de la protection des éléphants à la défense des droits des populations pygmées en passant par la promotion de la société civile* ! Ce faisant, le WWF se situe à la croisée de tous les défis.

3.3.1- Protecteur des éléphants et des gorilles...

Quand le WWF commence ses activités dans l'Est camerounais en 1980, celles-ci sont centrées à l'intérieur des aires protégées et sur des espèces dites « emblématiques » : l'éléphant de forêt et le gorille de plaine. Prenant en compte les critiques relatives à la conservation centrée uniquement sur les espèces emblématiques³¹, mais consciente de l'intérêt médiatique de telles espèces, l'organisation va alors communiquer avec le concept d'espèce parapluie. Sont qualifiées de « parapluies » des espèces dont les exigences importantes sont supposées englober les exigences – moins étendues – d'un ensemble d'espèces. Ainsi, l'idée largement mise en avant, et qui constitue plus un changement de

30. B. K., de la GTZ, me confirmera que je ne suis pas la seule à avoir des difficultés d'accès aux informations du projet Jengi. « Vous pouvez avoir toutes les données au sud-ouest, mais Yokadouma, non, non, non, ils sont assis sur leurs données [...]. Parce ce que le problème là-bas, à WWF Yokadouma, c'est que tout le monde finissait sa thèse, c'est une des raisons qui fait qu'ils ne partagent pas leurs données. La deuxième, c'est lié à des problèmes de gestion et de financements » (Yaoundé, le 17/02/09).

31. Critiques qui mettent en avant que d'une part la biodiversité ne se réduit pas à quelques espèces spectaculaires mais que d'autre part l'utilisation politique ou médiatique de ces espèces se fait souvent au détriment d'autres espèces plus discrètes et pourtant tout aussi importantes dans l'équilibre des écosystèmes.

rhétorique qu'un changement concret dans l'approche du WWF, est que la protection des éléphants, gorilles et chimpanzés (espèces emblématiques devenues parapluies) garantirait celle de la totalité de l'écosystème.

En même temps que sont mises en place les actions de suivi de ces espèces, les équipes du WWF vont réaliser des actions de sensibilisation et de lutte anti-braconnage.

« Avant, Dobi-dobi venait pour nous parler des limites en forêt. Il nous expliquait aussi les animaux qu'on ne peut pas chasser, qu'il ne faut pas utiliser le câble ni le fusil. Celui qui arrête plus de trois viandes, ou qui met les câbles est déjà un braconnier » (N., habitant de Bèlèh, 2008).

Si la sensibilisation concerne prioritairement les espèces emblématiques (ou parapluies), elle va également promouvoir une diminution de la chasse, un changement de pratique, et interdire peu à peu tout commerce de viande. Comme me le disent mes interlocuteurs :

« Avant, les braconniers, c'étaient ceux qui venaient avec les gros fusils et qui amenaient la viande en grande quantité en ville. Depuis la conservation, c'est nous les braconniers³² » (id.).

3.3.2- Gestionnaire durable des forêts, promoteur de partenariat et facilitateur

Dès 1999 et la création de l'UTO, le WWF crée, au travers du projet Jengi, un programme *« plus inclusif et qui ne se concentre pas seulement à l'intérieur des zones protégées mais aborde les questions de gestion durable des forêts et de la faune en dehors des aires protégées »*.

Parallèlement à l'élargissement de ces secteurs d'intervention, le WWF-Jengi annonce sa volonté de se positionner à la croisée des acteurs, mettant en avant *« une nouvelle approche qui nécessite la collaboration de toutes les parties prenantes »*.

Il va désormais intervenir également sur les questions de foresterie (amélioration des pratiques forestières, participation aux processus de certification³³, de forêts communautaires...), ainsi que sur les questions de développement socio-économique. Au

32. Dans de nombreuses interviews, mes interlocuteurs se désignent comme des braconniers parce que bien évidemment, ils tuent plus de trois animaux par semaine pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Or, trois semble un seuil critique au-delà duquel on est considéré comme braconnier.

33. Notamment au travers de son projet CAFTN (Central Africa Forest and Trade Network).

nom d'une approche collaborative et partenariale, il va également se placer en coordinateur et facilitateur de nombreuses plates-formes de concertation³⁴.

3.3.3- Promoteur touristique, suivi financier et implication des populations

Cet élargissement de secteurs d'intervention et de prérogatives est encore renforcé à partir de 2006 avec la signature de la convention GTZ-WWF. Désormais, le projet Jengi aura également en charge

« la réalisation sur le terrain, pour le compte des deux organisations, des activités de sensibilisation, de sécurisation des ressources fauniques, d'implication des populations locales et des minorités dans l'initiative de gestion participative, du renforcement des cadres normatifs de gestion, la promotion de l'écotourisme et (selon la formule de la convention), de bien d'autres aspects » (WWF SEFP, 2008).

Le WWF va donc se trouver, avec cette convention, à devoir suivre, mettre en œuvre et prendre en charge les Covaref. Il va également se retrouver observateur et médiateur dans les CGRFA. Dans ce cadre, il doit également s'assurer de la bonne gestion des 10 % ainsi que de la réalisation des travaux planifiés. Dans le cadre du renforcement des cadres normatifs de gestion, il va avoir en charge de mettre sur pied, suivre et former les Comités paysans forêts (CPF)³⁵ ainsi que d'animer le Regefoc.

Parmi les « autres aspects », le WWF, ONG de conservation, va prendre en charge les actions de sensibilisation au VIH-sida, devenir dans certains cas conseiller en gestion financière, évaluateur de projet de développement ou intermédiaire touristique³⁶... C'est

34. Regefoc (Réseau de gestion des forêts communautaires), LAB (Lutte anti-braconnage), plate-forme d'accords et de coopération ADF (relative aux exploitants forestiers), plate-forme pour la gestion faunique (à l'origine de la convention de Membélé, convention réglant les rapports entre la population locale et les sociétés de Safari).

35. Les CPF sont une structure sans budget propre, qui représente « une nouvelle classe de gens plus éveillés et avec plus de responsabilités, qui servent d'intermédiaires, d'interfaces, de cadres de négociation entre les populations, l'administration et les opérateurs économiques. Ils veillent au versement des 10 % et des taxes d'abattage et conseillent leurs populations sur leur réinvestissement pour le développement du village. » (Sessions de formation des CPF, le 28/01/08, Yokadouma).

36. Toute entrée dans les parcs nationaux exige une autorisation du Minfof et du WWF. Le WWF étant le seul à bénéficier de structure logistique, la demande d'autorisation se fait au travers du WWF, de même que les déplacements, la location de matériel de camping, la mise à disposition d'un accompagnateur... Tous ces services sont payés directement au WWF.

aussi le WWF qui a pris en charge la facilitation pour l'élaboration des plans de développement locaux (obligation incombant aux mairies).

3.3.4- Acteur et défenseur des populations autochtones

Plus encore, l'ONG décide qu'il en est fini de l'image d'un WWF considéré comme « *la bête noire qui bouffe les Pygmées*³⁷ ». Dorénavant, la compétence « *population autochtone* » est affichée comme l'une des prérogatives premières du projet Jengi.

Le WWF, au travers de B. Tch., chargé des questions sociales, va se placer en acteur actif pour la défense des populations autochtones pygmées. À la surprise de tous (et au mécontentement d'une majorité, notamment les mouvements indigénistes), B. Tch., représentant le WWF, est chargé du comité *ad hoc* mandaté par le ministère des Affaires sociales et celui du Plan (Minas et Minplan) pour conduire une réflexion sur la prise en compte des populations autochtones au niveau de la Comifac et du droit camerounais. Il va aussi se positionner en point focal pour l'Afrique centrale sur cette thématique. Dorénavant le WWF est, au côté du Bureau international du travail (BIT), de l'Unicef et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (organe de l'ONU)³⁸, un des partenaires prenant en charge la sensibilisation aux thématiques autochtones, servant de relais d'informations, de force de coordination et d'influence auprès du gouvernement. Sur le terrain, les sociologues qui viennent d'être recrutés se lancent dans des recensements démographiques, des études socio-économiques, des monographies ethnographiques.

Il n'est plus une plaquette, un rapport, une communication du WWF qui n'affiche l'image d'un Pygmée portant une antilope, ou posant l'air triste devant un arbre abattu ou encore en réunion solennelle avec un membre arborant le tee-shirt à l'effigie du WWF. Les Pygmées sont désormais centraux dans les discours du WWF, celui-ci réifiant l'image du

37. B. Tch., chargé des questions sociales du WWF-Carpo, le 31/03/08 à Yaoundé.

38. « *Le WWF nous a signifié un réel intérêt pour les populations autochtones. Eux, ils peuvent parler spécifiquement des questions de droits d'usage, d'accès à la terre et aux ressources. Ce sont des choses que moi en tant que juriste je ne maîtrise pas, surtout dans le contexte camerounais. C'est ainsi qu'on a décidé de travailler ensemble et qu'on a fait une sorte de collaboration pour porter la question de défense des populations autochtones auprès de tous les partenaires* » (entretien avec G. P., Haut-commissariat aux droits de l'homme, point focal Afrique centrale, le 23/03/09, Yaoundé).

bon sauvage protecteur de la biodiversité, « *Le WWF et le peuple Baka partagent la même vision d'une forêt avec une forte biodiversité qui doit être préservée* », et réinventant une vision du monde loin d'être la leur.

3.3.5- Promoteur de la société civile

À partir de 2006, au nom d'une approche *grassroots* et du *capacity building* qui incombe désormais à l'organisation³⁹, le WWF-Jengi se donne pour mission de faire émerger la société civile dans la zone de l'UTO.

« Dans ma mission, je dois également faciliter la création de la société civile. C'est pour cela que je suis en contact avec les ONG de la zone. Je propose d'appuyer celles que je trouve pertinentes, par exemple en proposant des projets, de faire partie du conseil d'administration, de mettre en place un accord de principe de parrainage. Mais personne ne veut que le WWF vienne mettre son nez dans les comptes » (Le chargé du volet cogestion du WWF-Jengi, Yokadouma, le 25/01/08).

C'est d'ailleurs au nom de cette nouvelle mission que le WWF a signé une convention de partenariat avec le Réseau des organisations du Sud-Est (Rose)⁴⁰. Si l'article 5 stipule « *que le WWF s'engage à renforcer les capacités en termes techniques dans la limite des fonds disponibles*⁴¹ », c'est en partie pour que ces ONG à leur tour renforcent les capacités des associations communautaires à la base.

39. « *De plus en plus, le WWF doit mettre l'argent pour faire fonctionner les ONG. C'est notre nouveau programme de planification* » (L.D.cadre du WWF lors de la réunion de renouvellement de la convention Rose-WWF, le 17/03/09, Yokadouma).

40. Le Rose a été initié par la SNV et créé en 2003 par les ONG locales. Le WWF quant à lui affirme que la paternité du Rose lui revient, information qu'ont démentie toutes les ONG adhérant au Rose.

41. Réunion pour le renouvellement de la convention Rose-WWF, le 17/03/09, Yokadouma.

3.4- Réseaux, acteurs et métrique : la place centrale du WWF

3.4.1- À la croisée des acteurs et des réseaux

La figure 13 récapitule et schématise les relations d'influence et de partenariat entretenues par le WWF-Jengi, ainsi que celles entretenues par le projet au travers de sa tutelle (le Carpo). En somme, il dessine son capital social, sans aucun doute le plus élevé de tous les acteurs de la zone. Il met en évidence combien le WWF participe de tous les domaines en étant présent au sein de nombreuses arènes. À la croisée des secteurs publics, privés et de la société civile, que ce soit avec des structures locales ou internationales, le WWF est au centre des réseaux et de l'information. C'est cette « position au carrefour » des domaines, des secteurs et des acteurs qui en fait l'acteur dominant. C'est aussi parce qu'il est incontournable et influent que la conservation va prendre une place hégémonique dans l'Est-Cameroun. En étant au centre des réseaux et largement présent à toutes les échelles, l'organisation bénéficie de moyens d'influence considérables.

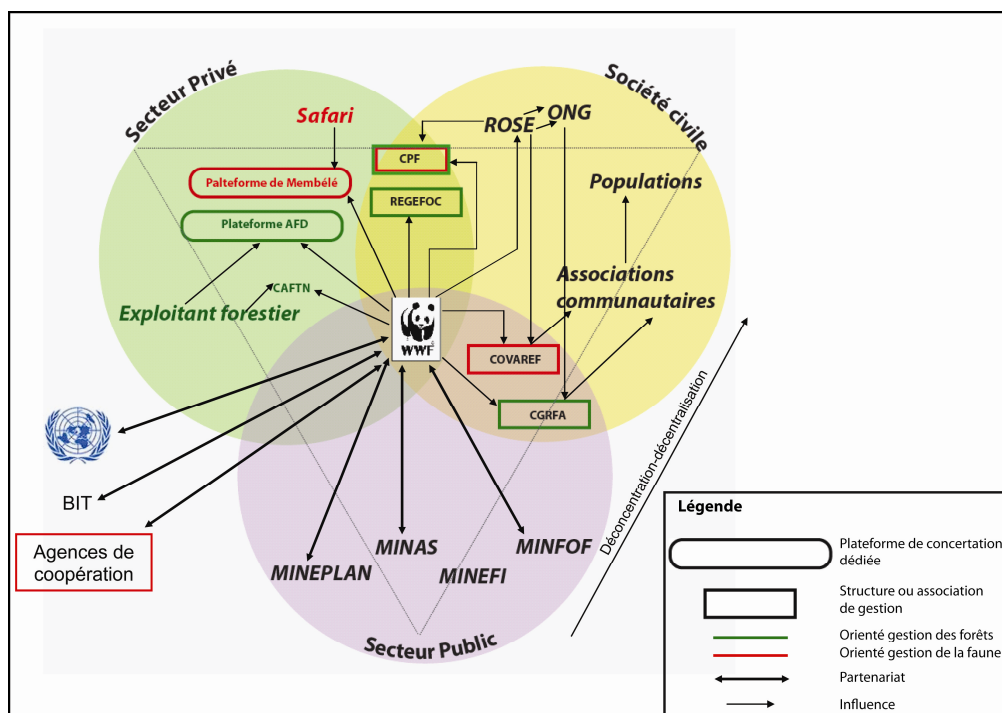


Figure 13 : Représentation schématique simplifiée des relations du WWF-Jengi avec les différentes sphères (public, civil, privé) et leurs différents acteurs.

3.4.2- La maîtrise des échelles

Cette « position au carrefour » est renforcée par la diversité des rôles qu'il joue et sa maîtrise des métriques (c'est-à-dire des différentes échelles). Ainsi présente, l'organisation est capable d'influer sur des décisions prises au niveau international (en étant par exemple l'un des bailleurs de fonds du TNS), au niveau des gouvernements et autres instances à l'échelle nationale (en faisant partie par exemple des organes décisionnels comme le CTSA du TNS ou par sa présence dans les ministères de Yaoundé), ainsi qu'au niveau local (en étant notamment un acteur technique du CTPE ou en dénonçant des pratiques environnementales critiquables) ; voir pour cela la figure 14 (ci-contre).

Cette maîtrise des échelles lui permet d'abolir autant les distances géographiques que les distances en termes de coût et de temps. Il peut donc influencer à plusieurs endroits et à différents niveaux à la fois, voire exercer une influence à un lieu précis à partir de différentes positions simultanément.

4- L'intégration du secteur privé et des populations à la dynamique de conservation de l'UTO

La cellule de gestion de l'UTO n'est cependant pas le seul acteur de la gouvernance dans la zone, car la prescription exige son étroite collaboration avec un ensemble d'acteurs et de partenaires présents dans les limites géographiques et structurelles de l'UTO. La cellule de gestion a donc en charge de favoriser, soutenir et accompagner un processus de participation de toutes les parties prenantes, ainsi que de créer un espace institutionnalisé pour les débats.

En tant qu'acteurs économiques de poids, les exploitants forestiers et les sociétés de safari représentent des acteurs inévitables dans l'Est-Cameroun. Ils représentent également les

principales sources d'emploi pour les populations de cette région. Ils sont, malgré eux, les principaux financeurs du processus de décentralisation de la gestion des ressources, puisque ce sont eux qui sont soumis à taxation (RFA et taxes d'abattage et d'affermage). Neufs concessionnaires ont des concessions d'exploitation dans le territoire de l'UTO, et quatre sociétés de safari sont en activité. De manière formelle, ils participent à l'UTO au travers de plates-formes spécifiques (plate-forme ADF concernant les exploitants forestiers ; plate-forme Safari), lieux de confrontation avec les institutions et la population locale. Mais il ne fait nul doute que leurs actions informelles sont nombreuses.

Je n'ai cependant pas pu enquêter sur les modes de participation de ces acteurs au processus de gouvernance de l'Est camerounais et de ce fait j'en sais relativement peu sur les modalités d'interaction développées avec les autres parties prenantes. Leur rôle et les modalités d'action sont tellement complexes que leur étude devrait faire l'objet d'un travail de thèse à part entière⁴².

Nous avons vu au chapitre 5, avec la mise en œuvre de la gestion décentralisée des ressources dans le respect des principes de la « bonne gouvernance », que les populations sont amenées à prendre part au processus de gouvernance. Cela répond aux obligations internationales promouvant l'ouverture de l'espace public, préalable nécessaire à la démocratisation et à la libéralisation (qui rappelons-le est vue comme la seule solution pour une bonne gestion des ressources naturelles).

Cependant, comment impliquer les populations ?

Si l'UTO a en charge l'application de l'ensemble de ces prérogatives, elle n'a pas vocation à négocier avec les individus mais avec des structures représentatives et porteuses d'intérêts spécifiques. Elle va devoir alors favoriser un processus d'organisation des individus, et se superposer à l'injonction (la recommandation) internationale de construire une société civile. Ainsi, le processus de participation et celui de création de la société civile vont être quasiment confondus.

42. Nous renvoyons au travail en cours de Charlotte Kouma pour une étude spécifique aux exploitants forestiers.

4.1- Regrouper les individus pour les faire participer : associations et autres groupements communautaires

Pour favoriser le processus de participation défini dans la nouvelle loi de décentralisation sont promulgués entre 1990 et 1994 une série de textes reconnaissant la liberté d'association⁴³ au Cameroun. Cette série de lois, votée dans un contexte de crise économique et sous la pression des instances internationales, supprime une clause contenue dans l'ancienne loi de 1967 qui stipulait que les associations devaient être soumises au préalable à l'approbation des pouvoirs publics (Kenmogne, 2002 : 429). Désormais, les individus peuvent se regrouper dans des structures ayant des entités juridiques reconnues par la loi et indépendantes des institutions publiques et traditionnelles.

Dans l'Est-Cameroun, l'UTO et ses partenaires vont, entre autres choses, devoir favoriser ce mouvement naissant au niveau national. Le premier processus à se mettre en place va consister à organiser les populations en structures associatives selon les découpages territoriaux établis sur la base du plan de zonage (*Cf.* chapitre 5). Loin d'être un mouvement spontané, il est le résultat d'une injonction. En réalité, les populations n'ont pas été amenées à participer, mais elles ont été consultées puis obligées à adhérer à des structures prédéfinies, où les rôles, les modalités d'organisation et de fonctionnement sont encadrés et préétablis par la loi. Ces structures, appelées Covaref ou CGRFA⁴⁴, sont dans un premier temps considérées comme représentatives des intérêts des populations et donc comme une forme d'organisation de la société civile. De nombreux auteurs (Bigombe Logo, 2000 ; Oyono, 2007) vont cependant nuancer cette appréciation, en montrant que le processus est celui d'une déconcentration, un prêt conditionnel encadré par l'État, plutôt qu'une véritable décentralisation donnant du pouvoir à la société civile. Ces mêmes auteurs mettent également en évidence que ces organisations ne sont pas des

43. Loi no 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association. Elle est suivie par la loi no 92/006 du 14 août 1992 relative à la création des Groupes d'initiatives communes (GIC) et des coopératives, et par la loi no 93/015 du 22 décembre 1993 définissant les modalités de création des Groupements d'initiative économique (GIE).

44. Se référer pour mémoire au chapitre 5.

représentations de la société civile, car elles ne sont ni libres ni consenties, mais servent des intérêts privés plutôt que publics. La participation n'est donc pas suffisante et ne permet que de répondre partiellement aux attentes d'une bonne gouvernance.

Un nouvel instrument censé résoudre ces problèmes va alors prendre le relais de la participation sans pour autant l'évincer : le *capacity building*.

4.2- *Capacity building* et émergence des ONG locales

4.2.1- Une prescription internationale...

Face au « mal développement », à la montée du concept de bonne gouvernance et au libéralisme, l'action ne peut plus être entièrement pilotée par les acteurs historiques du développement, et encore moins de l'extérieur. Il est désormais reconnu que les acteurs ont des capacités propres qui doivent être mises à profit pour favoriser un développement au-delà de toute ingérence. En ce sens, les bénéficiaires sont appelés à participer, nous en avons déjà largement parlé. Cependant, pour être effective, il est entendu que la participation doit être organisée, de même qu'elle doit respecter un certain nombre de principes garantissant l'avancée démocratique. En fait, plus qu'une mise en avant de capacités propres aux individus et aux acteurs, l'idée sous-jacente reste qu'il faut instiller de la capacité d'action et redonner du pouvoir (*l'empowerment*).

C'est dans ce contexte général que ces concepts de *capacity building*⁴⁵ et d'*empowerment* font une arrivée en force sur la scène internationale, jusqu'à devenir des approches standards dans les sphères du développement et de la gestion des ressources. Inscrit comme l'un des moyens d'exécution de l'Agenda 21⁴⁶, « le renforcement des capacités » devient avec le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg le principe transversal

45. Le *capacity building* peut se traduire en français par le « renforcement des capacités ». Cependant, comme la formule anglophone est la plus utilisée par les acteurs rencontrés, c'est celle que j'utiliserai le plus souvent dans ce document.

46. IV, chapitre 37, consulté en ligne : http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/res_agenda21_37.shtml

à toute action⁴⁷. Dorénavant, impossible d'échapper au *capacity building*. La Banque mondiale, l'OCDE, les agences de coopération, les bailleurs, les ONG, les États... vont tous l'inscrire comme orientation et moyen d'action privilégié de leurs politiques. Malgré tout, il reste difficile à définir tant il a été réapproprié, voire galvaudé. Dans son acception générale, et selon une définition du Pnud, le *capacity building* est défini comme :

« Le processus par lequel les particuliers, les organisations et la société acquièrent, développent et maintiennent les aptitudes dont ils ont besoin pour réaliser leurs propres objectifs de développement.⁴⁸ »

D'autres définitions (celle du FMI, par exemple) spécifient une orientation : sur le renforcement institutionnel en matière de gestion administrative et économique (FMI), ou encore sur le renforcement organisationnel des institutions publiques et de la société civile (Pnud, Banque mondiale...).

Destiné aux pays en voie de développement, le *capacity building* n'est pas une fin en soi mais un processus, une stratégie développée pour répondre aux divers maux qui affectent le développement de ces pays. En fait, les idées sous-jacentes restent toujours les mêmes : les pays du Sud sont pauvres parce qu'ils ne savent pas s'organiser et gérer correctement, selon les logiques et les standards du système économique dominant et les règles de la démocratie. De plus dans ces pays, les États sont encore trop présents (et défaillants) et ils empêchent le développement de systèmes privés comme celui d'une société civile, seuls garants des intérêts publics. Non seulement il faut inculquer l'art et la manière de fonctionner, mais aussi organiser la société, notamment la société civile pour qu'elle soit plus responsable et plus efficace. Bien entendu, la responsabilité et l'efficacité sont définies dans le cadre des institutions et selon le mode d'organisation moderne. En ce sens, et en suivant Campbell (1997) les notions d'*empowerment* (dans les années 1980), de participation (années 1990), puis de *capacity building* (2000) relèvent plus d'un souci de « managérialisme populiste » que de participation effective.

47. Il apparaît dans tous les paragraphes du rapport officiel du sommet mondial (consulté en ligne) <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/636/94/PDF/N0263694.pdf?OpenElement>

48. <http://www.undp.org/french/publications/annualreport2008/capacity.shtml>

Cela vient résonner avec l'idée en vogue à cette époque que les ONG et les organisations intermédiaires sont pensées comme des acteurs à soutenir, car plus représentatifs, performants et responsables. Leur participation est censée rompre avec les approches purement technocratiques qui prévalaient jusque-là.

Agences internationales, ONG et agences de coopération vont inscrire dans leurs nouvelles prérogatives le *capacity building* et se donner entre autres missions celle de favoriser la création d'une société civile forte et efficace.

L'Est-Cameroun ne va bien évidemment pas échapper à ce discours et à la mise en place de ce processus.

4.2.2- ... qui donne naissance aux ONG locales

Alors que les problèmes de corruption et de détournement de l'aide au développement par les structures étatiques camerounaises⁴⁹ commencent à faire grand bruit, les bailleurs de fonds qui interviennent au Cameroun réorientent leurs stratégies. Désormais, ils financent des partenaires privés, notamment des associations et des ONG jugées plus responsables et plus efficaces. Au Cameroun, les statuts associatifs tels que définis par les lois de 1990 et 1994 ne permettent pas auxdites structures de bénéficier de financements extérieurs ou d'effectuer un quelconque transfert de fonds. Une grande partie des financements passent donc par des ONG extérieures sur lesquelles l'État n'a que très peu de prise. C'est pour cela, mais aussi sous pression discrète de bailleurs de fonds internationaux (au premier titre desquels la Banque mondiale), qu'est votée en 1999 une loi instaurant le statut d'ONG de droit camerounais⁵⁰. Dorénavant, toute structure associative peut demander, au bout de deux ans au minimum d'existence et sous couvert d'acceptation du dossier, le statut d'ONG et ainsi prétendre à des financements. Il faudra cependant attendre le décret d'application de la loi, signé en mars 2001. À partir de cette date, de nombreuses associations vont demander le statut d'ONG et tenter de se positionner en intermédiaires entre les bailleurs et les populations.

49. Le classement de *Transparency international* place en 1999 le Cameroun en tête des pays les plus corrompus au monde (<http://www.ti-cameroon.org/>).

50. Loi no 99/014 du 22 décembre 1999 régissant les « organisations non gouvernementales ».

Dès 2003, pour renforcer entre autres ce mouvement naissant et en régler les problèmes, l'Union européenne et le DFID⁵¹ vont créer et financer au Cameroun un vaste projet de *capacity building* : c'est le projet CBP⁵²- SNV, que la SNV aura à charge de superviser et d'organiser. Non seulement le principal objectif de la SNV est dorénavant de « *contribuer à la construction d'une société civile en renforçant les compétences des organismes à la base et en favorisant la création de structures intermédiaires*⁵³ » (entretien P. B., SNV Bertoua), mais elle a en charge de rendre le processus transversal à toutes les politiques et actions camerounaises, que ce soit dans les UTO, dans le Programme national de développement participatif (PNDP)⁵⁴ ou dans le programme national de gouvernance. Elle doit également travailler en collaboration avec la GTZ et la coopération française, chargées de faire du *capacity building* institutionnel auprès du Minfof et du Minep.

C'est ainsi que le renforcement des capacités va être mis en avant comme étant un outil majeur pour l'avancement du processus de gestion communautaire des ressources naturelles, ainsi que pour la lutte contre la pauvreté (Fomete, 2005), et cela autant dans les sphères politiques nationales qu'au niveau local.

Cette approche transversale, portée par la SNV, va s'efforcer autant que possible d'encourager les initiatives privées, de favoriser la création d'organisations intermédiaires et d'organisations de base de même que leur mise en réseau.

Dans ce contexte, une présence forte et permanente de la SNV sur le théâtre des opérations n'est plus nécessaire, voire elle serait contradictoire avec les attentes du nouveau processus. En effet, il ne s'agit plus d'intervenir directement auprès des populations cibles, mais de réaliser un transfert de compétences, de former des individus issus de la base pour la réalisation endogène des activités de développement et d'éducation environnementale, et aussi de participer à un processus de création, d'organisation et de renforcement de la société civile. Le système d'associations communautaires mis en place dans le cadre du processus de décentralisation ne peut en effet pas jouer ce rôle. Fortement dépendantes de l'UTO, ces associations ont surtout été créées pour défendre

51. Institution financière de la coopération anglaise.

52. Capacity Building Program (CBP).

53. Phrase issue d'un entretien avec P. B., responsable de la cellule de l'est de la SNV. Elle constitue un exemple des discours largement entendus lors de mes entretiens avec des représentants des ONG et des organismes de coopération.

54. Le PNDP est un des objectifs du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP).

les intérêts collectifs de communautés, et leurs prérogatives se limitent à un zonage territorial spécifique. Il convient plutôt de faire émerger des organisations intermédiaires et autonomes à même de dépasser ces intérêts communautaires.

C'est dans ce contexte que vont émerger les premières ONG locales de l'Est-Cameroun.

*

* *

– Chapitre 8 – Les ONG, nouveaux acteurs de la gouvernance environnementale prescrite

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment l'évolution internationale de l'« aide au développement » et de la « gestion durable des ressources » a été mise en œuvre par les différents acteurs en ces domaines, qui se sont succédé dans l'Est-Cameroun. La charité des missionnaires a laissé la place à l'aide technique des agences étatiques, puis aux actions d'une ONG internationale (le WWF) et enfin à un mouvement de création d'organisations intermédiaires appelées à représenter la société civile.

Cette tendance a rapidement pris de l'ampleur puisque aujourd'hui, dans une zone comptant environ 3 habitants au kilomètre carré⁵⁵, on ne compte pas moins d'une dizaine d'ONG locales qui mènent des activités allant du « développement » à la « défense des droits de l'homme ». À cela s'ajoute la venue sporadique d'ONG basées à Yaoundé et comme nous le verrons, par l'influence de plusieurs ONG internationales.

Qui sont exactement ces organisations ? Quels sont leurs objectifs, que défendent-elles ? Comment fonctionnent-elles ? Représentent-elles réellement la « société civile » comme cela est souvent affirmé, et si tel est le cas, laquelle ?

En somme, c'est la question de leur participation à la gouvernance que nous tenterons d'aborder.

En dépit de l'importance, au moins numérique, de ces acteurs et de l'intérêt croissant qui est porté sur les modalités de gouvernance de cette région forestière, il n'existe à ma connaissance aucune étude décrivant, analysant ou simplement mentionnant l'action de

55. La population totale serait de 100 000 habitants (sur une superficie de 30 495 km²). Cependant, il convient de manipuler avec précaution ce chiffre, celui-ci émanant du dernier recensement, réalisé en 2001.

ces nombreuses ONG. Je n'ai pas trouvé de liste de ces organisations dans les documents détenus par les institutions nationales ou internationales de Yaoundé ou de Yokadouma.

Il semble pourtant que dans le contexte actuel, marqué à la fois par le désengagement de l'État, par l'émergence d'une « société civile internationale » et par le retrait des partenaires historiques du terrain, cette multiplicité n'est ni anodine ni sans conséquence.

Ce chapitre sera ainsi volontairement développé, pour tenter de pallier le manque troublant d'informations sur les ONG dans cette région. Premier travail de « défrichage », il fait état d'informations formelles et informelles et d'observations, tant sur le terrain que dans les institutions.

Dans la suite du texte, l'expression « ONG locale » fait référence aux organisations non gouvernementales de droit camerounais dont le siège social est situé dans une localité de province, Yokadouma ou autre, alors qu'« ONG nationale » désigne les ONG domiciliées à Yaoundé.

1- Les ONG dans l'Est-Cameroun : l'apparente ressemblance

1.1- Des informations difficiles à obtenir : entre stratégie et suspicion

Le secteur des ONG est, de manière générale, difficile à approcher et encore plus à pénétrer. Qu'elles soient grandes ONG internationales ou petites ONG locales, elles cultivent le secret. Cacher des informations, faire circuler des rumeurs, garder des données, discourir sont autant de stratégies communes à toutes ces structures. De plus, si les ONG internationales bénéficient de sites internet, de documents écrits et d'archives, tel n'est pas le cas pour la très grande majorité des ONG locales.

Il m'a été difficile d'obtenir ces données, les documents officiels étant inexistantes ou soigneusement gardés hors de la portée des extérieurs ; de plus, certains interlocuteurs changeaient de discours au fur et à mesure de nos rencontres. Les refus de communication que j'ai rencontrés, cependant toujours polis et argumentés, semblent dus en partie à l'ambiguïté de ma position au moment des enquêtes (*cf.* introduction), mais

aussi au caractère stratégique que peuvent revêtir certaines informations. À titre d'exemple, si une ONG est financée par un projet de la Banque mondiale, elle ne pourra pas obtenir des financements de la part du Forest People Program. De même, afficher l'obtention d'un financement du Centre pour l'environnement et le développement pour le suivi d'une association de gestion de forêt communautaire l'exclut d'emblée de la participation à un projet similaire qui serait financé par le WWF. Une des stratégies de ces organisations consiste donc à maintenir une forme de secret autour de leurs activités et surtout de leurs financements, afin de se laisser un vaste champ de possibilités.

C'est ainsi que la position de bailleur ou de partenaire potentiel que m'attribuaient certaines personnes n'est en rien innocente, étant entendu que (ce propos est une illustration parmi d'autres) :

« Tout le monde sait ici que les Blancs sont tous des bailleurs. Même les gros, comme le WWF, ce sont les Blancs qui financent. » (Le président d'Opade, le 30/01/08, Yokadouma).

1.2- Des champs d'action et des objectifs communs ?

J'ai identifié 19 ONG intervenant dans la zone de l'Unité technique opérationnelle S/E : 13 ONG locales, 3 ONG nationales basées à Yaoundé et 3 ONG internationales qui interviennent directement ou indirectement dans la région. Le tableau 4 (les deux pages suivantes) en présente la liste, ainsi que des éléments descriptifs sommaires, notamment les dates de création et les objectifs.

J'ai présenté dans la colonne « Objectifs » ce que chaque structure annonce officiellement comme objectifs principaux. Cela permet de comprendre comment elles se positionnent et comment elles présentent elles-mêmes la nature des actions qu'elles mènent (favoriser la conservation, faire du renforcement de capacité). Nous verrons cependant que dans la pratique ces objectifs sont souvent réaménagés en fonction des circonstances.

Tableau 4 : Présentation des principales caractéristiques des ONG intervenant dans l'Est-Cameroun

Nom de la structure	Date de création	Principaux objectifs	Champs d'action	Pays	Type
Association pour l'autopromotion des femmes de la Boumba-et-Ngoko (Aafeben)	2000	Soutien, organisation et accompagnement des femmes et des Baka dans leurs actions de production	Action de terrain	Cameroun Siège social : Yokadouma	Locale
Association des Baka de Lomié (Adebaka)	2000	Défense des droits et appui au développement des populations baka	Action de terrain	Cameroun Siège social : Djoum	Locale
Association des Baka de Djoum (Asbak)	2000	– Défense des droits – Appui au développement des populations baka	Action de terrain	Cameroun Siège social : Lomié	Locale
Centre d'information et d'appui pour le développement (Cifad)	2000	– Appui aux communautés pour le développement de l'agriculture – Foresterie communautaire – Renforcement des capacités	Intervention de terrain Action sur le terrain	Cameroun Siège social : Yokadouma	Locale
Centre pour l'éducation et la formation pour l'appui aux initiatives de développement (CEFAID)	2000	– Améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées – Aide à l'autopromotion des peuples autochtones, des femmes et des organisations paysannes – Renforcement des capacités	Action de terrain Plaidoyer Lobbying	Cameroun Siège social : Yokadouma	Locale
Centre d'information et de formation au développement (Cifed)	2001	– Renforcement des capacités – Foresterie communautaire – Appui au développement	Action de terrain Expertise Conseil	Cameroun Siège social : Yokadouma	Locale
Organisation d'appui au développement rural (Orader)	2002	– Améliorer les conditions de vie des populations autochtones – Appui juridique et technique aux populations autochtones – Renforcement des capacités	Action de terrain Plaidoyer Lobbying	Cameroun Siège social : Yokadouma	Locale
Association pour la promotion et le développement culturel touristique (AIPDCT) Groupe Edzengui	2002	– Appui technique et renforcement des capacités mettant en avant le tourisme, l'agriculture et la foresterie communautaire – Renforcement des capacités	Action de terrain	Cameroun Siège social : Yokadouma	Locale
Ceamdaire	2002	?	Action de terrain	Cameroun Siège social : Yokadouma	Locale
Cadap	2003	– Défense des droits – Appui au développement des populations baka – Renforcement des capacités	Action de terrain	Cameroun Siège social : Abong Mbang	Locale

La colonne « Champs d'action » informe sur les moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs affichés. Les actions de terrain font référence à un déploiement régulier de personnel sur le théâtre des opérations, tandis que les opérations « coups de poing » (spécialité du WWF) représentent des actions limitées dans le temps mais spectaculaires (et la plupart du temps médiatisées). Une structure qui choisit comme champ d'action le lobbying se donne pour mission d'influencer les décideurs, tant au niveau national (auprès des instances étatiques nationales) qu'international (auprès des instances, des bailleurs, voire de la société civile). Le lobbying peut être direct, c'est-à-dire directement au cœur des instances, ou indirect, c'est-à-dire en passant par des acteurs ou par des moyens intermédiaires (comme un site internet, la production de documents...).

La mention « Plaidoyer » fait référence aux actions orientées principalement dans le domaine juridique, qui consistent en une défense écrite ou orale d'un individu, d'une cause ou d'une opinion. L'expertise fait référence à une mission diligentée, où l'expert est reconnu comme un homme de l'art, un spécialiste à même d'apporter tous les éléments nécessaires à une prise de décision en connaissance de cause. J'ai indiqué dans la colonne « Pays » le registre de droit dans lequel est déclarée l'ONG ainsi que le lieu du siège social. Un point d'interrogation signifie que je n'ai pas eu accès aux informations. Cet inventaire des organisations non gouvernementales qui agissent dans l'Est-Cameroun est riche d'enseignements : j'analyserai ces résultats dans le paragraphe 1.5.

1.3- Des échelles et des secteurs d'intervention variés ?

Si l'inventaire présenté dans le tableau ci-dessus apporte des éléments utiles, ces derniers ne suffisent cependant pas à comprendre le rôle et le fonctionnement des ONG citées, car il manque l'élément déterminant qu'est la dimension scalaire de leur action et de leur influence. Une ONG internationale employant des centaines de salariés et travaillant dans plusieurs pays n'a pas le même poids qu'une ONG camerounaise locale travaillant à l'échelle d'un département.

Les données que j'ai collectées sur les échelles d'intervention de chacune de ces ONG (du niveau international au niveau local, du niveau national au niveau local ou uniquement au niveau local) en relation avec le secteur dans lequel elles se positionnent (conservation, environnement, droits de l'homme, développement) sont représentées schématiquement

sur la figure 15 Là encore, je présente ces informations brutes ici et les analyserai dans le paragraphe 1.5.

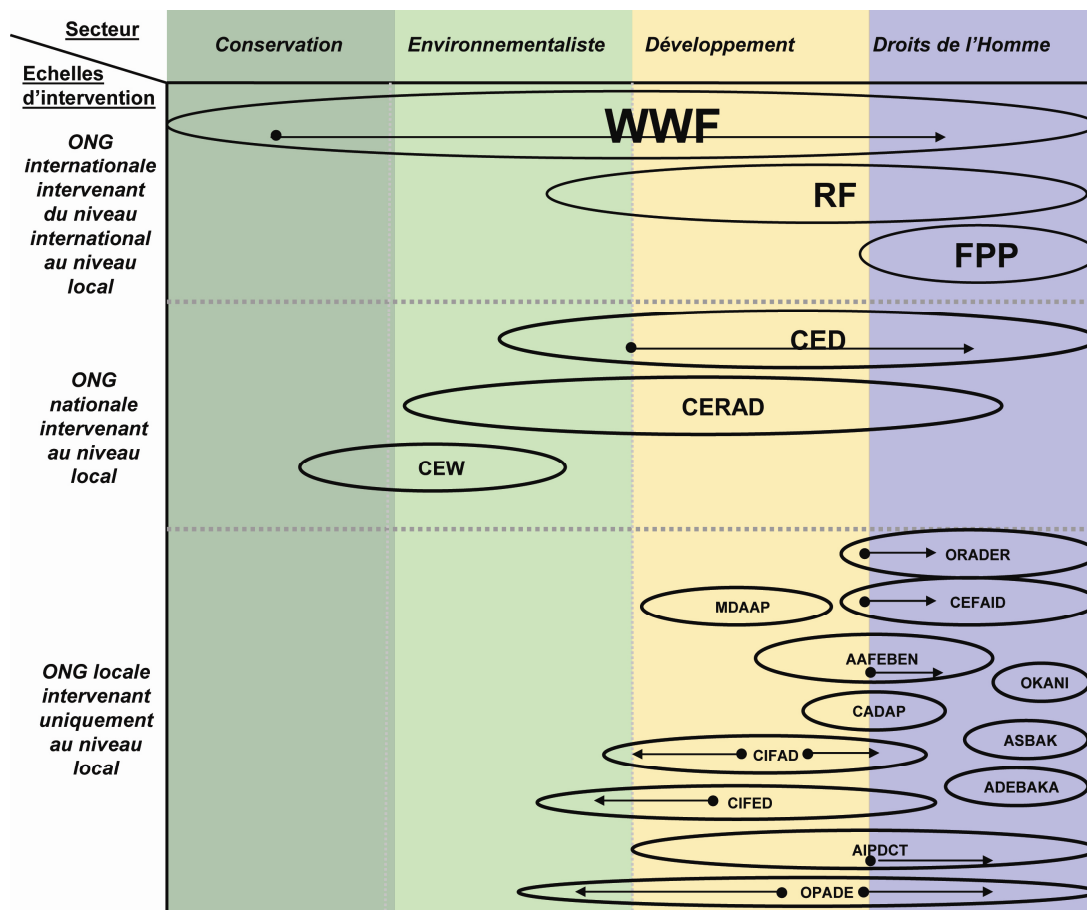


Figure 15 : Représentation schématique des secteurs d'intervention et échelles d'intervention des ONG intervenant dans l'Est-Cameroun. Le point mentionne le secteur de positionnement historique et la flèche accolée renseigne sur les secteurs auxquels elles se sont ouvertes progressivement. Ces symboles sont absents quand l'information n'est pas disponible ou quand il n'y a pas eu d'importants changements. La taille de la police quant à elle permet d'avoir une idée générale de la taille de ces organisations en termes de personnel, qui est dans une certaine mesure corrélée à leur taille financière et en quelque sorte à leur capacité d'influence.

1.4- Des ONG en réseaux et des réseaux pour les ONG

Mes observations m'ont permis de replacer ces ONG dans les différents réseaux qu'elles ont créés ou dans ceux, préexistants, auxquels certaines participent. Ces structures sont présentées de manière synthétique dans le tableau 5 ci-dessous. Je n'ai relevé ici que les structures les plus communément citées. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'une foultitude d'autres réseaux existe, mais je n'ai pu avoir assez d'informations à leur sujet pour les présenter.

	Intitulé complet	Objectifs	Date de création
Repaleac	Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale	Accroître et garantir la participation des populations autochtones et locales dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale	2003 (lors de la Cefd hac)
Racopy	Réseau action concertée Pygmées	– Harmoniser les méthodes et approches d'intervention des membres ; promouvoir le renforcement des capacités et la communication ; mener le plaidoyer et le lobbying en faveur des Baka, Bakola, Bagyeli et des Bedzang	1996 (par Inades-formation)
Rose	Réseau des organisations du Sud-Est	Regrouper les ONG du Sud-Est pour mutualiser les compétences et offrir une plate-forme commune aux acteurs extérieurs	2003

Tableau 5 : Quelques-uns des principaux réseaux dans lesquels s'insèrent les ONG.

1.5- L'apparente ressemblance des objectifs, des secteurs et des échelles d'intervention

1.5.1- L'homogénéité des objectifs

L'interprétation du schéma et des tableaux laisse penser que toutes les ONG locales interviennent aux mêmes échelles et dans les mêmes secteurs, tandis que les ONG de plus grande envergure ont une approche plus transversale.

Notre inventaire (*cf.* tableau 4 p. 274 et 275) met en évidence que la grande majorité des ONG se donne des objectifs que nous avons du mal à distinguer les uns des autres. Renforcement des capacités (*capacity building*) et appui technique pour une gestion intégrée sont en effet communs à toutes ces organisations.

La figure 1 montre que la grande majorité des ONG locales restent cantonnées à un ou deux secteurs d'intervention seulement : le développement et les droits de l'homme. Cela contraste avec des positionnements plus transversaux des ONG internationales (hormis FPP) et des trois ONG d'envergure nationale, alors que le WWF et le CEW⁵⁶ sont les seules organisations à intervenir dans le secteur de la conservation.

Le positionnement des ONG locales sur des secteurs très « ciblés » (développement, droits de l'homme, environnement) de même que le manque d'« intérêt » pour les thématiques de conservation est dû à des raisons historiques ; il s'agit en effet des secteurs qui ont été laissés libres par le retrait des partenaires historiques en charge du développement (les agences de coopérations bilatérales), comme on l'a vu au chapitre précédent. Il est également fortement favorisé par les discours sur les défaillances de l'État et par les nouvelles attentes formulées par les projets et les bailleurs de fonds. En effet, face aux difficultés que rencontre la mise en œuvre de la loi forestière (notamment en termes de développement et de participation) et aux critiques du système de conservation

56. CEW est un organe national du World Resource Institute qui, nous l'avons vu, est un des acteurs historique de la mise en œuvre des réformes de gestion forestière et de conservation au niveau sous régional.

(concernant notamment l'équité, le respect des droits humains), une approche multipartenariale pour un appui technique et un renforcement des capacités est favorisée. Les ONG locales sont donc commanditées pour être les acteurs qui permettent une mise en œuvre plus démocratique et plus participative des nouvelles normes de gouvernance.

1.5.2- L'homogénéité des discours

Le caractère relativement homogène des discours est également l'une des constantes de ces ONG. C'est ainsi par exemple que toutes se revendiquent comme les légitimes représentantes de la société civile ; c'est donc en son nom qu'elles vont s'imposer dans tous les débats, fussent-ils hors de leurs champs de compétence. En cas de non-invitation des ONG aux discussions, celles-ci n'hésitent d'ailleurs pas, pour se faire inviter, à brandir l'obligation légale de représentation de la société civile. Elles se placent donc comme des acteurs incontournables et usent de cette rhétorique d'« ONG représentant la société civile » pour être au cœur des débats et des flux d'informations.

Dans le même temps, toutes revendiquent l'objectif et la compétence de « renforcement des capacités » de cette même société civile qu'elles disent représenter. Se posant en « élite intellectuelle » de la société civile locale, elles s'emploient désormais à « renforcer les capacités » des communautés de base et à les former pour qu'à leur tour elles « renforcent les capacités » des populations locales. En somme, elles reproduisent les schémas de formations dont elles ont bénéficié et véhiculent ainsi les mêmes termes techniques, « formation », « éducation », « sensibilisation », « renforcement des capacités », « appui technique », des instances internationales aux communautés de base. D'ailleurs, si les ONG locales sont considérées et encouragées par les bailleurs de fonds comme des « organisations de base », ces mêmes ONG poussent à leur tour à la création au niveau des villages d'« organisations de base ». Une sorte de chaîne de transmission des discours, des techniques et des pratiques se met en place, chacun renforçant ou sensibilisant un acteur en charge d'en sensibiliser un autre et ainsi de suite en favorisant l'uniformité des discours.

Actions et projets poursuivis par ces organisations ne sont pas tant une réponse aux problèmes contextualisés mais plutôt l'application d'une « manière de faire » soufflée par les organisations internationales.

Encore plus flagrante est l'uniformité des discours relatifs aux populations baka, qui tous comportent les termes « marginalisés », « population autochtone », « pauvres », « protecteurs de la forêt », « besoin d'être éduqués et développés »... En dépit de la familiarité avec les Baka et de la longue histoire de cohabitation et d'échange qui caractérise le système polyethnique de l'Est-Cameroun dans lequel sont insérées ces ONG, très peu d'expériences individuelles et de savoirs locaux sont réinvestis dans ces discours. Au contraire, les messages véhiculés se bornent à coller aux discours généraux produits par les instances internationales (organisations de défense des populations autochtones, WWF...). Les mêmes clichés sont remobilisés par les ONG locales, d'où une homogénéité des déclarations qui, nous le verrons, masque une réalité d'action quelque peu différente.

Ainsi, abordé sous l'angle des objectifs et des secteurs d'intervention, l'ensemble des ONG de l'Est-Cameroun semble bien homogène, surtout en ce qui concerne les ONG locales affichant les mêmes échelles d'intervention, les mêmes objectifs et quasiment les mêmes discours. Ce premier niveau de description donne donc l'image d'une redondance. Mais, au-delà des discours, cette homogénéité est-elle réelle dans leur pratique et dans leur fonctionnement? Les stratégies déployées sont-elles les mêmes? Finalement, se ressemblent-elles autant que le laissent penser ces critères?

2- Les ONG locales au-delà de la ressemblance

S'arrêter sur l'homogénéité des objectifs et des secteurs affichés me semble insuffisant pour comprendre les rôles joués par ces ONG dans les modalités de gouvernance de l'UTO. D'autres éléments paraissent indispensables, car au-delà des discours officiels et des effets d'annonce, il y a les discours informels, les pratiques, les stratégies et les modalités d'action effectives. Et surtout, derrière les organisations et leurs dossiers de

présentation, il y a des individus, des histoires, des relations, des objectifs et des obligations personnelles.

2.1- Des structures, des individus et des histoires : une autre approche descriptive des ONG

Plutôt que d'aborder les organisations locales uniquement en tant que structures fonctionnelles, nous nous intéresserons aux individus qui les composent, à leur histoire, à leur positionnement ainsi qu'à leurs capacités d'action propres. C'est donc l'« agencéité⁵⁷ » des individus et, à travers elle, celle des organisations locales que je cherche à comprendre. En effet, ce ne sont pas tant les organisations en tant que structures qui ont des capacités propres d'action, mais surtout les individus qui y participent et les dirigent.

Dans cette perspective, l'histoire des organisations et de leurs membres, leur inscription sociale et l'évolution des relations déployées deviennent des éléments explicatifs indispensables, donnant sens à ce qui se passe dans l'UTO. Ce sont donc, entre autres, des histoires de vies, des relations personnelles et des motivations individuelles que je raconterai, sans pour autant traiter de particularismes. Histoire des structures et histoires des individus vont ainsi s'entremêler dans un texte qui a surtout pour but de faire ressortir similitudes et particularités, prenant la forme d'une typologie, sans tomber dans le piège d'une définition d'idéal-type⁵⁸. Car, en fait, les organisations font surtout preuve d'une grande labilité dans leurs démarches, cumulant et empruntant tour à tour différents rôles et stratégies.

57. Agencéité (*agency*) est ici entendu à la fois au sens de Giddens (1984) c'est-à-dire « la capacité d'action propre des acteurs » et au sens de Ahearn (2001), « la capacité socioculturelle d'agir ». Voir chapitre 2

58. Dans le sens webérien, c'est-à-dire selon Coenen-Huther (2003) « une construction intellectuelle obtenue par accentuation délibérée de certains traits de l'objet considéré » (532).

2.1.1- Des ONG pour continuer l'action des agences de coopération

Nous l'avons vu, en se retirant du terrain, la SNV⁵⁹ a poussé une partie de son personnel à créer des ONG. C'est ainsi que sont nés l'Aafeben et le Cifad⁶⁰. La première caractéristique commune à ces structures est donc liée à l'histoire personnelle de leurs membres, qui font bénéficier leurs associations du capital social⁶¹ développé au temps de leur emploi à la SNV. Une deuxième caractéristique est que ces organisations sont entièrement portées et composées par des natifs de la région. Ces personnes avaient justement été sélectionnées par la SNV en raison de leur appartenance aux communautés visées, car ils représentaient de bons intermédiaires pour la réalisation des actions auprès d'elles. À titre d'exemple, la présidente d'Aafeben⁶² et trois de ses animateurs appartiennent au groupe ethnique mvomvom. Il s'agit d'une personnalité influente, non seulement active et importante dans l'une des missions catholiques de Yokadouma, mais aussi représentante de la fondation Chantale Biya⁶³ pour l'Est-Cameroun. Issue d'une famille de notables de la ville, famille d'ailleurs fortement impliquée dans la politique locale, elle est mariée à un proche parent du ministre actuel des Eaux et Forêts. Le président⁶⁴ et les membres du Cifad appartiennent quant à eux au groupe mbimo.

Ces ONG se sont également structurées sur les axes que mettait en œuvre la SNV, chacun des membres remobilisant dans sa nouvelle structure les champs de compétence qui étaient siens du temps de son travail dans l'agence de coopération. C'est ainsi que les missions, les axes d'action, les méthodes et les cibles de ces associations correspondent trait pour trait à différents axes de la SNV du temps de son action sur le terrain, à tel point

59. Rappelons qu'il s'agit de la coopération néerlandaise (*cf.* note de bas de page 140, p. 121, première partie)

60. Appui à l'autopromotion de la femme dans la Boumba-et-Ngoko (Aafeben), Centre d'information et d'appui pour le développement (Cifad).

61. Dans le sens d'acquisition de savoir et d'informations mais aussi de possibilité d'inscription dans de nouveaux réseaux (et donc de mise en contact avec des individus, des acteurs et des institutions auparavant difficilement accessibles, mais porteurs d'influence).

62. À l'époque de la SNV, elle était chargée du volet valorisation et commercialisation des produits forestiers non ligneux ainsi que de l'accompagnement des femmes dans leur organisation et autonomisation.

63. Comme son nom l'indique, il s'agit de la fondation de la première dame. Si elle réalise de nombreux projets de développement (ses fonds financiers sont importants), elle est également considérée par les populations locales comme un outil politique supplémentaire au service du président de la république. Il est entendu que bénéficier de financements de la fondation nécessite en retour un soutien et une activité politique sans faille envers le président.

64. L'actuel président du Cifad jouait auparavant le rôle d'intermédiaire entre le Codasc et la SNV sur les questions relatives à la promotion de l'agriculture.

que la présentation des projets et les discours sont strictement les mêmes, et dans la forme et dans le fond, que ceux employés encore aujourd'hui par la SNV.

Cifad et Aafeben bénéficient également au coup par coup de financements de leur ancien employeur, mais uniquement sur projets dans le cadre d'appels d'offres. Bien que la SNV⁶⁵ se défende d'avoir créé ces associations, force est de constater qu'elle n'est pas si neutre dans ce processus. Tout d'abord, les présidents de ces nouvelles ONG ainsi que d'autres personnes ressources m'affirment qu'ils ont été, dès le début, pleinement soutenus et aidés par la SNV⁶⁶, même si aujourd'hui ce soutien est moindre. Ils auraient d'ailleurs bénéficié de financements particuliers pour être créés.

Mais surtout, ces organisations sont systématiquement les interlocuteurs de la SNV sur le terrain ainsi que les premières au courant des projets que souhaite financer la SNV dans un avenir proche. Elles sont aussi celles qui sont généralement retenues lorsqu'elles répondent aux appels d'offres lancés par la SNV, à tel point que les autres ONG les appellent, non sans mépris, les « filles de la SNV ».

Il semble se dégager une constante dans le mode d'attribution des projets, qui frise le délit d'initié. Les ONG filles, en contact régulier avec le personnel de la SNV (leurs anciens collègues), sont informées avant tout acte de publication et d'officialisation des programmes de financement à venir. Elles bénéficient d'un débriefing personnel et avant l'heure sur les critères qui ont été retenus et selon lesquels la SNV va attribuer ses financements. Elles n'ont alors plus qu'à rédiger un projet répondant point par point à chacun des critères attendus, et remportent ainsi haut la main la grande majorité des « appels d'offres SNV »...

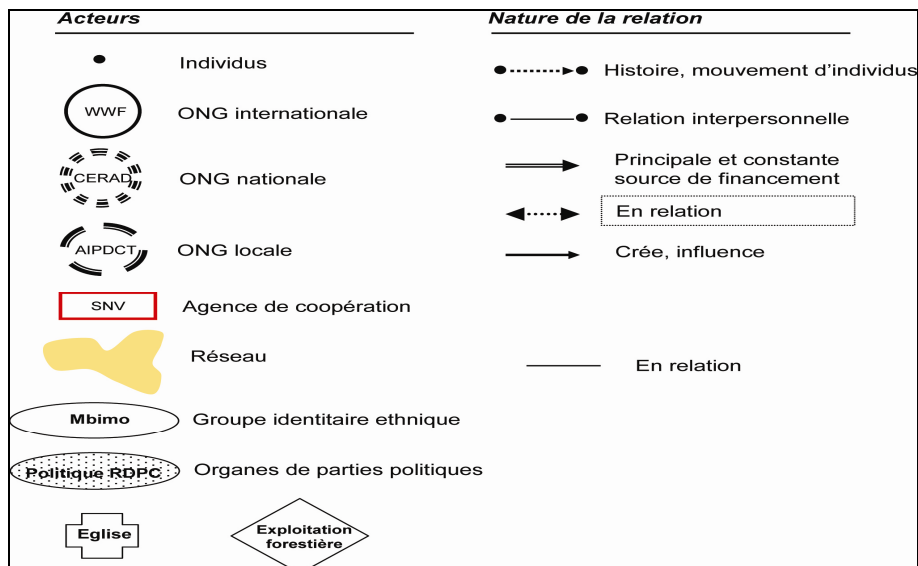
En dépit de ce fonctionnement « clientéliste » connu de tous, et considéré cependant par les autres ONG comme étant de bonne guerre, la SNV se défend d'être leur tuteur et de

65. D'après le représentant de la SNV à Bertoua : « *La SNV n'a pas créé d'autres associations qu'Asbak et Ferrugia. Cette expérience n'a pas été réitérée. On a changé de stratégie. Maintenant, on promeut les organisations qui mettent l'accent sur les Baka* » (Bertoua, le 11/03/08).

66. Autant en termes de capacité qu'en termes financiers, bien que la SNV se défende d'avoir versé ne serait-ce qu'un franc CFA dans ces organisations.

favoriser ces organisations⁶⁷. En effet, elle est censée appuyer l'émergence des organisations intermédiaires et non porter à bout de bras quelques-unes d'entre elles.

Parce que les financements de la SNV s'amenuisent peu à peu et que le développement agricole n'est plus une action prioritairement financée dans la zone, ces ONG filles tentent de se tourner vers d'autres partenaires et d'autres types d'action afin de varier leurs sources de financement. Non sans difficulté, elles essaient de s'inscrire dans les projets aujourd'hui en vogue : l'appui aux forêts communautaires, la cartographie participative et le renforcement des capacités des organisations à la base. Sur ce plan, la stratégie est différente entre les deux ONG. Tandis qu'Aafeben s'inscrit de manière prononcée comme partenaire du Racopy et met en avant sa compétence pour les « populations autochtones », Cifad se focalise sur la foresterie et se rapproche du WWF. Depuis 2009 c'est le Cifad qui occupe le poste de secrétaire du Rose. Les figures 16 et 17 (page suivante) schématisent le réseau relationnel dans lequel s'inscrivent ces deux organisations. Elles permettent d'apprécier à la fois les relations entretenues par la structure en tant que telle, et celles développées à titre individuel par le personnel mais dont bénéficie l'organisation. (Ci-dessous la légende pour l'ensemble des figures qui suivent)



67. C'est le discours officiel qui m'a été tenu lors de mon entretien du 11/03/08 (*ibid.*) alors même que j'ai eu l'occasion d'assister à l'une de ces « réunions de débriefing » et que l'animatrice d'Aafeben m'a confirmé que la situation n'avait rien d'inhabituel.

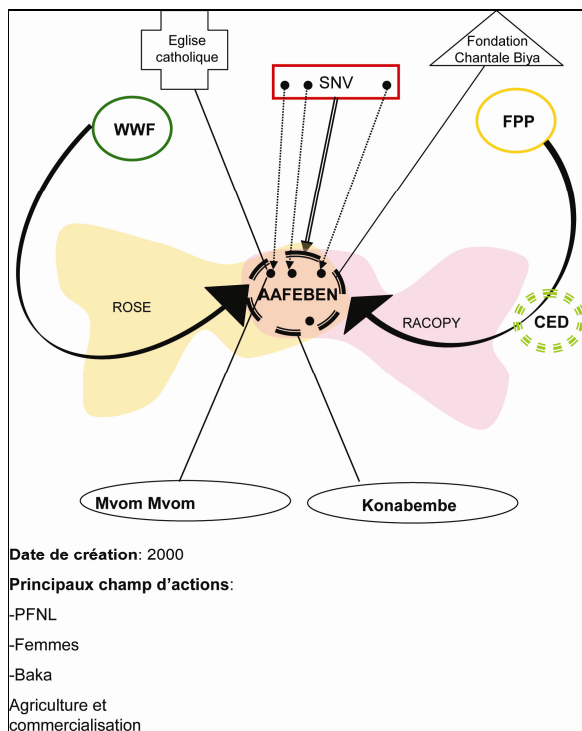


Figure 16: L'ONG Aafeben et son réseau relationnel.

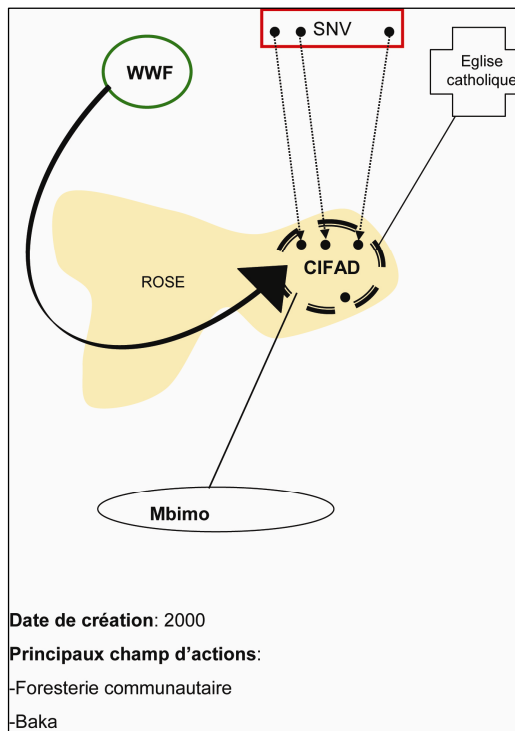


Figure 17 : L'ONG Cifad et son réseau relationnel.

2.1.2- Des ONG pour défendre les droits des Baka

▪ *Les organisations autochtones : faibles capacités et leaders controversés*

Dirigées par des Baka, ces organisations, principalement créées par la SNV, sont censées mener des actions « en milieu baka⁶⁸ » et offrir aux Baka (qui sont, rappelons-le, marginalisés dans la vie politique) une forme de représentation sur la scène politique et publique, autant nationale qu'internationale.

Nous avons vu qu'en 2000 ont été créées l'Adebaka et l'Asbak, sur financement CORDAID. Si l'Asbak est une entière émanation de la SNV, l'Adebaka a été créée par l'ONG de droit camerounais CED, même si elle est soutenue financièrement par CORDAID.

68. C'est l'expression consacrée localement.

Sous l'influence mutuelle du CED et de l'ONG internationale Forest People Program (FPP), l'ONG autochtone Okani, dirigée par M. V., voit le jour en 2007. Elle s'impose depuis lors comme l'ONG autochtone bénéficiant de réelles capacités pour défendre les droits des populations baka et faire entendre leur voix sur les scènes nationales et internationales. En réalité, plus que l'ONG, c'est son président qui est influent. Ancien animateur de l'Aappec, il a travaillé pour le CED et FPP (dont il est le coordinateur des projets au Cameroun) et est fortement soutenu par les missionnaires. Ami et protégé d'une sœur catholique dynamique et influente de la zone est, il bénéficie largement de ses réseaux internationaux⁶⁹. Comme le montre la figure 18, Okani s'appuie sur plusieurs réseaux dans lequel il est bien inséré et fait figure de protégé.

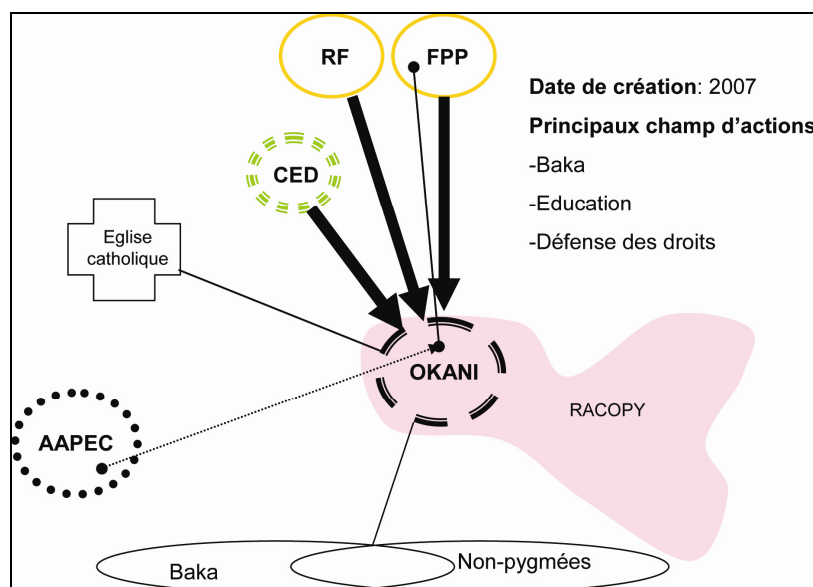


Figure 18 : L'ONG Okani et ses partenaires.

Aujourd'hui, M. V. intervient dans les forums internationaux, dans les discussions sur le FSC⁷⁰ et le Redd⁷¹ et commence à être reconnu comme leader autochtone.

69. J'ai eu l'occasion de le rencontrer chez cette sœur et d'observer la manière dont il négociait avec un organisme finançant depuis plus de dix ans les missionnaires pour leurs actions envers les Baka.

70. Forest Stewardship Council, un système de certification de la filière bois.

71. Le mécanisme Redd (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) est l'un des outils discutés à Copenhague pour tenter d'atteindre les objectifs de limitation de hausse des températures de 2 °C sur la planète à l'horizon 2050. Il s'adresse spécifiquement aux pays en développement disposant de grands massifs forestiers. S'il n'était pas encore en application au moment de mon terrain, l'agitation et l'émoi qu'il suscite ne doivent pas être négligés. Voir Karsenty *et al.*, 2010.

Dans tous les cas, les membres de ces nouvelles ONG sont systématiquement choisis parmi les anciens animateurs de la SNV, les « multiplicateurs » de la GTZ et les animateurs d'Aappec et du Codasc. Ils maintiennent d'ailleurs toujours des liens privilégiés avec leurs anciens employeurs, qui en retour les soutiennent dans leurs actions et leur quotidien. Ces liens avec les missionnaires et la SNV sont une des caractéristiques communes à toutes ces ONG.

Si Okani fait figure d'exception, ces « ONG autochtones » sont caractérisées par de faibles capacités tant matérielles qu'humaines (le capital social de ces structures étant souvent très peu développé). En dépit des moyens mis en œuvre, elles restent complètement dépendantes de leurs partenaires historiques, qui les appuient dans toutes leurs actions. Elles ont également du mal à émerger sur la scène nationale et ne participent pas non plus, ou marginalement, aux réseaux des autochtones, institutionnalisés ou non, qui essaient de se mettre en place au niveau sous-régional comme le Repaleac⁷². Ces ONG, en tant qu'organisations autochtones, sont membres de droit du Racopy. Invitée deux années de suite⁷³ à l'assemblée générale annuelle du Racopy, j'ai pu observer combien leur participation était sporadique et timide, les représentants étant d'une année sur l'autre différents et leurs prises de parole plus que rares.

Ces associations ont beaucoup de mal à fonctionner en raison des continuels changements et des dissensions internes qui les animent. Le leadership peine à se mettre en place et les leaders désignés à un moment donné sont, quelque temps plus tard, largement décriés par l'association et par les populations baka elles-mêmes :

« Celle-ci n'est pas cent pour cent Pygmée. Elle connaît quoi de nos problèmes, celle-ci qui ne vient pas au campement et est mariée chez les Bantu ? » (Propos tenu à l'encontre d'H. E., présidente d'une ONG autochtone. Le 26/02/09, à Abong Mbang)

C'est en fait l'identité des présidents qui se succèdent à la tête de ces structures qui fait sans doute le plus l'objet de controverses. En y regardant de plus près, il s'avère que tous

72. Le Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale est l'une des émanations de la Cefdhac. D'autres réseaux se créent ponctuellement, comme celui autour de la réforme de certains principes FSC.

73. J'ai participé en tant qu'observatrice à deux réunions annuelles du Racopy, celle de 2008 à Akom II et celle de 2009 à Abong Mbang. À ces réunions, où le bilan de l'année écoulée est présenté, de même que les objectifs et plans stratégiques des années à venir sont décidés, sont présents tous les membres du réseau.

ces individus sont décrits par leur propre communauté comme des « cousins⁷⁴ », c'est-à-dire des métis. De mères baka mais de pères non pygmées, ils ont vécu au village plus qu'au campement et font partie de ces privilégiés pris sous l'aile des missionnaires. Venant de la rare frange alphabétisée de la population, ils sont décrits comme ne vivant plus depuis longtemps au milieu des leurs, leur préférant la vie en ville et la compagnie des non-Pygmées.

C'est notamment le cas pour M. V., président d'Okani, ou de la présidente de Cadap (et ancienne présidente d'Asbak). D'après mes informations, et même si celles-ci restent à confirmer, on retrouve exactement ce même procédé dans les ONG autochtones du Sud-Cameroun, ainsi que dans celles créées pour les Pygmées Baguièly du littoral.

Quoi qu'il en soit, cette identité métisse n'en finit pas d'alimenter les conflits tant internes qu'externes. La distinction entre « vrais » et « faux » Pygmées sur laquelle semble se fonder la légitimité de représentation est une constante à l'échelle du bassin du Congo. Les mêmes accusations nourrissent des débats violents et sans fin dans les forums de discussion auxquels j'ai pu avoir accès sur Internet. À titre d'exemple, j'ai relevé cette phrase dans un échange d'e-mails relatifs aux questions de représentation et de lobbying des « autochtones pygmées » dans les discussions sur le principe 3 du référentiel FSC⁷⁵ :

« Tout le monde en RDC sait que tu es de l'ethnie rega qui n'a aucune parenté avec les Pygmées. Tu es rega 100 %, ce n'est pas la peine de te dire Pygmée [...]. Tout le monde a compris que tu fais le Pygmée alors que tu es rega [...] »⁷⁶

L'identité métisse est constamment brandie comme argument de légitimité par les uns et comme contre-argument de dénigrement et de contestation par les autres. Cependant, elle ne semble poser problème qu'à partir du moment où l'individu en question a acquis une certaine stabilité et un certain pouvoir à la tête de l'association. Il me semble y lire le caractère fondamentalement égalitaire de ces sociétés.

74. C'est l'expression française employée par les Baka pour qualifier l'appartenance et l'identité de ces individus.

75. Les principes 2 et 4 du référentiel FSC ont pour objectif de réglementer les obligations de la compagnie forestière envers les populations locales. Le principe 3, en cours de débat, est censé cibler précisément les obligations envers les populations autochtones.

76. Échange d'e-mail daté du 17/07/09, à propos et à l'attention de K. D. M., se présentant comme le président national du Repaleac en République démocratique du Congo.

Cette question de légitimité est exacerbée par les mouvements rapides de personnes qui se succèdent à la tête de ces organisations. Les conflits de leadership et de légitimité, mais aussi de répartition des financements (réels ou imaginaires) minent le fonctionnement de ces associations qui n'existent finalement que parce qu'elles sont tenues à bout de bras par leur tutelle historique. La suspicion de détournement d'argent est un sujet continu de dispute et de contestation. Le discours sur leur autonomie ne doit pas masquer le fait qu'elles restent fortement sous la tutelle des ONG d'appui qui les ont fondées et qui les financent, et qui définissent finalement les membres du bureau, les actions devant être menées et comment.

Parallèlement à ces ONG pygmées sous tutelles, des ONG baka extrêmement éphémères voient le jour régulièrement. Dans la plupart des cas, un membre ou un président déchu de l'une des ONG décrites précédemment tente de créer sa propre structure, toujours en sollicitant ses partenaires historiques. La durée de vie n'en excède pas six mois et il s'agit bien souvent d'« ONG sacs à main⁷⁷ », selon l'expression locale, plutôt que de véritables structures opérationnelles.

Toutes ces ONG sont membres de droit du réseau Racopy.

▪ ***Les ONG « indigénistes » : dénonciateurs et activistes***

Les ONG que je considère comme « indigénistes » ont la particularité de se focaliser entièrement sur la défense des populations pygmées, et de n'être pas dirigées par des Pygmées. Elles militent pour la reconnaissance des Baka en tant que « peuple autochtone⁷⁸ » et construisent l'ensemble de leur stratégie et de leur discours autour de ce champ. Là est leur raison sociale et c'est ce qu'elles mettent principalement en avant, même si elles sont amenées à s'ouvrir à des thématiques plus vastes en raison des contraintes et des opportunités du moment. Contrairement aux précédentes, ces ONG ont été créées par des personnes non natives de l'Est-Cameroun et encore moins baka, et sans l'appui particulier de grandes structures. Pour s'ancrer localement, elles vont

77. Ce terme appartient au jargon du milieu, il fait références à ces ONG sans bureau ni moyens et qui n'existent que pour capter des fonds. Le sac à main fait référence à la serviette servant à accumuler les billets de banques pour un profit personnel.

78. Entendu au sens de la déclaration des Nations unies sur les peuples autochtones de 2007.

employer du personnel local temporaire dont seulement un faible pourcentage de Baka. Ces ONG sont également des membres très actifs du réseau Racopy. C'est la fermeté de leur discours et leur tendance à dénoncer les projets et à faire des plaidoyers pour le respect des droits des Baka qui leur a valu ce surnom d'« indigéniste ». Dans l'UTO S/E, deux ONG locales sont considérées comme telles : le CEFAID⁷⁹ et l'Orader⁸⁰.

Le CEFAID, localisé uniquement dans cette UTO, est une branche délocalisée d'une ONG camerounaise créée en 2000 à Bamenda (dans l'Ouest-Cameroun) et aujourd'hui disparue. À l'origine, le champ d'action de l'ONG était la formation et l'éducation pour le développement. Un des membres de l'association, mandaté pour venir former à Yokadouma les animateurs de la SNV, avait alors proposé de venir s'implanter dans l'Est camerounais. Il n'existait à cette époque que très peu d'ONG et « *le travail à faire était immense* ». C'est un couple d'anglophones⁸¹ qui est mandaté en 2002 pour ouvrir et faire fonctionner un bureau à Yokadouma.

« Notre objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et d'aider à l'autopromotion. Les populations que nous ciblons sont les peuples autochtones, les femmes et les organisations paysannes. » (La trésorière du CIFAID, le 29/01/08 à Yokadouma)

Peu à peu, l'ONG s'est concentrée sur les Baka, en faisant sa raison principale. Elle fut l'une des ONG les plus dynamiques et les plus importantes de la zone, servant pendant longtemps de relais local au CED et d'organisation d'appui pour les autres ONG et bailleurs souhaitant intervenir dans la zone. Le positionnement de la structure et le franc-parler de son président (qui n'hésite pas à pointer du doigt les « magouilles » politiques et financières dont il est témoin), va en faire une ONG redoutée et considérée de plus en plus comme un « empêcheur de tourner en rond ».

79. Centre pour l'éducation et la formation pour l'appui aux initiatives de développement (CEFAID).

80. Organisation d'appui au développement rural (Orader).

81. Cette dénomination fait référence aux individus et populations issues de la zone anglophone du Cameroun, située à l'ouest du Cameroun et frontalière avec le Nigeria.

Orader, la deuxième ONG que nous qualifions d'indigéniste a été créée et est portée par un ancien instituteur bamoun⁸² (arrivé à Yokadouma dans son enfance) et trois de ses amis.

Légalisée en 2002, l'idée en était :

« [nous étions] *inspirés par les problèmes de la localité. On pensait pouvoir apporter notre modeste contribution. Face aux problèmes que rencontraient les Baka, il fallait une structure pour les appuyer et les défendre.* » (Le président d'Orader, le 29/01/08 à Yokadouma)

Réputés pour leurs actions et leur franc-parler, les présidents de ces deux ONG sont des personnes connues autant à Yokadouma que dans les villages qui se succèdent sur la route de Moloundou. N'étant pas natifs de la zone, ils ne sont pas, à l'inverse de la grande majorité des ONG locales, impliqués ou dépendants de réseaux de parenté. Cela ne les empêche pas d'avoir un réseau social étendu tant au niveau local que national, notamment au travers du Racopy.

Une autre caractéristique commune à ces deux ONG, et qui explique leur positionnement, est leur partenariat financier privilégié avec le Forest People Program et la Rainforest Foundation (voir figures 19 et 20 page ci-contre à propos du réseau relationnel dans lesquels sont insérées ces deux ONG). Ces deux ONG internationales militent contre la déforestation et pour la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones. Elles sont toutes deux mondialement connues pour leur discours critique et leurs actions de dénonciation des projets ou des organisations qui, selon elles, portent atteinte à ces populations. Le FPP est d'ailleurs un opposant historique à la fois des conservationnistes, au premier rang desquels le WWF, et de la Banque mondiale qu'il ne cesse de dénoncer.

82. Les Bamoun sont originaires des montagnes de l'Ouest-Cameroun. Ils ne sont cependant pas anglophones.

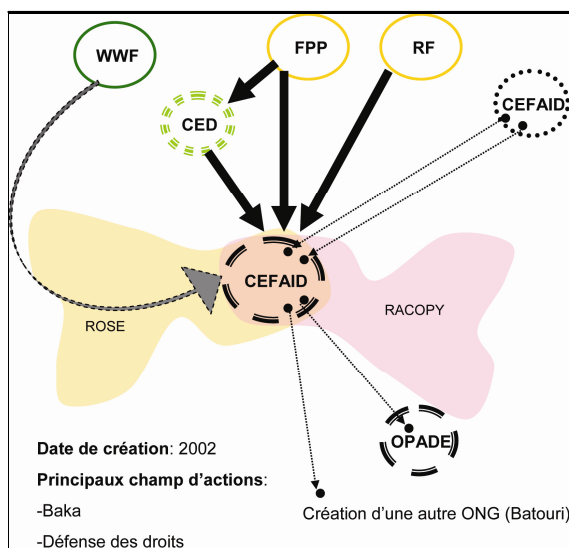


Figure 19 : Le réseau de l'ONG CEFAID.

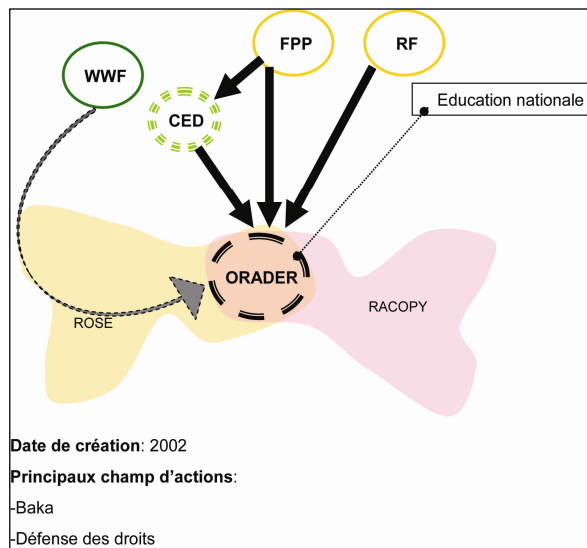


Figure 20 : Le réseau de l'ONG Orader.

Rainforest Foundation et FPP n'ont pas de cellule ou de personnel local. Elles fonctionnent en s'appuyant sur des relais locaux et par de nombreuses actions chocs de lobbying et de communication. Le point focal de FPP au Cameroun est le CED, qui coordonne les actions de terrain et répartit les financements. Toutefois, FPP finance aussi directement les ONG locales pour des projets spécifiques.

Le FPP fut l'un des plus virulents opposants au pipeline Tchad-Cameroun, accusant le projet et la Banque mondiale de violer les droits des populations pygmées baka et bagiély. C'est cette organisation qui, à cette occasion, a lancé les mouvements de plaidoyer en faveur des Pygmées au Cameroun. Depuis, elle finance toutes les ONG locales travaillant spécifiquement avec les Baka ; elle est aussi un des partenaires importants du Racopy.

Le CEFAID et l'Orader mobilisent les mêmes champs d'action que ces organisations internationales, c'est-à-dire la dénonciation, le plaidoyer et le lobbying. C'est certainement la raison pour laquelle leurs membres sont considérés comme des activistes, notamment par le WWF qui est particulièrement visé et accusé par ces organisations. Il se rejoue en fait, au travers de ces deux ONG locales, les oppositions historiques entre « pro-conservation » (place qu'occupe le WWF) et « pro-autochtones » (FPP). C'est pour cela que ces ONG ne reçoivent que très peu de financements du WWF. Quand financement il

Il y a, c'est toujours dans le cadre d'un projet dont le Rose est le commanditaire. À ce titre, les financements passent toujours par lui et jamais directement entre ces organisations.

2.1.3- Les ONG « experts »

Les ONG que je désigne sous cette appellation sont créées et présidées par des professionnels du développement. Ces derniers ont suivi un cursus universitaire à Yaoundé dans le domaine de l'aide au développement ou de l'environnement et ont eu l'occasion de travailler au préalable dans d'autres organisations. Ils connaissent ainsi parfaitement les rouages des ONG et des bailleurs, de même qu'ils en maîtrisent le langage. Leur spécialité n'est pas tant l'action de terrain que le montage de dossiers, la recherche incessante d'appels d'offres et la consultance. Ils se placent et se « vendent » comme des experts. Ces ONG sont également caractérisées par le capital social élevé de leurs membres. Le fait de ne compter aucun Européen dans leur bureau leur confère un surcroît de légitimité.

L'Opade, créée en 2007 par un Ewondo de la province du Centre, est l'une de ces ONG. Son président et créateur est venu s'installer à l'Est, « *appelé par ses collègues qui travaillent au ministère et dans les sociétés d'exploitation forestière* » (le président d'Opade le 30/01/08, Yokadouma). Lors de notre entretien, il m'expliqua ainsi la raison de son arrivée :

« Je suis un professionnel de la foresterie et du développement, et ici, ça manque. Les ONG locales n'ont pas le niveau. C'est pour cela qu'on a fait appel à un professionnel pour faire avancer les choses. Je suis arrivé en tant que consultant pour améliorer la gouvernance et renforcer les capacités d'une ONG locale (le CEF AID). Mais il y avait trop de problèmes de gestion financière et trop de pression de la part des partenaires pour que je crée ma propre structure. »
(Id.)

Bien que cette version ait été quelque peu nuancée par d'autres interlocuteurs, il n'en reste pas moins que, depuis 2007, l'Opade agit comme un bureau d'études vendant de l'expertise. Si le seul permanent de la structure est son président, la figure 21 met en évidence que l'ONG s'est dotée d'un conseil d'administration au sein duquel siègent le sociologue en chef du WWF-Jengi, le chef de la section faune du Minfof, un agent du groupe forestier Sefac, le responsable du volet socio-économique du groupe Delcovenert,

ainsi que l'agent local de la GTZ. De plus, le président de l'association est entré en 2008 au conseil municipal de Yokadouma en tant que conseiller à l'environnement.

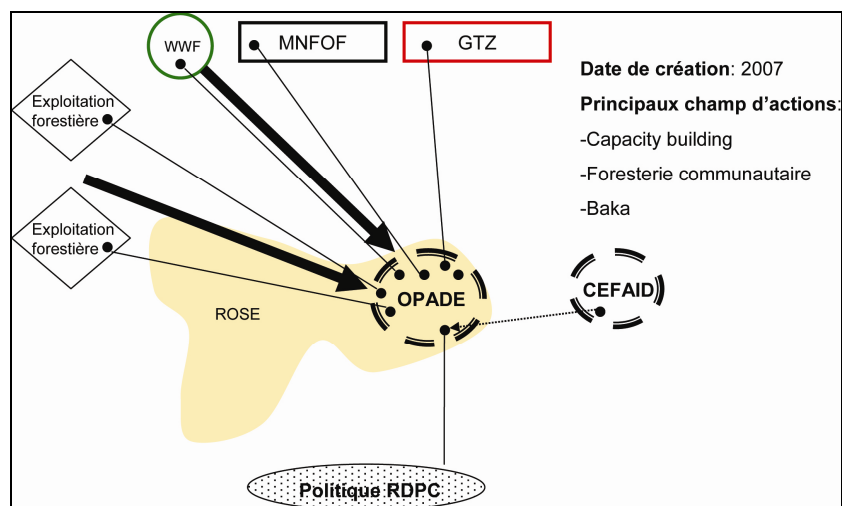


Figure 21 : L'ONG Opade et ses nombreuses relations.

La structure bénéficie donc du « capital social » important de son président, capital social qui a conditionné et qui est renforcé par la création de relations particulières entre le président de l'ONG et des personnalités politiques (comme le maire, le sous-préfet et le receveur municipal de Yokadouma). Ce président a ses entrées dans plusieurs compagnies forestières pour lesquelles il avait travaillé par le passé. C'est en même temps ce qui rend son positionnement ambigu, et ce d'autant plus que les clients les plus fréquents d'Opade sont la mairie, le WWF et les compagnies forestières, dont des membres sont dans le conseil d'administration. L'Opade représente donc un nœud central entre plusieurs composantes puissantes de l'Est-Cameroun (politiques et économiques). Elle intervient également sporadiquement auprès d'autres ONG locales qui l'emploient pour réaliser des expertises. Ses objectifs et son champ d'action sont larges, si bien qu'il est relativement difficile de la positionner suivant un champ d'action spécifique.

Cependant, nous le verrons, ces échanges de prestation et de consultance constituent un moyen de fonctionnement et de relation commun à toutes les ONG de cette région.

Une deuxième ONG, le Cifed, peut entrer dans cette catégorie, bien qu'elle arbore des caractéristiques qui pourraient la rapprocher des « ONG pour continuer l'action des

agences de coopération » précédemment décrites. C'est le cas du Cifed, créé en 2001 par cinq animateurs du programme GTZ/Proforat, comme cela est représenté sur la figure 22. Rappelons que cette ONG, en dépit des liens de ses membres avec la GTZ, n'a pas été créée par l'agence de coopération, qui n'y a même jamais apporté d'appui financier. En revanche, les membres de l'ONG ont, pendant plusieurs années, eu double emploi (membres actifs de l'ONG et employés de la GTZ). Le président de la structure a ainsi continué à travailler pour la GTZ même après la fin du programme Proforat. Il n'a quitté ce poste que pour remplir sa fonction de député de la Boumba-et-Ngoko, fonction qu'il occupe encore aujourd'hui, en 2010. Cette haute personnalité est un atout non négligeable de la structure. Son influence permet à l'association d'obtenir de nombreux contrats et d'être insérée dans de nombreux réseaux économiques et politiques locaux. C'est l'une des structures qui remporte le plus régulièrement des consultances.

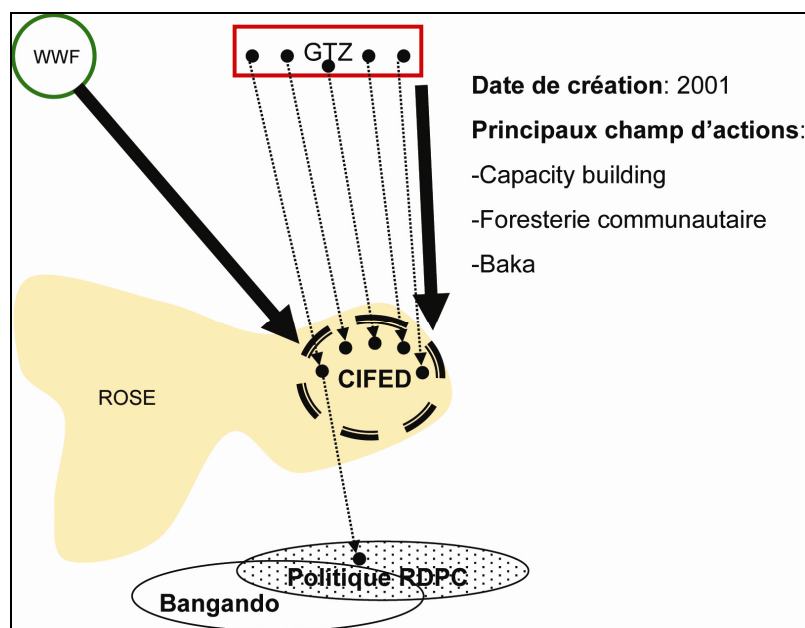


Figure 22 : L'ONG Cifed et ses relations multiples avec la GTZ.

2.1.4- Les dernières arrivées

Cette catégorie comprend des ONG dont les champs d'action et les objectifs sont peu définis et changent au gré des opportunités. Nouvellement arrivées dans le secteur de

l'Est-Cameroun, peu de personnes peuvent citer leur nom, car elles sont plutôt connues sous le nom propre de leur président. Ce sont pour ainsi dire des organisations unipersonnelles, dont le président est la seule personne réellement active et dont le capital social est réduit à sa propre communauté. Elles ont été créées à une époque où les autres ONG locales étaient en plein boom d'activité. Opportunistes, les objectifs et les plans d'actions utilisent tour à tour l'ensemble des vocables à la mode dans le domaine du développement (renforcement des capacités, appui des populations à la base, autopromotion...). Elles n'ont en fait réalisé que très peu d'actions et n'ont jamais obtenu de financements de l'extérieur.

Si les colorations ethnique, politique et religieuse sont, sans conteste, communes à toutes les ONG locales, dans le cas de celles que nous décrivons ici elles sont exacerbées. D'ailleurs, l'autochtonie des membres de l'ONG est sans cesse mise en avant et constitue un des éléments centraux du discours. Nous développerons ce point ultérieurement.

Dans cette catégorie, nous pouvons citer l'AIPDCT⁸³. Créée en 2002 en tant qu'association de musiciens, elle a obtenu le statut d'ONG deux ans plus tard en même temps qu'elle se transformait en « *organisation technique d'appui et de renforcement des capacités mettant en avant le tourisme, l'agriculture et la foresterie communautaire* » (Ch., président d'AIPDCT, le 17/03/09, Yokadouma). Le président et les membres sont tous des techniciens du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, et se présentent également comme ambassadeurs de l'Église de la foi Bahá'í⁸⁴ pour l'Est-Cameroun.

Le Ceamdaire est une autre ONG que l'on peut classer dans cette catégorie. Je n'ai malheureusement pu obtenir que très peu d'informations à son sujet, les bureaux étant constamment vides lors de mes périodes de terrain, et le président (rencontré à plusieurs reprises par hasard en ville) déclinant systématiquement mes demandes d'entretien. De manière informelle et au gré des conversations, j'ai pu apprendre seulement qu'elle tente d'investir le champ de la foresterie communautaire et que son président est fortement impliqué dans la cellule du RDPC, ce qui fait dire à certains que c'est une structure de

83. Association pour la promotion et le développement culturel touristique (AIPDCT).

84. Les Bahá'í représentent une communauté religieuse née en Iran au XIX^e siècle. Je n'ai aucun renseignement sur les modalités d'arrivée, de diffusion et de représentation de ce mouvement dans l'Est-Cameroun, sinon que la « centrale » est basée à Yaoundé, dans le quartier d'Elig Essono.

lobbying politique déguisée. Dans la figure 23 ci-dessous, nous pouvons voir que ces deux ONG n'ont pour tout réseau que celui de leurs membres, qui plus est tous fonctionnaires locaux.

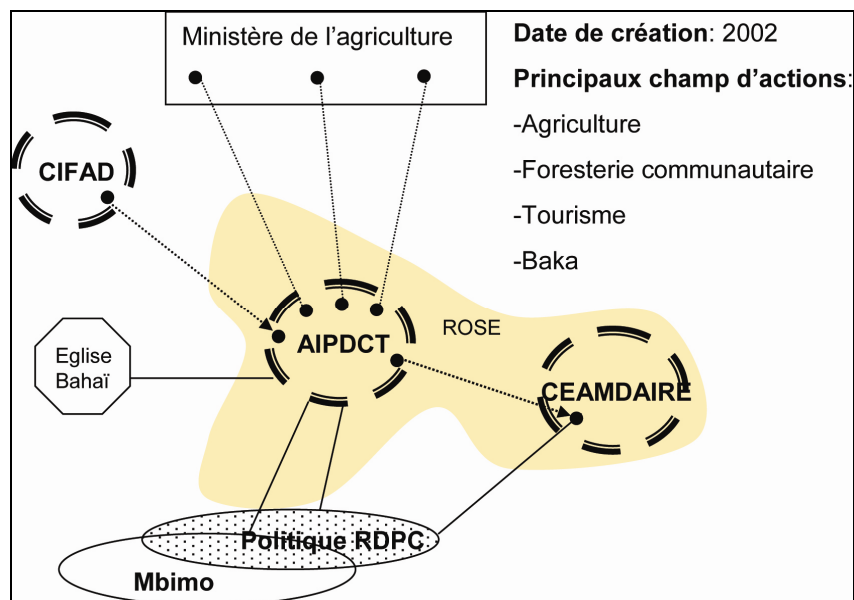


Figure 23 : AIPDCT et Ceamdaire, deux ONG aux réseaux faiblement développés.

Nous pouvons également citer le Mdaap⁸⁵, légalisé en 2009 et dont l'objectif est de « fournir tous les services susceptibles d'améliorer la situation économique et sociale de ses membres⁸⁶ ». Les membres créateurs de cette ONG appartiennent tous à la même famille de Yokadouma, celle de l'actuel maire de la ville. Le président du Mdaap est également le pasteur de l'église adventiste de Yokadouma. Il s'agit en fait d'une « association de ressortissants », c'est-à-dire une association composée de membres issus d'une même communauté (comme le schématise la figure 24) mais vivant maintenant à l'extérieur (en milieu urbain) et dont l'objectif est d'œuvrer au développement du « village ». Le Mdaap n'est qu'un exemple parmi d'autres de ces multiples ONG dont les membres appartiennent tous au groupe ethnique mbimo et dont l'émergence coïncide avec l'arrivée à la tête de la mairie de Yokadouma d'un maire lui-même mbimo.

85. Mouvement pour le développement, l'appui et l'autopromotion.

86. C'est la formulation exacte qui apparaît sur les statuts de cette ONG, que j'ai eu l'occasion d'avoir en main.

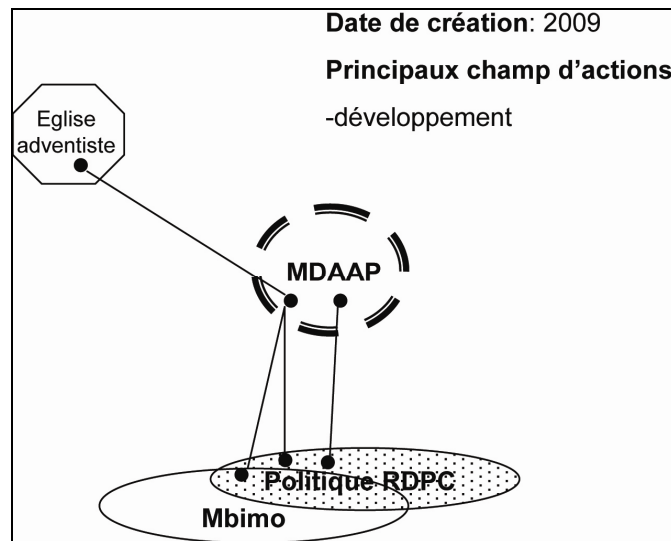


Figure 24 : Mdaap, une association de ressortissant déguisée en ONG.

Au regard de ces positionnements et des stratégies tant des individus que des structures, on réalise que le secteur des ONG (surtout les locales) est loin d'être aussi homogène que le laisseraient supposer leurs discours et les objectifs affichés. Certes, en analysant ces discours officiels, on se rend compte de la force de propagation des discours internationaux (de même que la maîtrise qu'en ont les acteurs locaux), mais ils ne nous renseignent cependant en rien sur la manière dont ces organisations agissent en réalité.

Suivre les trajectoires sociales et personnelles des individus actifs dans ces organisations est donc bien plus riche d'informations que s'arrêter sur les discours affichés. Car derrière les discours lisses et convenables semble se dessiner d'autres types d'objectifs, d'autres justifications mais surtout une continuité des réseaux existants et de forts ancrages dans diverses arènes (administratives, politiques...).

Le découpage d'un « objet ONG » ne fait donc sens, selon moi, que s'il est abordé au travers d'une intégration sociologique de ce secteur, au-delà du statut d'ONG. Cela semble vrai autant pour une grande ONG internationale comme le WWF (qui se présente

comme apolitique) que pour la multitude d'ONG locales. Posée ainsi, l'analyse du secteur des ONG permet de soulever une autre série de questions.

Ces ONG représentent-elles réellement la « société civile » comme cela est souvent avancé, et si tel est le cas, laquelle ?

Arrivent-elles à jouer les contre-pouvoirs ? Influencent-elles les politiques et les acteurs de la zone ? Si tel est le cas, comment ?

Qu'en est-il des mécanismes, processus et modalités de fonctionnement et d'action effectivement mis en place ?

Avant d'aborder ces questions, il est indispensable de compléter la description de ce secteur en y introduisant le WWF et les relations qu'il entretient avec les ONG locales.

3- Les ONG locales dans la gouvernance : rupture ou continuité ?

Ces quelques éléments mettent en évidence que les ONG locales ne forment finalement pas un secteur aussi homogène que nous aurions pu l'imaginer si nous nous étions arrêtés aux premiers critères formels de description. Ce premier niveau de description nous renseigne tout de même sur l'attention que ces ONG locales portent à remobiliser et afficher les discours internationaux, la maîtrise de cette rhétorique étant indispensable pour capter la manne des subventions distribuées par les agences internationales. Elles s'affichent ainsi comme des partenaires valables, largement au fait et compétents sur les nouveaux enjeux de société (gestion durable, démocratie, développement...) et sollicitent leur participation à l'action (et aux projets financés bien sûr). À ce titre, elles bénéficient de nombreuses formations (dispensées par des agences de coopération, des ONG internationales, des programmes institutionnels), dont une partie consiste à les former, pour qu'elles forment à leur tour les populations locales. On attend d'elles qu'elles maîtrisent certains vocables, certaines notions et qu'elles les transmettent aux populations qu'elles sont censées représenter. C'est en cela qu'elles sont considérées comme des courroies de transmission des discours internationaux (à propos de la gestion durable, la

bonne gouvernance, la démocratie...). C'est d'ailleurs le rôle qu'on veut leur faire jouer et c'est précisément ce vocable de « courroie de transmission » qui est utilisé dans de nombreux projets institutionnels.

Le deuxième niveau fait ressortir une forte inscription de ces organisations locales dans les réseaux sociaux et politiques de l'Est-Cameroun, ce qui laisse entrevoir qu'elles participent, d'une manière ou d'une autre, à la gouvernance locale et que leur rôle va bien au-delà de celui de courroie de transmission qui leur est assigné. En effet, en dépit des ressemblances qui sont dues à la confrontation avec les discours des institutions nationales et internationales, chacune d'entre elles a une spécificité tenant aux activités économiques de sa clientèle, aux stratégies promotionnelles de ses leaders et à l'influence de personnalités politiques ou encore de communautés religieuses. Cela est somme toute normal puisqu'elles sont censées représenter la société civile. Cependant, comment accommodent-elles les objectifs imposés par leurs bailleurs de fonds et le discours international avec leurs propres objectifs, leurs statuts et positions dans leur société ? Comment négocient-elles leurs multiples positions et obligations ? Comment se positionnent-elles ? Comment participent-elles de la gouvernance ? Représentent-elles la rupture tant attendue dans la gouvernance régionale ?

En prenant pour unité d'analyse les différentes relations déployées, et non les structures ou les individus pris un à un, des ressemblances et des constances peuvent être mises en évidence. La figure 25 (page suivante) synthétise quelques-unes de ces relations, qui apparaissent comme des caractéristiques essentielles et nous donnent des indices sur le positionnement et le fonctionnement des organisations. Ce sont autant d'éléments qui renseignent sur leur rôle et leurs stratégies et qui mettent en évidence le fait qu'elles sont devenues des acteurs stratégiques dans l'arène sociopolitique de l'UTO. Les relations privilégiées que ces ONG locales entretiennent avec des bailleurs spécifiques (par exemple, Cifed travaille principalement avec le WWF, tandis que CEFAID et Orader spécifiquement avec FPP) ne semblent pas indépendantes et sans influence sur les objectifs qu'elles affichent et leurs discours. Il se dégage de la figure 25 l'image de structures internationales (ONG ou agence de coopération) affirmant leur réseau et leur

influence au niveau local au travers de partenaires privilégiés, chaque structure internationale ayant son partenaire local. De même que les dernières ONG créées sont celles qui n'ont qu'un ancrage politique et aucun lien avec les organisations internationales. On remarquera aussi que si les organisations internationales financent plusieurs ONG locales, rares sont les ONG locales qui ont des liens simultanément avec plusieurs de ces organisations internationales. Doit-on en conclure que les ONG locales sont sous influence, ou encore dominées par ces acteurs internationaux ? Sont-elles des projections territoriales, des succursales de ces organisations internationales ? Est-ce une forme de clientélisme ? de dépendance ?

Ou au contraire ces ONG locales manipulent-elles allègrement ces bailleurs internationaux pour réaliser leurs propres objectifs ?

Si les données dont je dispose ne sont pas totalement suffisantes pour décrypter l'ensemble de ces liens et des mécanismes qui régulent ces relations, elles permettent néanmoins d'esquisser des tendances qui sont autant de pistes à approfondir.

3.1- De nouveaux acteurs stratégiques dans une arène sociopolitique fragmentée

3.1.1- De nouveaux partenaires

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, le champ politique de l'Est-Cameroun s'est fragmenté à la fois par la succession des événements historiques et par la multiplication des instances détentrices d'une certaine forme de pouvoir (polycéphalie).

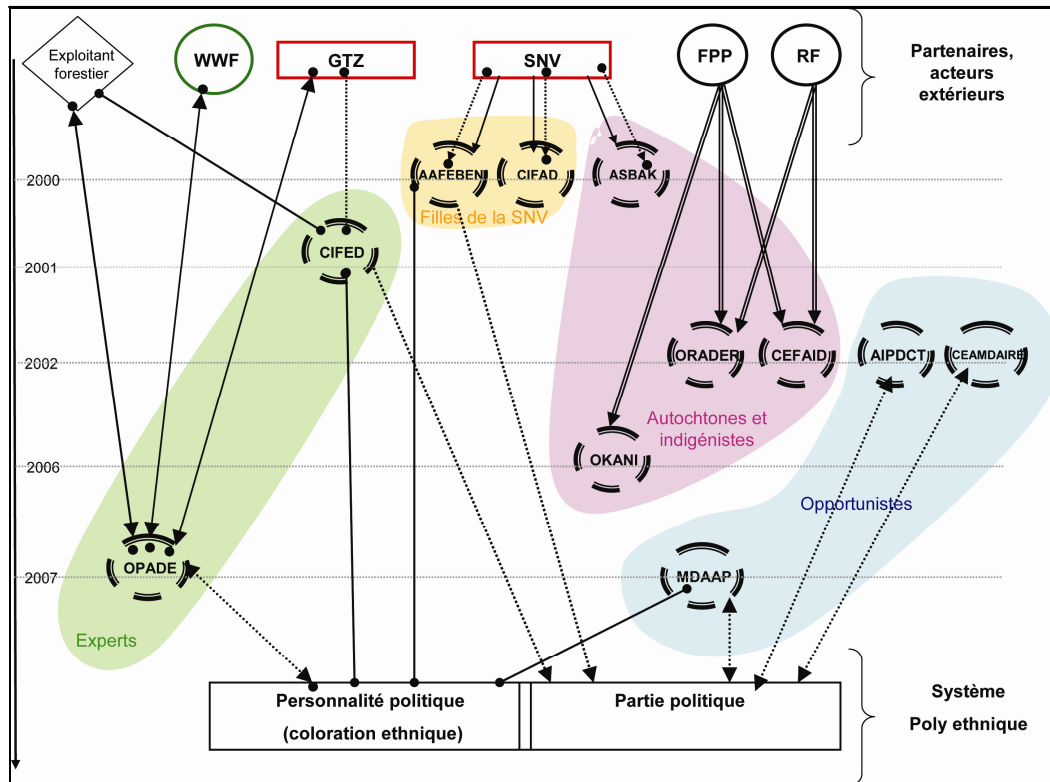


Figure 25 : Synthèse simplifiée des ONG de la Boumba-et-Ngoko et des relations qu'elles entretiennent avec les organisations internationales.

Fragmentation et multiplication ont été en outre renforcées par le processus de décentralisation qui, depuis 1990, a ajouté de nouvelles institutions et a redistribué légitimité et formes de pouvoir (chapitre 5). L'apparition des ONG vient-elle augmenter cette fragmentation ? Peut-on parler, avec la naissance et la création de ces ONG et des nouveaux dispositifs de participation qui se mettent en place avec la décentralisation, d'une ouverture de l'« espace public » (au sens d'Habermas, 1978), tel que cela est attendu avec mise en place des processus de création de la société civile et de participation ?

▪ *Un rôle de contestation et de dénonciation*

Créées dans un mouvement d'émergence puis de renforcement de la société civile, les ONG locales sont censées, dans les discours, offrir une alternative « au tout-État » et au secteur privé, et ainsi faire naître pour les populations locales de nouvelles possibilités d'action et de participation aux décisions locales. Aujourd'hui indissociables de la société

civile voire confondues avec elle, les ONG doivent alors veiller au respect des intérêts des populations face à des représentants politiques, constamment accusés de poursuivre des intérêts personnels plutôt que publics. C'est par exemple ce que le représentant du WWF-Jengi invite les ONG locales à faire, en leur disant lors d'une réunion du 17/03/09 à Yokadouma :

« Les gars du Minfof sont suspects dans la coupe illégale de bois à Kika, et tout le monde le sait. C'est à vous [ONG] d'aller parler fort, c'est votre rôle de représentants de la société civile. »

C'est aussi le discours prononcé par le représentant du Programme d'appui à la société civile (Pasoc)⁸⁷ lors d'une réunion de formation des ONG locales à Yokadouma, le 30/01/09 :

« Votre rôle de société civile, à vous les ONG, c'est d'interpeller les pouvoirs politiques, de participer à la responsabilisation des personnalités politiques, d'interpeller les privés [...], d'écrire des lettres de dénonciation à la cellule de contrôle de l'État et au réseau dynamique citoyenne⁸⁸ pour dénoncer les abus des responsables⁸⁹. »

Et celui-ci d'ajouter : *« Vous devez vous développer. Dans chaque programme que le bailleur fait, il faut des membres de la société civile, c'est obligatoire » (id.).*

Les ONG locales de la Boumba-et-Ngoko semblent, pour la majorité, avoir intégré ce discours et elles n'hésitent pas à s'en saisir pour asseoir leur participation à la vie politique locale. Pour justifier leur rôle, elles n'hésitent pas non plus à clamer haut et fort que *« nous [les ONG], on est la société civile on ne peut pas nous corrompre⁹⁰ »*.

Si certaines (comme le CEFAID et Orader) s'inscrivent dans la contestation et la dénonciation de pratiques anti-démocratiques (et de corruption), d'autres sont réticentes à jouer ce rôle. C'est notamment le cas pour les organisations dont les présidents ont une

87. Le Pasoc est financé entièrement par l'Union européenne et porté entre autres par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat). L'objectif général est d'assurer la participation et la contribution des acteurs non étatiques au suivi des politiques publiques afin de lutter contre la pauvreté.

88. La cellule de contrôle de l'État (Conac) et le réseau dynamique citoyenne (RDC) sont deux plates-formes créées par le programme anti-corruption au Cameroun. L'objectif de ces plates-formes est de pouvoir dénoncer et rendre publique principalement la corruption qui relèvent des institutions de l'État. Malheureusement, mes enquêtes révèlent qu'ils ne sont que très peu opérationnels.

89. « Responsable » doit être entendu ici au sens d'homme politique ou représentant l'État.

90. La présidente d'Aafeben, le 30/01/09, Yokadouma.

double casquette, celle de président d'ONG et celle de représentant du parti politique au pouvoir (c'est le cas notamment d'AIPDCT, Ceamdaire et Mdaap).

▪ ***Des partenaires du dialogue et des négociations politiques***

C'est ainsi que dans les discours et dans la vie politique, les ONG se sont imposées comme de nouveaux acteurs détenteurs de pouvoir, qui viennent s'ajouter (et parfois se superposer) aux instances préexistantes avec lesquelles elles doivent entrer en dialogue. Parce qu'elles sont imposées par les bailleurs de fonds dans les instances de décision et de concertation et parce que ces bailleurs les appuient financièrement et humainement, elles jouissent d'une reconnaissance particulière qui leur insuffle du pouvoir (fût-il faible). Reconnaissance, appuis, financements en font des acteurs quasi incontournables, particulièrement dans l'Est-Cameroun, maintenant que les questions de gestion décentralisée et de participation sont au cœur des enjeux politiques et que les ONG locales se placent dans ce créneau.

D'ailleurs, si nous revenons au schéma organisationnel de l'UTO par exemple (figure 12, p.236), la « société civile », inscrite comme membre à part entière des instances décisionnelles, est, dans les faits, essentiellement représentée par des ONG locales. De même, dans les plates-formes de concertation (forêt, safari...), les ONG locales ont une place et un rôle attitré au côté des exploitants, des représentants de l'État et des instances traditionnelles.

Les institutions politiques (mairie, chefferies de village, préfectures) et administratives (Minfof) doivent désormais négocier avec ces nouveaux acteurs. À titre d'exemple, alors que les modalités de répartition et d'utilisation de la redevance forestière annuelle relevaient de négociations en huis clos entre administrations et autorités traditionnelles, ces dernières doivent désormais composer avec les ONG locales qui, assises elles aussi à la table des négociations, ne manquent pas de faire entendre leur voix. Mes interlocuteurs m'ont d'ailleurs fait remarquer que le poids des ONG locales est encore plus important dans les négociations politiques depuis que le Carpe en a financé plusieurs⁹¹ pour mettre

91. Aafeben, Cifed, Orader et Cifad.

en œuvre un programme de suivi de la bonne gestion de la RFA. La preuve de leur influence vient du fait que, si certains agents administratifs les discréditent, d'autres entrent dans les ONG locales (c'est le cas d'Opade), voire créent leurs propres structures (AIPDCT) !

▪ ***Une opportunité pour des acteurs peu représentés***

Des communautés qui étaient jusque-là dans l'incapacité de participer aux débats vont dorénavant avoir les moyens de participer, même indirectement, au jeu politique local à travers ces structures.

C'est le cas des Baka, mais aussi des communautés qui ne possèdent pas d'élites à même de négocier pour eux, qui bénéficient ainsi d'une relative visibilité sur la scène nationale. Ces ONG les aident à jouer un rôle dans les arènes de la gestion des ressources, du développement et même dans des instances très fermées, comme celles relatives à la certification forestière⁹², et ce d'autant plus que le discours international, largement repris par les ONG locales (nous l'avons vu), prône une plus grande participation des Baka au processus. Se met ainsi en place une réelle discrimination positive en faveur des Baka, largement financée par des fonds internationaux. Elle permet la participation croissante de représentants baka dans des organes où ils étaient auparavant absents. Chaque ONG a « son » représentant baka et toutes ont déjà mené au moins un projet de création d'une association baka. C'est d'ailleurs, d'après mes informations, un des axes communs à la quasi-totalité des projets ayant trait à la gestion des ressources dans l'Est camerounais. Seuls le CEFAID et Orader ont employé à plein temps au moins un Baka dans leurs structures, les autres ONG ne les font intervenir qu'au coup par coup, quand le besoin s'en fait sentir.

C'est aussi le cas des allogènes⁹³ qui ont créé des ONG et qui peuvent désormais s'insérer de manière plus formelle dans les cercles politiques locaux. Par exemple, le président

92. C'est notamment le cas d'Okani, qui participe aux discussions relatives à la réforme du référentiel FSC. Okani intervient aussi dans les discussions en cours au niveau national sur la reconnaissance du statut de peuple autochtone.

93. Rappelons que sont appelés « allogènes » ceux qui ne sont pas des natifs du lieu, ceux qui viennent d'ailleurs.

d'Opade, bien que né dans le Centre, participe de droit à la politique de la ville de Yokadouma en tant que conseiller à l'environnement. Autre exemple, les présidents de CEFAID et d'Orader (tous deux originaires de l'Ouest-Cameroun, comme on l'a vu) peuvent participer aux enjeux relatifs à la gestion communautaire, qu'ils peuvent même influencer dans une certaine mesure. Le renforcement du « capital social » des ONG, qui a accompagné leur création, augmente par ricochet le statut social de leurs responsables.

3.1.2- Des courroies de transmission de la gouvernance prescrite

- ***Véhiculer des principes et de nouveaux modes de fonctionnement***

Qu'elles le veuillent ou non, qu'elles trichent ou non avec les règles, les ONG, en tant qu'organisations issues de la société civile, représentent une courroie de transmission des normes de la gouvernance prescrite. Parce qu'elles sont présentes à différents niveaux de prise de décision et qu'elles ont, en partie, réussi à se positionner comme nouveaux partenaires politiques, les ONG locales peuvent être considérées elles-mêmes comme une forme visible de la prescription.

En participant à toutes les réunions et en se tenant constamment informées, ce sont elles principalement qui véhiculent les informations et les discours des agences internationales au niveau local. Elles sont également les premières à dénoncer le non-respect des principes de la bonne gouvernance environnementale. Elles concourent ainsi à favoriser la transparence (en participant, en faisant circuler l'information, en dénonçant des abus ou en demandant des financements pour résoudre tel ou tel problème), elles participent à la construction d'une société civile (en se regroupant, en favorisant la création d'associations communautaires) et véhiculent le message de gestion durable des ressources et les nouvelles normes mises en place (en menant des actions de sensibilisation et en expliquant les nouveaux principes de gestion et d'utilisation de l'espace).

▪ **Véhiculer des discours**

L'homogénéisation des positionnements relève d'une appropriation par les ONG des discours promus par les promoteurs de gouvernance environnementale prescrite ; elle met en évidence la capacité d'assimilation des logiques et des langages prescrits. Leur utilisation par les acteurs des ONG locales ne représente cependant pas qu'une manipulation de rhétorique destinée uniquement à obtenir des financements. En les utilisant et les promouvant, certains de ces acteurs ont fini par y croire et les ont intégrés dans leur vision des choses et leurs actions. C'est ainsi par exemple que les ONG locales font de réels efforts pour mettre en œuvre des principes participatifs quand elles sont chargées d'intervenir dans les villages ou encore que les populations villageoises en appellent à la démocratie et au vote face à certaines situations. Cependant, cela ne doit pas masquer le fait que ces discours et notions font l'objet de transcodage.

Si les populations locales commencent à comprendre les différentes obligations qui leur incombent, ainsi que les nouveaux mécanismes de gestion, c'est en partie grâce au travail de sensibilisation et d'appui technique que les ONG réalisent dans les villages. Même si tous les villages ne sont pas touchés et que les visites sur le terrain sont très sporadiques, les ONG locales véhiculent les informations et mènent des actions de surveillance. C'est ainsi que là où elles sont actives⁹⁴ de nombreux discours m'ont été tenus sur la Banque mondiale, « *la défense des droits des populations autochtones* », « *la représentativité* », ou encore sur « *la sensibilisation* » ; on me parla ainsi de « *vote démocratique* », de « *sécurisation des droits* »... Des membres de GIC ou d'associations villageoises me demandent par exemple que l'on « *renforce leurs capacités* », d'autres s'indignent des longueurs administratives pour la « *légalisation de leurs structures permettant de sécuriser la zone* ». Dans une région où le taux d'analphabétisme est important et où l'accès à l'information est difficile, ce sont principalement les ONG locales qui transmettent ces expressions, issues des instances internationales. Mes observations dans ce sens ont été confirmées par plusieurs témoignages comme celui d'un membre influent de la communauté baka de Membélé :

94. Les ONG n'interviennent pas partout avec la même intensité, préférant se concentrer sur quelques villages, notamment Membélé, Yenga, Ndongo et Salapoumbé.

« CEFAID, CED et Aafeben nous aident à informer le gouvernement de nos activités en forêt et de nos difficultés. Ce que font les éco-gardes n'est pas normal et ils nous aident à nous faire entendre plus en avant⁹⁵. Ce sont aussi eux qui viennent nous informer et nous sensibiliser parce qu'on ne connaît rien. Grâce à eux, nous faisons la cartographie participative pour sécuriser nos droits. C'est eux qui viennent nous expliquer. Le Cifed est venu nous aider à créer une association communautaire, il nous a expliqué ce que c'est, comment on légalise, comment fonctionne une forêt communautaire. Il dit que c'est la forêt pour nous seuls les Baka et qu'on a le droit dedans. Ils nous rappellent les choses qu'on a oubliées et nous apprennent le vote. Moi, maintenant, j'attends qu'ils viennent me former parce que j'ai été mis au poste de responsable de gestion. Avec la formation tu comprends tout et après tu peux sensibiliser tes gens. » (Discussion en forêt, hiver 2009)

Pour conclure, il me semble que c'est la conjugaison de tous ces éléments qui constitue une rupture dans les modes locaux de gouvernance. Les instances décisionnelles traditionnelles et les institutions politiques locales (fortement liées au pouvoir politique de l'État) ne sont plus les seuls maîtres du jeu. Elles doivent désormais composer avec une pluralité de nouveaux acteurs qui interviennent dans les sphères publiques de gouvernance.

De même, la rétention de l'information que pratiquaient certains acteurs n'est plus aussi facile qu'avant. Les informations circulent, les populations connaissent mieux leurs droits – et non uniquement leurs devoirs, comme naguère ; même si cela est encore difficile, elles sont plus à même de pouvoir contester les dysfonctionnements qui les affectent, car elles comprennent, en partie, les mécanismes. En conséquence, les milieux politiques locaux ne peuvent plus fonctionner en vase clos, étant désormais pénétrés par ces nouveaux acteurs que sont les ONG, défendant d'autres intérêts et changeant substantiellement les règles du jeu. Ce qui va également marquer la rupture, c'est que ces acteurs sont fortement reliés au monde extérieur, qui s'invite à son tour dans les arènes locales et y imprime sa marque.

95. « Plus en avant » signifie à d'autres échelles administratives et auprès d'autorités non locales.

3.2- Un secteur sous influence extérieure

3.2.1- Des financeurs extérieurs en prise avec le local

- *Une dépendance financière...*

Rares sont les ONG qui bénéficient de fonds propres de fonctionnement ou de financement, en provenance directe ou indirecte de l'État, et qui peuvent réaliser, sur leurs propres subsides, des activités qu'elles ont elles-mêmes pensées. Sans ces financements extérieurs, aucune de ces ONG ne pourrait survivre, leur capital propre étant inexistant et la grande majorité de leurs personnels n'ayant pour toute source de revenus que leur activité au sein de l'ONG. Ce fait les place dans une grande dépendance à l'égard des organismes extérieurs à la région, ou même au Cameroun.

En m'intéressant aux projets que les ONG locales mettent en place sur le terrain, je me suis également rendu compte que toutes les « activités⁹⁶ » affichées correspondaient à des réponses à des appels d'offres lancés par des organisations extérieures (le Carpe, FPP, WWF, l'UICN ou un consortium d'organisations). Une grande partie de leurs activités va donc consister à les trouver et à y répondre.

En définitive, ces ONG réalisent des actions alors qu'elles n'ont que peu de maîtrise sur la définition des termes de référence, des moyens ou même sur les résultats escomptés. Elles ne sont en quelque sorte que les « agents techniques » de projets présentés de l'extérieur. Leur sélection se fait principalement sur leur capacité à appliquer *strictement* les objectifs définis dans l'appel d'offres, ainsi que sur leur maîtrise du langage des institutions internationales. Parce que ces financeurs extérieurs sont peu nombreux et toujours les mêmes (USAID, organismes de coopérations bilatérales allemand et français, et quelques-unes des grandes ONG internationales), une sorte de course aux financements s'installe, ainsi qu'une homogénéisation des dossiers de candidature et des propositions locales. Bien qu'une certaine liberté d'action subsiste en ce qui concerne les moyens de réaliser

96. Je reprends ici le vocable utilisé par ces ONG pour faire référence aux actions ou projets de terrain qu'elles réalisent ou pour lesquelles elles postulent.

concrètement l'« activité », tout le reste – objectifs poursuivis, planning, résultats attendus, vocabulaire et formes d'action – est strictement encadré par l'appel d'offres et vérifié au moyen d'indicateurs. À la fois par habitude et grâce à leur maîtrise des attentes des bailleurs, les ONG ont désormais tendance à aligner leurs positionnements et à afficher des objectifs conformes à leurs attentes. C'est en substance ce que me confia la présidente d'Aafeben :

« Notre spécialisation, c'était avant tout les produits forestiers non ligneux, l'agriculture et les femmes. Mais depuis que notre principal bailleur s'est retiré [la SNV], on doit aller sur les sujets porteurs comme la participation ou les forêts communautaires. » (Yokadouma, le 28/01/09)

Ou encore le président d'Orader :

« L'objectif premier n'était pas de travailler avec les Baka. C'est à force de travailler qu'on a pris parti pour les Baka. On a vu qu'ils avaient trop de problèmes et qu'on ne pouvait pas rester assis. Et aussi parce que les fonds existaient pour nous aider à mener des activités dans ce domaine. L'argent, c'est le nerf de la guerre, surtout dans des zones comme ici. Même s'il faut prendre garde à ne pas se laisser mouiller la main de trop⁹⁷, c'est un paramètre qu'on ne peut pas ne pas prendre en compte. » (Yokadouma, également le 28/01/09)

▪ **... qui structure le secteur des ONG locales...**

S'il n'existe pas de règles sur le choix des partenaires financiers, un appel d'offres est toujours le bienvenu quel que soit l'organisme qui le propose, et une tendance à entretenir des contacts privilégiés avec certains organismes financeurs est de mise. Ces relations contribuent à influencer le choix des secteurs d'intervention principaux des ONG, qui se placent autant que possible sur le même secteur que leur principal bailleur. Une corrélation non négligeable existe donc entre objectifs et champs d'action des financeurs et des ONG locales, ce qui renforce l'idée que les premiers exercent une influence certaine sur les deuxièmes.

Au regard de la liste des bailleurs (figure 26 page suivante), dont la majorité⁹⁸ est composée des principaux auteurs de la prescription, il n'y a rien d'étonnant à ce que les

97. Mon interlocuteur me signifie par cette expression deux choses : le danger de se laisser complètement guider par les bailleurs au détriment de la réalité locale et celui de se retrouver dans des formes de malversations ou de détournement d'argent.

98. À l'exception du FPP.

ONG locales centrent leurs activités sur la mise en œuvre de la gestion participative des ressources naturelles, puisque leurs bailleurs sont les organisations les plus actives dans ce domaine.

La synthèse des liens entre bailleurs de fonds et ONG locales (figure 26) montre que tous les financeurs représentés sur le schéma ont largement participé à la mise en place du dispositif de conservation dans l'Est-Cameroun. De même, remarquons la centralité du WWF dans la répartition des financements et des projets.

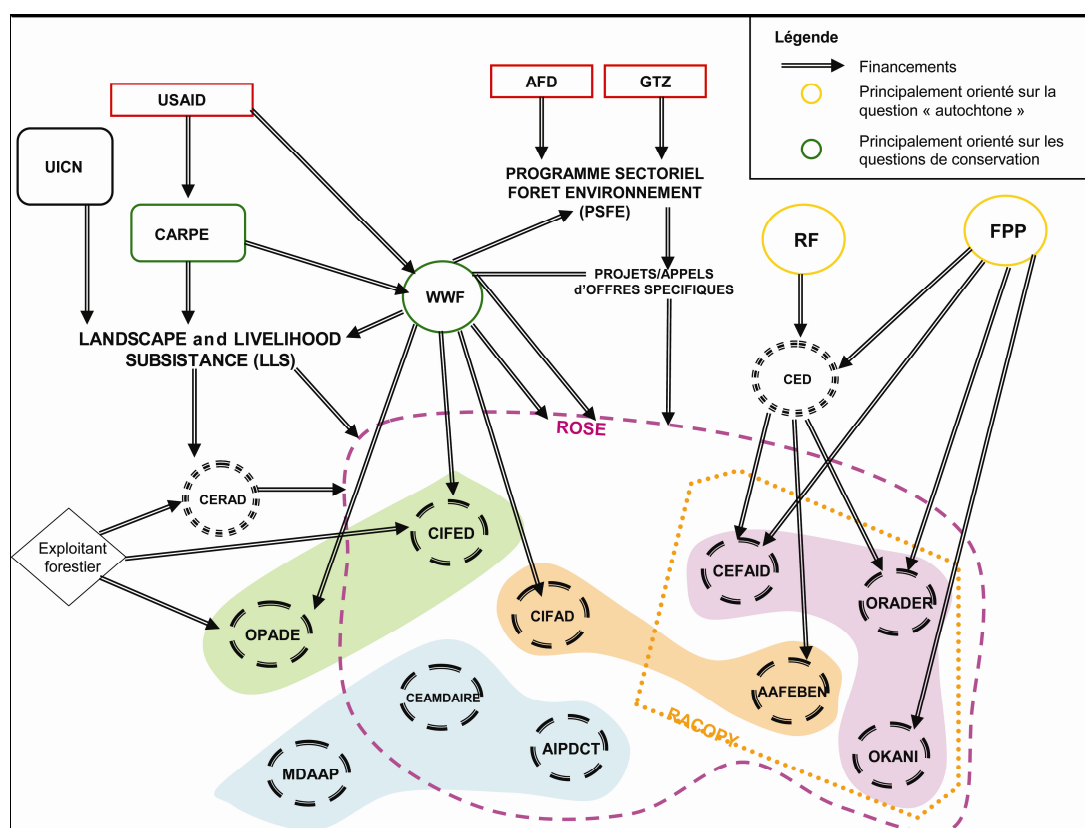


Figure 26 : Les principaux bailleurs de fonds finançant des projets dans la zone et leurs liens avec les ONG locales.

La focalisation de ces ONG à la fois sur un intérêt croissant pour les questions autochtones et sur les questions environnementales (ce que je nomme « verdisation ») est, d'après mes observations, une réaction aux positionnements stratégiques des bailleurs de fonds et aux injonctions de prise en compte de ces thématiques (dorénavant incontournables) dans tout projet.

▪ ***... influence les orientations...***

Mais comment expliquer la polarisation entre des ONG « expertes » se focalisant sur des sujets techniques et environnementaux (comme la foresterie et le suivi de la faune), des ONG « indigénistes », qui se concentrent sur les questions de droit des populations autochtones et des ONG « opportunistes » se déclarant compétentes sur tous les sujets ? Il s'agit selon moi de la nature des relations de dépendance entretenues par les ONG locales avec des bailleurs de fonds privilégiés, ainsi qu'un reflet des oppositions entre bailleurs, qui se répliquent au niveau local.

C'est notamment le cas avec l'opposition entre les organisations internationales WWF et Forest People Program (FPP). Ce dernier, principal détracteur du WWF au niveau international, est aussi le principal financeur d'actions relatives aux populations autochtones dans la Boumba-et-Ngoko. En finançant les ONG « indigénistes » et en déterminant actions et positionnement, FPP crée un pôle local d'opposition au WWF. À l'image de leurs bailleurs de fonds, les ONG indigénistes sont désormais (et de plus en plus) des acteurs virulents à l'encontre du projet Jengi. Elles mènent de véritables campagnes de surveillance et de dénonciation des actions du WWF sur les questions de participation et de prise en compte des populations autochtones.

Pour contrecarrer le FPP, le WWF a tendance à marginaliser les ONG « indigénistes », avec la conséquence qu'elles ne sont jamais financées par lui, à quelques exceptions près. Parallèlement, le WWF renforce d'autres ONG locales en les cooptant et en les formant sur la thématique de la participation.

C'est aussi la stratégie adoptée par certains exploitants forestiers qui vont tenter de contourner l'« incontournable » WWF, ou du moins chercher les moyens de garder une certaine latitude d'action à l'égard de cette organisation internationale. En choisissant de travailler avec des ONG dont les capacités d'expertise sont « validées » par le WWF, ils ont trouvé un moyen indirect de répondre aux exigences qui leur sont imposées.

Ces relations bailleurs-ONG et les stratégies déployées sont une des raisons qui poussent les ONG locales à rendre peu transparentes leurs sources de financement, car leur accointance particulière avec tel ou tel bailleur les exclurait d'emblée de financements

provenant d'une autre source. Cela est particulièrement criant en ce qui concerne les ONG financées par le FPP, qui sont exclues aussitôt de tout financement direct ou indirect provenant du WWF ou de la Banque mondiale. De même, certaines ONG auront tendance à cacher leur travail d'expertise directe auprès des sociétés forestières, afin de solliciter des financements (par exemple, auprès du WWF) pour réaliser cette même mission d'expertise !

À travers cette analyse des stratégies, il semble se rejouer au niveau local des oppositions entretenues dans les sphères internationales, par exemple la très classique opposition « conservationnistes » *vs* « pro-populations », ou encore Banque mondiale *vs* anti-libéraux⁹⁹. Cette transposition au niveau local des positions internationales renforce l'impression d'un secteur local « sous influence », ou au moins fortement connecté au niveau international. Dans une moindre mesure, cela est également vrai pour les jeux d'influence entre organisations de coopérations bilatérales, chacune essayant de garder son « pré carré » en s'imposant comme partenaire unique.

▪ ***... pour des actions et résultats normatifs***

Cette relation d'influence et de dépendance trouve également un écho dans les types d'actions menées et leurs résultats, qui en retour informent sur les attentes réelles des bailleurs et sur les vrais objectifs poursuivis.

En définitive, le résultat d'un projet ne dépend pas tant de l'effectivité des actions menées que de la capacité de l'ONG à répondre à un certain nombre de critères et d'indicateurs normatifs. Par exemple, dans un projet de renforcement de la participation des populations baka au processus de gestion des ressources naturelles, la réussite du projet ne se calculera pas sur la capacité des Baka à imposer effectivement leur point de vue dans les cellules de gestion. Elle se calculera sur le nombre de ceux qui seront installés par le projet dans les cellules de gestion (dont un plafond minimal est inscrit dans l'appel d'offres), sur la capacité de l'ONG à avoir appliqué le principe de participation (dont la

99. Le Forest People Program a une position fortement anti-libérale et anti-Banque mondiale, dont elle est un opposant et détracteur.

preuve est la liste de présence¹⁰⁰), sur la production d'un rapport détaillé sur les moyens déployés (en suivant un canevas préétabli) et surtout sur un bilan comptable irréprochable...

Pour cela, les ONG locales suivent d'innombrables séminaires et séances de formation ; elles participent à des réunions financées par la coopération internationale (multilatérale et bilatérale)¹⁰¹ ainsi que par les ONG internationales¹⁰². Ces sessions de formations répondent à l'objectif qu'ont les organisations internationales de faire du *capacity building* des organisations de base et de l'appui à la société civile. Y sont développées et enseignées les approches participatives, les règles de la démocratie et de la bonne gouvernance, l'évaluation des besoins, les modalités de planification et de gestion des activités et des finances. C'est dans ces séances de formation que les acteurs locaux apprennent les termes de « facilitateurs », « prospective », « consultation »..., en somme le vocabulaire de l'aide au développement et des instances internationales.

L'objectif de ces formations est d'amener les ONG locales à fonctionner sur des modèles bureaucratiques prédéfinis¹⁰³. Comme l'explique un cadre du WWF lors d'une séance de formation :

« Quand on vous demande des comptes, il faut que tout de suite ils [les bailleurs] puissent voir si leurs indicateurs sont respectés. Il y a des méthodes et des contraintes qu'il faut respecter. C'est indispensable pour être crédible auprès des bailleurs. » (Le 04/01/09, Yokadouma)

Ou encore comme je l'ai entendu lors de la formation du Pasoc :

« Vous ne pouvez pas faire comme vous voulez. On ne gère pas une ONG comme on gère le ménage et les problèmes à la maison. Il y a des règles, des codes et des normes. C'est sur cela qu'on évalue, pas sur le blabla que j'ai fait, j'ai fait. » (Réunion pour le renforcement de la société civile du programme Pasoc, le 30/01/09, Yokadouma).

100. Il s'agit d'une sorte de feuille de présence sur laquelle sont inscrits les noms des individus dont la présence est attestée par leur signature. Cependant, la majorité des Baka ne sachant ni lire ni écrire, cette liste se transforme en une « collection de croix » devant chaque nom.

101. Principalement Union européenne et Pays-Bas.

102. Dans la Boumba-et-Ngoko ce sont principalement le WWF, le Forest People Program, le Codasc et des ONG comme le Cerad qui réalisent du *capacity building* auprès des ONG locales.

103. Je m'appuie sur la lecture de plusieurs documents relatifs au renforcement des capacités que j'ai pu trouver à Yaoundé (au WWF, dans les bureaux de la GTZ et de la SNV) ainsi que sur des observations réalisées lors de formations : le 25/01/08, à Yokadouma, renforcement des capacités pour l'objectif de conservation intégrées ; la réunion Pasoc du 30/01/09 déjà citée ; la réunion pour le renouvellement d'une convention WWF-Rose, le 17/03/09 ; plate-forme de concertation forêt-population, Djoum, le 13/02/08.

Plus encore, lors de ces séances où les capacités des ONG sont « renforcées », celles-ci vont être incitées à aller à leur tour renforcer les capacités d'autres ONG. C'est ainsi que seront diffusées les rhétoriques normatives, jusqu'aux confins des villages.

Se pose alors la question de la nature exacte des résultats réellement attendus par les bailleurs de fonds, ainsi que de leurs objectifs. Est-ce le caractère effectif d'une *gestion* durable et équitable des ressources qui est escompté, ou bien la conformité et la rationalité de *comportements* conformes à des dogmes qui sont attendus ? La question reste ouverte.

Les éléments que nous venons d'exposer laissent penser à une éventuelle mise sous tutelle par des instances internationales des ONG locales. Certes, nous venons de voir des relations qui apparaissent quelque peu déséquilibrées en faveur d'acteurs dominants, mais cela justifie-t-il de parler de tutelle ?

Cette question va trouver en partie sa réponse à travers l'étude des relations déployées entre le WWF et les ONG locales.

3.2.2- Le WWF-Jengi, un acteur d'interface, dominant

La tendance observée à ce que j'ai appelé la « verdisation¹⁰⁴ » des positions des ONG locales est liée à leurs relations avec les principaux bailleurs qui sont les prescripteurs de la « bonne » gouvernance environnementale, mais aussi le résultat d'une stratégie développée par le WWF à travers son projet Jengi.

- ***Acteur de la répartition des financements internationaux***

En se plaçant à la convergence des flux de financement issus des bailleurs (figure 26 p. 312), le WWF s'impose de fait comme un pivot financier ainsi qu'un acteur central dans le système. En effet, hormis les financements principalement en provenance des ONG d'*advocacy* (FPP et RF), la grande majorité des « transactions financières » à destination de l'Est-Cameroun passent par le WWF-Jengi.

104. Par « verdisation » j'entends la nouvelle prise en compte des questions d'environnement et de conservation par les ONG locales.

Cette position centrale est le résultat de plusieurs facteurs conjugués. Tout d'abord, rappelons que le WWF-Jengi est depuis 2006 le pilier de l'UTO S/E et qu'à ce titre il en est l'acteur institutionnalisé pour la mise en œuvre de la gouvernance prescrite.

D'autre part, il est aussi et surtout un des principaux bailleurs nationaux et sous-régionaux des projets de conservation intégrée au niveau sous-régional. Aussi, quand la politique conjointe d'harmonisation des stratégies de financements internationaux s'est renforcée (avec le PSFE dont WWF est un acteur important), c'est presque « naturellement » que le WWF-Jengi a été désigné responsable de la coordination des financements destinés aux projets prenant place dans l'UTO S/E.

Au nom de la composante V du PSFE (« renforcement des capacités des acteurs »), cet objectif d'utilisation rationnelle comprend également le contrôle de l'attribution de financements au niveau local, et qui plus est aux acteurs de la société civile. À travers l'objectif de « renforcement des capacités de la société civile » dont il s'est doté en 2006, le WWF-Jengi légitime sa position d'acteur central pour la répartition des financements.

Il n'est donc plus un projet ou un appel d'offres qui ne passe, d'une manière ou d'une autre, par le bureau du projet Jengi. Tout cela se traduit dans les faits par une intensification des contacts et des relations du WWF avec les ONG locales, celles-ci étant considérées à la fois comme des acteurs du secteur de l'environnement et comme des représentants de la société civile.

▪ ***Partenaires des ONG locales : la convention WWF-Rose***

C'est pour optimiser ses relations avec les ONG locales et pour répondre à son nouvel objectif que le WWF entreprend, en 2006, la signature d'une convention de collaboration avec le Réseau des organisations du Sud-Est (Rose).

Rappelons que le Rose a été créé en 2003 par les ONG locales sur incitation de la SNV et qu'il est initialement l'instance dans laquelle sont définis les objectifs et stratégies communes des ONG locales. Cependant, à partir de 2006, avec la signature de la convention de collaboration, le Rose prend une tout autre fonction : il devient une sorte de plate-forme de contact et de redistribution des appels d'offres, centralisée et orientée

par le WWF. L'immense majorité des propositions passent dorénavant par le WWF, qui les oriente vers les ONG locales, au travers du Rose.

Si la convention signée entre le WWF et le Rose a pour objectif de mutualiser et de coordonner le rôle de chacun, c'est à travers sa participation et son appui au Rose que le WWF va remplir son objectif de soutien de la société civile et imposer peu à peu les objectifs et les pratiques de la gouvernance environnementale prescrite, avec comme atout non négligeable le fait de « tenir les cordons de la bourse¹⁰⁵ ».

En définitive, les ONG n'ont pas d'autre choix que de se conformer aux attentes, aux décisions et aux orientations du WWF, pour pouvoir fonctionner et gagner des appels d'offres indispensables à leur survie. Elles savent que, dorénavant, il faut, si ce n'est collaborer avec le WWF-Jengi, au moins entretenir avec lui des relations pacifiées. Comme me l'explique le président d'Orader :

« Les ONG qui fonctionnent aujourd'hui sont celles qui dansent au son du tam tam de WWF. » (Yokadouma, le 04/01/09)

Effectivement, l'ONG locale CEFAID, qui était il y a peu la plus active et la plus importante de la zone, se retrouve aujourd'hui quasiment au point mort, à la suite d'un désaccord avec le WWF sur un projet commun et à l'orientation de son discours vers l'*advocacy* des populations baka. Cooptée auparavant sur des projets financés par le Carpe, l'UICN ou le WWF, cette ONG tombée en disgrâce auprès du WWF n'a plus le vent en poupe auprès de ces bailleurs. Circonstances aggravantes (aux yeux du WWF), cette dernière a renforcé ses relations avec Forest People Program.

« Avant, on travaillait beaucoup avec le CEFAID, mais ils ont pris une orientation qui n'est pas en accord avec nos principes, ils sont trop activistes, ça les rend naïfs sur la réalité de la situation. Et comme il y a eu des accusations de détournement d'argent, on ne peut pas cautionner. » (Cadre du WWF, le 25/01/08, Yokadouma)

105. Les promesses de financement font également partie de la stratégie : « On s'achemine vers une forme de financement en matériel comme on le fait avec le Minjof. L'année dernière, on a fait un projet pour équiper les partenaires, mais comme vous avez vu, ça n'a pas fonctionné. Mais on va refaire. Vous devez aussi de votre côté demander aux bailleurs de vous financer en matériel » (id.)

C'est aussi le même schéma pour l'Opade (dont un des membres du conseil d'administration est un personnage influent du projet Jengi), dont « *le mariage avec WWF s'est brouillé*¹⁰⁶ », mais cette fois sur des questions de détournement d'argent frauduleux.

L'ONG aujourd'hui la plus active, celle qui réalise le plus de projets et obtient le plus de financements, est le Cifed, protégé par le WWF. Comme me l'explique son président¹⁰⁷, ils ont su « *s'aligner sur les demandes de WWF* », et l'association « *aujourd'hui bénéficie pour l'ensemble de ses activités de l'appui technique et logistique du WWF* ». Et d'ajouter, pour toute réponse à ma question sur la raison de leur spécialisation sur les forêts communautaires : « *Ce sont les collaborateurs de WWF qui savent, ce sont eux qui nous ont orientés sur ça.* »

Du statut premier et officiel de « partenaire des ONG locales », le WWF-Jengi va évoluer vers celui de « mentor » du Rose, allant même jusqu'à s'en octroyer la paternité dans des réunions à Yaoundé, voire à usurper l'identité du Rose. C'est ainsi par exemple que le Rose est inscrit dans les rapports du WWF comme une réalisation de l'objectif « Renforcement des capacités de la société civile », ou que le *field forest officer* de WWF s'est présenté à une réunion comme étant le représentant du Rose, ou encore ce que m'a expliqué le *collaborative manager officer*, lors d'un premier entretien sur l'origine du Rose – avant de se rétracter quelques mois plus tard face à mes interrogations suspicieuses :

« *Dans ma mission je dois également faciliter la création de la société civile. C'est pour ça que j'ai fait le Rose et que je suis en contact avec les ONG locales.* » (Cadre du WWF, le 25/01/08, Yokadouma)

▪ ***Influences et orientations***

En participant à la réunion sur le renouvellement de la convention (le 17/03/09 à Yokadouma), j'ai pu observer à quel point le WWF dominait le réseau et comment les ONG locales étaient encouragées (de même qu'elles consentent) à orienter leurs actions vers une réponse et un soutien aux objectifs de l'organisation de conservation.

Ces orientations sont déjà manifestes dans le texte de base régissant la convention, qui stipule par exemple que, si « *le WWF s'engage à renforcer les capacités des ONG locales* » (il est

106. C'est en ces termes que sont évoquées les relations de proximité et de favoritisme entre les structures.

107. Le président du Cifed, Yokadouma, le 17/03/09.

précisé : « *en termes techniques et dans la limite des fonds disponibles* »), les membres du Rose « *s'engagent à participer et à respecter les termes du plan d'action conjoint* », ainsi qu'à « *adopter des démarches participatives* », à « *soutenir les communautés dans la limite de leurs droits et des obligations en vigueur* » et à « *lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles*¹⁰⁸ ».

Nous voyons là l'influence manifeste des discours de la prescription environnementale ainsi que les objectifs que se fixe le WWF-Jengi (se référer au chapitre 7) et qu'il impose aux autres acteurs, à travers la convention et le réseau. Finalement, quels que soient les objectifs et les positionnements spécifiques de chacune des ONG, elles sont fortement encouragées, si ce n'est à revoir leur position, au moins à intégrer celles imposées par la convention.

Cet ascendant du WWF sur la définition des actions des ONG locales (c'est-à-dire les actions qu'elles seront amenées à réaliser) est particulièrement manifeste au regard du « plan d'action » et des axes stratégiques 2009 du Rose. J'ai pu observer comment ils ont été dictés mot à mot par le représentant du programme Jengi, celui-ci insistant largement sur le fait que ces axes sont définis strictement selon « *le centre d'intérêt WWF pour 2009*¹⁰⁹ » et que seuls ceux-ci pourront faire l'objet de financements. Un autre exemple de pression et d'influence est évident dans le propos suivant, tenu par le représentant du WWF lors de la réunion pour la continuité de la convention :

« Nous souhaitons qu'au cours de toute allocution, réunion, que cela soit dans le cadre de la sensibilisation ou dans un cadre autre, vous teniez le discours sur la conservation. Il faut qu'en tout temps et en tout lieu, tout membre du Rose adopte le discours du développement durable. Il faut expliquer comment la viande manque et comment les gens vont souffrir. Expliquer qu'ici on a encore de la chance parce que la viande est encore, mais que si on ne fait rien ça va finir et on va souffrir. » (Cadre du WWF-Jengi, le 17/03/09, Yokadouma)

Toute tentative de proposition de la part des ONG a été évincée par la mention : « *Nous ne pouvons pas vous appuyer dans ce sens, ce n'est pas conforme à nos objectifs* » (*id.*), ou alors :

108. Je n'ai pas pu avoir accès à une version écrite de la convention, mais j'ai relevé ces points (qui sont les articles de la convention) lors de la réunion de renouvellement de cette convention, à laquelle j'ai pu participer en tant qu'observatrice invitée (le 17/03/09 à Yokadouma).

109. *Verbatim* du propos tenu à la réunion du 17/03/09.

« [...] vous faites comme vous voulez mais cela pose le problème de savoir où vous vous positionnez et vos rapports avec le Rose. »

Ou encore :

« [...] notre capacité technique est dépassée, on a trop de conventions avec trop de gens, on est saturés et donc on ne peut pas vous suivre là-dessus. » (Ibid.)

▪ **Tentative de contrôle du secteur des ONG locales**

L'influence du WWF dans le Rose est encore plus manifeste en ce qui concerne l'évolution des membres du bureau du réseau. Les postes de président, de secrétaire et de trésorier, occupés chacun par un membre d'une ONG locale, ont fait l'objet de tractations de la part du WWF pour écarter les ONG « indigénistes », celles pourtant qui portaient au départ le réseau. En désaccord sur de nombreux principes, et surtout financées et soutenues par le FPP, ces ONG « indigénistes » sont considérées comme « *peu dociles et trop activistes*¹¹⁰ », ou plus crûment comme « *un caillou dans la chaussure des magouilles environnementales*¹¹¹ ». Quoi qu'il en soit, à travers des financements et des jeux d'influence, ce sont des ONG proches du WWF ou « inoffensives », qui ont été mises à la tête du réseau (la présidence du Rose a été donnée au Cifed). Preuve de cette volonté de contrôle pour répondre à des objectifs propres à la structure : le projet Jengi a placé aux postes de trésorier et de secrétaire du Rose deux membres d'ONG (AIPDCT et Cifad) aux faibles capacités, sans contact ni soutien extérieur et n'ayant pour l'heure quasiment aucun projet réalisé à leur actif. De l'aveu d'un cadre du WWF :

« [...] comme elles n'ont pas de capacité, nous avons tout à faire et nous pouvons les former dans le bon sens¹¹². C'est aussi ça notre rôle d'appui à la société civile, appuyer ceux qui ont de faibles capacités. »

Cela est contradictoire avec un discours que ce même interlocuteur m'avait tenu l'année précédente, arguant que :

110. D'après les propres mots du *collaborative mangement officer* de WWF en charge des relations avec le Rose.

111. C'est ainsi que le président d'une ONG indigéniste analyse son éviction du bureau.

112. *Idem*.

« Notre rôle est d'appuyer les ONG pertinentes qui évoluent dans le secteur de l'environnement¹¹³. »

▪ **L'accès à l'information pour stratégie**

Une des stratégies du WWF pour maintenir son relatif contrôle sur les ONG locales est de dominer l'accès à l'information. Sous prétexte de « *clauses de confidentialité et de non-divulgaration des données spécifiques à toutes les structures et auxquelles le WWF n'échappe pas*¹¹⁴ », les ONG locales vont se voir défendre l'accès à de nombreux documents, même ceux dont une partie des données est issue de leur propre travail. C'est par exemple ce qui anime l'une des tensions entre le WWF, le CEFAID et Orader. Ces trois structures ont réalisé, sur financements conjoints et en collaboration, les cartographies participatives de l'espace ressources baka autour du parc national de Boumba Bek¹¹⁵, notamment dans l'objectif de la rédaction du plan de gestion de ce parc :

« Nous avons fourni toutes nos données au WWF, car c'étaient eux qui étaient en charge de la compilation et de la rédaction du plan de gestion. Nous avons demandé un retour fatigué¹¹⁶, on dit toujours que ce n'est pas prêt. Et un jour on apprend de la bouche du Minfof que le plan de gestion est validé et que l'ensemble du document est dans leurs mains. Nous n'étions même pas au courant de l'agenda alors qu'on devait faire la restitution au préalable aux populations locales. » (Les présidents de CEFAID et Orader, le 04/01/09, Yokadouma)

Un autre exemple concernant le contrôle de l'information comme stratégie de domination est relatif à l'accès aux informations provenant des acteurs extérieurs. Dans cette zone reculée du Cameroun, cet accès demande des efforts considérables ainsi qu'une réelle souplesse. Ainsi, il n'est pas rare qu'une convocation à une réunion de formation n'arrive que la veille, quand ce n'est pas plusieurs jours après la tenue de la réunion. Une des stratégies va alors consister à filtrer ou à ne pas relayer l'information, voire à intercepter et

113. Propos tenus en 2008.

114. Cadre du WWF, *id.*

115 Il s'agissait d'un financement GTZ et FPP au travers du CED. Mais la GTZ a rétrocédé le financement et l'activité au WWF lors de son retrait du terrain. Connaissant les relations entre FPP et WWF, rien d'étonnant à ce que les rapports et conclusions aient fait l'objet de rétention (d'ailleurs certainement de part et d'autre).

116 « Fatigué » est une expression camerounaise pour signifier « avec beaucoup d'efforts mais en vain ».

détourner les messages. Cette démarche n'est toutefois pas uniquement le fait du WWF, elle est partagée par l'ensemble des ONG locales.

Là où le WWF a une « longueur d'avance », c'est sur la rapidité d'accès à l'information en raison de sa position centrale dans les réseaux et du fait qu'il est le seul à bénéficier d'Internet. Dans le cadre de la convention, les ONG locales ont accès à une connexion au sein de la base du WWF, chacune selon un planning établi. Il n'est cependant pas rare qu'un problème technique ou d'incompatibilité d'emplois du temps sanctionne l'accès de manière répétitive pour certaines ONG, toujours les mêmes, et particulièrement les « indigénistes »...

▪ **Action guidée, ONG renforcée ?**

Qu'en est-il de la réalité des actions et des activités sur le terrain et du *capacity building* réalisé par le WWF ?

Le manque de recul historique rend la réponse difficile. Cependant, quelques observations permettent d'ébaucher un début de réponse. Sans réelle liberté d'action, les ONG locales, et surtout celles qui travaillent étroitement avec le WWF, se comportent, on l'a dit, comme des agents techniques de celui-ci, ce qui leur vaut d'être traitées de « *tâcherons du WWF* » par les autres. Elles réalisent en effet des actions strictement définies par des Termes de références (TDR) fournis en même temps que le planning, et les *per diem*¹¹⁷, remis au moment de la signature par le coordinateur du WWF, pour accord de « *descente sur le terrain*¹¹⁸ ». Il m'a été rapporté à plusieurs reprises que, dans certains cas, l'ONG mandatée pour le projet ne faisait que de la figuration au moment des réunions de restitution auprès des populations et des partenaires (ce qui correspond souvent à leur

117. *Per diem* désigne la compensation monétaire quotidienne pour un déplacement hors du domicile et la participation à une réunion, à une formation ou à une commission. Le système des *per diem* est très développé au Cameroun. Il me sera ainsi souvent expliqué que « *rien ne se fait sans motivation. Pour participer à la réunion, il faut être motivé* », ce qui sous-entend une motivation financière, donc le versement de *per diem*. Ce système n'est pas propre aux actions locales. Olivier X., coopérant français au Minfof, m'expliquera que c'est une pratique courante au sein du ministère et largement entretenue par la Banque mondiale : « *Toute réunion entre les membres du ministère et les bailleurs extérieurs commencent par la négociation des per diem alloués pour la participation à la réunion. Même quand la réunion a lieu dans les bureaux du ministère. Même la Banque mondiale est mise au pied du mur et finit par céder.* »

118. C'est ainsi qu'il est fait référence au travail de terrain, la plupart des actions se déroulant sur la route qui « descend » vers Moloundou.

seule et unique action dans le projet), ou simplement qu'elle découvrirait tardivement que « son nom est écrit dans la ligne des partenaires¹¹⁹ ». En fait, il arrive que ce soit le personnel du WWF qui réalise lui-même, au nom de l'ONG locale, les activités de terrain que le WWF lui avait déléguées. Cet accord permet à l'ONG locale de tirer quelques subsides et de renforcer le chapitre de ses réalisations (son CV en quelque sorte). Quant au WWF, il justifie ainsi la mise en œuvre effective de son axe « Renforcement et appui de la société civile et aux ONG locales », le tout dans une démarche participative. Quoi que l'on puisse penser de cette stratégie (certains la qualifieront de tricherie, tandis que d'autres la jugeront infantiliste, voire méprisante à l'égard des ONG locales¹²⁰), il me semble y lire une stratégie de réponse aux pressions liées à l'obligation de résultats incombant au personnel du WWF à l'égard de sa hiérarchie et, finalement, un aveu voilé du manque d'effectivité des moyens mis en œuvre.

Si de telles pratiques m'ont été rapportées, il serait erroné d'en conclure qu'il s'agit de la norme. Dans bien d'autres cas, ce sont effectivement les ONG locales qui réalisent les activités par elles-mêmes, car bien qu'elles soient qualifiées d'opportunistes par certains, elles possèdent de réelles compétences, qu'elles peuvent mettre en œuvre quand les moyens financiers sont suffisants. En définitive, c'est bien là le nœud du problème : le manque de financements et l'inégalité de leur répartition.

Le WWF-Jengi est loin d'être innocent et impartial dans l'affaire. En effet, en dépit des discours sur l'ouverture aux populations et la primauté au développement, largement médiatisés par l'organisme, c'est l'objectif de conservation qui domine sur les autres, lesquels ne sont de fait que des outils pour le servir. C'est peut-être pour cela que les fonds disponibles pour l'axe de « renforcement des capacités » sont aussi peu conséquents. Si je me réfère aux discours des ONG locales qui se plaignent constamment des faibles financements octroyés :

« Le WWF octroie 5 000 FCFA par jour de travail. On ne peut pas travailler pour cette somme, ils doivent nous payer des honoraires sérieux. Nous ne sommes pas leurs tâcherons ni leurs ouvriers, nous sommes leurs partenaires. FPP par exemple nous défraie à hauteur de

119. J'ai entendu cela à plusieurs reprises de l'aveu même des représentants d'Aafeben, CEFAID, Cifed, AIPDCT.

120. Je ne m'étendrais pas sur les accusations de passations frauduleuses de marché qui accompagnent fréquemment ce type de pratiques, des sortes de rétrocommissions étant versées au personnel du WWF à titre personnel et au nom d'une consultance réalisée pour l'ONG.

30 000 FCFA par jour plus 10 000 de per diem. » (Président d'Orader, le 04/01/09, Yokadouma)

▪ **Des relations difficiles : défiance et complaisance**

À la lumière des exemples exposés, les relations déployées entre le WWF et les ONG locales sont complexes et difficiles. Il apparaît une fois de plus que le WWF est un acteur à même de déployer une stratégie pour asseoir sa domination et qu'effectivement il est l'acteur dominant. Les personnels de l'ONG internationale le savent et leur attitude à l'égard de ces ONG est souvent complaisante, comme en attestent les discours ci-dessous prononcés par des membres du WWF aux ONG locales :

« Vous vous prenez pour des bureaux d'études, vous prétendez être des ONG alors que vous ne faites rien pour fonctionner comme tel et que vous n'avez pas les compétences. Vous voulez rentrer dans des logiques commerciales, mais nous ne faisons pas ça pour l'argent. » (Propos d'un cadre du WWF tenu aux membres des ONG locales lors de la réunion du Rose le 17/03/09)

« L'échange de compétences du WWF vers le Rose, ça se fait tous les jours mais vous ne pouvez pas vouloir être au même niveau que celui de WWF qui a l'expérience et a fait des écoles spéciales. » (Id.)

Ou encore ces remarques qui m'ont été faites par la même personne lors d'un entretien :

« Ces gens-là se prétendent des ONG locales, mais elles ne sont que des associations. Certains ont des compétences, c'est vrai, mais ils sont incapables de réaliser. » (Ibid.)

Ces discours de la part des membres du WWF sont souvent empreints d'une sorte de « racisme ethnique » envers les gens de l'Est-Cameroun, considérés comme peu éduqués, fainéants et incapables de s'organiser comme l'attestent ces propos :

« Les gens d'ici sont des fainéants. Si tu viens chez nous à l'ouest, tu ne peux pas voir la forêt comme ça partout, nous, on connaît le travail, partout où tu regardes ce sont les champs. Et pas les champs avec les herbes, non, les beaux champs d'ananas, les plantations de bananes. » (C., cadre du WWF, le 14/01/09, Membélé)

« Quand tu passes sur la route, tu ne peux même pas savoir qui est le chef. Est-ce qu'il y a même des chefs ici ? Les gens qui ne font rien. Même construire la maison en dur et bien tôleée c'est rare. »

Si tu viens chez moi à l'ouest, quand tu arrives chez le chef, tu comprends tout de suite que tu es chez quelqu'un d'important. » (V. A., le 26/02/08, Moloundou)

Deux mondes se rencontrent ici, qui ne se comprennent pas : un employé du WWF éduqué et issu des plateaux de l'Ouest-Cameroun, appartenant à une société extrêmement hiérarchisée et pratiquant une agriculture très productive, et des représentants d'ONG locales, membres de sociétés forestières de petite échelle et à l'organisation sociale acéphale.

L'attitude face à la viande du gibier pourra servir d'exemple à ces profondes différences culturelles : base de l'alimentation des forestiers, le gibier est dénigré par les Camerounais de l'Ouest, qui n'en consomment pas, préférant les animaux d'élevage :

« Tu ne verras jamais un membre de WWF acheter la biche, parce que c'est contraire aux principes. Il faut prendre exemple. »

Ou encore :

« Nous tous, on ne mange pas la viande de brousse, même les nouveaux arrivés. La hiérarchie nous explique qu'on ne peut pas se permettre de donner aux populations un message contradictoire. » (Un cadre du WWF, le 17/03/09, Yokadouma)

Ces discours exhortent également les membres des ONG locales à ne plus consommer de viande de brousse, eu égard aux efforts de conservation et pour donner l'exemple, tout comme le font les membres du WWF. Ni moi ni mes interlocuteurs n'ont compris s'il s'agissait d'un exemple ou d'une condition à respecter pour pouvoir continuer à travailler avec l'organisation de conservation.

En échange, les membres des ONG locales mettent en avant :

« [...] l'arrogance des gens de WWF qui croient qu'ils connaissent tout alors que beaucoup de choses leur échappent. Ils méprisent les populations locales et n'ont jamais réussi à s'intégrer ici. » (Y. N., le 18/03/09, Yokadouma)

Ils sont également largement accusés de « bouffer l'argent sur le dos des populations et des ONG ». Enfin, une grande partie des problèmes d'accès aux ressources et des conflits sont

imputés à la présence de ces agents du WWF et à « *leur incapacité à communiquer avec les populations, préférant la répression et se croyant protégés derrière leur argent* » (*id.*).

Si les ONG locales ne sont pas dupes et « font avec », elles mobilisent également des stratégies de contournement, notamment en s'entraïdant et en étant le moins visibles possible dans leurs activités, ainsi qu'en s'inscrivant dans des réseaux auxquels le WWF a difficilement accès (notamment les réseaux politiques et familiaux locaux desquels sont exclus les membres du WWF en tant qu'allogènes, mais aussi les réseaux de défense des droits de l'homme). En somme, elles s'aménagent des marges de manœuvre pour garder une relative indépendance à l'égard de ce voisin trop envahissant.

3.2.3- Un secteur sous tutelle ?

L'ensemble de ces informations nous conduit à nous interroger sur le degré d'indépendance des ONG locales à l'égard du WWF et, à travers lui, à l'égard des organisations internationales.

Il apparaît relativement clairement que les ONG locales, si elles étaient au départ des courroies de transmission de la gouvernance prescrite, tendent à devenir des émanations des ONG internationales tant elles en sont dépendantes. Elles deviennent plus que des agents techniques de terrain des ONG internationales qui les financent, et elles ont tendance à véhiculer leurs modalités de fonctionnement, leurs formes d'organisation et leurs positionnements. En fait, plus elles en subissent l'influence et plus elles en sont dépendantes, de même que leur dépendance renforce l'influence que ces ONG internationales peuvent exercer sur elles. Elles n'ont finalement d'autre choix que de se conformer aux attentes de leurs financeurs, les financements leur étant attribués sur la capacité qu'elles montrent à se conformer aux normes préétablies par ces financeurs. Rien de très anormal jusque-là, le système ressemblant à une forme de « sous-traitance » pour l'application de la gouvernance environnementale.

Cela pourrait en partie être expliqué par la jeunesse du secteur des ONG locales dans la Boumba-et-Ngoko (dont les premières n'ont été créées qu'en 2000, *cf.* tableau 4, p. 274). Il est en effet aisément concevable que tout cela corresponde aux premiers pas de la

formation d'un nouveau type d'acteurs. Vue sous cet angle, cette « rigidité » de fonctionnement peut être attribuée aux prémisses de la mise en œuvre d'une « bonne gouvernance ».

La discussion pourrait s'arrêter là, mais ce serait négliger l'autre aspect de cette bonne gouvernance qui motive l'intérêt des organismes bailleurs de fonds¹²¹ pour les ONG locales, à savoir la mise en œuvre d'approches *bottom-up*, autopromotionnelles, participatives, partenariales et basées sur une société civile forte et organisée, à même de défendre ses propres intérêts et ses particularités. Au nom du *capacity building*, il est attendu que ces ONG (et la société civile en générale) soient spontanées, dynamiques proactives, force de proposition... Il est également supposé qu'en aidant les éléments les plus dynamiques à agir (et cela en dépit des obligations sociales qui pèsent sur elles et qui pourraient les réduire au silence) seront favorisées les solutions les plus adaptées aux réalités locales.

En effet, dans l'esprit des concepteurs des nouvelles normes de gouvernance, impliquer les ONG locales, c'est à la fois appuyer la société civile et dans le même temps poursuivre le processus de décentralisation, augmenter la participation et donc favoriser la « bonne gouvernance ». Pour les acteurs internationaux véhiculant ces normes, financer une ONG sur un projet permet de mener conjointement deux objectifs : celui défini dans le projet particulier qu'elle devra mettre en œuvre (dans le cas qui nous intéresse, la participation à une gestion durable et rationnelle des ressources naturelles) et celui de former, de créer et d'appuyer les nouveaux acteurs de la société civile que représentent ces ONG locales. C'est d'ailleurs principalement pour répondre à cette double exigence que le WWF s'est rapproché d'elles.

Cette attitude « d'une pierre, deux coups » va contribuer à renforcer l'influence que les bailleurs extérieurs peuvent avoir sur les ONG locales, celles-ci devant se conformer finalement à des normes prédéfinies. Elle pose surtout la question de la nature de la société civile promue et mise en place par ces acteurs. Si le secteur, dans sa forme, son organisation, son fonctionnement et ses objectifs, se conforme à l'image prescrite, où sont

121. Qui, rappelons-le, sont les principaux organes à véhiculer les concepts internationaux relatifs au développement, à l'environnement et à la gouvernance de manière plus large.

les spécificités et les intérêts particuliers de cette société civile ? Voilà une belle tautologie : pensons une société civile idéale, et trouvons des ONG locales que nous persuaderons de nous demander les moyens pour réaliser localement les projets et les actions que nous pensons être nécessaires.

3.3- ... dans la continuité des jeux sociopolitiques

Loin d'être créées *ex nihilo* (même si l'impulsion vient de l'extérieur), ces organisations locales sont fortement connectées tant à la sphère globale, qui a favorisé leur émergence, qu'à la sphère locale qui les a engendrées. Elles ne semblent donc pas échapper aux relations et interactions, stratégies et tensions qui caractérisent la société en général et auxquelles participent les individus qui les animent. Bien au contraire, les ONG locales sont, pour la plupart, complètement enchâssées dans les systèmes politiques et ethniques historiques.

En dépit de l'omniprésence des discours globalisants imposés au niveau local, l'homogénéisation des discours, modes de fonctionnement et pratiques n'est donc pas de mise et la rupture tant attendue dans les modalités de gouvernance peut ne pas être aussi radicale que voulue. La tant louée « société civile » semble alors prendre une forme inattendue. En effet, sont remobilisées par les ONG, dans le contexte politique moderne, les expressions « traditionnelles¹²² » du pouvoir et des gouvernances, expressions avec lesquelles précisément le type « moderne » de gouvernance voulait rompre.

3.3.1- De l'autochtonie...

La revendication de l'« autochtonie » est une constante de la plupart des ONG locales. Elle est brandie comme argument de légitimité, et dans l'action, et pour l'orientation des financements.

122. Comprendre ici au sens de périodes antérieures à la période coloniale (notamment celles décrites dans le chapitre 2).

Hormis l'Opade, l'Orader, le CEFAID et le WWF qui sont considérés comme des « ONG d'allogènes », toutes les ONG locales sont composées et dirigées par des individus qui se définissent comme des « autochtones », c'est-à-dire des personnes de la localité. C'est cette appartenance au système polyethnique qui fonde pour certains la légitimité d'action et surtout les modalités d'attribution de financements de projets par des bailleurs extérieurs, entendus comme une forme de redistribution.

L'argument principal mis en avant est que la majorité des actions financées dans la zone correspond à l'application de la loi de décentralisation. Or celle-ci vise les populations et les communautés locales, en somme les « autochtones ». Ce sont donc principalement elles qui devraient bénéficier de ces projets et les mettre en œuvre. Il s'agit donc de ne pas laisser aux mains des acteurs extérieurs cette part redistribuée qui était promise aux locaux dans les discours.

L'autre argument, souvent avancé pour renforcer le premier, fait référence à la connaissance de la zone et de ses populations. Comme me l'explique le président d'AIPDCT à propos de sa structure :

« Nous sommes les autochtones ici, nous savons donc ce que veulent nos populations. Celui qui arrive comme ça, qui vient parler avec son gros français, il comprend quoi des problèmes de la localité ? Il représente qui ? » (Un représentant d'AIPDCT, le 17/03/09, Yokadouma)

Plus que de s'opposer aux « ONG d'allogènes » avec qui des arrangements sont toujours possibles, il s'agit d'éviter que les projets soient attribués à des organisations extérieures :

« On ne doit plus laisser les organisations extérieures venir travailler ici. Elles ne connaissent pas le terrain, les gens, les problèmes. [À mon intention] Il faut noter, chercheur ! S'ils gagnent les projets c'est parce que eux, ils ont leurs frères qui leur donnent ça, nous, on a qui en haut ? » (Le coordonnateur des programmes du Cifed à l'occasion de la réunion de reconduite de la convention Rose-WWF, le 17/03/09, Yokadouma)

L'autochtonie revendiquée est une des constantes des ONG locales et il me semble que cela est dû à deux facteurs qui se combinent :

– le premier est dû à l'accroissement des effectifs et au poids politique que prennent les allogènes, notamment les Bamiléké de l'Ouest, les anglophones et les populations du Centre. En effet, déjà nombreux dans le corps des fonctionnaires, fortement connectés à des élites importantes au niveau national, ils sont suspectés de favoriser « leurs frères »

dans l'attribution de projets et d'appels d'offres. Ce seraient donc autant de financements et de travail éventuel qui échapperaient à une partie des acteurs des réseaux locaux et autant de possibilités de pouvoir et d'action laissées aux allogènes dans les arènes de l'UTO. En somme sont pointés du doigt un fonctionnement clientéliste impliquant des communautés extérieures à la zone, de même qu'un déséquilibre potentiel des pouvoirs.

C'est du moins comme cela qu'est interprétée la présence des ONG Cerad et CEW, ce qu'exprime le coordonnateur quand il précise (et cela est une répétition de la citation précédente) : « *S'ils gagnent les projets c'est parce que eux, ils ont leurs frères qui leur donnent ça, nous, on a qui en haut ?* »

C'est d'ailleurs cette volonté de s'organiser contre l'extérieur qui fédère les membres du Rose ;

– le deuxième processus est lié à l'émergence de plus en plus importante des « droits des autochtones », dans les discours des acteurs de la gouvernance prescrite. Ces « autochtones » devraient, selon eux, bénéficier d'attentions et d'aides particulières, en raison de leur vulnérabilité et des difficultés apparues à la suite de la mise en place du plan de zonage et aux restrictions qui l'ont accompagnée. Or, ces discours tendent à se centrer aujourd'hui principalement sur les Baka, érigés en seuls « vrais autochtones de la forêt ». Une sorte de discrimination positive semble être mise en place par un nombre grandissant d'acteurs extérieurs. Des facilités financières pour la création de forêts communautaires leur sont octroyées, en même temps qu'ils sont de plus en plus ciblés par les projets de développement. Pour contrecarrer ce qui est ressenti comme une ségrégation et une perte de légitimité par les communautés non pygmées, le discours sur l'autochtonie est fortement réactivé. Il devient un moyen d'affirmer sa légitimité autant sur des territoires que sur des projets et des financements. Les relations interethniques, notamment avec les Baka, sont alors remobilisées dans les discours sur l'autochtonie qui se construisent au niveau local. C'est en partie pour cela que la « compétence baka » est si fortement mise en avant par les ONG locales.

C'est aussi sur cet argument que l'Orader et le CEFAID fondent leur légitimité, argumentant qu'elles sont les seules à travailler avec les « vrais autochtones », ainsi que les seules à les faire travailler.

3.3.2- ... à la coloration ethnique...

Derrière la revendication de l'autochtonie ressurgit aussi l'appartenance ethnique. L'Aafeben par exemple est dite « *colorée mvomvom* », le Cifed « *coloré bangando* » et l'AIPDCT, le Mdaap et le CEAMDAIR, « *colorés mbimo* ». Ces appellations font ressortir les références aux identités d'appartenance que nous avons développées dans le premier chapitre. Elles sont renforcées par l'idée, largement partagée dans les villages, que les membres et les représentants des ONG font partie de « leurs » élites. D'ailleurs, n'ont-elles pas été aidées par l'ensemble de la communauté à acquérir ce statut ? Ces organisations ne peuvent donc échapper aux processus de redistribution qui incombe « aux évolués¹²³ », et qui consiste surtout à attirer les projets dans les villages, car « *l'arrivée d'un projet au village, c'est déjà l'arrivée du développement*¹²⁴ ».

On observe donc une relation forte entre l'identité ethnique des membres d'une ONG avec les lieux privilégiés de son action (carte 8) ; chaque ONG possède un site qui devient une sorte de vitrine pour tout audit mené sur ses réalisations. Comme on me le dira dans le village de Dioula, où intervient le Cifed :

« S'il [l'ONG] ne se comporte pas bien, il sait qu'on va se plaindre si on vient voir où est le projet. Mais si on ouvre trop la bouche, ils peuvent aller faire ailleurs et nous oublier. » (FW, le 13/01/09, Dioula)

Et d'ajouter :

« [...] on dit qu'on a de la chance, qu'on est bien encadré par l'ONG, mais en fait on est entre le marteau et l'enclume. » (Id.)

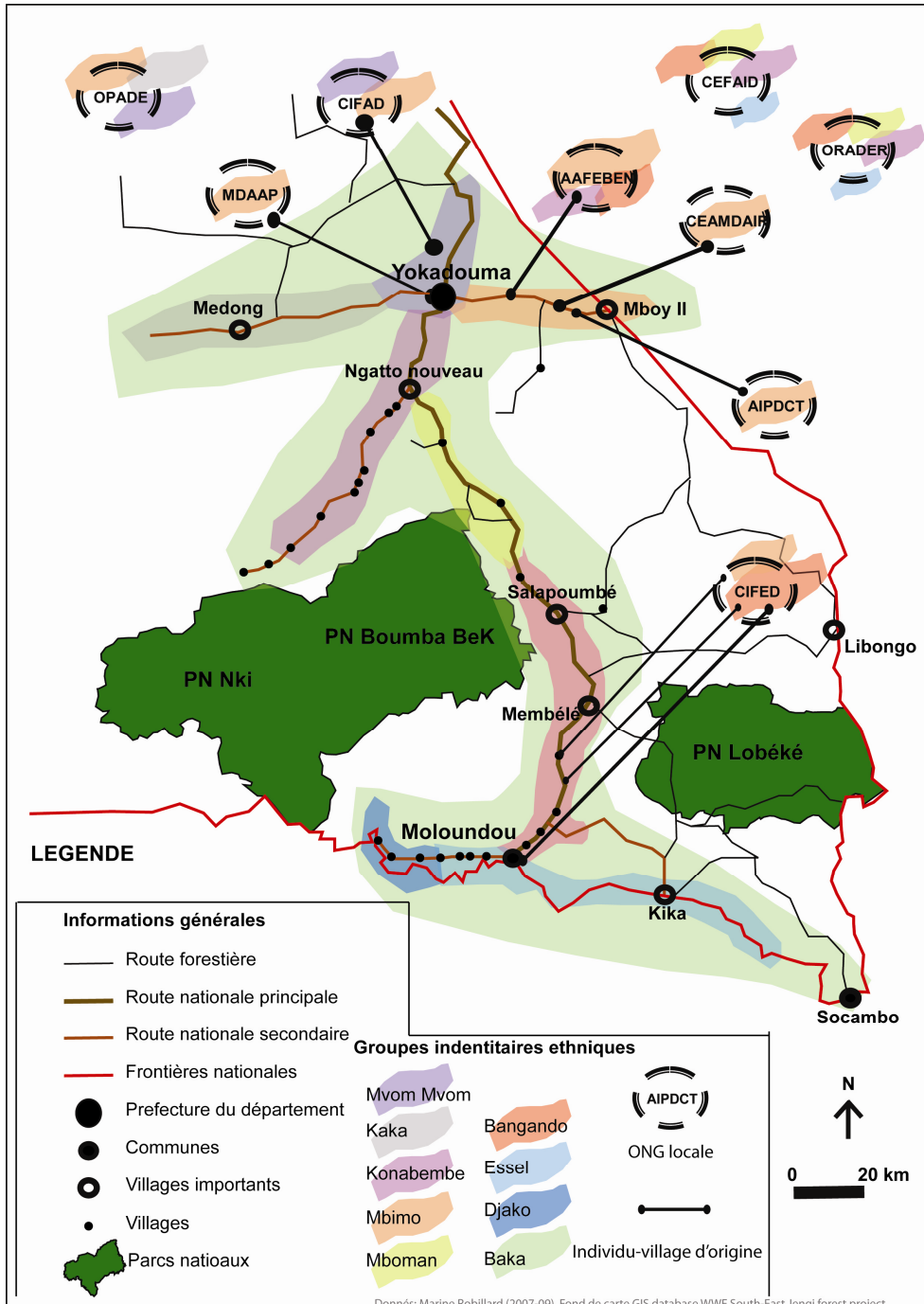
Cette dernière phrase illustre, me semble-t-il, l'ambiguïté des relations construites avec ces organisations et les obligations qui en résultent.

La carte 8 ci-contre présente les villages d'origine des principaux membres actifs des ONG et lieux de leurs actions. Les couleurs superposées aux ONG indiquent les lieux où elles interviennent principalement. Pour des raisons de clarté et pour éviter la redondance,

123. Les élites sont également appelées les « évolués ».

124. Ces représentations du projet et du développement sont une constante partagée par une grande majorité de personnes dans les villages.

je n'ai pas fait apparaître les Baka, qui, ne l'oublions pas, sont présents dans l'ensemble des zones, et auprès de qui toutes les ONG mènent des actions.



Carte 8 : Villages d'origine des principaux membres actifs des ONG et lieux d'intervention.

Les ONG qui possèdent ces caractéristiques communautaires s'apparentent aux « associations de ressortissants », à savoir le regroupement d'individus d'une même communauté jouissant d'un certain statut, vivant en milieu urbain et se regroupant pour mener des actions multiformes, dont celles de participer au développement « de leur village ». Seule la forme juridique semble les distinguer, car leur composition et leurs objectifs restent très similaires. Si le Mdaap est le seul cas avéré d'« association de ressortissants » se transformant en ONG, je pense qu'il s'agit là des prémises d'un processus. En effet, nous l'avons vu, le statut d'organisation non gouvernementale offre dans le droit camerounais des possibilités plus importantes que le statut d'association, notamment en termes de financement. Selon mes interlocuteurs du village de Dioula, l'Association des familles sympathisantes Bowé songe ainsi à devenir une ONG. Cette association, dont les membres sont tous du clan bangando Bowé, est présidée par une « élite politique » actuellement en poste dans le ministère chargé de la privatisation. Si elle « n'est pas encore à un haut poste à Yaoundé pour s'ingérer dans les affaires politiques du haut¹²⁵ », elle a en revanche suffisamment de poids pour influencer la politique locale. En effet, elle serait l'un des appuis historiques de l'actuel maire de Moloundou, en ayant « participé à placer le maire là où il est ».

Ce processus d'intervention territorialisée en fonction de l'appartenance ethnique a été, d'une certaine manière, encouragé par des bailleurs comme la SNV et la GTZ, ainsi que me l'explique le président d'Orader :

« M. H., de la GTZ, avait réuni toutes les ONG et avait défini des secteurs, prenant en compte les colorations de chacune. Il avait donné les financements et avait dit "allez faire". Même si la GTZ est partie, ça continue toujours comme ça, les ONG travaillent avant tout dans leurs propres villages qu'ils valorisent. [...] Il y a trop de tractation pour que chaque ONG travaille dans sa zone ethnique. À certains moments, les gens ne savent plus si ce sont les ONG ou les gens de la famille qui interviennent. » (Le président d'Orader, le 04/01/09, Yokadouma)

J'ajouterai qu'en sus de mes observations, les allusions à la coloration politique et au jeu d'influence que peuvent jouer certains hommes politiques au travers des ONG sont courantes.

125. Entretien avec le chef de village de Dioula, le 10/01/09.

« Malheureusement, les ONG ne jouent pas leur rôle. Il y a trop de confusion avec les intérêts individuels, trop de questions politico-ethniques. » (Cadre chargé du volet social WWF, le 25/01/08 à Yokadouma)

Ainsi, loin de rompre avec la territorialisation ethnique, qui est l'une des caractéristiques de l'Est-Cameroun, les ONG locales ont tendance à la faire perdurer. Seules les ONG dirigées par des allogènes interviennent indifféremment dans toutes les zones.

3.3.3- ... au jeu politique

Ces derniers exemples, ainsi que la description détaillée des ONG, nous poussent à relever qu'il existe manifestement des liens de différents types entre les ONG et la sphère politique. S'ils sont manifestes, il est encore difficile de définir clairement comment ils sont mis à contribution et le rôle exact que peuvent jouer les ONG dans la politique locale. Ont-elles servi de tremplin politique ? Servent-elles à des fins politiciennes ? Les éléments sont incomplets, mais mes observations donnent des indications.

J'ai pu relever des liens d'influence directe quand un des individus clés de l'ONG est simultanément acteur dans celle-ci et dans la sphère politique. C'est le cas par exemple de cet ancien cadre de la GTZ¹²⁶, à la fois président du Cifed, député de la Boumba-et-Ngoko et représentant du Cameroun à la Comifac. Or, c'est précisément le Cifed qui est financé et chargé au nom de la Comifac de réaliser le projet de sensibilisation à la lutte anti-braconnage dans la zone tampon à l'UFA exploitée par la Sefac. De même le Cifed¹²⁷, sur financement GTZ, est choisi avant même la publication de l'appel d'offres, pour participer à la mise en place de la certification de la Sefac, en partenariat avec le WWF et la GTZ¹²⁸.

126. Il pilotait le projet de prise en compte des dimensions socio-économiques dans le plan d'exploitation de la société forestière Sefac sur le site de Libongo.

127. Le Cifed était chargé de l'identification des espaces ressources baka pour l'élaboration du volet relations socio-économiques du cahier des charges de la certification.

128. En charge, sous la direction de ce cadre, du suivi des réalisations socio-économiques préalables à l'obtention de la certification.

Que penser du scandale qui a suivi l'obtention par la Sefac de la certification, scandale ayant trait à la non-conformité des actions de la compagnie forestière sur le site de Libongo avec les obligations relatives aux aspects socio-économiques du cahier des charges ? Comme me l'explique un représentant de la GTZ à Yaoundé :

« Les journalistes ont dû faire une enquête suite aux dénonciations. [...] C'est difficile d'accuser, car si on pointe le doigt sur eux il y a au moins trois doigts qui pointent sur nous aussi [...]. L'histoire n'a pas eu de suite parce qu'il y avait aussi de grosses personnalités impliquées. » (B.K., chef d'impact suivi PSFE, GTZ, le 17/02/09, Yaoundé)

Si la personnalité politique du président permet à une ONG de se placer en première ligne sur le marché des appels d'offres, cela ne nous renseigne cependant pas sur l'influence qu'aurait pu jouer cette ONG dans son ascension politique. En effet, son élection au poste de député est antérieure à la création du Cifed, mais il a été élu dans la circonscription où l'ONG se montre maintenant le plus active.

D'autres relations sont plus difficiles à caractériser et à décrire, car elles ne consistent pas en des interventions directes, mais elles prennent la forme d'appuis, notamment dans les périodes politiques clés. Elles sont dites « colorées politiquement ». C'est ainsi qu'en prémisses d'une campagne électorale, le Mdaap a reçu des financements pour réaliser des projets de développement dans les villages, en mettant bien en avant de quelle manière la personnalité politique en question et le RDPC s'intéressaient aux populations et favorisaient le développement. Le Ceamdaire et l'AIPDCT vont réaliser des interventions locales à la fois au nom de leur ONG et au nom d'un représentant d'une cellule du RDPC qui cherche du soutien. Ces ONG « colorées mbimo » ont également servi de relais pour la campagne de délation que menait l'actuel maire de l'ethnie mbimo de Yokadouma pour faire chuter son prédécesseur (un Mvomvom)¹²⁹ et se faire élire à sa place, au nom d'une meilleure gouvernance¹³⁰... Au nom de la société civile, ces ONG ont donc utilisé leur image publique et leur « neutralité de représentant de la société civile pour une meilleure gouvernance¹³¹ » pour relayer les discours d'accusations de détournement des recettes

129. Cet ancien maire est actuellement en prison à Yokadouma pour détournement de fonds publics.

130. En 2009, le maire mbimo était déjà accusé d'avoir détourné autant d'argent que son prédécesseur l'avait fait en vingt-sept ans à la tête de la mairie. En 2010, selon mes contacts sur place, il était en fuite.

131. C'est ainsi que se définit lui-même le Ceamdaire (le 04/01/09, Yokadouma).

forestières par l'ancien maire. Il est difficile de savoir si c'est leur rôle de représentant des intérêts de la société civile qui a motivé ces ONG, ou si elles ont servi des intérêts ethnico-politiques.

De surcroît, il n'est pas rare de voir les présidents des ONG mélanger leur position dans la cellule du parti dominant avec celle qu'ils occupent dans leur ONG. C'est ainsi que les cadeaux électoraux sont, dans certains cas, distribués au travers de l'ONG. J'ai eu l'occasion de voir, lors de réunions publiques, de quelle façon ces représentants d'ONG pouvaient changer de casquette en fonction du contexte, se faisant tour à tour représentants de la société civile puis membres actifs représentant le RDPC.

Coloration ethnique et appuis politiques sont devenus manifestes lors du conseil municipal extraordinaire de Yokadouma (du 30/01/09 au 02/02/09). Alors que les conseillers municipaux négociaient à huis clos dans la mairie, les bars alentour se sont organisés en véritable « QG ethnico-politiques » (tel bar étant le comité de soutien de tel homme politique, telle maison de tel autre...). La ville entière de Yokadouma s'est retrouvée, pendant ces trois jours, découpée à l'image de la territorialisation ethnique et de la polarisation politique du département de la Boumba-et-Ngoko. C'est ainsi par exemple que le domicile de la présidente de l'Aafeben est devenu le lieu du soutien aux hommes de main de l'ancien maire Mvomvom, dont le chef de file n'est autre que le frère de cette présidente. De même, les présidents d'AIPDCT, du Ceamdaire et du Mdaap fréquentaient assidûment le « QG mbimo », les membres du Mdaap ayant élu domicile pour ces trois jours chez le maire lui-même.

À cette époque, malade, je cherchais à rentrer rapidement à Yaoundé. J'ai donc mobilisé mon réseau de relations pour trouver une place dans un des véhicules des élites qui repartaient à Yaoundé, une fois le conseil municipal fini. Je me suis ainsi retrouvée malgré moi entraînée dans plusieurs de ces « QG » et j'ai pu observer les positionnements et les stratégies de plusieurs personnalités, dont des membres d'ONG¹³². C'est à cette occasion

132. C'est ainsi que j'ai appris qu'une partie des élites mvomvom tentaient de se rapprocher d'élites konabembe (en général, les Konabembe s'allient aux Mbimo) pour créer une alliance politique afin de destituer l'actuel maire mbimo. Mais surtout que la personne centrale pour réaliser cette alliance était la présidente d'Aafeben, mariée à un homme de la famille d'un ministre konabembe influent. J'ai eu aussi

que j'ai commencé à avoir accès à plus de précisions sur les ONG et à observer comment certaines participaient ou résistaient à ces tractations. En effet, lors de blocages dans les discussions à l'intérieur du conseil, le représentant du CEFAID (qui, rappelons-le, est allogène) a été convié dans la salle du conseil. En sortant, le président du CEFAID me dit :

« Pour le vote sur la décision de valider ou non le compte de gestion des forêts communautaires, il y a blocage en raison de l'opposition ethnique. Comme je connais et que je participe un peu à ces questions de forêts communautaires, un des clans est venu me demander de prendre parti, en échange, je gagne le marché. Mais il y a trop de préoccupations ethnico-politiques, je ne veux pas rentrer là-dedans. » (Le 01/02/09, Yokadouma)

Si ce représentant tenait à rester hors de ces préoccupations, c'est non seulement par convictions personnelles, mais aussi parce qu'il sait que le jeu d'équilibre est difficile. À juste titre, car le jour même une ONG locale (Opade), des membres du WWF, des membres du Minfof et plusieurs personnalités politiques furent au cœur d'un scandale de passation frauduleuse de marché public. À travers ce scandale, ce sont d'autres stratégies que celles décrites plus haut qui sont mises en œuvre. Ainsi, bien que l'ONG Opade soit présidée par un allogène, cela ne l'empêche pas d'entrer dans le jeu politique local, en offrant aux hommes politiques d'autres leviers stratégiques que les alliances interethniques et les réseaux de parenté. Fortement connectée aux bailleurs de fonds et aux sphères économiques importantes (comme les sociétés d'exploitation forestière), l'ONG va permettre à quelques hommes politiques¹³³ d'exercer leur influence et de tirer parti d'autres réseaux que ceux de la parenté. Par le fait de rétrocommissions, de faux appels d'offres et de marchés publics truqués, disparaissent des sommes importantes, issues à la fois de la redevance forestière annuelle et des financements extérieurs. Les relations simultanées avec les acteurs économiques et les bailleurs de fonds permettent d'avoir accès à des ressources financières nécessaires, *« l'argent [étant] indispensable pour se soutenir au poste quand on est un administratif ou un politique »*. ONG et hommes politiques tirent

l'occasion de voir comment un ancien membre de la GTZ (et membre d'Opade) naviguait entre les QG mbimo. C'est aussi comme cela que j'ai pu décrypter la politique générale de l'Est-Cameroun et me familiariser avec des noms de personnalités influentes.

133. Notamment le maire, le sous-préfet et le receveur municipal de Yokadouma.

conjointement parti de ces petits arrangements à l'amiable (le président du Regefoc et ancien député, Yokadouma le 05/01/09).

L'événement qui m'a permis de comprendre ces relations prend ses racines dans le renouvellement et la formation des présidents des Comités de gestion de la redevance forestière annuelle (CGRFA). Rappelons que ces comités, entités légales constituées de personnes de droit moral pour représenter et défendre les intérêts des communautés, ont en charge la gestion et l'utilisation des 10 % de la RFA accordés aux populations. Or, depuis 1998 et la promulgation de l'arrêté conjoint Minefi/Minat, les 10 % qui reviennent aux communautés passent par le service général des impôts, qui remet l'argent au receveur municipal¹³⁴. Dès lors, les maires deviennent les ordonnateurs des 40 % qui reviennent à la commune et remettent les 10 % qui reviennent à la communauté à la CGRF. Dans la pratique cependant, tout se passe entre le maire et son receveur. Les grandes spécialités de cette gestion centralisée à la mairie des recettes de la fiscalité décentralisée (*si*) sont d'une part l'emprunt d'une partie des 10 % par le maire (emprunt jamais remboursé), et d'autre part, la passation frauduleuse de marchés (passation en généralement aux proches de l'équipe dirigeante) et la surfacturation des réalisations. La complicité du maire, de son receveur municipal et de ceux qui gagnent les marchés ne fait aucun doute et a largement fait l'objet de dénonciation. En vain. « *Si le mécanisme est connu, et que les médecins refusent d'appliquer le remède, c'est que tout le monde y trouve son compte* ¹³⁵. »

L'examen des comptes de la mairie a mis en évidence la disparition de plus de 4 millions de francs CFA versés sur ordre du maire à Opade¹³⁶. Par ailleurs, alors que les tractations politiques sont en cours pendant cette réunion extraordinaire du conseil municipal, on s'aperçoit également qu'une partie de cet argent a servi à acheter des voix de soutien en faveur du maire. En effet, une des premières mesures mises en place avec ce financement a consisté à faire passer de 4 à 7 le nombre de comités de gestion (donc de présidents) et à

134. Le receveur municipal, qui est un agent déconcentré de l'État, est en quelque sorte le banquier du maire, celui qui signe tout document de décaissement d'argent.

135. Une expression empruntée à V. A., Yokadouma, le 06/01/09

136. Alors qu'il était prévu que la mairie verse pour ce projet 2 millions de FCFA et que le complément (2,5 millions) soit apporté par un financement WWF/GTZ. L'Opade avait été sélectionné dès 2008 sur accord conjoint de la mairie et du WWF pour réaliser ce travail.

acheter leur soutien à hauteur de 90 000 FCFA par personne¹³⁷. Selon certains interlocuteurs, cette augmentation correspond à une manœuvre politique :

« En développant le système de péréquation aux villages qui ne bénéficient pas de la RFA parce qu'ils ne sont pas riverains, ils essaient d'assouvir leurs prétentions électorales. En redistribuant, et en créant de nouveaux présidents, on demande des contreparties, on se fait des nouveaux amis, des soutiens politiques et chacun est alors attaché à la mangeoire. » (Les présidents d'Orader et du CEFAID, le 02/02/2010, Yokadouma)

Par cette manœuvre (dont la phase critique s'est déroulée pendant le conseil municipal extraordinaire), l'équipe dirigeante actuelle de la mairie a acheté le soutien de villages où s'élevaient des voix de contestation et d'opposition, si bien que les équilibres se sont renversés en sa faveur. La disparition du receveur municipal¹³⁸, en même temps que celle du président d'Opade, l'a tirée d'affaire, car avec eux ce sont les preuves des malversations financières qui ont disparu !

Mais le mal est fait et questions et rumeurs s'élèvent : avec quel argent les voix ont-elles été achetées ? Seulement une partie des 10 % ou bien l'argent versé à Opade par le WWF a-t-il lui aussi contribué à cette manœuvre politique ? Où est le reste ? Qui en a bénéficié ? Pourquoi est-ce précisément cette ONG qui a remporté l'appel d'offres ? Quel est le rôle de l'agent du WWF et du représentant de la GTZ (qui sont dans le conseil d'administration de ces ONG) dans cette affaire ?

De la description des relations qu'entretiennent les ONG avec les autres composantes de la société, notamment dans les sphères politiques et économiques, nous sommes de nouveau conduits à repenser, dans ce contexte précis, les rôles que sont censées jouer les ONG locales (et celui qu'elles jouent effectivement). Ce sont les questions de société civile, de responsabilité et d'efficacité qui sont alors soulevées.

137. Rappelons que les comités de gestion de la RFA sont présidés par des personnalités politiques villageoises, qui interviennent soit directement dans le conseil municipal soit comme invitées pour participer et l'influencer de manière officielle. Ce versement était prévu en deux tranches. La deuxième a été versée lors d'une réunion à huis clos réalisée par l'Opade en parallèle à la réunion du conseil municipal (le deuxième jour du conseil, alors que la situation paraissait bloquée tant l'équilibre des forces était parfait).

138. Lors de l'examen du bilan financier de la mairie sont comparés les comptes tenus par le maire avec ceux tenus par le receveur municipal (qui est un agent de l'État). Dès lors que le receveur municipal et ses comptes ne sont pas disponibles, il est impossible de mettre en évidence des problèmes dans la gestion financière des deniers publics.

4- Une société civile différente de celle prescrite ; des ONG locales à l'image du système polyethnique en interaction

Il devient difficile, à la lueur de ces éléments, de savoir si les ONG, prises dans leur ensemble, défendent des intérêts publics ou bien des intérêts privés. Plus encore, face à cette hétérogénéité de positions, il est délicat de définir si elles représentent réellement une société civile en émergence, c'est-à-dire si elles participent à la construction de nouveaux rapports entre le social, le politique et le juridique qu'est censée apporter la création d'une société civile¹³⁹. Finalement, quelle que soit la définition de la société civile, les ONG locales entendent bien jouer ce rôle et, pendant qu'elles le proclament dans leurs discours, les bailleurs de fonds continuent à les encourager dans ce sens.

N'est-il pas alors plus pertinent de s'interroger sur les types de rapports entre le social, le politique et le juridique que tentent d'instaurer les ONG en faisant appel à la notion de société civile plutôt que de s'interroger sur le fait que, oui ou non, les ONG représentent la société civile (voire s'il existe une société civile dans cette partie du Cameroun)?

Quelle forme prend la « société civile » qui émerge de la friction entre la prescription (fondée sur une forme de mythe occidental et néolibéral d'une opposition fondatrice et nécessaire entre une structuration socio-juridico-politique entre l'État et la société civile) et les formes de structurations locales ?

Sans aucun doute, il émerge par friction quelque chose de différent, que nous continuerons à appeler par commodité et faute de concept approprié, « société civile ».

La première chose à remarquer est la diversité des positionnements et des stratégies adoptées par les ONG. Alors que certaines sont clairement colorées ethniquement et politiquement et jouent un rôle d'influence manifeste dans la sphère politique, d'autres se placent sur une lisière incertaine entre sphère publique et sphère privée (et intérêts individuels et intérêts communs), tandis que d'autres encore tentent de se maintenir le plus possible hors de toute influence politique.

139. Nous vous renvoyons pour cela au chapitre 4.

Ces différences de disposition épousent en partie les formes du contexte social local dans lesquelles elles s'inscrivent et tentent de s'affirmer plutôt que d'y introduire une rupture radicale.

La zone de l'UTO est un champ politique complexe traversé d'influences et d'intérêts divers, en raison de la complexité du système polyethnique en interaction et de l'éclatement des arènes de pouvoir (chapitres 1 et 2). La « sédimentation¹⁴⁰ », au cours de l'histoire, de nouvelles instances de pouvoir (dont les toutes dernières datent des innovations apportées par la loi forestière et dont les ONG sont en quelque sorte une émanation) et l'introduction de nouvelles règles du jeu, de nouvelles légitimités et de stratégies mobilisables, sont venues complexifier en surimpression le champ politique et offrir de nouvelles possibilités (faites autant d'opportunités que de contraintes). C'est entre autres ce qui s'est passé avec le processus de décentralisation et les projets de *capacity building*, qui ont ouvert de nouvelles « fenêtres de possibilités » au niveau local. Les ONG, créées dans cette « nouvelle fenêtre de possibilités », d'une part sont largement encouragées et soutenues par les bailleurs de fonds extérieurs, et d'autre part offrent de nouvelles opportunités stratégiques (à la fois aux bailleurs de fonds et aux populations locales et aux entités politiques...). Ouvertes sur l'extérieur, elles permettent aux acteurs locaux non seulement d'avoir accès à de nouvelles formes de financement, mais également de multiplier les influences. Si ouverture sur l'extérieur il y a, ces organisations n'en restent pas moins largement ancrées dans le système sociopolitique local et cette ouverture semble plutôt fournir des possibilités nouvelles aux jeux stratégiques locaux.

Rien d'étonnant à ce que le secteur des ONG locales se construise, au moins en partie, à l'image de la complexité historique et polyethnique de l'Est-Cameroun, ni non plus que les ONG soient elles aussi traversées par les influences et les intérêts divers qui animent ce système en interaction.

En effet, à l'image du contexte multiforme de l'Est-Cameroun, la particularité de cette « société civile » revendiquée par les ONG est d'être traversée par une multiplicité de relations autant de parenté, d'alliance, de clientélisme, de patronage que de corruption.

140. Rappelons que cette image est utilisée pour parler d'une accumulation progressive des différentes formes de structures et de pouvoir, les unes se superposant aux autres sans pour autant remplacer les premières.

C'est ainsi que certaines ONG fonctionnent comme des courtiers en développement¹⁴¹, que d'autres sont des structures déguisées de soutien politique et que d'autres encore, en dépit de leur volonté de se prendre en charge, restent dans l'incapacité de transcender l'espace et les intérêts de la communauté, de l'ethnie ou du clan et de s'extirper du clientéliste politique qui prévaut¹⁴².

L'espace « libéré » à travers la mise en place du *capacity building* et des projets de création d'une « société civile » s'apparente très peu à un espace public de négociation pour le développement de la bonne gouvernance, car les rapports de forces séculaires et les intérêts particuliers y sont trop prononcés. Peut-être que cela est lié à l'incapacité de l'État et des organisations internationales à créer un espace d'identification citoyenne et de sécurité indépendant des espaces communautaires, comme le démontre Bouju (2000 : 151). Il peut s'agir également, comme le mentionne Bayard, du fait que « *la dichotomie entre les gouvernants et les gouvernés est moins poussée que ne le donne à croire l'apparence institutionnelle* » (1991 : 217-218). Peut-être aussi parce que la distinction entre l'individu public (l'homme politique) et le collectif privé (le cercle de la famille) n'est pas tranchée, en raison d'une circulation constante du pouvoir et des richesses, et ce d'autant plus qu'accumulations de pouvoir et de richesses servent autant à l'individu qu'au collectif, la seule constance (ou obligation) prévalant étant la circulation (en somme, et dans sa forme la plus simple, une forme de redistribution). Par ailleurs, insufflé dans ces organisations, le capital social profite plus au maintien de réseaux verticaux qu'il ne bénéficie à la création de solidarités horizontales. En effet, les formations, les soutiens et les appuis (qui renforcent le capital social) bénéficient toujours aux mêmes individus, ceux-là mêmes qui forment les pivots entre personnalités publiques et privées. Une véritable course aux formations et aux réunions est engagée entre les « élites » et les personnalités de la zone, la participation permettant non seulement d'élargir son capital social, mais aussi de bénéficier des fameux *per diem*¹⁴³ qui vont souvent de pair avec les réunions. Cette compétition pour l'accès à

141. Au sens de Bierschenk *et al.*, 2000.

142. Le clientélisme politique est un rapport de dépendance personnel qui n'est pas forcément lié à la parenté et qui repose sur un échange réciproque de faveur entre deux personnes, le patron et le client (dont les ressources qu'il contrôle sont inégales). Il s'agit d'une constance répandue en Afrique, comme l'ont démontré de nombreux auteurs dont entre autres : Médard, 1976 ; Bouju, 2000 ; Bayard *et al.*, 2008.

143. Voir note de bas de page 117 de la troisième partie, p. 232

l'information, à la formation, aux réseaux et aux financements est peu propice au partage et à la répartition horizontale. C'est ce que me disent à demi-mot mes interlocuteurs en pointant du doigt le fait que « *le problème est qu'il n'y a pas l'entente* ». Cette explication m'a souvent été avancée pour argumenter sur les raisons de l'éclatement du secteur des ONG locales et leur incapacité à travailler de manière collégiale. L'entente signifierait la capacité à aller au-delà des colorations ethniques, à transcender les identités lignagères, en bref, à créer un nouveau type de liens afin de pouvoir se regrouper pour défendre les intérêts communs.

En orientant les financements vers la société civile et les organisations intermédiaires, les bailleurs de fonds ont renforcé le rôle stratégique que peuvent jouer ces organisations, en même temps qu'ils ont fermé les yeux sur les processus de récupération et de transcodage¹⁴⁴. En prônant le caractère incontournable des ONG dans la gouvernance et en favorisant certaines (voire certains individus au détriment d'autres), en acceptant tacitement leur coloration ethnique au nom d'une efficacité d'action, les bailleurs de fonds et organisations internationales contribuent à maintenir floues les frontières entre public/privé d'une part, et individuel/collectif d'autre part.

Portée par les ONG, cette « société civile » perpétue en définitive les territorialisations ethniques qui prévalaient historiquement, de même que les formes hiérarchisées et institutionnalisées d'une « tribalisation politique¹⁴⁵ ».

Si les ONG locales sont construites à l'image du système polyethnique de l'Est-Cameroun, cela n'empêche en rien qu'elles restent également fortement connectées et dépendantes d'autres acteurs que nous pouvons qualifier d'extérieurs.

*

* *

144. Notion que nous empruntons à Pierre Lascoumes, pour qui le verbe « transcoder » signifie la capacité des acteurs à se saisir d'informations et de pratiques éparses, à les agréger puis à les transférer dans d'autres registres ayant des logiques et codes différents (Lascoumes, 1996 : 334).

145. Comme cela semblait être le cas au temps d'Ahidjo selon Mbembe, 1996 (voir chapitre 2).

- Chapitre 9 - La gouvernance environnementale dans le village : Baka, Bangando et Bakwélé dans les structures de gestion participative

Nous avons vu dans le chapitre précédent comment les ONG locales sont amenées à jouer le rôle de courroie de transmission de la gouvernance environnementale prescrite par les instances internationales et comment elles se positionnent et mettent œuvre des stratégies inattendues pour les acteurs de la prescription. J'utilise les termes « prescrit » et « prescription » dans le sens « *d'un ordre expressément formulé avec toutes les précisions utiles*¹⁴⁶ ». Il me semble en effet que le dispositif qui se met en place est, plus qu'une injonction, une prescription. Car l'obligation (l'ordre) de mise en œuvre est accompagnée de toutes les précisions nécessaires, que ce soit en termes de vocabulaire, de manière de faire, d'agenda... tout cela relevant soigneusement de manuels de procédure, de termes de référence, de feuilles de route¹⁴⁷...

Si les ONG locales participent aux « jeux modernes » et en ont adopté certains contours, elles n'échappent cependant pas aux jeux d'influence et de pouvoir « traditionnels » propres au système polyethnique. Au contraire, nous avons vu que les anciennes relations, hiérarchies et stratégies sont remobilisées dans ce « nouveau contexte ». La « société civile » qui se met en place dans l'Est-Cameroun est donc construite à l'image du système polyethnique en même temps qu'elle est pénétrée par les nouvelles stratégies qui se construisent sous l'intervention et la pression d'acteurs extérieurs qui tentent de s'y imposer.

146. Définition du Petit Robert.

147. À ce titre, je nomme « acteurs de la prescription » tous les acteurs qui sont chargés de mettre en œuvre l'ensemble des réformes liées aux nouvelles modalités de gouvernance environnementale (le WWF, la GTZ, la SNV, les organes déconcentrés de l'État...).

En m'intéressant aux ONG locales et à la densité des relations qui les traversent, n'est-ce pas uniquement la partie émergée de l'iceberg que j'ai décrite dans le chapitre précédent ? Qu'en est-il des associations communautaires (Covaref, CGRFA, GIC...), ces formes imposées de « communautés » engagées de force dans la participation et censées à terme devenir des éléments de la « société civile » ? En effet, peut-on considérer que les ONG locales représentent les seules formes hybrides d'une gouvernance prescrite en prise avec le système polyethnique de la Boumba-et-Ngoko ?

Plus encore, où sont les structures politiques, sociales et économiques propres aux différentes composantes de ce système polyethnique territorialisé, les réseaux familiaux d'entraide ou d'alliances... que nous avons décrit dans le chapitre 2 et dont seule une partie a été « moulée » dans les formes modernes que représentent les ONG locales ?

Ce chapitre a pour objectif d'exposer comment s'applique la prescription environnementale, au niveau du village, et quelles nouvelles formes de participation et d'institutions impose sa mise en œuvre. Comment les populations et les individus accueillent-ils, comprennent-ils et réalisent-ils la prescription ?

C'est par un retour au niveau du village, et grâce à l'analyse des nouvelles structures imposées par la gestion participative, c'est-à-dire les Covaref (et dans une moindre mesure les forêts communautaires), que je vais discuter des effets de la prescription à l'échelle locale. Plus encore que dans le cas des ONG locales, ces nouvelles formes d'organisation de la « société civile » sont traversées par les jeux de pouvoir propres au système polyethnique. Dans le même temps, la rencontre entre les formes et les structures imposées par la gouvernance (empreintes d'une grande normativité) et la diversité des organisations sociopolitiques caractéristique du système polyethnique de l'Est-Cameroun produit des résultats différents selon les lieux, parfois à l'opposé des résultats attendus par la prescription et souvent inattendus. Peut-être s'imaginent-ils qu'en imposant et en encadrant de près ce dispositif, un seul type de résultat est possible, celui défini dans les objectifs du projet ?

Cependant, le déterminisme¹⁴⁸ n'est pas de rigueur et c'est peut-être cela qui entraîne les commentaires sur les échecs de la gestion participative. Les frictions qui se produisent au niveau local nous rappellent que la rencontre entre des parties inégales et hétérogènes peut mener à de nouveaux arrangements de la culture, des pouvoirs et des stratégies.

La résurgence des stratégies du système polyethnique dans le fonctionnement de ces structures est interprétée par les acteurs en charge de la prescription comme des échecs ou des dysfonctionnements. Ils font ainsi l'objet de continuel dénis ou de corrections de la part des acteurs chargés de la mise en œuvre, entraînant, au nom de l'équilibre normatif, des déséquilibres sources de conflits. Paradoxalement, en voulant brouiller les frontières sociales et s'affranchir des luttes tant ethniques que sociales, la participation et l'idéal démocratique qui sont promus renforcent de nouvelles frontières, exacerbent les antagonismes ethniques et recréent des inégalités.

En somme, c'est la méconnaissance du système polyethnique, largement entretenue par des représentations propres à la gouvernance ainsi qu'aux acteurs en charge de l'appliquer, qui renforce les incompréhensions mutuelles et les frictions qui caractérisent aujourd'hui cette zone forestière entraînée dans la tourmente des politiques internationales.

1- Les structures de gestion participative ou les outils de la normativité imposée

Avec la loi forestière de 1994, nous avons vu que non seulement l'espace forestier a été découpé en zones d'usage, mais aussi qu'au nom de la décentralisation (ainsi que des principes de participation et de démocratie) la gestion d'une partie de ces zones a été concédée aux populations locales. Celles-ci sont réunies, selon la loi et en fonction du zonage défini dans le plan d'affectation des terres, en « communautés » constituant une entité légale pourvue d'une personnalité juridique. Ces entités, pensées et imposées par la gouvernance environnementale prescrite, trouvent leur justification dans l'idée que :

148. « Principe qui voudrait que les conditions d'existence d'un phénomène sont déterminées, fixées absolument de telle façon que, ces conditions étant posées, le phénomène ne peut que se produire » (d'après le dictionnaire Le Petit Robert).

« Une plus forte implication des communautés dans les activités forestières devrait permettre un aménagement durable des espaces forestiers et une gestion viable des ressources forestières et fauniques ainsi qu'à travers les revenus financiers importants qu'elles génèrent, d'intervenir de manière efficace à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de leur cadre et de leur niveau de vie ». (Ndangang, 2006 : 6)

Dans l'Est-Cameroun, cette prescription¹⁴⁹ de « gestion communautaire » se fait au moyen de trois principaux types de structures : les Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC)¹⁵⁰, les Forêts communautaires (FC) et les Cellules de gestion de la redevance forestière (CGRF).

Quelles que soient les différences d'objectifs, d'échelles et de fonctionnements (décrites dans le chapitre 5), ces nouvelles entités ont en commun d'être organisées selon des formes juridiques et techniques reposant sur des principes véhiculés par la gouvernance environnementale prescrite, comme : l'idéal communautaire (associé à l'idée de partage qui donne, assure et protège la vie du collectif), les élections libres (la démocratie participative), la délégation de pouvoir ou encore la transparence. Pour la mise en œuvre de ces principes, les communautés sont amenées à adopter des modes de fonctionnement bureaucratiques et technocratiques entièrement définis par la loi. C'est ce que j'appelle la « normativité » de la prescription au niveau du village et c'est de cette normativité que je vais traiter ici.

1.1- Le droit d'usufruit sous conditions

ZICGC et Forêts communautaires (FC) constituent une reconnaissance d'un droit d'usufruit sur une partie de terre occupée « traditionnellement » et sous la condition que des préceptes « communautaires » et de gestion durable soient respectés.

Je vais développer ici certaines des conditions qui accompagnent ces outils de décentralisation, afin de mettre en évidence leur caractère extrêmement normatif et de

149. Rappelons que les populations n'ont pas eu le choix et que ce système a été imposé en même temps que sa mise en place et son fonctionnement sont entièrement encadrés.

150. Se référer au chapitre 5 § 2.4.1 (p. 192) et au chapitre 6 § 1.2 (p. 202)

soulever quelques interrogations quant au système qui s'impose et à la manière dont il se met réellement en place et fonctionne.

1.1.1- Le plan de gestion : conditions et normativité des droits d'usage

Si dans les forêts communautaires les ressources sont la propriété exclusive des populations locales qui peuvent en faire une exploitation commerciale (mais de manière artisanale), ce n'est pas le cas dans les ZICGC, où seule une partie du territoire et de la ressource peut faire l'objet d'une transaction financière, par amodiation¹⁵¹ à un opérateur économique de chasse sportive. Le reste de l'espace de la ZICGC est destiné à l'autosubsistance et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une exploitation commerciale. Par conséquent, il s'agit en fait d'espaces destinés sous conditions aux communautés villageoises.

Forêts communautaires et ZICGC ne peuvent faire l'objet d'une exploitation, commerciale ou non, qu'en suivant des modalités strictement définies au préalable, toute autre utilisation contrevenant aux principes prédéfinis devenant un délit. De surcroît, les populations sont garantes de l'intégrité écologique de la zone qui leur est destinée, conditions *sine qua non* dont le non-respect entraîne (en théorie) une rupture de la convention avec l'administration.

Le document qui fixe les modalités d'accès aux ressources est le plan de gestion. Établi en théorie par les populations locales concernées, sous la supervision et l'approbation de l'administration en charge des forêts et de la faune (le Minfof), le plan de gestion est un document technique où est inscrit l'ensemble des droits et des devoirs qui incombent aux désormais ayants droit sur cette FC ou cette ZICGC. Les ressources y sont minutieusement inventoriées et leur prélèvement strictement défini et encadré. Les termes du plan de gestion édictent précisément ce qui peut être prélevé (définition de quotas par espèces), comment (les moyens autorisés), où (selon un microzonage) et à quel rythme, puisque l'ensemble est défini pour une période de quatre ans. Il s'agit d'un document

151. Location d'une terre moyennant une prestation périodique en nature ou en argent.

directeur très technique que seuls des professionnels sont en mesure de réaliser mais qui régit, pour les communautés, toute activité qu'elles pourront mener dans des zones qui leur sont pourtant rétrocédées, selon les termes de la loi.

Ces espaces, dédiés à la gestion durable avant de l'être réellement aux populations (quels que soient les discours), sont inscrits dans un cadre normatif strict. Dans le même temps, les plans de gestion laissent une large part de décision aux acteurs de la prescription, qui, en fait, orientent et organisent plus ou moins les activités de subsistance des populations locales. Cela est particulièrement visible en ce qui concerne les obligations de gestion durable qui sont en outre imposées. En effet, malgré les discours sur la concertation, seul un nombre très restreint d'individus relevant des communautés locales est en mesure de comprendre et de participer à l'application de ces documents. Considérées comme responsables de la gestion durable, mais simples spectatrices de cette rationalisation de l'espace, les communautés locales n'ont en fait aucun moyen d'influencer les décisions qui leur sont imposées.

1.1.2- La communauté : conditionnalité et reconstruction communautaire

L'autre condition imposée pour avoir accès à la reconnaissance d'un droit d'usufruit dans une FC ou une ZICGC est de se regrouper en communauté et de mettre en œuvre une « gestion communautaire » des ressources (naturelles et financières) sur un espace défini. Alors que l'article 8 de la loi forestière de 1994 parle de « communauté riveraine », l'article 3 de son décret d'application parle de « communauté villageoise ». Mais que sont ces communautés ? Quels sont leurs contours et finalement quelle est leur réalité ?

Si les forêts communautaires sont incluses spatialement dans le territoire d'une ZICGC, la définition et les frontières de la communauté concernée par la forêt communautaire ne sont pas les mêmes que celles définies dans le cas de la ZICGC. Ainsi, les forêts communautaires sont gérées par des entités et des individus formant une communauté, mais distincte de la communauté de la ZICGC à laquelle ils appartiennent également, et réciproquement. L'ensemble est d'ailleurs contenu dans les limites des Comités de gestion

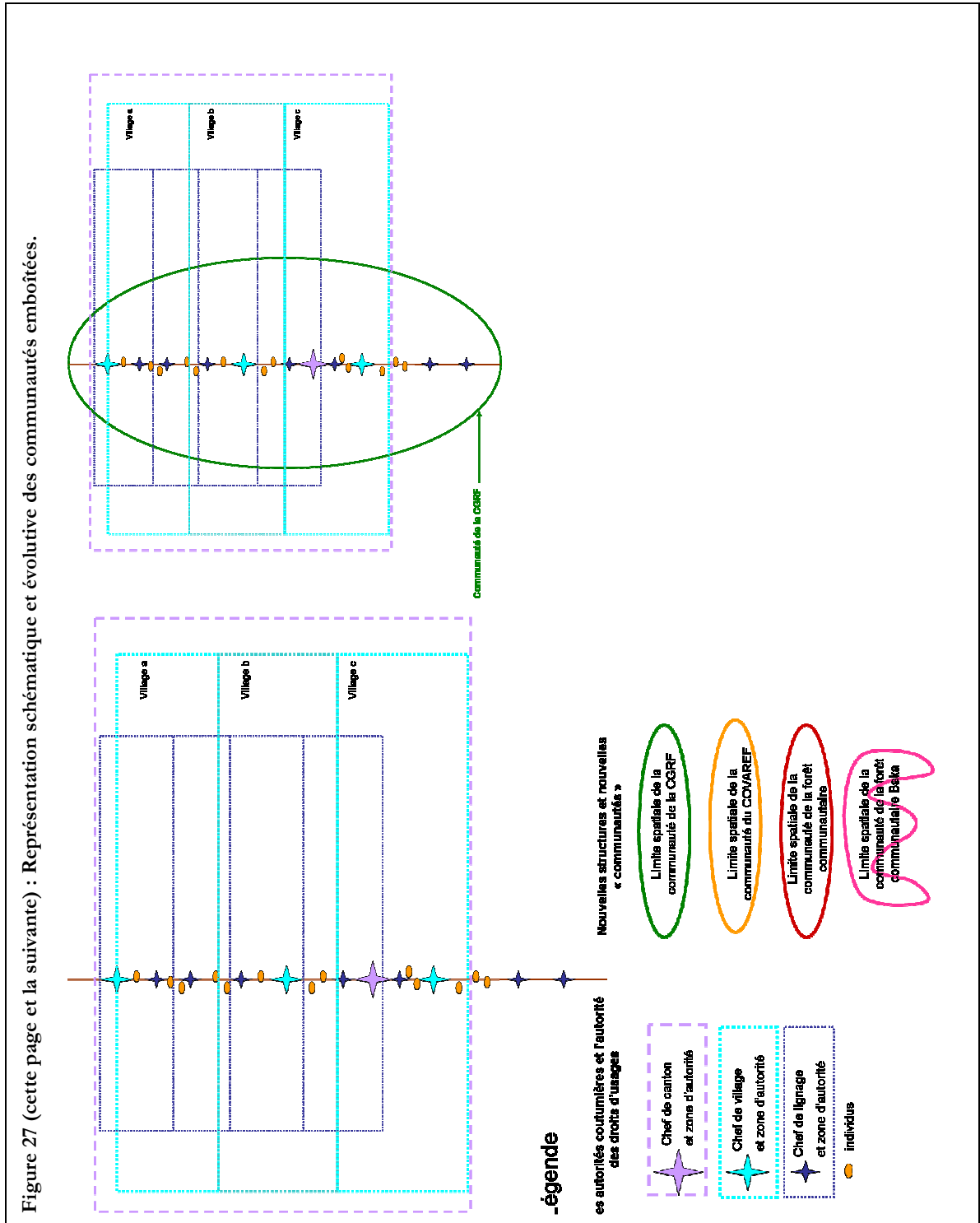
de la redevance forestière (CGRF), qui forment de ce fait la communauté avec la plus grande extension spatiale.

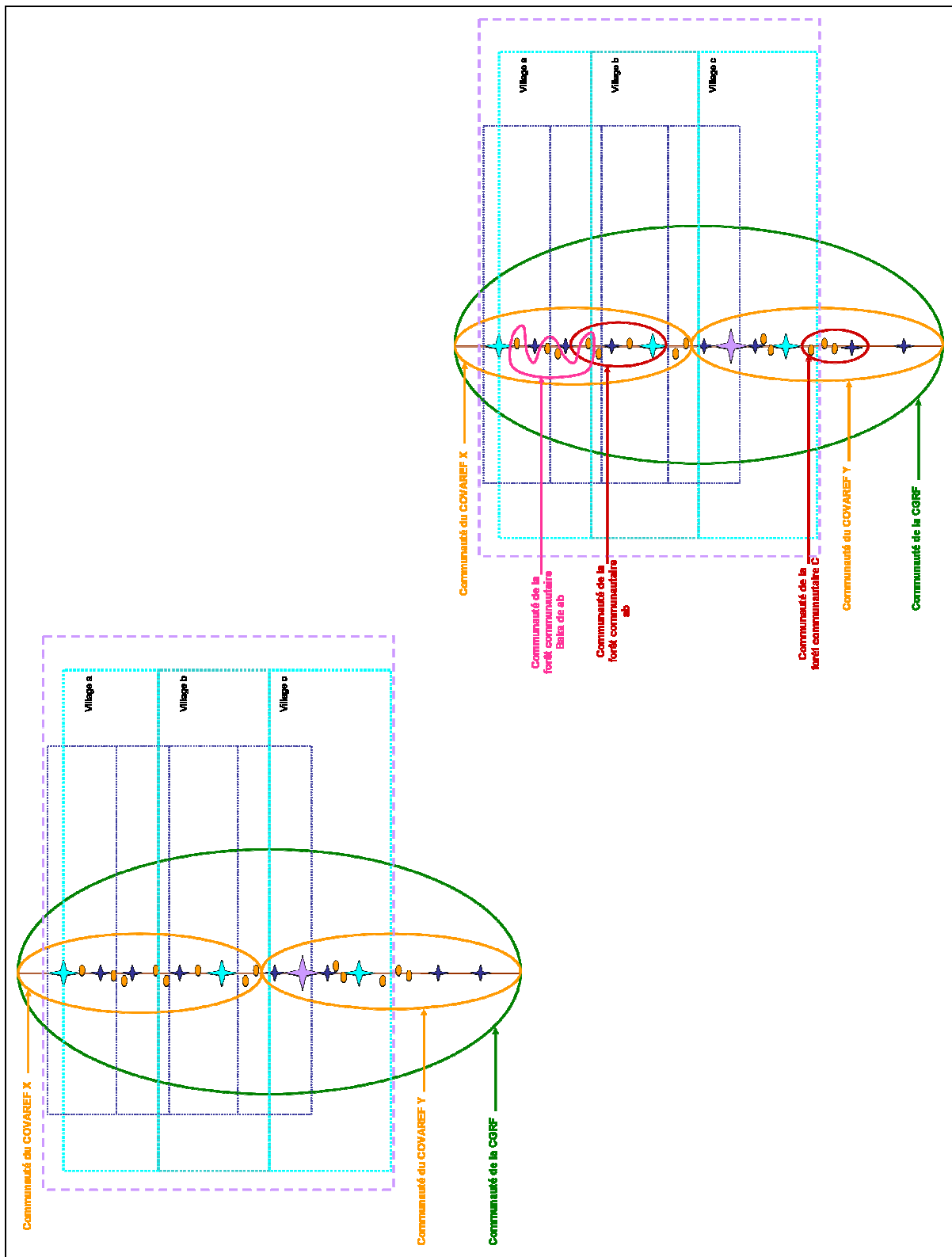
Les Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) et leurs organes de gestion sont, contrairement aux Forêts communautaires (FC), définis et imposés par l'administration. Les individus ont été exhortés à former un groupe, considéré alors comme une « communauté », dont le seul lien entre les individus est *in fine* l'injonction de constituer une communauté, sur un espace plus ou moins arbitrairement délimité par photo satellite. C'est en effet l'administration qui, en fonction du plan de zonage et après concertation, a regroupé les populations en « communautés ». Tout cela, en faisant abstraction ou dans la méconnaissance que ces individus appartiennent, de tout temps, à une ou plusieurs communautés traditionnelles, définies selon des groupes d'appartenance de natures diverses, à savoir ethnique, religieuse, sociopolitique, etc.

Sur un même espace se superposent donc aux groupes d'appartenance préexistants deux entités composées pour partie des mêmes individus qui sont exhortés à former des groupes sur la base de nouveaux référentiels et intérêts. Ces empilements de nouvelles structures sur l'existant donnent l'image de communautés emboîtées, comme je le mets en évidence sur la figure 27. Dans cette figure 27 (pages suivantes) j'ai schématisé l'évolution des modalités de découpages et d'organisation en « communautés » qui découlent des nouvelles instances imposées par la décentralisation et la gouvernance environnementale (Covaref, FC, CGRF). On y voit clairement la superposition et l'empilement, sur les structures administratives datant des indépendances, de structures ayant des limites et des objectifs différents.

Cependant, qui dit communauté dit d'une certaine manière identité collective partagée et conditionnalité de l'échange et du partage. En effet, l'idée communautaire reste tout de même largement associée à l'idée de partager ce qui assure et protège la vie collective. Partager c'est aussi suivre des règles, des normes définies sur des valeurs et des représentations communes au plus grand nombre. Le cas des ZICGC est en cela caricatural, car il est une pure création venue d'on ne sait où et qui a prétention à faire émerger l'idée communautaire, sans que l'on sache sur quelles bases, avec quels objectifs et selon quelles normes.

Figure 27 (cette page et la suivante) : Représentation schématique et évolutive des communautés emboîtées.





Si cet exemple est représentatif en raison de son caractère imposé, le cas des FC est différent, car les limites spatiales et la définition de la communauté n'y sont pas imposées. Celles-ci émanent directement de la demande d'individus dont la proximité sociale et spatiale ainsi que la légitimité sur l'espace sollicité sont reconnues¹⁵². L'attribution n'est d'ailleurs pas systématique mais s'effectue sur dossier et sous réserve d'une part de la conformité de la demande avec les normes définies et d'autre part par le non-dépassement du quota de surface prévue dans le plan de zonage pour la création de la forêt communautaire¹⁵³. La communauté de la FC peut dans ce cas être qualifiée de groupe ou de « communauté d'intérêts ».

Dans tous les cas, on sent poindre ici la nature des problèmes et des questions qui émergent de cette injonction de création de « communautés » et de l'empilement de ces différents niveaux « communautaires ». Ces interrogations deviennent plus saillantes au regard des responsabilités qui incombent à ces « communautés » et de la manière dont le législateur a décidé de les organiser et de les doter de pouvoirs.

1.2- Organisation de la communauté et structures normatives : hiérarchisation et changements des attributs du pouvoir

1.2.1- Des structures bureaucratiques

Ces nouvelles « communautés » ont pour obligation d'acquiescer une existence légale, c'est-à-dire un statut juridique. Si dans le cas des FC c'est à la communauté de définir et de créer son entité légale (elle a alors le choix de prendre le statut de GIC, de GIE ou d'association), dans le cas de la ZICGC, elle n'a le choix ni des limites ni du type juridique, et encore moins de celui des statuts. Dans tous les cas, sont introduits de fait des modes de fonctionnement bureaucratique et technocratique entièrement définis par la loi.

152. En 2001, un arrêté du Minéf (0518/Minéf/CAB) précise dans son article 2 que « toute forêt susceptible d'être érigée en forêt communautaire est attribuée en priorité à la communauté riveraine la plus proche ».

153. Selon le plan de zonage forestier, les forêts communautaires ne peuvent couvrir que 1,96 % du domaine national (Cote, 1993).

Ainsi, quelles que soient les formes légalisées de ces « communautés » (associations, GIC...), celles-ci représentent des entités juridiques morales, au sein desquelles sont reconnues des personnalités juridiques physiques (les individus)¹⁵⁴. À celles-ci sont délégués certains pouvoirs, dont elles sont garantes et responsables vis-à-vis de la loi. De plus, parce que ces nouvelles personnalités juridiques sont élues au suffrage universel (direct et indirect), elles sont, en tant que représentantes des communautés, responsables et garantes vis-à-vis d'elles. Elles sont aussi responsables des populations qu'elles représentent vis-à-vis de la loi.

Pour toutes ces raisons, ces entités sont organisées selon des modèles bureaucratiques et hiérarchiques. Si dans le cas des FC la structure dirigeante suit un modèle associatif classique (un président, un vice-président, un trésorier et des membres), dans le cas des ZICGC l'entité de gestion est beaucoup plus complexe, car elle s'appuie sur plusieurs organes ayant des prérogatives différentes. Elle est composée de trois instances qui fonctionnent en interdépendance, ce qui est censé garantir une gestion plus collégiale et transparente et surtout éviter toute dérive d'accaparement.

La première instance, qui assure le rôle de représentation de la communauté et à travers laquelle s'effectue la concertation, est l'Assemblée générale (AG), composée pour moitié de membres de droits (chefs de villages, maires, conseillers municipaux, députés) et pour l'autre de membres élus au suffrage universel direct¹⁵⁵ (les délégués). C'est ce que je résume et représente sur la figure 28 (page suivante).

Actions et mise en œuvre sont du ressort du bureau et de la Cellule de gestion (la Ceges). Alors que le premier est une émanation du suffrage universel indirect (car il est élu par les membres du bureau), la deuxième est constituée à la suite d'une élection au suffrage universel direct. Les populations appartenant à l'espace de la ZICGC votent directement pour doter la Ceges d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et de chefs d'unités techniques. L'expression par les urnes est cependant contrainte depuis 2006 par le respect de quotas de représentation de femmes et de Baka.

154. Les personnalités de droit juridique, qu'elles soient morales ou physiques, si elles sont soumises au droit objectif (l'ensemble des règles qui régissent la société et dont la violation est sanctionnée par l'autorité publique) ont la possibilité d'exercer des droits subjectifs (prérogatives particulières).

155. Élus par les membres des communautés locales comprises dans l'espace délimité par la ZICGC.

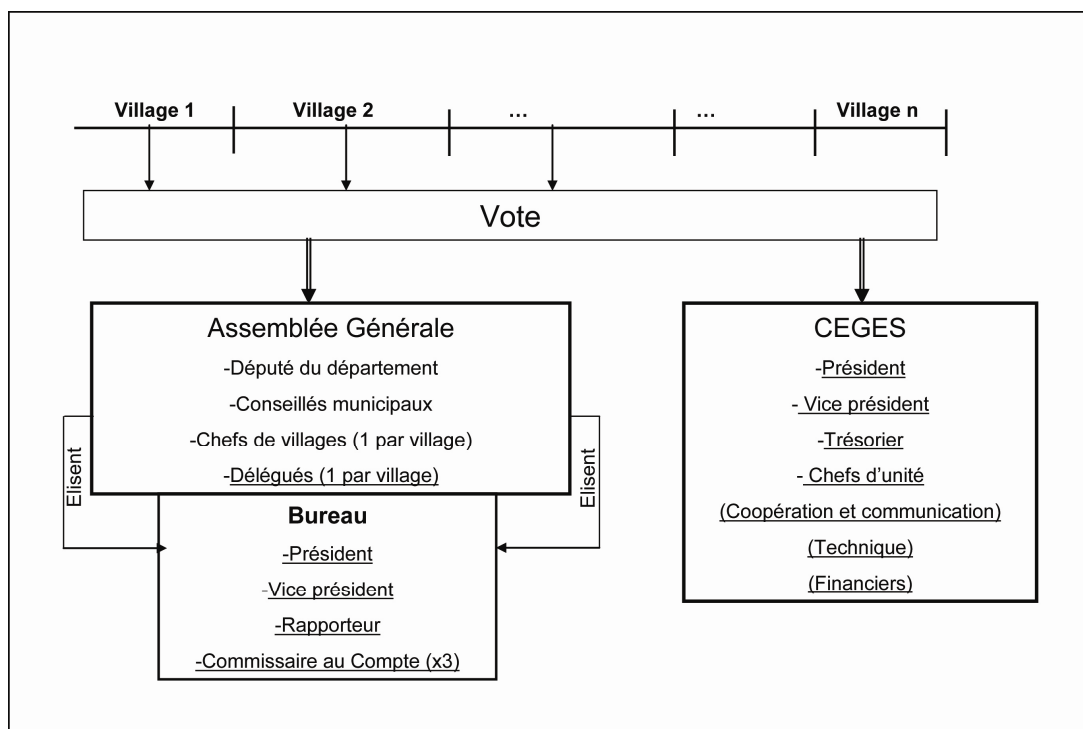


Figure 28 : Organes de gestion des ZICGC.

L'entité de gestion du Covaref est donc plus complexe et encore plus bureaucratique que celle des FC. En effet, non seulement elle est constituée de plusieurs instances fonctionnant par contrôles rétroactifs, mais elle mêle également des personnalités aux statuts juridiques différents et détenteurs de formes de pouvoir variées.

1.2.2- De nouveaux détenteurs de droits ?

Rappelons en premier lieu que, dans cette partie du Cameroun, les modalités « traditionnelles » d'accès aux ressources sont multiples, complexes et imbriquées. À des droits individuels, limités dans l'espace et dans le temps, viennent se superposer des droits collectifs relevant de plusieurs autorités. C'est ainsi par exemple que le chef de village réglemente l'accès des gens de l'extérieur et arbitre les conflits, alors que le chef de lignage détient le pouvoir sur des espaces reconnus comme appartenant historiquement à son groupe de filiation, tandis que le chef de canton est le représentant et l'autorité de l'ensemble des lignages et des villages.

Toutefois, depuis l'instauration des Covaref et des FC, de nouvelles personnalités qui sont reconnues comme des personnalités juridiques viennent se superposer aux détenteurs de l'autorité coutumière¹⁵⁶ (principalement les chefs de villages, qui ne sont pas, eux, pourvus de personnalité juridique). Ces personnalités juridiques sont également détentrices d'autorité sur les espaces et les ressources. Juridiquement elles doivent gérer espaces et ressources avec de nouvelles règles, différentes de celles, coutumières, appliquées par les chefs de villages. Ces règles s'accompagnent cependant de responsabilités (financières, intégrité écologique, respect des règles et des lois des individus de la communauté). Il semble ainsi que les organes de gestion et les pouvoirs de décision pensés par les promoteurs de la gouvernance prescrite soient désormais un hybride entre les détenteurs coutumiers de l'autorité et des personnalités juridiques, elles aussi pourvues d'autorité. Jusqu'à quel point ces deux entités sont-elles concurrentielles ? Comment se recombinent autorité coutumière et autorité issue du droit moderne ?

L'autorité en matière d'accès à la ressource, qui était principalement du ressort des chefs de lignages et de villages, se retrouve distribuée entre les détenteurs traditionnels de l'autorité et les nouveaux acteurs légaux. Plus encore, les nouvelles personnalités juridiques ont en charge la gestion des subsides financiers issus de l'exploitation de ces zones¹⁵⁷ et à ce titre elles sont habilitées à prendre des décisions. En instituant ces nouvelles personnalités juridiques et en leur adjoignant un certain nombre de pouvoirs (dont surtout celui de pouvoir manipuler et gérer de l'argent), il peut y avoir un risque de passage des attributs¹⁵⁸ de l'autorité des chefs de lignages et de villages vers les présidents des Covaref et des FC, et ce d'autant plus que ces nouvelles positions représentent une interface légalisée avec les représentants de l'administration. Dans ce cas, on peut poser l'hypothèse qu'il s'agit d'une redéfinition des relations entre les populations et leur autorité traditionnelle. Comment sont réinvestis ces organes de gestion et les pouvoirs hybrides mis en place par la gouvernance prescrite ?

156. Rappelons que ces personnalités ne sont pas reconnues comme des personnalités juridiques.

157. Rappelons que si dans le cas des FC les subsides sont les revenus directs de l'exploitation réalisée, dans le cas des ZICGC ils sont issus d'une rétrocession des taxes d'abattage et d'affermage payées par l'opérateur économique exploitant la ZIC attenante. Les ZICGC peuvent aussi générer des fonds en louant une partie de leur territoire à un opérateur de chasse sportive (safari). Cf. chapitres 5 et 6.

158. C'est-à-dire les fonctions, pouvoirs, mais aussi les symboles qui caractérisent l'autorité.

1.2.3- Fonctionnement et dépenses sous contrôle

Si les FC jouissent d'une relative autonomie quant à leur fonctionnement et à la manière dont elles gèrent leurs recettes financières¹⁵⁹, l'autonomie ne semble pas de mise en ce qui concerne les Covaref. En effet, des quotas, notamment de femmes et de Baka, sont imposés, alors que le vote démocratique est censé être l'outil privilégié pour laisser la latitude aux populations de choisir ceux qui vont les représenter. Il n'est d'ailleurs pas rare que ces acteurs institutionnels de l'UTO interviennent directement auprès des populations pour influencer le processus électoral, au nom de la représentativité et du respect de la minorité. Manifestement, un décalage important existe entre la représentation de la participation et de l'équilibre sociologique local qu'ont les acteurs en charge de la prescription (l'UTO) et celle qu'en ont des populations locales.

Réunions, prises de décisions, plans de gestion, actions de concertation, réalisations... sont scrupuleusement encadrés par les acteurs de l'UTO, qui ont, avec la convention GTZ/WWF de 2006 (voir chapitre 7), laissé cet attribut à la seule charge du WWF. Ce sont donc les socio-anthropologues du WWF qui accompagnent pas à pas chacun des Covaref de la zone (autant dans leur fonctionnement que dans les projets de développement qu'ils mettent en œuvre). Si les membres du Covaref et du Ceges définissent eux-mêmes les projets communautaires qu'ils veulent réaliser avec leurs fonds, toute action est au préalable scrutée et validée par la cellule de comanagement du WWF-Jengi. C'est donc elle finalement qui détermine si oui ou non le projet est conforme à l'idéal communautaire et s'il répond ou non aux besoins de la communauté.

De même, toute utilisation des fonds financiers des Covaref, qu'ils soient issus des taxes rétrocédées ou de la location d'une partie du territoire à un opérateur privé, est strictement encadrée par les acteurs de l'UTO S/E. En effet le décaissement de fonds ne peut se faire que sur autorisation conjointe du Minfof et du WWF-Jengi et après examen du projet et du choix de l'opérateur technique.

159. Cela n'est pas tout à fait exact vu que les communautés concernées doivent respecter un cahier des charges et suivre scrupuleusement un manuel de procédure.

1.2.4- Le cas particulier de la Cellule de gestion de la redevance forestière annuelle

Cette vue d'ensemble des nouvelles structures de gestion décentralisées ne saurait être complète sans l'évocation de la Cellule de gestion de la redevance forestière (CGRF), autre entité « communautaire » à qui est rétrocédée une partie des taxes issues de l'exploitation forestière commerciale dans les espaces adjacents aux communautés (notamment la Redevance forestière annuelle, RFA). La CGRF, présidée par le maire de la commune accueillant les entreprises d'exploitation et son équipe dirigeante, accompagnée par des représentants des communautés, a pour charge de répartir auprès des villages les ressources issues des 10 % des taxes rétrocédées.

En dépit de l'importance des CGRF dans le processus de décentralisation de la gestion forestière, je ne les aborderai pas dans ce travail en raison des difficultés d'accès à ces structures sur le terrain et aussi de l'abondance de travaux qui leur sont consacrés, tous mettant en évidence un système d'accaparement de la rente par des élites (Karsenty, 1999 ; Heinze & Halle, 2000 ; Forest Monitor, 2001 ; Kouna, 2001 ; Ndjanyou & Majerowicz, 2004 ; Karsenty & Fournier, 2008 ; ABCG, 2010). Cela explique d'ailleurs en partie pourquoi l'accès à ces structures et aux informations m'a été rendu si difficile.

Ces quelques éléments mettent en évidence à quel point la décentralisation et la rétrocession annoncées et prenant la forme de FC, et encore plus de Covaref, s'apparentent à une déconcentration sous contrôle¹⁶⁰. Plus encore, ils permettent de montrer comment la norme est imposée et contrôlée par les acteurs en charge de la mise en œuvre de la gouvernance environnementale prescrite. Tout cela nous amène également à nous interroger sur la teneur du processus participatif tant valorisé. Où sont, dans ce système, la volonté des populations, leur autonomie et leur capacité à se prendre elles-mêmes en charge, alors que ce sont pourtant les leitmotiv de la gouvernance environnementale prescrite ? Quelles sont les marges de manœuvre laissées aux communautés ? Comment sont investies ces nouvelles structures, comment sont mis en

160. Plusieurs auteurs, notamment Patrice Bigombé Logo et Phil Oyono, arrivent à la même conclusion (Bigombe Logo, 2000 ; Oyono, 2004 ; Oyono *et al.*, 2007).

application ces principes au niveau local ? Qui sont les individus qui occupent les nouvelles fonctions, comment et pourquoi sont-ils choisis ? Enfin, on peut se demander si la norme imposée produit les mêmes effets quels que soient les contextes locaux.

1.3- Pour une analyse dans l'interaction

Je vais principalement m'intéresser ici aux Covaref sans pour autant en faire une analyse minutieuse et détaillée, mon objectif n'étant pas, comme je m'en suis déjà expliquée, de faire une analyse de la décentralisation. Bien que je n'aie pas travaillé spécifiquement sur les forêts communautaires, elles apparaîtront pourtant en second plan des analyses que je propose, car le peu de données récoltées sur ce sujet permet de mieux appréhender les stratégies mises en œuvre par les populations locales.

J'aborderai donc ces structures dans la perspective de leur inscription au niveau local, faisant de celles-ci un élément parmi d'autres du contexte local et non pas le seul contexte de mon étude. Pourquoi ce choix ? Tout d'abord parce que de nombreux travaux se sont déjà penchés sur l'analyse des forêts communautaires (Pénélon, 1996 ; Milol, 1999b, a ; Bigombe Logo, 2000 ; Oyono, 2004 ; Vermeulen *et al.*, 2006 ; Julve *et al.*, 2007) ainsi que, mais dans une moindre mesure, sur les Covaref (Bigombe Logo *et al.*, 2005 ; Bigombe Logo, 2006 ; Vermeulen & Doucet, 2006), et bien que ces publications ne concernent pas spécifiquement ma zone d'étude. Mais aussi parce que les conclusions de ces études soulèvent selon moi des questions qui nécessitent un autre angle d'approche.

En s'attachant à mettre en évidence le fonctionnement et les dysfonctionnements de ces structures, les études citées tendent à se limiter à une réalité spatiale et sociopolitique qui est directement une émanation de la gouvernance environnementale prescrite. Elles ont donc tendance à circonscrire l'analyse à un segment de la société et de l'espace (la communauté définie par le Covaref ou la FC), négligeant son inscription dans un contexte temporel, historique et social plus vaste. D'autre part, peu s'intéressent à la superposition et à la juxtaposition de ces structures.

Pourtant Covaref, CGFR et forêts communautaires, qui ont des emprises spatiales différentes et des modalités de fonctionnement propres, se superposent en découpant

l'espace et les sociétés en « communautés » qui s'entrecroisent. Les mêmes individus ou villages peuvent alors appartenir simultanément à différentes communautés à géométrie variable. D'autre part, les « limites » (sociales et spatiales) étant imposées et créant les « communautés » de ces entités de gestion, elles ne correspondent quasiment pas aux réalités sociopolitiques et économiques locales auxquelles elles se superposent, se substituent ou qu'elles découpent (§ 1.1.2 de ce même chapitre). Étudier uniquement le cadre défini par ces nouvelles entités est donc de peu de pertinence pour qui veut comprendre la manière dont elles s'insèrent dans le paysage politique et social.

Certes, les études précédemment évoquées proposent des analyses relatives aux relations et aux réseaux verticaux, transcendant en partie les échelles (locale/nationale), mais qu'en est-il des réseaux horizontaux, des relations entretenues tant avec ceux qui ne sont pas compris dans les limites de ces structures, que ceux qui participent des structures voisines ?

Si l'accaparement par les élites locales est sans contexte un élément important du fonctionnement (certains diront dysfonctionnement) de ces formes modernes (largement mis en évidence par toutes ces analyses), qui sont ces « élites », replacées dans le cadre du système ethnique et polyethnique (c'est-à-dire les réseaux horizontaux) ? Qu'entend-on par « élites » ? Comment expliquer leur maintien à ces nouveaux postes de pouvoir, leur capacité à accaparer pouvoir et richesses dans un système qui se veut portant profondément égalitaire ?

Pour aborder ces questions, j'ai choisi de centrer mon analyse sur des groupes sociaux eux-mêmes et sur leur structuration sociopolitique, afin de comprendre la manière dont ils se reproduisent, se modifient ou sont remobilisés dans ces nouvelles structures qui veulent imposer leurs propres règles du jeu. En somme, je regarde comment l'ensemble des individus et des relations sociales sont investis dans ces nouvelles entités de gestion qui sont apposées sur leur espace commun. Je propose donc une analyse contemporaine des jeux de pouvoir internes à un ou plusieurs groupes, prenant en compte les nouvelles règles du jeu imposées et la manière dont elles vont être mobilisées, plutôt qu'une analyse d'une structure s'imposant dans un contexte préexistant.

Pour cela j'ai concentré mes observations sur quelques personnalités reconnues comme importantes et influentes par les populations, ainsi que sur les personnes relevant d'un pouvoir officiel ou particulièrement actives au moment de mes enquêtes. En replaçant les individus les uns par rapport aux autres et en relevant la nature des liens qu'ils entretiennent, le tout dans une perspective diachronique, j'ai tenté de comprendre les réseaux d'influence dans la région. En somme, que devient la norme une fois confrontée aux modes locaux et coutumiers de gouvernance ?

2- La norme contrariée ? Bakwélé, Bangando et Baka dans les structures communautaires

Le lecteur remarquera avec surprise, voire consternation, qu'en dépit de la participation des Baka à ces nouvelles structures, ils sont largement absents des descriptions qui vont suivre. Imposés par les acteurs en charge de la gouvernance prescrite, les Baka ne participent en réalité ni aux décisions ni aux stratégies politiques ou aux recompositions sociales. Leur absence ne doit donc pas être considérée comme un oubli de ma part, mais comme le reflet de la place et du rôle qui leur est accordé et qu'ils occupent dans l'ensemble des processus que je vais décrire.

Basé sur des discussions avec une partie seulement des acteurs de la zone, ce travail se concentre sur la zone sud de l'UTO S/E (figure 29). C'est à partir du cas particulier des Djako et des Esèl, sur lequel j'ai le plus de données, que je vais tenter de faire ressortir quelques grandes tendances sur la manière dont sont réinvesties ces nouvelles structures. Les descriptions et les analyses seront renforcées ou nuancées par quelques exemples issus des observations réalisées en zone bangando. Car en dépit des différences, qui sont surtout des différences de degrés, ce sont les mêmes mécanismes qui sont à l'œuvre.

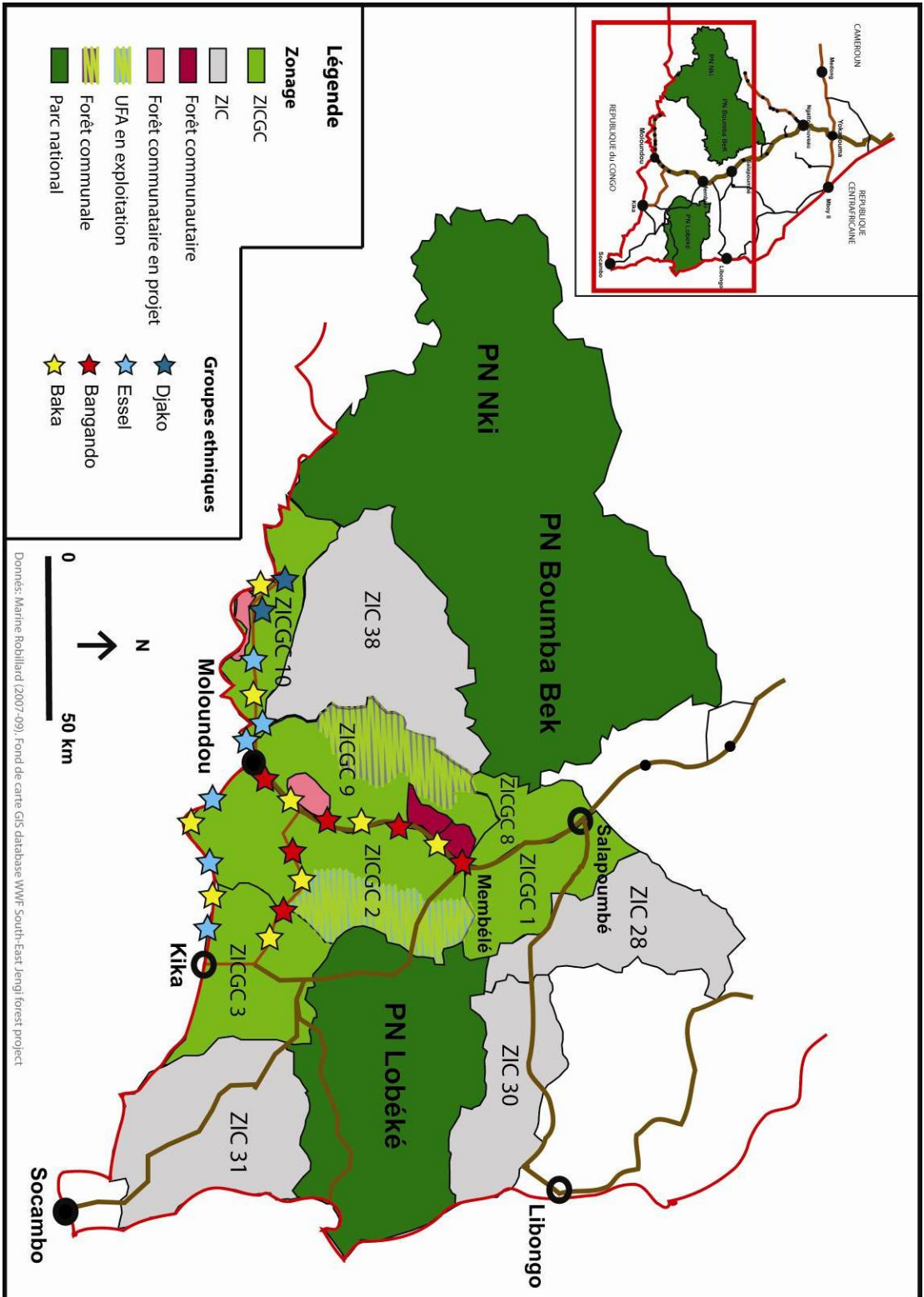


Figure 29: Les ZICGC, ZIC et forêts communautaires enquêtées.

2.1- Les Bakwélé : les lignages dominants en équilibre

2.1.1- Les lignages dominants remobilisés

Dans la zone Moloundou-Ndongo, territoire des Esèl et des Djako, chaque village est sous l'autorité de l'aîné d'un lignage considéré comme le fondateur historique du village. Non seulement le pouvoir de chef (et donc aujourd'hui la chefferie) se transmet à l'intérieur de ce lignage, mais par extension ce chef est considéré comme le leader du clan auquel il appartient. Plus qu'une autorité interne au groupe (qui relève encore en partie des aînés), il s'occupe des relations avec les autres lignages et les autres groupes ethniques des alentours.

- ***Héros, cadet et « autres races »***

Si tous les lignages ne sont pas représentés dans les villages (et les nouvelles structures), tous les clans (et les lignages de ces clans) le sont à travers la reconnaissance de l'autorité d'un lignage historiquement dominant de chaque clan.

En simplifiant, on pourrait dire que chaque clan a un village et que chaque individu reconnaît l'autorité d'un chef appartenant à la descendance directe du héros fondateur historique de ce clan, c'est-à-dire celui que nous appelons « lignage dominant ».

Rappelons que ces personnages de héros historiques se sont créés à la fois sur leurs aptitudes et charisme personnels, favorisés par des positions lignagères avantageuses (aîné, cadet), et sur leur capacité à créer, multiplier et maintenir des alliances (politiques et matrimoniales). Par exemple, depuis la création de la chefferie d'Adjala, les chefs qui se sont succédé sont tous des descendants de Messiem, un Esèl du clan Dadjulum, et que tous les Dadjulum se disent en retour appartenir à cette chefferie d'Adjala et relever aujourd'hui de l'autorité de Ngoga (descendant direct de Messiem). Parce que les autorités successives de ce lignage ont su créer et entretenir de nombreuses et avantageuses alliances à la fois avec les autres lignages Esèl et avec les Djako, il est considéré par tous comme un lignage puissant (chapitre 2). C'est aussi le cas de la chefferie djako de Ndongo qui « appartient » aux descendants directs de Bakol du clan Biatel. Il est avéré que tous les

Biatel sont rattachés à la chefferie de Ndong, même s'ils ne vivent pas sur le territoire de la chefferie (figure 30 page suivante).

D'après mes interlocuteurs, les autres lignages d'un même clan sont appelés :

- les « cadets », considérés donc comme étant sous l'autorité des lignages dominants ;
- et les lignages « *d'une autre race*¹⁶¹ », c'est-à-dire relevant de clans résultant de la subdivision de clans existants ou de clans d'individus exogènes et voulant s'assimiler à cette population, arrivés ultérieurement (comme les Djewa, les Dabela ou les Damou) et qui auraient fait un pacte d'amitié *eso*¹⁶² avec ces lignages dominants.

▪ ***Les chefs de villages dans l'AG***

Avec le système de représentation des chefferies, autorités traditionnelles, dans l'AG du Covaref et la délégation de pouvoirs supplémentaires à ces « autorités représentant les populations », il semble non seulement qu'une réduction des multiples niveaux et instances détentrices de pouvoir¹⁶³ s'impose, mais aussi que le pouvoir des chefs de lignages déjà dominants se renforce. D'ailleurs, comme on peut le remarquer, les lignages cadets et d'« une autre race » n'apparaissent pas sur la figure 30, et cela principalement en raison de leur éviction de l'accès au pouvoir coutumier ainsi que de la vie politique de manière générale.

161. Ce sont les propres mots de mes interlocuteurs.

162. Relation d'amitié, aussi appelé par mes interlocuteurs « amitié *eso* » (*cf.* chapitre 1).

163. Réduction du pouvoir réparti entre l'ensemble des chefs de lignages aux seuls chefs de lignages dominants.

Figure 30: Les lignages des clans dominants et leurs chefferies sur la piste Moloundou-Ndongo (les lignages mineurs et les autres clans ne sont pas représentés). Je n'ai pas représenté ici les lignages cadets ni les lignages relevant d'un autre clan.

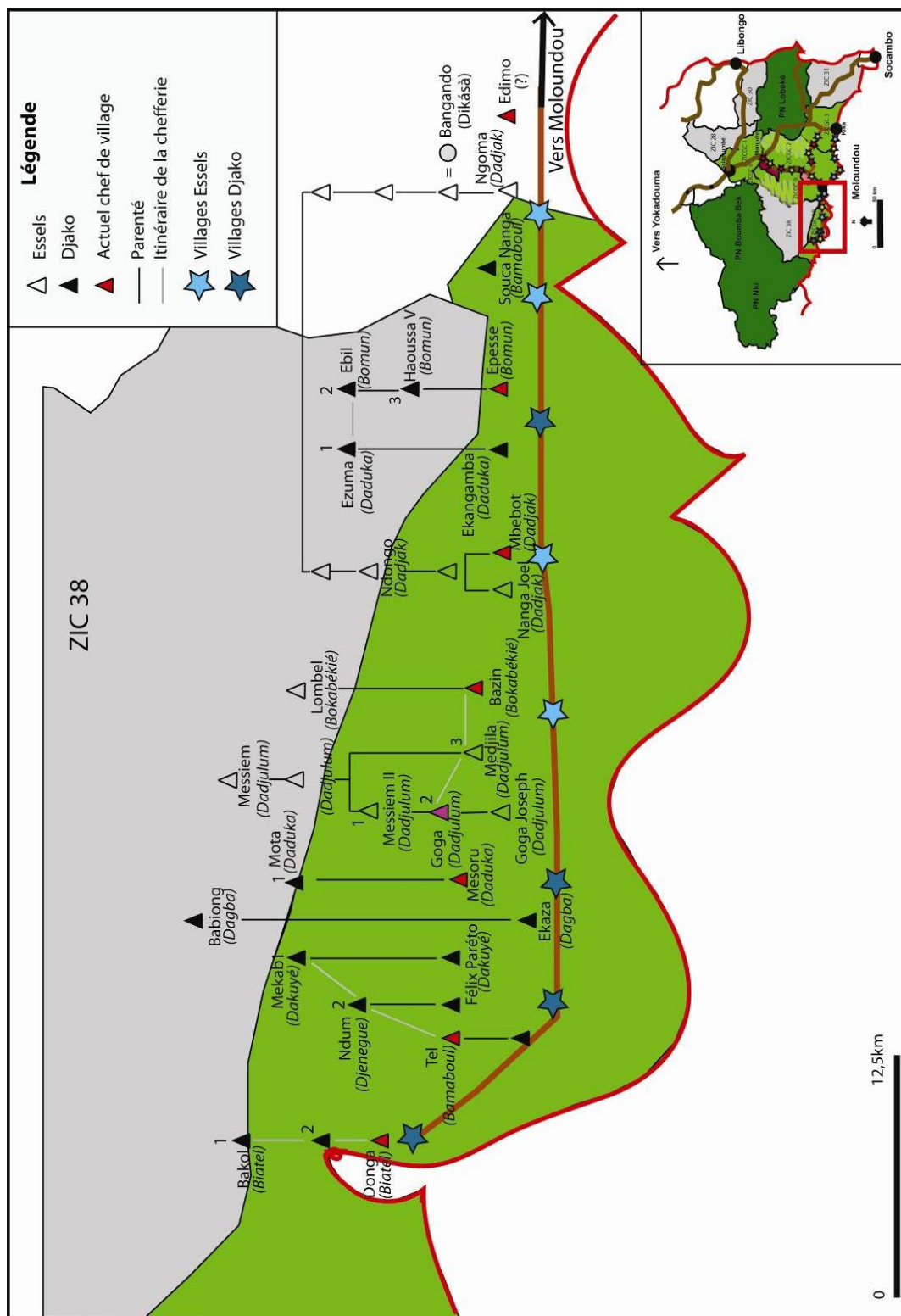
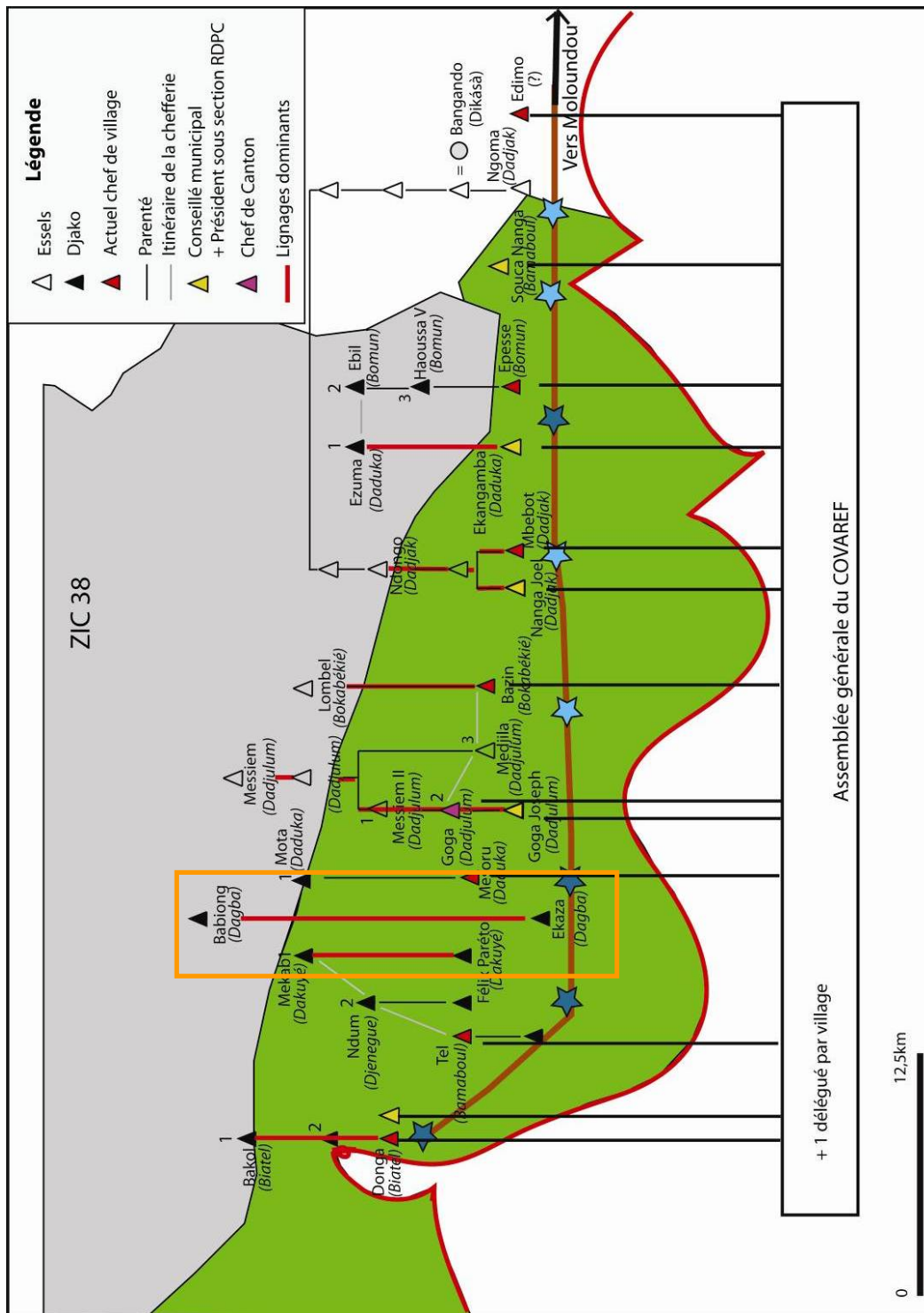


Figure 31 : Les lignages dominants dans l'AG du Covaref. Remarquons que certains lignages jouissent d'une double représentation dans l'AG, tandis que deux lignages historiquement importants ne sont pas représentés (rectangle orange).



Par l'inscription de ces lignages dominants dans l'AG, leurs prérogatives sont désormais étendues à l'ensemble de la zone du ZICGC (donc avec droit de regard sur les chefs de villages hors de leur juridiction), où ils sont responsables du développement, du contrôle sur la ressource en faune et des relations avec les sociétés de safari opérant dans le ZICGC ou dans les ZIC adjacentes. C'est ainsi que, par une mauvaise connaissance des réalités locales de la gouvernance, des formes supplémentaires de pouvoir sont conférées à ceux qui en étaient les principaux détenteurs, en même temps que ceux qui en possédaient déjà peu en sont dépossédés (figure 31 et 32).

Cependant, l'AG n'est pas l'organe principal détenteur du pouvoir. Les postes qui confèrent le plus de pouvoir sont ceux de président du bureau de l'AG ainsi que de président, vice-président et trésorier du Ceges. Ce sont eux en effet qui peuvent décaisser des fonds et qui amendent ou refusent les décisions. Ce sont également eux qui bénéficient de contacts avec des acteurs extérieurs à la zone (ce qui est un moyen de renforcer leur pouvoir par l'augmentation de leur capital social).

Comme nous l'avons déjà dit, les membres de ces organes sont élus (directement par la population pour le Ceges et par les membres de l'AG pour le bureau). Le vote permet-il de rétablir l'équilibre et de limiter l'accès des lignages dominants à ces nouvelles formes de pouvoir ?

▪ ***Les descendants des héros historiques réhabilités***

Au regard des membres élus à ces postes et grâce aux explications qui m'ont été données sur l'orientation des choix, la stratégie de maintien des lignages dominants est toujours de rigueur, étant entendu qu'« *on ne peut pas placer les n'importe qui pour nous représenter*¹⁶⁴ ». La figure 32 met en évidence que, là encore, ce sont des membres représentants des lignages dominants qui sont mis en poste, mais comme ceux-ci sont réduits, un autre tri est réalisé parmi ces lignages dominants.

164. Medjila, le 09/01/08 à Beleh.

Comme me l'explique E. M. (élite djako habitant le village de Léké) :

« Dans les familles c'est pareil il y a le leadership. Il y a ceux qui sont les enfants de grands affluents, ils doivent avoir leur part ». (E. M., le 12/03/09 à Léké).

Ce serait, selon mes interlocuteurs, une des raisons expliquant le choix des personnes occupant des postes importants dans le bureau et le Ceges, les descendants des lignages dominants devant eux aussi pouvoir bénéficier d'un statut officiel pour exercer leur influence.

C'est ainsi qu'il me sera expliqué que : « [le président du Covaref] *appartient à une famille importante qui n'a pas de chefferie*¹⁶⁵, il doit avoir sa part » (12/12/09, à Léké), ou encore que :

« La chefferie de Léké revient normalement à X. (descendant de Mekab, du clan Dakuyé). Mais comme il n'a pas de chefferie, il fallait lui donner un poste. C'est comme ça qu'on a choisi qu'il soit trésorier. » (Le 12/03/09, à Léké ; cf. figures 31-32-33)

En effet, les deux hommes sont des descendants de personnalités historiques importantes et c'est à ce titre qu'ils sont légitimés pour avoir accès aux postes de pouvoir, d'autant plus que, pour des raisons historiques (cf. chapitre 2), les lignages auxquels ils appartiennent ne bénéficient pas de pouvoir institutionnalisé – c'est-à-dire de chefferie. Le Covaref serait ainsi une opportunité pour institutionnaliser ces lignages dominants, un moyen de leur redonner « la part » qui leur est due.

165. Rappelons que nous parlons ici de la chefferie au sens administratif du terme.

Figure 32 : Les principaux membres du bureau et du Ceges.

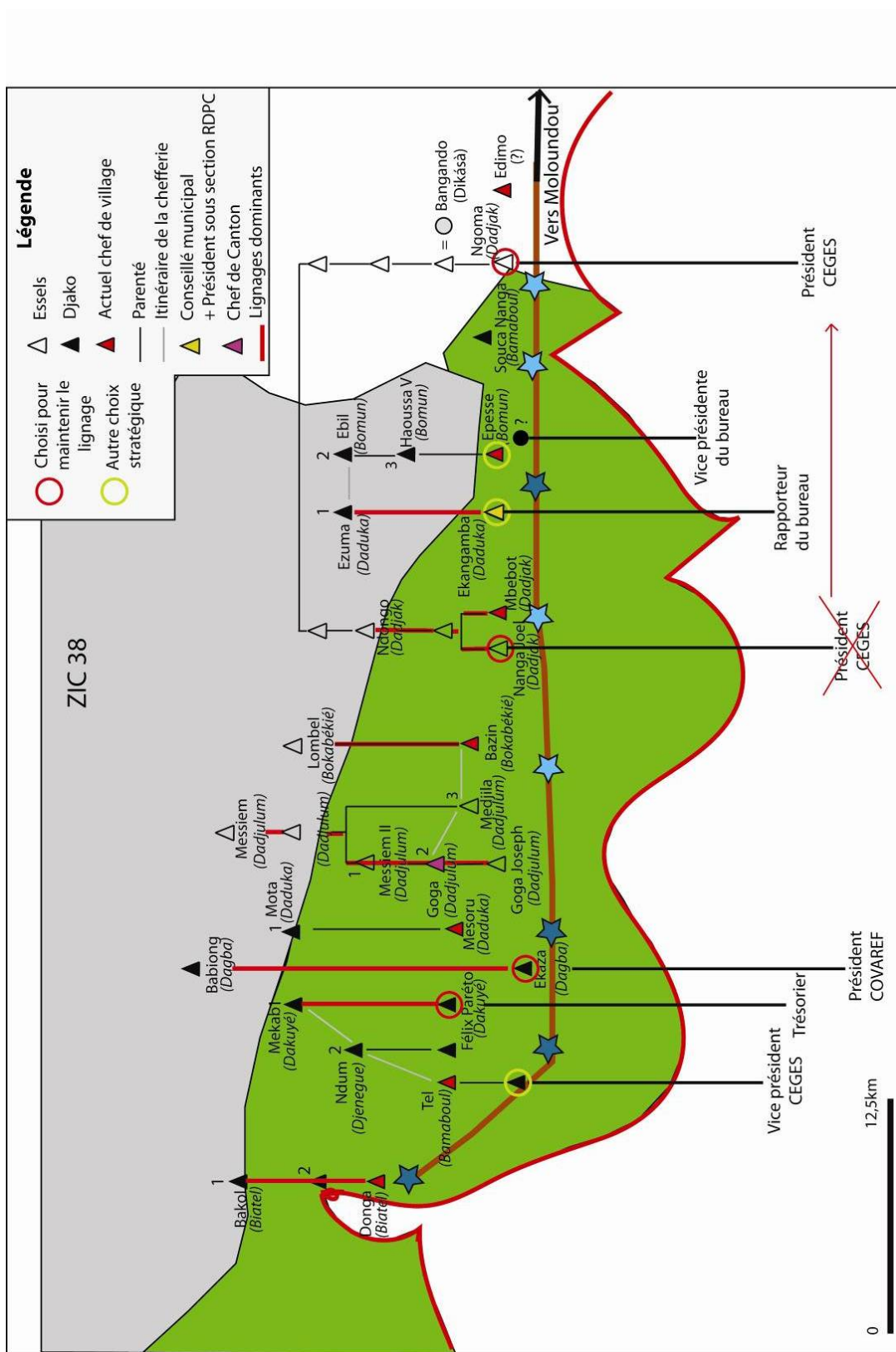
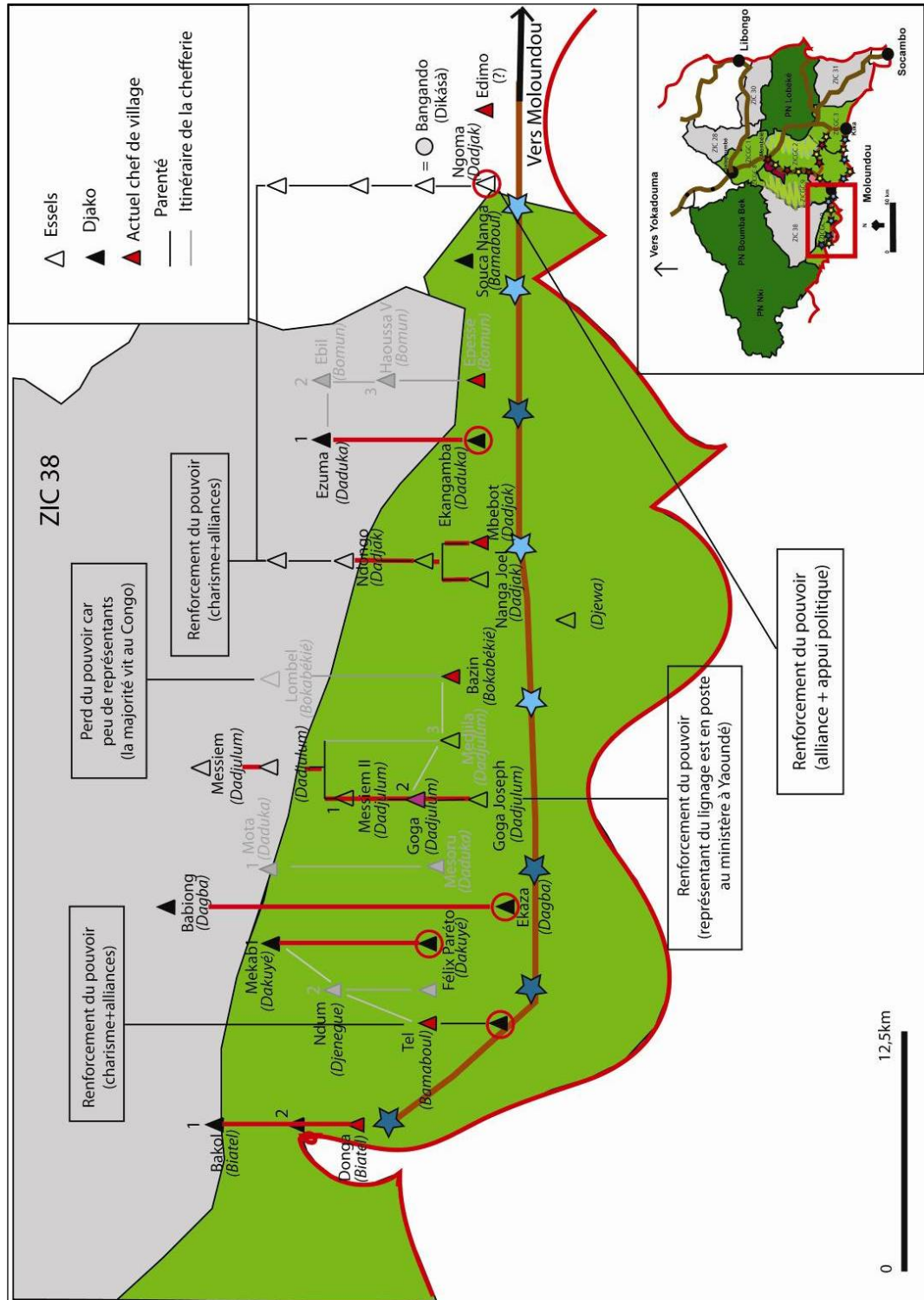


Figure 33: Lignages qui se renforcent et lignages qui perdent du poids.



2.1.2- L'équilibre

Mais pourquoi devoir « redonner une part » à ces lignages ?

La première raison invoquée est celle du maintien d'un équilibre de représentations entre les Djako et les Esèl, comme l'explique E. M. :

« Au niveau de notre Covaref, il y a deux races. Il faut diviser en deux pour que chacun ait sa part. Quand un Esèl est président, le Djako va devoir être vice-président ou président ailleurs. C'est comme ça qu'on s'arrange, ce sont les choses entre nous. » (E. M., le 12/03/09 à Léké)

Bien que tous maintiennent une identité bakwélé vis-à-vis de l'extérieur parce que « *les Bakwélé, on n'est pas nombreux comme les Bangando, il faut qu'on soit représenté dans les choses politiques*¹⁶⁶ », la distinction Djako-Esèl semble toujours d'importance dans les affaires internes.

Selon des critères et des mécanismes dont je n'ai que quelques indices, les deux hommes auraient donc été les mieux indiqués pour assurer aux Djako un contre-pouvoir suffisant face aux Esèl, « *qui commençaient à prendre trop de pouvoir parce qu'ils sont plus nombreux et ont déjà leurs élites...* », et parce qu'« *au niveau politique on a le respect de la minorité, il faut qu'on soit représenté* » (entretien collectif, le 12/03/09 à Léké).

Ce serait également une manière de faire barrage à des lignages aujourd'hui dépositaires d'un pouvoir institutionnalisé qui leur est contesté par les autres lignages, comme cela est évoqué dans le discours suivant :

« Si on a donné à E. et à F. P., c'est en attendant que les chefs de Léké et de Bahd rendent la chefferie parce que ça ne leur appartient pas. On n'allait pas encore leur donner alors que là où ils sont ils auraient déjà dû laisser. » (T., le 11/03/09 à Bétany)

En se référant au récit d'origine des Djako (chapitres 1 et 2), il n'est en effet nulle part mentionné de personnalité du clan Bamaboul (dont le représentant est l'actuel chef de Léké) ni du clan Bomun (actuelle chefferie de Bahd). Ces clans seraient donc perçus comme peu légitimes pour occuper des postes importants et, qui plus est, en faible capacité de pouvoir représenter les Djako.

166. E. M., *ibid.*

Il semble ainsi à l'observateur extérieur que je suis que Djako et Esèl tentent de maintenir un relatif équilibre, à la fois entre lignages dominants à l'intérieur d'un groupe et entre les deux groupes. Cependant, équilibre ne veut pas dire représentation et consensus, étant donné que de nombreux lignages cadets ne sont pas concernés par ces réajustements. Certes, ils sont représentés par les délégués des villages et dans les postes de moindre importance à l'intérieur du bureau et du Covaref (comme ceux de conseillers techniques, par exemple), mais ils ne bénéficient dans ce cadre que d'un pouvoir d'influence très limité. Comme on me l'a fait remarquer :

« Les autres postes, là, c'est pour rien. Ils sont là, mais ils ne peuvent pas parler, ils représentent. On a mis les hommes de main et ils sont bloqués comme ça, ils ne peuvent pas bouger. » (Le chef de Léké, le 12/03/09 à Léké)

Cette tendance au maintien des lignages historiquement dominants ne doit cependant pas occulter le fait que d'autres stratégies sont déployées, mais aussi que de nombreux mécanismes existent pour maintenir un relatif équilibre entre ces lignages et éviter le basculement vers une hiérarchisation et une domination par l'un ou l'autre de ces lignages.

2.1.3- Le poids des alliances

Pour maintenir l'équilibre, les anciennes alliances (avec leurs obligations et leurs soutiens mutuels) refont surface et sont mobilisées dans ce « jeu moderne ». Mon hypothèse est que ce sont ces alliances historiques qui sont à l'origine de l'équilibre lui-même.

En prenant pour exemple le cas du lignage détenant actuellement la chefferie de Bahd, le manque de légitimité dont il fait l'objet semble « aggravé » par la nature des relations qu'il entretient avec un lignage Esèl important. En effet, la famille du chef de Bahd est considérée comme ayant une posture de cadet (donc soumis à l'autorité d'un aîné) vis-à-vis des Dadjak descendants de Ndongo (le fondateur du lignage), les premiers étant considérés comme « *les neveux et beaux-frères de J. N. et sa famille* [actuel chef descendant et chef de lignage de Ndongo] » (figure 31). Ainsi, bien que djako, la chefferie de Bahd n'en demeure pas moins soumise aux Esèl et ce depuis plusieurs générations.

▪ **Le respect des « règles »**

Selon E. M. :

« On nous parle de leadership, qu'il faut lutter pour être représenté, mais il y a quand même des règles qu'on ne peut pas négliger¹⁶⁷. Moi par exemple, étant neveu je dois me pencher du côté de mes oncles paternels. Chez nous, c'est le côté paternel qui compte beaucoup. Par exemple, J. N. est mon oncle, je dois m'incliner vers lui. Généralement au niveau politique, on a le respect de ces règles. »

Si E. M. est d'un lignage djako historiquement dominant, cela n'empêche pas qu'il se retrouve soumis par ailleurs à des relations de dépendance (ici aîné, cadet) vis-à-vis de certains lignages et individus (comme par exemple J. N. et certains Dadjak). On peut alors aisément imaginer, et c'est ce qui est dit à demi-mots dans le dernier discours retranscrit, que dans certaines situations, E. M. doit se ranger derrière son oncle, et ainsi, d'une certaine manière, rallier les Esèl. Cependant, et c'est certainement la différence entre E. M. et le chef de Bahd, si son lignage est historiquement important, c'est certainement aussi en raison de la diversité des relations créées et qui peuvent être aujourd'hui remobilisées pour contrebalancer un enfermement en position de cadet. Ajoutons à cela (et ce détail n'est pas des moindres) qu'E. M. occupe aujourd'hui le poste de conseiller municipal, poste offrant influence et réseau importants. Bien que je n'aie pas de précisions à ce sujet, il ne fait aucun doute selon moi que cette position et les avantages liés (qui sont nécessaires pour l'accès à ce poste, en même temps qu'il les procure) sont réinvestis dans tout le jeu stratégique complexe.

Il me semble que, dans les sociétés égalitaires, l'équilibre est une forme de stratégie pour éviter l'accumulation de tous les pouvoirs aux mains de quelques-uns, au détriment des autres. Il ne remet cependant pas en cause les contradictions statutaires et les antagonismes qui structurent ces sociétés (hommes/femmes, aîné/cadet, autochtones/allogènes).

¹⁶⁷ E. M., *ibid.*

▪ ***Alliances, relations extérieures et dépendance : asseoir le leadership***

En quelque sorte garant de cet équilibre, le leadership est créé et assuré par une multitude de composantes qui s'entrecroisent, dont par exemple les liens familiaux, l'assise territoriale et les dépendances personnelles. Si la densité des relations et des alliances déployées fonde le pouvoir (qui assure une certaine stabilité au groupe), c'est aussi ce qui le limite et peut le rendre instable. Ce sont ainsi autant de mécanismes sur lesquels les individus et les groupes peuvent jouer, et avec lesquels ils doivent composer, pour maintenir, acquérir du pouvoir ou déstabiliser d'autres groupes.

Il est difficile de croire que les actuels lignages dominants n'entretiennent pas entre eux de nombreuses relations. Il semble que celles-ci non seulement fondent leur position actuelle de dominants, mais aussi les maintiennent à ce statut. E. (président du Covaref) et P. F. (trésorier) semblent ainsi favorisés par leur capital social robuste¹⁶⁸ et leur large réseau d'alliances, dont sont dépendants les autres lignages, d'une manière ou d'une autre. Ce serait donc ces relations de dépendance et d'obligations mutuelles qui auraient orienté le choix vers ces deux personnalités comme représentants des lignages dominants. Ce sont ces mêmes relations de dépendance de la chefferie de Bahd vis-à-vis du lignage de J. N. qui conduiraient à écarter le représentant de ce lignage.

Mais si équilibre il doit y avoir entre Djako et Esèl, comment se fait-il qu'un seul Esèl (J. N.) occupe un des postes importants du Covaref ?

La réponse est probablement que l'équilibre ne s'arrête pas à investir les structures du Covaref. Il est à replacer dans le cadre politique général en prenant en compte les autres positions qui octroient du pouvoir. Les Esèl, et notamment les lignages Dadjulum, représentés par Ndg., et Dadjak de J. N., bénéficient de nombreuses opportunités, en dehors du Covaref, pour renforcer leur statut de lignages et d'individus dominants. En effet, le fils aîné de Ndg. occupe trois postes de pouvoir : celui de conseiller municipal, celui de président de la cellule du RDPC et surtout celui d'« élite extérieure » en tant que

168. Je sais qu'E. est considéré comme une personne riche et influente en raison de son ancien emploi dans une société forestière. Il est d'ailleurs une des rares personnes à posséder plusieurs fusils dont un de gros calibre, ce qui fait dire qu'il serait bien implanté dans les réseaux de trafics de viande. Quand à F. P., il possède de nombreuses relations avec des personnalités influentes de Moloundou.

conseiller au secrétaire d'État aux forêts. Par ailleurs, J. N. fut jusqu'à récemment un personnage très influent, occupant les postes de conseiller municipal, de président de la CGRF, puis de président du Ceges, avant d'être destitué par une coalition menée par les Djako, avec l'aide d'élites extérieures¹⁶⁹.

De plus, les deux lignages sont fortement liés par une alliance qui aurait été créée par leurs grands-parents, comme me l'explique Ndg. :

« Ce que nos pères nous ont laissé on garde. C'est pour ça qu'A. et E. sont très liés, car nos pères étaient très amis. Avant on était ensemble de même circonscription (sem). » (Ndg., chef de canton, le 11/03/09)

Par cette alliance, les deux lignages ont une raison supplémentaire de faire front commun.

À cela doivent être rajoutées les alliances interethniques, qui peuvent être elles aussi remobilisées pour jouer un rôle. On verra leur importance dans le cas des Baka que je vais détailler ci-après, mais citons tout de même rapidement l'exemple des personnalités « métisses » comme N. D., président du Ceges (figure 33) qui bénéficie à ce titre d'un double réseau de parentèle et n'hésite pas à jouer dessus.

Tout cela met en évidence le fait que les relations dépassent largement le cadre du groupe d'appartenance premier et qu'il en existe une multitude. Il en est de même pour les formes de dominance reposant sur des règles de parenté et d'alliances complexes qui s'entrecroisent, qui continuent d'être l'un des ciments importants de cette société. L'ensemble de ces relations, dont je n'ai eu qu'un aperçu, semble largement remobilisé et réinvesti dans les structures imposées par la gouvernance prescrite. D'ailleurs, l'exemple des Bangando met en évidence que les Bakwélé ne représentent pas une exception.

169. Les élites extérieures sont des individus qui ont un niveau d'étude au-delà du bac et occupent des postes importants dans l'administration ou qui ont fait fortune dans le privé.

2.2- Les Bangando et les « élites »

Si le cas des Bangando est quelque peu similaire à celui des Bakwélé, la différence de degré qui le caractérise mérite d'être remarquée, sans pour autant que je puisse en faire une description détaillée. Au vu de l'étendue du pays bangando et du grand nombre d'individus qui le peuple, je n'ai pas pu relever l'ensemble des histoires des individus, ni retracer les relations ou reconstituer les lignages et les jeux d'alliance dans l'ensemble de la société bangando. Les données dont je dispose sont peut-être insuffisantes pour faire une analyse au niveau des lignages (et la littérature ne m'est d'aucun secours). Je parlerai alors en termes de *clan*, étant entendu que les individus relevant de ces clans sont inscrits dans des lignages et que, par extension, en parlant des individus, ce sont des lignages dont il est question. À la différence des Bakwélé, il n'y a pas chez les Bangando de correspondance entre un village et un clan (représenté par un lignage dominant), mais les clans et les lignages sont répartis entre plusieurs villages comme je l'ai mis en évidence sur la figure 34 (page suivante). L'autorité coutumière semble ainsi partagée entre de nombreux lignages, ceux-ci semblant fortement territorialisés, c'est-à-dire attachés à un village particulier. L'on pourrait alors conclure qu'il existe une multitude de lignages dominants pour chaque clan. Au contraire, on observe une captation des attributs du pouvoir par quelques-uns, la multiplicité des pôles de l'autorité coutumière sur l'usage et l'accès aux ressources (c'est-à-dire la chefferie) se retrouvant réduite à quelques lignages, au détriment des autres.

2.2.1- Les structures réinvesties par les clans et les lignages dominants

Plus encore que dans la zone bakwélé, on observe chez les Bangando l'apparition de lignages et de clans dominants. Sur les 16 clans Bangando représentés dans cette région, trois (les Bò fōlō, Bò Yélé et Bò Wé) semblent dominer et accaparer les postes de pouvoir. Si l'on regarde par exemple dans le village de Pezam et plus encore dans celui de Dioula, les postes de chefs ne sont plus détenus par les lignages, ni même les clans, qui en furent les fondateurs, mais par d'autres clans. Il en est de même aux postes de conseillers municipaux, majoritairement occupés par des représentants de ces trois lignages.

Figure 34 : Les lignages Bangando historiques par village (et leur zone d'influence en termes d'autorité coutumière) et les chefs de villages.

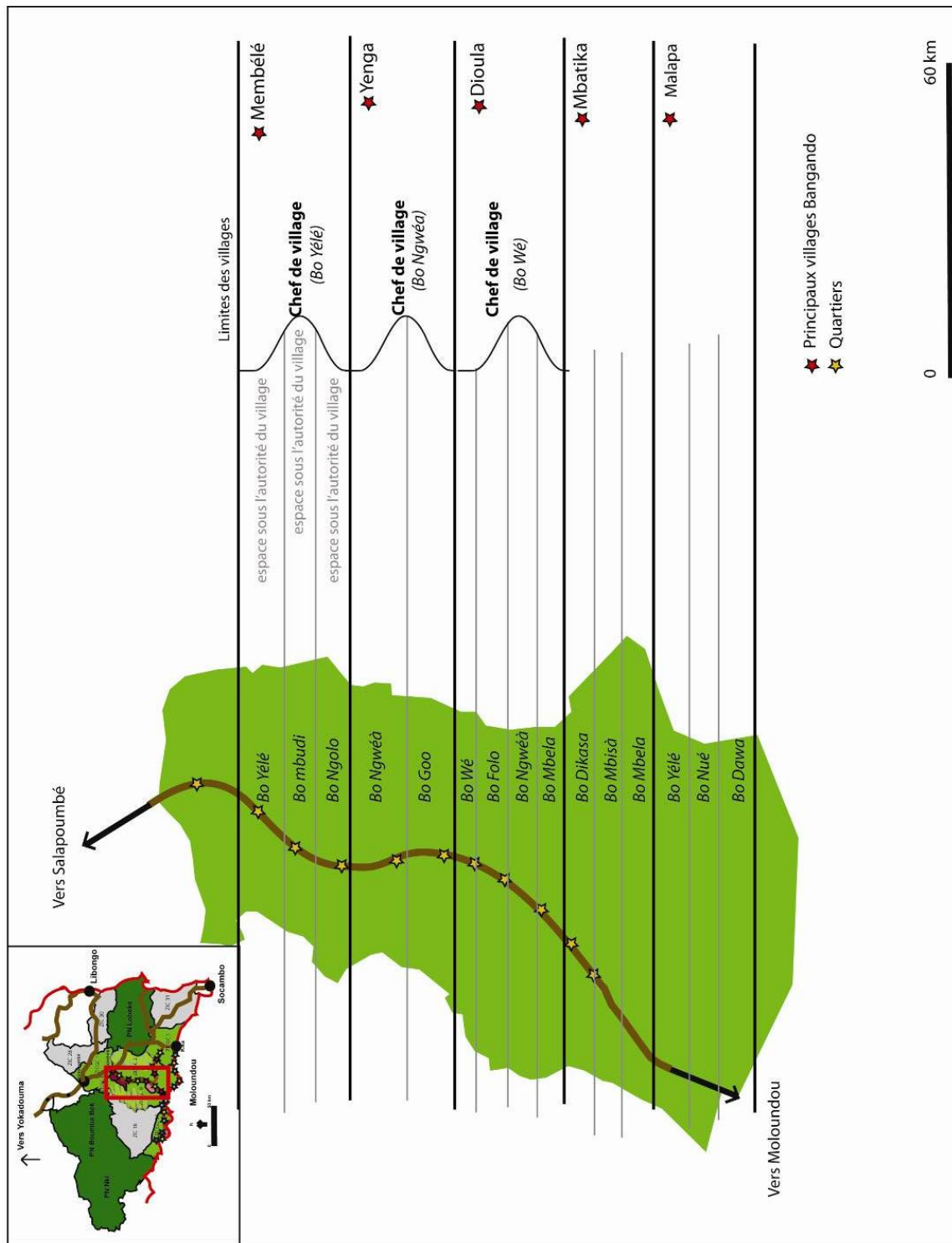


Figure 35 : Réduction de l'espace où est exercée l'autorité coutumière à la suite de l'imposition du zonage. Est représenté en vert l'espace du Covaref à gérer de manière communautaire.

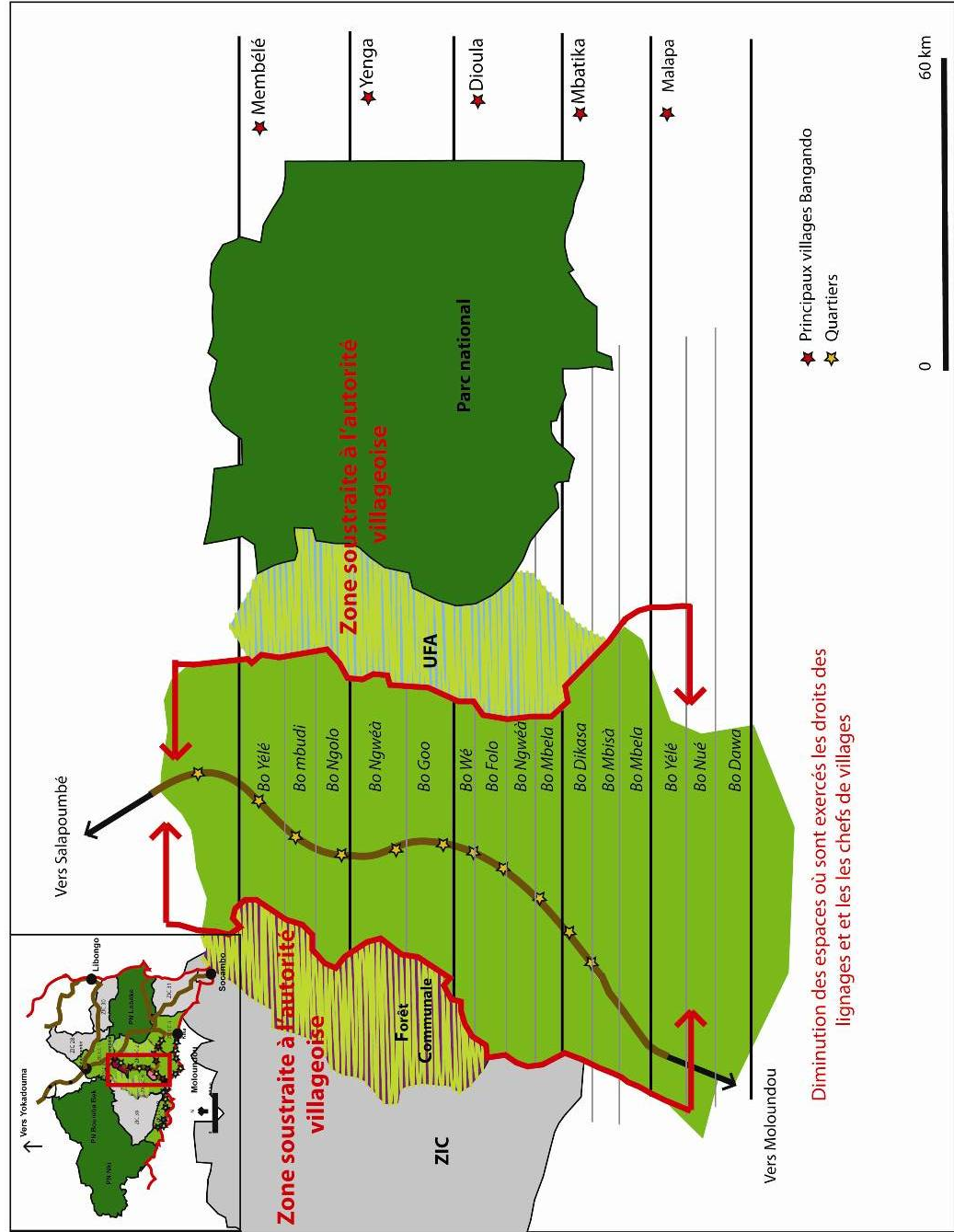
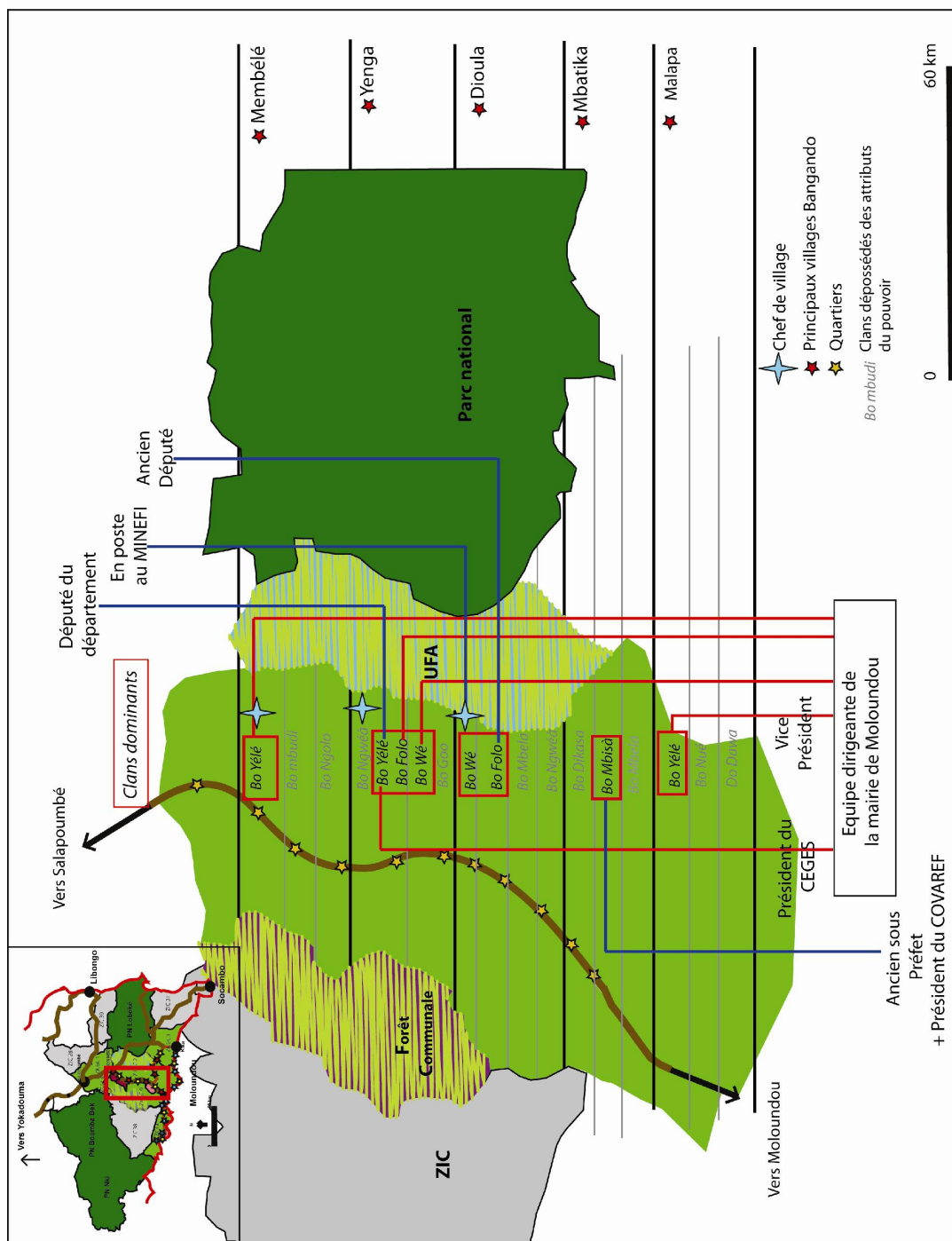


Figure 36 : Les lignages dominants et le cumul des fonctions. On remarquera que dans certains villages (par exemple, Yenga) ce sont des clans nouvellement installés qui occupent les positions stratégiques



Dans cette continuité, les postes de pouvoir des Covaref et encore plus dans les forêts communautaires sont également occupés par des individus appartenant soit aux Bò fòlò, aux Bò Yélé ou encore aux Bò Wé. Plus encore, les mêmes individus cumulent plusieurs postes et fonctions, situation qui n'est observée qu'exceptionnellement en zone bakwélé, tandis que les autres postes sont laissés (cette fois à l'image du cas bakwélé) à des hommes de main ou à des personnes « liées par des alliances ». C'est ainsi par exemple qu'un Bangando du clan Bò Gòò, trésorier du Covaref n° 2, m'explique que :

« Normalement l'administration est apolitique, mais ici tout se confond. Les familles entrent dedans et ça devient grave. Le Covaref c'est difficile à manipuler parce qu'il y a 53 membres. Toute une famille ne peut pas investir le Covaref, c'est compliqué. Mais il y a les stratégies des alliances, on met l'homme de main, les dépendants et ceux qui ne peuvent rien dire. C'est comme ça que ça marche, les choix sont dirigés. Mais on continue à nous parler du vote. » (Le 13/01/09 à Dioula)

Ou encore tel autre m'expliquant : « Regarde bien qui sont les gens là qui sont assis¹⁷⁰. Ce sont tous les beaux-frères, neveux du maire, tout ça c'est sa famille. » Et celui-ci, appartenant au clan Bò fòlò, de rajouter :

« Nous, les Bò fòlò on se maintient avec les Bò Wé. Nos familles sont alliées depuis longtemps et on a nos élites qui nous soutiennent¹⁷¹. » (Le 13/01/09 à Mbangoi)

Si l'on retrouve ici encore l'utilisation des alliances entre lignages pour asseoir ou renforcer le pouvoir, où sont les mécanismes de contrôle rétroactif par obligations réciproques et alliances croisées, que nous avons signalées comme mécanismes d'équilibre chez les Bakwélé ? Quels sont alors les mécanismes permettant à quelques clans ou lignages de s'octroyer une si grande place dans les enjeux de pouvoir ?

2.2.2- Le poids des élites extérieures

Les raisons d'un accaparement par quelques-uns de tous les attributs du pouvoir ne sont pas claires, celles-ci mettant certainement en jeu un ensemble de mécanismes qui

170. « Ceux qui sont assis » signifie « ceux qui sont en poste ».

171. L'alliance Bò fòlò-Bò Wé est attestée dans le travail de Rupp (2001), qui le caractérise comme une alliance entre deux ancêtres qui auraient fait un pacte de sang.

s'entrecroisent, se renforcent ou au contraire en atténuent d'autres effets. Toujours est-il que cette domination de clan dans les structures modernes n'est pas, à strictement parler, une innovation, mais plutôt, il me semble, la continuité d'un mécanisme existant au préalable, mais qui fonctionne avec de nouveaux paramètres. Dans ce cas, où sont les mécanismes d'équilibre et de déséquilibre caractéristiques des fluctuations des détenteurs du pouvoir dans la société bangando ?

▪ **« Face to face society » et relations « multiplexes¹⁷² »**

L'un des facteurs explicatifs réside peut-être dans la différence de taille entre les deux populations, l'équilibre étant plus facile à négocier entre un nombre restreint d'individus (environ 200 personnes¹⁷³ dans le cas des Bakwélé) plutôt qu'au sein d'un groupe plus vaste et très étendu (les Bangando seraient environ 4 000, d'après Rupp (2001 : 38). Les Bangando et les Bakwélé peuvent tous deux être considérés comme formant des sociétés caractérisées par des relations « multiplexes », c'est-à-dire qu'il existe entre deux personnes plusieurs formes distinctes de relations sociales d'un niveau différent. Ce sont ces sociétés d'interconnexions qui sont appelées *face to face societies*.

Cela étant, le plus haut degré d'interconnexion entre les individus, dans le cas bakwélé, en raison de la petite taille de la population, oblige à plus d'efforts et à des négociations permanentes pour éviter les conflits ouverts qui détruiraient les différentes relations sociales, dont celles dont on tire parti à tout moment. Étouffer le conflit, c'est se garder la possibilité de faire de mon ennemi d'aujourd'hui un allié de demain. Or, quand la société est composée d'un nombre restreint d'individus, les possibilités stratégiques d'appui se trouvent limitées.

▪ **Hierarchisation et poids de l'histoire**

Une autre explication est à rechercher dans la mise à l'« apex du pouvoir » des Bangando lors de la période coloniale, ce qui, ne l'oublions pas, est également lié à la première

172. Cette idée et ce terme sont empruntés à Bierschenk & Olivier de Sardan (1998). Ces auteurs parlent aussi de *back to back societies*.

173. Ce chiffre, très approximatif, m'a été donné par le représentant d'une ONG locale travaillant sur la piste Moloundou-Ndongou.

explication (cf. chapitre 2). En effet, c'est certainement ce qui a favorisé le développement d'une élite extérieure, c'est-à-dire des personnes originaires du village aujourd'hui en poste dans les ministères ou occupant des postes politiques à la capitale. Effectivement, certains individus relevant de familles importantes ont pu, peut-être plus tôt que les autres, avoir accès à la scolarisation, condition *sine qua non* pour s'insérer dans la société hors du village. Tout cela est certainement favorisé par le fait que le pays bangando est bien moins enclavé que ne l'est celui des Bakwélé.

▪ ***Lignages dominants et élites***

On peut aisément supposer que les élites extérieures influencent plus ou moins la création, puis le maintien des lignages et des clans auxquels elles appartiennent, les portant peu à peu au statut de dominants et renforçant elles-mêmes leurs attributs de pouvoir. N'oublions pas cependant que, pour devenir une élite, il faut en avoir les moyens, donc être déjà inscrit dans une famille ou un lignage possédant un certain statut. En offrant une ouverture sur d'autres réseaux et relations sociales, ces élites extérieures peuvent contribuer à falsifier les règles du jeu locales, s'extrayant peu à peu des conditions qui caractérisent les *face to face societies* ou imposant de nouvelles conditions de relations. Elles ont également les moyens de mobiliser de nouvelles structures, par exemple en passant par une ONG locale ou en créant une association. C'est le cas par exemple du membre du clan Bò Yél, également président de l'ONG Cifed. Ce statut lui permet d'intervenir directement et préférentiellement dans les villages d'origine de son clan (soit les villages de Yenga et de Dioula), de renforcer son statut d'« élite » et de s'assurer un appui à la base.

Nul doute qu'existent également des possibilités de contrôle et de contre-balancement pour diminuer le « trop-plein » de pouvoirs de certains. Si je n'en peux fournir d'exemple précis, les rumeurs et les discussions informelles laissent largement sous-entendre que certains individus, et avec eux leurs clans et leurs alliés, mettent en œuvre des stratégies de contre-pouvoir. D'ailleurs, des destitutions annoncées mettent en évidence combien ce que je viens de décrire est inscrit dans la temporalité et fait l'objet de fluctuations aux amplitudes plus ou moins grandes.

2.3- La cooptation des Baka

2.3.1- L'impossible accès aux postes stratégiques

Jusqu'à présent, nous n'avons pas évoqué la présence d'un seul Baka dans l'ensemble des jeux stratégiques qui semblent mobilisés. Et pour cause : les Baka sont totalement exclus de toute possibilité d'accès à quelque poste stratégique que ce soit. En premier lieu, il n'existe au Cameroun aucun Baka qui soit chef de village (bien entendu au sens de chef reconnu par l'administration), de ce fait ils ne peuvent pas être représentés dans l'AG en tant que membres de droit.

De plus, la zone couverte par le Covaref comprend essentiellement la zone où s'exerce l'autorité coutumière des chefs de villages et de lignages ; or, depuis l'époque coloniale (et cela n'a pas changé depuis), les Baka sont administrativement considérés comme étant sous l'autorité de leurs voisins non Pygmées. N'étant pas reconnus comme des ayants droit sur le sol ou comme détenteurs d'une quelconque autorité coutumière sur l'espace et les ressources (qui plus est proches du village), ils ne font partie d'aucune tractation de pouvoir. Exclus depuis longtemps de tout poste de pouvoir ou de position administrative, les Baka ne sont pas non plus en mesure d'entrer dans le jeu des tractations politiques.

En revanche, ils vont être cooptés eux aussi par le jeu des alliances, et cela en raison de l'imposition par les acteurs de l'UTO de quotas de représentants baka. Désormais, les socio-anthropologues du WWF-Jengi exigent que chaque village dispose d'au moins un délégué représentant la communauté baka de ce village.

2.3.2- Remobiliser les alliances interethniques : la stratégie des voisins

Il semble, même si cela reste encore quelque peu flou et que plus d'investigations seraient nécessaires, que les Baka choisis pour occuper les places de délégués ne le sont pas par hasard. Tout d'abord, même si le choix est considéré comme étant une expression des urnes et de la communauté baka elle-même, cela ne semble pas être complètement le cas.

▪ **Du vote à la cooptation**

Le dialogue suivant, issu d'une discussion avec des membres de la communauté baka de Yenga, est une illustration de ce qui sera expliqué à plusieurs reprises :

« On l'a choisi comme un vote, on l'a nommé. C'est le chef du village et les votes qui l'ont voté. Le délégué du Covaref n'avait pas demandé à faire partie, mais on a entendu que c'est celui-ci qu'il fallait faire monter et on l'a voté, c'est tout. »

Et le principal intéressé (le délégué du Covaref dont il est question) de m'expliquer dans la foulée :

« Je ne savais pas que la réunion était ce jour-là. J'étais juste là comme ça puis j'ai compris mon nom parmi les gens du bureau. C'est le chef de village, le conseiller et l'adjoint au maire, ils ont demandé ensuite aux Baka qui étaient là de me voter. »

Alors que les autres acquiescent, et que je tente d'en savoir plus, ce dernier interlocuteur ajoute :

« Tu demandes si je suis parenté avec le chef de village. Non, pas parenté en tant que tel, mais dimbai¹⁷⁴. Le conseiller je suis ndeko avec lui. » (Entretien collectif avec les membres de l'association baka Asdebym, le 18/01/09 à Yenga)

Je vais expliquer ci-après ce que recouvrent ces termes, *dimbai* et *ndeko*.

Aux dires de ces interlocuteurs, plutôt que de vote ne devrait-on pas plutôt parler de cooptation ?

▪ **Dimbai, mboni et ndeko : les alliances remobilisées**

L'exemple ci-dessus relevé en zone bangando n'est pas unique. Lors de mes enquêtes en pays bakwélé, j'ai cru comprendre que ce sont les mêmes stratégies qui président au choix des délégués Baka. En effet, si P. M. a été choisi comme délégué des Baka pour le village d'Adjala, cela ne relève pas d'un choix de sa communauté mais d'une décision unilatérale du chef de canton. En explorant du côté des alliances interethniques, on se rend compte

174. Il m'explique également que le *dimbai* est une amitié quasi obligatoire. Par exemple, c'est à son *dimbai* qu'il confie son argent et c'est préférentiellement avec lui qu'il travaille. Je n'ai pas réussi à savoir s'il s'agissait d'une relation nouvelle ou héritée de ses parents. Pour mémoire, se référer au chapitre 1.

que P. M. est fortement lié par le biais de deux alliances : une alliance de pseudo-parenté (il est du « même clan » que le chef¹⁷⁵) et une alliance résultant de la co-initiation au *beka*¹⁷⁶. C'est ainsi que non seulement ce chef bakwélé (qui est le chef de canton de la zone Ndongo-Moloundou) est son oncle maternel (et qu'à ce titre il lui doit respect et service), mais aussi que son fils est son *mboni*, c'est-à-dire son ami d'initiation. Comme il m'est expliqué :

« Le mboni c'est un pacte qui t'attache. Tu ne peux pas refuser le service à celui qui t'a nourri, ni à ceux avec qui tu es rentré¹⁷⁷. » (P. M., délégué baka pour le village d'Adjala du Covaref n° 10, le 26/12/07 à Bèlèh)

Si ces quelques éléments mériteraient d'être renforcés par plus d'exemples, ils laissent tout de même sous-entendre que toutes les stratégies sont bonnes à mobiliser, dans les stratégies politico-familiales développées pour l'accès aux postes de pouvoir et pour raffermir les lignages. Cela permet non seulement de renforcer le nombre de ses alliés et de ses dépendants au sein des organes du Covaref, mais plus encore il me semble que tout cela est une réaction face aux discours montants des acteurs extérieurs sur les Baka. « Cibles » privilégiées de nombreux acteurs, les Baka deviennent des alliés nécessaires pour s'assurer si ce n'est un appui, au moins la bienveillance de ces acteurs.

2.3.3- Participation ou représentation ?

Pourtant, en dépit de l'attention accrue des acteurs de l'UTO envers la participation des Baka, celle-ci reste finalement plus de l'ordre de la représentation que de la participation effective. Plus encore, l'obligation de participer à ces structures fournit aux voisins non Pygmées un moyen de pression supplémentaires sur les Baka délégués dans le Covaref, comme l'indique cette remarque d'un délégué baka :

« Si tu fais partie du Covaref et qu'il y a un problème de braconnage, ou de jalousie sur la viande, tu ne peux rien dire, car là on va aller dire que toi aussi tu as bien bouffé et c'est déjà les

175. Du même clan selon les correspondances fictives, le chef de canton étant dadjulum et P. M. yé-monbito (cf. chapitre 1).

176. Pour mémoire, il s'agit d'un rituel de circoncision (voir chapitre 1).

177. Il fait références aux personnes qui font partie de la même promotion d'initiation que lui.

problèmes. C'est comme ça aussi qu'on te fait fermer la bouche. » (Le délégué baka pour le Covaref n° 10, le 15/01/08 à Baka)

La participation est rendue d'autant plus difficile que les Baka qui savent lire et écrire sont rares. C'est d'ailleurs souvent un argument avancé par les individus en poste pour justifier de cette faible participation, comme en témoigne cette diatribe lancée par le chef de Léké lors de la réunion annuelle du Covaref n° 10 à Adjala :

« Vous vous plaignez quel tel et tel du Covaref n'ont rien fait. Mais regardez, ici il y a qui qui aurait pu mieux faire que ce qui a été fait ? Le maire, la RFA et le gouvernement n'ont pas fait autant alors que eux, ils ont les moyens.

Il faut aussi vous dire, monsieur le chef de poste¹⁷⁸, vous nous dites que tout cela est pour nous, qu'il faut qu'on s'organise, qu'on se responsabilise, mais vous êtes toujours là à imposer. Il faut les femmes, il faut les Baka, il faut faire ci... mais les Baka et les femmes, vous les voyez là, regardez¹⁷⁹, ils sont là mais ils font quoi ? Ils se taisent, touchent leur per diem¹⁸⁰ et repartent. C'est tout. Allez voir dans un campement si le délégué a rapporté ce qui s'est passé ici, allez voir. Vous nous dites qu'on les brime, mais il faut voir, qu'est-ce qu'ils font ? Quel est leur rôle pour leur communauté ? (illustré par la photographie 4).

Alors maintenant, laissez-nous faire. La politique de l'administration ça nous bloque alors laissez nous faire. » (Le 14/03/09 à Adjala)

S'il est vrai que peu de Baka semblent s'intéresser à ces jeux politiques et à ces structures¹⁸¹, la mauvaise foi n'est cependant pas absente de ces discours, car les individus en poste se gardent bien de coopter ceux qui savent lire et écrire, qui bénéficient d'un statut d'ancien respecté dans leur communauté ou encore qui occupent déjà un emploi salarié (donc qui ont un certain statut social).

178. Il s'adresse au représentant du Minfop (chef de poste de Moloundou)

179. Il désigne en même temps les délégués baka, qui, depuis une heure de discussion, n'ont pas dit un mot, même quand ils ont été invités à prendre la parole.

180. Pour « motiver la participation » aux réunions un *per diem* de 5 000 FCFA est donné à chaque participant à l'issue de la réunion. Il permet aussi en théorie de pouvoir payer les frais de déplacement pour se rendre à la réunion.

181. Au cours des nombreuses discussions que j'ai pu avoir à ce sujet avec les Baka, il ressort systématiquement qu'ils se sentent impuissants face à tout ce qui peut se passer et dont ils ne sont que peu informés (ou informés trop tard). La position de dominés et de dépendants vis-à-vis de leurs voisins est souvent avancée pour expliquer la difficulté à participer : « *Ce sont les Bangando qui sont les grands, c'est pour ça que ce sont eux qui décident. Nous-mêmes, les Baka, on n'a pas les capacités à comprendre ces choses-là. Le Baka, comme il n'a pas assez de moyens il va demander derrière le Bangando. Si le Baka avait suffisamment de moyens, ça serait déjà différent* » (le 17/01/09, Membélé).



Photographie 4 et 5 : Réunion du Covaref n° 10. Le chef de Léké (photo de gauche) prenant la parole sur la nécessité d'autonomie du Covaref et pointant du doigt la non-participation des Baka (photo de gauche). Le chef de poste (en vert sur la photo de droite), nouvellement arrivé en poste.

Comme en témoigne ce Baka du village de Membélé, qui est allé à l'école jusqu'au niveau CP¹⁸² et travaille pour la société de safari :

« Au lieu de venir voir ceux qui ont les yeux ouverts et qui sont déjà raisonnables, ils passent derrière le dos. Moi je vais aux réunions, je connais un peu les choses du Covaref et de la forêt communautaire. C'est mon bon vouloir seulement parce que comme je n'ai pas le poste, on ne m'invite pas à venir. Les Bantu ont dit que je ne pouvais pas me présenter parce que je travaillais déjà à la safari et que je ne pouvais pas être aux réunions. » (Le 17/01/09, Membélé)

Il est en effet l'un de ceux qui m'ont fourni de nombreux renseignements sur le Covaref et plus encore sur les forêts communautaires.

Loin d'effacer la discrimination dont les Baka souffrent depuis toujours, le réinvestissement de ces structures ne marque ni changement ni rupture, mais semble plutôt se faire dans la continuité de l'existant. Leur participation, rendue obligatoire sous la pression d'acteurs internationaux, n'en reste pas moins factice.

Si les hommes de terrain du projet WWF-Jengi ne sont pas dupes sur le manque d'effectivité de la participation des Baka, les tableaux, les chiffres et les courbes évolutives produits dans les rapports officiels, et brandis comme résultat, témoignant de la réussite et de l'efficacité des actions entreprises, masquent bien cette réalité.

182. Peu atteignent le cours préparatoire dans cette région, et encore moins parmi les Baka.

3- Les structures modernes à l'image du système polyethnique

Les éléments que nous venons d'exposer mettent en évidence que, loin de se conformer à la normativité qu'imposent les outils de la gouvernance prescrite, les populations locales ont réussi à mobiliser ces éléments de modernité en même temps qu'elles ont maintenu les structurations sociales, politiques et économiques traditionnelles qui les caractérisaient. La complexité des formes que prend la gouvernance locale, et qui en rend d'ailleurs la compréhension et la description difficiles, est selon moi le résultat d'une hybridation négociée par les acteurs locaux eux-mêmes mais rendue possible par certains effets et certaines caractéristiques propres aux structures imposées. Malgré la normativité des formes d'organisation du collectif et de la vie politique imposées par les nouvelles organisations (ONG, etc.), celles-ci se construisent dans les faits à l'image du système polyethnique.

3.1- Une multiplication des instances qui favorise le maintien des lignages dominants

En multipliant les instances de pouvoir (AG, bureau, Ceges) et les postes conférant de l'autorité (président, trésorier), ces nouvelles organisations participent à une « fragmentation des arènes politiques locales », c'est-à-dire à une multiplication des institutions, des légitimités, des règles du jeu et des acteurs. C'est ainsi que, désormais, en plus des cellules du parti, des associations de ressortissants, des chefs de villages, des postes dans l'administration, le jeu politique villageois passe aussi par les nouvelles institutions que sont les Covaref et les FC. Il n'y a donc pas de rupture radicale puisque la vie politique des villages, antérieure à l'imposition de ces nouvelles formes de gouvernance, était déjà caractérisée par un pouvoir fragmenté avec de multiples instances et niveaux de décision. Au contraire, la gouvernance prescrite a élargi le jeu des possibles et permis d'entretenir la continuité des systèmes de pouvoir locaux par l'élargissement des

postes et des statuts qu'ils confèrent, par les nouvelles règles du jeu et par les normes imposées.

S'il n'existe pas traditionnellement dans les villages de constitutions politiques stables, mais une négociation permanente des compétences et des attributs de l'autorité, les populations se sont accaparé ces nouvelles structures pour en faire des attributs leur permettant de continuer le jeu de la fluidité et de la négociation.

C'est ainsi que ce sont les mêmes lignages historiquement dominants qui ont investi les structures modernes, jouant pour cela sur la diversité de leurs alliances et le charisme de certains de leurs représentants. On y retrouve même les oppositions et les structurations qui caractérisaient ces sociétés, les lignages cadets restant sous l'autorité de leurs aînés, ou encore les Baka restant des acteurs marginalisés du jeu politique sans accès à quelque attribut de pouvoir que ce soit. Le vote démocratique, la discrimination positive et la participation égalitaire n'ont pas eu raison des oppositions structurales qui caractérisaient ces sociétés, fussent-elles égalitaires.

L'instauration de ces structures a surtout permis à des lignages ou à des individus, jouissant auparavant d'une renommée qui leur conférait certains attributs d'autorité, de les renforcer et de les officialiser vis-à-vis de la loi et des institutions étatiques. Hier personnalités reconnues et respectées par leurs pairs en tant que descendants de héros historiques, ils deviennent aujourd'hui, grâce aux statuts de président ou de vice-président qu'ils acquièrent, des personnalités officiellement détentrices de pouvoir reconnues par l'État et par les acteurs extérieurs.

3.2- Dans la continuité des dynamiques préexistantes

Cependant, et c'est certainement ce qui explique les différences mises en évidence entre le cas des Bangando et celui des Bakwélé, cette adaptation s'est effectuée dans la continuité des dynamiques de leadership qui existaient avant la mise en œuvre de la gestion participative et de ses structures. Rien d'étonnant si l'on accepte l'idée qu'il ne peut pas y avoir de changements sans permanence, et c'est bien ce que je démontre.

3.2.1- Les Bangando : lignage dominant, « big men » et élites

Dans le cas des Bangando, ces structures offrent de nouveaux outils stratégiques aux lignages dominants et surtout aux élites, locales et extérieures, pour renforcer leur influence et leur poids dans la politique locale. En effet, nous avons vu que les nouveaux postes font l'objet d'un accaparement par les alliés dépendant de ces élites, et que ce sont donc toujours les mêmes individus et les mêmes groupes sociaux qui occupent les postes dans ces nouvelles structures. Cela est encore plus prégnant quand on s'intéresse aux forêts communautaires qui sont en train de voir le jour dans la zone bangando, car derrière les membres de l'association (qui sont des élites locales) ce sont les élites extérieures¹⁸³ qui interviennent.

Les dynamiques de leadership, qui avaient été amorcées avant l'indépendance avec le positionnement des Bangando à l'apex du pouvoir, puis l'émergence d'élites formées à l'extérieur et occupant des postes administratifs importants, trouvent un nouvel élan dans la mise en œuvre des structures de gestion communautaire.

Ces élites (issues de lignages dominants mais renforcées par leur statut officiel) ne sont-elles pas le visage moderne de la figure des « hommes forts », des guerriers qui caractérisaient les formes politiques de ces sociétés ? Car c'est une véritable tendance à l'accumulation des richesses et des dépendants à laquelle on assiste, ces élites mettant en œuvre toutes les stratégies pour conquérir, mais surtout défendre, leur réussite sociale et financière, à l'image du guerrier ou de l'homme fort qui cumulait relations, argent et symboles du prestige et de l'autorité. D'ailleurs, certaines de ces élites, les plus importantes et les plus haut placées, continuent à se parer dans certaines circonstances des symboles qui, selon Vansina (1990) et Copet-Rougier (1987), caractérisaient ces hommes forts : multiplication des épouses, peaux de léopards, attributs de grand chasseurs... À titre d'exemple, ce sont principalement ces élites qui possèdent les fusils de gros calibre et qui sont les commanditaires de chasse au gros gibier (dont principalement l'éléphant). Il m'a été également rapporté à plusieurs reprises que lors de cérémonies officielles en faveur de ces élites, des peaux de léopards et des défenses d'éléphant leur ont été remises

183. C'est ainsi que la forêt communautaire de Dioula est « sponsorisée » par une famille du clan Bowé vivant en Europe et qu'elle a également l'appui d'une autre élite du même clan qui, elle, est en poste dans un ministère.

publiquement « *en gage de la reconnaissance de son statut d'élite* ». La différence réside peut-être cependant aujourd'hui dans la pérennité du statut et des attributs de l'autorité. Alors qu'il suffisait auparavant qu'il soit vaincu à la guerre, terrassé par la maladie ou qu'il fasse preuve de faiblesse de caractère pour que l'infériorité de son pouvoir soit démontrée et lui fasse perdre attributs de pouvoir et partisans, la perte de ces attributs du pouvoir semble aujourd'hui plus difficile. L'argent, les relations extérieures, la reconnaissance officielle ou encore la maîtrise de forces occultes (et la possibilité de pouvoir payer pour cela) semblent les rendre si ce n'est intouchables, moins soumis aux facteurs qui peuvent causer leur perte.

3.2.2- Les Bakwélé et l'équilibre du face-à-face

Dans le cas des Bakwélé, c'est la volonté de maintenir un équilibre entre l'ensemble des lignages historiquement dominants qui, dans ces instances, trouve de nouvelles possibilités pour s'exercer. Si la figure de l'« homme fort, guerrier » existe également chez les Bakwélé, l'accaparement systématique par quelques individus est plus difficile et surtout instable. Il me semble que cela est dû, au moins en partie, au fait qu'il n'y a dans cette communauté que très peu d'élites extérieures et de réseaux allant au-delà du département. Les Bakwélé demeurent ainsi tributaires de la régulation sociale instaurée par les pratiques sociales traditionnelles, où les systèmes d'alliances (matrimoniales, sociétés initiatiques...) jouent encore un rôle fort pour le rétrocontrôle des activités des membres du groupe. Ainsi, il n'existe pas de réseau ni d'élites suffisamment puissants pour tout accaparer au détriment des autres et la compétition est toujours possible.

Cela n'est-il pas renforcé par le facteur démographique, chaque individu étant, plus que dans le cas des Bangando, inséré dans un ensemble de relations multiplexes facilitant les formes d'autorégulation ? En effet, dans un face-à-face permanent et avec beaucoup moins de possibilités d'ouverture et d'intervention extérieures, il me semble qu'il est plus difficile chez les Bakwélé d'accumuler suffisamment de pouvoir (c'est-à-dire au détriment des autres) et d'appui pour le maintenir, et de fait devenir quasi intouchable par les processus de nivellement.

Ainsi, si l'empilement et la multiplication des institutions politiques locales n'ont ni profité à tous ni ouvert le jeu politique à ceux qui en étaient auparavant exclus, tout en renforçant ceux qui en étaient déjà les dépositaires, ils ont cependant renforcé la flexibilité et l'instabilité qui caractérisaient également le pouvoir et la politique dans ces sociétés. Dans ce sens, les inégalités et les discontinuités internes au système polyethnique n'ont finalement pas été bouleversées mais au contraire renforcées. L'ouverture de ces sociétés sur l'extérieur, c'est-à-dire l'influence d'autres ordres que celui de la parenté, joue un rôle non négligeable dans le jeu sociopolitique. Si cette ouverture n'est certainement pas une nouveauté absolue (aucune société n'est repliée sur elle-même), elle prend certainement une tournure aujourd'hui différente. Ces changements s'inscrivent donc bien dans la continuité et non dans une rupture attendue au nom de la modernité.

Les relations de parenté et d'alliances ne sont pas les seules structures traditionnelles à être mobilisées dans ce jeu complexe. D'autres facteurs le sont également, tout en étant plus difficiles à saisir.

3.3- La sorcellerie¹⁸⁴ : pouvoir égalisateur et source de déséquilibre

Il semble impossible d'analyser les formes de structuration sociale et les dynamiques qui les traversent sans parler du phénomène de « sorcellerie », tant celui-ci est présent en arrière-plan de toute discussion et de toute cause explicative des événements. Comment, en effet, faire la sourde oreille sur l'intervention de forces « occultes » quand celles-ci sont évoquées comme la raison explicative des phénomènes, des stratégies et des changements qui interviennent dans la société ? C'est l'un des éléments intervenant dans le jeu sociopolitique actuel qui m'a le plus frappé, dès mon premier terrain. J'ai alors tenté de suivre le conseil de Jean-Pierre Warnier (1993 : 269) pour renforcer ma compréhension des dynamiques en cours dans la zone :

184. Bien que le terme « sorcellerie » soit une traduction précaire de notions bien plus larges, son utilisation constante par mes interlocuteurs m'engage tout de même à l'adopter. Il faut le comprendre ici dans le sens de pouvoir occulte généralement négatif, mobilisé à des fins personnelles. Elle se distingue totalement des pouvoirs « surnaturels » des devins-guérisseurs, publics et positifs (Geschiere, 2000).

« Ces analyses [d'économie politique], demandent à être complétées par une plongée sous la surface des choses, en l'occurrence une descente aux enfers de la sorcellerie. »

De plus, d'après Bernault & Tonda (2000), dans leur introduction à un numéro spécial de la revue *Politique africaine* consacré aux pouvoirs sorciers, il y aurait, dans le monde de l'anthropologie, consensus sur l'idée que la sorcellerie en Afrique serait une affaire de pouvoir, même s'il est destructeur et en constant changement. Comment dès lors s'obstiner à ne pas prendre en compte son influence dans l'ensemble des dynamiques qui nous intéressent ?

Ce facteur « sorcellerie » semble faire partie intégrante des jeux politiques modernes en cours et je ne pouvais en aucun cas l'ignorer. L'accès et le maintien de certains individus aux postes de pouvoir, les destitutions soudaines ou encore le manque de capacité d'action, en résumé les jeux de pouvoir, trouvent au niveau local leur explication dans la sorcellerie. Ce sont donc les résultantes politiques de la sorcellerie qui m'intéressent ici.

À partir d'un faisceau d'indices relevés lors de mes enquêtes sur le terrain et au cours de nombreux entretiens, je suis à même d'esquisser les contours de ce phénomène complexe, secret, omniprésent mais impalpable.

3.3.1- Le pouvoir et l'idéal égalitaire

À ma connaissance, aucune étude ne s'est penchée sur les questions de sorcellerie et de leurs effets sur la politique dans les populations auxquelles je me suis intéressée. Cependant, mes observations ont été largement éclairées par le livre *Sorcellerie et politique en Afrique*, de Peter Geschiere, qui fournit une analyse du cas particulier des Maka, vivant à quelques centaines de kilomètres plus au nord de mes lieux d'étude.

J'ai retrouvé dans ce livre de nombreux points communs avec ce que j'ai pu observer et ce qui m'a été expliqué par mes interlocuteurs.

Le premier point important est que dans ces sociétés à idéal égalitaire fort les inégalités (de plus en plus importantes) se traduisent par des efforts constants de nivellement par le bas, comme le traduisent les discours suivants :

« Ici, si tu montes, on te tire vers le bas, on ne peut pas supporter que quelqu'un soit au dessus. »
(H.T, Beleh, décembre 2008)

Ou encore :

« Si rien ne se passe ici, c'est parce que c'est une société à balancier : s'il y en a un qui monte, tous vont s'accrocher derrière lui jusqu'à ce qu'il redescende. » (C., Membélé, janvier 2009)

Une des conséquences de ce premier point et qui, d'après Geschiere (1995) est ce qu'exprime le discours autour de la sorcellerie, c'est une méfiance vis-à-vis du pouvoir et encore plus quand celui-ci est accaparé et devient ostensible et arrogant. Ainsi, afficher sa réussite (notamment économique) dans cette partie du Cameroun est des plus dangereux, car cela déclenche soupçons et rumeurs permanents, comme me l'ont dit sans détour plusieurs personnes dont je retranscris quelques discours :

« Tu sais Marine, ici, quand tu construis une maison en dur, tôle, une grande maison, on va venir t'accuser de toutes les mauvaises choses, on va aller dire que tu fais le *kiti*¹⁸⁵. » (S. N., le 08/02/09, à Moloundou)

Ou encore :

« Ici, quand tu construis ou que tu réussis, on dit que tu as bouffé et là ça devient dangereux. Il faut être courageux chez nous pour construire, car c'est la menace de la sorcellerie. » (F. P., le 13/03/09 à Tembè rivière)

Le deuxième point, complètement dépendant du premier, est le rôle ambigu de la sorcellerie, celle-ci semblant interpréter le pouvoir « *comme un équilibre précaire entre forces "égalisatrices" et "accumulatrices"* », pour reprendre l'expression de Geschiere (1995 : 263).

185. Le *kiti* est la pratique de sorcellerie dont j'ai le plus entendu parler dans la zone. D'origine bakwélé selon mes interlocuteurs, elle est aujourd'hui commune à toutes les populations de la zone. Elle est considérée comme essentiellement maléfique, « *la part de la puissance qui sert à gâter* ».

3.3.2- Égalisation et accumulation : les effets politiques contradictoires de la sorcellerie

▪ *Du prestige à la manducation : quelques caractéristiques*

Ce sont en effet les mêmes forces qui fondent le pouvoir et qui servent à le limiter. Il est de fait largement admis par l'ensemble des membres des sociétés de la Boumba-et-Ngoko que la sorcellerie est un élément indispensable pour avoir accès au pouvoir. D'ailleurs, et c'est le cas par exemple chez les Bakwélé, les « hommes forts » qui apparaissent dans les discours mythiques (chapitre 2) étaient considérés comme possédant un *elib*¹⁸⁶ puissant. De même chez les Baka, les grands chasseurs (*tuma*) possèdent et maîtrisent leur *mbu*. Cette puissance (logée dans le ventre, mais qui peut s'extérioriser comme un double), quand elle est bien contrôlée et intériorisée, offre des pouvoirs importants à ceux qui la possèdent et la disciplinent, leur permettant de s'élever au-dessus des autres et d'accumuler les attributs du prestige. Mais, comme toute force, elle nécessite des contreparties et peut se révéler difficile à contrôler. Quand cette puissance est développée¹⁸⁷ et que ce double est projeté vers l'extérieur, car mal maîtrisé, les choses se compliquent et deviennent périlleuses – on dit alors d'une telle personne « *qu'il a sorti son mbu* » ou « *qu'il a fait sortir le kiti* » et qu'il « bouffe ». En effet dans la sorcellerie, on vend ses proches et « *on bouffe*¹⁸⁸ » des personnes données par d'autres sorciers. Ces pratiques de manducation¹⁸⁹ ou d'anthropophagie symbolique en sont les effets redoutés. Elles se produisent le plus souvent au sein de la parentèle : c'est un proche qu'on vendra ou qu'on « bouffera » pour accroître son pouvoir. C'est là une autre caractéristique de la sorcellerie en Afrique centrale : le lien avec la parenté. C'est, il me semble, ce qui est sous-tendu dans les discours, couramment entendus, affirmant que « *le mauvais vient du dedans* ». C'est d'ailleurs ce qui m'a été expliqué pour me rassurer alors que je faisais l'objet

186. *Elib* fait référence à un pouvoir, une puissance contenue dans le ventre. J'y vois une correspondance avec l'*evu* des Beti (Laburthe-Tolra, 1985), mais aussi des Evuzoc, tel que le décrit Mallart Guimera (1981), terme d'ailleurs devenu générique dans la zone forestière (voir entre autres Alexandre & Binet, 1958), le *djambe* des Maka (Geschiere, 1995) ou encore le *mbu* des Baka (Joiris, 1998). Cette représentation et localisation dans le ventre est semble-t-il commune à une large partie de l'Afrique centrale.

187. On dit aussi « *forcer son mbu ou son kiti* », c'est-à-dire travailler à le rendre plus puissant.

188. Au sens d'anthropophagie mystique et non pas physique.

189. Action de manger. J'emprunte entièrement la formule (manducation) à Geschiere.

d'intimidations¹⁹⁰ : « *La sorcellerie, c'est surtout dans la famille.* » La même méfiance vis-à-vis des proches est décrite par Éric de Rosny à propos des Douala, dans son livre *Les Yeux de ma chèvre* (De Rosny, 1996). J'ai également entendu ces mêmes discours lors de mon séjour chez les Fang du Nord-Gabon¹⁹¹.

▪ **« L'élite, c'est celui qui bouffe » : la sorcellerie pour accéder aux postes**

Aujourd'hui encore, toute personnalité détentrice d'un pouvoir important est soupçonnée de « pratiquer » et de « bouffer », comme l'illustrent les discours suivants :

« *Le maire, J. N., A. J. [me sont ainsi citées plusieurs hautes personnalités de la zone], tous ceux-là appartiennent à la même secte du kiti. Ce sont les grands sorciers d'ici. Ils pratiquent beaucoup, pourquoi tu crois qu'ils sont là où tu les vois¹⁹² ?* » (N. T., le 09/01/08, à Adjala)

Il m'est ainsi clairement exprimé que le statut de ces personnes est directement lié à la pratique de la sorcellerie. D'ailleurs, toute personne qui acquiert du pouvoir est aussitôt suspectée d'avoir recours à des pratiques occultes, tandis que toute personne qui se maintient au pouvoir est considérée comme aguerrie dans ce domaine (et bien entourée).

▪ **Endettement et contre-pouvoir**

La sorcellerie n'est cependant pas systématiquement condamnée, car elle est aussi un mal nécessaire et elle a son pendant positif. Elle ne devient néfaste et condamnée que quand il y a perception d'un déséquilibre trop fort, ou qu'elle produit plus de « malheurs » que d'effets positifs. C'est donc, en quelque sorte, une perception des équilibres : les soupçons naissent et les contre-attaques s'organisent quand l'accumulation est telle qu'elle menace ce relatif équilibre.

190. Lors de la première soirée de mon premier terrain dans l'Est, le voisin des Baka chez qui je vivais, courroucé de mon attitude (j'étais directement allée voir les Baka sans passer par lui, qui se prétend être leur « propriétaire »), m'invite à dîner et attire mon attention sur les attaques de sorcellerie dont je pourrais faire l'objet si je ne me comportais pas comme il se devait.

191. J'ai séjourné dans le nord du Gabon de novembre à décembre 2008. À propos de la sorcellerie au Gabon, voir entre autres Bonhomme (2006).

192. Sous-entendu, à leurs postes à responsabilités.

C'est ainsi que la personne s'expose à des sanctions terribles si, en étant considérée comme manipulant ces forces, il est entendu qu'elle a accès à des pouvoirs importants, en même temps qu'elle va trop loin, se fait démasquer ou n'est pas assez puissante pour se protéger. C'est ainsi que m'a été expliquée la destitution de J. N. de plusieurs de ses postes de pouvoir :

« J. N., on savait qu'il faisait partie de la même secte de sorcellerie que le maire. Il y a deux ou trois ans, quatre de ses femmes sont mortes écrasées par la chute d'un arbre. La population a revendiqué l'acte de sorcellerie en guise d'avertissement. Les gens étaient fatigués, il bouffait trop, négligeait les gens et mettait trop l'arrogance. » (F. P., le 13/03/09, à Tembè Rivière)

Ces menaces de contre-attaque de la part d'autres sorciers (commanditées par exemple par un adversaire, un jaloux ou par des membres de la population excédée) sont l'un des procédés égalisateurs. Monnaies courantes, ils poussent chacun, et surtout les puissants, à se protéger ou à éviter de s'y exposer, comme me le raconte ce haut fonctionnaire de Yaoundé revenu dans son village le temps de la tenue du conseil municipal de Yokadouma :

« Venir au village c'est difficile. Il faut prévoir beaucoup de cadeaux, beaucoup d'argent et surtout faire très attention : le mauvais vient du dedans. Moi je ne reste jamais, sinon les villageois vont me finir¹⁹³. » (X., Yokadouma, janvier 2009)

L'effet égalisateur est également le produit de deux autres mécanismes, celui de l'endettement (quand on n'a plus de membres de sa famille à offrir, c'est soi-même qui devra être donné) et celui de la visibilité. En effet, en se promenant dans l'autre monde, celui où évoluent les sorciers, on se rend du coup visible aux autres sorciers. On est donc considéré comme plus vulnérable aux attaques des autres sorciers, en même temps qu'une cible plus probable. D'où l'intérêt de posséder parmi ses alliés des hommes influents dans cet autre monde, tant pour attaquer que pour se défendre.

193. L'expression est d'autant plus intéressante qu'elle signifie simultanément deux choses : « finir l'argent » (le dépouiller de son argent) et le « finir de l'intérieur », le « bouffer ».

▪ **Le rétrocontrôle**

Cet outil de rétrocontrôle est plus important dans les sociétés où tous les individus sont liés les uns aux autres par des relations multiplexes. Il devient de fait plus difficile de donner quelqu'un de sa famille, sans être finalement soi-même victime d'effet retour ou de l'action d'un proche qui vous vend à son tour. Tant qu'un équilibre des forces existe, les actions de contrôle semblent toujours possibles. C'est, me semble-t-il, un des facteurs explicatifs du relatif équilibre qui se maintient entre les lignages dominants bakwélé. Même si la tentation de nuire est là, le contre-pouvoir traditionnel de la sorcellerie fait que la sanction est plus probable, plus immédiate et plus percutante, donc le risque plus grand.

3.3.3- La sorcellerie, principe d'action des élites ? Vers le déséquilibre

La sorcellerie participe ainsi selon moi à la fluidité et à l'instabilité qui caractérisent aujourd'hui la gouvernance réelle observée. Elle nous permet de mieux comprendre certaines des stratégies mises en œuvre par les populations pour investir ces nouvelles structures conférant du pouvoir.

Mais comment expliquer alors la tendance observée d'accaparement par quelques-uns des attributs du pouvoir et surtout, dans le cas bangando, la dominance de certains au détriment des autres et le fait que les populations ne fassent rien pour réduire ce déséquilibre ?

Le cas des Bangando a cela de spécial que les élites qui dominent localement sont appuyées sur des réseaux extérieurs ou ont, à un moment de leur carrière, voyagé à l'extérieur. Il est entendu que, lors de ces voyages, ces personnalités auraient acquis de nouvelles pratiques de sorcellerie que la société à laquelle elles appartiennent ne maîtrise pas. Il devient donc impossible de contrecarrer les ambitions personnelles de ce type d'individus, de même qu'il devient dangereux de s'y opposer, la sanction probable qu'ils pourraient infliger n'ayant pas d'antidote local connu. C'est ainsi par exemple que le maire de Moloundou est connu non seulement pour être le membre le plus puissant d'un groupe de sorciers maîtrisant le *kiti*, mais aussi pour posséder des savoirs sur des pratiques

dangereuses venant du Congo. Plus encore, grâce à leurs moyens financiers, ces personnes ont pu acheter des remèdes et des appuis tellement puissants que les gens du village ne peuvent plus les atteindre. Dépossédées en partie de leur principe égalisateur (c'est-à-dire les outils de rétrocontrôle) face à ces élites, les populations n'ont d'autre choix que de les soutenir ou de risquer la sanction. La sorcellerie devient donc un principe d'action utilisé par les puissants pour réduire les autres au silence. Il me semble d'ailleurs que c'est ce qui peut expliquer les discours relatifs aux regains de pratiques de sorcellerie, la dimension accumulatrice semblant plus accentuée qu'auparavant et la distance entre les élites et le reste de la population plus marquée.

3.3.4- Plus de questions que de réponses

Il demeure difficile de conclure sur ces dynamiques observées. La sorcellerie et son principe égalisateur vont-ils renforcer la capacité d'accaparement par des élites au détriment des autres et renforcer les fractures internes ? Ou, au contraire, de la plasticité de ces pratiques en perpétuelle construction va-t-il naître de nouveaux mécanismes permettant de maintenir un principe égalitaire ? Qu'en est-il alors de la confrontation et de la friction des structures sociales et politiques du système polyethnique avec l'injonction communautaire et égalitaire qui tente de s'imposer à travers les nouvelles formes de gestion participative ?

Dans tous les cas, il me semble que le facteur « sorcellerie » ne peut plus être négligé dès lors que l'on veut changer les pratiques politiques et la gouvernance locale. C'est cependant ce que les acteurs en charge d'appliquer la gouvernance prescrite continuent de faire. Au lieu de reléguer ces pratiques au rang de l'*archaïsme* et de fermer les yeux sur leur influence, il me semble qu'il serait plus pertinent de les prendre en compte comme étant un angle d'approche riche d'enseignements pour qui veut comprendre les dynamiques « modernes » en œuvre.

3.4- Échec ?

Au regard des quelques éléments présentés ici, il me semble que les Covaref offrent une bonne représentation des structurations sociopolitiques locales, ou plutôt qu'en dépit de l'aspect normatif et rigide que devaient adopter les populations, ce sont ces structures qui se sont adaptées aux populations.

L'on pourrait alors conclure que l'objectif de la gouvernance prescrite de mettre en œuvre des structures de gestion « à l'image de la structuration sociale locale » est une réussite. D'ailleurs, comme le dit très clairement et sans détour F. P. (trésorier du Covaref n° 10) :

« Tu sais, chez nous, politique, administration et famille, tout cela se confond. C'est pareil avec le Covaref, les mêmes histoires et les mêmes stratégies y sont appliquées. » (Tembé rivière, le 13/03/09)

Pourtant, selon les acteurs qui suivent ces projets au quotidien, c'est plutôt un sentiment d'échec qui domine, même si le propos est tempéré lorsqu'il s'agit de communiquer à l'extérieur ou de présenter les résultats face aux bailleurs de fonds et aux partenaires¹⁹⁴. Il me semble que cette appréciation, émise notamment par les socio-anthropologues en charge des Covaref, est liée à quatre choses :

- la méconnaissance de la structuration et du fonctionnement traditionnels des populations locales et le manque manifeste d'intérêt (ou simplement de curiosité) pour ces sociétés enfermées dans la représentation préconçue et globalisante de « sociétés égalitaires » ;
- l'aveuglement face à la norme qui, dans l'esprit de ceux qui l'appliquent, ne peut subir aucune inflexion tant elle est supposée infaillible et universelle ;
- les effets inattendus des transcodages qui peuvent être faits de notions pensées comme universelles, telles que la participation, la démocratie ou encore la gestion communautaire ;
- la prétendue neutralité des acteurs en charge de la prescription et l'incapacité qu'ils ont à prendre en compte leur propre influence dans l'ensemble de ce système.

194. La différence est flagrante entre les discours qui m'ont été faits et ce que j'ai pu lire sur les rapports ou entendre dans les conférences à Yaoundé.

En effet, la normativité ne fonctionne pas comme une machine bien huilée, et encore moins quand une partie des dynamiques et des paramètres est occultée ou considérée comme accessoire. La friction qui se produit entre cette normativité et la réalité local donne des résultats inattendus voire paradoxaux par rapport aux attentes fixées. Ce sont ces éléments inattendus que je vais traiter dans le chapitre qui suit et qui constituera ma conclusion.



Photographie 6 : Session de formations pour les membres d'une forêt communautaire.



Photographie 7 : Projet de développement communautaire en collaboration avec un exploitant forestier.

*

* *

– Chapitre 10 – Pour conclure : les effets inattendus de la gouvernance environnementale prescrite

Nous venons de voir dans le chapitre précédent qu'un des premiers effets inattendus de la mise en place de ce processus participatif est une tendance à l'accaparement des structures par les lignages qui étaient historiquement dominants. En effet, une véritable compétition interlignagère semble se jouer pour l'accès au nouveau dispositif mis en place, et surtout aux postes qui confèrent du pouvoir. Les lignages qui n'avaient que peu d'autorité se retrouvent doublement écartés ou renforcés dans leur rôle de dépendants à l'égard de ces lignages leaders, de même que les groupes sociaux qui étaient déjà marginaux dans les jeux de pouvoir, les Baka notamment. Nous avons montré par ailleurs que plus qu'une rupture des modalités du fonctionnement propre au système polyethnique de l'Est-Cameroun, il s'agit d'une continuité des structurations politiques et sociales antérieures.

Pour autant, les acteurs en charge de la mise en œuvre de la gouvernance environnementale prescrite, accrochés à une certaine vision d'« idéaux démocratiques¹⁹⁵ » et communautaires, vont sans cesse intervenir dans ce processus participatif qu'ils jugent insuffisamment représentatif à l'aune de la normativité des concepts qu'ils manipulent. Nous allons voir qu'au nom de ces idéaux et de cette normativité leurs actions répétées semblent favoriser des résultats paradoxaux et inattendus.

195. Les Covaref par exemple sont considérés par les agents du WWF comme un outil du projet de conservation pour la mise en œuvre d'une démocratie locale (Tegomo, 2005). On retrouve bien là le discours propre à la conservation néolibérale dont nous avons parlé dans le chapitre 4.

1- La participation et la représentativité : limites et ambiguïté

1.1- Accentuer les hiérarchies et favoriser les élites

Ceux qui occupent les postes de pouvoir dans ces nouvelles structures sont principalement des personnalités issues des lignages dominants. Dans certains cas, des personnalités fortes (les hommes forts), considérées par leur communauté comme des élites, sont aux postes de président et de trésorier. Nous avons vu que la position d'« homme fort » permet de cumuler un certain nombre de richesses et que, tant que cela reste dans les limites du socialement acceptable, les populations les soutiennent. En revanche, quand l'accumulation devient trop ostentatoire et déséquilibrée, des stratégies de nivellement (remobilisation d'alliances, sorcellerie) sont mises en place. Cependant, les interventions répétées des acteurs de l'UTO vont priver les populations de leurs possibilités de rétrocontrôle et favoriser ainsi la création de nouveaux hommes forts, en renforçant le poids des élites alors que c'est ce que ces acteurs essaient, au contraire, de limiter.

1.1.1- Les nouvelles compétences : du niveau scolaire aux relations politiques

Pour pouvoir occuper ces postes, un niveau scolaire minimal est requis. Il est admis que toute personne devant se présenter doit avoir au moins le Certificat d'études primaires (CEP) Cependant, avec la complexification des tâches que doivent accomplir les membres de ces organes de gestion (rédaction de rapports, bilans comptables, connaissance des lois et des décrets, capacité de négociation avec les opérateurs économiques et l'administration), il devient bien évident que le niveau CEP ne suffit pas. Finalement pourront occuper ces postes de pouvoir ceux qui bénéficient d'un niveau d'instruction suffisamment élevé pour pouvoir remplir les obligations bureaucratiques et technocratiques qui accompagnent le fonctionnement des structures participatives. Or nous avons vu dans le chapitre 9 que ceux qui bénéficient d'un tel niveau d'éducation sont

principalement ceux qui appartiennent à des lignages qui possèdent un certain statut. Ce sont donc ceux occupant déjà les postes de représentants des communautés dans les institutions officielles et qui, en envoyant leurs enfants se former à l'extérieur, ont acquis plus d'argent et plus de pouvoir, qui se retrouvent une fois de plus en mesure d'occuper les nouveaux postes de responsabilité.

Dans le processus participatif, le choix des gestionnaires et des représentants des communautés ne s'effectue donc plus au travers d'une décision collégiale d'un ensemble d'individus (le conseil des notables) étant à des positions statutaires privilégiées (aînés des lignages et des familles), ayant la connaissance des normes traditionnelles¹⁹⁶ et disposant des capacités oratoires nécessaires pour arbitrer les conflits sociaux d'une manière acceptable par toute la communauté. C'est ainsi que les notables sont écartés des processus de décision, ce dont se plaignent plusieurs personnes, comme l'illustre ce propos :

« Le problème, c'est que les notables du village ne sont pas invités aux réunions. Ils pourraient quand même être consultés, eux, ils connaissent les histoires des familles et ont la sagesse. Mais ça dérange leurs affaires. » (F. P., le 14/03/09, Adjala)

Dorénavant ce sont ceux qui maîtrisent la lecture, l'écriture et qui connaissent le fonctionnement et les ressorts de l'administration, donc les élites locales, ceux qui accaparaient déjà les attributs du pouvoir, qui peuvent prétendre à ces postes. Loin de favoriser la participation de tous et de rétablir ce que les acteurs de l'UTO voient comme un déséquilibre de l'exercice du pouvoir, ce sont les élites qui sont favorisées. Bien que l'idéal communautaire promu favorise la participation de tous, dans les faits, une poignée seulement est en capacité de pouvoir occuper ces postes.

Plus encore, les critères imposés pour avoir accès à ces postes ne favorisent-ils pas le pouvoir de ces élites ?

196. C'est-à-dire ceux qui connaissent les histoires des villages et des familles, des alliances qui les lient et qui forment des systèmes d'interdits et d'obligations, les anciennes territorialités...

▪ **Renforcer une élite économique**

Par conséquent, loin de l'idéal communautaire et par d'autres mécanismes, les processus en cours vont renforcer le pouvoir de ces élites. En effet, nous l'avons évoqué, l'accès à ces postes offre de nouvelles opportunités de visibilité, de capital social et surtout d'accès à la ressource monétaire. Fortes de leur position, ces personnalités n'hésitent pas à investir financièrement pour gagner l'accès à ces postes et renforcer leur position personnelle. Elles vont influencer les votes en distribuant des cadeaux, en promettant des avantages... en échange d'une voix ou d'un appui politique.

Une fois en poste, elles sont en mesure de renforcer leurs appuis politiques et leurs liens avec l'extérieur, comme il me l'est par exemple expliqué pour le Covaref n° 2 :

« Dans le cahier des charges on a dit qu'à chaque entrée [du safari], on prendra des gars du village pour entrer avec eux. Mais dès que le blanc du safari vient, il va directement chez le président du Covaref. C'est comme ça que ce ne sont que les gens de sa famille [du président du Covaref] qui travaillent avec le safari. » (O. F., le 12/01/09, Membélé)

Ou encore cet exemple à propos d'une Forêt Communautaire des alentours de Yokadouma :

« C'est le président qui va directement négocier avec l'opérateur économique. On ne sait pas le prix qu'ils ont négocié, on vient seulement nous dire que la société va payer le petit prix là. » (S. P. L., janvier 2009, Mandoungué)

Parallèlement, c'est également leur poids économique qui est renforcé, ceux-ci détournant allégrement l'argent de la communauté à leur profit personnel.

Poids économique, relations avec l'extérieur, visibilité officielle sur la scène politique, mais aussi contrôle de l'information renforcent leur position et il devient d'autant plus difficile pour les membres de la communauté de pouvoir agir sur ces individus et de ralentir leur ascension sociale, économique et politique.

1.1.2- Renforcer le contrôle de l'administration : rétablir l'équilibre ou renforcer les élites ?

Tenant compte des résultats mitigés des actions des Covaref en termes de développement communautaire et conscients de l'accaparement par les élites, les projets Jengi et Proforat vont renforcer leurs dispositifs de contrôle de ces structures. L'objectif affiché est une meilleure gestion et un meilleur usage des subsides versés au Covaref pour améliorer le quotidien des populations, ainsi qu'un renforcement de la coordination institutionnelle avec les échelles locales (mairie, village, canton), étapes indispensables pour la « bonne gouvernance ».

Les membres du bureau et du Ceges ne sont donc plus les uniques décideurs ni de la manière dont doivent être employés les fonds financiers ni des orientations des projets communautaires qui peuvent être réalisés. La figure 37 ci-dessous met en évidence l'intervention des acteurs de l'UTO à différents niveaux de décision.

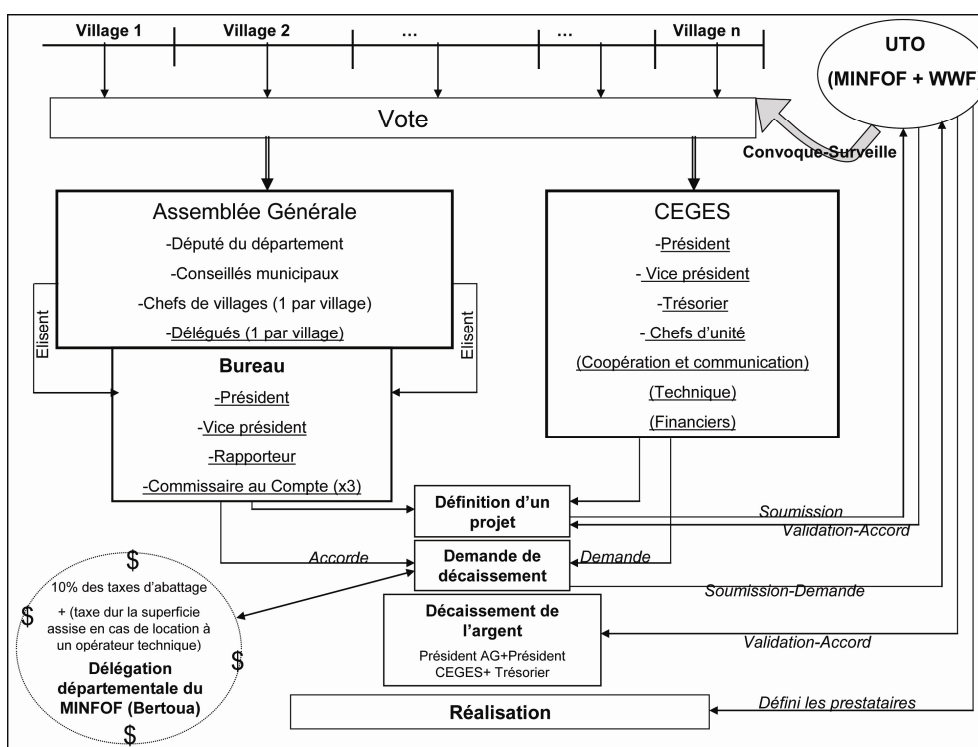


Figure 37 : Représentation schématique et simplifiée des relations entre les organes de gestion des Covaref et les acteurs de l'UTO.

C'est ainsi que, dorénavant, tout décaissement de fonds par le bureau du Covaref est soumis à approbation préalable de la part des membres de l'UTO (WWF-Jengi et Minfof). De même, tout projet de développement proposé par la communauté doit être au préalable examiné par le personnel de WWF-Jengi et le Minfof en charge du suivi des Covaref qui, en cas d'accord, valide le projet et déclenche la procédure de réalisation.

En encourageant l'intervention de l'administration et des personnalités de l'extérieur dans les organes de gestion participative, plutôt que de favoriser un contrôle et un juste retour à la communauté, c'est à nouveau un renforcement des élites qui va se produire. Celui-ci favorise la création de rapports clientélistes entre des administratifs et des représentants des communautés. C'est ainsi par exemple que, dans le cas du Covaref n° 2, un accord a été passé entre son président et un agent du Minfof qui, en échange d'un « coup de pouce » pour l'approbation de décaissement, devenait le prestataire de services pour le projet de développement qui devait être mené. Ou encore l'exemple du puits dans le village baka qui, selon le devis du prestataire (le beau-frère du sous-préfet de Moloundou) s'élevait à plusieurs millions de FCFA, mais qui au final n'en a coûté que 40 000, soit deux fois 20 000 pour les deux Baka qui ont creusé le puits (et sans toutefois arriver à la nappe phréatique¹⁹⁷). Le reste de l'argent a été partagé entre les membres du bureau et le prestataire...

Ces relations de clientélisme avec des personnalités extérieures et le personnel de l'administration renforcent le poids politique et économique des présidents de bureau et donc directement leur statut d'élite. Déjà portés par leurs réseaux horizontaux (les alliés et dépendants), il leur est offert de nouvelles opportunités pour renforcer leurs réseaux verticaux (avec d'autres personnalités politiques et/ou administratives).

Non seulement ils disposent d'appuis hors de la communauté, mais aussi de moyens financiers pour pouvoir consolider leur statut, consolider leur réseau de clientèle et leurs réseaux horizontaux (répartition entre les alliés). Ils ont également accès à de nouveaux « remèdes » pour se prémunir contre les attaques de sorcellerie qui pourraient les menacer. De plus, en renforçant leur statut et leur pouvoir, les attaques de sorciers semblent

197. Le puits est encore aujourd'hui inutilisable, celui-ci étant toujours à sec.

diminuer, car il est acquis par les populations que, pour pouvoir accumuler autant, la personne a forcément des sorciers puissants qui travaillent pour elle. En fait, renforcer son statut de dominant c'est aussi d'une certaine manière s'extraire des actions de ceux qui sont bien moins riches et moins puissants, en somme, du reste de la communauté.

En fait, plus ces personnalités deviennent riches, moins elles sont dépendantes des arrangements institutionnels et sociaux anciens.

1.2- La participation confisquée

1.2.1- L'accaparement par les lignages dominants et leurs élites

Bien que les différentes composantes de ces sociétés soient représentées de facto dans les organes de gestion des nouveaux dispositifs participatifs, les décisions et les positions communes qui en émanent semblent prendre la forme d'une mise en scène d'un théâtre villageois vis-à-vis de l'extérieur. Car au-delà de la représentation et de l'ouverture des postes au plus grand nombre, ce sont bien les élites et leurs dépendants qui accaparent la représentation, les autres ne faisant en quelque sorte que de la figuration. De plus, les prises de décision ne sont pas du ressort d'un consensus négocié entre tous les participants, mais le fait de quelques individus influents qui exercent quasiment seuls les pouvoirs de décision.

La participation n'est donc qu'une sorte de façade entretenue vis-à-vis de l'extérieur et proclamée ouvertement pour éviter autant que possible l'ingérence des acteurs extérieurs (surtout de l'administration et du WWF). Les nouvelles possibilités de relations clientélistes avec du personnel administratif, des opérateurs économiques et d'autres élites (souvent extérieures à la zone) dont bénéficient ces élites locales contribuent à renforcer leur pouvoir politico-économique et tendent à accentuer la différenciation sociale au sein du village. C'est certainement cette perception d'une distance de plus en plus prononcée entre les élites et le reste de la population qui est traduite dans les discours évoquant un redoublement des pratiques de sorcellerie dans la zone. En effet, si l'accumulation est le

résultat de pratiques occultes, la capacité d'accumuler autant (sans être en retour touché par l'effet boomerang égalisateur) est bien la preuve que ces personnes usent et abusent de pratiques qui échappent au contrôle de la communauté locale.

▪ ***Une tendance encore plus forte dans le cas des forêts communautaires***

Cette constatation d'un accaparement par les élites est encore plus flagrante quand on s'intéresse aux forêts communautaires. En effet, même si je ne développerai pas leur cas ici, toutes les FC de la zone sont des émanations et « appartiennent¹⁹⁸ » aux élites (hormis la FC Baka de Membélé Yenga), ce qui s'explique de différentes façons. En premier lieu, les étapes à mettre en œuvre pour créer une FC sont tellement complexes et tellement onéreuses (plusieurs centaines de millions de francs CFA) que seules quelques élites ont les appuis financiers et les réseaux politiques, voire clientélistes¹⁹⁹, nécessaires pour se lancer dans un tel projet. Plus encore que dans le cas des Covaref, celui des forêts communautaires favorise les élites qui s'appuient sur leurs réseaux horizontaux pour se maintenir et renforcer leur ancrage et leur statut local.

▪ ***La zone communautaire du parc de Lobéké***

Un dernier exemple permet d'illustrer cet accaparement de la participation au détriment des populations. La scène se passe dans le village de Membélé, porte d'entrée du parc de Lobéké, dont une partie a été classée en tant que zone communautaire pour les activités de pêche et de cueillette pour les populations baka. Si théoriquement les Baka peuvent y mener leurs activités, en réalité l'accès en est fortement limité par deux facteurs conjoints. Le premier est que les populations baka hésitent à s'aventurer dans cette zone, tant la pression des éco-gardes est grande et menaçante. Pour éviter tout problème de confrontation, dont les Baka disent sortir à coup sûr en tort et fautifs, la zone qui leur est destinée ne fait pas l'objet d'une fréquentation assidue.

198. D'ailleurs, une zone de FC est souvent appelée du nom de son président (qui est aussi l'élite locale) : « c'est la forêt d'untel », me dira-t-on souvent.

199. L'instruction du dossier au niveau de l'administration n'a de chance d'aboutir qu'en ayant des appuis dans les ministères. Ces vices de procédure ont été démontrés à plusieurs reprises (voir notamment : Pénélon, 1996 ; Milol, 1999 ; Vermeulen *et al.*, 2006).

Le deuxième facteur ressemble fort à un accaparement par les élites de la situation. Voilà ce qui m'a été expliqué :

« Si tu veux aller pêcher dans le parc, il faut que ton nom soit sur la liste. On a fait une liste depuis, depuis, même nos femmes sont sur la liste. Avant d'entrer il faut aller demander l'autorisation au conservateur. Dans bientôt on va avoir des médailles²⁰⁰. On devra payer 500 FCFA au chef du village, qui donnera une partie au conservateur. Ce n'est pas encore. » (C., Baka de Membélé, le 16/01/2009)

Et celui-ci d'ajouter :

« Même s'il faut payer 500 FCFA, je préfère. Parce qu'aller demander l'autorisation à l'autorité moi je ne peux pas. Le chef, on est déjà habitués pour parler avec lui, ça ne dérange pas. »

Ces deux discours témoignent que des sommes d'argent sont à verser au chef de village (non baka), en dépit d'une autorisation officielle d'accès (« être inscrit sur la liste »). Ils mettent clairement en évidence le rôle du chef de village dans ce processus qui prive les Baka de leur accès à la zone communautaire et laisse sous-entendre qu'il y a eu accord avec le conservateur du parc.

Bien que les acteurs de l'UTO soient conscients de ces processus de prise en main par les élites, ce sont ces mêmes projets et ces mêmes acteurs qu'ils continuent à faire valoir comme résultats des projets communautaires et participatifs qu'ils mettent en place. Plus encore, c'est à travers eux qu'ils justifient leur ancrage local comme gage de la mise en œuvre de la bonne gouvernance et des processus participatifs.

Le discours tenu par les acteurs de l'UTO (et particulièrement du WWF) sur les effets des processus participatifs mis en place et du fonctionnement de ces structures est plus qu'ambigu. Tantôt ce sont des constats d'échec qui sont mis en avant (notamment souvent pour justifier leur présence ou solliciter des fonds), tantôt des satisfecit (quand il s'agit de communiquer à l'extérieur ou de prouver son efficacité.)

200. Il s'agit apparemment d'un badge portant le nom et le prénom de l'individu.

1.2.2- L'ingérence et l'accaparement par les acteurs de l'UTO

Les élites ne sont pas pour autant les seules à avoir des positionnements et des actions qui limitent la participation du reste de la population. L'intervention constante des acteurs de l'UTO dans les décisions et dans les instances de gestion communautaires du Covaref a les mêmes effets.

▪ *Des projets sous contrôle de l'UTO*

En effet, bien que le mot d'ordre soit « participation » et qu'il est convenu de financer principalement les projets « qui répondent aux attentes et besoins des communautés », les interventions des acteurs extérieurs à la communauté sont multiples, ce qui fait douter de la sincérité de ces discours. C'est ainsi par exemple que tout projet de développement que la communauté souhaiterait réaliser avec les subsides du Covaref doit au préalable recevoir l'approbation des acteurs de l'UTO. C'est de cette manière que les projets de prévention du VIH, de sensibilisation relative à la conservation ou encore de réalisation de puits et d'écoles sont des actions prioritaires, si ce n'est pour la population, au moins pour les acteurs en charge de la promotion de sa participation et de la gestion communautaire. De même, le montant des *per diem* ou encore les sommes allouées au fonctionnement de la structure sont strictement définis par le WWF-Jengi.

Si cela est justifié par le fait qu'effectivement peu d'argent revient aux communautés, les principaux intéressés dénoncent tout de même une présence trop forte des acteurs de l'UTO, et surtout du WWF-Jengi, dans leurs affaires. Les discours relatifs à l'impression de ne pouvoir bouger seul sont légion, tout comme ceux qui évoquent la situation d'être trop fortement encadré, comme l'attestent ces deux exemples, certes un peu violent mais somme toute bien représentatifs :

« [...] les *dobi-dobi*²⁰¹, on dirait qu'ils veulent nous étouffer. Ils sont là dans leur maison, nous menacent, nous bloquent. On est tout coincés, on ne peut rien faire, ils nous surveillent, nous menacent et nous bouffent. Ils dirigent tout. » (Le 06/01/09, Membélé).

201. Rappelons que c'est le nom donné localement aux agents du WWF.

« Avec toutes les réunions qu'on a eues depuis le temps sur la conservation, la gestion et tout ça là, avec la sensibilisation qu'on nous fait à chaque instant, maintenant on connaît. On doit pouvoir gérer ça maintenant nous nous-mêmes. » (Id.)

▪ **La participation et l'écotourisme**

Dans les villages de Membélé et de Ndongo, portes d'entrée respectivement des parcs de Lobéké et de Nki, les critiques les plus acerbes viennent de la « prise en main des touristes » par le WWF-Jengi. L'activité touristique, déjà très faible, semble complètement échapper aux populations locales, comme j'ai pu l'observer²⁰² et comme s'en plaignent les populations de Membélé :

« On nous a parlé des touristes, que les gens allaient venir, que ça allait faire des emplois. Mais rien. Les touristes, on les voit seulement passer dans la voiture de dobi-dobi là, ils entrent directement en forêt que nous-mêmes, on n'est pas au courant. » (Le 14/01/09, Membélé)

Bien qu'un Groupement d'initiative commune (le GIC PAEM, Promotion agricole et écotourisme de Membélé) ait été créé sous l'impulsion du WWF pour organiser l'activité touristique, il ne permet pour ainsi dire pas la participation des populations à celle-ci. Les raisons en sont multiples : les membres du bureau sont tous des parents du chef de village (celui-ci est d'ailleurs le président du GIC) et la plupart sont des employés du WWF. Toute information est soigneusement gardée par cette poignée de personnes, qui se réserve alors les subsides que représente l'accompagnement des touristes. D'autre part, dans les statuts mis en place, tout membre doit cotiser à hauteur de 12 000 FCFA par an pour pouvoir faire partie du GIC, ce qui dissuade la plupart des habitants.

En mars 2003, je suis de retour à Membélé avec quatre de mes amis et nous décidons de visiter le parc. C'est aussi l'occasion pour moi de comprendre comment l'activité touristique est gérée. Au bureau du WWF, passage obligatoire car il faut payer les taxes au Minfof pour toute entrée, nulle mention du GIC. À peine le temps de demander ce qu'il

202. Par deux fois lors de mon séjour j'ai été informée (après coup) de la venue de deux groupes de touristes. J'ai eu cette information directement au bureau du WWF alors que je tentais de confirmer la rumeur qui courait sur le fait « qu'on a vu plusieurs touristes passer dans la voiture et monter au camp ». Je n'ai jamais eu l'occasion de voir un seul touriste dans le village, bien que j'en aie croisé une autre fois dans la base du WWF (qui se trouve en retrait du village).

va se passer que nous sommes obligés de payer une équipe de quatre personnes imposées par notre interlocuteur du WWF (un éco-garde « du WWF », un guide « du WWF », et deux pisteurs), le carburant pour la voiture « du WWF » qui va nous déposer (seule la voiture du WWF est habilitée à nous emmener dans le parc), une tente et des gamelles de cuisine. Quand je mentionne finalement le GIC et ma volonté de choisir nos porteurs et notre pisteur au sein du village, il m'est répondu : « *Je ne veux plus entendre parler de cette histoire de GIC.* » Nous entrerons finalement dans le parc sans être passés par le village, tout étant soigneusement organisé par le personnel du WWF. Si les personnes du WWF qui nous accompagnent sont issues du village, leur incorporation au sein du WWF semble avoir distendu leurs relations avec la communauté villageoise. Accusées « de vendre leurs propres frères du village », elles se sont peu à peu retirées (ou bien ont été exclues). D'ailleurs, toutes vivent du même côté du village, à proximité du quartier du Minfof et de la base du WWF.

Ces quelques exemples succincts illustrent, je l'espère, la manière dont un processus participatif, emprunt de présupposés normatifs, peut conduire au renforcement de certains acteurs au détriment d'autres et contribuer ainsi à déstabiliser des arrangements locaux qui donnaient corps jusqu'alors à la gouvernance locale. Si les résultats obtenus sont à l'inverse de ceux qui étaient attendus, il me semble que cela est non seulement le résultat du processus de friction qui se produit automatiquement dès que deux mondes différents se rencontrent, mais aussi de l'incompréhension entre des parties prenantes d'origines différentes.

2- Les positionnements ambigus face aux règles officielles : la transparence étouffée

2.1- La multiplication des membres des dispositifs institutionnels : favoriser la transparence ?

Dans le but de favoriser la participation et la création d'une société civile qui se prend en charge, de nombreuses structures avec postes officiels ont été créées. L'objectif de cette multiplication de postes repose sur le principe que plus la représentation de la communauté est importante et variée, plus le contrôle de ce qui se passe au sein de ces structures est assuré et donc les possibilités de détournement à des fins personnelles par un petit nombre sont réduites. Cependant, et là est le paradoxe, ce n'est pas ce qui se passe effectivement. En multipliant le nombre de postes et donc de personnes dans les organes de gestion participative et décentralisée, une sorte de verrouillage des possibilités de transparence est créée. En favorisant l'entre-soi, les logiques qui prévalaient dans le fonctionnement de ces groupes sociaux sont réactivées : la répartition au sein des alliances et l'« étouffement ». Cela est encore renforcé d'une part par une méfiance particulière vis-à-vis de l'État et de ses moyens de contrôle et, d'autre part, par la volonté de « *garder les problèmes et les régler entre nous* ».

En effet, deux facteurs favorisent les processus appelés couramment « détournement » et qui correspondent à des processus d'accaparement et de répartition des subsides financiers de ces nouvelles structures. Le premier facteur est en lien avec la caractéristique de *face to face society* que nous avons déjà évoquée. En raison du nombre restreint d'individus et des relations multiples, tous sont, à différents niveaux, liés à des personnalités ayant accès à l'argent de ces nouvelles structures. Que cela soit une alliance positive ou un conflit, les pressions sociales pour une redistribution sont permanentes. Ainsi, les alliés n'hésitent pas à jouer sur le fait que « *je t'ai aidé pour arriver là où tu es, tu dois me donner ma part, sinon demain tu n'auras pas mon soutien* », tandis que les « ennemis » utilisent

les arguments du type : « *si tu ne me donnes pas une part, je te dénonce et je renforce mon opposition et mon réseau pour te faire barrage.* ».

C'est certainement aussi pour cela que les conflits semblent se régler principalement par l'« étouffement » plutôt que par l'éclatement (qui menacerait les relations sociales, facteur de soutien)²⁰³. Parce que tout cela se passe de façon souterraine²⁰⁴ et par oral²⁰⁵, soupçons et rumeurs, ordinaires, sont également mobilisés comme stratégie dans cette partie du Cameroun. En effet, alors que des détournements manifestes ont lieu entre les membres du bureau (par répartition d'une partie des financements), même celui qui n'a bénéficié d'aucun subside issu de ces détournements ou qui pour des raisons personnelles ne veut pas y participer, n'a que peu de possibilités d'action. En effet, et le discours de F. P. est édifiant à ce sujet :

« Que tu bouffes ou pas, on va te suspecter de bouffer. Quand tu refuses de participer à la magouille, on te menace d'aller dire que c'est même toi qui as bouffé tout l'argent. Tu peux alors faire quoi ? Tu acceptes et tu prends ta part. » (F. P., le 14/03/09 à Adjala)

Alors que la participation du plus grand nombre est censée favoriser la transparence et la bonne gouvernance, il semble qu'au contraire plus le nombre de participants à ces structures est élevé, plus le mécanisme d'étouffement et d'obligation de répartition est renforcé et donc favorable à la corruption et défavorable à la transparence vis-à-vis de l'extérieur. Car si la transparence fait défaut à l'égard des acteurs en charge de la gouvernance prescrite, les populations elles-mêmes (entre elles) semblent relativement bien informées des différentes tractations qui ont lieu dans ces nouvelles structures.

Les acteurs de la prescription en charge de contrôler la bonne utilisation des subsides financiers et des structures, s'ils constatent ces détournements, ne semblent pas comprendre les mécanismes qui y concourent, la preuve en est qu'ils augmentent le nombre de participants et n'hésitent pas à influencer pour le changement de tel ou tel

203. Bierschenk & Olivier de Sardan (1998) mettent en évidence le même type de rapports dans les sociétés rurales du Bénin, j'ai donc repris leur vocable d'« étouffement » et d'« éloignement » pour caractériser ce que j'ai pu observer.

204. Bangando, Bakwélé comme Baka évitent en effet autant que possible que l'administration ait vent de ce type d'informations.

205. L'oralité est en effet une des caractéristiques communes à toutes ces sociétés.

membre en poste, sans prévoir que le remplaçant sera un allié ou un dépendant des autres membres de la structure.

Car, il semble que ces structures et ces dispositifs de gouvernance soient non seulement un nouvel enjeu de compétition lignagère, mais qu'ils favorisent aussi cette compétition.

2.2- Lutte anti-braconnage et répression : le contournement collectif assumé et l'exclusion comme effet pervers

Nous l'avons évoqué, de par l'action des ONG (locales et internationales), les populations ont une bonne connaissance si ce n'est des lois, au moins de ce qui leur est interdit. À titre d'exemple, je n'ai pas rencontré une seule personne qui ne soit pas au courant des espèces interdites à la chasse (appartenant à la classe A) ou celles nécessitant une autorisation (classe B), du type de matériel de capture autorisé ou encore de l'interdiction de pénétrer dans la zone parc ou de réaliser des travaux agricoles dans les UFA et ZIC.

2.2.1- Les règles du dispositif de conservation et de gestion durable et les actions de répression

Pour favoriser l'application de ces lois et le respect des règles, un vaste système de surveillance et de répression a été mis en place. Les arrestations de braconniers (par la gendarmerie et les gardes forestiers), la destruction ou la confiscation du matériel (notamment par les agents des safaris et des exploitants forestiers) et les opérations coups de poing du WWF-Jengi²⁰⁶ sont suffisamment fréquents et dissuasifs pour entretenir une réelle peur au sein des populations et donc pour qu'en théorie elles se conforment aux règles. Cette peur est également renforcée par les rumeurs qui circulent au Cameroun

206. En 2009, une vaste opération coup de poing a été mise en place par le WWF-Jengi avec l'aide de l'armée. Je n'étais pas sur le terrain à l'époque, mais j'ai reçu plusieurs coups de téléphone affolés de la part de mes informateurs, me demandant si je savais au juste ce qui se passait et me signifiant que la rumeur courait que « *c'est la Blanche qui a trahi.* » Selon mes interlocuteurs, « *les militaires sont arrivés au petit matin, ils sont entrés dans les maisons pour arrêter ceux qui sont accusés d'avoir des armes de guerre. Quand ils fuyaient ou n'étaient pas là, ce sont leurs femmes qu'on emmenait* » (Discussion téléphonique avec J. W., mai 2009).

quant aux actions de lutte anti-braconnage telle qu'elle est menée dans le parc voisin de Dzangha-Sangha (en RCA), lui aussi géré par le WWF, celles-ci mettant en avant que :

« Là-bas, c'est grave, on te trouve dans le parc on te tue. Les éco-gardes ont les armes de guerre et ils ne blaguent pas. » (M. B, Yokadouma, février 2008)

C'est ainsi que les populations ont une réelle peur des actions de répression et des sanctions qu'elles encourent en contrevenant à ces interdictions. Pour autant, la répression menée ne semble pas avoir eu les effets dissuasifs escomptés, car, face à cela, les populations tiennent une position commune qui va dans le sens de leurs intérêts et représentations : le contournement collectif des règles.

2.2.2- La stratégie de contournement collectif, incompréhension ou acte de gouvernance ?

En effet, j'ai pu observer lors de mes périodes au village que nombre de ces règles étaient largement contournées par l'ensemble de la communauté. C'est ainsi que je suis moi-même entrée dans les ZIC pour suivre une partie de chasse, que j'ai mangé du gibier pourtant interdit à la chasse ou encore que j'ai suivi les tractations pour l'abattage d'un gorille, gibier nécessaire pour terminer le rite d'initiation au *beka* de trois jeunes du village voisin. Si j'ai pu observer et participer à ces pratiques interdites, c'est parce que la plupart des règles relatives à la chasse sont ouvertement contournées au village, l'ensemble de la communauté locale cautionnant implicitement ces contournements et étouffant ou dissimulant ces pratiques vis-à-vis de l'extérieur.

Certains (agents du Minfof, éco-gardes, ONG) diront que les populations locales ne sont pas suffisamment informées ou alors qu'elles ne comprennent rien, qu'elles sont mal intentionnées. Selon moi, ces explications sont loin d'être satisfaisantes, car il me semble au contraire que ces contournements relèvent de positions et de logiques communes face à des règles officielles jugées trop contraignantes et néfastes pour la communauté.

Ce contournement ne prend cependant pas la forme d'une opposition ouverte ou d'une revendication affirmée, mais celle d'une dissimulation, d'un étouffement, un processus qui

procède selon moi des mêmes logiques que celles prévalant dans les modalités locales de gestion des relations et des conflits que nous avons décrites dans le chapitre 9, qui permettent d'assurer la survie de la collectivité. Cela met également en évidence la forte méfiance des populations à l'égard de l'État et de ses représentants, ceux-ci étant craints à double titre : non seulement ils sanctionnent, mais de plus certains procèdent à des chantages pour s'accaparer les produits illégaux qui font l'objet de la sanction.

Il me semble donc que cette stratégie de contournement et de dissimulation, parce qu'elle est intentionnelle et collective et parce qu'elle est conforme à des règles tacites et communes, doit être comprise comme un acte de gouvernance locale. L'analyse des modalités de gouvernance locale ne serait donc être totale si on néglige ces formes implicites de contournement.

Cependant, et là est l'ambiguïté des effets de ces dispositifs de contrôle et de répression, les populations vont instrumentaliser ces dispositifs à des fins pratiques et qui les arrangent.

2.2.3- Assurer la survie du collectif et se prémunir de l'extérieur

Les populations sont elles aussi amenées à participer à la surveillance et à la répression des pratiques dites de « braconnage », au travers de la mise en place par exemple de comités villageois de vigilance. Chaque Covaref est ainsi équipé d'un comité villageois de vigilance, dont l'objectif est d'informer l'administration de toute transgression des règles relatives à la chasse. Chacun des membres de ce comité perçoit une gratification financière tous les mois, « *une motivation pour trahir ses frères et forcer le courage* », comme me le disent les villageois. E., éco-garde du WWF me précise :

« Ici on encourage la délation de deux manières : avec le comité de vigilance mis en place dans chaque village par le WWF. Si on apprend par une autre manière qu'il y a eu braconnage et que le chef de vigilance n'a pas signalé, on le blâme. La deuxième manière c'est qu'on encourage la dénonciation en payant les informations. Une bonne information est payée entre 10 000 et 20 000 FCFA. » (E., éco-garde du WWF, le 22/01/08 à Moloundou)

Certes, les dénonciations sont nombreuses, pas forcément fondées ou alors sur des infractions considérées comme mineures, mais seraient toujours le fait de jalousies selon l'interlocuteur cité ci-dessus.

Si les comités de vigilance alimentent la suspicion et les rumeurs et sont une source potentielle de conflit, les effets escomptés sont mitigés et l'utilisation qui en est faite peu inattendu.

En raison des relations multiples qui caractérisent ces sociétés, de même que les stratégies de contournement collectif des règles, ces comités et ces systèmes de délation ne fonctionnent pas bien dans les villages. Il est en effet difficile de dénoncer son voisin sans risquer le conflit, la vengeance (notamment au travers de la sorcellerie), mais aussi la dénonciation en cas (d'ailleurs fort probable) de transgression ultérieure ou postérieure. Il arrive tout de même qu'en cas de conflit entre deux partenaires, celui qui se sent floué aille dénoncer son ancien partenaire auprès du Minfof, mais cela est rarement le fait du chef du comité.

En revanche, délations et comités offrent un formidable outil de pression pour couvrir des pratiques qui sont socialement à la limite de l'acceptable et que peuvent imposer certains acteurs en brandissant la menace de délation. C'est notamment comme cela que les personnalités locales qui s'adonnent au trafic d'ivoire ou à la commercialisation massive de viande de brousse à destination des grandes villes sont couvertes.

Si les marges de tolérance sont souples envers ceux qui appartiennent à la communauté, en revanche, elles se rétrécissent largement envers toute personne étrangère ou extérieure. Ce sont d'ailleurs ces personnes qui sont considérées comme des braconniers et ce sont ces pratiques que les populations dénoncent comme destructrices ou néfastes pour les ressources, comme me l'explique M. P. :

« Ce sont les étrangers qui sont les braconniers ici. Ils viennent, ils entrent en forêt pour deux semaines parfois même un mois et ils ressortent avec le gibier pour aller vendre. Et eux, ils ont les armes de guerre, nous, on a seulement les pièges et les fusils du village. » (Le 28/02/08, à Adjala)

C'est donc au nom du non-respect des dispositifs législatifs que les allogènes ou tout autre membre extérieur à la communauté seront évincés ou dénoncés en cas de transgression de la législation. C'est ainsi qu'aujourd'hui les populations locales protègent leur territoire et leurs ressources des Congolais, des Centrafricains et de tout autre chasseur (mais aussi pêcheur) étranger. D'ailleurs, c'était cette perspective qui avait rassuré les populations locales dans les années 1990, quand le WCS puis la GTZ réalisaient les enquêtes participatives pour le découpage du territoire :

« Au départ, la population voyait d'un œil favorable le projet de conservation. C'est vrai qu'à l'époque il y avait beaucoup d'étrangers qui venaient chasser dans notre forêt, ça devenait parfois dangereux pour nous-mêmes. On a compris que la conservation allait nous aider contre ces braconniers, mais quand on a compris après que nous-mêmes on est devenus les braconniers, alors là on n'est plus d'accord. C'est notre forêt là derrière. On ne sait pas pourquoi le gouvernement l'a vendue à la Banque mondiale. » (E. D. K, le 20/01/09, Membélé)

Le processus de délation et le dispositif législatif servent ainsi d'outil d'exclusion pour certaines catégories d'acteurs, alors que ceux qui les manipulent les contournent allègrement.

3- La discrimination positive envers les Baka, une solution au problème ?

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, un système de discrimination positive envers les Baka est mis en place dans l'ensemble du dispositif institutionnel qui est créé au travers de la gouvernance environnementale prescrite. Cette approche particulière des populations baka résulte d'une volonté des acteurs du développement et de la conservation de se mettre en conformité avec les prérogatives internationales dans le domaine. Nous l'avons vu, impossible aujourd'hui de faire de la conservation et du développement sans cette approche « populations autochtones ». Ce serait risquer de s'attirer les critiques et les foudres des organisations internationales ainsi que l'opprobre de la société civile

internationale. Il s'agit également d'une obligation inscrite dans tout cahier des charges des bailleurs de fonds, exigeant un volet spécifique pour ces populations cibles.

Dans l'Est-Cameroun, cette approche reste largement construite sur les mêmes discours que ceux tenus par les missionnaires dans les années 1960, ainsi que sur celui de l'émancipation promue par des chercheurs « pygmologues » comme Séverin Cécile Abéga, Patrice Bigombe Logo²⁰⁷. Populations marginalisées, discriminées, les Baka sont considérés par ces auteurs comme étant victimes de « ségrégation raciale²⁰⁸ » par leurs voisins, et il devient donc urgent, selon eux, de favoriser leur émancipation et leur autonomisation.

Des facilités sont donc mises en place pour ces populations qui bénéficient d'une attention particulière de la part des acteurs extérieurs, des bailleurs de fonds et depuis peu du WWF-Jengi, en tant qu'acteur de l'UTO et nouveau défenseur autoproclamé des populations autochtones pygmées. C'est ainsi que, outre le nombre de places réservées aux Baka dans les organes de gestion participative du Covaref, des obligations quant aux projets à réaliser en leur faveur sont mises en place et font l'objet d'une surveillance particulière par les acteurs de l'UTO. De même, alors que la plupart des communautés ont des difficultés à financer la mise en place de forêts communautaires²⁰⁹, des facilités financières et administratives sont accordées aux Baka (par exemple de la forêt communautaire de Yenga-Membélé, entièrement prise en charge par des acteurs extérieurs). À cela s'ajoute le ballet de plus en plus soutenu des ONG, des chercheurs, des bailleurs... qui viennent visiter principalement les campements baka et négligent les autres villages et l'ensemble des non-Pygmées.

Quels sont les effets de cette discrimination positive ? Nous allons voir que les résultats de ces efforts soutenus depuis le milieu des années 1960, à nouveau, ne sont pas ceux escomptés.

207 Pour mémoire se référer au chapitre 3

208. Expression utilisée par Abéga & Bigombe Logo (2006 : 58).

209. Nous avons déjà évoqué les coûts extrêmement élevés pour pouvoir mettre en place une forêt communautaire, coûts qui s'élèvent à plusieurs millions de francs CFA et donc difficilement supportables pour la majorité des communautés.

Je tiens à préciser que je ne conteste pas qu'une réelle discrimination à l'encontre des Baka existe, j'ai vécu suffisamment de situations où les Baka étaient méprisés pour en être convaincue, comme est indéniable le fait que les Baka eux-mêmes disposent de stratégies d'évitement pour s'en accommoder. Ce que j'aborde donc ici n'est nullement une remise en cause de cette discrimination, mais s'attache à faire ressortir les effets des moyens correctifs mis en place par la multitude d'acteurs extérieurs, tout en tentant de comprendre les raisons qui conduisent à ces effets.

3.1- Renforcer les préjugés ?

La discrimination positive qui se met en place se construit sur deux types de représentations érigées en clichés plus universels que locaux : les Baka bons sauvages protecteurs de la nature, et les Baka esclaves de leurs voisins dont il devient urgent de les émanciper.

Ces deux représentations construites sur une appropriation et une simplification des représentations baka sont amplement manipulées autant par les acteurs de la conservation que par les défenseurs des droits des populations autochtones, puis au final par les Baka eux-mêmes, et cela pour le meilleur et pour le pire. Mais nous allons voir que tout cela véhicule des images renforçant largement les préjugés dont font l'objet les Baka, ceux-là même qui alimentent les besoins d'une discrimination positive.

3.1.1- Les Baka « bons sauvages et protecteurs de la biodiversité »

L'image de l'autochtone « bon sauvage » n'a rien de nouveau et elle a été largement analysée dans de nombreuses publications (Descola, 1985 ; Bahuchet, 1993 ; Sellato, 2000 ; Roué, 2003). Elle s'appuie sur l'argument essentialiste et rousseauiste de l'harmonie des autochtones avec une nature qui serait leur mère, leur maison, ce qui garantirait leurs aptitudes conservatrices. Bien que largement critiquée et dénoncée comme dangereuse

(notamment par les auteurs cités ci-dessus), cette image est largement mise en avant par une multitude d'acteurs de la gouvernance, dont le projet Jengi, comme le prouve cette phrase écrite sur son site internet et qui reste une idée largement répandue : « *For the Baka people, the forest is mother, father and guardian.* » (Site du WWF-Jengi²¹⁰)

Très « vendeur » et largement ancré dans l'imaginaire occidental, ce type de représentation n'en reste pas moins empli de préjugés, dont notamment celui de populations fossiles du Paléolithique, survivant difficilement de la ponction de ressources sauvages. Nous avons d'ailleurs largement exposé en chapitre 3 les discours mettant en avant l'idée de « Pygmées premiers habitants de l'Afrique ». En fait, c'est l'image de populations qui ne sont ni entrées dans l'histoire ni sorties d'un certain degré de nature qui continue à être véhiculée, chacun (autant les Occidentaux que les Africains) « *cherchant en eux avec nostalgie et condescendance le reflet de leurs origines* » (Descola, 1985 : 234).

3.1.2- Un peuple à protéger

Enfermés dans cette représentation de peuple pur et vierge, à l'image de la forêt qu'ils habitent, non touchés par les défauts de la modernité, les Baka sont incorporés dans l'histoire naturelle. Ils deviennent en quelque sorte inséparables de la forêt, une partie indissociable de l'écosystème, comme le laissent sous-entendre ces quelques discours :

« *Pour moi le Baka ça veut dire forêt, c'est son milieu spécifique.* » (P. B., chargé de projet de la SNV, le 11/03/08)

« *The typical Baka pygmy will not leave his home in the forest even in exchange for an ultra modern palace in the city.* » (Site internet officiel du WWF-Jengi²¹¹)

« *Les Pygmées sont des peuples de forêts profondes dont le mode de vie est ancestral [...].* » (Cameroun Online²¹²)

210. http://wwf.panda.org/what_we_do/where_we_work/project/projects_in_depth/jengi_project/people

211. http://wwf.panda.org/what_we_do/where_we_work/project/projects_in_depth/jengi_project/people

212. <http://www.cameroun-online.com/actualite,actu-2092.html>

Ces discours justifient ainsi indirectement l'idée que si la forêt doit être gérée et conservée, alors il en est de même des Baka. Cela résonne particulièrement avec les discours couramment évoqués de peuples menacés de disparition par l'exploitation forestière ou la perte de biodiversité.

Les Baka semblent ainsi être considérés comme une espèce naturelle en voie de disparition, les menaces étant strictement les mêmes que pour la nature (déforestation, exploitation minière...). L'ensemble de ces représentations et de ces discours convertit ainsi les populations baka en une espèce particulièrement rare qu'il convient de protéger. Pour reprendre une expression de Descola (1985 : 222), « *ethnocides et écocides sont considérés comme deux aspects intrinsèquement liés d'un même révoltant processus de destruction.* » .

Le discours suivant est particulièrement troublant, car il donne l'impression que nature et culture sont inextricablement liées et indissociables au travers de l'image du Baka :

« The Baka people who live in the southeastern rainforests of Cameroon depend on the forest for their survival, as do other forest inhabitants such as elephants, gorillas and chimpanzees. But they are increasingly under threat from massive deforestation. » (Site officiel du WWF-Jengi²¹³)

Y a-t-il une différence fondamentale entre ce discours et celui, largement condamné car raciste, de voisins qui considèrent les Baka à la limite entre l'humanité et l'animalité²¹⁴ ? Comment une instance aussi puissante et importante que le WWF peut-elle afficher un tel discours sans jamais se faire attaquer ? Pire, comment peut-on justifier, après cela, que cette même structure soit en charge de réaliser la « discrimination positive » envers les Baka ou qu'il s'érige comme point focal camerounais pour leur défense et la reconnaissance de leurs droits ?

De fait, loin de participer à leur reconnaissance et à leur émancipation, les discours expliquant pourquoi les Baka doivent faire l'objet d'une discrimination positive les enferment dans des poncifs et des images dégradantes. En dépit de l'évolution des

213. http://wwf.panda.org/who_we_are/wwf_offices/cameroon/wwf_cameroon_conservation/projects/index.cfm?uProjectID=CM0047

214. Comme exemple, citons ce discours couramment entendu dans la zone forestière de la part des non-Pygmées : « *C'est pour cela que les missionnaires leur ont donné les habits. Si tu enlèves le pantalon, tu vas voir qu'ils ont une queue, comme les singes.* »

connaissances, des changements de concepts et du « politiquement correct », les représentations véhiculées restent conformes à celles qui étaient déjà en usage dans les années 1960. Les arguments utilisés pour créer une discrimination positive, mais surtout la communication qui est faite autour me semblent aller à l'encontre d'un changement de regard et de perspective sur ces populations.

Pire, la montée de l'environnementalisme vient encore plus brouiller le devenir de ces populations qui ne prennent du poids qu'à l'aune de la conservation de la biodiversité. Ainsi, le maintien dans des figures et des représentations archaïques est le seul argument mis en avant pour la défense de leurs droits.

3.1.3- Légitimité renforcée des Baka, légitimité contestée de leurs voisins

Ce sont pourtant ces images qui sont manipulées par la grande majorité des acteurs, que ceux-ci se battent pour la reconnaissance des droits des Baka ou pour la gestion durable des forêts de l'Est-Cameroun. C'est aussi sur ces représentations que se créent les discours qui les légitiment vis-à-vis de la forêt, plus que les autres populations. Dorénavant il semble que seuls les Baka soient reconnus comme ayant des droits sur la forêt et ses ressources ou du moins soient considérés comme tels dans les discours. Si des efforts sont faits pour leur permettre l'accès à la forêt (notamment avec la mise en place de cartographies participatives), en revanche elle reste quasiment interdite à leurs voisins. La dichotomie forêt-Baka/village-non-Pygmées est renforcée, ce qui ne manque pas de renforcer le sentiment d'injustice chez leurs voisins.

▪ *Une légitimité sous conditions*

Ne nous méprenons cependant pas sur cette légitimité accordée aux Baka, car celle-ci est soumise à conditions. En effet, les Baka seraient privilégiés par rapport à leurs voisins dans le domaine de la forêt uniquement s'ils se conforment à l'image que l'on attend d'eux. Qu'ils aient accès à la forêt et qu'ils en exploitent un certain nombre de ressources, certes, mais il est entendu que cela doit se faire de manière « traditionnelle ». Câbles en

acier²¹⁵ et fusils sont donc prohibés. On attend d'eux qu'ils construisent leurs pièges avec des lianes, qu'ils chassent à l'arbalète et à la sagaie. En considérant que l'introduction massive des fusils dans cette zone de l'Afrique date du tout début du XX^e siècle, que veut dire exactement « chasse traditionnelle » ?

Nombreux sont mes interlocuteurs baka qui ne comprennent pas ces conditions, ou plutôt les interprètent comme une volonté des acteurs institutionnels de les empêcher d'accéder au développement, de les maintenir dans un état de sous-développement et de pauvreté, comme l'indique ce discours qui est loin d'être une exception :

« Ici on nous arrache les fusils. On nous dit qu'il faut retourner à la chasse de nos grands-parents, avec les cordes²¹⁶ et l'arbalète. Mais pour tuer avec l'arbalète c'est difficile. Et les enfants ne connaissent pas. Moi-même, je ne sais pas fabriquer parce que mon père ne m'a pas appris. Nous, on veut être développés parce qu'on souffre, et le développement c'est la fin de la souffrance. L'argent, l'école c'est ça qu'on veut. Nous aussi on veut grandir et avoir les postes à Yaoundé. Mais on nous bloque. Comment je vais gagner l'argent si je ne peux pas vendre le gend²¹⁷ ? » (C., Baka de Membélé, le 16 janvier 2009)

Le paradoxe de ce processus n'est pas des moindres. Alors que la discrimination positive a pour but d'aider les Baka à participer aux formes modernes de gestion de l'espace et des ressources, ainsi qu'à les aider à sortir de leur « état de sous-développement²¹⁸ », c'est l'image archétypale et archaïque du chasseur baka qui est valorisée. Il y aurait donc maintenant, « *les vrais Baka, ceux qui restent encore en forêt faire leurs activités et les autres, les évolués qui font déjà le champ comme les autres et gagnent l'argent²¹⁹.* »

215. Les câbles en acier sont utilisés par toutes les populations pour piéger la petite faune. C'est principalement avec le piégeage au câble que les foyers sont alimentés en viande.

216. C'est comme cela que l'on nomme les lianes en français local. Auparavant le collet des pièges était fait de liane.

217. Signifie la « viande », le « petit gibier » (*gendi* est une des espèces de céphalophe).

218. J'utilise ici l'expression consacrée par de nombreux acteurs extérieurs.

219 C., Baka du village de Membélé, janvier 2009.

3.2- Remobiliser des relations interethniques mais renforcer les conflits

3.2.1- Remobiliser les relations interethniques

- ***Pour renforcer le soutien politique***

Nous l'avons vu dans le chapitre 9, les relations interethniques semblent être remobilisées dans le processus d'accès aux instances de gestion participative. Ainsi, le choix des Baka qui devront occuper les postes issus des quotas ne relève pas d'un vote mais d'une cooptation par des élites, celles-ci tentant de placer leurs dépendants et ainsi pouvoir manipuler sur les obligations pour maintenir leur pouvoir. Si les Baka dénoncent les relations de *mboni* et de *loti* avec leurs voisins comme de l'« escroquerie », ils me disent également que :

« Quand le Bantu vient de demander, quand tu refuses il va te dire que tu es son dimbai, et te rappeler la fois où il t'a fait le bon ou quand il t'a aidé. C'est là que tu ne peux pas refuser car tu ne peux pas oublier qu'on est amis. Il ne faut pas être chiche. » (Le 18/01/09 à Yenga)

Alors que le processus mis en place viserait à distendre les relations entre les Baka et leurs voisins, c'est-à-dire à favoriser leur émancipation, celles-ci tendent au contraire à se raffermir. Les voisins tentent en effet de s'accaparer les avantages dont bénéficient les Baka au travers de la discrimination positive et ainsi imposer leurs dépendants et les personnes les plus malléables dans les organes de gestion.

- ***Pour revendiquer la légitimité sur la forêt***

Plus encore, ces relations entre les Baka et leurs voisins sont réutilisées par ces derniers pour légitimer leur propre accès à la forêt, dont ils ont été dépossédés sans en comprendre véritablement les raisons. Les Baka représentent alors leur « porte d'accès » aux ressources forestières. C'est ainsi que les anciennes relations interindividuelles et familiales sont réactivées pour prouver la légitimité sur des espaces forestiers.

3.2.2- Les relations aujourd'hui : conflits et jalousies

Loin d'apaiser les relations, les actions répétées en faveur des Baka nourrissent jalousie et rancœur de la part des voisins. En effet, les voisins, qui se sentent depuis toujours responsables des Baka, qu'ils considèrent comme des citoyens mineurs, ne comprennent pas l'intérêt soutenu dont ils font désormais l'objet. Les attentions manifestes témoignées aux Baka sont vécues comme une forme d'inversion de l'ordre et des hiérarchies sociales, comme le laisse sous-entendre ce discours, choisi parmi d'autres de même teneur :

« Quand la conservation est venue, on nous a promis le développement. On a donné l'argent pour les animaux, après on a donné l'argent pour les Baka. Maintenant il faut nous donner l'argent à nous, les vrais gens. » (Le 06/01/09 à Membélé)

Ou encore :

« Nous, on se doit de protéger les Pygmées parce que sinon ils se font voler. Mais au lieu de venir nous voir, nous qui avons les yeux ouverts, vous passez dans notre dos. Chaque jour c'est les Pygmées qu'on vient voir et qu'on aide. Et nous là, on est aussi les pauvres, non ? Mais vous préférez gaspiller l'argent avec ceux qui ne vont rien faire avec. C'est comme si les Pygmées devaient dépasser l'homme bantu. On ne peut pas accepter. » (Le 16/01/09, Membélé)

Ce type de discours est également très répandu au sein de l'administration, dont une grande part des agents est pourtant composée d'allogènes. Cela n'empêche pas que l'idée d'un déséquilibre est manifeste, comme me l'expliqua le sous-préfet de Moloundou de l'époque :

« En tant que sous-préfet, je suis très fâché de ce que j'observe depuis que je suis ici. Trop de gens ne viennent travailler que chez les Baka. Qu'on vienne un peu développer Moloundou ! C'est comme ça que les Baka pourront quitter la forêt et se développer. Est-ce que c'est même ce que vous voulez, développer les Baka ? Pour nous ici, le Baka, c'est devenu l'argent, car depuis quelque temps on voit que ce sont les Baka qui attirent l'argent. Globalement je suis contre l'ensemble de ces projets baka trop entretenus par le mythe occidental. Il n'y a pas qu'eux ici qui sont pauvres et qui ont des problèmes, il y a tous les autres. » (Ancien sous-préfet de Moloundou, le 22/11/08)

Non seulement les discours de mépris et les vexations quotidiennes, loin de s'atténuer, semblent être encore largement de mise, mais surtout, les relations d'entraide vont s'en

retrouver détériorées. En fait, plus que les discours, cette détérioration est manifeste dans les relations entre les Baka et leurs voisins que j'ai pu observer, celles-ci semblent fonctionner à sens unique.

Ma présence au village a semble-t-il été un véritable catalyseur de ces problèmes. En effet, j'ai entendu à plusieurs reprises des refus motivés ainsi : « *Pourquoi tu viens nous demander ? Va demander à ta Blanche.* »

Il me semble que ce type de réponse est symptomatique de la perception que les uns et les autres ont de l'évolution de leurs relations. Il est clair que tous y voient une volonté de casser les anciennes relations, comme en témoignent ces deux discours :

« *Les Bantu commencent à dire que les Blancs veulent nous tromper et nous séparer. On vient nous dire qu'il faut que nous soyons séparés maintenant comme des familles. Chacun doit être dépendant parce que les Bantu font avec nous une forme d'esclavage alors que l'homme baka a le droit d'être libre.* » (F. N., Baka du village de Yenga, le 18/01/09)

Voici la version des voisins :

« *Vous voulez nous séparer, mais on forme une famille. Là où le Baka va, je vais aussi. Avant, chaque famille avait ses Pygmées. On donnait les vieux habits, le sel, un peu la nourriture, on travaillait ensemble, ça allait. Mais maintenant que vous les habituez, ça devient difficile ; maintenant le Baka il veut l'argent. Et quand vous n'êtes pas là, c'est toujours à nous qu'on vient demander l'argent, le travail. Est-ce qu'on peut encore accepter ?* » (Le 18/01/08 à Ndongo)

Les Baka expriment également le changement des relations qu'ils entretiennent avec leurs voisins, précisant que désormais :

« *Les Bantu sont trop jaloux parce que la forêt, c'est nous, et les gens viennent pour nous. Il y a des projets qui viennent uniquement pour nous les Baka. On sait aujourd'hui que, nous les Baka, on a le feu vert. Pour l'école et quoi quoi²²⁰, on a le feu vert, c'est facile pour nous.* » (Le 05/03/09, Membélé)

Mais ceux-ci d'ajouter également que :

« *Pour finir brusquement, c'est difficile. Parfois le Baka comme il n'a pas assez de moyens, il va derrière le Bangando. Si le Baka avait suffisamment de moyens, ça serait différent. Et le problème ici, c'est que si tu montes un peu, on va te menacer avec la sorcellerie. Tout le monde a peur.* » (Id.)

220. Expression locale qui signifie « et cætera ».

Dans ce contexte, la discrimination positive et les discours d'émancipation me semblent au contraire renforcer jalousies et conflits. Ceux-ci sont également intensifiés par les manipulations diverses que les uns et les autres mettent en place pour tenter de tirer profit de la nouvelle situation dans laquelle ils se trouvent.

4- Déséquilibre des territoires et nouvelles marginalités

Un dernier point des effets de la mise en œuvre de la gouvernance prescrite réside sur les déséquilibres territoriaux. Bien que l'espace ait été morcelé pour favoriser un certain équilibre, dans les faits, la gestion et l'utilisation rationalisée se heurtent à des effets inattendus.

Si dorénavant la forêt est répartie en zones d'usage, ce découpage est vu comme particulièrement inégal, notamment de la part des populations locales qui considèrent que l'État et la Banque mondiale²²¹ se sont octroyés non seulement la plus grande part de l'espace, mais également les zones les plus riches, comme me l'explique par exemple D., Baka du village de Bèlèh :

*« Ils ont coupé en nous laissant un bout trop petit. Ils ont gardé là où c'est riche. De ce côté-ci, il n'y a pas beaucoup de kpoto²²² et de njambo²²³. Et Dobi-dobi a gardé pour lui les baï²²⁴ »²²⁵ ;
« On nous a laissé la partie où on fait les champs avec seulement un petit bout de forêt derrière ».
(Le 12/01/08 à Bèlèh).*

Mais au-delà de ces inégalités dues au zonage, le processus de participation qui se met en place crée de nouvelles inégalités, en même temps qu'un déséquilibre dans le territoire.

221. Rappelons que les populations locales considèrent que la forêt a été achetée par la Banque mondiale.

222. Endroits boueux dus au piétinement des éléphants.

223. Forêts marécageuses.

224. Zones de salines où se concentre le gibier.

225. Entretien avec M. N., Kobo Baka de Bondo, le 22/12/07.

4.1- Concentration des projets dans certains villages et marginalisation des autres

4.1.1- Élités, accaparement des projets et différenciation des territoires

Nous l'avons vu, les élites semblent défendre davantage leurs propres intérêts plutôt que ceux de la collectivité. Il me semble alors que leur souci principal n'est pas d'entretenir des arrangements anciens qui garantissent l'accès aux espaces collectifs, le maintien en équilibre des lignages ou encore l'entrelacement des territoires, mais davantage le maintien de leur propre statut et la captation d'une partie des ressources financières issues du processus de décentralisation fiscale. Une véritable tendance à la polarisation de l'aide technique, financière et des projets de développement se met en place.

- ***Des villages qui polarisent les projets***

C'est ainsi que les villages qui ont des élites importantes bénéficient plus que les autres des projets de développement et de l'aménagement des infrastructures de base, que ce soit de la part des ONG locales, internationales ou encore des institutions étatiques (Minsanté, Minagri). Par exemple, les villages de Yenga et de Dioula (en zone bangando), villages d'élites extérieures mais aussi d'élites locales puissantes, concentrent une grande partie des projets de développement. École, dispensaire, distribution de matériel agricole... touchent en premier lieu ces villages. Yenga est d'ailleurs le seul village de la piste bénéficiant d'un réseau d'électrification, projet entièrement financé par l'État grâce « à une élite du village ». C'est également le cas du village d'Ékelemba (en zone bakwélé), le seul de la piste Moloundou-Ndongou à être électrifié, alors que ce n'est qu'un petit hameau tout juste reconnu administrativement et qui ne compte qu'une seule famille. Mais c'est le village de J. N., élite locale influente, ami personnel du maire et personnalité cumulant de nombreux postes. Comme me l'expliquera naïvement ce dernier :

« C'est un projet de l'État qui a électrifié pour récompenser les plus méritants et ceux qui travaillent bien pour lui. Moi je suis une élite qui travaille pour mon village. » (J. N., le 10/01/08 à Ékelemba)

Par leur position d'intermédiaires entre l'administration, les ONG et les communautés villageoises, ces élites favorisent la venue au village sinon d'acteurs extérieurs, au moins de projets. De ces liens privilégiés, ils tirent de substantielles ressources pour asseoir leurs projets (intérêt financier dans leurs activités politiques ou commerciales, information, capital social...) et tendent à différencier et autonomiser leur village et son territoire des autres.

Ce faisant, il me semble que ces élites sont porteuses de nouveaux projets de territoires qui tendent à des différenciations spatiales. Ne cherchent-elles pas à redéfinir et contrôler des portions de territoires ainsi que les ressources qu'ils renferment ? La course au pouvoir ne passe-t-elle pas par une course à la maîtrise des espaces et des ressources ?

▪ ***Les élites pour de nouveaux projets de territoires ?***

Une véritable compétition pour l'accès aux ressources semble se mettre en place en même temps que l'espace disponible a été restreint.

Alors qu'auparavant tout membre appartenant à un des lignages du village pouvait, sur accord du chef de lignage, venir chasser, pêcher ou récolter quelques produits ligneux sur l'espace du lignage, quel que soit son village de résidence, cela semble de moins en moins possible aujourd'hui. L'espace villageois (que ce soient les infrastructures ou l'espace forestier) est jalousement protégé vis-à-vis des membres des autres villages, plus encore, dans le cas de forêts communautaires. Il est en quelque sorte « privatisé » et accaparé par quelques-uns²²⁶. Si, dans la loi, l'accès à ces espaces destinés aux forêts communautaires relève de la communauté, dans les faits, ses membres les plus influents tendent à en restreindre l'usage. C'est ainsi par exemple que, dans la FC de Mandoungué, les membres du bureau ont imposé une « taxe participative » pour tout produit extrait, ou encore qu'ils s'accaparent les rentes issues de l'exploitation ligneuse, au motif que ce sont eux qui ont

226. On a vu que les forêts communautaires sont souvent nommées du nom du président de l'association.

mis en place le processus et en ont avancé les financements, dont ils doivent se rembourser.

De nouvelles formes territoriales sont-elles en train de se dessiner ? Si quelques éléments relevés sur le terrain semblent indiquer un tel processus, à l'heure actuelle, mes données sont insuffisantes pour en dire plus. Il me semble cependant que ces nouvelles stratégies liées aux territoires devraient faire l'objet d'une attention plus soutenue.

4.1.2- L'action centralisée des ONG locales et du WWF-Jengi

Alors que la zone de l'UTO est vaste et les infrastructures routières peu nombreuses, on observe une tendance à concentrer les actions sur des endroits faciles d'accès ou stratégiques. Ce sont donc principalement les mêmes villages qui bénéficient de l'attention des ONG et des acteurs de l'UTO. Il s'agit principalement des villages où le WWF a une base (Membélé, Ndongo, Ngato nouveau).

Par un effet d'accumulation, ce sont également dans ces mêmes villages qu'interviennent principalement les ONG locales²²⁷. C'est ainsi par exemple qu'à Membélé les populations sont très souvent sollicitées pour des actions de sensibilisation ou des réunions de formation... C'est également à Membélé que, sur une initiative WWF-Cifed, la seule forêt communautaire baka de la zone a été créée. Bénéficiant de toutes les attentions, ces villages deviennent également des « vitrines », des exemples sur lesquels les acteurs communiquent, ceux qu'ils mettent en avant pour justifier leurs actions et prouver leurs résultats. Ces « villages vitrines » sont également ceux vers lesquels les bailleurs de fonds et les experts chargés d'évaluer les actions réalisées ainsi que le bon emploi des financements sont dirigés.

Ils donnent aussi une image qui n'est pas représentative de ce qui se passe réellement dans la zone. En effet, cette forte concentration de l'aide et des activités sur quelques endroits extrêmement localisés se fait au détriment d'autres villages largement laissés pour compte. À titre d'exemple, alors que les Baka de Membélé bénéficient d'un appui soutenu de la part du WWF et des ONG locales pour la défense de leur accès aux ressources et la non-

227. Celles-ci se concentrent également dans les villages aux alentours de Yokadouma.

spoliation de leurs droits et de leurs espaces, à Adjala au contraire nulle action n'est entreprise face à l'instauration de la forêt communautaire de Léké-Mindourou, qui empiète pourtant sur le village et les champs des Baka du village de Bèlèh. De même, les ONG locales indigénistes viennent régulièrement à Membélé solliciter les Baka et leur procurer appui pour leurs démarches de revendication et de défense de leurs droits. La grande majorité des rapports (littérature grise) produits sur la situation des Baka dans le contexte de la décentralisation forestière est basée sur les mêmes sites, une tendance aggravée notamment par une forme de surenchère dans la lutte entre conservationnistes et indigénistes. Cela se fait largement au détriment d'autres villages et d'autres communautés complètement délaissées. Cette différenciation spatiale de l'aide et des investissements n'est-elle pas en train de créer de nouvelles marginalités ?

4.2- Défricher, planter et louer : prémises d'une nouvelle dynamique territoriale ?

4.2.1- Des populations qui se sentent à l'étroit

Dans ce contexte de restriction de l'espace et des légitimités, les populations dans leur ensemble disent se sentir à l'étroit. Cela est également fortement exacerbé par la venue de nombreux allogènes en quête de terres, d'autant que si, pour certains villages, la limite de la ZICGC se situe à 14 km de la route (cas du village de Bèlèh), pour d'autres (comme Tembè rivière) elle ne se situe qu'à 6 km. Une compétition pour l'espace accordé aux populations locales semble progressivement se mettre en place.

Les revendications territoriales et l'appropriation individuelle sont récurrentes. L'autochtonie devient le maître mot pour revendiquer la légitimité quant à l'accès aux ressources et à l'espace. Les allogènes et les « venants » sont bien sûr les premiers à être considérés comme illégitimes sur les terres et sont les premiers accusés de détruire les ressources, de même que les premiers inquiétés par les menaces des populations locales qui se revendiquent comme les seules légitimes au nom de l'autochtonie.

Mais l'argument d'autochtonie ne s'arrête pas à cela. Il s'emploie aussi pour revendiquer son appartenance à une zone, à un village, donc pour légitimer son accès à certaines portions du territoire forestier. Cela semble d'autant plus exacerbé à l'encontre des Baka. La légitimité d'accès aux ressources devient conditionnée par l'appartenance permanente à un des villages concernés par cette forêt, c'est-à-dire par le fait d'être autochtone du village.

Il devient de plus en plus difficile d'aller ouvrir un champ en dehors du terroir de son village d'appartenance. La mobilité individuelle est toujours possible au travers des systèmes familiaux ou d'appartenance clanique, mais j'ai pu remarquer qu'elle devenait de plus en plus difficile et contestée, comme l'atteste M., Bangando du village de Membélé :

« Mon village, c'est Membélé, je suis boyélé de Membélé. Parce que mes parents sont ici depuis, que nos champs sont ici. J'ai mes oncles (boyélé) là-bas vers Moloundou, Yenga, mais je n'ai pas de champ. Même si je veux aller m'installer là-bas, je ne peux pas. Le problème c'est la place, est-ce qu'on va même me donner la place là-bas ? Maintenant que les gens sont serrés, ça devient difficile. »

Dans le village de Bèlèh, on me montrera la limite qui sépare les territoires de Bèlèh et de Bondo (quartier baka voisin), en me précisant que cela créerait des problèmes si un habitant de Bondo venait défricher un champ. Les jeunes hommes iront jusqu'à me dire qu'ils ne souhaitent plus voir de gens de Bondo venir tendre des pièges dans « leur forêt ». Pourtant, les anciens m'ont montré les pistes qui servaient à se déplacer de village en village, contant les parties de chasse qu'ils allaient faire avec leur grand-père dans la forêt de Bondo ou de Mindourou. Si la mobilité est toujours active, il me semble qu'elle est réduite à des activités qui n'ont pas d'ancrage, de marquage dans le territoire et qu'elle tend à être limitée.

4.2.2- Le cacao : vers l'appropriation individuelle ?

Depuis quelques années, le cacao, qui fait l'objet d'une importante culture de rente depuis les années 1950²²⁸, connaît un regain d'intérêt. Les cours qui s'étaient effondrés dans les

228. Voir note de bas de 133 p. 115 de la première partie

années 1990 sont remontés depuis, encourageant les populations à se tourner de plus en plus vers cette culture commerciale, la seule de la zone. Entre 2007, date de mon premier terrain, et 2009 (celle de mon dernier terrain), j'ai pu constater un flux important d'allogènes, musulmans et Bamiléké surtout, arrivant dans le sud de la Boumba-et-Ngoko à la recherche d'un coin de forêt à cultiver et à faire fructifier.

▪ ***Agriculture pérenne vs agriculture itinérante sur brûlis : les bases d'un malentendu***

La forêt est considérée par ces migrants comme un grand espace vierge qui ne fait pas l'objet d'appropriation. Il faut dire que c'est non seulement le message que véhiculent les autorités²²⁹, mais aussi une représentation spécifique aux populations issues des régions de l'Ouest, comme je l'ai déjà mentionné. L'Ouest est en effet la plus importante région agricole du Cameroun, mais aussi une des plus peuplées. Devant le manque de terres agricoles disponibles, nombreux sont ceux qui investissent l'espace forestier est-camerounais pour « *se débroniller*²³⁰ ». À l'Ouest, la propriété ne s'exprime qu'au travers de l'appartenance de la terre à la chefferie et la mise en valeur du sol. Au contraire, le système traditionnel d'abattis-brûlis qui est le mode de production de l'Est-Cameroun laisse des zones de recrû qui seront de nouvelles exploitées dix ou quinze ans plus tard, et qui font donc partie d'un cycle cultural long. À ce titre, elles sont appropriées tacitement. Mais les allogènes, eux, n'y voient qu'un bout de forêt vierge, non exploitée, donc sans propriétaire.

Si quelques années auparavant ces zones laissées en recrû pouvaient être défrichées et mises en valeur par les allogènes, la situation semble changer. Déjà à l'étroit en raison du nouveau zonage, les populations locales ne voient plus d'un bon œil ces nouveaux venus

229. En 2009, le nouveau sous-préfet a mis en garde les habitants ainsi : « *Que celui qui a le courage d'ouvrir son champ, de développer la province en faisant une grande plantation soit le bienvenu. Je ne veux pas entendre de gens venir revendiquer qu'on a volé la forêt qui appartenait à leurs parents. S'il n'y a pas de plantation, alors la forêt appartient à l'État et l'État veut que, dans le respect de la loi, celui qui a la force et le courage de travailler la fasse* » (le 09/02/09, à Membélé).

230. Expression qui signifie « gagner suffisamment d'argent pour vivre et nourrir sa famille ».

qui viennent rajouter des contraintes sur l'espace, d'autant que les différences économiques commencent à devenir flagrantes.

▪ **« Droit de hache » ou vol de terre ?**

Le « droit de hache²³¹ », qui prévalait dans la région, commence à faire l'objet de fortes contestations de la part des populations locales, et les discours relatifs au « vol de terre » deviennent récurrents :

« Ils viennent là, ils prennent un bout de forêt, ils défrichent et ils disent que c'est à eux. Certains ne demandent même pas. D'autres demandent, mais on va leur donner une forêt qui appartient déjà à quelqu'un²³². »

Et les « venants » de rétorquer :

« Quand je suis arrivé ici, j'ai demandé où je pouvais travailler. On m'a donné un bout de forêt, j'ai payé 5 000 francs et j'ai travaillé ma part. J'ai fait le plantain, le maïs et une petite plantation de cacao. Maintenant on veut me reprendre mon champ, on dit que j'ai volé la terre. X dit que la forêt où je suis était à son grand-père. On me demande 200 000 francs pour continuer. Alors que quand je suis venu, il n'y avait rien, c'était seulement de la forêt²³³. »

De plus, les allogènes sont encouragés par les autorités (cf. discours du sous-préfet, note 34 juste avant), mais aussi trompés par certains qui, en connaissance de cause, vendent ou louent l'espace forestier appartenant à un autre lignage (donc sur lequel théoriquement ils n'ont aucun droit).

La location de plantations de cacao productives et de terres vierges commence à prendre des proportions importantes et toujours plus conflictuelles. De part et d'autre, les escroqueries deviennent la règle. Certains champs de cacao sont loués à plusieurs personnes en même temps ; d'autres acquièrent un champ en pleine production pour la somme dérisoire de 50 000 francs... ou encore contre la simple promesse de prendre seulement à leur charge l'établissement de cartes d'identité pour l'ensemble de la famille. Les Baka sont les cibles privilégiées de ce type de malversations, mais ils font aussi les

231. Connu aussi sous les termes de « droit du premier occupant ». Selon le « droit de hache », est reconnu comme légitime sur une terre et un espace le premier qui a défriché et mis en valeur la terre.

232. Entretien collectif, Ndonggo, le 20/01/08.

233. Entretien avec monsieur S., agriculteur allogène, Mindourou, le 04/01/08.

frais de manœuvres orchestrées par leurs voisins qui se revendiquent propriétaires des terres et s'octroient, en toute mauvaise foi, des champs baka.

Face à ces recrudescences de contestations et aux violences qui s'ensuivent²³⁴, certains allogènes tentent de faire légaliser leur achat en passant par le notaire de Moloundou. Cette stratégie n'est en fait pas légale, car l'État reste malgré tout le seul propriétaire foncier et, à ce titre, aucune transaction ne peut se faire sans son accord, d'autant plus que ces champs se trouvent dans la bande agro-forestière (dont une partie est superposée aux ZICGC), zone destinée, nous l'avons vu dans le chapitre 5, aux communautés locales riveraines. À l'énoncé de ces exemples, le manque de clarté de ce que la loi considère comme « communauté locale » prend tout son sens.

Qu'importe, une fois la transaction effectuée et l'« acte de propriété » signé par le notaire, le « propriétaire » bénéficie d'un moyen de pression efficace en cas de litige, d'autant plus que la majorité de la population locale ne sait ni lire ni écrire et que les planteurs de cacao étrangers sont souvent riches et possèdent en cela une certaine influence (par exemple pour « acheter » les forces de l'ordre²³⁵).

▪ ***Quel avenir pour le système de rotation ?***

Dorénavant, quand un champ est ouvert pour la production vivrière (que cela soit par des Baka, des Bakwélé ou des Bangando), il est quasi systématiquement planté aussi en cacao. Une fois la récolte vivrière passée, les jeunes cacaoyers font l'objet de travaux de défrichage et sont proposés à la location aux allogènes. Dans ce contexte de compétition pour l'espace, certains n'hésitent pas à le marquer physiquement à l'aide de bâtons plantés aux quatre coins du champ, voire à peindre leur espace. À la place d'un système de rotation qui permettrait le recrû forestier, un système de pérennisation des modes culturels semble se mettre en place petit à petit. Les questions sont donc multiples : ne s'agit-il pas là d'une nouvelle forme d'appropriation individuelle et de nouveaux rapports à

234. Lors de mon séjour entre 2007 et 2008, j'ai observé plusieurs bagarres pour ces motifs. La maison d'un allogène a également été brûlée, des champs ont été saccagés. La tension est montée crescendo avec l'arrivée des acheteurs de cacao sur la piste et les rumeurs qui couraient sur le prix du kilo de cacao cette année-là.

235. Les planteurs les plus influents (et principalement les allogènes) versent une sorte de « taxe de protection » aux autorités de police et de gendarmerie. J'ai pu l'observer moi-même et me le faire expliquer lors de la récolte du cacao fin 2007 sur la piste de Moloundou-Ndongou.

l'espace ? Qu'en sera-t-il de la pérennité de la couverture forestière de la bande agro-forestière et de la restauration de la fertilité des sols agricoles, si ce système perdure ? Cela ne portera-t-il pas préjudice aux actions de conservation et à la gestion durable des ressources qui tentent de se mettre en place dans l'Est-Cameroun ? Comment les modalités d'articulation des territoires se restructurent dans ce nouveau contexte ?

Mes données sont insuffisantes à l'heure actuelle pour répondre à ces questions, mais il me semble que des études spécifiques devront être menées sur cette thématique, jusqu'à présent complètement négligée à la fois par les acteurs en charge de la conservation et de l'application du dispositif de gestion durable et par le monde institutionnel.

5- Pour conclure : quelques éléments oubliés

5.1- Les allogènes : acteurs négligés du processus

La gouvernance environnementale prescrite qui se met en place semble oublier quelques éléments importants qui entrent en ligne de compte dans les dynamiques affectant la gestion de l'espace et des ressources : la place, le poids et le rôle des allogènes dans le système social et politique de la zone. Sont-ils des riverains ? Font-ils partie des communautés locales ? Quelle légitimité leur est accordée dans tout le processus ? Quel rôle jouent-ils dans l'exploitation des ressources, dans le jeu de la gouvernance locale ?

Bien que je n'aie pas eu le temps de me pencher concrètement sur cette question, je peux affirmer qu'aucun musulman, Bamiléké ou autre allogène, même s'il est résident depuis plusieurs dizaines d'années dans la zone, n'est marié à une fille du village et n'a initié ses enfants aux rites locaux, aucun n'est considéré comme une personnalité légitime dans le processus et les dispositifs de gouvernance émergents. Pourtant, nous l'avons vu, ils ont un rôle non négligeable sur la gestion des espaces ainsi qu'au sein des administrations

locales (la plupart des fonctionnaires du sud du département ne sont pas originaires du département). Plus encore, avec le renouveau du cacao et l'afflux de plus en plus important d'allogènes (de Bamiléké notamment), ces communautés se structurent et acquièrent une certaine influence localement. En mars 2009, juste avant que je ne quitte Moloundou, j'ai pu observer comment la communauté bamiléké de la ville s'organisait et jouait de ces influences. Lors d'une réunion familiale (pour un deuil), le maire, deux conseillers et quelques-unes des élites locales ont été invités. La question des difficultés foncières a été abordée et assurance a été donnée qu'aucune poursuite pour occupation illégale n'allait être menée. Bien que je n'aie pu avoir connaissance ni des contreparties ni du reste des discussions, il n'en reste pas moins évident que cette communauté a acquis un poids politique certain et que quelques individus qui la composent²³⁶ participent de la gouvernance locale. Preuve supplémentaire du poids de cette communauté au niveau local, depuis 2009 plusieurs *Kamsi*²³⁷ sont installés à Moloundou. Ce n'est peut-être pas innocent si les rumeurs de malheurs dus à la sorcellerie bamiléké sont de plus en plus courantes sur la piste, laissant s'installer une forme de terreur et un sentiment d'impuissance parmi les populations locales.

Rappelons également que les personnels du WWF-Jengi, acteur déterminant dans la mise en œuvre du dispositif de gouvernance environnemental, sont dans leur majorité issus des Grassfields de l'Ouest-Cameroun. Sans développer ici ce point, il m'est apparu évident qu'en raison de leurs propres représentations, de leur statut et de leurs désirs propres, ils ont une influence manifeste dans les dynamiques locales qui va bien au-delà du seul rôle d'agents du WWF. Mais cela est encore une autre histoire.

Quoi qu'il en soit, le dispositif de gouvernance qui se poursuit et les acteurs qui le portent semblent fermer les yeux sur ces composantes pourtant importantes dans les dynamiques de l'Est-Cameroun, sur leurs influences, leurs rôles, leur participation... Basé sur une vision restreinte et figée du système sociopolitique local, le processus normatif peine à

236. La communauté bamiléké compte en ses rangs parmi les plus grands planteurs de cacao de la zone. Le sous-préfet de Moloundou, le commissaire de police, le médecin chef de l'hôpital, la moitié des effectifs de la gendarmerie et quelques gardes des Eaux et Forêts appartiennent également à cette communauté.

237. Cf. note de bas de page 76 de la première partie, p. 73.

s'adapter à la plasticité et à la fluidité de la réalité locale. La normativité, appuyée sur des principes et des concepts érigés en éléments performatifs, semble refuser que le monde soit en mouvement, même dans cette zone reculée.

5.2- Les rumeurs de sorcellerie, marques des nouvelles dynamiques de pouvoir ?

En 2008-2009, plusieurs cadavres retrouvés sur le bord de la route avec les organes génitaux et la bouche découpés ont été attribués aux « *venants qui viennent faire l'argent ici* ». On parle alors de rites sacrificiels, de chasseurs travaillant pour des sorciers et des puissants qui tentent d'augmenter leurs pouvoirs. C'est aussi en 2009 que j'ai entendu parler pour la première fois dans cette partie du Cameroun de l'*ekong*²³⁸, cette pratique qui consiste à transformer les hommes en zombies pour pouvoir les faire travailler et enrichir leur propriétaire. Tous mes interlocuteurs m'ont affirmé qu'il s'agissait de pratiques nouvelles, inconnues jusqu'à présent, non maîtrisées par les « autochtones » et apportées par les allogènes. Tous aussi s'accordent pour dire que les « mauvaises pratiques » sont bien plus fréquentes aujourd'hui qu'auparavant. Rumeurs sans importance, fantasmes, peur et rejet de l'étranger ? Bien que je ne sache pas prouver si les pratiques de sorcellerie sont plus fréquentes et plus violentes qu'auparavant, ce n'est finalement pas ce qui me préoccupe. En revanche, ce qui m'intéresse, c'est la raison de ces discours et le sens que mes interlocuteurs mettent derrière ces observations. Je suis en cela Bonhomme, qui écrit dans la conclusion de son livre *Les Voleurs de sexes, anthropologie d'une rumeur africaine* :

« [...] *la rumeur constitue un fait social normal qu'il convient de décrire et non une aberration de l'opinion qu'il faudrait dénoncer.* » (2009 : 161)

Je pense que ces rumeurs et les discours qui sont tenus sur la présence de plus en plus importante de ces pratiques sont le signe de changements internes dans le système social et politique du sud de la Boumba-et-Ngoko.

238. L'*ekong* est largement présent en milieu citadin. Il n'est pas rare qu'on affiche dans les journaux les histoires de personnes revenues d'entre les morts et affirmant avoir travaillé comme esclaves dans un autre monde. De Rosny (1996) et Geschiere (2000) qui ont détaillé cette pratique y voient une forme de sorcellerie faisant référence aux nouvelles capacités d'accumulations possibles avec l'avènement de la modernité.

Mais de quels changements peut-il s'agir ?

Premièrement, si l'on accepte l'idée que l'un des aspects centraux de la sorcellerie en Afrique centrale réside dans sa relation au pouvoir²³⁹, les discours récurrents d'apparitions de nouvelles formes de sorcellerie détenues par les allogènes ne signifient-ils pas qu'il y a localement perception de changement dans les jeux de pouvoir ? N'est-ce pas un signe que les populations locales se sentent menacées par ces personnes venues de l'extérieur qui prennent du poids au niveau local, de même que de nouveaux jeux de pouvoir sur lesquels ils perdent la main semblent être en œuvre²⁴⁰ ?

Deuxièmement, et cela va dans le sens de ce que démontrent entre autres Geschiere (1995, 1998, 2000) et Meyer (2004), n'est-ce pas le signe des pressions exercées par la modernité et des normes qui s'imposent et se mêlent aux systèmes et aux structures locales ? Je ne saurais malheureusement aller plus loin sur le sujet, mais il me semble que ce type d'analyse ne doit pas être négligé.

5.3- Pour conclure : la normativité aura-t-elle raison de la résilience ?

Au regard des éléments descriptifs présentés dans le chapitre 9, et malgré les quelques différences qui caractérisent Bangando, Bakwélé et Baka dans la manière de réinvestir les nouvelles structures de la gouvernance prescrite, une constante me semble se dégager : la tendance de ces sociétés à se maintenir dans une forme d'équilibre dynamique.

Si j'utilise ici l'idée d'équilibre, celui-ci ne doit pas être entendu au sens de sociétés bâties sur un juste et équitable partage des ressources et des pouvoirs entre tous les individus, car nous avons vu que les choses semblent bien plus complexes. Fussent-elles égalitaires et en dépit de l'image d'homogénéité et de solidarité qu'elles peuvent donner à l'observateur extérieur, les sociétés de l'Est-Cameroun sont traversées et construites sur

239. Geschiere, 1995, 1998 et 2000 ; Bernault & Tonda, 2000; Bernault, 2005; Teixeira, 2008.

240. C'est ce que mettent en évidence Comaroff & Comaroff (1999) pour l'Afrique du Sud.

des oppositions, des conflits et des fractures. En fait, aux accents égalitaires (dont nous avons parlé) se combinent des efforts permanents d'ambition et de domination qui donnent parfois lieu à des compétitions violentes (notamment pour les positions et titres honorifiques), comme en attestent par exemple les pratiques de sorcellerie. Ces oppositions et ces conflits (qui structurent ces sociétés) sont cependant extrêmement fluctuants, changeant sans cesse dans leur teneur et leurs protagonistes, à l'image des stratégies d'alliances que nous avons décrites. Je comprends ces fluctuations comme l'expression de la capacité des populations et des individus à mettre en œuvre des mécanismes pour contrer toute velléité hégémonique de la part d'un individu ou d'un groupe restreint, surtout au détriment des autres. En d'autres termes, c'est cette fluctuation permanente, et les outils déployés pour la maintenir, que j'appelle ici « équilibre », ou plutôt « équilibre dynamique ». Il me semble que ces équilibres dynamiques contribuent à la plasticité des structures politiques et sociales du système polyethnique ; en somme, ce dernier me paraît relativement *résilient*. Ce terme, emprunté par les psychologues et les écologues à la physique des matériaux, permet de décrire la capacité de réaction de certains individus (dans le cas de la psychanalyse), ou de systèmes (dans le cas de l'écologie) face à des changements brutaux qui tendent à les déstructurer.

N'est-ce pas ce que nous avons décrit, de nouvelles formes de configurations sociales et politiques largement ancrées dans le fonctionnement propre aux sociétés de l'Est-Cameroun et cela en dépit des changements qui sont imposés ?

Sans aucun doute, le système normatif qui est imposé offre des contraintes, mais aussi des opportunités que n'ont pas manqué de saisir les individus. Cependant, par les effets correctifs qui sont mis en place et la non-prise en compte de toutes les dynamiques en présence (prise en compte des allogènes, mais aussi méconnaissance du fonctionnement du système polyethnique local), la normativité ne risque-t-elle pas, au final, de casser la résilience, c'est-à-dire de pousser les changements tellement loin que tout retour à un état stable et antérieur sera impossible ?

Difficile de répondre, du moins pour l'instant, mais cela me semble soulever de nouvelles perspectives pour un prochain travail. A suivre.

*

* *

Conclusion

Par ce travail, j'espère avoir démontré que comprendre l'impact d'un projet de conservation de la biodiversité ne peut se résumer à l'étude des changements d'accès et d'usage des ressources par les populations locales. En effet, les implications de la conservation s'étendent aujourd'hui bien au-delà des limites de l'aire protégée, notamment parce que la conservation actuelle intègre et promeut les valeurs démocratiques (égalité, participation, société civile), l'idéal communautaire et une certaine vision néolibérale de la gestion des ressources et des hommes (d'où l'expression de « conservation néolibérale » que j'ai employée dans le chapitre 4). C'est en tout cas ce que mettent en évidence l'analyse de la mise en place de la réforme forestière, ainsi que celle des acteurs qui l'ont insufflée et qui la portent encore aujourd'hui, mais aussi l'étude des nouvelles structures de gestion créées dans l'Est-Cameroun (forêts communautaires, Covaref, ONG locales...) et des discours qui les accompagnent.

Sous couvert de la nécessité d'une gestion environnementale, qu'elle prenne pour cela la forme de participation ou de renouveau démocratique, c'est une certaine vision du monde (avec ses propres normes, valeurs et règles du jeu), du pouvoir et des relations entre les différentes composantes de la société qui s'impose. En définitive, à travers l'injonction d'une bonne gouvernance environnementale qui se met en place dans cette partie de l'Afrique, c'est l'ensemble des relations et des structurations sociales, politiques et économiques qui est remobilisé et transformé.

Dans ce contexte, il me semble que l'anthropologie ne peut plus se contenter de réaliser des monographies centrées sur de petites communautés supposées closes sur elles-mêmes, c'est-à-dire de rester au niveau microlocal. À l'opposé, elle ne peut pas non plus se perdre

dans de grands récits généralisants basés sur une analyse uniquement macro, en faisant l'impasse sur une description ethnographique fine des situations locales.

Je pense que la pertinence des analyses se trouve aujourd'hui dans un constant changement d'échelle, car les phénomènes et les dynamiques en jeu ne sont ni purement locaux ni clairement mondiaux. Il convient donc d'articuler perspectives macro et microlocales, c'est-à-dire d'allier une vue d'ensemble à une vue de détail, et surtout d'être attentif aux particularités de leurs modalités d'interaction. Étant multiples, le « global » y côtoie le « local » dans un dialogue permanent, qu'il soit emprunt de conflit, d'incompréhension ou de faux-semblant. Les défenseurs des droits de l'homme avec leurs « principes universaux » s'allient avec les populations locales, elles-mêmes en prise avec les ONG de conservation, qui promeuvent un système de droit national emprunt d'aspirations universelles mais insoucieux des droits traditionnels de celles que ces organisations proclament pourtant défendre, aider ou préserver. Ce qui caractérise finalement aujourd'hui la forêt est-camerounaise, c'est la complexité des interactions qui s'y créent et se transforment au travers des collaborations nationales et transnationales, mais sans pour autant que soit réellement prise en compte la diversité culturelle qui caractérise la zone et qui pourtant influence fortement ces interconnexions.

C'est aussi ce qui produit ce « quelque chose » de particulier à l'Est-Cameroun et que j'ai décrit tout au long de ce travail, car le global n'y a pas absorbé le local, comme le local n'a pas supplanté le global. Ainsi le concept de *friction*, décrit par Tsing Lowenhaupt, 2005, m'a semblé particulièrement pertinent pour l'étude des changements et des dynamiques en cours dans cette région, une zone pluriethnique fortement connectée aux sphères internationales, « traditionnelle » mais en même temps résolument « moderne ». Pour autant, friction n'est pas synonyme de résistance ou de rejet, comme cela est particulièrement visible dans les chapitres 8 et 9, où j'ai montré comment les caractéristiques du système pluriethnique investissent les formes modernes et normatives imposées par la gouvernance prescrite d'émanation internationale. Au contraire, ce sont plutôt des hybridations que l'on observe.

Ainsi, parler de friction c'est rappeler l'importance des interactions en tant que mouvement dynamique et prendre en compte les différentes cultures, l'*agency* des individus et des acteurs. La friction n'est pas seulement un processus qui ralentit les événements (en l'occurrence la diffusion du dessein universel, la vision globale), elle est aussi ce qui lui permet d'entrer en mouvement. Nous l'avons vu, ce processus n'est ni univoque ni prédéterminé, même si des tendances peuvent être identifiées avec des canaux de diffusion souvent similaires. Finalement, la friction nous rappelle que la rencontre entre des parties inégales et hétérogènes mène à de nouveaux arrangements de la culture, des pouvoirs, des stratégies, même si, comme nous l'avons vu, ces arrangements maintiennent les mêmes marginalités et les mêmes discontinuités sociales que celles qui préexistaient, voire en créent de nouvelles.

Cet aller-retour entre les échelles, entre les discours institutionnels et le détail des pratiques locales, révèle des facteurs incontournables par la vision surplombante qu'il permet.

J'ai ainsi mis en évidence combien et comment les pouvoirs supranationaux, dotés de moyens financiers et politiques importants, influencent une réalité locale et imposent leurs propres paradigmes, en dépit des discours sur la participation et la prise en compte des réalités locales.

Bien que conscients que ces paradigmes ne sont pas partagés par l'immense majorité des acteurs locaux, les acteurs en charge de la gouvernance prescrite continuent de fonctionner sur des images stéréotypées concernant les identités culturelles (abordées dans les chapitres 1, 3 et 10), sur une vision particulière des besoins et des réalités locales et même des effets de leurs actions. Ignorance réelle ou feinte ? Peut-être la réponse est-elle à chercher, au moins en partie, dans la capacité d'assimilation des logiques et des langages des populations locales (ce que j'ai appelé le « transcodage ») ceux-ci faisant largement partie de ces processus d'hybridation. Là où l'ethnologue attire l'attention, c'est que les mots peuvent prendre des sens opposés, différents, car l'on observe une réappropriation des discours pour fabriquer des « variantes dialectales » (que ce soit le discours de la Banque mondiale ou tout autre discours international) où mots et valeurs n'ont pas le même sens, voire peuvent prendre des sens opposés.

La réalisation d'une étude spécifique du fonctionnement interne des organes en charge de définir et d'imposer la gouvernance environnementale, des discours utilisés par les acteurs et de leurs transcodages pourrait assurément constituer une prochaine recherche intéressante.

J'ai également montré comment fonctionnent les mécanismes d'hybridation entre gouvernance prescrite et gouvernance locale, et comment (et en quoi) cette hybridation conduit à des décalages importants. Ils sont particulièrement visibles, par exemple, dans le chapitre 8, où l'injonction et les efforts répétés pour créer, au travers des ONG locales, une société civile à même de représenter les intérêts collectifs et de jouer les contre-pouvoirs, conduisent en fait à l'effet inverse : représenter des intérêts individuels, renforcer des réseaux clientélistes ou encore servir les intérêts propres aux acteurs.

Alors que les objectifs affichés sont l'autonomie, la collectivisation et la démocratie, c'est l'augmentation de la dépendance, l'individualisme et une perte de transparence que l'on observe. De fait, les acteurs extérieurs qui imposent cette réforme et ces principes sous-jacents en réalité transforment cette « société civile » en courroie de transmission de leur propre vision du monde. De pareils décalages ont également été observés au niveau du village (et analysés dans le chapitre 9), mais avec tellement d'importance qu'on peut alors parler de contradictions. D'ailleurs celles-ci mériteraient, je pense, d'être systématiquement relevées et analysées, car elles sont porteuses de sens. C'est aussi ce que propose l'approche par la *political ecology* dont je me suis inspirée dans mon travail.

Dans tous les cas, il me semble que les dynamiques observées dans l'Est-Cameroun sont bien loin de constituer un processus de construction de « sujet environnemental », comme Arun Agrawal, 2005, le démontre pour l'Inde, ou encore de conduire à la mise en place d'une *deep democracy* au travers de la création des ONG locales, comme l'a observé Appadurai, 2002, également en Inde, ou d'un véritable *empowerment* collectif, comme cela est le cas en Amérique latine, selon Haenn, 1999 ; Walker *et al.*, 2007.

Il me semble important de relever que ces décalages, loin d'être interprétés positivement comme la capacité d'une société locale qui s'approprie (même si c'est avec maladresse et

des transformations) les nouvelles formes de gouvernance et s'y investit, sont plutôt considérés dans les sphères politiques comme des dysfonctionnements qu'il faut corriger, notamment en renforçant le contrôle et la normativité. Cela en dit long sur la manière dont sont perçues ces communautés locales par les acteurs en charge d'appliquer les réformes, avec une distance culturelle qui n'est pas uniquement celle entre Occidentaux et Africains, mais également entre les Camerounais eux-mêmes. Cette distance culturelle et les représentations de l'Autre qui sont construites par les uns et les autres ne sont pas, me semble-t-il, anodines.

D'ailleurs, dans ce contexte de méconnaissance de l'Autre et de manque de conscience sur ses propres présupposés idéologiques, les effets correctifs mis en œuvre ont des effets imprévus, voire contraires à ce qui est attendu.

On reste cependant surpris par le fait que des acteurs eux-mêmes conscients de l'importance de la parenté, de la sorcellerie et du clientélisme dans la structuration sociale et politique pour leur propre région d'origine négligent sans cesse ces paramètres lors de la mise en œuvre de leurs actions dans une autre région culturelle. Cette question importante restera cependant en suspens, mais je suis convaincue qu'il sera opportun de s'y pencher ultérieurement.

Enfin, on aura probablement été étonné au terme de ce parcours de la place modeste qu'occupent les Baka dans l'ensemble de ce processus. Je l'ai été moi-même tout au long de mes séjours sur le terrain, surtout en mettant en perspective mes observations avec les discours et écrits des rapports officiels qui, selon leurs dires, leur octroient une place et une attention majeure. Il me semble qu'une fois de plus c'est la méconnaissance de ces populations et de l'ensemble du système polyethnique de l'Est-Cameroun mêlée à la ténacité de représentations archaïques qui entretiennent leur marginalisation, voire créent de nouvelles formes de marginalités.

Au terme de cette étude, ce sont des questions et des pistes de recherche qui émergent, plutôt que des réponses qui sont apportées. Comment vont évoluer les dynamiques participatives sous l'effet d'une arrivée toujours plus importante de nouveaux habitants dans la zone ? Quelle sera la pérennité de la bande agro-forestière ? Comment va se

négozier l'ouverture sous-régionale, avec la mise en œuvre effective des projets de conservation transnationaux ?

Ce qui est certain, c'est que le manque de données et de recul historique sur cette région et sur les dynamiques auxquelles elle est soumise mérite une attention particulière, à la fois pour tenir compte des phénomènes présents et dans les contextes internationaux émergents. On peut prédire en effet que les nouvelles approches liées au maintien du couvert forestier (processus Redd, extension des processus de certification forestière...) ajouteront des problèmes de représentation et de partage des intérêts, des frictions, des mécompréhensions et des réappropriations de modes de gouvernance, dans cette région qui n'en manque déjà pas...

Bibliographie

- ABCG, 2010. *Strategies and Tools for Confronting Conservation-Related Corruption in Africa*. African Biodiversity Collaborative Group (ABCG). 6 p.
- Abega, S. C., 1998. *Pygmées Baka, le droit à la différence*. Inades-Formation/Presses de l'UCAC, Yaoundé. 151 p.
- Abega, S. C., & Bigombe Logo, P., 2006. *La Marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*. Langres. 275 p.
- Agrawal, A., 2005. *Environmentality – Technologies of Government and the Making of Subjects*. Duke University Press, Durham and London. 325 p.
- Agrawal, A., & Gupta, K., 2005. Decentralization and participation: the governance of common pool resources in Nepal's Terai. *World Development*, 33 (7) : 1101-1114.
- Agrawal, A., & Ostrom, E., 2001. Collective action, property rights and decentralization in resource use in India and Nepal. *Politics and Society*, 29 (4) : 485-514.
- Ahearn, L. M., 2001. Language and Agency. *Annual Review of Anthropology*, 30 : 109-138.
- Alexandre, P., 1965. Proto-histoire du groupe Beti-Bulu-Fang: essai de synthèse provisoire. *Cahiers d'études africaines*, 5 (20) : 503-560.
- Alexandre, P., & Binet, J., 1958. *Le Groupe dit Pabouin*. PUF, Paris. 127 p.
- Althabe, G., 1965. Changements sociaux chez les Pygmées Baka de l'Est-Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 20 : 561-592.
- Amselle, J.-L., & M'bokolo, E., 1999. *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*. La Découverte, Paris. 225 p.
- Anderson, D., & Grove, R., 1987. The scramble for Eden: past, present and future in African conservation. In : Anderson, D., & Grove, R. [Éds]. *Conservation in Africa. People, Policies and Practices*. Cambridge University Press, Cambridge : 1-12.
- Appadurai, A., 1996. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Payot & Rivages, Paris. 333 p.

- Appadurai, A., 2002. Deep democracy: urban governmentality and the horizon of politics. *Public Culture*, 14 (1) : 21-47.
- Arnould, P., 2005. Biodiversité : quelle histoire ? In : Marty, P., Vivien, F.-D., Lepar, J., & Larrère, R. [Éds]. *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*. CNRS éd., Paris : 67-80.
- Assembe, S., & Oyono, P. R., 2004. An assesment of social negociation as a tool of local management: a case study of the Dimako council forest, Cameroon. *Scandinavian Journal of Forest Research*, 19 (4) : 1-7.
- Aubertin, C., & Filoche, G., 2007. *La Valorisation des connaissances, innovations et pratiques autochtones relatives à la biodiversité : tâtonnements juridiques et malentendus culturels*. Congrès du Ceisal, Bruxelles. 10 p.
- Aubertin, C., Hourcade, J.-C., & Vivien, F.-D., 2006. Les conventions sur le climat et la diversité biologique : instrument de coordination internationale. In : Aubertin, C., & Vivien, F.-D. [Éds]. *Le Développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux*. IRD-La Documentation Française, Paris : 49-74.
- Avanza, M., & Laferté, G., 2005. Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance. *Genèse*, 61 : 134-152.
- Bahuchet, S., 1991. Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale. *Journal des Africanistes*, 61 (1) : 5-35.
- Bahuchet, S., 1992. *Dans la forêt d'Afrique centrale. Les Pygmées Aka et Baka*. Peeters-Selaf, Paris. 425 p.
- Bahuchet, S., 1993. L'invention des Pygmées. *Cahier d'études africaines*, 33 (129) : 153-181.
- Bahuchet, S., Grenand, F., Grenand, P., & De Maret, P., 2000. *Les Peuples des forêts tropicales aujourd'hui : forêts des tropiques, forêts anthropiques*. APFT-Commission européenne, Bruxelles. 132 p.
- Bahuchet, S., & Guillaume, H., 1979. Relations entre chasseurs-cueilleurs pygmées et agriculteurs de la forêt du nord-ouest du bassin congolais. In : Bahuchet S. [Éds]. *Pygmées de Centrafrique*. Selaf, Paris : 109-139.
- Bahuchet, S., & Guillaume, H., 1982a. Aka-farmer relations in the northwest Congo Basin. In : Leacock, E., & Lee, R. [Éds]. *Politics and History in Band Societies*. Cambridge University Press, Cambridge : 189-212.
- Balée, W., 1989. The culture of Amazonian forests. *Advances in Economic Botany*, 7 : 1-21.

- Ballet, J., 2007. La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique. *Développement durable et territoires*. (En ligne.) URL : <http://developpementdurable.revues.org/index3961.html>. Consulté le 2 avril 2010.
- Barnard, A., 2004. Indigenous people: a response to Justin Kenrick and Jerome Lewis. *Anthropology Today*, 20 (5) : 19.
- Baron, C., 2003. La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique. *Droit et société*, 2 (54) : 329-349.
- Barrett, C., & Arcese, P., 1995. Are Integrated Conservation-Development projects (ICDPs) sustainable? On the conservation of large mammals in sub-saharan Africa. *World Development*, 23 : 1073-1085.
- Barth, F., 1998 (-1969). *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Cultural Difference*. University Press, Oslo. 153 p.
- Bayard, J. F., Geschiere, P., & Nyamnjoh, F., 2001. Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique. *Critique internationale*, 10 : 177-194.
- Bayard, J. F., Mbembe, A., & Toubalor, C., 2008. *La Politique par le bas en Afrique noire*. Karthala, Paris. 217 p.
- Bellier, I., 2003a. Dernières nouvelles du groupe de travail sur le projet de déclaration des droits des peuples autochtones à l'ONU. *Recherches amérindiennes au Québec*, XXXIII (3) : 93-99.
- Bellier, I., 2003b. L'organisation des Nations unies et les Peuples autochtones : la périphérie au centre de la mondialisation. *Socio-Anthropologie*, 14 : 53-67.
- Bellier, I., 2006a. The Declaration of the Rights of Indigenous People and the world indigenous movement. *Griffith Law Review*, 14 (2) : 227-246.
- Bellier, I., 2006b. Identité globalisée et droits collectifs : les enjeux des peuples autochtones dans la constellation onusienne. *Autrepart*, 2 (38) : 99-118.
- Bellier, I., 2006c. Les peuples autochtones à l'ONU : genèse d'une identité globale, avatars régionaux et logiques représentatives. In : Boudreault, P. [Éd.]. *L'Identité en miettes. Limites et beaux risques politiques aux multiculturalismes extrêmes*. L'Harmattan, Paris : 71-88.
- Bellier, I., 2009. « Autochtone ». *EspaceTemps*. (En ligne.) URL : <http://espacetemps.net/document7583.html>. Consulté le 11 mai 2010.

- Benjaminsen, T. A., Rohde, R., Sjaastad, E., Wisborg, P., & Lebert, T., 2006. Land reform, range ecology, and carrying capacities in Namaqualand, South Africa. *Annals of the Association of American Geographers*, 96 (3) : 524-540.
- Berkes, F., Colding, J., & Folke, C., 2000. Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptive management. *Ecological Application*, 10 (5) : 1251-1262.
- Bermejo, M., Rodriguez-Teijeiro, J. D., Illera, G., Barroso, A., Vilà, C., & Walsh, P., 2006. Ebola outbreak killed 5000 gorillas. *Science*, 314 : 1564.
- Bernaut, F., 2005. Magie, sorcellerie et politique au Gabon et au Congo-Brazzaville. In : Mve Mbekale, M. [Éd.]. *Démocratie et mutations culturelles en Afrique noire*. L'Harmattan, Paris : 21-39.
- Bernaut, F., & Tonda, J., 2000. Introduction au thème : dynamique de l'invisible en Afrique. *Politique africaine*, 79 : 5-16.
- Bernot, L., 1982. Les « nous » et les « ils ». Contribution à l'étude des relations interethniques. In : Institut d'études et de recherche interethniques et interculturelles [Éd.]. *Ethnies*. Mouton, Paris-La Haye : 277-292.
- Bierschenk, T., Chauveau, J. P., & Olivier de Sardan, J.-P., 2000. *Les Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. APAD-Karthala, Paris. 328 p.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P., 1997. Local powers and a distant state in rural Central African Republic. *The Journal of Modern African Studies*, 35 (3) : 441-468.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P., 1998. *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Karthala, Paris. 296 p.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P., 2007. ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes stratégiques. *Le Bulletin de l'APAD*. (En ligne.) URL : <http://apad.revues.org/document2173.html>. Consulté le 31 juillet 2007.
- Bigombe Logo, P., 2000. *La Décentralisation de la gestion forestière au Cameroun : situation actuelle et perspectives*. FTTP-APM-Cerad, Yaoundé. 120 p.
- Bigombe Logo, P., 2006. *Les Élités et la Gestion décentralisation des forêts au Cameroun. Essai d'analyse politiste de la gestion néopatrimoniale de la rente forestière en contexte de décentralisation*. Cerad-Gepac, Yaoundé. 18 p.
- Bigombe Logo, P., 2008. *Étude sur le cadre juridique de protection des droits des peuples autochtones au Cameroun dans le cadre du projet de promotion des droits des peuples autochtones et nomades au travers de la mise en œuvre de la convention 169 de l'OIT et de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples*. Yaoundé. 66 p.

- Bigombe Logo, P., Abessolo, J. A., & Koulbout, D., 2005. *La Gestion participative et le développement intégré des aires protégées de Lobéké, Boumba-bek et Nki au sud-est du Cameroun*. IUCN-IUED, Genève- Gland-Yaoundé. 34 p.
- Bigombe Logo, P., & Dabira Atamana, B., 2002. *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*. Imprimerie Saint-Paul, Yaoundé. 214 p.
- Bigombe Logo, P., Loung, J. F., Dikoume, C., Bell, J. P., Oyono, P. R., & Atsiga Essala, L., nd. *Les Pygmées du Cameroun méridional : mythes et réalités de l'ajustement à la modernité*. Ucac-Cerad, Yaoundé. 162 p.
- Binet, J., 1954. Cacao au Cameroun. *Encyclopédie mensuelle d'Outre-mer*, IV (52) : 340-344.
- Blake, S., Strindberg, S., Boudjan, P., Makombo, C., Bila-Isia, I., Ilambu, O., Grossmann, F., Bene-Bene, L., Semboli, B., Mbenzo, V., S'hwa, D., Bayogo, R., Williamson, L., Fay, M. J., Hart, J., & Maisels, F., 2007. Forest elephant crisis in the Congo Basin. *PLoS Biol*, 5 (4) : 945-953.
- Blandin, P., 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Quae, Versailles. 124 p.
- Boisvert, V., & Vivien, F.-D., 2005. Les ONG dans le champ de la biodiversité : une perspective économique. In : Aubertin, C. [Éd.]. *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*. IRD éd., Paris : 123-143.
- Bonhomme, J., 2006. *Le Miroir et le Crâne. Parcours initiatique du Bwete Misoko (Gabon)*. CNRS éd. – MSH éd., Paris. 247 p.
- Bonhomme, J., 2009. *Les Voleurs de sexe. Anthropologie d'une rumeur africaine*. Seuil, Paris. 192 p.
- Bonnemaison, J., 1981. Voyage autour du territoire. *L'Espace géographique*, 4 : 249-262.
- Bonte, P., & Izard, M., 2007. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. PUF, Paris. 842 p.
- Borrini-Feyerabend, G., Farvar, T., Nguingui, J.-C., & Vincent, N., 2000. *La Gestion participative des ressources naturelles. Organisation, négociation et apprentissage par l'action*. GTZ et UICN, Kasperek Verlag, Eidelberg, Allemagne. 89 p.
- Bouju, J., 2000. Clientélisme, corruption et gouvernance à Mopti. In : Jolivet, M. J. [Éd.]. *Logiques identitaires, logiques territoriales*. Autrepart, IRD : 143-163.
- Brandon, K., & Wells, M., 1992. Planning for people and parks: design dilemmas. *World Development*, 20 (4) : 557-570.

- Bratton, M., 1989. The politics of NGO government relations in Africa. *World Development*, 17 (4) : 569-587.
- Brett, E., 1993. Voluntary agencies as development organization. *Development Change*, 24 : 269-304.
- Brisson, R., 1999. *Mythologie des Pygmées Baka*. Peeters/Selaf, Paris. 416 p.
- Brisson, R., & Boursier, D., 1979. *Petit dictionnaire baka-français*. Collège Liberman, BP 1855, Douala. 505 p.
- Brockington, D., 2002. *Fortress Conservation: the Preservation of the Nkomazi Game Reserve, Tanzania*. Indiana University Press, Bloomington. 196 p.
- Brockington, D., & Scholfield, K., 2010. The work of conservation organisations in Sub-Saharan Africa. *Journal of Modern African Studies*, 48 (1) : 1-33.
- Brooks, S., 2005. Images of “Wild Africa”: nature tourism and the (re)creation of Hluhluwe game reserve, 1930-1945. *Journal of Historical Geography*, 31 : 220-240.
- Brubaker, R., & Cooper, F., 2000. Beyond identity. *Theory and Society*, 29 : 1-47.
- Brunner, J., & Ekoko, F., nd. *La Réforme de la politique forestière au Cameroun : enjeux, bilan, perspectives*. World Resources Institute, Washington. 25 p.
- Brunois, F., 2004. La forêt peut-elle être plurielle ? Définition de la forêt des Kasua de Nouvelle-Guinée. *Anthropologie et sociétés*, 28 (1) : 89-107.
- Bryant, R. L., 2002. False prophets? Mutant NGOs and Philippine Environmentalism. *Society and Natural Resources*, 15 : 629-639.
- Buléon, P., & Di Méo, G., 2005. *L'Espace social. Lecture géographique des sociétés*. Armand Colin, Paris. 304 p.
- Burnham, P., 1981. *Note on Gbaya history in Contribution de la recherche ethnographique à l'histoire des civilisations du Cameroun*. Tardits, C. [Éd.]. CNRS éd., Paris.
- Burnham, P., 1997 (1942). *Gbaya*. The Rosen Publishing Group, New York. 64 p.
- Cabarle, B., 1992. Les ONG et le Paft : de meilleurs alliés. *Unasywa*, 171 (43) : 1-4.
- Cadet, X., 2005. *Histoire des Fang, peuple gabonais*. Thèse de doctorat en histoire, Université Charles-de-Gaulle, Lille. (En ligne.) URL : http://documents.univlille3.fr/files/pub/www/recherche/theses/CADET_XAVIER/html/these_body.html p.

- Campbell, J. R., 2004. Ethnic minorities and development. A prospective look at the situation of African pastoralists and hunter-gatherers. *Ethnicities*, 4 (1) : 5-26.
- Chamboredon, J. C., Mathy, J. P., & Méjean, A., 1985. L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification. *Sociologie du Sud-Est*, 41-44 : 61-68.
- Chapin, M., 2004. A challenge to conservationists. *World Watch magazine*, 17 (6) : 17-31.
- Chartier, D., 2002. *Le Rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ?* Thèse de doctorat en géographie, Université d'Orléans. 409 p.
- Chartier, D., & Ollitrault, S., 2005. Les ONG d'environnement dans le système international en mutation : des objets non identifiés ? In : Aubertin, C. [Éd.]. *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, IRD éd., Paris : 21-58.
- Chauveau, J.-P., 1994. Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire de sociologie de la culture du développement. In : Jacob, J.-P., & Lavigne Delville, P. [Éds]. *Les Associations paysannes en Afrique : organisation et dynamique*. Karthala, Paris : 25-60.
- Chauveau, J.-P., & Lavigne Delville, P., 1998. Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés. In : Lavigne Delville, P. [Éd.]. *ONG et développement : société civile, économie, politique*. Karthala, Paris : 1-21.
- Chazan, N., 1992. Africa's democratic challenge. *World Policy Journal*, 9 (2) : 279-307.
- Chevallier, J., 2003. La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? *Revue française d'administration publique*, 1 (105-106) : 203-217.
- Chouvin, E., Louafi, S., & Roussel, B., 2004. Prendre en compte les savoirs et savoir-faire locaux sur la nature. Les expériences françaises. *Idées pour le débat – IDDRI*, 1 : 1-28.
- Chrétien, J. P., & Prunier, G., 2003. *Les ethnies ont une histoire*. Karthala, Paris. 435 p.
- Cinnamon, J. M., 1998. *The Long March of the Fang: Anthropology and History in Equatorial Africa*. Thèse de doctorat d'histoire, Faculty of Graduate School of Yale University. 511 p.
- Cobo, J. M., 1986. *Study of the problem of discrimination Against Indigenous Populations*. Nations unies, Genève.

- Coenen-Huther, J., 2003. Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique. *Revue française de sociologie*, 44 (3) : 531-547.
- Comaroff, J., & Comaroff, J., 1999. Alien-Nation: zombies, immigrants and millennial capitalism. *Bulletin du Codesria*, 3 (4) : 17-29.
- Compagnon, D., 2008. Transnational public private partnerships and environmental governance in Africa: can new forms of governance solve the implementation deadlock? *GARNET Working paper n° 3208*. (En ligne.) [URL:http://www.garneteu.org/fileadmin/documents/working_papers/3208.pdf](http://www.garneteu.org/fileadmin/documents/working_papers/3208.pdf)
Consulté le 9 février 2010.
- Condominas, G., 1980. *L'Espace social. À propos de l'Asie du Sud-Est*. Flammarion, Paris. 539 p.
- Cooper, F., 1994. Conflict and connection: rethinking colonial African history. *Am. Hist. Rev.*, 99 : 1515-1545.
- Copet-Rougier, E., 1973. Les Kaka. Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun. *Colloques internationaux du CNRS*. Paris : 511-516.
- Copet-Rougier, E., 1987. Du clan à la chefferie dans l'est du Cameroun. *Africa*, 57 (3) : 345-363.
- Copet-Rougier, E., 1998. Histoire politico-économique de la Haute-Sangha. In : Eves H., Hardin R., & Rupp S. [Éds]. *Utilisation des ressources naturelles dans la région trinationale du fleuve Sangha en Afrique équatoriale : histoires, savoirs et institutions*. Bulletin series – School of forestry and environmental studies, Yale : 56-77.
- Coquery-Vidrovitch, C., 1998. La haute Sangha au temps des compagnies concessionnaires. In : Eves H., Hardin R., & Rupp S. [Éds]. *Utilisation des ressources naturelles dans la région trinationale du fleuve Sangha en Afrique Equatoriale: histoires, savoirs et institutions*. Bulletin series – School of forestry and environmental studies, Yale : 78-90.
- Cote, S., 1993. *Plan de zonage du Cameroun forestier méridional ; objectifs, méthodologie, plan de zonage préliminaire*. Agence canadienne de développement international, sl, 55 p.
- Courade, G., 1994. *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*. Karthala, Paris. 410 p.
- Cox, P. A., & Elmqvist, T., 1991. Indigenous control of tropical rain-forest reserves: an alternative strategy for conservation. *Ambio*, 20 : 317-321.
- Cronon, W., 1995. The trouble with wilderness; or getting back to the wrong nature. In : Cronon, W. [Éd.]. *Uncommon Ground: Rethinking the Human Place in Nature*. Norton & Co, New York : 69-90.

- Crozier, M., & Friedberg, E., 2000 (1977). *L'Acteur et le Système. Les contraintes de l'action collective*. Éditions du Seuil – Points. 493 p.
- Dahou, K., 2003. La bonne gouvernance selon la Banque mondiale : au-delà de l'habillage juridique. In : Totté, M., Dahou, T., & Billaz, R. [Éds]. *La Décentralisation en Afrique de l'Ouest. Entre politique et développement*. Karthala, Paris : 55-70.
- De Rosny, E., 1996 (-1981). *Les Yeux de ma chèvre. Dans les pas des maîtres de la nuit en pays Douala, Cameroun*. Plon, Paris. 458 p.
- Derman, B., 1995. Environmental NGOs, dispossession, and the state: The ideology and praxis of African nature and development. *Human Ecology*, 23 (2) : 199-215.
- Descola, P., 1985. De l'Indien naturalisé à l'Indien naturaliste : sociétés amazoniennes sous le regard de l'Occident. In : Cadoret, A. [Éd.]. *Protection de la nature. Histoire et idéologie, de la nature à l'environnement*. L'Harmattan, Paris : 221-234.
- Diaw, M. C., & Oyono, P. R., 1998. Instrumentalité et déficit des itinéraires de décentralisation de la gestion des ressources naturelles au Cameroun. *Arbres, forêts et communautés rurales*, 15-16 : 36-43.
- Doumenge, C., Garcia Yuste, J. E., Gartlan, S., Langrand, O., & Ndinga, A., 2001. Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique : le réseau d'aires protégées est-il adéquat ? *Bois et forêts des Tropiques*, 268 (2) : 5-27.
- Dove, M. R., 2006. Indigenous people and environmental politics. *Annual Review of Anthropology*, 35 : 191-208.
- Dumoulin, D., & Rodary, E., 2005. Les ONG au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité. In : Aubertin, C. [Éd.]. *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*. IRD éd., Paris : 59-98.
- Eberhard, C., 2005. *Droit, gouvernance et développement durable. Cahier d'anthropologie du droit*. Karthala, Paris. 376 p.
- Edwards, M., & Hulme, D., 1996a. *Beyond the magic bullet: NGO performance and accountability in the post cold war world*. Kumarian press, West Hartford. 296 p.
- Edwards, M., & Hulme, D., 1996b. Too close for comfort? The impact of official aid on non governmental organizations. *World Development*, 24 (6) : 961-973.
- Essama, N., & Gockowski, J., 2000. *Cameroon Forest sector Development in a Difficult Political Economy*. The World Bank, Washington DC. 123 p.

- Etoungou, P., 2003. *Decentralization Viewed From Inside: the Implementation of Community Forests in East Cameroon*. World Resources Institute, Washington. 36 p.
- Eves, H., Hardin, R., & Rupp, S. [Éd.], 1998. *Utilisation des ressources naturelles dans la région trinationale du fleuve Sangha en Afrique équatoriale : histoires, savoirs et institutions*. Bulletin series – School of forestry and environmental studies, Yale. 312 p.
- Fabian, J., 1995. Ethnographic misunderstanding and the perils of context. *American anthropologist*, 97 (1) : 41-50.
- Fao, 1994. *FAO Collaboration With Asian NGOs for Participatory Rural Development: the Case of ANGOC*. FAO, Rome, 30 p.
- Fay, M. J., 1998. Development of a trinationnal system of conservation: a ten-year perspective. *Yale E & ES Bulletin*, 102 : 253-258.
- Fay, M. J., Barnes, R., Agnagna, M., Alers, M., Blom, A., Dougoube, G., Masunda, T., Ndonkoumou, J., Sikubwabo Kiyengo, C., & Tchamba, M., 1993. Elephant and ivory poaching in the forest of equatorial Africa. *Oryx*, 27 : 27-34.
- FFEM, nd. *Projet d'aménagement des unités forestières d'aménagement attribuées à la Congolaise industrielle du bois (CIB) au Congo*. FFEM, sl. 10 p.
- Fisher, J., 1993. *The Road From Rio: Sustainable Development and the Nongovernmental Movement in the Third World*. CT : Praeger, Westport. 266 p.
- Fisher, W. F., 1997. Doing Good? The politics and antipolitics of NGO practices. *Annual Review of Anthropology*, 26 : 439-464.
- Fomenty, P., Libana, F., Epelboin, A., Allarangar, Y., Leroy, E., Moudzeo, H., Tarangonia, P., Molamou, A., Lenzi, M., Ait-Ikhlef, K., Hewlett, B., Roth, C., & Congo, T. Grein et l'équipe de lutte contre l'épidémie d'Ebola au Congo, 2003. L'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola en République du Congo, 2003 : une nouvelle stratégie ? *Med Trop*, 63 : 291-295.
- Fomété, T., 2001. *La Fiscalité forestière et l'implication des communautés locales à la gestion forestière au Cameroun*. DFID- FRR-ODI, London, 22 p.
- Forest Monitor, 2001. *La forêt prise en otage. La nécessité de contrôler les sociétés forestières transnationales : une étude européenne*. Forest Monitor, sl, 74 p.
- Formoso, B., 2009. Débat sur l'ethnicité. In : Halpern, C. [Éd.]. *Identité(s), l'individu, le groupe, la société*. Sciences humaines éd., Auxerre : 229-241.

- Fowler, A., 1991. The role of NGOs in changing state-society relations: perspective from Eastern and Southern Africa. *Development Policy Review*, 9 : 53-93.
- Francis, P., & James, R., 2003. Balancing rural poverty reduction and citizen participation: the contradiction of Uganda's decentralization program. *World Development*, 31 (2) : 325-337.
- Franklin, J., 1993. Preserving biodiversity: species, ecosystems or landscape? *Ecological Application*, 3 (2) : 202-205.
- Fürniss, S., 2006. *Une ethnomusicologie inscrite dans l'interdisciplinarité*. État des lieux et des savoirs en France : 1^{re} rencontre du réseau des études africaines en France, Paris, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2006. 4 p.
- Fürniss, S., 2008. The adoption of the circumcision ritual bèkà by the Baka-Pygmies in Southeast Cameroon. *African Music*, 8 (2), Exemple sonore.
- Fürniss, S., & Lussiaa-Berdou, C., 2004. *Beka. Rituel de circoncision chez les Baka occidentaux du Cameroun*. © Langues-Musiques-Société.
URL : <http://www.vjf.cnrs.fr/lms/sf/accueil.htm>. Consulté le 6 juin 2008.
- Gaudefroy De Mombyne, T., & Mermet, L., 2003. La stratégie d'une ONG internationale d'environnement. Articuler biologie, action publique et concurrence. *Gérer et comprendre*, 73 : 14-24.
- Gautier, D., Smektala, G., & Njiemoun, A., 2002. Règles d'accès à la ressource ligneuse pour les populations rurales du Nord-Cameroun. Perspectives de la nouvelle loi forestière de 1994. *Colloque Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*, Garoua, Cameroun, du 27 au 21 mai 2002. Prasac, N'Djamena, Tchad-Cirad, Montpellier, France : 8 p.
- Geschiera, P., 1995. *Sorcellerie et politique en Afrique : la viande des autres*. Karthala, Paris. 300 p.
- Geschiera, P., 1998. Witchcraft: conflicting scenarios in postcolonial Africa. *African Studies Review*, 41 (3) : 1-14.
- Geschiera, P., 2000. Sorcellerie et modernité : retour sur une étrange complicité. *Politique africaine*, 79 : 17-32.
- Giddens, A., [Éd.] 1984. *The Constitution of Society*. Polity Press, Cambridge. 402 p.
- Giles-Vernick, T., 2002. *Cutting the Vines of the Past*. University Press of Virginia, Charlottesville and London. 293 p.

- Grainger, A., 2005. Environmental globalization and tropical forests. *Globalizations*, 2 (3) : 335-348.
- Gray, A., Parellada, A., & Newing, H., 1998. *Indigenous Peoples and Biodiversity Conservation in Latin America. From Principle to Practices*. IWGIA and AIDSESP, Lima-Copenhagen. 304 p.
- Grenand, F., & Bouly De Lesdain, S., 2000. Regards de l'occident sur les peuples des forêts tropicales. In : Bahuchet, S. [Éd.]. *Les Peuples des forêts tropicales aujourd'hui. Vol. II : Une approche thématique*. APFT-ULB, Bruxelles : 630-654.
- Grinker, R. R., 1990. Image of denigration: structuring inequality between foragers and farmers in the Ituri forest (Zaire). *American Ethnologist*, 17 (1) : 111-130.
- Guillaume, H., 2000. *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfleuve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Sud-Centrafrrique, Nord-Congo)*. Peeters-Selaf, Paris. 563 p.
- Guillermou, Y., 1992. Sédentarisation des Pygmées, gestion du milieu et rapports sociaux. Réflexion à partir du cas d'un village de la Likouala (Nord-Congo). *Écologie Humaine*, 10 (2) : 75-85.
- Guthrie, M., 1971. *Comparative Bantu: an introduction to the comparative linguistics and prehistoire of the bantu languages, 2: Bantu prehistory, inventory and indexes*. Gregg International, Londres. 180 p.
- Habermas, J., 1978. *L'Espace public*. Payot, Paris. 328 p.
- Haenn, N., 1999. The power of environmental knowledge: ethnoecology and environmental conflicts in mexican conservation. *Human Ecology*, 27 (3) : 477-491.
- Haraway, D., 1991. A ciborg manifesto: sciences technology and socialist. Feminism in the late twentieth century. *Socialist Review*, 8 : 65-108.
- Hardin, R., 1999. *Translating the Forest: Tourism, Trophy Hunting, and the Transformation of Forest Use in Central African Republic*. Thèse de doctorat en philosophie, Yale University. 676 p.
- Hardin, R., 2002. *Concessionary Politics in the Western Congo Basin: History and Cultural Forest Use*. World Resources Institute-Carpe, Washington. 44 p.
- Hardin, R., Robillard, M., & Bahuchet, S., 2008. *Political Boundaries, Divided People and Transborder Conservation of Central African Forests: two Congo Basin Cases*. Transborder Environmental and Natural Resource Management, CIAS, Kyoto : 95-116 p.

- Hattori, S., 2005. Nature conservation and hunter gatherers' life in Cameroonian rainforest. *African Study Monographs*, 29 : 41-51.
- Hayashi, K., 2008. Hunting activities in forest camps among the Baka hunter-gatherers of southeastern Cameroon. *African Study Monographs*, 29 (2) : 73-92.
- Heinze, M., & Halle, B., 2000. *Quelques observations sur la gestion des redevances forestières au Sud-Est Cameroun*. Proforat-GTZ, Yokadouma. 5 p.
- Howell, J., & Pearce, J., 2002. *Civil Society and Development*. Lynne Rienner Publishers Inc, Boulder. 267 p.
- Hugon, P., & Pagès, N., 1998. *Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone*. Organisation internationale du travail, sl, 62 p.
- Ichikawa, M., 2006. Problems in the conservation of rainforests in Cameroon. *African Study Monographs*, 33 : 3-20.
- Igoe, J., & Brockington, D., 2007. Neoliberal conservation: a brief introduction. *Conservation and Society*, 5 (4) : 432-449.
- James Anaya, S., 2004. *Indigenous people in international law*. Oxford University Press, Oxford. 396 p.
- Janzen, D. H., 1998. Gardenification of wildland nature and the human footprint. *Science*, 279 : 1312-1313.
- Joiris, D. V., 1992. Entre le village et la forêt. Place des femmes bakola et baka dans des sociétés en voie de sédentarisation. In : Pinton, Lecarme & Bisillat [Éds]. *Relations de genre et développement, femmes et sociétés*. Orstom éd. : 125-148.
- Joiris, D. V., 1994. Elements of techno-economic changes among the sedentarised Bagyeli Pygmies (South-West Cameroon). *African Study Monographs*, 15 (2) : 83-95.
- Joiris, D. V., 1998. *La Chasse, la chance, le chant. Aspect du système rituel des Baka du Cameroun*. Thèse de doctorat en anthropologie sociale, Université libre de Bruxelles. 448 p.
- Joiris, D. V., 1999. De l'observation participante à la gestion des conflits : exemple de la pratique ethnographique en Afrique centrale. *Journal des Anthropologues*, 76 : 85-92.
- Joiris, D. V., 2003. The framework of central african hunter-gatherers and neighbouring societies. *African Study Monographs*, 28 : 57-79.
- Joseph, R., 1986. *Le Mouvement nationaliste au Cameroun*. Karthala, Paris. 410 p.

- Julve, C., Vendenhaute, M., Vermeulen, C., Castadot, B., Ekodeck, H., & Delvingt, W., 2007. Séduisante théorie, douloureuse pratique : la foresterie communautaire camerounaise en butte à sa propre législation. *Parcs et réserves*, 62 (2) : 18-24.
- Karsenty, A., 1999a. Vers la fin de l'État forestier ? Appropriation des espaces et partage de la rente forestière au Cameroun. *Politique africaine*, 75 : 147-161.
- Karsenty, A., 1999b. Vers la fin de l'État forestier ? Appropriation des espaces ou gestion intégrée des massifs forestiers. *Bois et forêts des Tropiques*, 251 (1) : 8-16.
- Karsenty, A., & Fournier, P., 2008. États « défaillants » : le secteur forestier en Afrique centrale. *Mondes en développement*, 3 (143) : 43-56.
- Karsenty, A., & Marie, J., 1997. *Les Tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique centrale*. GRET-CNRS-Orstom-Banque mondiale, Paris. 8 p.
- Karsenty, A., Sembres, T., & Randrianarison, M., 2010. Paiement pour les services environnementaux et biodiversité dans les pays du Sud. Le salut par la « déforestation évitée ». *Tiers-Monde*, 2 (202) : 57-74.
- Kenmogne, B., 2002. La politique camerounaise en matière d'ONG. *Développement et coopération*, 4 : 22-25.
- Kenrick, J., 2005. Equalizing Processes, Processes of Discrimination and the Forest People of Central Africa. In : Widlock, T., & Tadesse, W. [Éds]. *Property and Equality. Vol. 2: Encapsulation, Commercialization*. Berghahn Book, Oxford: 104-128.
- Kenrick, J., & Lewis, J., 2004. Indigenous peoples' rights and the politics of the term "indigenous". *Anthropology Today*, 20 (2) : 4-9.
- Khilnani, S., 2001. « La société civile », une résurgence. *Critique internationale*, 10 : 38-50.
- Kimura, D., 2003. Bakas' mode of co-presence. *African Study Monographs*, 28 : 25-35.
- Kirsch, 2002. Anthropology and advocacy: a case study of the campaign against the Ok Tedi mine. *Critique of Anthropology*, 22 : 175-200.
- Kitanishi, K., 2003. Cultivation by the Baka hunter-gatherers in the tropical rain forest of central africa. *African Study Monographs*, 28 : 143-157.
- Kouna, C., 2001. *Décentralisation de la gestion forestière et développement local : performance et « accountability » dans la gestion locale des revenus forestiers à l'Est-Cameroun*. Cifor, Yaoundé. 20 p.
- Laburthe-Tolra, P., 1985. *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion beti*. Karthala, Paris. 443 p.

- Lascoumes, P., 1996. *Rendre gouvernable : de la traduction au transcodage. L'analyse des processus de changements dans les réseaux d'action public*. PUF, Paris. 336 p.
- Lassagne, A., 2005. Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise. *Anthropologie et sociétés*, 29 (1) : 49-79.
- Le Bris, E., Le Roy, E., & Mathieu, P., 1991. *L'Appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*. Karthala, Paris. 359 p.
- Le Meur, P. Y., 2003. Décentralisation et développement local. Espace public, légitimité et contrôle des ressources. *GRET. Les documents de travail de la direction scientifique*, 34 : 1-22.
- Le Meur, P. Y., Bierschenk, T., & Floquet, A., 1999. L'État est-il soluble dans la société civile ? Le Bénin rural avant la décentralisation. *Bulletin de l'APAD*, 16 : 19-40.
- Le Roy, E., 2007. Le mystère du droit foncier. Sens et non-sens d'une politique volontariste de généralisation de la propriété privée de la terre dans le décollage des économies des sociétés du « Sud ». In : Eberhard, C. [Éd.]. *Enjeux fonciers et environnementaux. Dialogues afro-indiens*. Institut français de Pondichéry, Pondichéry : 57-88.
- Leader-Williams, N., & Albon, S., 1988. Allocation of resources for conservation. *Nature*, 336 : 353.
- Leclerc, C., 1999. De l'usage social de la forêt tropicale. L'exemple des Pygmées Baka du Sud-Est Cameroun. *Ethnies*, 24-25 : 87-99.
- Leclerc, C., 2001. *En bordure de route : espace social, dynamisme et relations à l'environnement chez les Pygmées Baka du Cameroun*. Thèse de doctorat d'ethnologie, Université Paris X, Nanterre. 371 p.
- Leclerc, C., 2005. Le retour de chasse : avènement de la jalousie chez les Baka et dynamique sociale (Cameroun). *Colloque La chasse : pratiques sociales et symbolique*, maison René-Ginouvès, archéologie et ethnologie, 9 au 11 juin 2005.
- Lemos, M. C., & Agrawal, A., 2006. Environmental governance. *Annual Review of Environment and Resources*, 31 : 297-325.
- Leroy, E., P. R., Fomenty, P., Souquière, S., Kilbourn, A. M., Froment, A., Bermejo, M., Smit, S., Karesh, W., Swanepoel, R., Zaki, S. R., & Rollin, E. P., 2004. Multiple Ebola virus transmission events and rapid decline of Central African wildlife. *Science*, 303 : 387-390.

- Leroy, M., 2004. *Gestion stratégique des écosystèmes dans un contexte d'aide internationale. Engagements environnementaux et dispositifs de gestion dans la vallée du fleuve Sénégal*. Thèse de doctorat de sciences de l'environnement, ENGREF, Paris. 613 p.
- Lescuyer, G., & Bitondo, D., 2004. L'évaluation des impacts environnementaux comme outil d'aménagement de la forêt tropicale. Une expérience au Sud-Cameroun. *AJEAM-RAGEE*, 8 : 57-73.
- Lewis, J., 2002. *Forest Hunter-Gatherers and Their World: a Study of the Mbendjele Yaka Pygmies of Congo-Brazzaville and Their Secular and Religious Activities and Representations*. Thèse de doctorat d'anthropologie, University of London. 311 p.
- Long, N., 2001. *Development Sociology. Actor Perspective*. Routledge, Oxon. 294 p.
- Loung, J. F., 1992. *Prise en compte des populations pygmées du Cameroun dans le cadre de projets réserve de faune, parcs nationaux et forêts*. Banque mondiale, Washington. 25 p.
- Luxereau, A., 1999. Situations ethnologiques à l'épreuve du politique – Entretiens avec Monique Selim. *Journal des Anthropologues*, 76 : 61-73.
- Mackenzie, J., 1987. Chivarly, social Darwinism and ritualised killing: the hunting ethos in Central Africa up to 1914. In : Anderson, D., & Grove, R. [Éds]. *Conservation in Africa. People, Policies and Practice*. Cambridge University Press, Cambridge : 41-61.
- Maho, J. F., 2009. The 2nd New Updated Guthrie List. A referential classification of the Bantu Languages (En ligne.)
URL : <http://goto.glocal.net/mahopapers/nugonline.pdf>.
Consulté le : 12 juillet 2008.
- Mallart Guimera, L., 1981. *Ni dos ni ventre*. Société d'Ethnographie, Paris. 247 p.
- Mancebo, F., 2006. *Le Développement durable*. Armand Colin, Paris. 270 p.
- Mbembe, A., 1996. *La Naissance du Maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960). Histoire des usages de la raison en colonie* Karthala, Paris. 438 p.
- Médard, J.-F., 1976. Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique. *Revue française de sciences politiques*, 26 (1) : 103-131.
- Merle, I., 2002. Retour sur le régime de l'indigénat : genèse et contradiction des principes répressifs dans l'empire Français. *Culture and Society*, 20 : 22.
- Messina, J. P., & Slageren, J. V., 2005. *Histoire du christianisme au Cameroun, des origines à nos jours*. Karthala-Clé, Paris. 452 p.

- Meyer, B., 2004. Christianity in Africa: from African Independent to pentecoastal-charismatic churches. *Annual Review of Anthropology*, 33 : 447-474.
- Milol, 2007. Gouvernance et participation dans la gestion des ressources forestières au Cameroun : impacts inattendus sur les pratiques foncières. In : Eberhard, C. [Éd.]. *Enjeux fonciers et environnementaux. Dialogues afro-indiens*. Institut français de Pondichéry, Pondichéry : 233-255.
- Milol, A. C., 1999a. Gestion des forêts communautaires au Cameroun : enjeux, stratégies de mise en place, conflits. Étude de cas. In : Bahuchet, S., Bley, D., Pagezy, H., & Vernazza-Licht, N. [Éds]. *L'Homme et la forêt tropicale*. Bergier, Châteauneuf-de-Grasse : 487-499.
- Milol, A. C., 1999b. La forêt communautaire de Bengbis, une forêt véritablement communautaire, et entièrement d'initiative villageoise. *Colloque international sur les forêts communautaires en Afrique*, Banjul, Gambie, du 29 au 30 avril 1999 : 295-303.
- Minas, 1997. *Avant-projet de document de politique du gouvernement en matière de populations marginales*. Ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine, Yaoundé. 5 p.
- Mohan, G., & Strokke, K., 2000. Participatory development and empowerment: the dangers of localism. *Third World Quarterly*, 21 (247-268).
- Monino, Y., 1995. *Le Proto-Gbaya. Essai de linguistique comparative historique sur vingt et une langues d'Afrique centrale*. Sela, Paris. 694 p.
- Muttenger, F., 2006. *Déforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière*. Thèse de doctorat d'étude du développement, Université de Genève. 565 p.
- Mveng, R., & Beling-Nkoumba, D., 1983. *Manuel d'histoire du Cameroun à l'usage des classes du cours moyen et du 1^{er} cycle du 2nd degré (C.E.P.E.R)*. Centre d'édition et de production pour l'enseignement et la recherche, Yaoundé. 249 p.
- Nach Mback, C., 2000. La chefferie traditionnelle au Cameroun : ambiguïtés juridiques et dérives politiques. *Africa Development*, 25 (3-4) : 77-118.
- Ndangang, V. A., 2006. *Guide méthodologique pour l'élaboration des plans de développement locaux*. GTZ- Minfof. 55 p.
- Ndjanyou, N., & Majerowicz, C. H., 2004. *Actualisation de l'audit de la fiscalité décentralisée du secteur forestier camerounais*. Institutions et Développement, sl. 137 p.
- Ngantou, D., nd. *Vers la sauvegarde et l'utilisation durable des forêts d'Afrique centrale*. Cefdhac-UICN Brac, Yaoundé. 6 p.

- Nguingui, J.-C., 1999. Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. *Revue des initiatives existantes. CIFOR occasional paper*, 23 : 1-28.
- Norton-Griffiths, M., & Southey, C., 1995. The opportunity cost of biodiversity conservation in Kenya. *Ecological Economics*, 12 : 125-139.
- Oates, J. F., 1999. *Myth and reality in the rainforest: how conservation strategies are failing in West Africa*. University California Press, Berkeley. 338 p.
- OIPM, 1988. *Autoévaluation du projet OIPM*. Mission catholique de Moloundou, 87 p.
- Olivier de Sardan, J.-P., 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. APAD – Karthala, Paris. 221 p.
- Olivier de Sardan, J.-P., 2003. *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usages des étudiants*. Lasdel, Niamey. 29 p.
- Olivier, G., 1948. Contribution à l'étude anthropologique des Bamoun. *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, IX (9) : 151-162.
- Ortner, S. B., 1995. Resistance and the problem of ethnographic refusal. *Comp.Stud.Soc.Hist*, 37 (1) : 173-193.
- Ost, F., 2003. *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*. La Découverte, Paris. 346 p.
- Ostrom, E., Gardner, R., & Walker, J., 1994. *Rules, Games and Common Pool Resources*. University of Michigan Press, Ann Arbor. 369 p.
- Oyono, P. R., 2004a. One step forward, two steps back? Paradoxes of natural resources management decentralisation in Cameroon. *Journal of Modern African Studies*, 42 (1) : 91-111.
- Oyono, P. R., 2004b. The social and organisational roots of forest ecological uncertainties in Cameroon's forest management decentralisation model. Ribot J. and Larson A. [Éds]. *Democratic Decentralisation Through a Natural Lens*. Routledge, London : 174-191 p.
- Oyono, P. R., Ribot, C. J., Assembe, S., & Bigombe Logo, P., 2007. *Correctifs pour la gestion décentralisée des forêts au Cameroun : options et opportunités de dix ans d'expérience*. World Resources Institute. 12 p.
- Pelican, M., 2009. Complexities of indigeneity and autochtony: an african exemple. *American Ethnologist*, 36 (1) : 52-65.

- Pénélon, A., 1996. Création d'une forêt communautaire : une expérience de décentralisation de la gestion des ressources forestières au Cameroun. *Le Flamboyant*, 37 : 18-23.
- Père Dhellemes, I., 1978. Pygmées Baka, sous-préfecture de Lomier au canton Ndzimou du Sud. 10 p.
- Pirotte, G., 2003. La greffe d'une société civile en Europe de l'Est et en Afrique subsaharienne. Réflexion à partir des expériences transitionnelles en Roumanie et au Bénin. *Colloque civil Society Network Workshop, Paris, Maison des sciences de l'Homme*, 12-14 juin 2003.
- Pirotte, G., & Poncelet, M., 2008. Société civile et nouvelle gouvernance au Bénin. Quelques réflexions illustrées à partir de l'analyse du nouveau secteur ONG à Cotonou. *Bulletin de l'APAD*, 26. (En ligne.)
URL : <http://apad.revues.org/document3573.html>. Consulté le 3 avril 2010.
- Poissonnet, M., & Lescuyer, G., 2005. Aménagement forestier et participation: quelles leçons tirer des forêts communales du Cameroun ? *vertigo*, 6 (2). (En ligne.) URL : <http://vertigo.revues.org/4290>. Consulté le 2 novembre 2007.
- Poulligny, B., 2001. Acteurs et enjeux d'un processus équivoque. La naissance d'une « internationale civile ». *Critique internationale*, 13 : 163-176.
- Poutignat, P., & Streiff-Fenart, J., 1995. *Théories de l'ethnicité*. Quadrige – PUF, Paris. 270 p.
- Prendergast, D. K., & Adams, W. M., 2003. Colonial Wildlife conservation and the origins of the Society for the Preservation of the Wild Fauna of the Empire (1903-1914). *Oryx*, 37 (2) : 251-260.
- Pretty, J., & Ward, H., 2001. Social capital and the environment. *World Development*, 29 (2) : 209-227.
- Puyot, J.-Y., 2001. Sur le mythe colonial de l'inépuisabilité des ressources forestières (Afrique occidentale française/Afrique équatoriale française, 1900-1940). *Cahiers de géographie du Québec*, 45 (126) : 479-496.
- Redford, K. H., Coppolillo, P., Sanderson, E. W., Da Fonseca, G. a. B., Dinerstein, E., Groves, G., Mace, G., Maginnis, S., Mittermeier, R. A., Noss, R., Olson, D., Robison, J. G., Vedder, A., & Michael, W., 2003. Mapping the conservation landscape. *Conservation Biology*, 17 (1) : 116-131.
- Redford, K. H., & Sanderson, S. E., 2000. Extracting human from nature. *Conservation Biology*, 14 (13) : 362-364.

- Ribot, C. J., 2002. *Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutional Popular Participation*. World Resources Institute, Washington. 38 p.
- Ribot, C. J., 2007. *Dans l'attente de la démocratie. La politique des choix dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles*. World Resources Institute, Washington. 201 p.
- Ribot, C. J., Agrawal, A., & Larson, A. M., 2006. Recentralizing while decentralizing: how national governments reappropriate forest resources. *World Development*, 34 (11) : 1864-1886.
- Rodary, E., 1998. De la conservation participative à la promotion de l'économie libérale. Les politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe. *Politique africaine*, 72 : 113-129.
- Rodary, E., 2007. Mobiliser la nature, ou la construction et la disparition du local. *Espace géographique*, 36 (1) : 65-78.
- Rodary, E., Boisvert, V., & Caron, A., 2004. Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité. *Tiers-Monde*, 45 (177) : 61-84.
- Rodary, E., & Castellanet, C., 2003. Les trois temps de la conservation. In : Rodary E., C. C., Rossi G. [Éd.]. *Conservation de la nature et développement, l'intégration possible ?* Karthala, Paris : 5-44.
- Rodriguez, J. P., Taber, A. B., Daszak, P., & Al, E., 2007. Environment-Globalization of conservation: a view from the South. *Science*, 317 (5839) : 755-756.
- Roué, M., 2003. ONG, peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité. *Revue internationale des sciences sociales*, 178 : 591-596.
- Roué, M., 2006. Le désert, le wilderness et la forêt : éthique protestante et naissance de l'écologisme. In : Beck, C., Luginbulh, Y., & Muxart, T. [Éds]. *Temps et espaces des crises de l'environnement*. Quae, Paris : 287-300.
- Roué, M., & Nakashima, D., 2002. Des savoirs « traditionnels » pour évaluer les impacts environnementaux du développement moderne et occidental. *Revue internationale des sciences sociales*, 3 (173) : 377-387.
- Roulet, P. A., 2004. « Chasseur blanc, cœur noir » ? *La chasse sportive en Afrique centrale*. Thèse de doctorat de géographie, Université d'Orléans. 557 p.
- Rupp, S., 2001. *I, You, We, They: forests of identity in southeastern Cameroun*. Thèse de doctorat de philosophie, Yale University. 573 p.

- Rupp, S., 2003. Interethnic relations in southeastern Cameroon: challenging the “hunter-gatherer”-“farmer” dichotomy. *African Study Monographs*, 28 : 37-56.
- Ryfman, P., 2004. *Les ONG*. La Découverte, Paris. 121 p.
- Sanderson, E. W., Redford, K. H., Vedder, A., Coppolillo, P., & Ward, S., 2002. A conceptual model for conservation planning based on landscape species requirement. *Landscape and Urban Planning*, 58 : 41-56.
- Sato, H., 1998. Folk etiology among the Baka, a group of hunter-gatherers in the African rainforest. *African Study Monographs*, suppl. 25 (33) : 33-46.
- Saugestad, S., 2004. Discussion: on the return of the native. *Current Anthropology*, 45 (2) : 263-264.
- Scott, J. C., 1985. *Weapons of the weak – Everyday form of peasant resistance*. Yale University Press, New Haven and London. 389 p.
- Seligman, A., 1992. *The Idea of Civil Society*. The Free Press, New York. 241 p.
- Sellato, B., 2000. L’ethnologue entre l’écologiste et le bon sauvage. De l’usage de la recherche en sciences humaines pour la praxis des ONG et le développement durable. In : Bahuchet, S., Bley, D., Pagezy, H., & Vernazza-Licht, N. [Éds]. *L’Homme et la Forêt tropicale*. De Bergier, Paris : 89-97.
- Simmel, G., 1981 (-1894). La différenciation sociale. In : *Sociologie et épistémologie*. PUF, Paris: 220-222.
- Singer, B., 2008. *A multisectorial Overview of Public Policies in Cameroon’s Forest Since 1960*. Institut d’Études Politiques et CIRAD, Paris. 192 p.
- Siroto, L., 1969. *Mask and Social Organization Among the Bakwele People of the Western Equatorial Africa*. Thèse de doctorat en ethnologie, Columbia University.
- Smouts, M. C., 2006. Les politiques forestières rattrapées par la mondialisation : contraintes et opportunités. In : Bertrand, A., Montagne, P., & Karsenty, A. [Éds]. *Forêts tropicales et mondialisation. Les mutations des politiques forestières en Afrique francophone et à Madagascar*. L’Harmattan, Paris : 35-40.
- Socpa, A., 2003. *Démocratisation et autochtonie au Cameroun. Trajectoires régionales divergentes*. Lit Verlag, Münster. 315 p.
- Soengas, B., 2010. *La Subsistance des Pygmées Bakoya à l’épreuve de l’agriculture : dynamique des savoirs ethnobotaniques et pratiques*. Thèse de doctorat en ethnobiologie, Muséum national d’histoire naturelle de Paris, Paris. 354 p.

- Tardits, C., 1981. Économie et religion dans le royaume Bamoun (Cameroun). *Uomo società tradizione Sviluppo Milano*, 5 (1) : 85-98.
- Tchikangwa Nkanje, B., 2000. *Vers une gestion communautaire de la faune sauvage au Sud-Est Cameroun*. WWF-Jengi, Yokadouma. 4 p.
- Tegomo, O., 2005. *Les Pygmées Baka et la gestion participative des aires protégées au Sud-Est Cameroun: une étude des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire à la périphérie du parc de Lobéké*. WWF-Jengi, Yaoundé. 9 p.
- Teixeira, M., 2008. Sorcellerie et contre-sorcellerie. Un réajustement permanent au monde. Les Manjak de Guinée-Bissau et du Sénégal. *Cahier d'études africaines*, 1-2 (189) : 59-79.
- Theys, J., 2003. La gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires*, 2. (En ligne.)
[URL : http://developpementdurable.revues.org/index1523.html](http://developpementdurable.revues.org/index1523.html).
Consulté le 1^{er} août 2010.
- Thomas, J. M. C., Bahuchet, S., Epelboin, A., & Furniss, S., 1981. *Encyclopédie des Pygmées Aka – Techniques, langage et société des chasseurs-cueilleurs de la forêt centrafricaine*. Peeters-Selaf, Paris.
- Thornberry, P., 1991. *International Law and the Rights of Minorities*. Oxford University Press, Oxford. 411 p.
- Thornberry, P., 2002. Minority and Indigenous Rights at “the end of history”. *Ethnicities*, 2 (4) : 515-537.
- Tilquin, O., 1997. *Esquisse ethnoécologique et sociologique d'une population pygmée sédentarisée (les Bakola de l'axe Mbomo-Mbandza, Nord-Congo)*. APFT-ULB, Bruxelles. 97 p.
- Tizon, P., 1996. Qu'est-ce que le territoire ? In : Di Méo, G. [Éd.]. *Les Territoires du quotidien*. L'Harmattan, Paris : 17-34.
- Tsing Lowenhaupt, A., 2005. *Friction: an Ethnography of Global Connection*. Princeton University Press, Princeton. 313 p.
- Tsuru, D., 1998. Diversity of ritual spirit performances among the Baka Pygmies in Southeastern Cameroon. *African Study Monographs*, 25 : 47-84.
- Tsuru, D., 2001. Generation and transaction processes in the spirit ritual of the Baka pygmies in southeast Cameroon. *African Study Monographs*, 27 (suppl.) : 103-123.
- Vaillancourt, J. G., 1996. L'internationalisation du mouvement vert. *Écodécision* : 21-25.

- Vansina, J., 1990. *Paths in the Rainforest. Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*. The Wisconsin Press, Madison. 428 p.
- Verdu, P., Austerlitz, F., Estoup, A., Vitalis, R., Georges, M., They, S., Froment, A., Le Bomin, S., Gessain, A., Hombert, J.-M., Van Der Veen, L., Quintana-Murci, L., Bahuchet, S., & Heyer, E., 2009. Origins and genetic diversity of pygmy hunter-gatherers from western central Africa. *Current Biology*, 19 (4) : 312-318.
- Vermeulen, C., & Doucet, J. L., 2006. Stratégies nouvelles et recompositions sociales autour de la faune dans le bassin du Congo. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 10 (3) : 251-257.
- Vermeulen, C., Vendenhaute, M., Dethier, H., Ekodeck, H., Nguenang, G., & Delvingt, W., 2006. De Kopia à Djolempoum : sur les sentiers tortueux de l'aménagement et de l'exploitation des forêts communautaires au Cameroun. *vertigo*, 7. (En ligne.) URL : <http://vertigo.revues.org/index2149.html> Consulté le 2 septembre 2008.
- Verschave, F. X., 2003. *Françafrique : le plus long scandale de la République*. Stock, Paris. 380 p.
- Verschave, F. X., & Labrousse, A., 2002. Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles en Afrique. *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, 17 : 192.
- Walker, D., John Paul Jones III, Roberts, S., & Fröhling, O., 2007. *When Participation Meets Empowerment: the WWF and the Politics of Invitation in the Chimalapas, Mexico*. Department of Geography and Regional Development at the University of Arizona, Tuscon. 39 p.
- Walsh, P., Abernethy, K. A., Barnejo, M., Beyers, R., De Watcher, P., Ella Akou, M., Huijbregts, B., Idiata Mambounga, D., Kamdem Tohan, A., Kilbourn, A. M., Lahm, S. A., Latour, S., Maisels, F., Mbina, C., Mihindou, Y., Ndong Obiang, S., Ntsame Effa, E., Starkey, M. P., Telfer, P., Thibault, M., Tutin, C. E. G., White, L. J. T., & Wilkie, D., 2003. Catastrophic ape decline in Western Equatorial Africa. *Nature*, 422 : 611-614.
- Walsh, P., & White, L. J. T., 1999. What it will take to monitor forest elephant populations. *Conservation Biology*, 13 (5) : 1194-1202.
- Wapner, P., 1995. Politics Beyond the state. Environmental Activism and the World Civic Politics. *World Politics*, 47 (3) : 311-340.
- Warnier, J.-P., 1993. L'économie politique en la sorcellerie en Afrique centrale. In : *Les Nouveaux Enjeux de l'anthropologie. Autour de Georges Balandier*. L'Harmattan, Paris : 259-273.
- Weber, J., 1995. *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*. Cirad-GREEN, Paris. 14 p.

- Wells, M., & Brandon, K., 1992. *People and Parks: Linking Protected Areas With Local Communities*. World Bank, Washington DC. 112p
- Wells, M. P., & Brandon, K., 1993. The principles and practice of buffer zones and local participation in biodiversity conservation. *Ambio*, 22 (2-3) : 157-162.
- West, P., & Brockington, D., 2006. An anthropological perspective on some unintended consequences of protected areas. *Conservation Biology*, 20 (3) : 609-616.
- Wiessner, S., 2009. *La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*. United Nations Audiovisual Library of International Law. 8 p.
- Wilkie, D., & Curran, B., 1993. Historical trends in forager and farmer exchange in the Ituri rain forest of northeastern Zaïre. *Human Ecology*, 21 (4) : 389-417.
- World Bank, 1991. *World Development Report 1991*. World Bank/Oxford University Press, Washington DC.
- Yamauchi, T., Sato, H., & Kawamura, K., 2000. Nutritional status, activity pattern and dietary intake among the baka hunter-gatherers in the village camps in Cameroon. *African Study Monographs*, 21 (2) : 67-82.
- Zacharie, A., 2004. La bonne gouvernance : préalable ou conséquence du financement du développement ? *CADTM*. (En ligne.)
URL : <http://www.cadtm.org/spip.php?article365>. Consulté le 4 janvier 2010.
- Zaidi, A. S., 1999. NGO failure and the need to bring back the state. *Journal of International Development*, 11 : 259-271.

La Boumba-et-Ngoko en images : planches photographiques





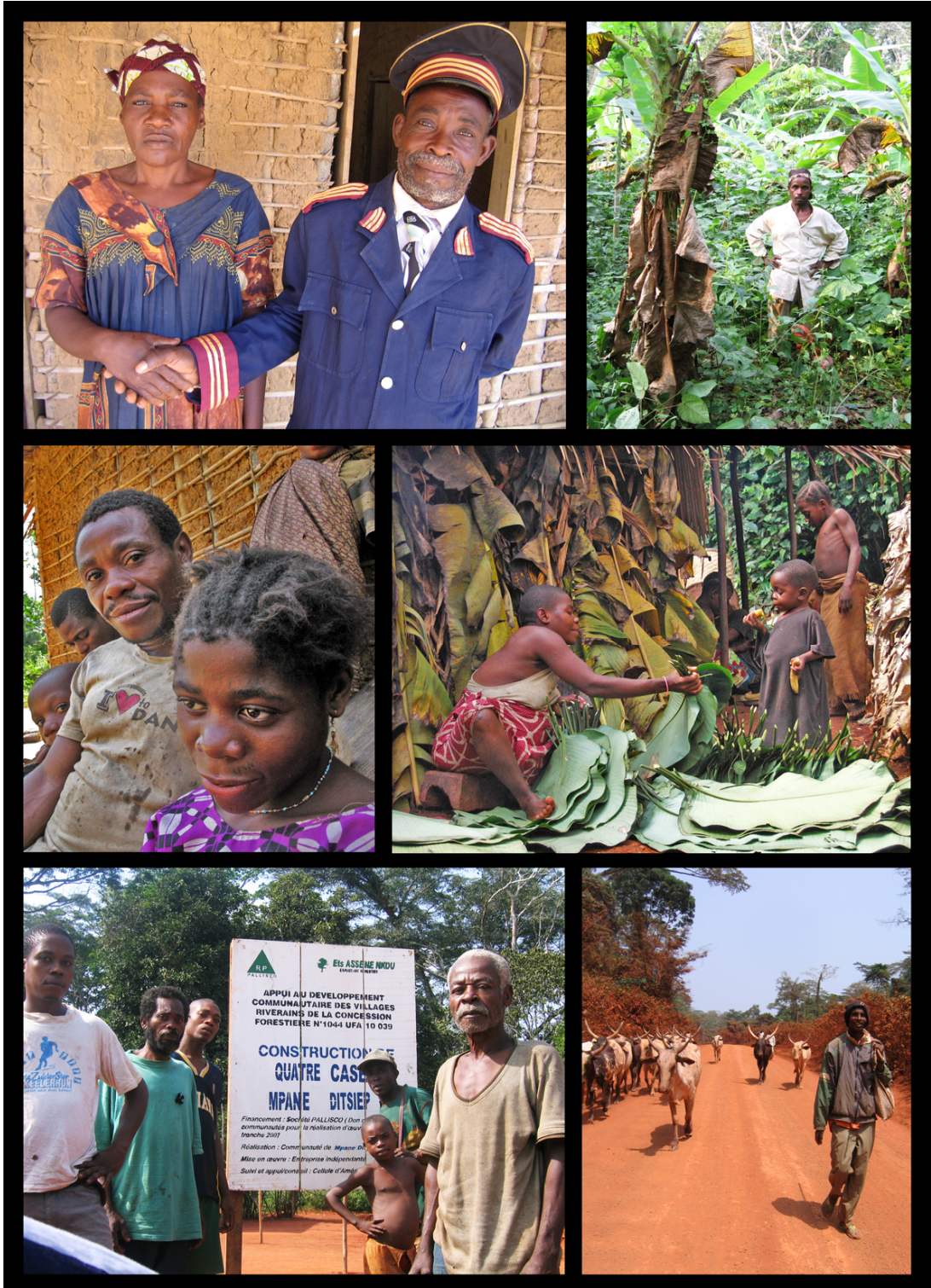




Table des illustrations

Cartes

<i>Carte 1 : Carte de répartition des groupes ethniques dans le département de la Boumba-et-Ngoko.....</i>	<i>34</i>
<i>Carte 2 : Localisation des populations vers 1920 (symbolisée par les étoiles) et leur localisation actuelle.....</i>	<i>87</i>
<i>Carte 3 : La Boumba-et-Ngoko selon le zonage de la loi forestière de 1994.....</i>	<i>182</i>
<i>Carte 4 : La bande agro-forestière découpée en ZICGC.....</i>	<i>203</i>
<i>Carte 5 : Les deux projets de conservation transnationale.....</i>	<i>216</i>
<i>Carte 6 : Implantation spatiale du WWF dans la zone de l'UTO.....</i>	<i>252</i>
<i>Carte 7 : Implantation spatiale du WWF à l'échelle de la sous-région.....</i>	<i>253</i>
<i>Carte 8 : Villages d'origine des principaux membres actifs des ONG et lieux d'intervention.....</i>	<i>333</i>

Encadrés

<i>Encadré 1 : Agriculteurs, Villageois ou Grands Noirs ?.....</i>	<i>39</i>
<i>Encadré 2 : Un point sur quelques définitions.....</i>	<i>129</i>
<i>Encadré 3 : Utilisation du terme indigène dans la convention de l'OIT.....</i>	<i>130</i>
<i>Encadré 4 : « Les populations autochtones » dans le contexte international.....</i>	<i>131</i>
<i>Encadré 5 : La décentralisation et ces attributs : quelques définitions.....</i>	<i>145</i>
<i>Encadré 6 : Les composantes du PSFE.....</i>	<i>210</i>
<i>Encadré 7 : Laïcisation des principaux bailleurs de fonds pour l'aide au développement intervenant dans l'Est-Cameroun.....</i>	<i>231</i>
<i>Encadré 8 : Jengi, esprit de la forêt ou l'outil médiatique du WWF ?.....</i>	<i>250</i>

Photographies

<i>Photographie 1: Chef de troisième degré en costume officiel.....</i>	<i>89</i>
<i>Photographie 2 : Intermédiaires et commerce côtier. Caravane d'ivoire à Loango, date inconnue.....</i>	<i>114</i>
<i>Photographie 3 : Groupe Baka sortant de chez leur patron : 1905, Ouesso, mission Cottet.....</i>	<i>114</i>
<i>Photographie 4 et 5 : Réunion du Covaref n° 10.....</i>	<i>388</i>
<i>Photographie 6 : Session de formations pour les membres d'une forêt communautaire.....</i>	<i>402</i>
<i>Photographie 7 : Projet de développement communautaire en collaboration avec un exploitant forestier.....</i>	<i>402</i>

Figures

<i>Figure 1: Modèle relations interethniques (sauf Baka).....</i>	<i>58</i>
<i>Figure 2: Points de vue des différents auteurs sur les modèles relationnels de parenté.....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 3 : Lignages et chefferies djako.....</i>	<i>92</i>
<i>Figure 4 : Lignages et chefferies esel.....</i>	<i>95</i>
<i>Figure 5 : E. D. K. et quelques-unes de ses relations de parenté.....</i>	<i>104</i>
<i>Figure 6 : Les élites politiques de la commune de Moloundou.....</i>	<i>106</i>
<i>Figure 7: Représentation schématique récapitulant le zonage issu de la loi forestière.....</i>	<i>184</i>
<i>Figure 8 : Représentation schématique de la superposition du zonage avec le découpage administratif.....</i>	<i>187</i>
<i>Figure 9 : Représentation schématique des différents acteurs et des étapes de la création du PFBC et de l'approche transnationale.....</i>	<i>212</i>
<i>Figure 10 : Fonctionnement et organe de gestion du TNS. On remarquera l'influence à toutes les échelles du WWF.....</i>	<i>218</i>
<i>Figure 11 : Les effets du partenariat : élargir les zones où s'applique l'effort de conservation.....</i>	<i>223</i>
<i>Figure 12 : L'UTO Sud/Est : limites géographiques, administratives et institutionnelles.....</i>	<i>236</i>
<i>Figure 13 : Représentation schématique simplifiée des relations du WWF-Jengi avec les différentes sphères (public, civil, privé) et leurs différents acteurs.....</i>	<i>261</i>
<i>Figure 14 : La maîtrise des échelles : le WWF présent à toutes les échelles et dans tous les niveaux de décision.....</i>	<i>262</i>
<i>Figure 15 : Représentation schématique des secteurs d'intervention et échelles d'intervention des ONG intervenant dans l'Est-Cameroun.....</i>	<i>277</i>
<i>Figure 16: L'ONG Aafeben et son réseau relationnel.....</i>	<i>286</i>
<i>Figure 17 : L'ONG Cifad et son réseau relationnel.....</i>	<i>286</i>
<i>Figure 18 : L'ONG Okani et ses partenaires.....</i>	<i>287</i>

<i>Figure 19 : Le réseau de l'ONG CEFAID.....</i>	<i>293</i>
<i>Figure 20 : Le réseau de l'ONG Orader.....</i>	<i>293</i>
<i>Figure 21 : L'ONG Opade et ses nombreuses relations.....</i>	<i>295</i>
<i>Figure 22 : L'ONG Cifed et ses relations multiples avec la GTZ.....</i>	<i>296</i>
<i>Figure 23 : AIPDCT et Ceamdair, deux ONG aux réseaux faiblement développés.....</i>	<i>298</i>
<i>Figure 24 : Mdaap, une association de ressortissant déguisée en ONG.....</i>	<i>299</i>
<i>Figure 25 : Synthèse simplifiée des ONG de la Boumba-et-Ngoko et des relations qu'elles entretiennent avec les organisations internationales.....</i>	<i>303</i>
<i>Figure 26 : Les principaux bailleurs de fonds finançant des projets dans la zone et leurs liens avec les ONG locales.....</i>	<i>312</i>
<i>Figure 27: Représentation schématique et évolutive des communautés emboîtées.....</i>	<i>352</i>
<i>Figure 28 : Organes de gestion des ZICGC.....</i>	<i>356</i>
<i>Figure 29: Les ZICGC, ZIC et forêts communautaires enquêtées.....</i>	<i>363</i>
<i>Figure 30: Les lignages des clans dominants et leurs chefferies sur la piste Moloundou-Ndongo.....</i>	<i>366</i>
<i>Figure 31 : Les lignages dominants réinvestis dans l'AG du Covaref.....</i>	<i>367</i>
<i>Figure 32 : Les principaux membres du bureau et du Ceges.....</i>	<i>370</i>
<i>Figure 33: Lignages qui se renforcent et lignages qui perdent du poids.....</i>	<i>371</i>
<i>Figure 34 : Les lignages Bangando historiques par village et les chefs de villages.....</i>	<i>378</i>
<i>Figure 35 : Réduction de l'espace où est exercée l'autorité coutumière à la suite de l'imposition du zonage. Est représenté en vert l'espace du Covaref à gérer de manière communautaire.....</i>	<i>379</i>
<i>Figure 36 : Les lignages dominants et le cumul des fonctions.....</i>	<i>380</i>
<i>Figure 37 : Représentation schématique et simplifiée des relations entre les organes de gestion des Covaref et les acteurs de l'UTO.....</i>	<i>407</i>

Tableaux

<i>Tableau 1: Récapitulatif des différents types de relations interethniques (hormis Baka).....</i>	<i>58.</i>
<i>Tableau : 2 : Points de vue sur les différents termes relatifs à l'amitié.....</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 3 : Différentes significations du terme mboni selon les auteurs.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 4 : Présentation des principales caractéristiques des ONG intervenant dans l'Est-Cameroun.....</i>	<i>274</i>
<i>Tableau 5: Quelques-uns des principaux réseaux dans lesquels s'insèrent les ONG.....</i>	<i>278</i>

*

* *

Table des matières

REMERCIEMENTS

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

PROLOGUE:

1

INTRODUCTION

4

DES HESITATIONS... AU CHOIX DE L'EST-CAMEROUN POUR TERRAIN.....	4
AU-DELA DU VOILE DES ILLUSIONS	9
LE RETOUR SUR LE TERRAIN : DES DIFFICULTES QUI DECONSTRUISENT UN SUJET.....	10
LE THEATRE DES FAUX-SEMBLANTS	13
▪ Jeux politiques, jeux stratégiques.....	13
▪ ONG, association et expertise	15
LES RISQUES « D'ENCLIVAGE ».....	16
LA NAÏVETE COMME MANIERE DE LIMITER « L'ENCLIVAGE ».....	17
TRANSGRESSER LA POSITION ASSIGNEE AU CHERCHEUR POUR NE PAS SE LAISSER ENFERMER : UNE ENQUETE DES MARGES MAIS AU CENTRE DES RESEAUX	18
LES DONNEES FORMELLES	22
LES DONNEES INFORMELLES.....	25

Première partie: Identités et territoires du sud de la Boumba-et-Ngoko

CHAPITRE 1: POPULATIONS ET IDENTITES: DE L'ETHNIE AUX SYSTEMES POLYETHNIQUES

1- Quelques concepts.....	36
1.1- DE L'ETHNIE A L'IDENTITE ETHNIQUE	36
1.2- NOUS, EUX, LES AUTRES : L'IDENTITE ET LES IDENTITES EN QUESTION	40
1.3- DE L'ACTEUR A L'AGENCY	43
2- Les populations de la Boumba-et-Ngoko : identités et mouvements	45
2.1- LES BAKWELE	45
2.1.1- <i>Les Djako</i>	47
2.1.2- <i>Les Esél</i>	49
2.2- LES BANGANDO	50
2.3- LES BAKA	52
2.4- LES « VENANTS ».....	54
3- Les relations interethniques, des éléments structurants et incontournables	55
3.1- MARIAGES ET PACTES DE SANG	55
3.1.1- <i>Le mariage</i>	56
3.1.2- <i>Échanges rituels et pactes de sang</i>	57
3.2- LE CAS PARTICULIER DES RELATIONS BAKA/POPULATIONS VOISINES	59
3.2.1- <i>Des relations excluant les alliances matrimoniales</i>	60
3.2.2- <i>Les limites d'une analyse en termes de discrimination et de domination</i>	60

3.2.3- <i>Les liens de parenté ou de pseudo-parenté</i>	62
▪ Entre Baka et Bakwélé.....	62
▪ Baka – Bangando.....	63
▪ Des changements.....	64
3.2.2- <i>Liens d'amitié et amitiés rituelles</i>	65
▪ Loti	65
▪ Mboni	67
3.3- HAOUSSA ET ALLOGENES : DE NOUVEAUX ACTEURS EN RELATION	70
3.3.1- <i>Les Haoussa ou les membres de la Hummah</i>	70
3.3.2- <i>Les allogènes</i>	72
4-Conclusion : de l'ethnie aux systèmes sociaux polyethniques, une approche plus pertinente de l'Est-Cameroun	74
4.1- MATRICE SOCIALE ET CHAINE ETHNIQUE	74
4.2- SYSTEME POLYETHNIQUE	76

CHAPITRE 2: LA CONSTRUCTION HISTORIQUE DU TERRITOIRE: DES SOCIETES ACAPHALES A L'ORGANISATION MODERNE DU TERRITOIRE ET DU POUVOIR

1- Ethnies, cultures et territoire : quelques notions de départ	77
1.1- DES IDENTITES ET DES ESPACES AUX ESPACES SOCIAUX	77
1.2- DU TERRITOIRE A LA TERRITORIALISATION	79
2- Des sociétés acéphales à la chefferie : territorialisation et hiérarchisation	81
2.1- DE L'INSCRIPTION DANS L'ESPACE AUX ENJEUX DE POUVOIRS LIES AU TERRITOIRE	81
2.1.1- <i>L'espace vécu, l'espace construit</i>	81
2.1.2- <i>D'une représentation topocentrique à une représentation géographique</i>	83
2.2- DES SOCIETES ACEPHALES A LA CHEFFERIE ADMINISTRATIVE	83
2.2.1- <i>Scission et fusion : des groupes en mouvement</i>	83
▪ Des sociétés traditionnellement acéphales	83
▪ Les limites et l'organisation des groupes : la labilité.....	84
2.2.2- <i>La territorialisation ethnique organisée par l'administration coloniale</i>	85
▪ La création des villages et des chefferies	85
▪ Les chefs intermédiaires	88
2.2.3- <i>De la hiérarchisation des groupes ethnolinguistiques</i>	88
▪ Une hiérarchie entre les autorités	88
▪ Les Bangando à l'apex	90
▪ L'autorité des chefs de lignages	90
2.2.4- <i>... aux lignages dominants</i>	91
▪ Les Djako.....	91
▪ Les Esel.....	94
▪ Les Bangando	96
▪ Similitudes et différences interethniques	97
3- La politisation au niveau local	98
3.1- SYSTEME POLITIQUE ET SYSTEMES TRADITIONNELS : HISTOIRE D'UN MELANGE DES GENRES.....	98
3.2- COMITES DE BASE, CHEFS DE CELLULE ET JEUNESSE RDPC : TREMPLIN ET MANIPULATIONS.....	101
3.2.1- <i>Le monopole du RDPC</i>	101
3.2.2- <i>Le rôle central des représentants du parti</i>	101
3.2.3- <i>Le rôle de la parenté et des alliances dans l'accès aux postes politiques</i>	103
▪ Réseaux et alliances, les indispensables	103
▪ Un tremplin politique et un ascenseur social	104

▪ « Hommes forts » et réseau d'alliance	105
3.2.4- <i>Allogènes et « venants » en marge des organes politiques locaux</i>	107
4- Pour conclure : s'intéresser aux arènes sociopolitiques	108

CHAPITRE 3: L'EXCEPTION BAKA, LE CAS DES PYGMEES

1- Exclusion des Baka des processus administratif et politique	112
1.1- LES BAKA, LEURS VOISINS ET LE POUVOIR COLONIAL	112
1.1.1- <i>Les premières tentatives de sédentarisation</i>	113
1.1.2- <i>Les voisins comme intermédiaires de l'activité commerciale</i>	113
1.1.3- <i>Renforcement du rôle d'intermédiaire avec la création de la chefferie administrative</i>	116
1.1.4- <i>La « sortie » des Pygmées baka</i>	116
1.1.5- <i>Pas de chefferies et de représentation dans les structures administratives pour les Baka</i>	117
1.2- LA PARTICIPATION A L'EFFORT DE PRODUCTION ET A L'IDENTITE NATIONALE : CACAO ET PLANS QUINQUENNAUX	119
2- De l'évangélisation à la discrimination positive	120
2.1- HISTORIQUE DE L'ŒUVRE MISSIONNAIRE (1950-1990)	120
2.2- PREMISSES D'UNE APPROCHE DICHOTOMIQUE.....	123
2.2.1- <i>L'homologie spirituelle : le monothéisme primitif des Baka face au paganisme des voisins</i>	123
2.2.2- <i>L'émancipation</i>	124
2.2.3- <i>Les projets d'aide : distinction dans la pauvreté, distinction dans l'aide</i>	125
3- Les Baka, populations autochtones, populations marginalisées. Retour sur des notions complexes.....	127
3.1- LA CONSTRUCTION D'UN OUTIL POLITIQUE INTERNATIONAL CONTRE LA DISCRIMINATION	128
3.2- PERSISTANCES DES DEBATS.....	132
3.3- AUTOCHTONE EN AFRIQUE : UNE DEFINITION PARTICULIERE/SPECIFIQUE	133
3.4- POURQUOI LA QUESTION DE L'AUTOCHTONIE EST-ELLE DELICATE AU CAMEROUN ?.....	134
3.4.1- <i>Autochtones versus allogènes</i>	135
3.4.2- <i>La manipulation des discours</i>	137
3.5- ET LES PYGMEES DANS TOUT CELA ?	138

Deuxième partie: des préoccupations internationales à la mise en œuvre locale: la gouvernance prescrite

CHAPITRE 4: PREOCCUPATIONS INTERNATIONALES ET IMPACTS INSTITUTIONNELS: DE NOUVEAUX ACTEURS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE

1- La décentralisation : des théories économiques néolibérales pour la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.....	144
1.1- DECENTRALISER : UN OUTIL AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE	144
1.2- DECENTRALISER LA GESTION DES RESSOURCES.....	147
2- Gouvernance et « bonne gouvernance » : concepts polysémiques et prescriptifs	149
2.1- LA GOUVERNANCE, UNE DIMENSION ANALYTIQUE NOUVELLE	149
2.2- LA « BONNE GOUVERNANCE », UN USAGE PRESCRIPTIF.....	150

3- Participation, société civile et retour au « local » : des notions performatives.....	152
3.1- L'INJONCTION DE PARTICIPATION	152
3.2- LA SOCIÉTÉ CIVILE	154
3.3- LE RETOUR AU « LOCAL ».....	155
4- Émergence des Organisations non gouvernementales (ONG).....	157
4.1- LIBÉRALISATION, DÉCENTRALISATION ET BONNE GOUVERNANCE, TERREAU DE LA CROISSANCE DES ONG	157
4.2- DES ONG PAREES DE TOUS LES ATOUTS	158
4.3- DES ONG CRITIQUÉES : TROP PROCHES POUR ÊTRE LIBRES	159
4.4- L'IMPOSSIBLE DÉFINITION DES ONG	161
5- Environnement, biodiversité et développement durable : l'implication des ONG	163
5.1- LES ONG, ACTEURS HISTORIQUES DE LA CONSERVATION ET DU MOUVEMENT ENVIRONNEMENTAL	163
5.1.1- Du « grand massacre » à la protection de la nature.....	163
5.1.2- L'environnement à l'échelle du globe.....	166
5.1.3- L'homme et l'environnement : vers le développement durable.....	168
5.2- LES ONG DE CONSERVATION ET LES PROMESSES DE LA CONSERVATION NEOLIBÉRALE	170
6- La gouvernance environnementale prescrite	172

CHAPITRE 5: LA GESTION DE LA FORÊT DÉCENTRALISÉE: UNE PRÉOCCUPATION NATIONALE

1- Le régime forestier international.....	174
2- La gestion de la forêt au Cameroun : application locale d'une prescription internationale.....	177
2.1- PREMISSES	177
2.2- LA RÉFORME FORESTIÈRE DE 1994	178
2.2.1- Les objectifs.....	178
2.2.2- Résistances.....	179
2.3- LA RATIONALISATION PAR LE ZONAGE	180
2.3.1- Le domaine permanent	180
▪ Les forêts domaniales.....	181
▪ Les forêts communales.....	181
2.3.2- Le domaine forestier non permanent	181
▪ Les forêts du domaine national	183
▪ Les forêts communautaires	183
▪ Les forêts des particuliers	183
▪ Le cas des Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC)	183
2.3.3- Le zonage en question	184
2.4- DÉCENTRALISATION ET GESTION PARTICIPATIVE	188
2.4.1- Déconcentrer les organes de l'État et organiser la société civile.....	189
▪ Déconcentrer.....	189
▪ Organiser la société civile	190
2.4.2- Décentraliser la gestion des ressources : vers une « privatisation collective » ?.....	192
▪ Les forêts communales.....	192
▪ Les forêts communautaires	192
3- Contexte de la décentralisation et de la participation, quelques commentaires.....	195
3.1- DES QUESTIONS ÉVITÉES.....	195

3.1.1- <i>Un même objectif pour tous ?</i>	195
3.1.2- <i>Un seul processus ?</i>	196
3.2- DE NOUVELLES QUESTIONS A SOULEVER.....	196
3.3- UNE QUESTION D'ECHELLE ET DE FOCALITE.....	197
3.4- FINALEMENT.....	197

CHAPITRE 6: FAUNE ET CONSERVATION: UN PARTENARIAT POUR TRANSCENDER LES FRONTIERES

1- Conservation et gestion de la faune dans l'Est-Cameroun : derrière la décentralisation, un projet de construction d'une approche sous-régionale	200
1.1- DES ZONES ESSENTIELLES DE PROTECTION A LA CREATION DE PARCS NATIONAUX	201
1.2- ZICGC : UNE PARTICULARITE DE L'EST-CAMEROUN	202
2- La construction sous-régionale d'une gouvernance environnementale	205
2.1- DE L'AIRES PROTEGEE AUX LANDSCAPES : PREMISES D'UNE APPROCHE SOUS-REGIONALE	205
2.2- CONFERENCES ET PARTENARIATS : L'INSTITUTIONNALISATION.....	207
2.2.1- <i>Des conférences sous l'influence des acteurs extérieurs</i>	208
2.2.2- <i>Des partenariats institutionnalisés</i>	209
2.2.3- <i>La multiplication des organismes intermédiaires</i>	213
2.3- TNS ET TRIDOM : LA CONSERVATION AU-DELA DES FRONTIERES NATIONALES	214
2.3.1- <i>Des bailleurs de fonds étrangers et des ONG : acteurs principaux du TNS</i>	217
2.3.2- <i>La difficile mise en œuvre locale</i>	219
3- Un mode de gouvernance qui transcende et redéfinit les frontières	221
3.1- PUBLIC/PRIVE, CONSERVATION/DEVELOPPEMENT : LA REDEFINITION DES FRONTIERES SECTORIELLES	221
3.2- ESPACE TRANSNATIONAL : L'ABOLITION DES DISTANCES ?	224

Troisième partie: De la gouvernance prescrite à la gouvernance locale: interactions et frictions dans la Boumba-et-Ngoko

CHAPITRE 7: DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA CONSERVATION INTEGREE: DES ANNEES 1990 A NOS JOURS DANS LA BOUMBA-ET-NGOKO

1- Missionnaires et agences de coopérations bilatérales : de la laïcisation du caritatif à l'aide au développement	230
1.1- DES MISSIONNAIRES.....	230
1.2- ... A LA COOPERATION DECENTRALISEE NEERLANDAISE.....	231
1.3- AAPPEC, PREMIERE STRUCTURE ASSOCIATIVE DANS L'EST-CAMEROUN : DE L'AIDE CARITATIVE A L'AUTOPROMOTION DES BAKA.....	233
2- L'Unité technique opérationnelle du Sud/Est (UTO S/E) : outil de décentralisation et de gestion intégrée des ressources naturelles et humaines	235
2.1- L'ÉTAT ET SES INSTITUTIONS : DES POUVOIRS DECENTRES SANS MOYENS	237
2.2- LA GTZ : DU DESENGAGEMENT DU TERRAIN A L'APPUI INSTITUTIONNEL.....	240

2.3- LE WWF, PILIER DE LA CELLULE DE GESTION DE L'UTO S/E.....	242
3- Le WWF, une ONG de conservation internationale incontournable.....	244
3.1- DU WWF INTERNATIONAL AU BUREAU D'AFRIQUE CENTRALE : QUELQUES REPERES	246
3.1.1- <i>Le WWF à l'international en quelques mots</i>	246
3.1.2- <i>Le Carpo : une représentation régionale du WWF</i>	248
3.2- LE WWF DANS L'EST-CAMEROUN : LE PROJET JENGI.....	249
3.2.1- <i>Les mots du projet</i>	249
3.2.2- <i>L'emprise territoriale</i>	251
3.2.3- <i>Le personnel</i>	254
3.3- LA TRANSVERSALITE DES DOMAINES D'ACTION ET DES CHAMPS DE COMPETENCE : LE WWF AU CŒUR DE TOUS LES SUJETS.....	256
3.3.1- <i>Protecteur des éléphants et des gorilles</i>	256
3.3.2- <i>Gestionnaire durable des forêts, promoteur de partenariat et facilitateur</i>	257
3.3.3- <i>Promoteur touristique, suivi financier et implication des populations</i>	258
3.3.4- <i>Acteur et défenseur des populations autochtones</i>	259
3.3.5- <i>Promoteur de la société civile</i>	260
3.4- RESEAUX, ACTEURS ET METRIQUE : LA PLACE CENTRALE DU WWF	261
3.4.1- <i>À la croisée des acteurs et des réseaux</i>	261
3.4.2- <i>La maîtrise des échelles</i>	263
4- L'intégration du secteur privé et des populations à la dynamique de conservation de l'UTO.	263
4.1- REGROUPER LES INDIVIDUS POUR LES FAIRE PARTICIPER : ASSOCIATIONS ET AUTRES GROUPEMENTS COMMUNAUTAIRES.....	265
4.2- <i>CAPACITY BUILDING</i> ET EMERGENCE DES ONG LOCALES	266
4.2.1- <i>Une prescription internationale</i>	266
4.2.2- <i>... qui donne naissance aux ONG locales</i>	268

CHAPITRE 8: LES ONG, NOUVEAUX ACTEURS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE PRESCRITE

1- Les ONG dans l'Est-Cameroun : l'apparente ressemblance	272
1.1- DES INFORMATIONS DIFFICILES A OBTENIR : ENTRE STRATEGIE ET SUSPICION.....	272
1.2- DES CHAMPS D'ACTION ET DES OBJECTIFS COMMUNS ?.....	273
1.3- DES ECHELLES ET DES SECTEURS D'INTERVENTION VARIES ?.....	276
1.4- DES ONG EN RESEAUX ET DES RESEAUX POUR LES ONG	278
1.5- L'APPARENTE RESSEMBLANCE DES OBJECTIFS, DES SECTEURS ET DES ECHELLES D'INTERVENTION	279
1.5.1- <i>L'homogénéité des objectifs</i>	279
1.5.2- <i>L'homogénéité des discours</i>	280
2- LES ONG LOCALES AU-DELA DE LA RESSEMBLANCE	281
2.1- DES STRUCTURES, DES INDIVIDUS ET DES HISTOIRES : UNE AUTRE APPROCHE DESCRIPTIVE DES ONG	282
2.1.1- <i>Des ONG pour continuer l'action des agences de coopération</i>	283
2.1.2- <i>Des ONG pour défendre les droits des Baka</i>	286
▪ Les organisations autochtones : faibles capacités et leaders controversés.....	286
▪ Les ONG « indigénistes » : dénonciateurs et activistes.....	290
2.1.3- <i>Les ONG « experts »</i>	294
2.1.4- <i>Les dernières arrivées</i>	297
3- Les ONG locales dans la gouvernance : rupture ou continuité ?	300
3.1- DE NOUVEAUX ACTEURS STRATEGIQUES DANS UNE ARENE SOCIOPOLITIQUE FRAGMENTEE	302

3.1.1- <i>De nouveaux partenaires</i>	302
▪ Un rôle de contestation et de dénonciation	303
▪ Des partenaires du dialogue et des négociations politiques	305
▪ Une opportunité pour des acteurs peu représentés	306
3.1.2- <i>Des courroies de transmission de la gouvernance prescrite</i>	307
▪ Véhiculer des principes et de nouveaux modes de fonctionnement.....	307
▪ Véhiculer des discours.....	308
3.2- UN SECTEUR SOUS INFLUENCE EXTERIEURE.....	310
3.2.1- <i>Des financeurs extérieurs en prise avec le local</i>	310
▪ Une dépendance financière.....	310
▪ ... qui structure le secteur des ONG locales... ..	311
▪ ... influence les orientations.....	313
▪ ... pour des actions et résultats normatifs.....	314
3.2.2- <i>Le WWF-Jengi, un acteur d'interface, dominant</i>	316
▪ Acteur de la répartition des financements internationaux	316
▪ Partenaires des ONG locales : la convention WWF-Rose.....	317
▪ Influences et orientations	319
▪ Tentative de contrôle du secteur des ONG locales	321
▪ L'accès à l'information pour stratégie	322
▪ Action guidée, ONG renforcée ?	323
▪ Des relations difficiles : défiance et complaisance	325
3.2.3- <i>Un secteur sous tutelle ?</i>	327
3.3- ... DANS LA CONTINUITÉ DES JEUX SOCIOPOLITIQUES.....	329
3.3.1- <i>De l'autochtonie</i>	329
3.3.2- <i>... à la coloration ethnique</i>	332
3.3.3- <i>... au jeu politique</i>	335
4- Une société civile différente de celle prescrite ; des ONG locales à l'image du système polyethnique en interaction.....	341

CHAPITRE 9: LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE VILLAGE: BAKA, BANGANDO ET BAKWELE DANS LES STRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVES

1- Les structures de gestion participative ou les outils de la normativité imposée	347
1.1- LE DROIT D'USUFRUIT SOUS CONDITIONS	348
1.1.1- <i>Le plan de gestion : conditions et normativité des droits d'usage</i>	349
1.1.2- <i>La communauté : conditionnalité et reconstruction communautaire</i>	350
1.2- ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE ET STRUCTURES NORMATIVES : HIERARCHISATION ET CHANGEMENTS DES ATTRIBUTS DU POUVOIR	354
1.2.1- <i>Des structures bureaucratiques</i>	354
1.2.2- <i>De nouveaux détenteurs de droits ?</i>	356
1.2.3- <i>Fonctionnement et dépenses sous contrôle</i>	358
1.2.4- <i>Le cas particulier de la Cellule de gestion de la redevance forestière annuelle</i>	359
1.3- POUR UNE ANALYSE DANS L'INTERACTION.....	360
2- La norme contrariée ? Bakwélé, Bangando et Baka dans les structures communautaires.....	362
2.1- LES BAKWELE : LES LIGNAGES DOMINANTS EN EQUILIBRE.....	364
2.1.1- <i>Les lignages dominants remobilisés</i>	364
2.1.2- <i>L'équilibre</i>	372
2.1.3- <i>Le poids des alliances</i>	373
2.2- LES BANGANDO ET LES « ELITES »	377
2.2.1- <i>Les structures réinvesties par les clans et les lignages dominants</i>	377
2.2.2- <i>Le poids des élites extérieures</i>	381

2.3- LA COOPTATION DES BAKA	384
2.3.1- <i>L'impossible accès aux postes stratégiques</i>	384
2.3.2- <i>Remobiliser les alliances interethniques : la stratégie des voisins</i>	384
2.3.3- <i>Participation ou représentation ?</i>	386
3- Les structures modernes à l'image du système polyethnique	389
3.1- UNE MULTIPLICATION DES INSTANCES QUI FAVORISE LE MAINTIEN DES LIGNAGES DOMINANTS	389
3.2- DANS LA CONTINUITÉ DES DYNAMIQUES PRÉEXISTANTES	390
3.2.1- <i>Les Bangando : lignage dominant, « big men » et élites</i>	391
3.2.2- <i>Les Bakwélé et l'équilibre du face-à-face</i>	392
3.3- LA SORCELLERIE : POUVOIR EGALISATEUR ET SOURCE DE DÉSÉQUILIBRE	393
3.3.1- <i>Le pouvoir et l'idéal égalitaire</i>	394
3.3.2- <i>Égalisation et accumulation : les effets politiques contradictoires de la sorcellerie</i>	396
3.3.3- <i>La sorcellerie, principe d'action des élites ? Vers le déséquilibre</i>	399
3.3.4- <i>Plus de questions que de réponses</i>	400
3.4- ÉCHEC ?	401

CHAPITRE 10: POUR CONCLURE: LES EFFETS INATTENDUS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE PRESCRITE

1- La participation et la représentativité : limites et ambiguïté	404
1.1- ACCENTUER LES HIERARCHIES ET FAVORISER LES ELITES	404
1.1.1- <i>Les nouvelles compétences : du niveau scolaire aux relations politiques</i>	404
▪ Renforcer une élite économique	406
1.1.2- <i>Renforcer le contrôle de l'administration : rétablir l'équilibre ou renforcer les élites ?</i> ..	407
1.2- LA PARTICIPATION CONFISQUEE	409
1.2.1- <i>L'accaparement par les lignages dominants et leurs élites</i>	409
▪ Une tendance encore plus forte dans le cas des forêts communautaires	410
▪ La zone communautaire du parc de Lobéké	410
1.2.2- <i>L'ingérence et l'accaparement par les acteurs de l'UTO</i>	412
▪ Des projets sous contrôle de l'UTO	412
▪ La participation et l'écotourisme	413
2- Les positionnements ambigus face aux règles officielles : la transparence étouffée	415
2.1- LA MULTIPLICATION DES MEMBRES DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS : FAVORISER LA TRANSPARENCE ?	415
2.2- LUTTE ANTI-BRACONNAGE ET REPRESSION : LE CONTOURNEMENT COLLECTIF ASSUME ET L'EXCLUSION COMME EFFET PERVERS	417
2.2.1- <i>Les règles du dispositif de conservation et de gestion durable et les actions de répression</i>	417
2.2.2- <i>La stratégie de contournement collectif, incompréhension ou acte de gouvernance ?</i>	418
2.2.3- <i>Assurer la survie du collectif et se prémunir de l'extérieur</i>	419
3- La discrimination positive envers les Baka, une solution au problème ?	421
3.1- RENFORCER LES PREJUGES ?	423
3.1.1- <i>Les Baka « bons sauvages et protecteurs de la biodiversité »</i>	423
3.1.2- <i>Un peuple à protéger</i>	424
3.1.3- <i>Légitimité renforcée des Baka, légitimité contestée de leurs voisins</i>	426
▪ Une légitimité sous conditions	426
3.2- REMOBILISER DES RELATIONS INTERETHNIQUES MAIS RENFORCER LES CONFLITS	428
3.2.1- <i>Remobiliser les relations interethniques</i>	428
▪ Pour renforcer le soutien politique	428

▪ Pour revendiquer la légitimité sur la forêt.....	428
3.2.2- <i>Les relations aujourd'hui : conflits et jalousies</i>	429
4- Déséquilibre des territoires et nouvelles marginalités	431
4.1- CONCENTRATION DES PROJETS DANS CERTAINS VILLAGES ET MARGINALISATION DES AUTRES ...	432
4.1.1- <i>Élites, accaparement des projets et différenciation des territoires</i>	432
▪ Des villages qui polarisent les projets.....	432
▪ Les élites pour de nouveaux projets de territoires ?.....	433
4.1.2- <i>L'action centralisée des ONG locales et du WWF-Jengi</i>	434
4.2- DEFRICHER, PLANTER ET LOUER : PREMISES D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE ? ...	435
4.2.1- <i>Des populations qui se sentent à l'étroit</i>	435
4.2.2- <i>Le cacao : vers l'appropriation individuelle ?</i>	436
▪ Agriculture pérenne vs agriculture itinérante sur brûlis : les bases d'un malentendu	437
▪ « Droit de hache » ou vol de terre ?.....	438
▪ Quel avenir pour le système de rotation ?.....	439
5- Pour conclure : quelques éléments oubliés	440
5.1- LES ALLOGENES : ACTEURS NEGLIGES DU PROCESSUS.....	440
5.2- LES RUMEURS DE SORCELLERIE, MARQUES DES NOUVELLES DYNAMIQUES DE POUVOIR ?.....	442
5.3- POUR CONCLURE : LA NORMATIVITE AURA-T-ELLE RAISON DE LA RESILIENCE ?.....	443
CONCLUSION	445
BIBLIOGRAPHIE	451
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUES	475
TABLE DES FIGURES	479
TABLES DES MATIERES	482
